HISTOIRE
DE
L'EGLISE
GALLICANE
IVe ÉD.
5

R. R. M.

BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE,

DÉDIÉE A N. S. P. LE PAPE,

APPROUVÉE

PAR UN GRAND NOMBRE D'ÉVÊQUES,

ET PUBLIÉE

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES.

> Mille clypei pendent ex eâ ; omnis armatura fortium.
>
> CANT. 4. 4.

PARIS,

BUREAU DE LA BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE

Rue Garancière, N° 10, près Saint-Sulpice.

1826.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON,
RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, N°. 9.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE GALLICANE,

DÉDIÉE

A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ;

PAR LES PÈRES

LONGUEVAL, FONTENAY, BRUMOY, ET BERTHIER,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

IVe ÉDITION,

Augmentée d'un Martyrologe gallican, d'une Table des matières, et d'une Continuation en forme de Tableau chronologique, depuis 1560 jusqu'au sacre du roi Charles X.

TOME V.

PARIS,

BUREAU DE LA BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE,

Rue Garancière, n° 10, près Saint-Sulpice.

1826.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE GALLICANE.

LIVRE NEUVIÈME.

L'AN 602. — *Usage de saint Colomban sur la Pâque.* —L'uniformité de discipline qui conservoit la paix dans l'Eglise gallicane fut altérée au commencement du septième siècle, par l'usage différent que saint Colomban y avoit apporté d'Irlande, touchant la célébration de la Pâque. Cet abbé, suivant le rit de sa nation, croyoit devoir faire cette fête le quatorzième de la lune, quand ce jour tomboit au dimanche; en quoi il s'éloignoit et de l'erreur des quartodécimans, qui la célébroient toujours le quatorzième de la lune, et de la pratique de l'Eglise, qui ne la célébroit que le dimanche après le quatorzième. Les évêques des Gaules ne crurent pas devoir souffrir dans des moines étrangers une nouveauté que leur réputation pouvoit rendre plus dangereuse. Colomban, de son côté, entreprit de justifier l'usage des Irlandais, avec une opiniâtreté qui ne convenoit ni à l'humilité de sa profession, ni à la sainteté de sa vie.

L'AN 602. — *Lettre de saint Colomban à saint Grégoire.* — Il commença par faire des tentatives pour obtenir l'approbation du saint siége. Il écrivit à ce sujet plusieurs lettres à saint Grégoire. Il ne nous en reste qu'une où, dans l'inscription, il se nomme * *Bar-Jona*, c'est-à-dire *fils de la colombe*, faisant allusion à son nom de Colomban (1). Il dit qu'en voyant la hardiesse qu'il a d'écrire à un si grand pontife, on pourroit lui dire ce qu'un sage de l'antiquité dit un jour en voyant une femme bien fardée : *Non miror artem, sed miror frontem* ; mais que la nécessité où il se trouve de l'importuner de ses lettres doit lui servir d'excuse. Il soutient ensuite son sentiment avec une grande liberté, et tâche de montrer qu'on peut faire la Pâque depuis le quatorzième de la lune inclusivement, jusqu'au vingtième, et non jusqu'au vingt-unième ou vingt-deuxième; ce qui, selon lui, seroit une Pâque ténébreuse.

« Pourquoi donc, dit-il à saint Grégoire, » vous qui êtes un pontife si sage, et dont les » lumières de l'esprit éclairent l'univers, célé- » brez-vous cette Paque de ténèbres? Il est bien » étonnant que vous conserviez encore cet » usage de la Gaule. Je ne puis cependant » croire qu'en le tolérant vous l'ayez approuvé. » Vous avez craint d'être taxé de nouveauté, » et vous avez voulu vous en tenir à l'autorité » de vos prédécesseurs, et surtout à celle du

* *Bar*, en hébreu corrompu, signifie *fils*, et *Jona* signifie *colombe*. *Bargoma*, qu'on lit dans l'imprimé, est manifestement une faute; il y en a plusieurs autres dans le texte de cette lettre.

(1) *Inter epist.*; *Greg. Tur.*, *l.* 9, *ep.* 127.

» pape Léon. Mais, je vous prie, n'en croyez
» pas votre humilité *: *un chien vivant est*
» *meilleur qu'un lion mort.* » (*Eccles.* 9, 4.)

Saint Colomban parle avec un grand mépris de Victorius, qui avoit composé un cycle pascal reçu dans la Gaule, et il s'appuie surtout du sentiment d'Anatolius, approuvé par saint Jérôme. Il prie le pape de décider; mais il l'avertit que quiconque ira contre l'autorité de saint Jérôme sera rejeté comme hérétique par les Eglises d'Occident (il entend celles d'Irlande et d'Ecosse). C'étoit dire assez clairement qu'il ne se soumettroit pas à la décision qu'il demandoit, à moins qu'elle ne fût conforme à ses préjugés. Anatolius, dont il parle, étoit un évêque de Laodicée, qui écrivit un canon pascal dans le troisième siècle, avant le concile de Nicée, et à l'érudition duquel saint Jérôme a donné effectivement de grandes louanges dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques.

Saint Colomban, dans la même lettre, lance quelques traits contre les prélats qui l'inquiétoient au sujet de son usage. Il demande au pape si l'on peut communiquer avec des évêques ordonnés par simonie, qui sont, dit-il, en grand nombre dans cette province, ou avec ceux qui, ayant péché dans le diaconat contre la continence, n'ont pas laissé d'être nommés à l'épiscopat.

Il souhaite aussi d'être instruit sur la manière dont on doit traiter les moines que le désir

* Saint Colomban, en rapportant cet endroit de l'Ecclésiaste, *melior est canis vivus leone mortuo*, fait allusion au nom du pape saint Léon; il comptoit sur l'humilité de saint Grégoire, en jugeant qu'il ne seroit pas choqué de ce qu'il lui appliquoit l'autre partie de la comparaison.

d'une plus grande perfection porte à quitter leurs monastères malgré leurs abbés, et nonobstant les vœux qu'ils ont faits. Ce qui semble marquer que les moines de saint Colomban faisoient vœu de stabilité, comme ceux de saint Benoît. Cet abbé témoigne dans la même lettre un grand désir d'aller à Rome, non pour voir cette ville, mais pour voir son pontife. Il chercheroit, dit-il, dans Rome même autre chose que Rome. Il loue le pastoral de saint Grégoire, et le prie de lui envoyer ses commentaires sur Ezéchiel et sur le cantique des cantiques, et il l'exhorte à travailler sur Zacharie.

En finissant, il revient à la question de la Pâque. « Si vous me répondez, dit-il, comme » le prêtre Candide m'a dit que vous le feriez, » qu'on ne peut changer un usage aussi ancien *, » sachez que c'est plutôt une ancienne erreur, » et que la vérité qui la combat est encore plus » ancienne. » Saint Colomban se plaignit de ce qu'il n'avoit reçu aucune réponse de saint Grégoire. Il adressa sur la même question un mémoire à l'évêque Arigius : c'est saint Arige de Gap, ou saint Aredius de Lyon, qui est souvent nommé Arigius. Le crédit que ce dernier avoit à la cour et dans l'épiscopat peut faire croire que c'est plutôt à lui que cet écrit fut adressé (1) ; mais en prenant ce parti, il faut

* Le P. Mabillon, dans l'extrait qu'il a fait de cette lettre, n'a pas pris le sens de cet endroit ; il dit seulement que saint Colomban *espère que saint Grégoire l'honorera d'une réponse, comme Candide le lui a dit.* Colomban dit : *Si, ut audivi à sancto Candido tuo, hoc respondere volueris temporis antiquitate roborata mutari non posse, etc.*, ce qui forme un sens bien différent.

(1) *Vid. Theod. Rai. indic. SS. Lugd.*

dire que Secundin, qui fut successeur de saint Etherius, ne tint le siége que quelques mois.

L'AN 602. — *Le concile des Gaules assemblé au sujet de saint Colomban.* — Colomban, par toutes ses démarches, vouloit apparemment se rendre favorable le jugement des évêques de la Gaule, qui devoient tenir un concile sur ce point de discipline, et sur quelques autres, comme ils le tinrent en effet l'an 602. On peut croire que ce fut en conséquence des lettres de saint Grégoire, et pour extirper les abus contre lesquels ce saint pape avoit tant pressé les rois et les évêques de la Gaule d'assembler un concile. Nous n'osons cependant point l'assurer, parce que nous n'avons point les actes de celui dont parle ici saint Colomban.

Dès que cet abbé sut que les évêques étoient assemblés, il leur écrivit une lettre où, au travers des sentiments humbles dont elle est pleine, on entrevoit bien de l'entêtement pour une mauvaise cause. Les solitaires qui ont pris un mauvais parti sont les plus difficiles à détromper. « Je remercie le Seigneur mon Dieu, » dit-il aux évêques, de ce qu'à mon sujet tant » de saints sont assemblés, pour traiter ensem- » ble de la foi et des bonnes œuvres. Et plût à » Dieu que vous le fussiez plus souvent! Car » quoique les troubles présents ne permettent » pas de tenir des conciles une ou deux fois » l'an, comme les canons l'ordonnent, vous » auriez dû tâcher d'en tenir plus fréquemment. » Je prie Dieu que celui-ci tourne au bien de » l'Eglise, et que le prince des pasteurs vous » inspire de traiter non-seulement de la Pâque, » mais encore de plusieurs autres points de

» discipline plus importants qui sont négligés...
» Que chacun de vous examine si l'on peut
» reconnoître en lui un vrai disciple de Jésus-
» Christ. Je touche légèrement cet article en
» passant, afin que si vous voulez nous enseigner
» comme vos inférieurs, vous vous souveniez
» que les ouailles n'écoutent pas celui dont la
» voix ne s'accorde pas avec celle du vrai pas-
» teur, et qui n'en exprime pas la conduite dans
» la sienne. Qui que nous soyons, clercs ou
» moines, commençons donc tous par observer
» les règles que le Seigneur a prescrites, c'est-
» à-dire, par être humbles et pauvres volon-
» taires; et nous serons bientôt d'accord sur
» tout le reste (1). »

Après ce préambule, où l'on peut encore remarquer quelques traits contre les évêques, Colomban entre en matière, et dit : « Exami-
» nons, mes chers pères, et voyons quelle est
» la meilleure tradition, si c'est la vôtre, ou
» celle de vos frères de l'Occident (c'est-à-dire
» de l'Hybernie); car, comme je l'ai remarqué
» dans la réponse que je vous ai envoyée il y a
» plus de trois ans, toutes les Eglises de l'Occi-
» dent (c'est-à-dire encore celles d'Irlande ou
» d'Ecosse) ne croient pas devoir célébrer la
» résurrection avant la passion, ni faire la
» Pâque avant l'équinoxe, et après le vingtième
» jour de la lune *. Mais j'ai traité ailleurs cette
» question, soit dans les trois lettres que j'ai

* Quand le quatorzième jour de la lune pascale tombe un dimanche, l'Eglise diffère alors la Pâque au dimanche suivant, et célèbre cette fête le vingt-unième jour de la lune; ce que saint Colomban ne croyoit pas permis.

(1) *T.* 12, *bibl. PP. Lugd.*, *p.* 25.

» écrites au pape, soit dans le mémoire que j'ai
» pris la liberté d'adresser à l'évêque Aregius.
» Je ne vous demande qu'une chose, c'est de
» supporter, dans un esprit de paix et de cha-
» rité, mon ignorance, ou, comme quelques-
» uns la nomment, mon orgueilleuse présomp-
» tion; et puisque je ne suis pas l'auteur de
» cet usage, qu'il me soit permis de vivre en
» repos dans ces bois, auprès des ossements de
» dix-sept de nos frères, comme nous avons
» vécu depuis douze ans, afin que nous conti-
» nuions de prier pour vous, ainsi que nous y
» sommes obligés. Souffrez que nous demeu-
» rions avec vous dans la Gaule, nous qui es-
» pérons être un jour tous ensemble dans le
» ciel.... Que feriez-vous en effet à des vieillards
» étrangers et à de pauvres vétérans? »

Colomban ajoute qu'il n'a pas osé se rendre au concile, de peur de s'engager dans des disputes contre la défense de l'apôtre : mais qu'il s'en rapporte plus à la tradition de son pays et au calcul d'Anatolius qu'au cycle de Victorius, qui a écrit long-temps après. « Au
» reste, dit-il, si c'est la volonté de Dieu que
» vous me chassiez de ce désert, où je suis
» venu de si loin pour Jésus-Christ, je dirai
» comme le prophète : *Si je suis cause de cette*
» *tempête, prenez-moi, et me jetez dans la mer.*
(*Jon.* I, 12). » On ne sait pas quel effet produisit cette lettre, ni ce que les évêques de la Gaule déterminèrent dans leur concile; mais Colomban ne quitta pas son usage. Peut-être crut-on pouvoir le tolérer en lui, pour quelque temps, en considération de sa vertu, qui eût sans doute reçu un nouvel éclat de sa soumission, quoi-

qu'il ne se soit agi que d'un point de discipline.

Autre lettre de saint Colomban sur la Pâque. — Saint Grégoire, qui pouvoit plus que personne détromper cet abbé, ne reçut pas ses lettres, ou il ne jugea pas à propos d'y répondre. Ce saint pape étant mort sur ces entrefaites, aussi renommé dans le monde chrétien pour ses héroïques vertus et ses rares talents que pour les grandes actions dont il avoit illustré son pontificat, Colomban crut pouvoir s'adresser à son successeur *. Il lui marque qu'ayant écrit plusieurs fois inutilement à saint Grégoire, il a recours à lui pour le conjurer d'appuyer de son autorité sa prétendue tradition sur la Pâque, supposé qu'elle ne fût pas contraire à la foi, et de lui permettre de vivre avec les évêques de la Gaule, comme saint Polycarpe et saint Anicet ont vécu ensemble en conservant leurs différents usages, sans rompre les liens de la communion. Il avoue qu'il n'a pu faire goûter ses raisons par les évêques de la Gaule (1); mais il aime mieux croire que ces prélats raisonnent mal que de reconnoître qu'il a tort. L'attachement de ces moines irlandais à leurs pratiques troubla la paix qu'ils étoient venus chercher de si loin : on ne la trouve que dans une soumission parfaite aux règlements du corps des pasteurs.

* Le P. Patrice Flemming, franciscain, qui le premier a publié cette lettre, n'y ayant pas trouvé d'inscription, a cru qu'elle étoit écrite à Boniface IV ; il nous paroît qu'elle fut plutôt adressée à Sabinien, successeur de saint Grégoire, ou à Boniface III.

(1) *Ep.* 1, *t.* 12, *bibl. PP. Lugd.*, *p.* 24.

Pendant ces contestations, il se formoit, par les intrigues de Brunehaut, un violent orage contre saint Didier de Vienne: ce qui attira l'attention des évêques du royaume de Bourgogne, et leur fit oublier pour un temps l'affaire de saint Colomban. Brunehaut sembla n'avoir attendu que la mort de saint Grégoire pour se démentir des éloges qu'il avoit donnés à sa piété : elle ne garda plus de mesure dès qu'elle ne craignit plus les avis et la censure de ce grand pape; mais Dieu avoit suscité saint Didier de Vienne pour s'opposer à ses violences avec un zèle dont il devint enfin la victime.

L'AN 603. — *Persécution suscitée à saint Didier de Vienne.* — Cette reine, qui ne pouvoit pardonner à ce saint évêque la généreuse liberté avec laquelle il reprenoit ses désordres, résolut de s'en venger; et pour rendre le plaisir de la vengeance plus délicat, elle s'appliqua à faire paroître coupable celui qu'elle vouloit perdre. C'est pourquoi, la huitième année de Thierri II, c'est-à-dire l'an 603, elle fit assembler à Châlons-sur-Saône un concile où présida Aredius ou Arigius de Lyon, successeur de Secundin, et, sur des crimes attestés par de faux témoins, elle fit déposer Didier, et le relégua dans l'île de Leuvis en Ecosse (1) : mais Dieu y fit éclater la gloire de son serviteur à proportion de ses humiliations, et le don des miracles, qu'il lui accorda dans son exil, justifia pleinement son innocence calomniée.

Le bruit de ces prodiges s'étant répandu dans les Gaules, Brunehaut en parut touchée,

(1) *Fred. in chr.; Vita desid. ab autore coævo, apud Boll. 23 maii.*

et, après quatre ans d'exil, elle permit à Didier de retouruer à son Eglise. Il n'y fut pas tranquille. Le magistrat de Vienne voulant plaire à la reine, sembloit prendre à tâche de chagriner le saint évêque; et il fit un jour emprisonner douze des serviteurs de l'Eglise. Didier, pénétré de douleur, répandit des larmes devant le Seigneur; et pendant sa prière, saint Sévère, qui est honoré à Vienne, apparut aux prisonniers et les délivra. L'éclat de ce miracle et de quelques autres fit naître au roi Thierri le désir de voir un homme si puissant en œuvres, et de lui demander des avis salutaires pour sa conduite. Didier, dont le zèle n'étoit pas affoibli par les persécutions qu'il lui avoit attirées, lui conseilla de chasser ses concubines, et de s'engager dans les liens d'un légitime mariage.

Le roi goûta cette proposition, et il envoya Aredius de Lyon, avec quelques seigneurs de sa cour, demander Ermemberge, fille de Vitteric, roi des Visigoths (1). La princesse vint effectivement en France; mais Brunehaut, qui craignoit de voir diminuer son autorité de reine mère, si une reine épouse partageoit le cœur du roi son fils, trouva le moyen d'empêcher ce mariage, et fit renvoyer honteusement Ermemberge en Espagne, après l'avoir dépouillée de ses trésors. Le roi des Visigoths, voulant tirer raison de cet affront, fit contre Thierri une puissante ligue, qui cependant n'eut pas de suite.

L'AN 607. — *Martyre de saint Didier.* — Brunehaut réussit mieux dans la vengeance

(1) *Fred. in chr.*

qu'elle méditoit contre saint Didier, à qui elle ne pardonna pas le conseil qu'il avoit donné au roi de se marier. Dès que le saint évêque eut quitté la cour pour retourner à son Eglise, elle commanda à trois comtes de le suivre, et *de le mettre à mort quelque part où ils le trouvassent*. Ils l'atteignirent sur les bords de la Chalaronne, au territoire de Lyon. Didier, se voyant poursuivi par ses assassins, se mit à genoux pour recommander à Dieu son peuple et ses persécuteurs. On l'assomma dans cette posture du coup d'une grosse pierre; et pour l'achever, on lui cassa la tête d'un coup de levier. C'est ainsi que mourut ce saint évêque le 23 mai l'an 607. L'Eglise l'honore comme martyr le jour de sa mort, et il le fut en effet de son zèle et de la justice, « car, dit saint » Adon, quoique ses persécuteurs ne lui aient » pas dit : *Sacrifiez aux idoles*, ils lui ont dit : » *Consens à nos péchés, et tais la vérite* (1). » Son sang versé pour une si bonne cause opéra plusieurs miracles. On rapporte entre autres qu'un paralytique qui s'en frotta, recouvra l'usage de ses membres.

Saint Didier étoit originaire d'Autun. Il servit l'Eglise de Vienne sous l'épiscopat de quatre saints prélats; savoir, saint Naamace, saint Philippe, saint Evance et saint Vère, auquel il succéda l'an 596. Il étoit habile dans les belles-lettres; et nous avons vu que saint Grégoire lui fit des reproches de ce qu'il enseignoit la grammaire, étant évêque. Mais ce pape ne parloit que sur un bruit qui pouvoit être faux, comme

(1) *Epist. Adon.*

le prêtre Candide, qui venoit des Gaules, l'assura qu'il l'étoit (1). Didier fut d'abord enterré dans un lieu nommé alors Priscigni, et aujourd'hui *Saint-Didier de Chalaronne*, dans la principauté de Dombes, apparemment à l'endroit même où il fut martyrisé. Mais quelques années après il fut transféré à Vienne dans l'église des Saints-Apôtres, hors de la ville (2). Cette translation se fit avec la permission de Clothaire II, sous le pontificat de saint Etherius, qui avoit succédé à saint Domnole, le successeur de saint Didier. Saint Etherius est honoré le 16 de juin, et saint Domnole le 14 du même mois. On voit par là quelle glorieuse suite de saints évêques l'Eglise de Vienne continua d'avoir dans un siècle où la sainteté devenoit plus rare.

L'historien Frédegaire attribue la mort de saint Didier aux mauvais conseils d'Aredius de Lyon. Mais puisqu'Aredius est honoré comme saint dans son Eglise le 10 août (3), il faut croire ou qu'il a expié par la pénitence cette faute et quelques autres qu'on lui reproche, ou que Frédegaire a été mal instruit, ce qui est plus probable, puisque l'auteur contemporain de la vie de saint Didier ne parle nullement de ce fait.

Généreuse liberté de saint Colomban. — La mort cruelle de ce saint évêque n'intimida point Colomban. Il avoit le zèle aussi bien que l'austérité d'Elie, et il ne craignoit pas de s'exposer aux persécutions de Brunehaut, pour la même raison qui venoit de les attirer à Didier. Cet

(1) *Epist. Greg.* 54, *l.* 11. — (2) *Acta transl. auct. Adon.* — (3) *Theoph. Rayn. Agiologium Lugd.*, *p.* 31.

abbé ne paroissoit de temps en temps à la cour au sortir de son désert, que comme un prophète, pour y faire trembler le vice jusque sur le trône. Sa vertu, qui lui donnoit l'autorité et la liberté d'un apôtre, lui avoit mérité la vénération de Childebert II et des rois Théodebert et Thierri ses fils. Celui-ci se félicitoit surtout d'avoir un si saint homme dans ses états; heureux s'il l'avoit conservé ! Mais Colomban, qui ne savoit pas flatter, avoit trop de zèle et de sincérité pour plaire long-temps à un prince si débauché. Il lui fit un jour entre autres de grands reproches de ce qu'il s'abandonnoit à des concubines, au lieu de prendre une épouse légitime, comme il convenoit au salut de son âme et à l'affermissement de son trône (1). Le roi parut touché de ces raisons ; mais Brunehaut, qui sacrifioit tout à la jalousie de son autorité, sut aussi mauvais gré au saint abbé de ce conseil qu'elle l'avoit su à saint Didier, et elle ne chercha pas long-temps le plaisir de le lui faire sentir.

Colomban étant retourné à la cour, qui étoit alors à Bourcheresse, maison royale entre Autun et Châlons-sur-Saône, Brunehaut, qui vouloit lui tendre un piége, lui présenta les enfants que Thierri avoit eus de ses concubines. Le saint abbé demanda à la reine qui étoient ces enfants: « Ce sont, dit-elle, les en- » fants du roi ; donnez-leur votre bénédiction. » Il répondit : *Sachez qu'ils ne régneront pas, parce que ce sont des fruits de l'incontinence.* Il ne fut pas difficile à une reine artificieuse de répandre le poison de la malignité sur cette

(1) *Jon. vit. Colomb.; Fred. in chr., c. 36.*

réponse, pour envenimer l'esprit du roi contre celui qui l'avoit faite. Il est rare qu'on annonce impunément à un mauvais prince les malheurs qu'il s'attire par ses péchés.

L'AN 608. — *Vexations faites par le roi Thierri aux moines de saint Colomban.* — Thierri commença la persécution par défendre à ses sujets de fournir des vivres aux moines de saint Colomban, et à eux de sortir de leurs monastères; et au cas qu'ils le fissent, on envoya ordre aux monastères voisins de ne les pas recevoir. Ces saints religieux, qu'on vouloit, ce semble, faire mourir de faim, trouvèrent quelque temps une ressource dans leur abstinence. Cependant le saint abbé, voyant le roi irrité à ce point, alla pour tâcher de l'adoucir. Il arriva au soleil couchant à Epoisses, où étoit alors la cour; et fit dire au roi qu'il ne vouloit pas s'arrêter, et qu'il demandoit seulement par grâce un moment d'audience. Le roi ayant délibéré s'il l'admettroit, prit le parti de la douceur, et dit qu'il valoit mieux recevoir avec honneur le saint abbé que d'irriter Dieu en rebutant avec mépris son serviteur. Il lui fit donc préparer un repas d'une magnificence royale. Mais Colomban refusa d'y toucher, disant qu'il ne convenoit point que les serviteurs de Dieu goûtassent aux mets d'un prince qui leur interdisoit non-seulement l'entrée de sa maison, mais encore de celle des autres. A peine avoit-il proféré ces paroles que tous les vases qui étoient sur la table qu'on avoit servie se brisèrent, au grand étonnement de tous ceux qui étoient présents.

Ce miracle épouvanta tellement le roi, que le lendemain dès le matin il alla avec Brune-

haut prier Colomban d'oublier le passé, lui promettant de changer de conduite. Ainsi le saint homme s'en retourna fort satisfait à son monastère, mais Thierri garda mal ses promesses.

Ce prince continua de se plonger dans ses débauches, et ayant fait faire quelques nouvelles vexations aux moines de Luxeu, Colomban lui écrivit une lettre où, parlant avec une fermeté dont les rois trouvent peu d'exemples, il le menaçoit même de se séparer de sa communion. Il n'en falloit pas tant à Brunehaut. Elle porta les évêques et les seigneurs de la cour à aigrir le ressentiment du roi contre un solitaire qui lui manquoit de respect. Les évêques étoient prévenus contre Colomban au sujet de la Pâque ; et les courtisans sont toujours prêts à entrer dans les passions des princes. Ils déclamèrent si éloquemment contre la manière de vivre de Colomban, qu'ils engagèrent Thierri à se transporter sur les lieux, pour y examiner ce nouvel institut.

L'AN 609. — *Le roi Thierri va à Luxeu.* — Le roi s'étant donc rendu à Luxeu, se plaignit d'abord à Colomban de ce qu'il s'éloignoit des usages reçus dans les autres communautés de la province, et de ce qu'il ne permettoit à personne d'entrer dans l'intérieur de son monastère. Colomban répondit que ce n'étoit pas son usage d'admettre qui que ce soit dans les cellules ou dans les offices de la maison ; qu'il avoit des lieux destinés pour recevoir les hôtes. Le roi lui dit, qu'il devoit abolir cette bizarre coutume s'il vouloit avoir part à ses libéralités, et il entra en même temps dans l'intérieur du

monastère. Colomban ne pouvant l'en empêcher, lui dit avec une respectueuse fermeté : « Prince, si vous voulez enfreindre ce qui est » ordonné par notre règle, je ne recevrai ni vos » présents, ni vos aumônes ; et si vous êtes venu » ici pour détruire nos monastères et donner » atteinte au bon ordre, sachez que votre » royaume sera ruiné et votre race extirpée. »

Le roi, qui étoit déjà entré dans le réfectoire, fut épouvanté d'une menace si formelle, et se retira avec précipitation, en disant au saint abbé : « Vous espérez peut-être que je vous » procurerai la couronne du martyre, mais je » prendrai de meilleurs conseils. » Les courtisans qui accompagnoient le roi dirent qu'un étranger qui avoit des manières si extraordinaires devoit reprendre le chemin par lequel il étoit venu. Colomban répondit qu'il ne sortiroit pas de son monastère, à moins qu'on ne l'en tirât de force.

L'AN 609. — *Colomban relégué à Besançon.* — Le roi, en se retirant, donna ordre à un seigneur nommé Baudulfe de chasser de Luxeu le saint abbé. Baudulfe le conduisit à Besançon, en attendant les ordres de la cour. Colomban, faisant de son exil une mission, visita les prisonniers, et leur annonça la parole de Dieu. Ils lui promirent que s'ils recouvroient la liberté, ils feroient une sincère pénitence de leurs crimes. Le saint homme commanda aussitôt au moine Domual, son compagnon, de leur tirer les fers des pieds ; ils se brisèrent entre ses mains. Colomban leur lava ensuite les pieds, et leur commanda d'aller à l'église y laver leurs péchés par les larmes de la pénitence. Ils sor-

tirent de la prison sans obstacles ; mais ils trouvèrent fermées les portes de l'église, et comme ils étoient poursuivis par le tribun des soldats, Colomban les fit ouvrir miraculeusement ; en sorte que personne n'osa plus inquiéter ceux que le Seigneur avoit ainsi délivrés.

Colomban retourne à son monastère, et en est chassé. — Un miracle si éclatant procura plus de liberté au saint abbé. Comme chacun craignoit d'être contre lui le ministre de la passion de Brunehaut, il s'aperçut bientôt qu'il n'avoit plus de gardes : c'est pourquoi, après avoir passé la nuit en prières, il prit le parti de s'en retourner à son monastère.

Thierri l'ayant appris, y envoya une compagnie de soldats. Lorsqu'ils arrivèrent, le saint homme étoit en prières dans l'oratoire : Dieu l'y rendit invisible à leurs yeux ; et quoique quelques-uns le heurtassent des pieds, personne ne l'aperçut. L'officier, qui exécutoit cet ordre malgré lui, s'étant avisé de regarder par la fenêtre de l'oratoire, vit le saint abbé au milieu des soldats qui le cherchoient sans le voir, et frappé du miracle, il retourna en faire son rapport au roi. Mais ce prince n'écoutoit plus que son aveugle passion.

Il renvoya à Luxeu deux autres officiers, savoir, le comte Berthaire et Baudulfe. Ils trouvèrent Colomban qui psalmodioit avec sa communauté, et s'approchant de lui, ils lui dirent : « Homme de Dieu, nous vous prions d'obéir » aux ordres du roi et aux nôtres, et de vous » en retourner dans votre pays (1). » Il protesta

(1) *Fred., in chr., c. 26, et Jon. vit. Colomb.*

que la violence seule pourroit le faire sortir. Berthaire, qui craignoit de s'attirer la vengeance du ciel, se retira, et laissa les plus déterminés de ses soldats pour exécuter les ordres du roi. On vit alors un spectacle bien touchant, et qui fut comme le triomphe de la sainteté sur la férocité la plus barbare. Les soldats se jetèrent aux pieds du saint abbé, lui embrassèrent les genoux, le conjurèrent avec larmes de leur pardonner ce qu'ils étoient forcés de faire; ajoutant que s'il refusoit d'obéir, il metroit leur vie en péril.

L'an 610. — *Colomban sort de Luxeu, et est conduit à Nantes.* — Le saint homme se rendit à cette raison, et sortit de son monastère suivi de tous ses religieux, qui jetoient des cris amers, comme s'ils eussent assisté à ses funérailles. On lui donna des gardes pour le conduire jusqu'à Nantes, où il devoit s'embarquer pour repasser en Irlande. Colomban s'étant arrêté un moment à quelque distance du monastère, afin de faire une fervente prière pour sa chère communauté, se tourna vers les moines qui l'accompagnoient, les consola en les assurant que Dieu feroit servir cette disgrâce à la propagation de leur institut: puis il demanda quels étoient ceux d'entre eux qui auroient le courage de le suivre dans son bannissement. Tous répondirent qu'ils aimoient mieux souffrir les dernières extrémités avec leur père que de s'en séparer. Mais les gardes dirent qu'ils avoient défense de laisser aller avec lui les moines gaulois, français ou bourguignons; et qu'on ne permettoit de le suivre qu'à ceux qui etoient venus d'Irlande ou de la Grande-Bretagne. Il fallut obéir; et, comme la piété

inspire plus de vraie tendresse que toutes les liaisons profanes, cette séparation fit couler bien des larmes de part et d'autre, surtout à saint Eustase, qui étoit un de ses plus chers disciples, et qui fut dans la suite abbé de Luxeu.

Miracles et prophéties de saint Colomban pendant son voyage. — Ainsi fut chassé de son monastère de Luxeu le saint abbé Colomban, vingt ans après qu'il l'eut fondé, c'est-à-dire l'an 610. Son voyage jusqu'à Nantes ne fut qu'une suite de miracles. Etant arrivé à Auxerre, il dit à Ragamond, lequel commandoit les gardes qui le conduisoient : « Souvenez-vous » que le roi Clothaire que vous méprisez, sera » votre maître dans trois ans. » On le fit embarquer sur la Loire, à Nevers; et comme quelques-uns de ses compagnons tardoient à entrer dans le bateau, un des gardes déchargea un coup de rame sur un saint moine nommé Lua (1). Colomban en fit des reproches au soldat, et lui prédit qu'il seroit puni au même lieu où il avoit frappé le serviteur de Dieu; ce qui se vérifia au retour, ce malheureux ayant été noyé au même endroit. Saint Bernard parle d'un saint moine irlandais nommé Lua, qui fonda, dit-il, plus de cent monastères: ce peut être celui dont il est ici fait mention.

A Orléans, saint Colomban eut le chagrin de voir qu'on lui fermât les portes des églises, tant on craignoit de déplaire au roi. Il campa sur le rivage de la Loire hors de la ville, où il envoya, pour chercher des vivres, deux de ses disciples, dont l'un étoit Potentin, qui bâtit

(1) *Vit. S. Malachiæ.*

dans la suite un monastère proche de Coutance. Ils ne trouvèrent dans Orléans qu'une marchande syrienne, qui eut compassion d'eux, et qui leur donna avec charité les secours dont ils avoient besoin. Les saints sont toujours reconnoissants. Le mari de cette femme étoit aveugle depuis plusieurs années; ils le conduisirent à saint Colomban, qui lui rendit la vue.

En passant à Tours, le saint abbé pria ses gardes de lui permettre de satisfaire sa dévotion au tombeau de saint Martin. Ils lui refusèrent cette consolation, et voulurent passer outre; mais il fut impossible de faire avancer la barque. On fut donc obligé d'aborder au port, et le serviteur de Dieu passa la nuit en prières au tombeau de saint Martin. Le lendemain, l'évêque Léoparius, successeur de Pelage, l'invita à dîner. Un seigneur français, nommé Chrodoalde, qui avoit épousé la tante du roi Théodebert, et qui cependant étoit dans les intérêts du roi Thierri, fut du repas. Colomban lui dit: *Votre Thierri, ce chien, me chasse; mais allez lui dire que, dans trois ans, lui et ses enfants seront exterminés.* On me pardonnera de rapporter les propres paroles de saint Colomban, qu'il est difficile de justifier, même dans un homme à miracles.

Séjour de saint Colomban à Nantes. — Le saint abbé arriva heureusement à Nantes, où l'évêque Sophronius et le comte Théodoalt avoient ordre de le faire embarquer pour l'Irlande. Il séjourna quelque temps en cette ville avec ses compagnons, en attendant le départ du vaisseau qui devoit les porter, et pendant ce séjour l'évêque, qui craignoit apparemment

de déplaire à la cour, ne leur donna aucun secours ; mais des dames de piété, plus généreuses et moins politiques, pourvurent abondamment à leurs besoins.

Lettre de saint Colomban à ses religieux de Luxeu. — Colomban écrivit de Nantes une lettre à ses moines de Luxeu, où l'on voit en même temps des marques de la tendresse de son cœur et de l'opiniâtreté de son esprit. « Ne » croyez pas, leur dit-il (1), que les hommes » vous persécutent d'eux-mêmes ; ils y sont ani- » més par les démons qui les possèdent, et qui » sont envieux du bien que vous faites. Mais » combattez contre eux avec les armes spiri- » tuelles dont parle l'apôtre, et percez-les, pour » ainsi dire, des traits de vos ferventes prières, » comme d'autant de flèches..... Prenez garde » surtout à n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, » sans quoi il vaudroit mieux que vous ne de- » meurassiez pas en communauté. Ainsi j'or- » donne que tous ceux qui m'aiment et qui » pensent comme moi, obéissent à Attale, mon » cher disciple, à qui je laisse la liberté de » demeurer, ou de me venir joindre, et au cas » qu'il prenne ce dernier parti, Valdolen sera » votre supérieur. S'il y a quelqu'un parmi vous » qui n'ait pas les mêmes sentiments que les » autres, quel qu'il soit, chassez-le du monas- » tère. »

Colomban adressant ensuite la parole à Attale, lui dit : « Si vous prévoyez le profit des » âmes, demeurez ; mais si vous voyez des » dangers, venez. Je parle des dangers de la

(1) *Ep. Colomb. ad suos*, t. 12, *bibl. PP. Lugd.*, p. 26.

» discorde; car je crains qu'il n'y ait du trouble
» sur la Pâque, et qu'après mon départ vous
» ne vous affoiblissiez.... Mais voici les larmes
» qui me coulent des yeux; tâchons d'en bou-
» cher la source : il est honteux à un soldat
» de pleurer à la guerre. Après tout, ce qui
» nous arrive n'est pas nouveau. » Et à cette
» occasion il s'étend sur l'utilité des souffrances.
» Après quoi il ajoute : « Au moment que j'écris
» ceci, on vient m'avertir qu'on équipe un
» vaisseau pour me transporter malgré moi dans
» mon pays; cependant si je voulois m'enfuir,
» je n'ai point de gardes pour m'en empêcher,
» et il paroît qu'on ne seroit pas fâché que je
» prisse ce parti. »

On voit par cette * lettre que saint Colomban demeuroit toujours entêté de son sentiment sur la Pâque. Attale alla joindre son maître. Valdolen ne voulut pas dans ces circonstances se charger du gouvernement; il aima mieux s'adonner avec saint Valeri aux fonctions de la vie apostolique, comme nous le dirons dans la suite. Ainsi les moines élurent quelque temps après pour leur abbé Eustase, neveu de Miétius, évêque de Langres.

L'an 610. — *Le ciel n'approuve pas l'embarquement de Colomban.* — Le vaisseau qu'on équipoit à Nantes étant prêt à faire voile, Colomban y fit embarquer ses compagnons avec le peu d'effets qu'il avoit, et il descendit la Loire sur une barque pour les aller joindre;

* M. Fleury, t. 8, p. 257, dit que cette lettre de saint Colomban est *pleine de prudence et de charité*. Pour moi, je ne trouve ni prudence à résister sur l'observance de la Pâque à la pratique de toute l'Eglise, ni charité à porter les autres à le faire.

mais le vaisseau, dès qu'il fut dessus, fut aussitôt repoussé vers le port, sans en pouvoir sortir. Le maître du navire comprit ce qui l'arrêtoit; il fit débarquer les moines et leur bagage, et incontinent après il fit voile avec un vent favorable. Ce miracle fut une nouvelle preuve que le Seigneur n'approuvoit pas l'exil de Colomban, et chacun craignit d'y contribuer. Ainsi personne ne le pressant plus de s'embarquer, il prit le parti d'aller trouver le roi Clothaire, qui tenoit alors sa cour à l'extrémité de la Neustrie vers l'Océan.

Colomban est bien reçu du roi Clothaire. — Ce prince avoit été dépouillé d'une partie de ses états par le roi Thierri; ce fut une raison pour lui de faire un bon accueil au saint abbé, persécuté par un ennemi commun. Il le reçut comme un envoyé de Dieu, et promit de profiter des avis qu'il lui donna sur plusieurs désordres, dont les cours des princes sont rarement exemptes. Il le pressa même de s'établir dans ses états; mais Colomban le refusa, craignant d'augmenter la mésintelligence qui étoit déjà entre ce prince et le roi Thierri : sentiment de charité aussi noble que désintéressé!

La guerre s'allume entre Thierri et Théodebert. — Pendant que saint Colomban étoit à la cour de Clothaire, la guerre s'alluma entre les deux frères Théodebert et Thierri, par les artifices de Brunehaut (1), qui, ne pouvant pardonner à Théodebert l'affront qu'il lui avoit fait de la chasser de ses états, entreprit de le faire détrôner par Thierri, sous le prétexte qu'il n'étoit pas le fils de Childebert. Les deux frères

(1) *Jon. vit. Colomb.*

ennemis envoyèrent chacun de son côté des ambassadeurs à Clothaire pour l'attirer à son parti. Clothaire consulta Colomban, comme son oracle, qui lui conseilla de garder la neutralité entre ces deux princes, l'assurant que dans trois ans il seroit maître de l'un et de l'autre. Clothaire ajouta foi à cette prédiction, que le saint abbé faisoit pour la troisième fois, et, ne pouvant le retenir plus long-temps, il lui donna l'escorte qu'il lui demandoit pour se rendre dans le royaume de Théodebert, et de là en Italie.

Colomban donne sa bénédiction à saint Faron, à sainte Fare, à saint Cagnou et saint Ouen, encore jeunes. — Saint Colomban passa par Paris, où il délivra un possédé. A Meaux, Chaneric, seigneur de la cour de Théodebert, le reçut avec de grands honneurs. Le saint homme donna sa bénédiction à sa maison, et voua à Dieu sa fille nommée Bourgondofare *, qui étoit encore fort jeune. Elle parvint dans la suite à une grande sainteté; et elle est connue sous le nom de sainte Fare. Elle étoit sœur de saint Bourgondofaron, et de saint Chanoald, vulgairement Faron et Cagnou. Ce dernier se fit disciple de saint Colomban, et le suivit dans ses courses apostoliques. Le saint abbé logea ensuite à Eussi sur la Marne, dans la maison de campagne d'un autre seigneur nommé Authaire. Il avoit deux fils encore jeunes, Adon et

* *Fara* ou *fera* signifie en tudesque *famille*; ainsi *Burgondofara* et *Burgondofaro* peut signifier *famille bourguignone*, ou bien *noble bourguignon*; car il paroît que *fara* se prend pour une famille noble : c'est pourquoi on a dit *farones* pour *barones*; c'est-à-dire *les seigneurs, les barons*.

Dadon. Sa femme Aiga les présenta à Colomban, qui leur donna sa bénédiction, et ils devinrent l'un et l'autre célèbres par la sainteté de leur vie. Dadon est plus connu sous le nom de saint Ouen.

L'AN 611. — *Colomban à la cour d'Austrasie.* — Colomban arriva à la cour de Théodebert avec les compagnons de son exil, et plusieurs autres de ses frères qui l'étoient venus joindre de Luxeu. Le roi d'Austrasie reçut avec joie cette vertueuse colonie, et promit de leur trouver dans les états des lieux commodes proche des nations idolâtres, auxquelles ils pourroient prêcher l'Evangile. C'étoit ce que cherchoit Colomban, quoique la difficulté qu'il avoit trouvée jusqu'alors à convertir les païens eût un peu ralenti son zèle. A cette condition, il fit espérer au prince qu'il séjourneroit quelque temps dans son royaume. Il s'embarqua ensuite sur le Rhin et passa à Mayence, où l'évêque Léonisius lui fit donner des rafraîchissements pour continuer sa route. De là remontant toujours ce fleuve, il entra dans l'Aar, puis dans le Limat, et pénétra jusqu'à l'extrémité du lac de Zurich. Les habitants, qui étoient de la nation des Suèves, étoient idolâtres et féroces. Saint Colomban les trouva un jour qu'ils faisoient un célèbre sacrifice à leur Dieu, à qui ils offroient une grande cuve pleine de bière. Il leur demanda ce qu'ils prétendoient par là : ils répondirent qu'ils vouloient sacrifier au dieu *Vadon* *. Le saint homme s'approcha pénétré

* On prétend que ce dieu *Vadon*, ou *Vodon* étoit Mercure. Ce pourroit être Mars, que quelques-uns disent avoir été appelé *Vaso* par les Gaulois.

de compassion, et souffla sur la cuve. Elle se brisa aussitôt en morceaux, et la bière destinée aux libations fut toute répandue. Ces barbares étonnés ne sachant à quoi attribuer ce prodige, disoient : *Cet homme a bonne haleine.* Il détrompa néanmoins plusieurs de ces superstitions, et les baptisa. Il en ramena à la pratique de l'Evangile d'autres qui, après avoir été baptisés, étoient retournés au culte de leurs idoles. Mais un soudain orage obligea les ouvriers évangéliques d'abandonner la moisson qu'ils commençoient de recueillir.

L'AN 612. — *Colomban se retire à Bregents.* — Gal, un des premiers compagnons de saint Colomban venus avec lui d'Irlande, suivant les mouvements de son zèle, mit le feu aux temples des idoles, et jeta dans le lac les offrandes qu'il y trouva. En voulant faire trop, on en fait souvent beaucoup moins. Cette action éclatante irrita tellement les idolâtres, qu'ils résolurent de tuer Gal, et de chasser Colomban de leur pays, après l'avoir ignominieusement battu de verges. Le saint abbé crut devoir se dérober à leur fureur. Il se retira d'abord à Arbon sur le lac de Constance, où un saint prêtre, nommé Vilimar, lui indiqua un lieu très-agréable et très-fertile proche des ruines de la ville de Bregents. Colomban y trouva un oratoire dédié à sainte Aurélie, auprès duquel il bâtit quelques cellules. Mais il eut la douleur de voir dans cet oratoire trois statues d'airain doré attachées à la muraille, que le peuple superstitieux adoroit comme les dieux tutélaires du pays. Il chargea Gal, qui savoit mieux la langue, d'instruire ce peuple ignorant. Gal s'acquitta avec zèle de

cette commission. Une grande multitude de peuple s'étant assemblée pour la fête de l'oratoire, il brisa publiquement les statues qui servoient d'objet à l'idolâtrie, sans qu'on s'en offensât, et en jeta les morceaux dans le lac. Après quoi saint Colomban ayant béni de l'eau, en aspergea l'oratoire, fit les onctions sur l'autel, y plaça des reliques de sainte Aurélie, y célébra la messe; et la cérémonie achevée, le peuple s'en retourna plein de consolation.

Guerre entre Thierri et Théodobert. — Tandis que saint Colomban et ses disciples combattoient ainsi l'idolâtrie, Thierri et Théodebert continuoient de se faire la guerre avec l'acharnement ordinaire à des frères ennemis. Le saint abbé, qui connut par révélation le péril où étoit Théodebert, fit un voyage à sa cour, et lui conseilla de se faire clerc, afin de sauver son âme, en perdant son royaume. Une proposition si peu attendue parut digne de risée et au roi et à ses courtisans. Ils répondirent qu'on n'avoit jamais entendu parler qu'un roi Mérovingien * se fût fait clerc de son bon gré : la chose étoit en effet sans exemple. Colomban voyant ses avis inutiles, retourna promptement à son nouvel établissement de Bregents. L'événement justifia bientôt sa prophétie.

Léonisius de Mayence anime Thierri à poursuivre la guerre. — Théodebert perdit d'abord une bataille proche de Toul. Alors Léonisius,

* M. Fleury, t. 8, p. 263, dit qu'*il semble qu'ils ne connoissoient pas saint Cloud;* mais saint Cloud, issu de la famille royale, ne fut jamais roi : ainsi la réflexion porte à faux. Nos rois de la première race furent nommés *Mérovingiens*, du nom du roi Mérouée : *A quo*, dit Frédégaire, *reges Francorum posteà Merovingii uvocantur.*

évêque de Mayence, oubliant son caractère et la fidélité qu'il devoit à son roi, se rangea du côté de la fortune, et anima Thierri à poursuivre vivement la guerre. « Prince, lui dit-il, » pour vous faire connoître vos intérêts, je » vous rapporterai un trait de la fable. Un loup, » ayant mené un jour ses louveteaux à la » chasse, les rassembla ensuite sur le sommet » d'une montagne, et leur dit : Mes enfants, » regardez bien de tous côtés, tant que votre » vue pourra s'étendre; vous ne verrez point » d'amis, si ce n'est quelqu'un de notre race. » Ainsi il faut que vous continuiez le métier » que vous avez commencé de faire (1). » Thierri comprit le sens de l'apologue; et suivant le conseil sanguinaire de l'évêque, il livra dans les plaines de Tolbiac une seconde bataille à Théodebert, qui avoit rallié ses troupes.

Dieu révèle à Colomban que les armées sont aux mains. — Pendant que les deux armées étoient aux mains, saint Colomban, qui étoit assis dans sa solitude sur le tronc d'un vieux chêne, lisant un livre, s'endormit; et Dieu lui fit connoître durant son sommeil ce qui se passoit. A son réveil il appela le jeune moine Chagnoald qui le servoit, et lui dit en soupirant, que les deux armées étoient aux mains, et qu'il y avoit beaucoup de sang répandu. Chagnoald répondit : « Mon père, priez pour » le roi Théodebert, afin qu'il remporte la » victoire sur Thierri notre ennemi déclaré. » Colomban répliqua : « Mon fils, vous me donnez » un mauvais conseil. Dieu, qui nous commande

(1) *Fred. in chr.*, c. 38.

» de prier » pour nos ennemis, en a ordonné
» autrement. »

Mort et caractère de Théodobert II. — Chagnoald reconnut ensuite que la bataille s'étoit donnée au jour et à l'heure que le saint abbé lui avoit parlé. Théodebert y fut entièrement défait et pris même prisonnier par la trahison des siens. Thierri l'envoya à son aïeule Brunehaut, qui l'obligea de recevoir la tonsure cléricale, et quelque temps après le fit impitoyablement mourir, l'an 612 (1), comme si elle n'eût voulu l'engager dans le clergé que pour rendre plus atroce le crime qu'elle méditoit, de verser le sang d'un roi et d'un clerc, son petit-fils. Mais la vengeance, la plus furieuse des passions, étouffe également les sentiments de la nature et ceux de la religion.

Le malheureux Théodebert ne fut ni plaint, ni regretté; et le peu que l'histoire nous apprend de lui, montre qu'il ne méritoit guère de l'être. Quoique plongé dans la débauche, il aimoit la guerre : mais il y avoit plus de témérité que de vraie valeur dans sa bravoure; car il avoit peu d'esprit, et beaucoup de brutalité, dont voici un trait bien odieux. Brunehaut suivant sa politique lui avoit fait épouser une jeune esclave nommée Bilichilde, qui, malgré la bassesse de sa naissance, soutint noblement les droits et le nom de reine, même contre Brunehaut (2); et elle auroit pu apprendre à son mari à régner, si ce prince ne se fût privé trop tôt de ses conseils, en la tuant lui-même de sa propre main dans un emportement de fureur. Théodebert

(1) *Jonas vit. Colomb.* — (2) *Fred. in chr.*, c. 37.

avoit un fils en bas âge nommé Mérouée : Thierri souilla encore sa victoire de son sang. Il fit prendre cet enfant par un pied, et lui fit inhumainement écraser la tête contre une pierre. Il n'y a qu'à des frères ennemis que la haine et l'ambition puissent inspirer tant de barbarie.

Saint Colomban, chassé de Bregents, passe en Italie. — Par la mort de Théodebert le nouvel établissement de Colomban, près de Bregents, tomboit sous la domination de Thierri. Le saint abbé ne s'y crut pas en sûreté. D'ailleurs plusieurs des habitants, irrités de ce qu'on leur avoit ôté leurs idoles, se plaignirent au duc Gonzon que ces étrangers empêchoient la chasse. C'en fut assez au duc pour envoyer ordre aux moines de se retirer de ses terres. Ainsi Colomban reprit le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps, de passer en Italie.

Saint Gal veut demeurer, et saint Colomban l'interdit de la célébration de la messe. — Saint Gal, qui faisoit du fruit parmi ces peuples, demanda la permission à saint Colomban de demeurer en ces cantons, apportant pour raison qu'il étoit malade, et hors d'état de le suivre dans un nouveau voyage. Colomban crut que la maladie étoit feinte, et lui dit que, puisqu'il étoit las de souffrir à sa suite, il n'avoit qu'à demeurer; mais qu'il lui défendoit de dire la messe *, tant que lui Colomban seroit en vie. Gal, qui étoit en effet malade, demeura, et par

* M. Fleury, t. 8, p. 264, dit que saint Gal *demeura avec la bénédiction de Colomban* : l'interdit de sa célébration de la messe peut-il être regardé comme une bénédiction?

respect pour son abbé il observa exactement la suspense, quelque sensible qu'il fût à cette punition, qu'il savoit d'ailleurs n'avoir pas méritée. Il se retira d'abord chez le saint prêtre Vilimar, où il rétablit sa santé. Il s'enfonça ensuite dans une solitude voisine, où les eaux étoient fort saines : c'étoit surtout ce qu'il cherchoit. En y arrivant il fit une croix d'un bâton, la ficha en terre *, y pendit un reliquaire qu'il portoit au cou, et se prosternant en oraison, il dit : « Voici le lieu de mon repos » pour toujours; j'y demeurerai, puisque je l'ai » choisi. » Tels furent les commencements du célèbre monastère de Saint-Gal, dans le diocèse de Constance, et dont l'abbé est aujourd'hui prince du saint Empire.

Saint Sigisbert établit le monastère de Disentis. — Deux autres disciples de Colomban, dont l'un se nommoit Sigisbert, et l'autre Deïcole, ne purent non plus le suivre en Italie. Sigisbert s'arrêta dans la partie de la Rhétie qu'on nomme aujourd'hui le pays des Grisons, et bâtit au territoire de Coire le monastère de Disentis, qui est encore célèbre. Il convertit aux environs un grand nombre d'idolâtres, et entre autres un seigneur nommé Placide, qui s'étant fait moine, et ayant donné ses biens au monastère de Sigisbert, eut la tête tranchée par ordre du comte Victor, à qui il étoit allé reprocher ses

* Quand on vouloit bâtir une église ou un oratoire en quelque lieu, on commençoit par y planter une croix. Charlemagne (*Cap. Car. M.*, *l.* 5, *c.* 229) ordonna que cet honneur fût réservé à l'évêque diocésain : *Nemo ecclesiam ædificet antequam civitatis episcopus veniat, ibique crucem figat publicè.* C'étoit aussi la discipline de l'Eglise grecque.

débauches et ses injustices. Sigisbert fut enterré avec Placide, et il se fit un grand nombre de miracles à leur tombeau.

Saint Dié établit le monastère de Lure. — Pour saint Deïcole, vulgairement saint Dié, ce fut son grand âge qui l'empêcha d'accompagner saint Colomban dans son exil. Il demeura quelque temps aux environs de Luxeu : puis il se fixa dans la terre de Lure, où il trouva un oratoire de Saint-Martin. Le seigneur du lieu, nommé Vefaire, à qui l'on rapporta qu'un moine étranger vouloit s'emparer de son église, le traita de la manière la plus indigne, jusqu'à le faire honteusement mutiler. La patience du solitaire et la manière dont Dieu le vengea par la mort subite de Vefaire, firent connoître son innocence. La veuve de ce seigneur lui donna la terre de Lure, où il bâtit un monastère qui subsiste encore. Il est honoré le 18 de janvier. Comme sa vie n'a été écrite que long-temps après sa mort, je ne crois pas devoir entrer en un plus grand détail. C'est ainsi que la dispersion de Colomban et de ses disciples servit à la propagation de leur institut.

L'an 612.—*Saint Colomban est bien reçu d'Agilulfe, roi des Lombards.* — Agilulfe, roi des Lombards, reçut Colomban avec une bonté qui lui fit oublier tout ce qu'il avoit souffert dans la Gaule. Il lui permit de choisir dans toute l'étendue de ses états l'endroit qu'il jugeroit le plus commode à l'établissement d'un monastère. Colomban choisit dans une vallée des Alpes Cotiennes, un lieu très-fertile, bien arrosé, et surtout abondant en poisson, proche la rivière de Trébie. Il y trouva une église dédiée en

l'honneur de Saint-Pierre, laquelle tomboit en ruines. Le saint abbé la répara, et fonda en ce lieu, sur un ruisseau nommé Bobio, le monastère qui porte ce nom.

Colomban s'engage dans le parti des défenseurs des trois chapitres. — Colomban, étant à Milan, combattit les ariens, et écrivit même contre eux un traité que nous n'avons plus : mais son zèle, plus vif qu'il n'étoit éclairé, lui fit faire là comme ailleurs quelques fausses démarches. Les défenseurs des trois chapitres, qui troubloient encore l'Italie, avoient engagé Agilulfe, roi des Lombards, et la reine Théodelinde, dans leurs intérêts. Colomban prit aisément les sentiments du roi et de la reine ses protecteurs; et il écrivit par leur ordre au pape Boniface IV une lettre dont les termes ne conviennent guère, surtout quand on les compare avec l'inscription qu'il mit à la tête, et qui est tout-à-fait singulière. Nous la rapportons en latin, parce qu'on ne pourroit la traduire sans l'affoiblir : *Pulcherrimo omnium totius Europæ Ecclesiarum capiti, papæ prædulci, præcelso præsuli, pastorum pastori, reverendissimo speculatori, humillimus celsissimo, minimus maximo, agrestis urbano, micrologus eloquentissimo... mira res, rara avis, scribere audet, Bonifacio patri Palumbus* *.

Lettre de Colomban à Boniface IV en faveur des trois chapitres. — Le texte de la lettre ne répond point à une inscription si respectueuse. « Ce n'est point la vanité, dit Colomban au » pape, qui me fait prendre la liberté de vous

* *Palumbus* est mis pour *Columbanus*, et signifie presque la même chose. Saint Colomban aimoit à déguiser son nom.

écrire : c'est la douleur que je ressens, en
» voyant que vous êtes la cause que le nom de
» Dieu soit blasphémé parmi les nations. Je suis
» affligé du déshonneur qui en retombe sur la
» chaire de Saint-Pierre..... Je vous parle avec
» liberté, parce que je vous parle comme votre
» disciple, comme votre ami, et comme votre
» serviteur. Je dis à nos maîtres et à nos pi-
» lotes : veillez, parce que la mer est agitée....
» Prenez garde, parce que l'eau entre déjà dans
» le vaisseau de l'Eglise.... Il est vrai que j'ai
» répondu que l'Eglise romaine ne soutient
» aucun hérétique... Mais soyez sur vos gardes,
» je vous en conjure : veillez, parce que Vir-
» gile qu'on fait auteur de tout ce scandale, n'a
» pas assez veillé.... Je vois les ennemis qui
» nous environnent de toutes parts; et moi qui
» ne suis qu'un simple soldat, je tâche de vous
» réveiller, vous qui êtes le général. C'est à vous
» à commander, à exciter les chefs, à ranger l'ar-
» mée en bataille, à faire sonner les trompettes,
» et à donner le signal du combat...

» Prenez donc en main le glaive de saint
« Pierre, c'est-à-dire la confession de la vraie
» foi, et retranchez la cause de ce schisme.
» Purgez la chaire de saint Pierre de toute er-
» reur, si elle est infectée de quelqu'une,
» comme on le dit.... Assemblez un concile,
» pour vous justifier de ce qu'on vous reproche.
» On vous accuse de recevoir les hérétiques : à
» Dieu ne plaise que je le croie! On publie que
» Virgile a reçu dans je ne sais quel cinquième
» concile, Eutychès, Nestorius et Dioscore :
» voilà la cause du scandale. Si vous recevez
» ces mêmes hérétiques, ou si vous savez que

» Virgile soit mort dans ces sentiments, pour-
» quoi le nommez-vous dans les dyptiques?
» Voilà votre faute, et le sujet pour lequel vos
» inférieurs vous résistent, et ne communiquent
» pas avec vous. »

On peut remarquer ici combien Colomban étoit peu instruit de la question dont il parloit, puisqu'il dit dans sa lettre que ceux qui condamnoient les trois chapitres recevoient les erreurs de Nestorius et d'Eutychès, deux hérésies incompatibles, et qui, par l'opposition de leurs faux dogmes, se détruisent l'une et l'autre. Mais ce solitaire, peu versé dans les matières de théologie, ne faisoit que répéter ce qu'il entendoit dire à un parti schismatique, qui ne se soutenoit que par les calomnies les plus absurdes qu'il débitoit contre les catholiques. Il n'en faut pas davantage pour séduire les simples et les ignorants.

Comme rien n'est plus à charge aux novateurs que le poids de l'autorité du saint siége, qui les condamne, ils n'omettent rien pour y donner atteinte, et c'est en suivant les impressions d'un parti où Colomban étoit alors malheureusement engagé, qu'il ajoute ce qui suit, sans en voir peut-être les conséquences. « Votre
» puissance, dit-il au pape, subsistera tandis
» qu'elle sera réglée par la droite raison; car,
» quoique personne n'ignore que notre Sauveur
» a donné à saint Pierre les clefs du royaume
» des cieux, sachez cependant que si, par je
» ne sais quelle orgueilleuse présomption, vous
» vous arrogez plus de pouvoir que les autres
» dans les choses divines, votre puissance en
» sera plus petite devant Dieu, parce que c'est

» l'unité de la foi dans tout le monde qui a fait
» l'unité de puissance et de prérogative. »

Colomban a rétracté ses sentiments. — Il n'y a aucun lieu de douter que saint Colomban n'ait rétracté ses sentiments, dès qu'il put être mieux instruit : sans quoi les papes n'auroient eu garde de protéger, comme ils firent, son monastère de Bobio, et l'Eglise ne l'auroit pas mis au nombre des saints. Mais son exemple est une belle leçon, qui doit apprendre aux solitaires qu'ils ne peuvent manquer de s'égarer, quand, dans les disputes qui s'élèvent dans l'Eglise, on leur fait prendre d'autre parti que celui de l'humilité et de la soumission. C'est celui que prirent les deux plus chers disciples de saint Colomban, saint Attale, abbé de Bobio, et saint Eustase, abbé de Luxeu. La vigilance de ce dernier à éloigner de son monastère tout esprit de nouveauté ne contribua pas moins à la rendre si florissante dans la suite, que la protection dont Clothaire l'honora après la mort du roi Thierri, laquelle suivit de près ses victoires.

Saint Romaric persécuté par le roi Thierri. — L'ambition de ce prince n'étoit pas satisfaite des royaumes d'Austrasie et de Bourgogne, qu'il possédoit. Il songeoit à envahir celui de Neustrie, lorsque Dieu l'arrêta au milieu de ses conquêtes, dont en effet il abusoit tous les jours par de nouvelles violences. Saint Romaric entre autres en ressentit les funestes effets. C'étoit un jeune seigneur d'une rare piété, de la cour de Théodebert. Thierri lui fit un crime de sa fidélité à son souverain, lui enleva ses biens et fit mourir son père. Mais la vertu, qui

ne met pas à couvert les gens de bien des disgrâces, les en console. Romaric paroissoit content dans son revers : ses ennemis ne l'écoutoient pas; et l'on résolut sa mort (1). Il n'eut alors d'autre parti à prendre que de venir à Metz implorer Brunehaut. Il s'y jeta aux pieds de l'évêque Arédius, qui avoit le plus de crédit sur l'esprit de cette princesse. Mais ce prélat, joignant l'insulte au mépris, ne lui répondit qu'en lui donnant un coup de pied : c'est le second trait d'inhumanité qu'on reproche à Arédius. Il paroît cependant que c'est l'évêque de Lyon de ce nom, honoré comme saint dans son église. Il n'est pas nécessaire de n'avoir pas fait de fautes pour être au nombre des saints; il suffit de les avoir réparées, et loin de se scandaliser de leurs premières foiblesses, il faut admirer l'opération de la grâce, qui, trouvant des hommes si imparfaits et souvent si vicieux, en a fait des modèles de toutes les vertus.

L'an 612. — *Mort du roi Thierri.* — Romaric se retira confus, et sans presque aucune espérance de pouvoir se justifier : la Providence y pourvut par une autre voie, et la scène fut bien changée dès le lendemain, lorsqu'on apprit que le roi Thierri avoit été emporté presque subitement par une dyssenterie : jeune prince qui, par ses victoires et ses conquêtes, auroit mérité un rang parmi les héros, s'il n'avoit souillé sa gloire par ses débauches et par ses cruautés. Brunehaut fit aussi proclamer roi Sigebert, l'aîné des enfants de Thierri : mais Clothaire, qui vouloit profiter de cette révolution, s'étant

(1) *Vit. Romarici apud Duchesne, t. 1, p. 557.*

avancé à la tête de son armée, attira sans peine à son parti les seigneurs d'Austrasie et de Bourgogne, mécontents de se voir gouvernés si longtemps par une reine qui fut successivement l'épouse, la mère, l'aïeule et la bisaïeule des rois régnants. Ainsi le jeune seigneur Sigebert, trahi par ses généraux, après quelques mois de règne, fut livré à Clothaire avec ses deux frères, Corbon et Mérouée, et leur bisaïeule Brunehaut. Childebert, qui étoit aussi fils de Thierri, s'échappa.

L'AN 612. — *Mort tragique de la reine Brunehaut.* — Clothaire ternit l'éclat de sa conquête par le sang innocent qu'il versa pour l'assurer (1). Il fit mourir Sigebert et Corbon. Il accorda cependant la vie à Merouée*, qu'il avoit tenu sur les fonts du baptême, et il le fit élever secrètement dans la Neustrie. Mais il se laissa aller à toute sa colère contre Brunehaut, oubliant, pour satisfaire sa vengeance, ce qu'il se devoit à lui-même, et ce qu'il devoit à la dignité royale. Lorsqu'on lui présenta cette reine infortunée, il lui fit les plus sanglants reproches, en l'accusant d'avoir causé la mort de dix princes de la maison royale : il mettoit de ce nombre ceux qu'il venoit lui-même de faire mourir. Ensuite, sans autre forme de procès, il la fit appliquer, pendant trois jours, à de cruelles tortures; après quoi, croyant que l'opprobre seroit pour elle le plus cruel supplice, il la fit monter sur un chameau, et la fit ainsi promener par tout le camp,

* M. Fleury, t. 8, p. 265, dit que Clothaire fit aussi mourir Mérouée; Frédégaire dit positivement le contraire.

(1) *Fredeg. in chr.*

pour l'exposer à la risée de son armée. Enfin il la fit attacher par les cheveux, par un pied et par une main, à la queue d'un cheval indompté, qui l'eut bientôt mise en pièces. Il lui envia même la sépulture, et fit brûler les restes dispersés de son corps.

C'est ainsi que le fils de Frédégonde ne servit que trop fidèlement la haine dont il avoit hérité de sa mère contre l'infortunée Brunehaut : déplorable sort d'une reine qui, avec de grands vices, avoit, comme nous l'avons vu, des qualités vraiment royales. Il est vrai que plusieurs historiens, et surtout les légendaires, nous la dépeignent avec les couleurs les plus noires et les traits les plus odieux; mais comme la plupart de ces auteurs écrivoient sous le règne de Clothaire et de ses enfants, ne peut-on pas soupçonner qu'ils vouloient par-là justifier en partie la trop grande sévérité dont ce prince avoit usé envers elle? Quoi qu'il en soit, sans entreprendre ici l'apologie de cette reine, nous croyons qu'elle auroit paru moins coupable si elle eût été moins malheureuse.

L'AN 613. — *Fondations de la reine Brunehaut.* — Brunehaut fit en effet plusieurs beaux établissements *, qui sont des preuves de sa magnificence. Outre l'hôpital et les monastères d'Autun, dont nous avons parlé ailleurs, elle fonda le monastère d'Ainay à Lyon, et celui de Saint-Vincent de Laon. Après que la haine de

* On croit communément que cette reine fit faire les grands chemins de la Gaule belgique, qui sont encore nommés les *Chaussées Brunehaut;* mais il est plus probable que ce sont des ouvrages des Romains. Peut-être Brunehaut les fit-elle réparer pendant le temps qu'elle fut maîtresse d'une bonne partie du royaume de Clothaire II.

ses ennemis eut été satisfaite, on recueillit ses cendres, et on les enterra à Saint-Martin d'Autun, où l'on voit encore son tombeau, qui peut servir d'un monument de la fragilité des grandeurs et de l'inconstance de la fortune.

Clothaire II, maître de la monarchie française, invite Colomban de revenir dans la Gaule. — Clothaire ayant ainsi réuni sous sa domination toute la monarchie française l'an 613, n'oublia pas saint Colomban, qui lui avoit prédit si clairement cette grande révolution. Il manda à la cour Eustase, qui étoit abbé de Luxeu, et le chargea d'aller de sa part, accompagné des seigneurs qu'il voudroit choisir, en ambassade vers le saint abbé, pour le prier de revenir dans les Gaules. Eustase entreprit le voyage avec joie, et Colomban en eut encore une plus sensible de revoir ce cher disciple. Il le retint quelque temps auprès de lui à Bobio, et lui recommanda instamment de maintenir la discipline à Luxeu. Quant au sujet de l'ambassade, il répondit qu'étant occupé à un nouvel établissement, il ne pouvoit se résoudre à retourner dans les Gaules; qu'il prioit seulement le roi d'accorder sa protection à ses disciples et à son monastère de Luxeu. Il écrivit une lettre à ce prince, pour lui faire une correction paternelle sur quelques articles. Clothaire reçut ces avis avec docilité et avec reconnoissance, dota magnifiquement le monastère de Luxeu, et donna la permission à saint Eustase d'en étendre l'enceinte autant qu'il jugeroit à propos.

L'an 616. — *Mort de saint Colomban.* — Saint Colomban mourut fort âgé *, le 21 novembre

* On ne convient pas de l'âge de saint Colomban, et

de l'année 615 *, n'ayant passé qu'environ un an dans son nouveau monastère de Bobio, où Dieu rendit son tombeau glorieux par un grand nombre de miracles. Outre les lettres de saint Colomban, dont nous avons parlé, il nous reste de lui seize homélies pleines de fort belles moralités, quelques poésies, et entre autres une lettre en vers contre l'avarice, adressée à Hunalde. Sa vie a été écrite ** vingt-huit ans après sa mort, par Jonas, qui avoit été moine de Bobio, et qui avoit appris ce qu'il raconte des

quelques auteurs, trompés apparemment par le calcul de Jonas, ne lui donnent que cinquante-six ans quand il mourut; mais outre que saint Adon dit que ce saint abbé mourut *in senectute bonâ*, il marque lui-même, dans une pièce de vers qu'il écrivit étant déjà malade, qu'il avoit alors dix-huit olympiades d'années, c'est-à-dire soixante-douze ans : *Nunc ad olympiadis ter senæ venimus annos*. Le P. Mabillon (*in ann.*, *t.* 1, *p.* 308) se trompe, lorsqu'il prétend que ces dix-huit olympiades font quatre-vingt-dix ans; une olympiade n'est que l'espace de quatre années. D'ailleurs, en faisant mourir l'an 615 saint Colomban à l'âge de quatre-vingt-dix ans, il contredit ce qu'il avoit avancé plus haut, qu'il étoit âgé de trente ans lorsqu'il passa dans la Gaule sous le règne de Childebert II, et peu de temps avant la mort de Gontram. Colomban n'auroit eu, selon ce dernier calcul, que cinquante-cinq ans lorsqu'il mourut.

* L'année et le jour de la mort de saint Colomban sont aussi contestés; les auteurs des *Acta SS.* assignent l'an 614, et le P. Mabillon, avec plus de vraisemblance, l'an 615. Le jour est marqué, dans les martyrologes et dans les légendes, tantôt au 21 novembre, et tantôt au 23. Le P. Mabillon s'est mépris en plaçant la mort de saint Colomban *l'onzième des calendes de novembre*, qui seroit le 22 d'octobre; il a voulu dire l'onzième des calendes de décembre, c'est-à-dire le 21 de novembre.

** Jonas écrivit la Vie de saint Colomban trois ans après la mort de Bertulfe, abbé de Bobio. Or, Bertulfe mourut l'an 640, vingt-cinq ans après saint Colomban.

disciples même du saint abbé Colomban envoya en mourant son bâton à saint Gal, pour marque qu'il le rétablissoit dans les fonctions du sacerdoce, levoit l'interdit qu'il avoit prononcé contre lui, pour avoir refusé de le suivre en Italie.

L'AN 614. — *Saint Attale.* — Saint Attale lui succéda dans le gouvernement du monastère de Bobio. Il étoit Bourguignon de naissance, et distingué par sa noblesse (1). Après avoir été élevé avec soin dans l'étude des lettres et dans la pratique de la piété chrétienne par saint Arige, évêque de Gap, il se retira à Lérins. Il n'y trouva pas ce qu'il espéroit. Ayant reconnu que le relâchement s'introduisoit dans ce monastère, il alla chercher à Luxeu un asile à sa ferveur. Il fut obligé d'y demeurer, quand on en chassa saint Colomban, qui l'en nomma supérieur, comme nous l'avons vu : mais il s'échappa ensuite, et se rendit auprès de son maître. Personne ne fut jugé plus digne de lui succéder, et il sut, par sa fermeté et sa vigilance, maintenir la règle dans sa vigueur. Jonas, qui a aussi écrit sa vie, vécut neuf ans sous sa conduite, et assista à sa sainte mort, qui arriva l'an 627, le dixième de mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Persécution suscitée à sainte Rusticle, abbesse du monastère de Saint-Césaire d'Arles. — Clothaire, pour assurer la conquête de ses nouveaux états, faisoit chercher avec soin le jeune Childebert, fils de Thierri, qui lui étoit échappé, comme nous avons dit. On lui rapporta qu'il étoit caché et élevé secrètement à Arles, dans le monastère

(1) *Jonas in vitâ Attal. apud Boll.* 10 *Mart.*

des religieuses de Saint-Cesaire; et un évêque nommé Maxime, qu'on prétend être saint Maxime d'Avignon, sans autre preuve que la conformité du nom, fut un des délateurs. Sainte Rusticle, qui étoit alors abbesse de ce monastère, fut fort inquiétée sur cette accusation (1). Clothaire chargea Ricimer d'informer de cette affaire sur les lieux: mais ce seigneur supposant le fait en question, songea plus à intimider l'abbesse par ses menaces qu'à éclaircir la vérité, et il écrivit au roi conformément à ses préjugés. Le prince, irrité contre Rusticle, ordonna qu'on la lui envoyât sous bonne garde. Elle eut beau représenter que, selon la règle de saint Cesaire, elle avoit promis de ne jamais sortir de l'enceinte de son monastère, il fallut obéir: mais Dieu, qui n'abandonne pas l'innocence opprimée, lui suscita un zélé défenseur dans la personne de saint Domnole, évêque de Vienne.

Ce saint évêque se rendit en diligence à la cour pour la défendre contre ses accusateurs; et il prédit au roi qu'en punition des mauvais traitements qu'il avoit faits à cette servante du Seigneur, il perdroit son fils *; ce qui se vérifia. La sainte abbesse confondit encore mieux la calomnie, par l'éclat de ses miracles et de ses vertus, qui édifièrent toute la cour. Le roi souhaita néanmoins qu'elle se purgeât par serment; après quoi il la renvoya avec honneur à Arles, où elle continua de gouverner, avec au-

* Ce trait nous apprend que Clothaire II avoit un fils qui mourut en bas âge. Les historiens ne parlent pas de ce jeune prince.

(1) *Vita Rusticulæ apud Mabill.*

tant de douceur que de vigilance, son monastère composé de près de trois cents religieuses.

Abrégé de la vie de sainte Rusticle. — Cette sainte abbesse, qui se nommoit *Marcia Rusticula*, étoit issue de parents nobles et romains, au territoire de Vaison. Un seigneur l'enleva dans son enfance, pour l'épouser quand elle seroit en âge. Mais Liliole*, qui étoit abbesse du monastère d'Arles, obtint du saint roi Gontram, par le crédit de saint Siagrius, un ordre de la faire élever dans sa communauté. La jeune Rusticle y gagna tellement tous les cœurs par ses aimables qualités et par ses vertus, qu'après la mort de Liliole, elle fut abbesse, n'ayant guère que dix-huit ans : c'étoit un âge bien différent de celui que demandoit saint Grégoire, qui ne vouloit pas qu'on établît une abbesse qui n'eût atteint soixante ans **.

Mais Rusticle fit voir par sa conduite que dans l'art de gouverner, la vertu et la sagesse peuvent quelquefois suppléer à l'autorité et à l'expérience que donne l'âge. Elle fut abbesse plus de cinquante-huit ans, et mourut âgée de soixante et dix-sept, un mardi *** onzième d'août, le lendemain de saint Laurent, l'an 632.

Théodose, évêque d'Arles, le successeur de

* M. Baillet a rendu ridiculement le nom de *Liliola* par celui de *Lisette;* Lisette est dérivé de *Louisette*, petite Louise, et ne vient pas de *Lilium* ou de *Liliola*.

** Le concile de Trente (*Sess.* 25, *c.* 7) défend d'élire une abbesse qui ne seroit pas âgée de quarante ans, et qui n'auroit pas huit ans de profession.

*** Selon le P. Mabillon, dans ses Annales, sainte Rusticle mourut le jour même de saint Laurent; mais la Vie de cette sainte marque qu'elle mourut le lendemain.

Florien, qui tint le siége après saint Virgile, fit les funérailles de la sainte abbesse; et un aveugle recouvra la vue en touchant le cercueil. La vie de sainte Rusticle a été écrite par Florent, prêtre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sur le témoignage des personnes qui avoient vécu avec elle, et l'auteur dédia l'ouvrage à l'abbesse Celsa.

Saint Loup, vulgairement saint Leu; évêque de Sens, et successeur de saint Artème, encourut aussi la disgrâce du roi Clothaire, pour être demeuré fidèle au jeune Sigebert, fils de Thierri (1). Clothaire, sur la première nouvelle de la mort de Thierri, avoit commandé le duc Blidebolde pour s'emparer de Sens; mais le saint évêque, qui ne crut pas que les révolutions de la fortune dussent être la règle de sa fidélité envers les souverains, refusa de recevoir les troupes du duc, sonna le tocsin contre elles, et les fit repousser par les habitants. Cette fermeté jeta dans l'esprit de Clothaire des semences d'aigreur contre Loup.

Quelques mois après, ce prince étant devenu maître de la monarchie française, de la manière que nous l'avons dit, envoya à Sens pour commandant de la place un seigneur nommé Farulfe. Cet officier parut offensé de ce que saint Loup n'étoit pas venu au-devant de lui avec ses présents. Loup répondit à ses plaintes que l'évêque étant chargé d'instruire le peuple et les grands de la terre des ordres de Dieu, c'étoit plutôt aux grands de venir lui rendre leurs devoirs qu'à lui de les prévenir. Farulfe

(1) *Vit. S. Lupi Senon.*

trouva de la hauteur dans cette réponse, et il fut aisé à Madegisile, abbé de Saint-Remi proche de Sens*, d'envenimer son esprit. Cet abbé ambitionnoit le siége de Sens : l'ambition le rendoit calomniateur, et pour perdre un saint évêque dont il briguoit la place, il fit contre lui d'artificieux rapports, dont Farulfe ne manqua pas de faire part à Clothaire. Ce prince, qui étoit déjà prévenu contre Loup, l'exila à Ansène dans le Vimeu, sur la petite rivière qu'on nommoit alors d'Eu**, et qu'on appelle aujourd'hui la Bresle.

Loup y fut mis sous la garde d'un duc idolâtre, nommé Landegisile ; car il y avoit encore des païens et des temples d'idoles dans ces cantons. Ce fut un exercice au zèle du saint évêque : il fit une mission du lieu de son exil, et Dieu le consola par les bénédictions qu'il donna à ses travaux. Ce saint apôtre convertit à la foi plusieurs Français ; et le duc Landegisile lui-même, ayant été témoin de la guérison d'un aveugle, ouvrit les yeux à la vérité.

L'an 614. — *Saint Loup de Sens rappelé de son exil.* —Cependant les habitants de Sens, au désespoir d'avoir perdu leur pasteur, massacrèrent, dans l'église de Saint-Remi, l'abbé Madegisile son accusateur, et députèrent l'archidiacre

* Le monastère de Saint-Remi de Sens fut dans la suite transféré à Vareilles, et puis rétabli à Sens, où il a été détruit par les calvinistes, qui ont laissé dans presque toutes nos provinces des marques de leur fureur, bien capables de faire détester l'hérésie qui l'a inspirée.

** Cette rivière est nommée dans la Vie de saint Loup *Aucia*, et ailleurs *Augum*; ce qui me fait croire qu'elle a donné son nom à la ville d'Eu. Je ne sais d'où elle a pris celui de *la Bresle*.

Ragnegisile à saint Winebaud, abbé de Saint-Loup de Troyes, pour le prier d'aller demander au roi le rappel de leur évêque. Winebaud s'acquitta avec plaisir de cette commission; et Clothaire, qui respectoit sa vertu, se laissa aisément détromper, et lui accorda volontiers sa demande. Il l'envoya même vers le saint évêque lui porter la nouvelle de son rappel (1).

Winebaud repassa par la cour, et présenta Loup au roi, qui témoigna une grande joie de le voir; mais ce prince fut affligé en remarquant la maigreur de son visage, causée par les souffrances de son exil. Quoique le saint évêque eût l'extérieur fort négligé, ayant laissé croître sa barbe et ses cheveux pendant son bannissement, Clothaire y vit reluire des traits éclatants de sainteté. Il détesta les calomniateurs d'un si saint homme, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon, et après lui avoir fait faire la barbe et les cheveux, il le fit manger à sa table, et le renvoya à son église chargé de présents. Ce saint évêque ayant passé par Paris, où il délivra plusieurs personnes, et par Melun, où il arrêta par ses prières un furieux incendie, rentra dans son église comme en triomphe, aux acclamations de tout le peuple, qui étoit sorti de la ville pour aller au-devant de lui en procession, et chantant des hymnes en actions de grâces de son retour.

Abrégé de la vie de saint Loup. — Loup étoit issu d'une noble famille de l'Orléanais. Sa mère Austregilde, surnommée Aiga, étoit sœur de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, et d'Austrène,

(1) *Vita S. Lupi apud Surium*, 1 *sept.*

évêque d'Orléans. Ces deux prélats, voyant la singulière piété de leur neveu, crurent devoir l'engager dans le clergé. Il y marcha si fidèlement sur leurs traces, qu'après la mort de saint Artème de Sens, le clergé et le peuple de cette ville le demandèrent au roi Thierri pour leur évêque. Dans cette dignité, il se fit également aimer des ecclésiastiques et des laïques, pour sa piété et pour sa charité. Son mérite ne laissa pas de lui attirer des envieux, mais le saint évêque les gagna la plupart par ses bienfaits et par sa patience à supporter les injures. On lui rapporta un jour qu'on parloit mal de lui à la cour du roi Thierri, au sujet d'une sainte vierge consacrée à Dieu, qui étoit la fille de saint Artème. Il répondit par ces paroles du Sauveur : *Vous serez heureux lorsqu'on dira toute sorte de mal contre vous* (Math., 5, 11), ajoutant que les discours malins des hommes ne devoient pas alarmer celui que sa conscience rassuroit.

Saint Loup mourut dans sa terre de Brinon, qui appartient encore aujourd'hui à l'église de Sens ; et l'on assure que c'est lui qui la lui a donnée. Son corps fut reporté à Sens, et enterré, comme il l'avoit ordonné, aux pieds de sainte Colombe, sous la gouttière de son église; car, malgré le désir qu'on avoit de le placer plus honorablement, on crut devoir exécuter ponctuellement ses dernières volontés. Mais * Dieu releva l'humilité de son serviteur par les

* Le jour de la fête de saint Loup les chanoines de l'église de Sens vont en procession à sainte Colombe, et y offrent chacun un cierge d'une livre, pour témoigner leur reconnoissance à ce saint évêque leur bienfaiteur.

éclatants miracles qui s'opérèrent à son tombeau. Saint Loup de Sens, plus connu sous le nom de saint Leu, est honoré le 1[er] de septembre, et saint Artème, son prédécesseur, le 23 d'avril. Nous avons parlé ailleurs de sainte Colombe, qui souffrit le martyre à Sens sous Aurélien, pour la défense de la foi et de sa virginité. La dévotion des peuples rendit si célèbre l'église bâtie sur son tombeau, qu'on crut y devoir établir un monastère qui subsiste encore, et dont on rapporte les commencements au règne de Clothaire II.

Saint Winebaud, abbé de Saint-Loup de Troyes. — Le saint abbé Winebaud, ami particulier de saint Loup, étoit né à Nogent, au territoire de Troyes. Il quitta le monde dès qu'il fut en état de le connoître, et ne songea qu'à se sanctifier dans la retraite (1). Mais Gallomagne, évêque de Troyes, sur la renommée de ses vertus et de ses miracles, le pressa de venir demeurer dans la ville, où son exemple pourroit être plus utile. Winebaud préféra l'obéissance qu'il devoit à son évêque, au désir que son humilité lui inspiroit de vivre caché. Il se rendit à Troyes, et embrassa la vie religieuse dans le monastère de saint Loup *, évêque de cette ville. On ne tarda pas d'y rendre justice à son mérite, et il fut élu abbé après la mort d'Auderic. Sa vertu lui acquit tant d'autorité que les citoyens de Sens, comme

* Quelques auteurs croient que ce monastère étoit établi dès le temps de saint Loup de Troyes. Je n'en trouve pas de preuves; mais il est fort ancien, et possédé depuis long-temps par des chanoines réguliers.

(1) *Vita S. Winebaudi apud Boll.* 6 *april.*

nous l'avons dit, ne crurent pas pouvoir employer un intercesseur plus puissant auprès du roi, pour obtenir le rappel de leur évêque, que ce prince avoit exilé.

Sixième concile de Paris, nommé communément le cinquième. — A ces vexations près, que Clothaire fit à quelques saints, il s'appliqua, dès qu'il se vit maître de toute la monarchie française, à montrer qu'il en étoit digne par sa bonté pour ses sujets, et par son zèle pour la religion. Il convoqua à Paris, dans l'église de Saint-Pierre, aujourd'hui Sainte-Geneviève, un concile national, vers la mi-octobre, la trente-unième année de son règne, c'est-à-dire l'an 614 ou 615 *. Les évêques, au nombre de soixante-dix-neuf, y firent quinze canons de discipline, dont voici le précis (1).

Canons du cinquième concile de Paris. — I. L'élection des évêques doit être faite gratuitement par le métropolitain, les comprovinciaux, le clergé et le peuple de la ville.

II. Aucun évêque ne pourra élire son successeur; et l'on n'ordonnera personne en sa place de son vivant, s'il n'est constant qu'il soit hors d'état de gouverner son église.

III. On ne doit pas soutenir ni recevoir les clercs qui ont recours à la protection du prince et des seigneurs contre leur évêque.

IV. Défenses à tous juges laïques de condamner un clerc quel qu'il soit, sans la participation de l'évêque.

* Clothaire commença à régner dans l'automne de l'année 584; ainsi la trente-unième année de son règne répond partie à l'an 614, et partie à l'an 615.

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 370.

V. Les évêques prendront la défense des affranchis.

VI. Défenses, sous peine d'excommunication, de rien soustraire des legs faits pour l'entretien et les réparations des églises.

VII. Défenses, sous la même peine, de se mettre en possession, après la mort d'un évêque ou de quelque autre clerc, de leurs biens propres ou de ceux de l'église, même en vertu d'un ordre ou d'une sentence du juge, avant qu'on sache les dispositions de leur testament, s'ils en ont fait un. En attendant, l'archidiacre ou le clergé veilleront à la conservation de ces biens.

VIII. Défenses aux évêques et aux archidiacres de s'attribuer, sous prétexte d'enrichir leurs églises, les biens que les abbés et les prêtres qui sont titulaires de quelques églises laissent en mourant : ces biens doivent demeurer aux lieux auxquels le donateur les a légués par son testament.

IX. Défenses d'usurper ou de retenir, sous quelque prétexte que ce soit, les biens d'un autre évêque ou d'une autre église.

X. Défenses de casser les testaments des évêques et des clercs, faits en faveur des églises. On ordonne même que si aux testaments des personnes de piété il se trouve manquer quelques-unes des formalités que demandent les lois, on ne laisse pas d'exécuter la volonté des défunts, sous peine d'excommunication. Ce canon est renouvelé du second concile de Lyon tenu l'an 567.

XI. Les différends qui surviennent entre des évêques seront terminés par le métropolitain et non par le juge laïque.

XII. Les religieux et les religieuses qui abandonneront leur monastère, pour se retirer chez leurs parents ou dans leurs terres, seront avertis par l'évêque de retourner à leur monastère; et s'ils n'obéissent, ils seront excommuniés jusqu'à la mort.

XIII. Les vierges et les veuves qui, après s'être consacrées à Dieu dans leurs maisons en changeant d'habit, viennent à se marier, seront excommuniées, elles et leurs maris, jusqu'à ce qu'ils aient réparé leur faute.

XIV. On renouvelle les défenses de contracter des mariages incestueux.

XV. Défenses aux juifs d'exercer aucune charge publique, même dans les armées. Celui qui voudra en avoir quelqu'une doit auparavant se faire baptiser par l'évêque, lui et sa famille.

Constitution du roi Clothaire II, pour ordonner l'observation des canons du cinquième concile de Paris. — Clothaire, persuadé que l'autorité royale n'est jamais mieux employée qu'à appuyer celle de l'église, publia un édit pour recommander l'exécution de ces canons. « Il est » hors de doute, dit-il (1), que le moyen d'augmenter la félicité de notre règne est d'apporter » tous nos soins à faire observer ce qui a été » bien défini et sagement ordonné; et à corriger, » avec l'aide de Jésus-Christ, par cette présente » constitution, les abus qui peuvent s'être introduits dans nos états. C'est pourquoi nous » ordonnons que les canons, et ceux-là même » qui ont été négligés depuis long-temps, soient

(1) *T. 1, conc. Gall., p.* 474.

» désormais exactement observés. Ainsi, après
» la mort d'un évêque, que le successeur qui doit
» être consacré par le métropolitain, assisté des
» comprovinciaux, soit premièrement élu par
» les suffrages du clergé et du peuple : puis, s'il
» est jugé digne, qu'il soit ordonné en vertu
» d'un ordre du prince; que s'il est choisi
» d'entre les officiers du palais, son mérite et
» sa capacité seront une raison suffisante pour
» l'ordonner. »

On voit ici que Clothaire, en confirmant le premier canon du concile de Paris, pour la liberté des élections, le modère en exigeant un commandement du prince pour l'ordination. Les évêques n'en avoient pas fait mention; mais c'étoit l'ancien usage autorisé par le cinquième concile d'Orléans, qui requiert le consentement du roi. Il semble aussi que Clothaire en marquant que ceux qui seront choisis du palais doivent être ordonnés à raison de leur mérite, ait voulu se réserver la liberté de nommer de ses officiers aux évêchés, sans qu'ils eussent été élus. Le reste de l'ordonnance contient divers autres règlements dont nous allons rapporter les plus remarquables.

Le roi défend aux juges laïques de juger les causes des clercs en matière civile : mais il leur permet de les juger et de les condamner en matière criminelle, excepté les prêtres et les diacres. Les clercs qui sont convaincus de quelque crime capital seront punis selon les canons, et examinés de concert avec les évêques. Il veut qu'on décharge le peuple de tous les nouveaux impôts qui le font murmurer.

Il défend, sous peine de mort, d'épouser des

vierges ou des veuves consacrées à Dieu. Si le mariage s'est fait dans l'église, les parties seront seulement séparées, envoyées en exil, et leurs biens confisqués au profit de leurs proches. Les évêques et les seigneurs laïques qui possèdent des terres dans d'autres provinces, n'y établiront pour juges que des personnes originaires de ces lieux. Ce qui montre que les seigneurs faisoient administrer la justice dans leurs terres. Défense de faire paître les pourceaux du fisc dans les forêts des églises ou des particuliers, sans la permission de ceux à qui ces forêts appartiennent, ou d'exiger du public de quoi les engraisser *.

Le roi dressa cet édit dans le concile de Paris, de concert avec les évêques et les seigneurs de ses états; et il en ordonna l'observation sous peine de mort. Il est daté, aussi bien que les canons, du 18 d'octobre de la trente-unième année du règne de Clothaire.

L'an 616. — *Assemblée des évêques et des seigneurs.* — Ce prince ne borna pas là son zèle. Deux ans après, c'est-à-dire l'an 616 ou 617, il convoqua une autre assemblée des évêques et des seigneurs de son royaume, dans une de ses maisons royales, nommée Boneuil **; et il publia de nouvelles ordonnances pour confirmer les règlements qui y furent faits. C'est tout ce que l'on sait certainement de ce concile. On lui attribue quelques canons, qu'on

* Il y a dans le texte. *Unde porci debeant saginari, cellarinsis non exigatur.* On nomme ici *cellarinsis* toute sorte de nourriture, et ce mot paroit dérivé de *cellarium*.

** C'est apparemment Boneuil en Brie.

croit avoir été dressés dans un concile tenu peu de temps après celui de Paris. Le manuscrit où le père Sirmond les a trouvés en contenoit au moins quinze, mais si mutilés par le temps, qu'il n'a pu nous en donner qu'une partie : voici les plus remarquables (1).

Canons d'un concile qu'on croit avoir été tenu à Boneuil. — I. Qu'on observe les règlements faits à Paris, tant par les évêques que par le roi Clothaire.

II. Qu'on ne consacre l'autel que dans les églises où il n'y a pas de corps enterrés. (Nous avons vu, au contraire, qu'il fallut consacrer un autel dans le lieu où devoit être enterrée sainte Radegonde; mais le concile rappelle l'ancienne discipline de n'enterrer personne dans les églises.)

IV. Que les moines vivent selon leur règle, qu'ils ne demeurent pas séparés dans des cellules, et qu'ils n'aient rien en propre.

V. Qu'on ne baptise point dans les monastères. Qn'on n'y célèbre pas de messes pour les morts séculiers, et qu'on ne les y enterre pas sans la permission de l'évêque. (On ne vouloit pas que les moines s'attribuassent les fonctions propres des paroisses.)

XIII. Quand un évêque aura excommunié quelqu'un, il fera publier l'excommunication dans les paroisses et dans les villes voisines.

On ne sait ni le nombre ni les noms des prélats qui se trouvèrent à ce concile, non plus que les noms des soixante-dix-neuf évêques du concile national de Paris, dont nous avons

(1) *T. conc. Gall. in not.*, *p.* 618.

parlé. Mais l'Eglise gallicane avoit au commencement du septième siècle un grand nombre de saints évêques qui travailloient avec zèle à arracher les ronces qui commençoient à couvrir de toutes parts le champ du Seigneur. Saint Domnole de Vienne, saint Austregisile de Bourges, saint Bertram du Mans, et saint Béthaire de Chartres, étoient des plus célèbres, sans parler de plusieurs autres que la suite de l'histoire nous fournira occasion de faire connoître.

Saint Austregisile de Bourges. — Saint Austregisile étoit originaire de Bourges (1). Il fut élevé à la cour du roi Gontram, où il exerça une charge dont l'office consistoit à présenter la serviette au roi quand on lui donnoit à laver *. Ses parents voulurent l'engager dans le mariage; mais il ne pouvoit s'y résoudre, et il disoit : « Si j'ai une bonne femme, je craindrai » de la perdre; si j'en ai une mauvaise, je craindrai de ne la point perdre. » Dans l'incertitude il consulta le Seigneur, qui lui fit connoître qu'il l'appeloit au sacerdoce. Une calomnie dont il fut noirci acheva de lui faire sentir la malignité et les dangers du monde. Un seigneur de la cour de Gontram, nommé Bethelen, s'étoit emparé de quelques terres du fisc; et pour s'y maintenir, il représenta un faux acte fait au nom de Gontram, et dit que c'étoit Austregisile qui le lui avoit remis en main. Celui-ci nia constamment le fait, qui étoit faux, et Bethelen le

* On nommoit *Mapparius* celui qui exerçoit cette charge.

(1) *Vita Austregisil. ab autore coævo apud Boll.* 20 *maii.*

soutint avec assurance. Alors Gontram se conformant aux usages autorisés par les lois des Bourguignons, et dont nous avons vu d'autres exemples, ordonna un duel entre l'accusateur et l'accusé, afin, comme on le croyoit, de connoître le coupable par le jugement de Dieu.

Au jour marqué, Austregisile envoya dès le matin son bouclier et son javelot dans le champ où se faisoient ces sortes de combats en présence du roi et de la cour. Avant que de s'y rendre, il alla, selon sa coutume, faire sa prière dans l'église de Saint-Marcel de Châlons. En y entrant, il trouva un pauvre à qui il donna le tiers d'un sou, le seul argent qu'il eût alors sur lui. Après une courte, mais fervente oraison, il s'en alla plein de confiance attendre son adversaire. Le roi s'étoit déjà rendu pour être spectateur du combat, lorsqu'on accourut lui apprendre que Bethelen venoit d'être tué par le cheval qu'il avoit monté pour le combat. Le prince appela aussitôt Austregisile, et lui dit : « Le » Seigneur, dont vous avez imploré le secours » avec confiance, a combattu pour vous.

Cette faveur du ciel inspira une nouvelle ardeur à Austregisile, pour se consacrer à Dieu dans le clergé. Il en fit demander au roi la permission par le sénateur Ethérius, qui étoit alors un des conseillers de Gontram ; et l'ayant obtenue, il se retira à Auxerre auprès de saint Aunaire, qui lui donna l'ordre de sous-diacre. Ensuite Ethérius ayant été élevé sur le siége de Lyon, il ordonna Austregisile prêtre et abbé du monastère de Saint-Nizier. Il gouverna cette communauté jusque vers l'an 612, qu'il fut élu évêque de Bourges, après la mort de saint Apol-

linaire, successeur de saint Eustase. L'éclat des vertus et des miracles d'Austregisile le rendirent un des plus illustres évêques de son temps. Il gouverna l'église de Bourges douze ans, et il mourut l'an 624, le vingtième de mai, jour auquel on célèbre sa fête. On en fait une particulière de son ordination le 15 de février. On le nomme vulgairement saint Outrille.

Sa vie a été écrite par un auteur contemporain, qui assure qu'une énergumène que le saint évêque avoit délivrée, vivoit encore de son temps dans le monastère de Sainte-Bertoaire ou Bertade (1). C'étoit un monastère de filles selon la règle de saint Colomban, qu'une pieuse et riche dame, nommée Bertoaire, fonda à Bourges environ ce temps-là. C'est aujourd'hui l'église collégiale de Notre-Dame de Sales, où la sainte fondatrice est honorée le quatrième de novembre.

Saint Bertram du Mans. — Bertram étoit aussi en ce même temps une des lumières de l'épiscopat, depuis trente ans qu'il gouvernoit l'église du Mans. Elève de saint Germain de Paris, qui l'engagea dans son clergé et l'aima comme son fils, il fit honneur par sa conduite à l'éducation qu'il en avoit reçue (2). Il étoit archidiacre de Paris, lorsqu'après le décès de Badegisile du Mans, il fut élu l'an 586, pour remplir ce siége. On ne pouvoit choisir un meilleur évêque, et il ne pouvoit succéder à un plus mauvais. Le contraste des vices de son prédécesseur donna un nouvel éclat à ses vertus; mais la mort de Badegisile ne délivra pas

(1) *Jonas in vit. S. Eustas. apud Boll.* 29 *mart.* — (2) *Greg. Tur.*, *hist.*, *l.* 8, *c.* 38.

entièrement son église de la tyrannie. Sa veuve, plus avare encore, et plus cruelle que lui, usurpa une partie des biens de l'évêché, sous prétexte que c'étoient des acquêts de son mari. Saint Bertram eut de longs démêlés avec cette femme, nommée Magnatrude. C'étoit comme une furie; et Grégoire de Tours en rapporte des cruautés qui font horreur.

Le saint évêque s'attacha au roi Gontram, qui, par estime pour sa prudence, l'employa en quelques négociations (1). Dès la seconde année de son épiscopat, ce prince l'envoya en ambassade vers les comtes bretons de l'Armorique, avec Namace d'Orléans, qui mourut dans l'Anjou à son retour, et qui eut pour successeur Austrène, dont nous avons parlé au sujet de saint Loup de Sens, son neveu. Après la mort de Gontram, saint Bertram prêta serment de fidélité à Clothaire II, et rien ne fut capable de le détacher de ses intérêts. Il eut cependant bien des persécutions à essuyer : car le Maine étant tombé, pendant les guerres civiles, sous la puissance du roi Thierri, il fut dépouillé de la meilleure partie de ses biens et chassé de son siége, qui fut usurpé par un nommé Berthegisile. Mais Clothaire, devenu maître de toute la monarchie, dédommagea avec usure le saint évêque des pertes que sa fidélité à son roi lui avoit attirées.

Fondations faites par saint Bartram. — Le monastère de la Couture du Mans. — Bertram fut un des plus riches prélats de son temps. Ce

(1) *Greg. Tur., l. 9, c. 28.*

ne seroit point un sujet de louanges, si nous ne pouvions pas ajouter qu'il fut aussi un des plus charitables envers les pauvres, et des plus libéraux envers les églises. Les grands biens qu'il avoit, tant de son patrimoine que des bienfaits du roi, il les employa à doter des monastères et des hôpitaux. Il fonda, dans un faubourg du Mans, un monastère en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, qui fut nommé *de la Couture, de culturâ Dei*, pour marquer le culte qu'on y rendoit à Dieu. Saint Lucinius d'Angers lui donna des terres et des vignobles pour contribuer à cette fondation, ainsi que saint Berttan le marque dans son testament.

Ce saint évêque fit bâtir proche le Mans un autre monastère en l'honneur de saint Germain de Paris, qu'il honoroit comme son père. Ce n'est plus qu'une église paroissiale. Il fonda pareillement deux hôpitaux, dont l'un est aujourd'hui l'église de Sainte-Croix, et l'autre celle de Saint-Martin de Pontlieue. On assure que c'est à lui que les religieuses d'Estival, à deux lieues du Mans, doivent leur établissement. Après toutes ces fondations, il restoit encore de grands biens à saint Bertram : il les légua aux pauvres. Il mourut plein de jours et de mérites, le dernier de juin, la trente-unième année de son épiscopat, et la quarantième du règne de Clothaire II, c'est-à-dire l'an 623. Il fut enterré, comme il l'avoit ordonné, dans son monastère de la Couture. On célèbre sa fête le sixième de juin.

Testament de saint Bertram. — On regarde comme une pièce authentique un tes-

tament que nous avons de saint Bertram *, et qui commencé ainsi (1) : « Au nom de » Notre-Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Es- » prit : je Bertram, quoiqu'indigne pécheur, » évêque de la sainte Eglise du Mans, étant sain » de corps et d'esprit, mais prévoyant les acci- » dents de la vie humaine, j'ai fait mon testa- » ment, et je l'ai dicté à mon fils le notaire » Ebbon, voulant que si, par le défaut de » quelque formalité de droit, il n'est pas reçu » comme un testament, il soit du moins exé- » cuté comme un codicile *ab intestat*. C'est » pourquoi, après ma mort, vous sainte église » du Mans, et vous sainte basilique de Saint- » Pierre et Saint-Paul, que j'ai bâties à la vue » de la ville pour sa defense, soyez mes héri- » tières. Je vous institue mes légataires. » Ce qu'il nomme ici simplement l'église du Mans est la cathédrale; et la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul est le monastère de la Couture.

Ensuite, saint Bertram ayant marqué qu'il a des lettres signées du roi Clothaire, qui lui

* La date du testament de saint Bertram varie dans les éditions que nous avons : celle que nous en a donné le sieur de Courvaisier, dans son Histoire des évêques du Mans, porte le 27 mars de la vingt-deuxième année de Clothaire, et celle qu'en a faite le P. Mabillon marque la trente-deuxième année de ce prince. Je crois que cette dernière leçon est la meilleure ; car, 1° il est parlé dans ce testament d'Ageric de Tours, qui tint ce siége après Leoparius, c'est-à-dire après l'an 610, auquel temps nous avons vu, en parlant de saint Colomban, que Leoparius vivoit encore. 2° Saint Bertram fait mention de saint Arnoux, évêque de Metz; or, saint Arnoux ne fut pas élevé à l'épiscopat avant l'an 610, qui fut la vingt-septième année de Clothaire.

(1) *T.* 3, *Anal.*, *p.* 112.

permettent de disposer de ses biens, fait un grand détail des terres qu'il lègue à ces deux églises et à plusieurs autres. Il n'oublie ni les pauvres ni ses domestiques. Il fait quelques legs de son patrimoine à ses neveux, et donne à tous ceux qui sont à son service ou au service de son église, tant clercs que laïques, à chacun un de ses chevaux; ce qui montre qu'il devoit en avoir un grand nombre. Il affranchit plusieurs esclaves, et se réserve à marquer dans un codicile ceux qu'il destine pour garder son tombeau. Il lègue une somme d'argent à toutes les églises du Mans : cent sous à Saint-Martin de Tours, où il avoit reçu la tonsure, et cinquante à Saint-Aubin d'Angers.

Saint Bertram recommande en particulier à Chaimoald, évêque de Poitiers, son parent et son élève, de prendre soin de ses funérailles. Il conjure tous ses amis et ses serviteurs de se rendre tous les ans au Mans, pour assister à son anniversaire, afin qu'on puisse dire : *Cet homme est heureux d'avoir eu de si bons amis*. Il ordonne à l'abbé de la Couture de les bien traiter ce jour-là, et de mettre un si beau luminaire qu'on soit excité à faire du bien aux églises, en voyant sa reconnoissance pour le fondateur de son monastère. Il prie les prêtres des églises auxquelles il fait des legs d'écrire son nom dans le livre de vie, et de le faire lire aux grandes fêtes. Ce *livre de vie* n'est autre chose que le nécrologe du monastère, ou la liste des bienfaiteurs, dont on récitoit les noms aux principales solennités, afin qu'on priât pour eux.

Enfin saint Bertram, après avoir fait les plus terribles imprécations contre ceux qui donne-

roient atteinte à son testament, prend quelques précautions contre les chicanes. « S'il y a, dit-» il, quelques ratures ou quelques additions » dans cet acte, c'est moi qui les ai faites, et » j'ai eu soin qu'il fût signé, comme la loi » l'ordonne, par sept personnes d'honneur, » qui y ont apposé leurs sceaux. Aussitôt que » ce testament aura été ouvert, je prie l'archi-» diacre de le faire insérer dans les actes pu-» blics. » C'est ce que j'ai cru devoir remarquer dans le testament de saint Bertram, pour faire connoître les usages de ce siècle.

Saint Bethaire de Chartres.— Saint Bethaire, évêque de Chartres, fut aussi un des grands prélats de ce temps-là *. Il étoit aussi archichapelain du roi ** Clothaire, lorsqu'il fut placé sur le siége de Chartres après la mort de Pappole, dont nous avons souvent parlé. La vertu de saint Bethaire fut mise à de rudes épreuves. Dans les guerres civiles qui s'élevèrent entre Thierri et Clothaire, la sixième année de son épiscopat, il eut la douleur de voir ravager sa ville, piller son église, et emmener en captivité une partie de son troupeau, suivant la prédiction de saint Lomer, que nous avons rapportée. Il fut lui-même conduit prisonnier au roi Thierri; mais sa piété le fit respecter. Thierri

* MM. de Sainte-Marthe placent saint Bethaire la septième année après Bertegisile, qui se trouva au concile de Reims l'an 625, et le sixième après Malhard, qui assista à celui de Châlons en 650. On voit que c'est un étrange anachronisme.

** L'archichapelain faisoit dans le palais de nos rois à peu près les mêmes fonctions qu'y fait aujourd'hui le grand-aumônier. Cette charge devint plus considérable sous les rois de la seconde race.

ordonna qu'on remît en liberté les prisonniers, et qu'on rendît les trésors de l'église, et il renvoya le saint évêque chargé de présents, que lui et les seigneurs de sa cour lui avoient faits. Saint Bethaire est honoré le deuxième jour d'août.

Saint Ceran de Paris. — C'est aussi le temps où il faut placer saint Ceran, évêque de Paris, et il n'y a guère lieu de douter qu'il n'ait assisté au dernier concile de cette ville, duquel nous avons parlé. Ce saint évêque n'est connu que par son zèle à recueillir les actes des martyrs; et c'est peut-être à lui que nous sommes redevables de plusieurs de ceux qui sont venus jusqu'à nous. Il s'adressa à un clerc de Langres nommé Warnhaire, pour avoir ceux de quelques saints. Warnhaire les lui envoya, avec la lettre suivante (1) : « Vous ne cessez de marcher sur les traces, et d'égaler le mérite des » plus saints évêques, par toute votre conduite » dans le sacerdoce, où vous ne cherchez d'autre lustre que celui que donne la religion. » Vous vous êtes déjà rendu habile dans les » saintes lettres, et, pour mettre le comble à » votre gloire, vous voulez recueillir dans la » ville de Paris les actes des martyrs : en quoi » vous êtes comparable à saint Eusèbe * de

* Quelques auteurs ont donné la qualité de saint à Eusèbe de Césarée en Palestine, et Usuard l'a mis dans son martyrologe; mais, malgré les apologies qu'on a publiées en faveur de cet évêque pour le justifier de l'arianisme, sa foi est demeurée justement suspecte, et sa sainteté aussi équivoque que la pénitence qu'on suppose qu'il a faite. Baronius l'a ôté du martyrologe romain au 21 juin, et y a mis Eusèbe de Samosate.

(1) *Ep. Warnh. ad Ceran. apud Boll. 17 janv.*

» Césarée. Excusez mon peu de capacité : je » vous louerois mieux si j'avois plus d'élo- » quence ; mais vous connoîtrez du moins mon » obéissance. Je vous envoie, comme vous m'a- » vez ordonné, les actes des trois jumeaux de » Langres, et ceux de saint Didier, martyr et » évêque de cette ville. »

C'est tout ce que nous savons de saint Ceran. Son zèle pour recueillir les histoires des saints méritoit cependant bien qu'on nous conservât la sienne. Il fut enterré, à ce qu'on assure, dans la chapelle souterraine de l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, nommée aujourd'hui de Sainte-Geneviève. On honore sa mémoire le 27 de septembre. Simplice fut son prédécesseur dans le siége de Paris, et Léodebert son successeur.

L'Eglise de France avoit alors plusieurs saints évêques, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Le Seigneur ne permit pas qu'une aussi belle portion de son héritage fût jamais destituée de ministres capables de l'édifier et de la défendre ; et le monastère de Luxeu devint bientôt pour la Gaule comme une pépinière de saints prélats, qui remplacèrent ceux dont nous venons de parler. Cette communauté, après la persécution, étoit plus florissante que jamais, sous la conduite de saint Eustase, qui en fut le second abbé.

Saint Eustase, abbé de Luxeu. — Eustase étoit issu d'une noble famille de Bourgogne; mais il sacrifia dans sa jeunesse tous les avantages de la fortune à la grâce qui l'appeloit dans la solitude. Il fut un des plus chers disciples de saint Colomban, et voulut le suivre

dans son exil : les précautions de son oncle Mietius, évêque de Langres, et les ordres de Thierri, l'en empêchèrent (1). Il se rendit cependant dans la suite auprès de Colomban, à Bregents, d'où il revint pour prendre le gouvernement du monastère de Luxeu. Il s'acquitta de cette charge avec tant de sagesse et de vigilance, que l'on crut avoir retrouvé en lui saint Colomban; on se consola du moins de l'avoir perdu.

Eustase obtient la grâce d'un évêque rebelle. — Clothaire, qui, en honorant le disciple de Colomban, croyoit rendre au maître une partie de ce qu'il lui devoit, eut pour Eustase une vénération singulière, dont il lui donna des marques en une occasion bien délicate. Dans les commencements de la monarchie de ce prince, un seigneur nommé Alithée forma une conspiration pour s'emparer du royaume de Bourgogne, et fit entrer dans son parti Leudemond, évêque de Sion en Valais. Après avoir concerté ensemble, l'évêque alla trouver la reine Berthetrude, femme de Clothaire, et lui dit en confidence qu'on avoit découvert que le roi mourroit certainement cette année; qu'ainsi elle devoit se retirer à Sion avec tous ses trésors, parce que le patrice Alithée étoit disposé à l'épouser, et que ce seigneur étant de la race des anciens rois de Bourgogne, il lui seroit aisé de recouvrer ce royaume (2). La reine, qui aimoit tendrement son mari, craignit que ce qu'on lui en disoit ne fût que trop vrai, et ses larmes trahirent sa douleur. Clothaire en ayant appris

(1) *Vit. Colom.* — (2) *Fred. in chr.*, c. 44.

le sujet, jugea que les factieux ne prédisoient que le mal qu'ils vouloient faire, et se mit en devoir de le prévenir. Leudemond, se croyant alors perdu, se refugia à Luxeu; et Eustase eut assez de crédit pour lui obtenir du roi le pardon de sa perfidie.

Eustase guérit sainte Fare. — Ce saint abbé fut obligé de faire pour les besoins de son monastère un autre voyage à la cour de Clothaire, qui étoit alors à l'extrémité des Gaules, vers l'Océan (1). Il passa par la Brie, et logea dans la maison de Chagneric, où saint Colomban avoit été reçu quelques années auparavant, et avoit voué à Dieu la jeune Burgondofare, fille de ce seigneur. Mais les grands du monde ne consultent guère que des intérêts de famille sur la vocation de leurs enfants. Chagneric ayant trouvé un parti avantageux à sa fille, la fiança malgré elle. Aussitôt elle fut attaquée d'une fluxion sur les yeux, accompagnée d'une fièvre ardente, qui faisoit craindre pour sa vie. Saint Eustase arriva dans cette circonstance; et ayant appris ce qui s'étoit passé, il fit une remontrance paternelle à Chagneric. Ensuite après avoir fait le signe de la croix sur la malade, il lui rendit la santé, et la recommanda à sa mère jusqu'à son retour de la cour, promettant de lui donner alors l'habit de religieuse. Dès que le père vit le danger passé et sa fille guérie, il reprit le dessein de la marier. Burgondofare, que la nouvelle grâce qu'elle venoit de recevoir rendoit plus courageuse, s'enfuit de la maison paternelle, et se réfugia à Meaux, dans l'église de

(1) *Vit. Eustas. apud Boll.* 29 *mart.*

Saint-Pierre. Chagneric envoya après elle, et la fit menacer de la faire mourir, si elle ne se rendoit à ses volontés. Elle répondit aux envoyés : « Si vous pensez que je craigne la » mort, faites-en l'expérience sur le pavé de » cette église. Je ferai volontiers pour une si » belle cause le sacrifice de ma vie à celui qui » n'a pas dédaigné de mourir pour moi. » Saint Eustase ne tarda pas à revenir de la cour. Il fit de nouveaux reproches à Chagneric, tira la jeune vierge de son asile, et lui fit donner l'habit de religieuse par Gondebaud, évêque de Meaux.

L'an 616. — *Sainte Fare établit le monastère d'Eboriac, nommé Fare-Moutier.* — Burgondofare avoit un frère nommé Chagnoald, qui étoit un des plus fervents disciples de saint Colomban. Saint Eustase le laissa auprès d'elle avec un autre moine appelé Valdebert, pour l'instruire des devoirs de la vie monastique, et pour régler, selon l'institut de saint Colomban, le monastère des filles qu'elle fit bâtir dans une terre de son père, nommé Eboriac, à cinq lieues de Meaux (1). C'est aujourd'hui Fare-Moutier, c'est-à-dire le monastère de Sainte-Fare : car on nomma ainsi par abréviation Sainte-Burgondonfare, de même que son autre frère Burgondofaron fut nommé saint Faron.

Fare assembla en peu de temps un grand nombre de vierges qui se consacrèrent à Dieu sous sa conduite, et elle les gouverna avec autant de douceur que de vigilance et de fermeté. L'abbé Jonas, dans une relation qu'il

(1) *Vita Eust. apud Boll.* 29 *mart.*

nous a laissée de plusieurs miracles qu'il avoit vu s'opérer dans ce monastère, nous apprend que les religieuses s'y confessoient trois fois le jour des péchés qu'elles avoient commis en pensées, paroles et actions; et il paroît que c'étoit à l'abbesse : ce qui n'empêchoit pas la confession sacramentelle faite au prêtre; car la règle de saint Colomban observée en ce monastère, outre la confession journalière devant l'abbé, fait mention de celle qu'on devoit faire au prêtre des fautes grièves.

Testament de sainte Fare. — Nous avons un testament * de sainte Fare, daté de la cinquième année de Dagobert, c'est-à-dire de l'an 632, par lequel elle donne la plupart de ses biens à son monastère, et lègue l'autre partie à ses frères Chagnoald et Faron, et à sa sœur Agnetrude. Ces testaments des abbés et des abbesses servent du moins à montrer ce que nous avons remarqué ailleurs, que la profession religieuse n'étoit pas censée rendre ceux qui la faisoient inhabiles a tester ou à hériter. On ne convient ni du jour ni de l'année de la mort de sainte Fare. Quelques matyrologes la mettent le 7 décembre, et d'autres le troisième d'avril. On croit qu'il y avoit aussi à Eboriac une communauté pour les moines directeurs des religieuses, et l'on honore

* M. Châtelain, chanoine de Paris, qui avoit examiné à Fare-Moutier l'exemplaire qu'on y garde de ce testament, assura le P. Pagi que ce n'étoit qu'une copie qui avoit été altérée; que le style et le caractère de l'écriture lui paroissoient du dixième siècle, et qu'autour du sceau qu'on y voyoit, on lisoit FAREMONAST. Or, ce lieu du vivant de sainte Fare, et long-temps après, se nommoit *Eboriac*.

un saint Géroche, abbé *, qu'on prétend avoir été confesseur de sainte Fare.

Saint Eustase va prêcher l'évangile. — A peine Eustase étoit-il revenu à Luxeu de son voyage de la cour, qu'il songea, suivant le précepte de saint Colomban, à aller porter la lumière de l'évangile aux nations voisines, qui étoient encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. Il prêcha aux Varasques, peuple de Sequaniens, qui étoient partie idolâtres, et partie infectés des erreurs de Photin et de Bonose. Il les convertit à la foi, et pénétra ensuite jusque dans la Bavière. Après avoir travaillé quelque temps avec succès dans cette province, il y laissa d'habiles ouvriers évangéliques, pour recueillir la moisson dans les terres où il avoit répandu la semence de la divine parole.

Commencements de sainte Salaberge. — En revenant de cette mission, Eustase logea chez un seigneur appelé Gondoin, qui le reçut avec amitié dans une maison de campagne, qu'on appeloit la Meuse, parce qu'elle étoit située sur les bords de la rivière de ce nom. Le saint abbé ayant souhaité de voir les enfants de Gondoin, ce seigneur lui en présenta deux. Eustase lui dit : *Vous en avez d'autres* (1). Il avoua qu'il avoit encore une fille nommée Salaberge, qui étoit aveugle, et que pour cette raison il n'osoit montrer. Eustase la fit venir, et lui demanda si

* Saint Géroche est patron de Dagny, proche la Ferté-Gaucher, et peut-être est-ce le même qui est honoré à Gilmontiers, que quelques-uns nomment *Gerochii monasterium.*

(1) *Vit. S. Eust. et apud Boll.* 29 *mart.*

elle ne vouloit pas se consacrer à Dieu : elle répondit qu'elle étoit prête d'obéir à la volonté du Seigneur. Le saint abbé n'attendoit que cette réponse pour faire un miracle en sa faveur. S'y étant préparé par un jeûne de deux jours, il lui oignit les yeux d'huile bénite, et lui rendit la vue. Nous verrons dans la suite comment Salaberge répondit ensuite à sa vocation.

Evêques tirés du monastère de Luxeu. — Après cette excursion évangélique, saint Eustase donna tous ses soins à ce qui est la vraie mission d'un supérieur, c'est-à-dire au gouvernement de sa communauté; et il y réussit si bien, qu'il y forma un grand nombre de saints religieux, qui devinrent dans la suite les lumières de l'épiscopat et de la vie monastique. Saint Chagnoald, vulgairement Cagnou, évêque de Laon, saint Omer, évêque de Boulogne et de Térouanne, saint Aichaire, évêque de Noyon et de Tournai, saint Donat, évêque de Besançon, Ragnaire ou Regnier, évêque d'Augt * et de Bâle, sortirent de cette sainte école, sans parler d'un grand nombre de saints abbés et de zélés missionnaires : car le monastère de Luxeu étoit aussi comme un séminaire d'ouvriers évangéliques, où se formèrent plusieurs saints apôtres, lesquels, après s'être aguerris dans la solitude, en combattant leurs passions, en sortirent pour aller combattre l'erreur et le libertinage.

Saint Valleri. — Saint Valleri fut de ce nom-

* Dans les *Acta sanctorum*, on lit *Ragnaire d'Autun*, *Augustoduni;* mais, dans l'édition qu'a donnée le P. Mabillon, on trouve *Ragnaire Augustanæ et Basileæ*, c'est-à-dire d'Augt et de Bâle. Cette leçon me paroît la meilleure.

bre. Il étoit originaire d'Auvergne, et il apprit les lettres en gardant les moutons de son père. Dès qu'il en eut quelque teinture, il se retira dans un monastère d'Auxerre, sous la conduite de saint Aunaire, et ensuite à Luxeu, sous celle de saint Colomban. On y connut bientôt ses talents et ses vertus; et un moine nommé Valdolen, qui vouloit s'adonner aux fonctions de l'apostolat, le demanda pour compagnon à saint Colomban, peu de temps avant le bannissement de ce saint abbé. Ils allèrent faire mission dans le royaume de Clothaire II, sur les côtés de l'Océan britannique, à l'extrémité de la province aujourd'hui nommée Picardie.

Fondation du monastère de Bèze. — Valdolen est celui que Colomban nomma pour supérieur, au cas que saint Attale allât le joindre, et qu'il dit n'avoir pu embrasser en sortant de Luxeu : apparemment qu'il étoit déjà parti avec Valleri pour sa mission. Il est même probable que c'est le Valdolen qui fut premier abbé de Bèze, au territoire de Dijon; monastère fondé l'an 616 par Amalgaire son père (1). Ce fut sans doute ce qui lui fit interrompre ses fonctions apostoliques, que Valleri continua avec autant de succès que de zèle dans le Vimeu, au diocèse d'Amiens. Il y trouva des restes d'idolâtrie où il entroit encore plus d'ignorance que d'entêtement et de superstition. Valleri instruisit et persuada. Ses miracles et ses exemples étoient des raisons sans réplique. En passant à Wailli*,

* Dans l'édition des *Acta SS.*, ce lieu est nommé *Valimacum*; ce qui a fait croire aux savants éditeurs que c'est le village de Wailly, au diocèse d'Amiens. Le P. Mabillon

(1) *Chron. Besuense, t. 1, Spic.*

au territoire d'Amiens, il ressuscita un malheureux que le comte Sigobard venoit de faire pendre (1). Le saint apôtre menoit une vie si austère qu'il ne prenoit quelquefois sa réfection que le dimanche. Il ne buvoit ni vin, ni bière, et ne mangeoit que du pain d'orge.

Fondation du monastère de Leuconaüs, dit aujourd'hui Saint-Valleri. — Valleri ayant ainsi parcouru quelque temps cette partie de la Gaule, se fixa en un lieu nommé *Leuconaüs*, à l'embouchure de la Somme. C'étoit un endroit fort solitaire, et où Bercond, qui étoit alors évêque d'Amiens, avoit coutume de se retirer tous les ans pour passer plus saintement le carême. Valleri, qui n'avoit point perdu le goût de la solitude dans les fonctions de l'apostolat, y bâtit un monastère par les libéralités du roi Clothaire, et avec l'agrément de l'évêque d'Amiens. Il y passa saintement le reste de ses jours. L'auteur de sa vie nous apprend qu'il récitoit tous les jours deux offices, savoir, le gallican et le monastique, et qu'il reprenoit avec zèle les laïques qui mangeoient les jours de fêtes avant la messe : ce que je rapporte pour faire remarquer que la piété de nos pères se faisoit un scrupule de n'y pas assister à jeun : les mœurs ont bien changé. Saint Valleri mourut un dimanche, on ne sait qu'elle année *, parce qu'on ne con-

dit qu'il y avoit à Amiens une chapelle de saint Valleri, bâtie dans le lieu où il opéra ce miracle; mais on voit par la vie de ce saint que ce ne fut pas à Amiens même qu'il le fit.

* Le P. Henschenius, qui place la mort de saint Valleri le 1er d'avril, la rapporte à l'an 619, et le P. Mabillon, qui la met le douzième de décembre, la place l'an 622.

(1) *Vit. Valar. apud Bell.* 1 *april.*

vient ni du jour ni du mois qu'arriva sa mort. Il fut enterré comme il l'avoit ordonné, au pied d'un gros arbre, sur une colline voisine. Mais dans la suite, son corps fut porté au monastère de Leuconaüs, lequel a pris le nom de Saint-Valleri, aussi bien que la ville qui s'y est formée. On invoque particulièrement ce saint abbé pour obtenir une heureuse navigation. C'est pourquoi Guillaume-le-Conquérant fit un pélerinage à son tombeau, avant que de s'embarquer pour son expédition d'Angleterre.

Saint Blimond.—Après la mort de saint Valleri, son monastère fut ruiné, et ses disciples dispersés. Saint Blimond, qui étoit un des plus fervents, se retira à Bobio auprès de saint Attale, où il passa quelques années. Il assista à sa mort, et ensuite il revint dans la Gaule, où, avec la permission du roi Clothaire et de l'évêque Bercond, il rebâtit le monastère de Leuconaüs, dont il fut le second abbé. Blimond étoit originaire des bords de l'Oise *. Ce fut la reconnoissance qui l'attacha à saint Valleri; car, étant devenu paralytique, on le conduisit à ce saint abbé, qui lui rendit la santé, et Blimond ne voulut plus se séparer de son bienfaiteur. Il est honoré le troisième de janvier.

Saint Amet. — Deux célèbres disciples de saint Eustase, saint Amet et saint Romaric, faisoient en même temps fleurir toutes les vertus monastiques dans les solitudes des forêts des

* Il y a dans la Vie de saint Valleri, *erga Iseræ alveum.* Quelques critiques entendent l'*Isère*, rivière qui arrose le Dauphiné; il est plus naturel d'entendre l'*Oise*, que les anciens auteurs nomment *Isara* ou *Isera*, et le récents *Oesia.*

Vosges. Saint Amet, né au territoire de Grenoble de parents romains, c'est-à-dire gaulois, fut offert dès sa jeunesse, par son père, au monastère d'Agaune (1). Après y avoir pratiqué long-temps les observances de la vie cénobitique, il se retira dans le creux d'un rocher, où il ne vivoit que de pain d'orge. Il ne prenoit, en carême pour sa réfection, que cinq noix et un verre d'eau. Il n'usoit du pain que deux fois l'an, savoir, le jour de Noël et le jour de Pâque. L'évêque diocésain, c'est-à-dire celui de Sion en Valais, l'étant venu visiter, lui offrit une somme considérable d'argent pour ses besoins : il la refusa ; mais l'évêque, sans lui en rien dire, la laissa sur l'autel du petit oratoire qu'il s'étoit fait. Le saint homme l'y ayant trouvée le lendemain, comme il se disposoit à dire la messe, prit cet argent, et le jeta loin de lui dans la vallée, en disant : « Jésus-Christ est » mon héritage, je n'ai besoin de rien de plus. »

Saint Eustase, allant en Italie l'an 613, passa par Agaune, et demanda quels étoient les plus saints religieux de cette communauté. On parut surpris qu'il ne connût pas Amet qui, depuis trois ans, menoit la vie solitaire dans son rocher. Le saint abbé l'y vit avec admiration, et à son retour il lui persuada de le suivre à Luxeu. Amet y gagna en peu de temps l'amitié et l'estime de tous les moines ; car sa vertu, quoiqu'austère, étoit aimable (2). Il paroissoit toujours joyeux, et la paix de son âme se peignoit sur son visage. Eustase ayant connu le rare talent qu'il avoit pour annoncer

(1) *Vita S. Amati apud Mabil.* — (2) *Vita S. Amat apud Surium*, 13 *sept. et apud Mabil.*

la parole de Dieu, l'envoya prêcher la foi et la pénitence dans l'Austrasie.

Conversion de saint Romaric. — Amet logea, dans le cours de sa mission, chez un seigneur nommé Romaric, dont nous avons déjà parlé, qui le reçut avec amitié, le priant de lui annoncer les voies du salut. Le saint homme étant à table lui dit : « Voyez-vous ce plat d'argent ? » Combien a-t-il déjà eu de maîtres, ou plutôt » d'esclaves, et combien en aura-t-il dans la » suite ? N'en êtes-vous pas vous-même plus » esclave que le maître, puisque vous ne le » possédez que pour le conserver ? Mais sachez » qu'on vous en demandera compte un jour ; car » il est écrit : *Votre or et votre argent est rouillé,* » *et la rouille qui le consume servira de témoi-* » *gnage contre vous.* » Cette réflexion simple, mais naturelle, fit impression sur l'esprit de Romaric. Il répondit : « Saint homme, je vous » conjure de demeurer quelques jours chez » moi, et de m'apprendre ce que je dois faire ; » car je vois s'accomplir en moi ce que j'ai sou- » haité depuis long-temps. Je suis surpris, » reprit Amet, qu'étant aussi éclairé que vous » l'êtes, vous ignoriez ce que le Sauveur répon- » dit à un jeune homme qui vouloit se faire son » disciple : *Allez, vendez ce que vous avez, et* » *donnez-le aux pauvres.* »

Ce conseil, qui attrista le jeune homme de l'évangile, remplit Romaric de consolation. Il avoit recouvré ses grands biens ; et le danger auquel ils l'avoient exposé lui en avoit fait connoître la fragilité : il forma sur l'heure la résolution de les échanger pour des biens éternels. Il distribua aux pauvres une partie

de son riche patrimoine, et donna l'autre presque entière au monastère de Luxeu. Mais on y estima moins cette offrande que celle qu'il y fit de sa personne, en se consacrant à Dieu, avec un grand nombre de ses domestiques, qui, à son exemple, y embrassèrent la vie monastique.

Romaric se fait moine à Luxeu. — Romaric, entrant dans la religion, parut oublier ce qu'il avoit été dans le monde (1). Les ministères les plus bas étoient ceux dont il s'acquittoit avec le plus de plaisir. Le soin qu'on lui donna de la culture du jardin le faisoit souvenir de cultiver son esprit et sa mémoire, et en travaillant, il apprenoit par cœur les psaumes. Quand il se fut ainsi formé dans la pratique des vertus et des observances de la vie monastique, on jugea à propos qu'il sortît de Luxeu, pour en donner des leçons aux autres dans un nouvel établissement.

L'an 621. — *Fondation du monastère d'Habend, dit aujourd'hui Remiremont.* — Saint Romaric s'étoit réservé une terre au nord du pays des Vosges, de laquelle il n'avoit encore disposé. Par le conseil de saint Amet et de saint Eustase, il y fit bâtir un double monastère selon la règle de saint Colomban; un de filles plus considérable, dédié en l'honneur de saint Pierre, dont sainte Macteflède, vulgairement sainte Mafflée, fut la première abbesse; et un autre pour les hommes, gouverné par saint Amet, qui fut aussi chargé, avec saint Romaric, de la direction des religieuses. Comme le mo-

(1) *Vit. Romar.*

nastère de celles-ci devint en peu de temps fort nombreux, le saint abbé y établit la psalmodie perpétuelle : pour cela, il les partagea en sept chœurs, de douze religieuses chacun, afin qu'elles pussent se succéder pour chanter les louanges de Dieu sans interruption. Ce monastère, qui s'appeloit alors Habend, a pris dans la suite le nom de son fondateur, aussi bien que la ville qui s'y est formée. On l'appelle Remiremont, *Romarici Mons*, et en allemand Romberg : c'est encore aujourd'hui une célèbre collégiale de chanoinesses. Mais le monastère ayant été détruit, on l'a rebâti au pied de la montagne, laquelle est encore occupée par des moines de la congrégation de Saint-Vannes. Sainte Mafflée ne gouverna que deux ans ses religieuses, l'abbesse Cécile lui succéda, et ce fut elle qui fit écrire la vie de saint Romaric.

L'an 622. — *Révolte d'un moine apostat et schismatique.* — Tandis que saint Eustase goûtoit ainsi la consolation de voir son institut s'étendre de toutes parts, et produire partout des fruits de sainteté, il eut la douleur de voir un de ses moines se révolter avec scandale contre l'Eglise et contre sa règle. Un religieux qui manque de soumission aux décisions de l'Eglise respecteroit-il les ordres de ses supérieurs? C'est même assez communément par le dégoût de l'état et l'ennui du cloître que l'esprit d'erreur s'introduit dans les monastères. Le moine schismatique dont nous parlons se nommoit Agrestin ou Agrestius. Il avoit été notaire, c'est-à-dire secrétaire du roi Thierri. Touché de Dieu, il se retira à Luxeu ; mais s'ennuyant bientôt de la solitude, il sollicita la permission

d'aller prêcher la foi aux idolâtres. Saint Eustase lui représenta qu'il n'avoit pas encore assez de vertu pour ne pas courir le danger de se perdre, en travaillant à sauver les autres (1). Il n'écouta que l'amour de la dissipation, qui prenoit le masque du zèle; et le saint abbé, ne pouvant le retenir, le laissa aller.

Agrestin tâche de séduire saint Attale. — Agrestin prêcha quelque temps en Bavière sans recueillir d'autres fruits de sa mission que la satisfaction d'être hors de son monastère. Il passa de là à Aquilée, alors séparée du saint siége au sujet des trois chapitres. Sa vanité et sa légèreté l'engagèrent aisément dans ce schisme. Il crut qu'en entrant dans le nouveau parti, il sortiroit de l'obscurité de son cloître, et ne manqueroit pas de trouver de la protection. Il put du moins s'applaudir de s'être fait connoître par les troubles qu'il excita. Pour se signaler d'abord dans sa secte par une conquête importante, il se proposa de gagner saint Attale, abbé de Bobio. Il lui écrivit à ce sujet une lettre pleine d'erreurs, qu'il lui fit rendre par un secrétaire d'Adalvald, roi des Lombards. Mais saint Attale savoit trop que, sans la soumission à l'Eglise, il n'y a pas de vraie vertu, et qu'un moine rebelle à ses décisions est encore plus insensé qu'un autre, puisqu'il court à sa perdition par la voie étroite des austérités et des macérations, que son schisme rend inutiles. Il rejeta avec mépris la lettre du séducteur, et la donna à garder à Jonas, qui a écrit son histoire.

(1) *Jonas vita Eustasi*, c. 2, *apud Boll.* 29 *mart.*

Agrestin retourne à Luxeu. — Agrestin ne se rebuta point : il repassa d'Italie à Luxeu, pour empoisonner cette sainte communauté, et séduire, s'il pouvoit, saint Eustase lui-même. Ce saint abbé, qui connut le péril de la nouvelle doctrine, commença par employer tout ce que la charité lui put suggérer, pour ramener à l'unité une brebis égarée dans les routes de l'erreur. Mais voyant que tout étoit inutile, et que l'opiniâtreté d'Agrestin lui tenoit lieu de raisons, il le chassa honteusement de la communauté, de peur qu'il ne l'infectât. Il étoit persuadé que l'esprit de nouveauté gagne comme la gangrène parmi les solitaires peu éclairés, et, comme l'écrivoit un abbé à saint Augustin, le démon est toujours dans un monastère où l'erreur est entrée *.

Accusations d'Agrestin contre la règle de saint Colomban. — Quand on s'oppose aux novateurs, il faut s'attendre à essuyer leurs calomnies, et c'est par là qu'ils se vengent de ceux qui ont le courage de les combattre. Agrestin, désespérant de gagner les moines de Luxeu, s'appliqua à les décrier, et tourna même son ressentiment contre la règle de saint Colomban, déclamant partout contre elle avec la fureur d'un moine mécontent et fanatique. Comme il étoit artificieux, il gagna Abbellin, évêque de Genève, son parent, et un certain Varnacaire, hérétique fort opiniâtre, et qui

* Valentin, abbé d'Adrumet, après avoir parlé à saint Augustin des troubles que l'erreur de quelques moines avoit excités dans son monastère, lui ajoute : *Ora ut diabolus fugiat de congregatione nostrâ.* (*Inter August.*, *ep.* 216, *nov. edit.*)

montra le plus de prévention contre le nouvel institut (1). Abbellin sollicita si bien les évêques voisins, qu'ils portèrent leurs plaintes à Clothaire contre les observances de Luxeu.

Ce prince, qui avoit connu par lui-même la sainteté de Colomban, ne douta pas de la sagesse de sa règle, et il tâcha d'apaiser les murmurateurs. Mais voyant les remontrances inutiles, il ordonna aux évêques de s'assembler dans le faubourg de Mâcon, pour y examiner juridiquement les articles de la règle desquels on se plaignoit. Varnacaire, le plus violent adversaire de saint Eustase, avoit promis de se trouver à ce concile; mais il mourut le jour même qu'il devoit se tenir, et sa mort déconcerta fort le parti d'Agrestin.

L'AN 623. — *Concile de Mâcon pour examiner les accusations d'Agrestin.* — Les évêques assemblés demandèrent à ce moine rebelle ce qu'il trouvoit à reprendre dans la règle de saint Colomban et dans la conduite d'Eustase. La présence des juges, toujours formidable aux malfaiteurs, fit perdre à Agrestin l'effronterie qu'il avoit montrée jusqu'alors. Il répondit d'une voix tremblante et entrecoupée que la règle prescrivoit plusieurs choses inutiles et contraires à la discipline canonique. On le pressa de s'expliquer. Il dit que la règle ordonnoit de faire souvent en mangeant le signe de la croix sur sa cuiller, et de demander la bénédiction en entrant et en sortant de sa cellule ou de quelque autre maison. Les évêques jugeant ces accusations trop frivoles pour être exami-

(1) *Jonas, vita Eustas.*, c. 2.

nées en concile, Agrestin passa à d'autres chefs.[1] Il dit que Colomban s'étoit éloigné des usages reçus partout, et avoit ajouté à la messe un grand nombre d'oraisons ou de collectes, et plusieurs autres choses superflues, qu'il falloit rejeter comme des hérésies.

Réponse de saint Eustase aux accusations d'Agrestin. — Eustase, qui étoit présent, s'entendant taxer d'hérésie lui et son maître, prit la parole, et dit aux évêques : « Vous qui êtes » la gloire de l'épiscopat, c'est à vous de juger » qui sont ceux qui troublent l'église, et qui » s'écartent des voies de la justice et de la vérité. » Décidez si ce qu'on nous objecte est opposé » à l'écriture.... Pour moi je ne pense pas qu'il » soit contraire à l'esprit de la religion qu'un » chrétien fasse le signe de la croix sur sa cuiller » ou sur le vase et la coupe dont il se sert, puis» que la vertu de ce signe met en fuite l'en» nemi de notre salut. Je ne crois pas non plus » qu'on puisse trouver mauvais qu'un moine » demande la bénédiction en entrant ou en » sortant de sa cellule, selon la parole du » psalmiste : *Que le Seigneur vous garde, soit* » *que vous entriez, soit que vous sortiez.* Quant » à la multiplication des oraisons dans l'office » divin, j'estime qu'elle seroit utile à toutes les » églises : car plus on cherche le Seigneur, » plus on le trouve; et plus on lui demande, » plus on obtient de sa miséricorde. Notre » grande affaire est de vaquer à la prière : c'est » l'occupation la plus salutaire. »

Saint Eustase cite Agrestin au tribunal de Dieu. — Agrestin confondu par cette réponse, et n'ayant rien à répliquer, chercha à chicaner

sur d'autres articles. Il reprocha aux moines de Saint Colomban la forme singulière et bizarre de leur tonsure. On sait d'ailleurs que la tonsure de la plupart des moines écossais et irlandais étoit différente de celle qui étoit en usage dans les autres provinces de l'Eglise romaine, et qu'elle s'étendoit depuis une oreille jusqu'à l'autre, sur le devant de la tête. Mais Eustase, sans s'arrêter à réfuter en détail les nouvelles objections de son adversaire, lui dit : Moi le » disciple et le successeur de celui dont vous » blâmez la règle et l'institut, je vous cite en » présence des évêques à comparoître dans » l'espace d'un an au tribunal de Dieu, pour » y soutenir vos accusations contre ce saint » abbé, et connoître par un juste jugement, » combien est terrible le Dieu dont vous calom- » niez le serviteur. » Une repartie si peu attendue, faite avec cet air d'autorité et de confiance que donne la sainteté, fut un coup de foudre qui atterra Agrestin, et qui pénétra de frayeur ses partisans. Ils s'empressèrent de le réconcilier avec son abbé. Agrestin ayant fait quelques soumissions, saint Eustase lui pardonna à la prière des évêques, et lui donna le baiser de paix.

C'est ce qui se passa à ce concile de Mâcon, dont on ne sait pas certainement l'époque *.

* Le P. Sirmond a rapporté ce concile de Mâcon à l'an 627, parce qu'il a cru que le Varnacaire qui mourut, selon Jonas, en ce temps-là, est Varnacaire, maire du palais, dont Frédégaire place la mort à la quarante-troisième année de Clothaire II, c'est-à-dire à l'an 626 ou 627. Mais, outre que le nom de Varnaire ou Varnacaire étoit alors fort commun, Jonas, parlant de l'adversaire de saint Eustase, dit, selon l'édition du P. Sirmond,

Comme on ne voit pas qu'on y ait rien reproché aux moines de Luxeu touchant la célébration de la Pâque, c'est une preuve qu'ils avoient dès-lors quitté l'usage des Irlandais, pour se conformer là-dessus à la discipline de l'Eglise universelle.

Amet et Romaric séduits par Agrestin. — Il parut bientôt que la soumission d'Agrestin n'avoit pas été sincère. Il recommença à solliciter à la révolte les monastères voisins (1). Romaric et Amet avoient alors quelque différend avec Eustase. Ce saint abbé de Luxeu, qui avoit l'inspection sur les monastères qui suivoient l'institut de saint Colomban, avoit cru devoir faire quelques réprimandes à ces deux saints. Ils y parurent trop sensibles; et Agrestin profita si adroitement de ces conjonctures, qu'il acheva d'ulcérer des esprits déjà aigris, et les porta à rejeter la règle de saint Colomban. Triste exemple qui montre combien la vertu est foible quand elle a à combattre le ressentiment et le dépit.

un certain Varnacaire, Varnacarius quidam; or, il me paroit qu'il se seroit exprimé autrement, s'il eût parlé d'un seigneur revêtu de la première dignité du royaume. D'ailleurs, on a lieu de croire que saint Eustase mourut au plus tard l'an 626. Le P. Hardouin, qui a suivi sur ce concile la chronologie du P. Sirmond, cite en marge, pour l'appuyer, la Vie de saint Austregisile: il est marqué qu'un seigneur du palais, nommé Varnaire, se rendit à Bourges pour lever des impôts, dès qu'il eu appris la mort d'Austregisile et l'élection de saint Sulpice-le-Débonnaire; que de là s'étant rendu à Autun, il y mourut subitement. Mais comme saint Austregisile mourut l'an 624, il faudroit, selon l'auteur de sa Vie, mettre la mort de ce Varnaire ou Varnacaire l'an 625, et non pas l'an 627.

(1) *Jonas, vita Eustasii, c.* 3.

L'AN 623. — *Sainte Fare rejette avec mépris Agrestin, qui vouloit inspirer à ses religieuses l'esprit de nouveauté.* — Agrestin n'en demeura pas là : on a vu de tout temps les novateurs s'attacher à gagner au parti les vierges consacrées à Dieu, qui sont souvent et plus faciles à séduire, et plus difficiles à détromper. Ce sectaire, encouragé par le succès que ses artifices avoient eu à Remiremont, alla trouver sainte Fare à Eboriac, pour tâcher de lui inspirer ses sentiments. Mais cette pieuse abbesse étoit trop instruite des troubles que l'esprit de nouveauté peut causer dans une communauté de filles. Pour fermer l'entrée de son monastère à la division et au relâchement, elle la ferma à l'erreur, et chassa avec mépris le nouveau directeur qui vouloit s'y introduire sous prétexte de réformer des abus. Que de scandale ne préviendroit pas une pareille vigilance, et que d'innocentes colombes n'empêcheroit-elle pas de tomber dans les filets qu'on leur tend!

Mort funeste d'Agrestin. — Agrestin retourna se consoler de cette disgrâce auprès d'Amet et de Romaric, au monastère d'Habend, depuis nommé Remiremont : mais la vengeance divine l'y poursuivit. Elle éclata d'abord contre les moines qui étoient entrés dans son parti. Vingt d'entre eux furent frappés de la foudre, qui fit de grands ravages dans le monastère; quelques-uns furent dévorés par des loups enragés, le plus opiniâtre se pendit lui-même : en sorte que cinquante de ces malheureux moururent misérablement en peu de temps (1). C'étoient

(1) *Vita S. Eustasii*, c. 3.

autant d'avertissements pour l'auteur de la révolte : ils ne servirent qu'à sa condamnation; et un mois avant l'an révolu, il alla comparoître au tribunal de Dieu, où saint Eustase l'avoit cité. Ce malheureux fut tué d'un coup de hache par son esclave; et le bruit courut que cet esclave voulut par-là laver dans son sang l'outrage qu'il lui avoit fait en déshonorant sa femme. De quoi n'est pas capable un religieux schismatique et apostat? On n'a guère de règle de mœurs quand on n'a plus de règle de foi.

L'AN 624. — *Pénitence de saint Amet.* — La mort funeste d'Agrestin fut un coup salutaire pour Amet et pour Romaric. Ils reconnurent humblement leur faute; et en ayant obtenu le pardon de saint Eustase, ils s'appliquèrent à la réparer par une nouvelle ferveur. Saint Amet, un an avant sa mort, fit mettre dans son lit un sac plein de cendres, disant qu'il avoit une grande pénitence à faire pour quelques fautes dont il se reconnoissoit coupable. Puis s'étant étendu sur cette cendre, et couvert d'un cilice, il confessa à haute voix tous ses pêchés en présence de ses religieux (1). Il continua toute l'année ces austérités et plusieurs autres mortifications qui l'exténuèrent tellement, que les os lui perçoient la peau. Mais la seule pensée qu'il expioit par-là ses péchés adoucissoit ses douleurs, et le remplissoit de la plus douce consolation. Rien ne coûte à une âme vraiment pénitente.

Enfin, au bout de cette année de pénitence, Amet sentant sa fin approcher, il se fit lire la

(1) *Vit. S. Amati, apud Sur.* 13 *sept. et apud Mabill.*

lettre dogmatique de saint Léon à Flavien, et à chaque article, selon les dogmes qui y sont contenus, il s'écrioit : *Je crois ainsi, trinité ineffable : je confesse ainsi, Dieu tout-Puissant : je pense ainsi de vous, Jésus-Christ, fils de Dieu : Esprit saint, Dieu éternel, telle est ma créance sur votre adorable personne.*

Vers L'AN 627. — *Mort de saint Amet.* — Il vouloit par cette profession publique lever les soupçons qu'il pouvoit avoir donnés de sa foi, en s'attachant à Agrestin; car c'étoit là la faute qu'il se reprochoit et qu'il vouloit expier. Ce saint abbé demanda ensuite humblement pardon aux moines et aux religieuses, qui s'étoient assemblés autour de son lit pour chanter des psaumes : après quoi il expira, donnant à ceux qui ont eu le malheur de se laisser séduire par les novateurs un bel exemple de ce qu'il convient de faire pour réparer le scandale.

Saint Amet s'étoit préparé son tombeau avant sa mort, à la porte de l'église de la Vierge, en dehors; et il y avoit fait graver l'épitaphe suivante, que son humilité lui dicta : « Homme » de Dieu, qui entrez en ce saint lieu pour » prier, implorez la miséricorde divine pour » l'âme d'Amet pénitent, qui est ici enterré, » afin que si la tiédeur de ma pénitence m'a » laissé quelques dettes de mes péchés, votre » charité et vos prières m'en obtiennent l'en- » tière rémission. » Ce saint abbé mourut vers l'an 627, et fut enterré à l'endroit qu'il avoit marqué. Mais un an après on leva son corps pour le placer dans l'enceinte de l'église. Il est honoré le treizième de septembre.

Saint Romaric, qui lui succéda dans la charge

d'abbé, gouverna près de vingt-six ans les moines et les religieuses de Remiremont, avec une grande édification, et selon la règle de saint Colomban, dont il avoit repris les usages. D'un autre côté, Abbellin, évêque de Genève, et les autres prélats qui s'étoient déclarés contre cet institut, lui rendirent enfin justice, et travaillèrent à l'établir dans leurs diocèses (1). Ainsi la furieuse tempête qui s'étoit élevée contre cet ordre religieux ne servit qu'à l'affermir de plus en plus. Elle fut comme un de ces orages que Dieu résout en pluie pour la fertilité des mêmes terres qu'ils menaçoient de désoler.

Saint Eustase, abbé de Luxeu, crut devoir profiter pour étendre son institut, de la paix dont il jouissoit après la persécution (2). Il commença plusieurs nouveaux établissements dans les provinces voisines : mais la mort l'empêcha d'y mettre la dernière main; car à peine eut-il éteint, dans les monastères soumis à son gouvernement, le flambeau de la discorde, que le schismatique Agrestin y avoit allumé, qu'il fut atteint de la maladie dont il mourut.

Vers L'AN 626. — *Mort de saint Eustase.* — Durant les douleurs aiguës qu'il enduroit, il eut une vision dans laquelle on lui proposa le choix, ou d'être purifié pendant quarante jours de souffrances, telles qu'il les enduroit, ou de souffrir beaucoup plus encore pendant trente jours seulement. Le désir de s'unir plus tôt à Dieu lui fit accepter ce dernier parti. Le trentième jour étant arrivé, il déclara que c'étoit le dernier jour de sa vie. Il mourut en effet ce

(1) *Vit. S. Eust.* — (2) *Vita Eust.*, c. 3.

jour-là, après avoir reçu le saint viatique avec de grands sentiments de piété, l'an 625 ou 626 *. Ses reliques ont été portées au monastère des religieuses de Vergaville en Lorraine : il est honoré le 29 de mars. Sa vie a été écrite par Jonas, auteur contemporain que nous avons suivi, et par un anonyme, qui ajoute à ce que nous avons rapporté « que ce saint abbé avoit » près de six cents moines sous sa conduite : » que toutes les fois que quelqu'un venoit lui » confesser ses péchés pour recevoir la péni- » tence, il versoit des torrents de larmes, et » en faisoit verser au pénitent : qu'au reste, il » gardoit un secret inviolable, ne parlant qu'à » Dieu des péchés qu'on lui avoit confessés, » et laissant en cela un bel exemple à tous les » prêtres (1). » C'est là un trait bien marqué de la pratique et du secret de la confession auriculaire.

Saint Valdebert, abbé de Luxeu. — Après la mort de saint Eustase, les moines de Luxeu jetèrent les yeux sur saint Gal, comme sur un des premiers compagnons de saint Colomban ; et ils lui députèrent six de leurs confrères irlandais, pour le prier de venir les gouverner. Il s'en excusa, quelques instances qu'on lui fît : ainsi ils élurent pour leur abbé Valdebert. C'étoit un saint religieux capable d'édifier sa communauté par sa piété, et de la défendre

* La Vie de sainte Salaberge marque que saint Eustase gouverna son monastère environ trois lustres, c'est-à-dire quinze ans ; or, il prit le gouvernement de Luxeu quelque temps après le départ de saint Colomban, qui fut chassé l'an 620.

(1) *Anonyme apud Boll.* 29 *mart.*

par son crédit; car il étoit issu d'une noble famille française du Ponthieu. Il suivit quelque temps le parti des armes ; mais il renonça à la milice séculière, pour ne plus faire la guerre qu'aux ennemis de son salut, et déposa ses armes dans le monastère de Luxeu, comme un trophée de la victoire qu'il remportoit sur le monde. Ce fut lui que saint Eustase, par estime pour sa sagesse, nomma directeur du monastère de sainte Fare, avec saint Chagnoald, frère de la sainte abbesse *. Nous aurons encore occasion de parler de saint Valdebert.

L'AN 625. — *Mort de saint Gal.* — Le grand âge de saint Gal lui fut une excuse légitime pour ne point accepter le gouvernement de Luxeu. Il avoit refusé peu de temps auparavant l'évêché de Constance; car ce saint abbé s'étoit rendu si respectable par ses vertus et par ses travaux apostoliques, qu'après la mort de Gaudence, évêque de cette ville, on le pressa d'accepter ce siége. Il s'en excusa sur ce qu'il étoit étranger; parce qu'il y a des canons, comme nous avons vu, qui défendent d'élire un étranger pour évêque d'une ville, quand dans le clergé de cette église il se trouve des sujets

* M. Fleury, t. 8, p. 310, dit que saint Valdebert, troisième abbé de Luxeu, étoit aussi frère de saint Faron, et par conséquent de sainte Fare; il a été trompé par quelques expressions de Jonas, qu'il n'a pas assez entendues. Cet écrivain, parlant du monastère de Sainte-Fare dans la Vie de saint Eustase, dit de cet abbé : *Fratres qui ædificandi curam habeant deputat, scilicet germanum puellæ (Faræ) Chagnoaldum, et Waldebertum.* Il est certain que *fratres* ne signifie autre chose que *monachos*. D'ailleurs, sainte Fare étoit née dans la Brie, et saint Valdebert dans le Ponthieu.

(1) *Vit. S. Gall.*

dignes. Les citoyens de Constance ne pouvant vaincre la modestie de Gal, voulurent du moins s'en rapporter à son choix, et recevoir un évêque de sa main. Il nomma le diacre Jean son disciple, et prêcha à son ordination. On nous a conservé un sermon de saint Gal, qu'on prétend avoir été prononcé en cette occasion : mais il n'y a que le titre qui le marque. Le prédicateur n'y dit pas un mot de la cérémonie; il reprend toute la suite de l'histoire sainte, depuis la création du monde jusqu'à la résurrection de Jésus-Christ, et finit par le jugement dernier. L'unité de sujet dans un même discours n'étoit guère du goût de ce siècle. Saint Gal mourut à l'âge de quatre-vingt-seize ans *, quelques années après saint Eustase; et il est honoré le seizième d'octobre. On trouva dans sa cellule plusieurs instruments de mortification teints de son sang, et entre autres une chaîne d'airain dont il se ceignoit le corps : c'étoient là toutes ses richesses. Saint Magne fut un des plus illustres disciples de saint Gal : mais les fables insérées dans sa vie ne nous permettent pas de donner le détail de ses actions.

C'est ainsi que l'état monastique produisoit partout des fruits de sainteté dans les Gaules. L'épiscopat n'étoit pas moins fécond en modèles de vertu : c'est ce qui paroît par le grand nombre de saints évêques qui se trouvèrent à un concile de Reims, l'an 625. On y fit vingt-

* Le P. Mabillon diffère la mort de saint Gal jusqu'à l'an 646, pour des raisons que le P. Pagi nous paroît avoir solidement réfutées. Sans entrer dans ces discussions, il suffit de remarquer que Jean, évêque de Constance, qui assista aux funérailles de saint Gal, étoit mort avant l'an 633.

cinq canons, qui sont la plupart renouvelés des conciles précédents. Voici les plus remarquables.

Canons du concile de Reims. — I. Quelque temps qui se soit écoulé depuis qu'on possède des biens ecclésiastiques par droit de *précaire*, on ne pourra se les approprier, ni en frustrer l'église (1). (On nommoit *précaire* un contrat par lequel l'église cédoit de ses biens à quelque laïque, pour en jouir moyennant une certaine redevance annuelle. Ce droit s'étendoit quelquefois jusqu'au cinquième héritier.)

II. Les clercs qui se liguent ensemble contre leur évêque, par des serments ou par des écrits signés de leur main, seront déposés, s'ils ne se corrigent.

III. On observera les règlements faits au concile général assemblé à Paris dans la basilique de Saint-Pierre par les soins du roi Clothaire. (Ce concile est ici nommé général, c'est-à-dire national, parce qu'en effet il s'y trouva soixante-dix-neuf évêques.)

IV. Si l'on soupçonne qu'il y ait encore des hérétiques dans les Gaules, les pasteurs des églises en feront une exacte recherche pour les ramener à la foi catholique.

VI. Ceux qui sont employés au maniement des deniers publics ne seront pas reçus religieux, ni admis dans le clergé, sans la permission du prince ou du magistrat. (C'est qu'ils embrassoient quelquefois ces états, pour se mettre à couvert des recherches qu'on pourroit faire de leurs malversations.)

VII. Le criminel qui se réfugie dans l'église,

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 479.

et qui par là évite la mort, n'aura la permission d'en sortir qu'après qu'il aura promis de faire pénitence de son crime, et d'accomplir celle qui lui sera imposée selon les canons.

VIII. Ceux qui contractent des mariages dans les degrés de parenté prohibés par les canons, non-seulement seront excommuniés, mais ils ne pourront gérer aucune charge dans le palais, ni dans le barreau. De plus, les évêques et les clercs les dénonceront aux juges et au roi, afin que leurs biens soient confisqués au profit de leurs proches, sans qu'ils puissent en aucune manière les recouvrer, à moins qu'ils ne se séparent, et ne fassent pénitence de leur crime. (Le mépris qu'on commençoit à faire des censures canoniques obligeoit les évêques à y joindre d'autres peines, comme la confiscation des biens par l'autorité du prince.)

IX. Celui qui a commis un homicide volontaire, et non en son corps défendant, sera excommunié toute sa vie; s'il fait pénitence, il recevra le viatique de la communion à la mort.

X. Les clercs ou les laïques qui retiennent les legs pieux de leurs parents sont excommuniés, comme meurtriers des pauvres.

XI. Défenses, sous peine d'excommunication, de vendre des esclaves chrétiens à d'autres qu'à des chrétiens. Si un juif maltraite ses esclaves chrétiens, pour leur faire embrasser le judaïsme, les esclaves seront confisqués au roi. Le concile recommande qu'on ait soin de réfuter les blasphèmes que les juifs vomissent contre la religion chrétienne.

XII. Un clerc qui fait voyage ne sera pas reçu sans lettres de son évêque.

XIII. Défenses à un évêque de vendre ou d'aliéner, par quelque contrat que ce soit, les esclaves et les autres biens de l'église, qui font vivre les pauvres.

XIV. Ceux qui consultent les augures, et qui s'adonnent à d'autres superstitions des païens, doivent d'abord être avertis avec bonté; et s'ils ne se corrigent pas, il faut leur imposer la pénitence qu'ils méritent.

XV. Les esclaves ne seront pas reçus à accuser, et si celui qui se porte pour accusateur ne peut prouver un crime, il ne sera pas admis à faire preuve des autres.

XVI. Si quelqu'un après la mort d'un évêque, et avant l'ouverture de son testament, ose s'emparer de quelque bien de l'église, ou toucher aux meubles de la maison épiscopale; qu'on le retranche de la communion des fidèles, de quelque condition qu'il soit.

XVIII. Un clerc ne pourra plaider, ni pour ses biens propres, ni pour ceux de l'église, sans la permission de l'évêque.

XIX. Personne ne sera tiré d'entre les laïques pour faire les fonctions d'archiprêtre dans les paroisses; mais on choisira le plus ancien du clergé pour gérer cette charge.

XX. Ce qui est donné à l'évêque par les étrangers, doit appartenir à l'église, et non à l'évêque, parce que le donateur est censé l'avoir offert pour le bien de son âme.

XXII. Défenses à l'évêque, sous peine de suspense, de faire briser les vases de l'église, excepté le cas d'une urgente nécessité, comme pour en racheter les captifs.

XXIV. Les juges qui violent l'ordonnance

du roi, faite à Paris pour l'observation des canons, sont excommuniés.

XXV. On n'élira pour évêque d'une ville qu'une personne qui soit du pays, et l'élection se fera par le suffrage de tout le peuple et de l'agrément des comprovinciaux. Si quelqu'un est promu par une autre voie à l'épiscopat; qu'il soit déposé, et que ceux qui l'auront ordonné soient suspendus trois ans des fonctions de leur ministère. (Le saint pape Célestin I[er] avoit déjà ordonné long-temps auparavant que l'évêque fût pris, autant qu'il se pourroit, du clergé de la ville.)

Evêques du concile de Reims. — Tels sont les principaux canons du concile de Reims. Il s'y trouva quarante-un évêques, parmi lesquels étoient onze * métropolitains; savoir, Sonnace de Reims, Thierri de Lyon, successeur d'Arédius, saint Sindulfe de Vienne, saint Sulpice de Bourges, surnommé le Débonnaire, Modegisile de Tours, Senoch d'Eause, saint Modoald de Trèves, saint Cunibert de Cologne;

* M. Fleury, t. 8, p. 313, dit que six métropolitains assistèrent à ce concile; il y en avoit certainement neuf, et probablement onze : l'erreur est considérable. Je dis probablement onze; car quelques auteurs prétendent que Mayence et Cologne n'étoient pas encore alors métropoles ecclésiastiques. Ce qui en fait douter, c'est que le Pape soumit dans la suite Cologne à Mayence, et qu'il paroît qu'il érigea ce dernier siége en métropole en faveur de saint Boniface; mais cela peut seulement prouver que ces églises avoient perdu leur droit dans un temps où la discipline ecclésiastique, surtout pour les droits des métropolitains, étoit dans une étrange confusion. En effet, Cologne et Mayence étoient certainement des métropoles civiles; elles étoient donc, selon les anciens canons, des métropoles ecclésiastiques.

Richer de Sens, successeur de saint Loup, saint Donat de Besançon, et Lupoald de Mayence.

Sonnace de Reims. — Sonnace de Reims, qui présida apparemment à ce concile, avoit succédé dans ce siége à Romulfe, lequel fut élu en la place de l'évêque Gilles, déposé l'an 590, comme nous avons vu. Romulfe, qui avoit de grands biens, étant fils du duc de Champagne, laissa par son testament de belles terres à son église, et à plusieurs autres (1). Sonnace, qui avoit un riche patrimoine, en fit le même usage. C'est ainsi que plusieurs évêques cherchoient plutôt à enrichir l'église de leurs biens qu'à s'enrichir eux-mêmes de ses dépouilles.

Statuts synodaux attribués à Sonnace de Reims. — On trouve dans la bibliothèque des pères et dans les collections des conciles, un recueil de statuts synodaux attribués à Sonnace de Reims. Mais les éditeurs ont eu raison d'avertir qu'ils paroissent beaucoup plus récents : il ne faut pour s'en convaincre que donner un peu d'attention à quelques articles du précis que nous en allons faire.

« On recommande à tous de s'instruire de » la foi, selon la parole de Dieu et la tradition » de l'Eglise romaine (2); aux pasteurs d'administrer gratuitement les sacrements aux fidèles, » sans recevoir d'eux aucun salaire, et de leur » faire quelque exhortation en les leur conférant ; aux fidèles d'assister à la messe les dimanches et les fêtes : si quelqu'un y manque » deux fois en un an, on ordonne qu'il soit

(1) *Flodoard.*, *l.* 2, *hist. eccl. Rhem.* — (2) *T.* 1, *conc. Labb.*, *p.* 1693.

» exclus de l'entrée de l'église, et privé de la
» sépulture ecclésiastique. On veut qu'il n'y ait
» que le pasteur qui entende les confessions
» des pénitents durant le carême; que chaque
» prêtre dise au moins la messe deux fois le
» mois ; qu'on porte l'eucharistie aux malades
» dans un vase propre, et qu'elle soit précédée
» d'un flambeau. On demande pourquoi on ne
» donne pas ce sacrement aux criminels con-
» damnés à mort. On fait une liste des fêtes
» chômées, et l'on met de ce nombre la nativité
» de la Vierge, qui paroît n'avoir été établie en
» France qu'après le septième siècle. Enfin, on
» recommande d'acquitter fidèlement les messes
» qui sont fondées, sans qu'on puisse commuer
» les fondations contre l'intention de ceux qui
» les ont faites. » C'est ce que je trouve de plus remarquable dans ces règlements; et c'en est assez pour faire juger au lecteur éclairé qu'ils sont postérieurs au temps de Sonnace, à qui on les attribue. Avant que de passer outre, je dois faire connoître les plus célèbres des évêques qui assistèrent avec Sonnace au concile de Reims : je commence par les métropolitains.

Saint Sindulfe, évêque de Vienne. — Saint Sindulfe de Vienne est connu du peuple sous le nom de saint Drieulx; il est honoré le 10 de décembre, et saint Clarence, à qui il succéda, est honoré le 25 d'avril. On ne doit pas le confondre avec saint Sindulfe ou Sandoux, prêtre d'Aquitaine, qui se retira dans le territoire de Reims, et y mena la vie d'anachorète, dans le village d'Aussonce, à quatre lieues de cette ville. Il mourut vers le commencement

du septième siècle, et on en fait la fête le 20 d'octobre (1).

Commencements de saint Sulpice-le-Débonnaire. — Saint Sulpice de Bourges, second du nom, surnommé le Débonnaire, fut un des plus grands prélats du septième siècle. Il étoit issu d'une noble famille, et il naquit, à ce qu'on croit, à Vatan dans le Berri. Dès sa jeunesse, il montra une tendre affection pour la prière, et un grand amour de la chasteté, deux vertus bien nécessaires dans l'état ecclésiastique, auquel il se sentoit appelé. Saint Austregisile de Bourges ne tarda pas de l'engager dans le clergé de son église, avec la permission du roi Thierri; et après l'avoir fait passer par les ordres inférieurs, il le promut au diaconat (2), Clothaire II, sur la renommée de ses vertus, lui donna la charge d'abbé dans ses armées; car nos rois menoient avec eux à la guerre des clercs ou des moines, pour faire l'office divin dans le camp, persuadés que les prières des personnes de piété sont les armes les plus puissantes pour assurer la victoire.

Sulpice guérit le roi Clothaire II. — Le roi en éprouva lui-même l'effet sur sa personne. Ce prince étant tombé dangereusement malade, on eut recours aux prières de Sulpice, qui garda un jeûne rigoureux pour obtenir sa guérison. Cependant au bout de cinq jours, comme le mal paroissoit empirer, et qu'il n'y avoit presque plus d'espérance, on pressa Sulpice de prendre quelque nourriture. Il répondit : « Je ne mangerai que le septième jour, et

(1) *Mabill. sæculo* 1. *Bened.* — (2) *Vit. Sulpicii à coævo autore apud Boll.* 17 *januar.*

» je le ferai avec le roi. » En effet, Clothaire ayant été subitement guéri, fit appeler Sulpice et le fit manger à sa table, pour lui témoigner sa reconnoissance.

Episcopat de saint Sulpice-le-Débonnaire. — La réputation que Sulpice s'étoit acquise à la cour le faisoit regretter à Bourges; mais on eut bientôt occasion de l'y rappeler. Après la mort de saint Austregisile, qui arriva le 20 de mai l'an 624, le clergé et le peuple s'étant assemblés pour l'élection, les suffrages de tous les gens de bien se réunirent en faveur de Sulpice, tout absent qu'il étoit. Cependant la brigue et l'argent gagnèrent quelques voix à un des principaux de la ville, lequel se rendit aussitôt à la cour, pour obtenir le consentement du roi, ou plutôt pour l'acheter à prix comptant, en lui offrant les plus riches présents. Clothaire en fut d'abord ébloui; mais la reine Sichilde, car Bertetrude étoit morte dès l'an 618, engagea ce prince à les rejeter avec mépris. Elle lui rappela en même temps le mérite et les services de Sulpice, en faveur duquel on présentoit un acte d'élection d'autant plus canonique qu'il n'étoit pas accompagné de présents. Le roi ne délibéra plus, et fit expédier ses lettres pour l'ordination.

Sulpice soutint dans l'épiscopat, et surpassa même la gloire de tant de saints prélats, ses prédécesseurs, qui avoient illustré son siége. Il joignit aux travaux des fonctions épiscopales les austérités des solitaires les plus mortifiés, jeûnant continuellement, et donnant à l'instruction de son peuple le temps qu'il n'employoit pas à la prière. Il prêchoit souvent, ne cher-

chant que la conversion, et non les applaudissements de ses auditeurs; car il négligeoit les fleurs de l'éloquence, persuadé que les vertus du prédicateur doivent faire l'ornement, aussi-bien que la force de ses discours. Ceux du saint évêque, soutenus de ses exemples, furent si efficaces, qu'ils convertirent les juifs établis à Bourges; et il eut la consolation de les baptiser presque tous. Ceux qui demeurèrent opiniâtres, se retirèrent ailleurs. Nous aurons encore occasion de parler de saint Sulpice.

Senoch d'Eause. — Senoch, qui se trouva aussi au concile de Reims, est le dernier que l'on connoisse des évêques d'Eause. Cette ville métropole de la Novempopulanie ayant été ruinée, la dignité de métropolitain fut transférée aux évêques d'Auch (1). Senoch fut accusé d'avoir trempé dans une révolte des Gascons, et relégué avec son père Pallade la quarante-troisième année de Clothaire II, c'est-à-dire l'an 626 : ce qui montre que ce concile de Reims, où il assista, ne se tint pas plus tard que l'an 626; et l'ordination de saint Sulpice fait voir qu'il ne se tint pas plus tôt que l'an 624 : c'est à quoi n'ont pas fait attention ceux qui l'ont rapporté à l'an 630. Achevons de faire connoître les autres métropolitains qui s'y trouvèrent.

Saint Modoald de Trèves. — Saint Modoald de Trèves étoit issu d'une famille où la sainteté n'étoit pas moins héréditaire que la noblesse. Frère de sainte Itte et de sainte Sévère, beau-

(1) *Fredeg. in chron.*, c. 54.

frère de saint Pépin, oncle de sainte Gertrude et de sainte Bègue, il donna à sa famille des exemples de vertu aussi édifiants que ceux qu'il en recevoit. Il fut élu évêque de Trèves après la mort de saint Sebaud. Il fit bâtir sur la Moselle un monastère de filles en l'honneur de saint Symphorien (1); et il y établit pour première abbesse sainte Sévère sa sœur, honorée le 20 d'août. On fait la fête de saint Modoald le 12 de mai.

Saint Cunibert de Cologne. — Saint Cunibert de Cologne, noble Austrasien, trouva aussi dans sa famille des modèles de sainteté. Les exemples de Reine sa mère, à qui l'on donne la qualité de bienheureuse, lui firent sucer l'amour de la piété avec le lait. Ayant été quelques années archidiacre de l'église de Trèves, il fut élevé sur le siége de Cologne après la mort de Remi, et il se montra un des plus grands évêques de son temps. Nous verrons dans la suite comment sa prudence et sa vertu le firent choisir pour être le ministre et le conseil d'un jeune roi, et avec quelle sagesse il se servit de sa faveur et de son crédit pour le bien de l'état et de la religion.

Saint Donat de Besançon. — Saint Donat de Besançon n'étoit pas moins illustre; sa naissance fut un miracle, et sa vie sainte en fut un autre. Il étoit fils de Valdelen, duc de la Bourgogne transjurane. Saint Colomban le leva des fonts du baptême, et le nomma Donat, parce que Dieu l'avoit accordé par ses prières au duc et à sa femme Flavie, qui étoit stérile (2). Par

(1) *Vita Modoald. apud Boll.* 12 *maii.* — (2) *Vita S. Colomb.*, *c.* 13.

reconnoissance ses parents le consacrèrent au Seigneur dans le monastère de Luxeu. Il en fut tiré pour être placé sur le siége de Besançon; mais il n'y oublia pas l'institut dont il avoit fait profession. Il bâtit un monastère, selon la règle de saint Colomban, sur les ruines d'un vieux palais. Ce monastère, qui a pris le nom de saint Paul, est aujourd'hui possédé par des chanoines réguliers. Ramelen, frère de Donat, en fonda aussi un dans les forêts du Mont-Jura. Leur mère Flavie en établit un de filles en l'honneur de la sainte Vierge à Besançon. Il s'y forma une nombreuse communauté, et saint Donat composa pour elles une règle, tirée de celles de saint Colomban, de saint Cesaire et de saint Benoît (1). Ce monastère de Notre-Dame de Besançon a passé, dans la suite des temps, à l'ordre de Cluni, et enfin aux Minimes. Saint Donat est honoré le 7 d'août. Tels étoient les plus célèbres d'entre les métropolitains qui assistèrent au concile de Reims.

Autres évêques du concile de Reims. — Parmi les autres évêques du même concile, les plus remarquables furent saint Arnoux de Metz, saint Regnebert de Bayeux, saint Chagnoald ou Cagnou de Laon, saint Anseric de Soissons, saint Agomare de Senlis, successeur de saint Mallulfe, saint Chadoind du Mans, saint Mainbeuf d'Angers, saint Cesaire d'Auvergne, honoré le premier de novembre, et successeur des saints Avole et Just, saint Pallade d'Auxerre, et Emmon de l'Arsat. Je ne nomme ce dernier que pour faire remarquer que cet évêché, dont nous avons parlé aileurs, subsistoit encore.

(1) *Cod. Regul.*

Saint Arnoux de Metz. — Saint Arnoux de Metz fut sans contredit le plus illustre de tous ces évêques; Dieu ayant, pour ainsi dire, pris plaisir à réunir en lui les traits les plus magnifiques de la sainteté, avec ce que la grandeur mondaine a de plus éblouissant. Arnoux sut allier la plus humble vertu avec les honneurs les plus éclatants, et soutenir avec dignité le haut rang que sa naissance et ses emplois lui donnoient, sans blesser en rien la modestie chrétienne (1). Il confondit le monde par ses exemples, même avant que de le quitter, et donna des modèles de conduite à presque toutes les conditions, comme si la providence n'avoit voulu le faire passer par tant d'états de vie si différents, que pour lui donner occasion de faire briller les précieux talents et les solides vertus dont la nature et la grâce l'avoient orné.

Il fut successivement un sage courtisan, un généreux guerrier, un magistrat équitable, un habile ministre d'état, un grand évêque, et un humble solitaire. Issu de la première noblesse française, il passa sa jeunesse à la cour du roi Théodebert; mais il n'oublia pas que Dieu étoit le premier maître qu'il devoit y servir. Il y lia avec saint Romaric une amitié aussi tendre que solide, parce que la vertu en étoit le nœud. Ces deux amis conçurent dès-lors le dessein de renoncer au monde, qui leur promettoit ce qu'il a de plus flatteur. Cependant Arnoux ne put sitôt en rompre les liens : il s'engagea même dans ceux du mariage, et eut deux enfants qui soutinrent et augmentèrent la gloire de leur

(1) *Vit. Arnulfi ab Aut. coævo apud Boll.* 18 *jul.*

famille; savoir, Ansegise, qui fut la tige de la seconde race de nos rois, et saint Cloud, qui fut depuis évêque de Metz. Quelques auteurs donnent un troisième fils à saint Arnoux, qu'ils nomment Valtchise; mais Valtchise étoit seulement son parent.

Arnoux, après s'être distingué par sa bravoure dans les guerres alors si fréquentes, fut chargé du gouvernement de quelques provinces. Son mérite le fit bientôt rappeler à la cour pour y remplir les premières charges du palais; et la piété et la sagesse qu'il y montra firent juger qu'il méritoit d'être élevé aux dignités de l'église.

Episcopat de saint Arnoux. — Il fut élu évêque de Metz après la mort de Papole, vers l'an 610 *, sans qu'il lui fût permis, en acceptant cette place, de renoncer à celle qu'il possédoit à la cour. Le changement qu'on vit alors en lui en fut plus digne d'admiration. Il se sépara aussitôt de sa femme nommée Doda, qui se retira dans un monastère de Trèves, et à laquelle quelques auteurs donnent la qualité de sainte. Il redoubla ses aumônes et ses austérités, prolongeant souvent son jeûne jusqu'au deuxième, ou même jusqu'au troisième jour, ne mangeant que du pain d'orge, ne buvant que de l'eau, et portant continuellement un

* Rien n'est plus contesté que l'époque de l'épiscopat de saint Arnoux; les savants sont partagés là-dessus en quatre ou cinq opinions différentes, qui ont toutes leurs raisons et leurs difficultés. Après avoir pesé les unes et les autres, j'ai cru devoir suivre le sentiment pour lequel le P. Pagi et les continuateurs de Bollandus se sont déclarés, comme celui qui s'accorde le mieux avec la chronologie des évêques de Metz.

rude cilice sous sa tunique. Le don des miracles donna un nouvel éclat à ses vertus. Le saint évêque guérit un lépreux encore idolâtre, après l'avoir baptisé, et opéra plusieurs autres merveilles qui augmentèrent la grande autorité que sa naissance et ses emplois lui donnoient déjà.

Arnoux, en changeant de maître par les révolutions qui se firent dans le royaume d'Austrasie, ne perdit rien de son crédit. Au contraire, Clothaire, qui savoit mieux connoître et récompenser le mérite que Théodebert, lui donna les marques les plus singulières de sa confiance et de son estime; jusque là qu'ayant cédé l'an 622 le royaume d'Austrasie à son fils Dagobert, il nomma ce saint évêque avec un seigneur laïque appelé Pepin, pour apprendre au jeune roi l'art de gouverner, ou plutôt pour gouverner eux-mêmes en son nom. Un choix si sage fit le bonheur des peuples : mais on a toujours vu que ceux qui sont les plus dignes des grandes places ont le moins d'ambition pour les quitter. Arnoux demanda au roi Clothaire la permission de se retirer de la cour, et d'abdiquer l'épiscopat et le ministère, pour vivre dans la solitude, à l'exemple de Romaric son ami. Ce prince lui écrivit que s'il vouloit mener une vie plus parfaite, il devoit le faire au milieu des peuples qui étoient confiés à ses soins, afin que ses exemples fussent plus utiles.

Arnoux obtient la permission de se retirer de la cour. — Arnoux ne se rebuta point de ce refus. Peu de temps après le concile de Reims, il fit de nouvelles instances qui eurent enfin le succès qu'il espéroit, lorsqu'il y avoit le moins

d'apparence de pouvoir réussir. Un jour qu'il pressoit plus vivement Dagobert de lui accorder la permission de se retirer de la cour, ce jeune roi, qui avoit assez profité de ses conseils pour en connoître l'utilité, entra dans une si furieuse colère, que, portant la main à son épée, il menaça de l'en frapper. La reine Gomatrude étant survenue dans le moment, se jeta aux pieds d'Arnoux pour lui demander pardon. Le roi, confus de son emportement, en fit autant; et pour réparer cette faute par le sacrifice qui devoit lui coûter le plus, il accorda au saint évêque la permission qu'il demandoit de se retirer du monde.

Retraite de saint Arnoux dans la solitude. — Saint Romaric ayant appris cette heureuse nouvelle dans sa solitude d'Habend, se rendit en diligence à Metz pour en féliciter Arnoux; et il lui indiqua un endroit solitaire, assez voisin de son monastère, où il pourroit vivre comme dans un désert (1). Arnoux ayant réglé quelques affaires de famille, fit élire pour son successeur dans son siége saint Goéric, surnommé Abbon. Après quoi il quitta son église et la cour, sans rien emporter que l'estime du roi et des courtisans, que l'amour et les regrets des peuples, surtout des pauvres dont il étoit le père. C'est ainsi que ce saint évêque, cet habile ministre d'état, alla enfouir dans la solitude les talents qu'il avoit reçus, et que par-là même il les rendit plus précieux aux yeux de Dieu. Il fut sans contredit un des plus grands hommes et un des plus grands saints de son siècle; mais il n'est pas

(1) *Vit. Arnulfi.*

aisé de décider si sa sainteté éclata plus à la cour dans le maniment des affaires de l'état, ou dans le désert où il ne s'occupa qu'à celle de son salut. Il passa le reste de sa vie avec quelques moines qu'il s'associa sur une montagne voisine de celle d'Habend. Il y mourut l'an 640, entre les bras de saint Romaric, qui l'enterra dans son monastère. Mais saint Goéric ne voulut pas que son église fût privée de ce précieux dépôt; et un an après la mort de saint Arnoux, il se rendit à la *sainte montagne* avec deux évêques, Paul de Verdun et Théofroi de Toul, le leva de terre, et le transféra à Metz. Le martyrologe romain place la fête de saint Arnoux le dix-huitième de juillet, qui est le jour de sa translation, car le seizième d'août est celui de sa mort.

Miracle fait en faveur de saint Arnoux. — La vie de ce saint évêque a été écrite par un auteur contemporain, à la prière de saint Cloud son fils. Cet écrivain assure qu'Arnoux étant encore laïque, demanda au Seigneur la grâce de lui faire connoître si ses péchés étoient pardonnés; et que passant sur le pont de la Moselle, occupé de cette pensée, il jeta son anneau dans la rivière, en disant : *Je croirai que mes fautes sont effacées si je recouvre cet anneau.* Il ajoute qu'en effet Arnoux le retrouva quelques années après dans le ventre d'un poisson qu'on lui servit. Paul Warnefrid, qui rapporte le même fait, proteste qu'il l'avoit appris de la bouche de Charlemagne (1). Outre que ces autorités sont respectables, on conserve

(1) *Vit. Arnulfi ab autore coævo apud Boll.* 18 *jul. Warnef. de episc. Met.*

encore cet anneau à Saint-Etienne de Metz ; et on le montre solennellement tous les ans au jour que les moines de Saint-Arnoux y vont en procession.

Il nous reste encore à faire connoître plusieurs des saints évêques du concile de Reims, qui nous a donné occasion de parler de saint Arnoux : c'est ce que nous allons faire en peu de mots.

Saint Cagnou de Laon.—Saint Chagnoald ou Cagnou de Laon, qui fut de ce nombre, est le disciple de saint Colomban, dont nous avons parlé, et le frère de sainte Fare, abbesse d'Eboriac, et de saint Faron, qui fut évêque de Meaux après Gondoald ou Gondebaud. Chagnoald suivit saint Colomban dans son exil. Après quoi il repassa en France, où il fut quelque temps occupé à la direction du monastère de Sainte-Fare. Il montra tant de sagesse et de piété dans ce ministère, qu'on le jugea digne de gouverner l'église de Laon. On ne sait rien du détail de ses actions dans son épiscopat. Il mourut d'apoplexie vers l'an 633, comme nous l'apprenons d'une lettre de saint Paul de Verdun à saint Didier de Cahors, à qui il en mande la nouvelle (1). Il est honoré le 6 de septembre.

Saint Anseric de Soissons. — Saint Anseric de Soissons, saint Regnebert de Bayeux, qui se trouvèrent aussi au concile de Reims, en furent deux des plus illustres prélats. On croit que saint Anseric étoit natif du village d'Espagni dans le Soissonnais. Il fit bâtir l'église de Saint-

(1) *Ep. Pauli ad Desider. Cadur. ap. Duchesne, t.* 1, *p.* 885.

Etienne à Soissons, et transféra les corps des saints Crépin et Crépinien dans l'église qui porte leur nom. Il est honoré le 5 de septembre.

Saint Regnebert de Bayeux. — Pour saint Regnebert de Bayeux, nous n'en savons presque rien de certain, par la faute de son historien, qui ne mérite aucune créance. Mais ce qui suffit pour montrer le mérite de ce saint évêque, c'est que son culte est fort célèbre en divers lieux, où la crainte des Normands a fait transférer ses reliques. On fait sa fête le 10 de mai. Quelques auteurs croient devoir distinguer deux saints Regnebert ou Raimbert, l'un et l'autre évêques de Bayeux *.

L'AN 626. — *Saint Mainbeuf d'Angers.* — Nous sommes mieux instruits de ce qui concerne saint Magnebode ou Mainbeuf d'Angers, et saint Chadoind du Mans, qui furent deux autres lumières du concile de Reims. Mainbeuf étoit originaire d'Anjou, et avoit été diacre de saint Licinius, qui l'envoya à Rome vers le pape saint Grégoire demander des reliques de saint Jean-Baptiste pour la nouvelle église qu'il faisoit bâtir en son honneur (1). A son retour, le saint évêque lui donna le gouvernement d'un

* On conserve à Bayeux la chasuble de saint Regnebert dans un petit coffre d'ivoire, où, sur une plaque d'argent qui est à la serrure, il y a en arabe cette inscription : *Quelque honneur que nous rendions à Dieu, nous ne pouvons lui en rendre autant qu'il mérite; mais nous l'honorerons par son saint nom.* C'est apparemment un meuble apporté des croisades, ou pris sur les Sarrasins durant les guerres que les Français leur firent dans la Gaule et dans l'Espagne.

(1) *Vit. Magneb. inter Marbodi.*

monastère nommé Colonet, qu'on ne connoît plus.

Après la mort de saint Licinius, tous les suffrages se réunirent en faveur de Mainbeuf, son cher disciple. Mais sa modestie lui fit alors refuser une dignité pour laquelle elle lui donnoit par-là un nouveau mérite. Il s'excusa si éloquemment, qu'il fit tomber le choix sur le prêtre Cardulfe, qui tint le siége peu de temps; et auquel il succéda enfin la vingt-troisième année de Clothaire, c'est-à-dire l'an 606. Il mena une vie fort austère dans l'épiscopat, surtout dans le carême, qu'il passoit reclus, jeûnant tout ce temps-là au pain et à l'eau. Il fit bâtir une église en l'honneur de Saint-Saturnin de Toulouse : c'est aujourd'hui la collégiale dite de Saint-Mainbeuf. Il est honoré le 16 d'octobre. Sa vie a été écrite par Marbode, alors archidiacre d'Angers, et depuis évêque de Rennes, qui fit avec les chanoines de l'église de Saint-Mainbeuf la même convention, pour s'assurer de leurs prières, qu'il avoit faite avec ceux de l'église de Saint-Lezin, et que nous avons rapportée ci-dessus *.

Saint Chadouin ou Hardouin du Mans. — Saint Hadoind ou Chadoind, vulgairement saint Hardouin, succéda l'an 623 à saint Bertram dans le siége du Mans, et il gouverna cette église environ trente ans. Il parut avoir hérité du zèle de ses prédécesseurs pour établir des monastères

* Il y a quelques fautes de chronologie dans la Vie de saint Mainbœuf, écrite par Marbode; l'auteur y dit, par exemple, que Mainbœuf fut élu évêque avec l'agrément de Dagobert, qui avoit succédé à son père. Mais Dagobert ne fut pas roi de Neustrie avant l'an 628 : il y avoit déjà long-temps que Mainbœuf étoit évêque.

dans son diocèse. Il fit bâtir celui d'Evron pour y réunir quelques reliques de la sainte Vierge, et contribua à l'établissement d'un autre dans le Sonnois, en faveur de saint Lonogesile, vulgairement nommé saint Longis. Les évêques n'avoient pas moins d'affection pour l'état monastique que pour leur clergé ; aussi les moines leur étoient parfaitement soumis, et ils ne s'occupoient guère qu'à la prière et au travail.

Saint Longis du Maine. — Saint Longis étoit venu au Mans pour s'y consacrer aux exercices de la pénitence. Il y fut reçu avec bonté par l'évêque et par les Manseaux : cependant on assure que l'austérité de sa vie ne le mit pas à couvert des traits de la calomnie (1). Une sainte vierge nommée Onoflette ou Agneflette s'étoit réfugiée auprès de lui pour éviter le mariage. C'en fut assez à la malignité des mondains : on lui fit un crime de la confiance que lui marquoit cette fille, et il fut obligé d'aller à la cour de Clothaire II se justifier. Nous avons une charte par laquelle saint Longis soumet son monastère à l'église du Mans. Elle est signée de Modegesile de Tours, de Mainbeuf d'Angers, et de quelques abbés et comtes. Mais ce qui démontre que c'est un acte supposé, ou du moins falsifié, c'est qu'il est daté du 1er de décembre de la cinquante-deuxième année de Clothaire *, qui ne régna que quarante-cinq ans.

* Le P. Mabillon conjecture qu'il faut lire la *quarante-deuxième* année de Clothaire II, au lieu de la *cinquante-deuxième*, qui n'est, selon lui, qu'une faute de copiste; mais en prenant ce parti, il est difficile de croire que saint Longis, qui arriva dans le Maine sous l'episcopat de

(1) *T.* 3, *Analect.*, *p.* 150.

L'AN 625. — *Zèle de Clothaire II pour le maintien de la discipline.* — Ce grand nombre de saints évêques dont nous venons de parler, et qui se trouvèrent l'an 625 au concile de Reims, fait voir combien la religion étoit florissante dans les Gaules, sous le règne de Clothaire II. Ce prince avoit en effet un grand zèle pour assurer l'impunité aux grands de son royaume qui violeroient les lois de l'Eglise. En voici un exemple.

Après la mort de Varnacaire, maire du royaume de Bourgogne, Godin, fils de ce seigneur, en épousa la veuve nommée Berte, sa belle-mère. Clothaire, qui avoit ordonné l'observation des canons sous peine de mort, ne crut pas devoir tolérer un mariage aussi scandaleux, et pour faire un exemple d'autant plus efficace qu'il seroit plus éclatant, il commanda qu'on fît mourir Godin (1). Le coupable se sauva dans le royaume d'Austrasie, gouverné par le jeune Dagobert, et se réfugia dans l'église de Saint-Evre de Toul. Dagobert demanda sa grâce et l'obtint, à condition qu'il se sépareroit de Berte. Godin la quitta en effet, bien résolu cependant de s'en venger sur Clothaire, qui l'y

saint Hadoin, c'est-à-dire au plus tôt l'an 623, ait pu avoir bâti un monastère, et excepté ce qu'il dit dès la quarante-deuxième année de Clothaire, laquelle au mois de décembre désignoit encore l'an 625. On produit un acte de Clothaire même, en confirmation du précédent, lequel est encore plus suspect; car, outre qu'il est daté de la cinquante-troisième de son règne, ce prince y nomme saint Longis, qui étoit prêtre, *vir illuster*, qualité qu'on ne donnoit qu'aux premières dignités du siècle, et que Clothaire se donne à lui-même dans cet acte.

(1) *Fred. in chr.*, *c.* 54.

obligeoit. Berte, qui eut horreur de l'attentat qu'il méditoit contre la vie de son roi, en avertit Clothaire; et ce prince, pour punir plus sûrement, crut devoir dissimuler. Il parut se contenter que Godin lui jurât fidélité sur les reliques des saints les plus célèbres de France, savoir, à Soissons sur le corps de saint Médard, à Paris sur celui de saint Denis, à Orléans sur celui de saint Agnan, et à Tours sur celui de saint Martin. Mais se défiant avec raison des serments d'un homme qui violoit les lois les plus sacrées, il donna des ordres secrets aux généraux de ses troupes de le mettre à mort, si on le trouvoit peu accompagné sur la route : ce qui fut exécuté proche de Chartres. La puissance des seigneurs obligeoit les souverains de prendre ces précautions pour se faire justice.

L'AN 628. — *Mort de Clothaire II.* — Clothaire avoit cependant moins à craindre qu'un autre de leurs factions. Aimé de ses sujets et redouté de ses ennemis, il bornoit son ambition à gouverner ses peuples avec sagesse et tranquillité, faisant consister sa gloire à les rendre heureux (1). Il pouvoit se féliciter de l'avoir acquise, cette gloire si flatteuse pour un bon prince, lorsqu'il mourut dans la quarante-cinquième année de son règne et de son âge, c'est-à-dire l'an 628. Il fut enterré dans l'église de Saint-Vincent, proche de Paris, dite aujourd'hui de Saint-Germain-des-Prés, auprès de Chilpéric son père, et de Frédégonde sa mère, auxquels il eut le bonheur de ne pas ressembler. Il laissa en mourant deux fils,

(1) *Fredeg. in chr.*, c. 56.

Dagobert et Aribert, autrement nommé Charibert. Mais Dagobert, qui, étant déjà roi d'Austrasie, étoit plus puissant, et qui d'ailleurs promettoit plus que Charibert, s'empara sans peine de toute la monarchie. Cependant, quelque temps après, il voulut bien donner une partie de l'Aquitaine à son frère, qui eut assez de modération pour se contenter d'un si petit état.

L'an 628. — *Dagobert I.* — Les bonnes qualités de Dagobert consolèrent les Français de la perte qu'ils avoient faite. Clothaire, pour apprendre de son vivant à ce jeune prince l'art de gouverner, lui avoit cédé l'Austrasie dès l'an 622, et il lui avoit donné quelque chose de plus précieux qu'un royaume, en lui donnant pour ministre les deux seigneurs les plus vertueux de ses états, savoir, Pepin, maire du palais d'Autrasie, et saint Arnoux, évêque de Metz, dont nous avons parlé. Certes, il fut bien glorieux et bien utile à la religion d'avoir en même temps deux saints ministres d'état à la cour. Nous verrons bientôt combien leur exemple sanctifia de courtisans.

Zèle de Dagobert pour l'administration de la justice. — Dagobert commença son nouveau règne avec un grand éclat, montrant pour la justice un amour qui le fit craindre des grands et aimer des petits. En prenant possession du royaume de Bourgogne, il en parcourut les principales villes, pour juger par lui-même des malversations de ses officiers, et faire réparer les torts (1). Il écoutoit les plaintes avec bonté,

(1) *Fredeg. in chr.*, c. 58.

et rendoit à tous une exacte justice avec tant d'application, qu'il en oublioit les heures du repas et du sommeil. Mais l'amour des femmes, auquel il ne tarda pas de se livrer éperdument, fut une tache à sa gloire. Il répudia à Reuilli, proche de Paris, la reine Gomatrude, pour épouser Nantechilde, qui étoit une de ses suivantes; et il n'en demeura pas là, comme nous le verrons bientôt. Ce prince n'avoit plus auprès de lui saint Arnoux pour modérer ses passions. Il est vrai qu'après la retraite de ce saint évêque, il se conduisit principalement par les conseils de Pepin, maire du palais, et de saint Cunibert, évêque de Cologne, et tandis qu'il les suivit, il fit paroître toutes les vertus d'un pieux et grand roi, et égala la gloire d'un de ses plus illustres prédécesseurs; mais il ne les suivit pas toujours.

Il faut cependant reconnoître que la passion criminelle qui étouffa, du moins pour un temps, dans le cœur de Dagobert les précieuses semences des vertus chrétiennes, que de si habiles mains avoient cultivées, n'y éteignit point l'amour de la justice, ni le respect pour la religion. Ce prince continua de protéger l'Eglise, et d'aimer dans les autres la vertu qu'il refusoit de pratiquer. C'étoit l'effet des premiers sentiments qu'on avoit imprimés dans son âme. Une pieuse éducation est une grande ressource dans les désordres; elle en arrête les progrès, et facilite les moyens d'en sortir.

Assassinat de Rustique de Cahors. — Dagobert montra surtout un grand zèle pour réprimer par la sévérité des lois les scandales, qui devenoient fréquents. Un des plus grands qu'on vit

alors fut le cruel assassinat de Rustique de Cahors, qui avoit assisté au concile de Reims. Cet évêque, qui avoit été abbé de l'oratoire du roi *, et ensuite archidiacre de Rhodez, fut élevé sur le siége de Cahors après la mort d'Eusèbe, successeur de saint Ursicin.

Il y avoit plus de sept ans qu'il gouvernoit cette église lorsqu'il fut cruellement massacré ** par quelques scélérats de son peuple, au commencement de la huitième année du règne de Dagobert en Austrasie, c'est-à-dire de l'an 629. Dagobert, qui n'avoit pas encore cédé cette partie de l'Aquitaine à son frère, fit punir sévèrement tous ceux qui se trouvèrent coupables d'un si noir attentat; et il fit élire évêque de Cahors Didier, trésorier de son épargne, et frère de l'évêque Rustique. Il fait le plus bel éloge de Didier dans le brevet qu'il expédia pour confirmer son élection, et on voit dans cet acte avec quelles précautions les princes doivent choisir les évêques, et quelles qualités sont requises dans ceux qui sont élevés à cette

* Il paroît qu'on nommoit abbé de l'oratoire du roi le supérieur des clercs qui desservoient la chapelle du palais; car de même qu'on donnoit le nom de monastères aux communautés de chanoines, on pouvoit donner celui d'abbé à leur supérieur.

** Le sieur Delacroix se trompe certainement lorsqu'il dit, dans son *Histoire des évêques de Cahors*, que c'est l'évêque Eusèbe qui fut ainsi assassiné : plusieurs monuments nous marquent que ce fut Rustique. Cet auteur, qui écrivoit sur les lieux, peut avoir été mieux instruit de ce qu'il ajoute, que l'assassinat fut commis par les bouchers de Cahors, et qu'en réparation de ce crime, ils vont tous les ans, le jour de Saint-Etienne, suspendre leurs couteaux dans l'église de ce saint, qui est la cathédrale.

dignité (1). Nous croyons devoir le rapporter ici, afin de donner une idée de la teneur des lettres que nos rois faisoient expédier pour confirmer les élections.

Lettres du roi Dagobert pour confirmer l'élection de saint Didier de Cahors, vulgairement saint Geri. — « Dagobert, roi des Français, » aux évêques, aux ducs et à tout le peuple des » Gaules. Nous devons apporter nos soins à ce » que notre choix soit agréable à Dieu et aux » hommes; et puisque le Seigneur nous a confié » le gouvernement des royaumes, nous ne de- » vons donner les dignités qu'à ceux qui sont » recommandables par la sagesse de leur con- » duite, par la probité de leurs mœurs et par la » noblesse de leur extraction. C'est pourquoi » ayant reconnu que Didier, notre trésorier, » s'est distingué par sa piété depuis sa jeunesse, » comme un véritable soldat de Jésus-Christ » sous la livrée du monde, et que la bonne » odeur de ses mœurs angéliques, et de la » conduite vraiment sacerdotale qu'il a tenue, » s'est répandue jusque dans les provinces éloi- » gnées, nous accordons aux suffrages des ci- » toyens et des abbés * de Cahors qu'il soit leur » évêque. (2) »

* Comme la Vie de saint Didier marque qu'avant lui il n'y avoit pas de monastères à Cahors, il me paroît qu'on doit ici entendre par le terme d'*abbé* les supérieurs de communautés de clercs; d'autant plus que Dagobert, voulant montrer l'unanimité de l'élection, n'auroit pas oublié le clergé. Ainsi, le nom d'*abbé* se donnoit dès lors aux ecclésiastiques qui avoient quelque charge sur les autres clercs.

(1) *Vita S. Desid. apud Labbe, bibliothecæ n.*, *t.* 1, *p.* 699. —(2) *Vita Desiderii, c.* 7, *t.* 1, *biblioth. nov.*, *p.* 705.

« Nous croyons que c'est le choix et la vo-
» lonté de Dieu que nous suivons puisque nous
» nous faisons violence à nous-mêmes, en nous
» privant d'un officier si nécessaire : mais, quel-
» que chose qui puisse nous en coûter, nous
» devons procurer aux églises des pasteurs qui
» conduisent selon Dieu les peuples que nous
» confions à leurs soins. C'est pourquoi, suivant
» la demande des citoyens et notre propre vo-
» lonté qui s'accorde avec la leur, nous voulons
» et ordonnons que Didier soit sacré évêque
» de Cahors... afin qu'il prie pour nous et pour
» tous les ordres de l'église ; et nous espérons
» que par le mérite des prières d'un si saint pon-
» tife, Dieu nous prolongera la vie. » Cet acte
est signé du roi Dagobert et de Chrodobert
qui étoit référendaire. Il est daté du 13 avril,
ou, selon une autre leçon, du sixième et de la
huitième année de Dagobert, c'est-à-dire de
l'an 629.

Brevet du roi pour l'ordination de Didier. —
Nous avons aussi le brevet que Dagobert en-
voya à saint Sulpice de Bourges, métropolitain
de Cahors *, pour lui ordonner de s'assembler
avec ses comprovinciaux pendant la solennité
de Pâque, qui cette année étoit le 16 d'avril,
pour faire l'ordination de Didier. Le prince y
fait encore l'éloge de l'évêque nommé; et selon
quelques éditions, il donne à saint Sulpice de
Bourges la qualité d'archimétropolitain **, ap-

* L'évêché de Cahors, qui étoit alors suffragant de
Bourges, l'est aujourd'hui d'Albi, qui a été érigé en mé-
tropole sous le règne de Louis-le-Grand.

** Le P. Labbe, dans le premier tome de sa Biblio-
thèque, et MM. de Sainte-Marthe dans le *Gallia chris-
tiana*, ont imprimé *archimetropolitani* sur l'exemplaire

paremment comme au métropolitain de la première Aquitaine. Saint Didier lui donne lui-même dans ses lettres le titre de *patriarche*.

Abrégé de la vie de saint Didier de Cahors. — Saint Didier étoit né dans le territoire d'Albi, d'une noble famille de Gaulois. Son père Salvius et sa mère Erchenefrède étoient encore plus distingués par leur piété que par leur noblesse. Il fut élevé avec ses deux frères Rustique et Siagrius à la cour de Clothaire II. Siagrius fut comte d'Albi et premier magistrat de Marseille. Le roi, pour s'attacher Didier, le fit son trésorier. Il géra cette charge avec un désintéressement aussi admirable qu'il est rare. Il vivoit dans le palais comme un religieux dans un cloître, regardant les devoirs de la piété chrétienne comme les plus essentiels qu'il eût à remplir. Il pensoit souvent aux jugemens de Dieu; et quand l'amour du plaisir criminel se présentoit à lui sous quelque idée flatteuse, il songeoit au feu de l'enfer, comme au moyen le plus propre à éteindre celui de la passion (1). Pour s'animer dans ces combats de l'esprit contre la chair, il avoit recueilli plusieurs sentences qu'il se rappeloit alors, comme celle-ci : *heureux sont ceux qui ont le cœur pur!* et cette autre : *rien n'est plus faible que celui qui se laisse vaincre par la chair*. Mais afin de prévenir les tentations, il s'occupoit à la lecture des livres saints, suivant une autre maxime qu'il avoit ap-

du célèbre M. d'Herouval; mais le P. Labbe avertit, à la fin du second tome de sa Bibliothèque, que le manuscrit de Moissac porte *arcem metropolitani*, ce qui paroît plus conforme au sens.

(1) *Vita Desiderii*, c. 4.

prise : *aimez l'étude des écritures, et vous n'aimerez point les vices de la chair.*

Didier trouvoit à la cour des exemples aussi édifians que ceux qu'il y donnoit. Il y avoit alors dans le palais d'excellens modèles de toutes les vertus chrétiennes; savoir, un saint Arnoux, un saint Pepin de Landen, un saint Ouen, et un saint Eloi, desquels nous parlerons bientôt. Quand les courtisans sont de ce caractère, l'air de la cour n'est pas contagieux. Cependant la pieuse dame Erchenefrède, mère de Didier, ne laissoit pas de craindre pour sa vertu. Elle lui écrivoit souvent dans les termes les plus tendres, pour lui inspirer l'horreur du péché. Rien n'est plus édifiant que celles de ses lettres qui nous ont été conservées : on y sent que c'est une mère chrétienne qui parle à un fils qu'elle aime moins que Dieu, et plus que tout le reste.

Lettres d'Erchenefrède à saint Didier son fils. — « Mon très-cher fils, lui écrivoit-elle (1), je » conjure la divine miséricorde de vous conser- » ver la vie, et de vous faire la grâce de l'em- » ployer saintement : c'est la plus douce conso- » lation que je puisse recevoir. Pour cela, mon » cher fils, je vous recommande de vous rap- » peler continuellement la présence de Dieu, de » penser sans cesse à lui, de l'aimer toujours, » mais aussi de le craindre toujours, et d'éviter » avec soin ce qui peut l'offenser. Soyez fidèle » au roi : aimez ceux avec lesquels vous vivez, » et tâchez de n'offenser personne, afin de ne » donner à personne le moindre prétexte de » parler mal de vous, mais qu'au contraire, en

(1) *Vita Desiderii*, c. 6.

» voyant la sagesse de votre conduite, tous » soient portés à glorifier le Seigneur. Mon fils, » n'oubliez jamais ce que j'ai promis à Dieu » pour vous : ainsi marchez toujours avec » crainte. Je vous embrasse avec toute la ten» dresse dont mon cœur est susceptible. » Dans une autre lettre elle lui recommande de veiller sur toutes choses à conserver sa chasteté parmi les écueils de la cour.

Cette vertueuse dame, qui avoit perdu son mari, fut sensiblement affligée de la mort tragique de son autre fils Rustique, évêque de Cahors. Elle en écrivit en ces termes à Didier : « Je crois que vous savez déjà le cruel assassinat » du seigneur évêque Rustique votre frère. » C'est pourquoi, mon très-cher fils, puisque » votre père et Siagrius votre autre frère sont » aussi morts, c'est à vous à poursuivre cette » affaire, afin qu'on fasse un grand exemple des » coupables. Malheureuse mère que je suis! que » deviendrai-je, si je viens aussi à vous perdre? » Conservez-vous donc, mon cher fils, conser» vez-vous pour moi; mais surtout évitez la » voie large qui conduit à la perdition. J'ai un » pressentiment que l'excès de ma douleur me » fera mourir : priez celui pour l'amour duquel » je soupire nuit et jour, qu'il daigne recevoir » mon âme. »

Fondations faites par saint Didier de Cahors. — De pareilles leçons faites par une mère vertueuse font bien de l'impression sur le cœur d'un fils bien né. Didier ne les oublia jamais; et il surpassa dans l'épiscopat les espérances qu'on avoit conçues de sa sagesse et de sa piété. Il employa ses grands biens à la fondation et à

l'embellissement des églises. Il en fit bâtir une de l'autre côté de la rivière de Lot, en l'honneur de saint Pierre, dans l'endroit où son frère Rustique avoit été assassiné; une autre proche de la ville, en l'honneur de saint-Julien; et un oratoire de Saint-Martin d'une grande beauté proche la cathédrale. Avant lui il n'y avoit aucun monastère dans la ville de Cahors : il en fit construire deux. Le premier qu'il regarda comme son monastère, et où il choisit sa sépulture, étoit situé à sept cent cinquante pas de la maison épiscopale, et dédié en l'honneur de saint Amand *, premier évêque de Rhodez : il y établit Ursicin pour premier abbé, et après lui Dadalen. Le second monastère étoit dédié en l'honneur de la Vierge; et il en donna le gouvernement à l'abbé Claude (1).

Saint Didier fit présent à ces églises et à plusieurs autres d'un grand nombre de vases sacrés et d'ornements précieux pour la décoration des autels, qu'il avoit fort à cœur, aussi bien que l'ordre et la majesté des cérémonies. Son exemple excita la piété et la libéralité des fidèles. On bâtit de son temps dans son diocèse plusieurs autres monastères, qui furent gouvernés selon la règle de saint Colomban et celle de saint Benoît, qu'on réunissoit autant que la diversité

* L'auteur de l'Histoire des évêques d'Auxerre marque que saint Didier, évêque d'Auxerre, qui vivoit avant saint Didier de Cahors, fit des legs au monastère de Saint-Amand de Cahors; ce qui prouveroit que saint Didier, évêque de cette ville, n'en fut pas le fondateur. Mais on reconnoît aisément que cet écrivain attribue à saint Didier d'Auxerre, ce qui convient et à saint Didier de Vienne et à Didier de Cahors.

(1) *Vita Desiderii*, c. 14.

des usages le pouvoit permettre. On marque entre autres que le monastère de Marsillac fut alors établi dans le Querci. Un manuscrit porte *Moissac* au lieu de *Marsillac;* mais il y a lieu de croire que Moissac est plus ancien, et l'on en rapporte la fondation au temps de Clovis.

Mort et testament de saint Didier de Cahors. — Saint Didier se rendit célèbre par un grand nombre de miracles pendant sa vie et après sa mort. Il mourut dans le territoire d'Albi la vingt-sixième année de son épiscopat*, et la dix-septième de Sigebert, c'est-à-dire l'an 654, le 15 de novembre, jour auquel l'église honore sa mémoire. Il est plus connu sous le nom de saint Geri, qui, quelque éloigné qu'il paroisse de celui de *Desiderius* ou Didier, en a été formé **. Ce saint évêque fit un testament l'an 653, par lequel il institue pour son héritière son église, à laquelle il adresse la parole. Il lui lègue ses biens, ses meubles et ses livres; et ensuite continuant de lui parler : « Je vous » recommande, lui dit-il, vos pauvres que j'ai » nourris avec soin. Je vous conjure de pour- » voir toujours à leur subsistance, afin qu'il ne

* Dans quelques exemplaires de la Vie de saint Didier, on lit qu'il mourut *la vingt-troisième année de son épiscopat*, et c'est ainsi que le P. Labbe a mis dans le premier tome de sa Bibliothèque; mais il avertit, à la fin du second tome, qu'il a trouvé *la vingt-sixième année* dans le manuscrit de Moissac. En effet, la vingt-troisième année de l'épiscopat de Didier ne s'accorderoit pas avec la dix-septième de Sigebert.

** Du nom latin *Desiderium*, on a fait en français *Desideri;* ensuite, par abréviation, *Deri*, et enfin *Geri.* Nous avons déjà remarqué plusieurs noms de saints qui n'ont pas été moins défigurés.

» leur manque rien après ma mort, et qu'ils » ne soient pas affligés d'avoir changé de pas- » teur. » Il nous reste un grand nombre de lettres écrites par saint Didier, ou qui lui ont été écrites par les hommes les plus célèbres de son temps (1). Ce que j'y trouve de plus remarquable, c'est la décadence de la latinité.

Vers 629. — *Commencements de saint Amand, apôtre de la Belgique.* — Dans une autre extrémité de la Gaule paroissoit une nouvelle lumière de l'épiscopat en la personne de saint Amand, apôtre de la Belgique. Il étoit natif d'Herbauges, aujourd'hui du territoire de Nantes, mais censé alors de l'Aquitaine. Son père Serène et sa mère Amântia étoient d'une bonne noblesse, et ils avoient un riche patrimoine pour la soutenir. Mais Armand, renonçant à tous ces avantages, quitta la maison paternelle dès sa jeunesse, et se retira dans une île * proche La Rochelle, où il embrassa la vie religieuse dans un monastère qui y étoit alors. Son père, qui n'avoit sur lui que des vues mondaines, l'y alla trouver, et le menaça de le déshériter, s'il ne quittoit l'habit qu'il avoit pris. Il répondit : « Mon père, je » n'attends rien de votre succession : tout ce » que je vous demande, c'est que vous me » laissiez servir Jésus-Christ, qui est mon héri- » tage (2). » Une réponse si sage et si précise

* Il y a dans le latin *Insula Ogia;* on croit communément que c'est l'île d'*Oye*, près l'île de Rhé. M. de Valois juge que c'est plutôt l'île d'*Yeu*, parce que l'auteur de la Vie de saint Amand dit que l'île où il se retira étoit éloignée du rivage de quarante milles; ce qui convient à l'île d'Yeu, et nullement à l'île d'Oye.

(1) *Apud Duchesne, t.* 1, *p.* 875. — (2) *Baudemond. Vita Amandi,* c. 1, *apud Boll.* 6 *feb.*

étonna ce père ambitieux; mais elle ne lui fit pas quitter le dessein de tirer son fils du monastère. Amand, pour se délivrer de ces combats qui sont rudes, quand on a le cœur aussi bon qu'il l'avoit, forma la résolution d'aller se cacher ailleurs.

Saint Amand se fait reclus à Bourges. — Il commença par visiter le tombeau de saint Martin de Tours. Prosterné au pied de ce saint monument, il demanda à Dieu avec larmes la grâce de ne jamais retourner dans sa patrie, et après cette fervente prière, il reçut la tonsure cléricale. Il ne tarda pas à se distinguer parmi le clergé de Tours : mais la renommée des vertus de saint Austregisile, qui vivoit encore, l'attira bientôt à Bourges, où ce saint évêque et saint Sulpice, alors son archidiacre et depuis son successeur, le reçurent avec une sainte joie. Ils lui firent bâtir une petite cellule proche de la cathédrale, dans laquelle il vécut reclus pour mourir et s'ensevelir au monde. Là, couché sur la cendre, vêtu d'un rude cilice, ne prenant pour nourriture qu'un peu d'eau et quelques morceaux de pain d'orge, il passa plus de quinze ans dans la plus exacte et la plus austère retraite. C'est ainsi que sans le savoir, il se disposoit à l'apostolat auquel il étoit destiné.

Au bout de quinze années d'une si rude pénitence, Amand se sentit inspiré de faire le pèlerinage de Rome, pour visiter les tombeaux des saints apôtres. C'étoit à la vue de ces sacrées cendres, que Dieu vouloit lui donner sa mission. Une nuit, qu'il prioit avec ferveur à la porte de la basilique de Saint-Pierre, parce qu'on

ne lui avoit pas permis de la passer dans l'église même, le prince des apôtres s'apparut à lui, et lui ordonna de retourner incessamment dans les Gaules, pour y annoncer aux peuples les vérités du salut.

Apostolat et episcopat de saint Amand. — Amand ne s'excusa point; il crut que celui qui l'appeloit au ministère de la parole lui donneroit les talents nécessaires; et il ne fut point trompé. A son retour dans la Gaule, il prêcha avec tant de succès, que les fruits de son apostolat ne parurent pas moins miraculeux que sa vo- cation. Clothaire II, qui en entendit bientôt parler avec éloge, pour lui donner plus d'autorité, le fit ordonner évêque, sans cependant lui assigner de siége. Le nouvel apôtre soutint sa dignité par ses vertus. Il savoit se faire aimer des pauvres, et se faire respecter des riches. Son zèle ne négligeoit rien. Il trouvoit moyen d'acheter les jeunes esclaves étrangers qu'on vendoit. Après avoir eu la consolation de les baptiser, il les faisoit instruire dans les lettres, et leur ayant donné la liberté, il les distribuoit en diverses églises, où plusieurs d'eux devinrent dans la suite abbés ou évêques.

Saint Amand choisit pour sa mission la Gaule Belgique, et nommément le territoire de Gand, où il restoit encore un grand nombre d'idolâtres. C'étoit un peuple dont la férocité avoit déjà rebuté le zèle de plusieurs missionnaires: elle ne servit qu'à animer celui d'Amand. Il alla trouver Achaire, évêque de Noyon et de Tournai, dans le diocèse duquel Gand étoit alors, et il le pria d'obtenir du roi Dagobert des lettres, pour obliger ses sujets idolâtres à se faire

instruire du christianisme. Le zèle du prince seconda celui du missionnaire, qui ne laissa pas, malgré une si puissante protection, d'avoir beaucoup à souffrir; mais il triompha de tous les obstacles par sa patience et sa charité. Ces vertus furent plus efficaces pour persuader les peuples que tous les ordres du roi.

Saint Amand ressuscite un mort. — Saint Amand, étant à Tournai, apprit qu'un seigneur français, nommé Dotton, venoit de condamner un voleur à la mort. Il courut aussitôt demander sa grâce, mais il ne put l'obtenir, et ce malheureux fut exécuté. Quand il fut mort, Amand alla détacher le corps du gibet; et, l'ayant fait porter chez lui, il passa la nuit en prières. Le lendemain, il appela ses clercs, et leur ordonna de lui apporter de l'eau. Ils crurent que c'étoit pour laver le cadavre, selon la coutume, avant que de l'enterrer; mais ils furent bien surpris, lorsqu'étant entrés dans la chambre, ils y trouvèrent celui qu'ils avoient laissé mort, plein de vie, et s'entretenant avec le saint évêque. Il portoit encore les cicatrices des plaies qu'on lui avoit faites; mais elles disparurent dès qu'Amand les eut lavées avec l'eau qu'il s'étoit fait apporter. Beaudemond, qui rapporte ce fait, assure l'avoir appris de la bouche d'un prêtre qui en fut témoin.

Mission de saint Amand chez les Esclavons. — Saint Amand eut beau recommander le secret : un si grand miracle éclata dans tout le pays, et il convainquit beaucoup mieux les idolâtres que tous les raisonnements. Ils abattoient eux-mêmes les idoles de leurs temples; et saint Amand bâtissoit en la place des églises et des

monastères. Ce saint apôtre, ayant résolu d'aller prêcher la foi aux nations infidèles de la Germanie, fit un second voyage à Rome pour faire approuver son dessein. Il alla en effet annoncer l'Evangile dans le pays des Sclavons, où il espéroit de pouvoir cueillir la palme du martyre. Mais voyant que ce peuple n'étoit ni assez docile pour embrasser l'évangile, ni assez féroce pour verser le sang de ceux qui le lui annonçoient, il quitta cette terre ingrate.

Samon, marchand français, roi des Sclaves. — Les Sclaves ou Sclavons étoient un peuple barbare de la Carinthie, qui avoient alors pour leur roi un marchand français de Sens, nommé Samon, auquel ils avoient déféré la couronne à cause de la bravoure qu'ils remarquèrent en lui, tandis qu'il négocioit chez eux (1). Il soutint la royauté avec plus de noblesse qu'on ne devoit l'attendre d'un homme de sa condition, et il se fit même craindre des Français. Dagobert lui ayant envoyé un ambassadeur, pour se plaindre de quelques violences, Samon répondit qu'il demeureroit fidèle aux Français, pourvu qu'ils voulussent faire alliance avec lui et avec son peuple. L'ambassadeur français repartit : *Il n'est guère possible à des chrétiens, qui sont serviteurs de Dieu, de s'allier avec des chiens*. Sur quoi Samon répliqua : *Si vous êtes les serviteurs de Dieu, et nous les chiens de Dieu, il nous est donc permis de vous mordre, quand vous agissez contre ses intérêts*. Dagobert envoya trois armées contre les Sclavons : deux furent victorieuses, et la troisième, qui étoit celle des

(1) *Fred.*, c. 48.

Austrasiens, fut battue (1). Ces barbares firent souvent des incursions sur les terres des Français; mais, dans la suite, ils furent presque tous réduits en servitude; en sorte que le nom de Sclave ou d'esclave et celui de serf, devinrent des noms synonymes.

Saint Amand exilé par Dagobert, à qui il avoit reproché ses désordres. — Saint Amand, après cette mission, étant repassé dans la Gaule, eut d'abord occasion de montrer l'intrépidité de son zèle. Il y trouva même ce qu'il avoit cherché en vain chez les nations barbares, je veux dire la gloire de souffrir pour les vérités qu'il annonçoit. Nous avons vu que l'amour des femmes, écueil fatal des jeunes princes, fit en peu de temps oublier à Dagobert les leçons qu'il avoit reçues de saint Arnoux et de saint Cunibert (2). Il se livra à cette passion avec tant de scandale, qu'il eut jusqu'à trois femmes à la fois * qui portoient le nom de reines, sans parler d'un grand nombre de concubines. Saint Amand eut seul le courage de paroître devant le roi, pour lui reprocher ses désordres. Il reçut aussitôt la récompense de son zèle : Dagobert, offensé des réprimandes de l'homme apostolique, le relégua hors de son royaume (3). La cause de son exil l'en consola, et lui donna une nouvelle autorité. Il alla travailler sur les terres d'Aribert, qui régnoit alors au-delà de la Loire;

* Ces trois reines étoient, selon Frédégaire, Nantechilde, Wlfregonde et Berchilde, sans parler de Gomatrude, que Dagobert avoit répudiée à Reuilli, proche de Paris, ni de Ragnetrude, qui fut mère de Sigebert III.

(1) *Fredeg.*, c. 68. — (2) *Fredegar. in chron.*, c. 60. — (3) *Baudemond. Vita Amandi*, c. 4.

mais il fut bientôt rappelé pour un sujet qui lui fut encore plus glorieux que n'avoit été celui de son bannissement.

L'AN 630. — *Saint Amand, rappelé de son exil, baptise Sigebert.* — Un fils étant né à Dagobert, l'an 630, ce prince voulut le faire baptiser par un saint évêque qui pût attirer sur cet enfant les bénédictions du ciel. Il jeta les yeux sur saint Amand, et lui envoya ordre de se rendre à sa cour, montrant assez par là que si les grands n'aiment pas ceux qui leur disent des vérités désagréables, ils sont forcés de les estimer. Amand obéit, et vint saluer le roi à Clichi, proche de Paris. Dès que Dagobert le vit paroître, il se jeta à ses pieds pour lui demander pardon de ce qui s'étoit passé. Après quoi il lui dit : « Le Seigneur m'a donné un » fils, sans que je l'aie mérité ; je vous prie de » vouloir le baptiser, et de le regarder comme » votre fils spirituel. » Amand refusa d'abord cet honneur; mais les instances que le roi lui fit faire par Ouen et Eloi, deux seigneurs de sa cour d'une grande piété, firent céder sa modestie à l'obéissance. L'enfant fut aussitôt apporté : le saint évêque l'ayant pris entre ses bras, lui donna sa bénédiction, et récita des prières pour le faire catéchumène. L'oraison étant finie, comme personne ne répondoit, Dieu délia la langue du jeune prince, qui n'avoit pas plus de quarante jours, et il répondit distinctement *amen* (1). C'est un saint abbé, auteur contemporain, qui atteste ce miracle ; et la sainteté où parvint l'enfant en qui il fut opéré donne

(1) *Baudemond. Vita Amandi.*

un nouveau poids à son témoignage. La cérémonie du baptême se fit l'an 630 à Orléans, où le roi Aribert, autrement Charibert, se rendit pour lever le jeune prince des sacrés fonts avec saint Amand, qui le baptisa et le nomma Sigebert (1).

Monastères fondés dans la Belgique par saint Amand. — Le saint évêque reprit aussitôt après le cours de ses missions dans la Belgique, et pour en perpétuer les fruits, il y établit plusieurs célèbres monastères : ce sont les plus anciens de ceux qui existent dans cette province. Il en fonda deux au territoire de Gand, dédiés en l'honneur de saint Pierre, l'un dans la ville, lequel a pris le nom de Saint-Bavon ; l'autre, proche de la ville, sur la montagne Blandin, nommé pour ce sujet Blandinberg. Il en bâtit un troisième à trois lieues de Tournai, sur la petite rivière d'Elnon : c'est celui qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Amand. Le saint évêque forma dans ces monastères et dans plusieurs autres un grand nombre de saints religieux, dont nous parlerons dans la suite, aussi-bien que du reste de ses travaux apostoliques.

Saint Paul de Verdun. — Saint Paul, évêque de Verdun, faisoit aussi alors également honneur et à l'épiscopat où il étoit élevé, et à l'état monastique d'où il avoit été tiré. Prévenu dès sa jeunesse par la grâce, il quitta le monde presque avant que de le connoître, pour mener la vie érémitique dans les solitudes de Vosge. Après y avoir passé quelques années sur une montagne proche de Trèves, appelée depuis

(1) *Fredeg.*, c. 62.

Polisberg, c'est-à-dire *Mont de Paul*, il se retira au monastère de Tholei, fondé alors récemment par les libéralités de Dagobert (1). On croit que saint Vendelin, venu d'Irlande, en a été le premier abbé. Paul fut le second, et fit éclater tant de mérite dans cette charge, qu'il fut élu évêque de Verdun par les soins de Grimo, qui avoit été nommé pour cette place, et qui, s'en croyant indigne, fit tomber le choix sur Paul. Celui-ci, de son côté, refusoit opiniâtrément cette dignité ; mais Dagobert le fit tirer malgré lui de son monastère. La vie de saint Paul le fait succéder dans le siége de Verdun à Hermanfroi ; mais elle a peu d'autorité, ayant été écrite longtemps après sa mort. Il nous paroît plus probable qu'il succéda à Godon, qui assista au concile de Reims l'an 625. Saint Paul étoit ami particulier de saint Didier de Cahors. Il est honoré le 8 de février, et saint Vendelin le 21 d'octobre. Il est inutile de réfuter les auteurs qui font saint Paul de Verdun frère de saint Germain de Paris: ils sont assez réfutés par la distance des temps qui se trouve entre l'un et l'autre.

Vers L'AN 630. — *Saint Pepin de Landen, maire du palais.* — Il n'est point surprenant qu'on trouvât tant de rares exemples dans l'épiscopat et dans le cloître : la cour même devenoit un séminaire de toutes les vertus chrétiennes. Pepin, surnommé de Landen, maire du palais, étoit d'une probité reconnue ; et dans une charge aussi délicate et aussi pleine d'écueils que celle d'un premier ministre d'état, il

(1) *Vita S. Pauli Virod. 8 feb. apud Boll.*

trouva le moyen d'allier constamment les intérêts du prince avec ceux de Dieu et du peuple. Le zèle de la justice et la crainte de Dieu étoient les seuls ressorts de sa politique. Il sut par là s'attacher le cœur du roi et des peuples, et triompher de sa jalousie des grands, qui nouèrent en vain des intrigues pour perdre celui qui les retenoit dans le devoir (1). Dagobert fut si content de l'éducation qu'il avoit reçue de ce seigneur, qu'il le chargea de celle de son fils Sigebert, à qui il céda le royaume d'Austrasie. Pepin versa dans l'âme du jeune prince les semences des vertus qui y produisirent les précieux fruits de sainteté qui l'ont fait mettre au nombre des saints que l'église révère.

Au reste, ce vertueux ministre, en donnant ses soins au réglement de l'état, sut en réserver pour sa famille, et il eut la consolation de la voir presque toute se sanctifier à son exemple : car sa femme Itte ou Ittuberge, sœur de saint Modoal, évêque de Trèves, ses deux filles Gertrude et Bègue, ont mérité par leurs vertus d'être placées au nombre des saints, aussi-bien que Pepin luimême, le chef et le modèle de cette pieuse famille.

Commencements de saint Ouen. — Deux autres seigneurs de la cour de Dagobert, Dadon et Eloi, ne faisoient pas moins d'honneur à la religion par leur piété que par leur sagesse. Fidèles serviteurs de Dieu et du roi, ils avoient trouvé l'art d'unir la politesse des courtisans avec la probité et la vertu des plus saints religieux. Dadon, plus connu sous le nom d'Ouen,

(1) *Fredegar. in chron.*, c. 71.

avoit un frère nommé Adon. Ils étoient encore fort jeunes, lorsque saint Colomban, passant par la Brie en 611, leur donna sa bénédiction, comme nous l'avons dit. On vit bientôt les effets qu'elle opéra en eux pour leur sanctification. Leur jeunesse et la cour, où leur père Authaire les fit élever, n'y mirent pas d'obstacles : leur vertu y en parut plus aimable et plus héroïque. L'on y rendit justice à leurs belles qualités, sans que la jalousie, si vive et si artificieuse parmi les courtisans, osât en murmurer. Dagobert, qui sembla avoir hérité des sentiments que son père Clothaire avoit pour Dadon, le fit son référendaire, et l'on voit encore sa souscription dans plusieurs chartres * de ce prince. Dadon étoit lié d'une étroite amitié avec Eloi, qui étoit aussi un des exemples et un des ornements de cette cour. La même piété et les mêmes inclinations avoient formé les nœuds de cette union qui dura toute leur vie. C'est l'avantage des amitiés fondées sur la vertu.

Commencements de saint Eloi. — Eloi étoit natif de Cadaillac, à deux lieues de Limoges. Son père se nommoit Eucher, et sa mère Terrigie. Dès avant sa naissance, Dieu donna des présages de sa sainteté; et sa mère eut une vision qui put lui faire conjecturer quel seroit le mérite de l'enfant qu'elle portoit dans son sein (1). Il montra dès sa plus tendre jeunesse une adresse singulière pour les ouvrages des

* On lit au bas de ces chartres, *Dado obtulit*; c'est ainsi que souscrivoit les référendaires, parce qu'ils présentoient l'acte tout dressé au roi pour le signer.

(1) *Vita Elegii ab Audoeno*, *l.* 1, *c.* 2, *Spicileg.*, *t.* 5.

mains. C'est ce qui engagea son père à le mettre auprès d'Abbon, préfet de la monnoie de Limoges et fort habile orfévre : cet art étoit alors beaucoup plus honorable qu'il ne l'est aujourd'hui. Eloi, s'y étant rendu habile en peu de temps, vint à la cour, et s'attacha à Bobbon, qui étoit trésorier de Clothaire II. Il trouva bientôt une occasion favorable, qui le fit connoître et estimer de ce prince.

Habileté d'Eloi dans l'orfévrerie.—Clothaire, qui aimoit la magnificence, souhaitoit qu'on lui fît un siége d'or orné de pierreries; mais on ne trouvoit pas d'ouvrier assez habile pour exécuter le dessein tel qu'il l'a voit conçu. Le trésorier en parla à Eloi, qui promit de faire l'ouvrage si on vouloit l'en charger. Le roi y consentit avec plaisir, et lui fit donner une grande quantité d'or. Eloi travailla si délicatement l'ouvrage, et sut si bien ménager la matière, que sans rien dire à personne, il fit deux siéges au lieu d'un qu'on lui demandoit. Il en présenta un au roi, qui admira la beauté de l'ouvrage, et donna à l'ouvrier les louanges qu'il méritoit : mais il fut agréablement surpris lorsqu'Eloi fit paroître l'autre siége. On ne sut alors quels éloges donner à son adresse et à son désintéressement.

Belles qualités d'Eloi.—Ce trait fit connoître tout à la fois l'habileté et la probité d'Eloi, qui fut en effet le plus célèbre orfévre de son temps. Il exerça dans la suite à Paris la charge de monétaire, et l'on voit encore sur les monnoies de Dagobert et de Clovis II son nom exprimé par ce mot abrégé *ELIGI*. Mais Eloi se fit encore plus estimer par ses qualités personnelles

que par la perfection où il porta son art. Celles du corps donnoient en lui une nouvelle grâce à celles de l'esprit. Il avoit une taille avantageuse, le teint vif, la chevelure belle et frisée. On voyoit reluire sur son visage la beauté et la modestie d'un ange, et dans toutes ses actions une vertu aimable qui rehaussoit le prix de tous ces avantages.

Il avoit surtout un grand respect pour toutes les choses saintes. Un jour Clothaire étant à Rueil, maison royale proche de Paris, voulut l'obliger de jurer sur les reliques des saints. Eloi, qui craignoit de déplaire au roi s'il le refusoit, et qui craignoit encore plus de profaner les saintes reliques en les touchant de ses mains, conjura le prince avec larmes de le dispenser de ce serment. Clothaire admirant sa religion, lui dit que désormais il le croiroit plus sur sa simple parole que sur tous les serments les plus solennels. La parole d'un homme de bien est en effet un plus sûr garant de la vérité que tous les serments de l'impie.

Vie pénitente de saint Eloi.—Quelque régulière qu'eût été la conduite qu'Eloi avoit tenue à la cour dès sa jeunesse, il forma la résolution de mener une vie beaucoup plus parfaite. Il commença la réforme qu'il méditoit par faire à un prêtre une confession générale de tous les péchés de sa vie passée, dans la crainte que quelque faute ne lui eût échappé : pratique toujours utile, et souvent nécessaire dans les commencements d'une conversion. Mais il ne crut pas avoir tout fait que de confesser ses péchés : il se condamna lui-même à la plus sévère pénitence pour les expier, s'appliquant à

mortifier sa chair par les veilles, par les jeûnes et par plusieurs autres austérités qu'il avoit soin de tenir secrètes, jusqu'à cacher un rude cilice sous l'éclat et la mollesse de ses habits : car, avant sa conversion et quelque temps encore après, il porta de riches vêtements, des ceintures tissues d'or et de pierres précieuses, des bourses pendantes brodées d'or, des manteaux bordés d'or, du linge tissu d'or et des étoffes de soie : par où l'on voit quel étoit le luxe de ce temps-là, et combien l'or devoit être alors commun dans les Gaules. Mais Eloi renonça bientôt à toutes ces vaines parures en faveur des pauvres, et se revêtit des plus vils habits, ne craignant pas même de paroître en public ceint d'une corde.

Ce pieux courtisan étoit pénétré de la plus vive crainte de Dieu. Il méditoit souvent sur la mort et sur les peines de l'enfer : il passoit les nuits prosterné en prières, se frappant la poitrine, et s'écriant de temps en temps avec larmes : *Seigneur, ayez pitié de moi, selon votre grande miséricorde.* Inquiet de son sort éternel, il demanda un jour à Dieu de lui faire connoître par quelque marque sensible que ses péchés étoient pardonnés. S'étant endormi après cette prière, il entendit une voix distincte, qui lui dit : *Eloi, vous êtes exaucé, et l'on vous donne le signe que vous demandez.* — S'étant éveillé en même temps, il sentit une odeur céleste répandue dans toute sa chambre. Une faveur si singulière le pénétra de la plus sensible consolation. Il en fit confidence à Dadon ou Ouen son ami, pour qui il n'avoit rien de caché, en lui recommandant cependant le secret,

tant que lui Eloi vivroit. Cette bonté de Dieu envers son serviteur fit tant d'impression sur le cœur d'Ouen, qu'il résolut sur-le-champ, comme il le dit lui-même, de se donner entièrement à un maître qui rendoit son service si aimable.

Charité de saint Eloi. — Eloi se distingua surtout par une grande charité pour les pauvres. Il croyoit perdu tout ce qu'il ne leur avoit pas donné : aussi étoit-il toujours environné d'un grand nombre de mendiants. Quand des étrangers demandoient où il étoit, on leur répondoit : « Allez où vous verrez une troupe » de pauvres, vous l'y trouverez sûrement. » Ses plus chères délices étoient d'avoir des pauvres à sa table ; et il ne prenoit presque jamais son repas qu'il n'y en eût plusieurs. Il les servoit de ses mains ; et par respect pour eux, ou plutôt pour Jésus-Christ qu'il honoroit en eux, il ne prenoit que la dernière place.

Il avoit une dévotion particulière pour racheter les esclaves. Dès qu'il en savoit quelqu'un exposé en vente, il y couroit : il en achetoit quelquefois des trente ou cinquante tout à la fois, ou même davantage, surtout des Saxons, qu'on vendoit alors comme des troupeaux de moutons. Il alloit les attendre à la descente du bateau qui les amenoit à Paris ; et, si l'argent lui manquoit, il donnoit ses meubles, sa ceinture, son manteau et jusqu'à ses souliers. Ensuite il conduisoit ces esclaves en présence du roi, et leur faisoit jeter par terre chacun un denier pour les affranchir solennellement, suivant l'usage reçu parmi les Français pour mettre un esclave en liberté. Quand Eloi les avoit ainsi

affranchis, il leur donnoit le choix, ou de retourner dans leur pays, ou de demeurer à son service, ou bien d'entrer dans quelque monastère : il avoit un soin spécial de ceux qui prenoient ce dernier parti.

Sa maison étoit elle-même comme un monastère, et sa chambre comme un oratoire. On y voyoit un grand nombre de saintes reliques, devant lesquelles Eloi récitoit tous les jours l'office divin avec ses domestiques, qui étoient eux-mêmes d'une grande piété : car ils profitèrent si bien des leçons et des exemples d'un maître si vertueux, que plusieurs d'entre eux parvinrent à une grande sainteté (1). On nomme entre autres Bauderic du Limousin; Tituen, qui eut le bonheur d'obtenir la palme du martyre, on ne sait en quelle occasion; Buchin, qui s'étant converti de la gentilité, devint abbé de Ferrières *, célèbre monastère du Gâtinois; Thillon, Saxon de naissance, connu sous le nom de saint Theau; André, Jean et Martin, qui se distinguèrent dans le clergé.

Après qu'Eloi avoit récité l'office avec ses serviteurs, il s'appliquoit à la lecture, qu'il interrompoit souvent en levant les yeux et son cœur vers le ciel, et arrosant le livre de ses larmes. Souvent même en travaillant de son art, il se faisoit mettre un volume ouvert devant lui pour s'occuper utilement l'esprit. Il ne

* Les commencements de ce monastère, dédié en l'honneur de saint Pierre, sont assez obscurs : le fondateur, qu'on ne connoît pas, voulut qu'on l'appelât Bethléem, et on le trouve quelquefois nommé de la sorte; mais le nom de Ferrières lui est demeuré.

(1) *Audoen. Vit. Eligii*, c. 10.

prenoit que quelques heures de repos couché sur un cilice, et rien n'étoit capable de lui faire omettre ses pratiques de piété. Quelquefois le roi l'envoyoit querir dès le matin : mais, quoique ce prince lui dépêchât message sur message, il ne sortoit pas de sa chambre qu'il n'eût donné à la prière et à la lecture le temps qu'il s'étoit prescrit ; et le roi ne trouvoit pas mauvais qu'il préférât le service de Dieu au sien.

Quelques courtisans ne pardonnèrent pas à Eloi la tendre affection que le roi Dagobert lui témoignoit ; parce qu'ils le regardoient, non-seulement comme un concurrent, mais encore comme un censeur incommode de leurs vices. Mais Eloi méprisa l'amitié de ceux qui méprisoient celle de Dieu ; et l'usage qu'il fit de la faveur du prince fit bientôt cesser les murmures de l'envie. Dagobert, qui savoit qu'en lui donnant il donnoit aux pauvres, ne pouvoit lui rien refuser. Il le prévenoit même souvent ; et quand Eloi, après avoir donné ses habits aux pauvres, paroissoit à la cour mal vêtu et ceint d'une corde, le roi se dépouilloit lui-même de ses habits et de sa ceinture pour l'en revêtir.

Fondation du monastère de Solignac. — Un jour Eloi abordant Dagobert, lui dit : « Mon » prince, je viens vous demander une grâce. » Donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en » fasse une échelle par laquelle vous et moi » nous méritions de monter au ciel. » Le roi ne résista pas à un motif si pressant, et lui donna volontiers cette terre, située près de Limoges. Eloi y fit aussitôt bâtir un beau monastère, où il établit la règle de saint Colomban et celle de saint Benoît : car nous avons déjà remarqué

que, par estime pour ces deux règles, on les réunissoit souvent autant qu'il étoit possible d'en concilier les observances : nous en verrons un grand nombre d'exemples dans la suite. Eloi plaça à Solignac plusieurs de ses domestiques qui y embrassèrent la vie monastique; et il s'y forma en peu de temps une communauté de cent cinquante moines, sous la conduite de saint Remacle, qui en fut le premier abbé. Le saint fondateur eut une grande attention que rien ne manquât à ce nouvel établissement. Il y envoya de Paris dans des chariots des ustensiles, les meubles et les autres choses nécessaires, et surtout plusieurs exemplaires des saintes Ecritures.

L'acte de la fondation de Solignac est daté du 22 de novembre, et de la dixième année de Dagobert, c'est-à-dire de l'an 631. Il est souscrit de Modegisile de Tours, d'Hildegaire de Sens, d'Adeodat de Mâcon, de Chagnoald de Laon, de Maurin de Beauvais, et de Salapius de Nantes. Saint Ouen, qui avoit visité ce monastère, fut charmé de son agréable situation, et encore plus de la piété des moines. Il ne craint pas de dire que c'étoit peut-être la communauté la plus régulière de toute la Gaule.

Fondation du monastère des religieuses de saint Eloi à Paris. — Cet établissement étant achevé, saint Eloi forma le projet de fonder à Paris un hôpital dans la maison que le roi lui avoit donnée proche de son palais : mais il changea de résolution, et en fit un monastère de filles, où il assembla jusqu'à trois cents religieuses; auxquelles il donna sainte Aure pour première abbesse. Il falloit, pour achever le bâ-

timent, empiéter un peu sur une place qui appartenoit au fisc. Il alla en demander la permission au roi, lui marquant la quantité de terrain dont il avoit besoin : mais à son retour il trouva qu'il en falloit un pied davantage. Il retourna au roi, et lui demanda très-humblement pardon de lui avoir fait un exposé peu exact. Le prince, surpris et édifié de cette délicatesse de conscience, se tourna vers ses courtisans, et leur dit : « Voyez combien la foi de Jésus-Christ est » belle et digne de nos respects. Mes ducs et » mes officiers me volent tous les jours de » grands domaines ; et ce serviteur de Dieu ne » voudroit pas me prendre un pouce de terre. »

Origine de l'église paroissiale de Saint-Paul de Paris. — Eloi fit rebâtir pour ce monastère une ancienne église de saint Martial, évêque de Limoges ; et il en fit construire une autre hors la ville pour la sépulture des religieuses, dédiée en l'honneur de saint Paul. C'est aujourd'hui l'église paroissiale qui porte le nom de ce saint apôtre, et qui est une des plus considérables de Paris. Un saint abbé nommé Quintilien, qui étoit apparemment le directeur des religieuses de ce monastère, y fut enterré, et l'on voit encore aujourd'hui son tombeau dans cette église *.

* Le P. Le Cointe nomme cet abbé *Quintinien*, et il en rapporte l'épitaphe suivante, qui fut mise, selon lui, sur sa tombe l'an 1490 :

> *Quintinianus ibi jacet, abbas esse beatus*
> *Qui scriptis fertur patrum, sed canonizatus*
> *Nondum comperitur, ut ab ecclesiâ veneretur.*

Je n'ai point trouvé cette épitaphe, qui est peut-être sur la partie de la tombe, laquelle est cachée sous le marche-pied de l'autel d'une chapelle.

Le monastère des religieuses de Saint-Eloi a subsisté long-temps sous le nom de son saint fondateur : mais dans la suite des temps les revenus en ont été réunis à l'évêché de Paris, et la maison a été donnée aux Barnabites. Pour l'église de Saint-Martial, on en a fait une paroisse. On nomme encore aujourd'hui l'ancienne enceinte de ce monastère *la ceinture de saint Eloi*.

L'AN 634. — *Fondation du monastère de Jouarre.* — Dadon et Adon, les deux amis de saint Eloi, l'imitèrent dans l'usage qu'il faisoit de ses biens, et fondèrent l'un et l'autre des monastères selon la règle de saint Colomban. Adon, qui étoit l'aîné, en fit bâtir un de filles à Jouarre en Brie*, lequel est devenu très-célèbre. La principale église fut dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge; l'oratoire du cimetière sous celle de saint Paul, premier ermite ; et l'église paroissiale sous celle de saint Pierre. Sainte Théodlechilde ou Tetchilde en fut la première abbesse; et apparemment qu'on la tira de Fare-Moutier, qui n'en est pas éloigné. Après cette fondation, Adon renonça au monde; et comme on croit avoir son tombeau à Jouarre, on a lieu de juger qu'il s'y retira : car la plupart des monastères de filles étoient alors doubles, c'est-à-dire qu'il y avoit une communauté de moines

* Jonas, parlant de la situation d'un monastère qu'Adon fit bâtir, dit qu'il étoit *inter Jorani saltus arva*, ce qui a fait dire qu'outre le monastère Adon en fit bâtir un sur le Mont-Jura ; mais il y a lieu de croire que c'est une faute de copiste, et qu'il faut lire *Jotrani* au lieu de *Jorani* : c'est le sentiment de M. de Valois et du P. Mabillon. Jouarre en Brie est nommé *Jotrum* en latin, et un autre Jouarre, du diocèse de Chartres, est appelé *Jovis Ara*.

pour servir de chapelains et de directeurs aux religieuses. Des conciles avoient à la vérité défendu que les communautés d'hommes fussent si voisines de celles de filles; mais si la discipline étoit changée en ce point, on n'en prenoit que plus de précautions pour éviter le scandale. Un concile de Séville, de l'an 619 (1), en accordant que les religieuses fussent dirigées, quant au temporel et au spirituel, par des moines, ordonne que les visites que les moines leur rendront soient rares et courtes, et qu'on accorde difficilement la permission de parler sans témoins.

Fondation du monastère de Rebais par saint Ouen. — Dadon, c'est-à-dire saint Ouen, fonda dans la même province, en l'honneur de saint Pierre, de saint Paul et de saint Antoine, le monastère de Rebais, qu'il nomma *Jérusalem* *; mais son premier nom lui est demeuré. L'acte qu'on produit de la fondation est daté de la quatorzième année de Dagobert, c'est-à-dire de l'an 635. Saint Faron, alors évêque de Meaux, et saint Amand, firent la dédicace de l'église le 22 de février, jour de la chaire saint Pierre. Saint Eloi et saint Ouen y assistèrent; et l'on assure qu'une belle table de marbre qui devoit servir pour l'autel s'étant cassée entre les mains de ces quatre saints, ils en rejoignirent miraculeusement les fragments.

* M. Fleury, t. 8, p. 342, dit que saint Ouen nomma ce monastère *Resbac* ou Rebais; mais avant saint Ouen le lieu se nommoit *Resbacum*, et le saint évêque voulut qu'on le nommât *Jérusalem*.

(1) *T.* 5, *conc. Labb.*, *p.* 1667.

Saint Agile, premier abbé de Rebais. — Saint Agile, vulgairement saint Aile, fut tiré de Luxeu par ordre du roi pour gouverner Rebais. Il étoit fils de Chanoald, seigneur de la cour de Childebert II, et il fut mis dès son enfance sous la discipline de saint Colomban. Il accompagna saint Eustase dans les missions que ce saint abbé fit aux Varasques et aux Bavarois. Il mourut à Rebais dans une grande vieillesse, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean, qui est aujourd'hui l'église paroissiale. On y voit encore le tombeau de ce saint abbé, qui est honoré le 30 d'août. Saint Filibert son disciple, dont nous parlerons souvent dans la suite, fut son successeur.

Quelques auteurs joignent aux deux frères Adon et Dadon un troisième nommé Radon *, à qui ils attribuent la fondation du monastère de Reuil-sur-Marne (*Radolium*), qui n'est plus qu'un prieuré de Cluni, dépendant de la Charité.

Vertus de Judicaël, roi ou comte de Bretagne. — Quelque dignes d'admiration que fussent les rares exemples de vertu que ces saints courtisans donnoient à la cour de Dagobert, on vit quelque chose de plus édifiant encore, et de plus héroïque dans celle de Judicaël, roi ou comte de la Domnonée dans l'Armorique bretonne. Ce prince montroit sur le trône la même piété qu'il avoit montrée dans le cloître, qui lui avoit servi d'asile au commencement de son règne

* Dans la chartre de la fondation de Rebais, attribuée à Dagobert, il est parlé de Radon comme d'un second frère de saint Ouen. Le P. Mabillon croit que c'est une addition de quelque copiste. Si cela est, c'en est assez pour décrier cette pièce, qu'il donne cependant pour authentique, à cela près.

contre la fureur d'un usurpateur. Pour s'y soustraire, il s'étoit retiré au monastère de Saint-Jean de Gaël sous la conduite du saint abbé Méen, qui vivoit encore; et il avoit pris, à ce qu'il paroît, l'habit religieux (1). Judicaël fit de grands progrès dans la piété sous un si habile maître : mais la face des affaires étant changée par quelque événement que nous ignorons, il remonta sur le trône, et y fit monter avec lui toutes les vertus qu'il avoit acquises dans la retraite. Il eut bientôt occasion d'édifier la cour de France.

L'AN 635. — *Judicaël vient faire satisfaction à Dagobert.*—Les Bretons ses sujets ayant fait quelques courses sur les terres des Français, Dagobert, qui étoit en état de s'en venger, aima mieux prendre les voies de la douceur. Il envoya saint Eloi en ambassade vers Judicaël, pour le porter à faire les satisfactions convenables (2). Eloi réussit si bien dans la négociation, qu'il engagea le prince breton à venir lui-même à la cour de France, pour apaiser le roi par ses hommages. Judicaël s'étant donc rendu auprès de Dagobert avec un nombreux cortége, il promit *que lui et ses etats seroient toujours soumis au domaine de Dagobert et des rois de France.* Ce sont les propres termes dont se sert Frédegaire (3). Par là Judicaël évita la guerre dont il étoit menacé. Dagobert, content de sa soumission, l'invita de manger à sa table; mais le prince breton s'en excusa, quelques instances qu'on pût lui faire, et alla prendre son repas chez le référendaire Dadon, dont il connoissoit

(1) *Lobineau, hist. de Bretagne.* — (2) *Vita Eligii ab Audoeno*, c. 13. — (3) *Fredeg. in chron.*, c. 78.

la rare piété, faisant voir par là qu'il se croyoit plus honoré de manger avec un saint que de manger avec un grand roi. Dagobert n'en fut pas choqué, et renvoya Judicaël comblé de présents.

Saint Judicaël offre sa couronne à saint Josse son frère, qui la refuse. — Ce prince, qui regrettoit toujours l'humilité et la solitude de la vie religieuse, dont il avoit goûté la douceur, prit enfin la généreuse résolution de renoncer à ses états en faveur de son frère, nommé Judoc ou Josse. Il lui en envoya faire la proposition; mais on vit alors un nouveau genre de combat entre deux frères, bien différent de ceux que l'ambition fait naître si souvent. Josse refusa le trône qu'on lui offroit, et de peur qu'on le forçât d'y monter, il partit secrètement avec des pèlerins étrangers, qui lui dirent qu'ils alloient à Rome. Il se rendirent avec eux dans le Ponthieu, au territoire d'Amiens, où le duc Aimon, charmé de sa politesse et de sa piété, le retint sans le connoître, et le fit ordonner prêtre pour son oratoire. Josse vécut quelque temps dans cette maison avec une grande édification; mais ensuite, pour mieux vaquer aux exercices de la pénitence, il se retira dans une terre de ce duc, où il se bâtit une cellule. Après avoir changé plusieurs fois d'ermitage, il se fixa sur les bords de la mer entre l'Authie et la Canche, et bâtit en ce lieu deux oratoires, un de Saint-Pierre et l'autre de Saint-Paul, avec une église en l'honneur de saint Martin. Tels furent les commencements du monastère de saint Josse, dans le Ponthieu. Saint Josse avoit été élevé dans le monastère de Lan-Maelmon,

ainsi appelé du nom de saint Maelmon, évêque d'Aleth, c'est-à-dire de saint Malo, qui l'établit.

Judicaël embrasse la vie monastique. — La fuite du prince Josse pour éviter une couronne inspira une nouvelle ardeur à Judicaël de la quitter; et malgré les regrets de sa famille et de ses sujets, il alla se consacrer à Dieu dans le monastère de Saint-Jean de Gael, où il ne songea à se distinguer des autres religieux que par une profonde humilité. C'est le premier exemple que je trouve dans cette histoire, d'un prince qui descend volontairement du trône pour embrasser la vie monastique : ce ne sera pas le dernier.

Peut-être que Judicaël se reprocha d'avoir renoncé à l'état monastique pour une couronne, et qu'il voulut expier cette faute en rentrant dans le cloître. Quoi qu'il en soit, car nous ne sommes pas assez instruits de ce qui concerne sa première entrée dans le monastère *, s'il y eut d'abord de l'inconstance dans sa conduite, il la répara avec éclat par le sacrifice qu'il fit, et par la ferveur avec laquelle il soutint jusqu'à la mort les pratiques les plus austères de la vie religieuse. Il est honoré le seizième de décembre, et saint Josse, son frère, le treizième. Quelques historiens prétendent que saint Vinox, dont nous parlerons dans la suite, étoit aussi leur frère; mais la distance des temps nous porte à croire qu'il n'étoit que leur neveu. Saint Leri

* Le P. Lobineau (*Vie de saint Leri*) ne paroit pas s'accorder assez avec lui-même dans ce qu'il dit de la sortie de saint Judicaël de son monastère; il l'excuse dans son *Histoire de Bretagne*, sur ce que ce prince n'eut pas assez de liberté en s'engageant la première fois dans l'état religieux, et dans *les Vies des Saints de Bretagne*, il la blâme ouvertement.

(Laurus) honoré en Bretagne et à Saint Julien de Tours, où reposent ses reliques, a mené la vie monastique dans les états et sous le règne de Judicaël, en une paroisse qui conserve son nom.

Fondation du monastère de Painpont, et de celui de Saint-Jean de Gaël, dit Saint-Méen. — On attribue à saint Judicaël la fondation du monastère de Painpont au diocèse de Saint-Malo, possédé aujourd'hui par des chanoines réguliers. On a voulu aussi lui faire honneur de celle de Saint-Jean de Gaël : mais outre que l'acte qu'en a produit le père d'Acheri, est une pièce supposée (1), comme en convient un de ses confrères, le monastère de Saint-Jean de Gaël est plus ancien, et fut fondé par un seigneur du pays nommé Caduon, en faveur de saint Méen, dont il porte le nom. Il est présentement occupé par des prêtres de la mission, dits de Saint-Lazare.

Saint Méen.—Méen ou Conard-Méen (2) étoit un saint abbé, parent, à ce qu'on assure, des saints Magloire et Samson. Il passa dès sa jeunesse de la Grande-Bretagne dans l'Armorique, et se fit disciple de saint Samson. Formé par les leçons de ce saint évêque, il établit le monastère de Gaël en l'honneur de saint Jean-Baptiste, où il mourut aussi saintement qu'il avoit vécu, après avoir reçu le saint viatique, et avoir prédit à un saint moine nommé Austole, qu'il le suivroit dans sept jours. On fait la fête de saint Méen le 21 de juin. C'est un saint fort révéré en Bretagne, où on l'invoque pour une espèce

(1) *D'Acheri in notis ad ep. Lanfranci.*—(2) *Lobineau, vie de saint Judicaël.*

de gale fort maligne. Nous parlerions de lui plus au long si ses actes avoient plus d'autorité. Mais outre que nous nous sommes proposé de ne nous étendre que sur ce qui nous paroît certain, les exemples édifiants qu'on continuoit de voir à la cour de Dagobert nous y rappellent.

Libéralités de Dagobert envers les églises. — Tant d'actions de vertu que ce prince avoit sous les yeux dans son propre palais firent impression sur son esprit. Il parut du moins vouloir réparer le scandale de ses débauches, par ses libéralités envers les églises : genre de pénitence après tout qui coûte peu à peu à un puissant roi. Dagobert avoit une vénération particulière à saint Denis ; et il dota avec tant de magnificence l'église et le monastère de cet apôtre des Gaules, qu'il mérita d'en passer pour le fondateur, quoiqu'il ne le soit pas en effet : car on a les actes de quelques donations faites sous le règne de Clothaire II à la basilique de Saint-Denis, dont Dodon étoit alors abbé. Dagobert fit bâtir en l'honneur de ce saint martyr une nouvelle église plus grande et plus magnifique, pour la décoration de laquelle l'or, l'argent, les pierreries, non plus que les marbres les plus rares, ne furent point épargnés. Il fit même enlever de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, des portes d'airain, pour les placer à Saint-Denis. Les revenus qu'il assigna au monastère répondirent à la magnificence des bâtiments ; et la communauté devint si nombreuse en peu de temps, que le roi crut devoir y établir la psalmodie perpétuelle sur le modèle du monastère d'Agaune (1). Mais l'abbé Aigulfe laissa bientôt

(1) *Gest. Dagob.*, c. 44.

abolir une pratique qui gênoit ses moines. Le roi Thierri, surnommé de Chelles, la rétablit dans la suite (1).

Dagobert fit à l'église de Saint-Denis les plus riches présents en vases précieux, dont on conserve encore quelques-uns dans le trésor de ce monastère, et entre autres une belle croix d'or, qu'on nomme la croix de saint Eloi, parce qu'il en fut l'ouvrier. Mais rien n'égala la richesse et la beauté des ornements que ce prince fit faire par le même saint au tombeau et à l'autel de Saint-Denis. La matière, qui étoit d'or, le cédoit à la délicatesse de l'ouvrage, qui passa pour un des plus accomplis qui fût dans toutes les Gaules (2).

Dagobert fait orner le tombeau de saint Martin. — Dagobert fit orner avec une pareille magnificence le tombeau de saint Martin de Tours et celui de saint Brice; et, dans tous ces ouvrages, on n'admira pas moins l'habileté d'Eloi que la libéralité du roi, qui lui fournissoit l'or qu'il mettoit en œuvre. Ce prince n'en demeura pas là : il accorda à l'église de Tours, en l'honneur de saint Martin, et à la requête d'Eloi, le privilége de percevoir les droits qui étoient dus au fisc dans la ville de Tours. En conséquence, l'évêque nommoit le comte de la ville : privilége qui subsista encore après la mort de Dagobert.

Vers L'AN 636. — *Ouvrages de saint Eloi.* — Saint Eloi orna dans la suite les tombeaux de plusieurs autres saints, et nommément de saint Germain, de saint Severin, de saint Piaton, de saint Quentin, de sainte Geneviève, de sainte Colombe et de quelques autres. On montre

(1) *Dipl.*, p. 488. — (2) *Audoen. Vita Elig.*, c. 32.

encore aujourd'hui plusieurs châsses qu'on croit être de sa façon. Il ne travailloit jamais avec plus de plaisir, ni avec plus de goût et d'habilité que quand il le faisoit pour la gloire des saints. Le temps qu'il ne donnoit pas à ce pieux travail étoit employé à la prière et aux exercices que la charité lui suggéroit.

La manière édifiante dont saint Eloi faisoit ses pèlerinages. — Sa dévotion pour les saints, également tendre et solide, le porta à visiter les divers lieux que la piété des fidèles a rendus célèbres dans les Gaules. Rien n'est plus édifiant que la manière dont il faisoit ces pèlerinages. Avant que d'arriver à la couchée, il marchoit à pied environ une lieue, jeûnoit ce jour-là, et envoyoit devant lui ses domestiques pour faire assembler les pauvres et les malades dans la maison où il devoit loger. Aussitôt qu'il étoit arrivé, il leur faisoit préparer un bon repas, les servoit à table, et s'asseyoit ensuite avec eux pour prendre sa réfection, qui n'étoit souvent que du pain et de l'eau tempérée d'un peu de vinaigre; car il passa huit ou dix sans boire de vin ni manger de chair, si ce n'est qu'un jour la charité et la complaisance pour un de ses hôtes l'engagèrent à goûter d'une volaille. Après avoir servi les pauvres et leur avoir lavé les pieds, il faisoit leurs lits, et quand tout le monde étoit retiré, au lieu de se coucher, il sortoit secrètement pour aller visiter toutes les églises du lieu; ou s'il n'y avoit pas d'église, il prioit dans sa chambre, prosterné contre terre jusque vers la pointe du jour, qu'il prenoit un peu de repos.

Pour se précautionner contre l'air contagieux

de la cour, il alloit de temps en temps respirer celui de la piété à Luxeu, et s'y édifier de la régularité des moines; car il n'y avoit guère que cette communauté et quelques autres du même institut où la discipline fût en vigueur. Saint Ouen nous apprend que les autres monastères plus anciens étoient tombés dans un grand relâchement, triste changement que l'inconstance des hommes et la suite des temps n'ont que trop souvent opéré dans les plus saints établissements. En sortant de sa retraite de Luxeu, Eloi faisoit de grandes aumônes au monastère, et il recevoit en présent un pain béni, qu'il gardoit religieusement pour en manger tous les jours un petit morceau à jeun. Ce sont là de petites choses, si l'on veut, mais qui marquent une grande foi.

Charité de saint Eloi pour ensevelir ceux qui avoient été suppliciés. — Rien n'échappoit à la charité de saint Eloi. Il vit avec compassion dans ses voyages que les corps de ceux qui avoient été condamnés à mort par la justice demeuroient sans sépulture pendus à des arbres *, ou exposés sur la roue. Il obtint du roi la permission de les enterrer, et il députa deux de ses domestiques pour aller exercer cette bonne œuvre dans les diverses provinces. Eloi, étant lui-même un jour proche de Strasbourg, fit ôter

* Dans le texte de saint Ouen il y a *de bargis aut rotis sepelire deposita*. *Bargus* ou *barcus* est une branche d'arbre. Les peuples de la Germanie, au rapport de Tacite, pendoient leurs malfaiteurs aux arbres. La loi salique (*tit.* 69, *art.* 2) marquoit une amende pour celui qui en auroit ôté, sans l'agrément du juge, le cadavre d'un pendu; c'est pourquoi saint Eloi demanda la permission au roi de le faire : *Si quis hominem sine consensu judicis de ramo ubi incrocatur deponere, præsumpserit, etc.*

du gibet un homme qu'on venoit de pendre ; et il étoit sur le point de l'enterrer, lorsqu'il s'aperçut qu'il n'étoit pas mort. Il obtint sa grâce du roi, et le garda à son service: mais ce malheureux n'y demeura pas long-temps.

Vers L'AN 636. — *Miracles de saint Eloi.* — Les traits que nous venons de rapporter de la vertu d'Eloi, sur le témoignage de saint Ouen, rendent plus croyables les miracles que ce saint évêque en raconte. Une vie si sainte à la cour étoit elle-même un grand miracle. Un jour qu'on célébroit à Paris * la fête de saint Denis, Eloi sortit un moment de l'église de ce saint apôtre de la Gaule, pendant que le clergé chantoit l'office, et se promenant dans le parvis, il vit de loin un paralytique couché sur le pavé contre le tombeau du saint. Il s'en approcha, et lui demanda s'il avoit une ferme confiance en Jésus-Christ, s'il croyoit la résurrection future, et s'il étoit persuadé que saint Denis pût obtenir sa guérison. Le malade répondit affirmativement à ces questions. Alors Eloi lui ayant fait promettre de servir le Seigneur plus fidèlement, fit une fervente prière à genoux; après quoi, se levant, il prit le paralytique par la main, et lui dit : *Si vous croyez, comme vous le dites, au nom de Jésus-Christ, levez-vous, et tenez-vous sur vos pieds.* Il fut guéri à l'instant. Eloi lui défendit de dire autre chose sinon que saint Denis l'avoit guéri, à moins qu'il ne voulût retomber dans son infirmité. Mais c'étoit en

* A prendre à la lettre ce que dit saint Ouen, on pourroit croire que le tombeau de saint Denis étoit dans la ville de Paris; mais on marque souvent qu'une chose est arrivée dans une ville, lorsqu'elle est arrivée dans un lieu qui en est proche.

vain qu'il vouloit cacher ses miracles ; ils étoient trop fréquents et trop éclatants.

Une autre fois ayant trouvé une troupe de mendiants, il commença, selon sa coutume, à leur mettre à chacun son aumône dans la main, qu'il fermoit aussitôt, afin qu'on ne vît pas ce qu'il leur donnoit. Un d'eux, qui avoit une main sèche et paralytique, lui présenta la main qu'il avoit saine. Eloi lui dit : *Donnez-moi l'autre ;* et comme ce pauvre estropié montroit qu'elle étoit paralytique, le saint la prit et la guérit en y mettant son aumône, et en la frottant d'huile bénite qu'il portoit avec lui. Il disoit pour cacher le miracle : *J'ai cru qu'il contrefaisoit le manchot pour obtenir plus facilement l'aumône.*

Les pauvres l'attendirent un jour sur un pont de Paris : il y avoit parmi eux un aveugle qui crioit plus que les autres. Eloi ayant voulu lui donner l'aumône, il retira sa main, et lui dit : « Seigneur Eloi, faites plutôt le signe de la » croix sur mes yeux. » Le saint, faisant semblant de ne pas entendre ce qu'il demandoit par-là, lui répondit en souriant : « Eh ! mon » ami, est-ce que vous ne sauriez le faire vous- » même ? » L'aveugle redoubla ses cris et ses instances, et dès qu'Eloi eut fait ce qu'il désiroit, il recouvra la vue.

Un furieux incendie menaçoit de réduire en cendres le monastère des religieuses et l'église de Saint-Martial, que saint Eloi avoit fait bâtir, et déjà un vent impétueux y portoit des tourbillons de flammes. A ce spectacle, le saint fondateur, pénétré de la plus sensible douleur, et soutenu cependant par la vivacité de sa foi, s'écria : « Saint Martial, pourquoi ne secourez-

» vous pas votre maison? Sachez que si vous la » laissez brûler aujourd'hui, jamais Eloi ne la » rebâtira. » Aussitôt le vent changea, et le monastère fut sauvé.

Voici un autre trait de la liberté avec laquelle le zèle pour la gloire des saints portoit quelquefois Eloi à leur parler. Le sacristain de l'oratoire de Sainte-Colombe de Paris étant venu lui apprendre qu'on en avoit volé tous les ornements pendant la nuit, il alla aussitôt à cette chapelle faire sa prière; après quoi il ajouta (1) : « Sainte Colombe, écoutez ce que » je dis. Mon Rédempteur sait que si vous ne » faites pas restituer ce qu'on a enlevé de votre » oratoire, j'en ferai boucher l'entrée avec des » épines, afin qu'on n'y vienne plus vous hono- » rer. » Dès le lendemain on retrouva tout ce qui avoit été pris. Saint Eloi fit tous ces miracles, et plusieurs autres, étant encore laïque; et saint Ouen, qui les rapporte, étoit alors avec lui à la cour de Dagobert.

Saint Pallade fonde à Auxerre un monastère de religieuses. — Ce prince, excité par de si bons exemples, continuoit de protéger l'Eglise, et de contribuer à la plupart des pieux établissements qui se faisoient dans ses états. Il donna à saint Pallade d'Auxerre trois terres pour le monastère des religieuses de Saint-Julien, que ce saint évêque avoit établi à Auxerre l'an 635. Nous avons encore l'acte de la fondation (2), daté de la huitième année du règne de Dagobert en Bourgogne*. Saint Pallade y parle ainsi :

* On ajoute dans la date de cette chartre l'indiction VII,

(1) *Audoen. vita Elig.*, *l.* 1, *c.* 36. — (2) *De Re Diplo.*, *l.* 6, *c.* 6.

« Que toute l'église de Dieu connoisse que,
» pour gagner la vie éternelle, j'ai, par mes
» travaux et avec la permission et le secours
» de notre très-pieux roi Dagobert, fondé
» pour des vierges religieuses un monastère
» dans le faubourg d'Auxerre, avec trois églises;
» à savoir, l'une en l'honneur de Marie toujours
» vierge, l'autre en l'honneur de saint André,
» et la troisième en l'honneur de saint Julien,
» martyr, avec un oratoire de Saint-Ferréol et
» de Saint-Martin. » Ensuite, après avoir nommé les terres qu'il assigne pour l'entretien de cette communauté, il ordonne que tous les jours on célèbre une messe et tout le reste de l'office divin dans chacune des trois églises du monastère; et que tous les jeudis toutes les religieuses aillent en procession avec les croix, et en chantant les litanies, à l'église cathédrale de Saint-Etienne; qu'elles prient pour le roi Dagobert, pour la famille royale, pour lui Pallade, pour ses prédecesseurs et pour ses successeurs dans le siége d'Auxerre.

Il finit en invoquant le secours de tous les saints contre ceux qui voudroient donner atteinte à cette fondation, et il fait contre eux les plus terribles imprécations. On voit par ces processions de religieuses que la clôture n'étoit pas observée dans tous les monastères de filles, comme dans ceux qui suivoient la règle de saint Cesaire.

Saint Pallade d'Auxerre. — Saint Pallade

qui désigne l'an 634, et qui, par conséquent, ne s'accorde pas avec la huitième année du règne de Dagobert en Bourgogne, laquelle répond partie à l'an 635 et partie à l'an 636.

étoit successeur de saint Didier ; et il avoit été abbé de Saint-Germain d'Auxerre. On lui attribue la fondation de quelques autres églises, et nommément d'une en l'honneur de saint Eusèbe de Verceil (1). Il fit surtout de riches présents à sa cathédrale ; et afin que les chanoines célébrassent la fête de saint Germain avec plus de joie, il ordonna que ce jour-là ils recevroient cent sous de la main de l'évêque. C'est un des premiers exemples que je trouve des rétributions manuelles.

Saint Riquier. — Dagobert donna aussi à saint Riquier des terres pour doter le célèbre monastère que ce saint abbé établit en ce temps-là à Centule dans le Ponthieu. Riquier étoit né à Centule même d'une noble famille (2). Sa vocation à l'état religieux fut comme la récompense de l'hospitalité qu'il exerça envers deux saints prêtres hibernois, Caidoc et Fricor, qu'il reçut chez lui avec charité. Les exemples et les exhortations de ses hôtes le détrompèrent des vanités du monde, et lui inspirèrent du zèle pour en détromper les autres. Ayant été élevé à la prêtrise, il annonça aux peuples la parole de Dieu, et fit même quelques excursions apostoliques en Angleterre, d'où étant revenu dans les Gaules, il bâtit à Centule, lieu de sa naissance, un monastère dont il fut abbé. Il s'attira la confiance de ses religieux par sa bonté, et la vénération des peuples par ses miracles.

Le roi Dagobert l'y étant allé visiter, le saint abbé lui parla avec une grande liberté.

(1) *Hist. episc. Autiss.*, c. 21. — (2) *Vita S. Richarii ab Alcuino emendata apud Boll.* 26 *ap.*

Il lui dit qu'il ne devoit pas s'enorgueillir de son pouvoir; que la grandeur mondaine n'est qu'une ombre qui disparoît, et qu'une fumée qui s'évanouit; qu'en commandant aux autres, il devoit obéir à Dieu, en chercher la gloire, en craindre la puissance et les jugements; que les grands de la terre souffrent souvent de plus grands supplices, parce qu'ils ont à rendre compte de ceux qu'ils ont gouvernés. Dagobert ne s'offensa point de cet avis. Il fit manger à sa table le saint abbé, qui ne refusa pas cet honneur, pour avoir occasion d'annoncer les vérités du salut, et après le repas, le roi donna quelques terres au monastère de Centule, pour l'entretien du luminaire.

L'AN 606. — *Fondation de Forest-Montier.* — Riquier se retira sur la fin de sa vie dans la forêt de Cressy, proche de Centule, avec un seul compagnon, pour y mener la vie solitaire. Mais deux seigneurs, Gislemar et Mauronte, lui donnèrent de quoi établir en ce lieu un nouveau monastère qui subsiste encore sous le nom de Forest-Montier. Saint Riquier y mourut le 26 d'avril, après avoir reçu le corps et le sang du Seigneur, on ne sait quelle année. Il fut d'abord enterré à Forest-Montier, sans autre cercueil que le tronc d'un arbre. Mais, quelques mois après, Ocialde, abbé de Centule, alla avec sa communauté, et transféra le corps du saint dans son premier monastère, qui n'est plus connu aujourd'hui, avec la ville qui s'y est formée, que sous le nom de Saint-Riquier. Une terre de cette célèbre abbaye a été l'origine d'une autre ville plus considérable, qui en conserve la mémoire dans son

nom : c'est Abbeville (*Abbatis Villa*), comme qui diroit maison de campagne de l'abbé. La vie de saint Riquier fut écrite peu de temps après sa mort d'un style qui parut trop simple à saint Engilbert, abbé de Centule; c'est pourquoi il pria le célèbre Alcuin de la retoucher.

Saint Fiacre. — On voit par l'exemple des saints Caidoc et Fricor, honorés à Saint-Riquier le trentième de mai, que l'Hibernie continuoit de fournir à la Gaule des hommes apostoliques, et des modèles des vertus monastiques. Elle en donna alors un excellent de la vie solitaire dans la personne de saint Fiacre, connu des anciens sous le nom de saint Fefre. Ce saint s'arrêta à Meaux, où saint Faron, qui en étoit évêque, le reçut avec joie, et lui donna un endroit nommé Breuil, à deux lieues de la ville. Saint Fiacre y bâtit un oratoire et un ermitage, et y fut si renommé par ses miracles et par les vertus propres de la vie anachorétique, que c'est encore aujourd'hui un des saints de France des plus connus par la dévotion des peuples.

Sainte Syre. — Saint Fiacre avoit une sœur nommée Syre, qui consacra à Dieu sa virginité, et qui se sanctifia sous la direction de son frère et sous celle de sainte Fare : elle est honorée à Meaux le vingt-troisième d'octobre. Il faut, à ce qu'il nous paroît, la distinguer d'une autre sainte Syre, qui est honorée au diocèse de Troyes le huitième de juin.

Fondation du monastère de Sainte-Croix de Meaux, dit Saint-Faron. — Saint Faron fit bâtir proche de Meaux un monastère dédié en l'honneur de la sainte croix, et destiné parti-

culièrement pour servir d'hospice aux Anglais et aux Irlandais, qui dès-lors aimoient fort à voyager. Mais la dévotion avoit plus de part que la curiosité à leurs voyages, qui n'étoient guère que des pèlerinages. Ce monastère est connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Faron son fondateur.

Abrégé de la vie de saint Faron, évêque de Meaux. — Faron, ou Burgondofaron, avoit été élevé sur le siége de Meaux vers l'an 627, après la mort de l'évêque Gondebaud, qui assista l'an 625 au concile de Reims. Son illustre naissance, dont nous avons parlé ailleurs, et ses belles qualités, lui donnèrent un grand crédit à la cour de Clothaire II. On prétend même que ce prince, irrité contre les envoyés des Saxons, qui lui avoient manqué de respect, avoit ordonné qu'on les fît mourir; mais que Faron obtint d'abord qu'on différât l'exécution de la sentence au lendemain, et que pendant ce délai il gagna au christianisme les envoyés idolâtres, ce qui acheva de désarmer la colère du roi (1). Faron s'étoit engagé dans le mariage, et il fut référendaire de Dagobert. Mais le Seigneur lui ayant inspiré d'entrer dans le clergé, il promit la continence, de concert avec sa femme Blidechilde, qui se retira dans une maison de campagne pour y vivre en religieuse. Il se distingua surtout par la bonté avec laquelle il recevoit les étrangers, et nommément les moines irlandais qui venoient dans les Gaules pour y mener une vie plus parfaite. On assure que saint Chillène fut de ce nombre,

(1) *Vita S. Faron.*

et que le saint évêque l'envoya prêcher en Artois (1).

Saint Faron étoit fort connu en Angleterre; et on lui adressoit de ce pays de jeunes filles de qualité, afin qu'il les fît élever dans le monastère de Sainte-Fare, sa sœur. Les saintes Edelburge, Ercongothe et Setfride qui se consacrèrent à Dieu à Fare-Moutier, étoient venues d'Angleterre, où apparemment il n'y avoit pas encore de monastères de filles bien célèbres.

Saint Hildevert de Meaux. — Faron gouverna son église environ quarante-cinq ans, et mourut fort âgé. On en fait la fête le 28 d'octobre. Il eut pour successeur saint Hildevert, son disciple, honoré le 27 de mai, et dont les reliques reposent à Gournai en Normandie, dans l'église collégiale (2). Si la vie de saint Faron avoit plus d'autorité, nous aurions parlé de lui plus au long. Mais l'abondance de la matière que nous fournit l'histoire de l'Eglise de France, ne nous permet de nous étendre que sur ce qui nous paroît incontestable.

L'AN 637. — *Saint Omer, évêque de Terouane et de Boulogne.* — Il s'y élevoit tous les jours de nouvelles lumières : le zèle de la maison de Dieu faisoit sortir de leur retraite de saints solitaires, qui, après avoir servi quelque temps de troupes auxiliaires aux évêques, étoient eux-mêmes promus à l'épiscopat. On vit tout à la fois dans saint Omer de Terouane un fervent religieux, un zélé missionnaire et un saint évêque. Il étoit orginaire de Goldenthalt, au diocèse de Constance. Il commença, étant encore dans le

(1) *Vita Faron. ap. Suri.* 28 *oct.* — (2) *Bolland.* 27 *maii.*

monde, par faire les fonctions d'un apôtre auprès de son père nommé Friulfe, lequel, après la mort de sa femme Domite, montroit quelque désir de se donner à Dieu. Son fils lui persuada, par ses exhortations, d'embrasser la vie monastique *, et ils allèrent ensemble à Luxeu, pour s'y dévouer aux pratiques de la pénitence. Saint Eustase, qui en étoit alors abbé, les admit avec joie au nombre de ses religieux; et Omer ne tarda pas à se distinguer des autres par ses vertus et par ses talents (1). Saint Achaire ou Achar de Noyon, qui l'avoit connu à Luxeu, engagea Dagobert, l'an 637, à le nommer évêque de Terouane et de Boulogne ; car Jonas dit qu'Omer fut évêque de ces deux villes ; ce qui semble marquer que le siége épiscopal étoit indifféremment dans l'une ou dans l'autre. Quoi qu'il en soit, ce diocèse étoit sans pasteur depuis près d'un siècle : c'étoit un champ inculte qui avoit besoin d'un ouvrier aussi laborieux que l'étoit Omer. La foi que les saints Fuscien et Victoric, que saint Victrice, et ensuite saint Aumond y avoient plantée, y paroissoit presque étouffée par les vices et par les superstitions.

L'AN 637. — *Monastère de Sithiu, dit de* Saint-Bertin. — Le nouvel évêque s'appliqua avec un courage infatigable à défricher ces terres, auxquelles il ne sembloit manquer que la culture pour les rendre fertiles. Il y fit refleurir la reli-

* Le P. Mabillon dit dans ses Annales que ce fut le père qui persuada à son fils d'embrasser la vie monastique; mais la vie de saint Omer, que cet auteur a donnée parmi les actes des saints bénédictins, dit précisément le contraire: *Eum confortante ac suadente Audomaro filio.*

(1) *Vita Audom. ab Mabill. sæcul.* 2.

gion, et lui érigea des trophées sur les ruines des temples des idoles qu'il abattit. Trois excellents ouvriers vinrent, quelque temps après, l'aider à recueillir cette abondante moisson : c'étoient Bertin, Mommolin et Ebertram, aussi moines de Luxeu, et recommandables par la sainteté de leur vie. Ils continuèrent, au milieu des travaux de l'apostolat, à garder les observances de la vie monastique, et firent naître à plusieurs le désir de les imiter. C'est ce qui engagea dans la suite saint Omer à faire un monastère dans la terre de Sithiu, qu'un seigneur, nommé Androald, qu'il avoit converti, lui avoit d'abord donnée pour y bâtir un hôpital. Il y nomma, pour premier abbé, saint Mommolin; mais ce célèbre monastère de Sithiu, qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Bertin, son second abbé, ne fut établi qu'après la mort de Dagobert.

L'AN 638. — *Mort de Dagobert.* — Ce prince fut attaqué à Epinai, sur la Seine, d'une dangereuse dissenterie; et il se fit aussitôt porter au tombeau de saint Denis, pour demander sa guérison. Il ne l'obtint point : mais il parut avoir obtenu quelque chose de plus estimable, la résignation à la mort; dès qu'il vit qu'il n'avoit reçu aucun soulagement de la part du puissant intercesseur qu'il avoit invoqué, il conçut qu'il n'y avoit plus de remède à son mal, et il se disposa à la mort. Il laissoit deux fils en bas âge, Sigebert, âgé de huit ans, qui régnoit déjà en Austrasie, et Clovis, âgé de quatre ans, auquel il destinoit les royaumes de Neustrie et de Bourgogne. Pour prévenir les troubles, il recommanda instamment ce dernier à Ega, maire de son palais, seigneur d'une grande

autorité et d'une probité encore plus grande; et il fit prêter serment de fidélité à ce jeune prince par les grands de son royaume qui se trouvèrent à sa cour. Après quoi il mourut à l'âge d'environ trente-six ans, le dix-huitième de janvier, et la seizième année de son règne, c'est-à-dire l'an 638. Car il paroît certain que parmi les seize années de son règne, il faut compter celles qu'il régna en Austrasie du vivant de son père. Il fut enterré le premier de nos rois dans l'église de Saint-Denis, où la plupart de ses successeurs ont choisi leur sépulture; afin que leurs cendres reposassent sous un même toit avec celles du saint apôtre de la Gaule.

Caractère de Dagobert. — On ne peut nier que Dagobert n'ait eu les principales qualités d'un bon roi; il aima la religion et la protégea constamment; il estima la vertu et l'honora des premières charges de son palais; zélé pour la justice, il l'administra souvent par lui-même, jusqu'à en oublier les heures du repas et du sommeil. Mais rien ne l'a rendu plus recommandable que ses aumônes envers les pauvres, et ses libéralités envers les églises : ce n'étoit qu'en ce point qu'il vouloit paroître magnifique. Ces vertus effacèrent aux yeux des hommes les taches des vices de sa jeunesse, et nous présumons qu'elles lui auront obtenu la grâce de les effacer aux yeux de Dieu. C'est sur quoi nous comptons plus que sur la prétendue vision rapportée par le moine de saint Denis, lequel raconte qu'un solitaire vit les démons qui conduisoient dans une barque l'âme de Dagobert

en enfer (1); mais que saint Denis, saint Maurice et saint Martin l'arrachèrent de leurs mains, et la portèrent dans le sein d'Abraham. Le récit de cette fable en est la réfutation. Cependant elle est ancienne; et Louis le Débonnaire paroît l'avoir crue. On l'a même représentée sur le tombeau de Dagobert : mais c'est un monument qui n'a été érigé à la mémoire de ce prince que plusieurs siècles après sa mort, comme les fleurs-de-lis, qu'on y voit, le font assez juger.

Lois corrigées et publiées par Dagobert. — Le zèle de Dagobert pour la justice lui fit publier une nouvelle compilation des lois des Français, des Allemands, des Ripuariens et des Bavarois; après avoir chargé quatre personnes habiles de revoir ces lois pour les corriger. Clothaire I[er] et Childebert II avoient ôté de la loi salique, qui étoit celle des Français, plusieurs coutumes qui ressentoient le paganisme. Le roi Thierri I[er] corrigea de la même manière la loi des Ripuariens, des Allemands et des Bavarois, soumis à sa domination. Mais Dagobert travailla de nouveau à purger et à rédiger ces lois, où l'on voit cependant toujours un reste de barbarie (2).

Lois des Bavarois. — Nous avons donné un précis de la loi salique dans un discours préliminaire sur les mœurs des Français : nous nous contenterons de remarquer ici ce que les autres lois que Dagobert fit corriger ont de particulier concernant la religion. Selon la loi des Bavarois (3), il est permis à toute personne libre de

(1) *Gesta Dagobert.* — (2) *Codex veterum leg. edit. à Lindenbrog.* — (3) *Leg. Bajuar., tit.* 1, *c.* 1, *apud Lindenbrog.*

donner ses biens à l'église, pourvu qu'elle en fasse un acte signé au moins de six témoins, et qu'elle le mette sur l'autel. Un homme convaincu d'avoir volé quelque chose à l'église en rendra neuf fois autant : s'il nie le vol, il jurera seul ou avec d'autres personnes, dont le nombre doit être d'autant plus grand que la chose volée est plus de conséquence. Si un esclave met le feu à une église, on lui coupera la main, et on lui crèvera les yeux; et son maître paiera tous les dommages. Si c'est une personne libre, elle paiera soixante sous d'amende, et restituera tous les dommages.

On marque différentes amendes pour le meurtre d'un prêtre, d'un diacre, d'un sous-diacre ou d'un moine. Mais on ordonne que si quelqu'un tue un évêque, on fasse au meurtrier une tunique de plomb de sa taille, et qu'on lui en fasse payer le pesant en or; et que si ses biens en suffisent pas, lui, sa femme et ses enfants demeurent esclaves de l'église.

Les colons ou serfs de l'église travailleront trois jours pour l'église, et trois jours pour eux; et ils paieront la redevance à proportion des biens qu'ils cultivent.

Si un homme libre attèle ses bœufs le dimanche, on confisquera le bœuf qui est à la droite. S'il fait d'autres ouvrages à la campagne, après l'avoir averti deux ou trois fois, on lui donnera cinquante coups; et, s'il ne se corrige, on le réduira en esclavage. Les charrois et les bateaux doivent s'arrêter le dimanche.

Lois des Allemands. — La loi des Allemands est peu différente de celle des Bavarois. Ce que j'y trouve de particulier, c'est qu'on marque

une amende pour celui qui entrera armé dans la maison, ou même dans la cour d'un évêque ou d'un prêtre de paroisse, c'est-à-dire, comme nous parlons aujourd'hui, d'un curé. Ces précautions sont une preuve des violences auxquelles les ecclésiastiques étoient exposés.

Lois des Ripuaires. — La loi des Ripuariens est aussi peu différente de la loi salique. Les Ripuariens ou Ripuaires étoient en effet un peuple de la nation francaise, qui tira son nom des rives du Rhin, de la Meuse et du Roer, entre lesquelles il se fixa. On ne sait point précisément ce que Dagobert changea, ou ajouta aux lois dont nous venons de parler.

Fondation des abbayes de Weissembourg et de Cligen-Munster en Alsace. — Outre les fondations que nous avons rapportées de ce prince, il fit plusieurs autres établissements de piété que nous ne devons pas omettre. On croit que ce fut lui qui fonda en Alsace l'abbaye de Weissembourg, qui fut long-temps également célèbre par sa régularité et par ses richesses. Si elle est déchue de cet éclat, c'est l'ouvrage de l'hérésie : ce n'est plus aujourd'hui qu'une prévôté dont la mense a été unie à l'évêché de Spire. On attribue au même roi la fondation de Cligen-Munster dans la même province; et l'on assure qu'en considération de saint Aubert il fit de grandes libéralités à l'église de Cambrai.

L'an 638. — *Dagobert ordonne à tous les Juifs de ses états de recevoir le baptême.* — On pourroit ajouter que Dagobert n'eut pas moins de zèle pour étendre la foi, que pour enrichir l'église, s'il étoit certain que la politique n'ait pas eu quelque part à ce qu'il fit pour procurer

la conversion des juifs, à l'occasion de ce que je vais dire. L'empereur Héraclius, qui avoit l'esprit assez petit et assez foible pour donner dans les visions de l'astrologie judiciaire, s'imagina avoir lu dans les astres que l'empire et les autres états chrétiens seroient ravagés par des peuples circoncis. Il en écrivit aussitôt à Dagobert, l'avertissant de prendre des mesures pour prévenir ces malheurs; soit que Dagobert ajoutât foi à ces chimères, soit qu'il ne cherchât qu'une occasion de convertir les juifs, ou qu'un prétexte pour les chasser, il interpréta d'eux cette prédiction, et publia un édit, portant ordre à tous ceux qui étoient dans l'étendue des Gaules de se faire baptiser.

Frédégaire, qui rapporte ce fait(1), ne nous apprend pas comment les juifs obéirent; mais leur opiniâtreté donne lieu de présumer que la plupart seront demeurés dans l'endurcissement, qui est en cette perfide nation une marque encore plus sensible de la vengeance divine, que la haine et le mépris du reste du genre humain, dont elle est devenue l'esclave et l'opprobre, depuis le déicide qu'elle a commis. Il paroît au reste que les nations circoncises dont parloit Héraclius étoient moins les juifs que les Sarrasins et les Turcs, qui commençoient à se rendre formidables; car c'est le temps où l'imposteur Mahomet venoit d'établir, les armes à la main, la secte impie que l'ignorance et le libertinage ont pu seuls faire goûter à des peuples grossiers.

On a reproché à Dagobert d'avoir enlevé de

(1) *Fredeg. in chron.*, c. 65.

leurs églises les corps de plusieurs saints, et entre autres celui de saint Hilaire de Poitiers, et celui de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, pour en enrichir l'église de Saint-Denis, où l'on prétend en effet posséder ces reliques; mais des actes certains prouvent le contraire. Il n'est pas moins aisé de justifier ce prince du meurtre de saint Liephard, dont il fut soupçonné (1). C'étoit un saint évêque anglais, qui revenant de Rome fut assassiné dans la forêt d'Arouaise, proche de Bapaume, avec le fils de Cadruel, roi dans la Grande-Bretagne; et, comme Dagobert étoit alors en mésintelligence avec Judicaël et avec les Anglais qui le soutenoient, on publia que l'assassinat avoit été commis par ses ordres. Mais, outre que cette forêt étoit une retraite de voleurs, il restoit alors dans la Gaule Belgique assez d'idolâtres, que leur haine contre la religion aura pu porter à cet attentat. Saint Liephard est honoré comme martyr le 10 de février. Il fut d'abord enterré au village de Trecau; mais dans la suite ses reliques furent transférées au monastère d'Hunecourt.

Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne; Sigebert III, roi d'Austrasie. — Les états de Dagobert furent après sa mort partagés entre ses deux fils, comme il l'avoit réglé de son vivant. Sigebert III garda l'Austrasie dont il étoit déjà en possession sous la régence de Pepin, de saint Cunibert et du duc Aldagisile. Clovis II eût la Bourgogne et la Neustrie sous la régence de la reine Nantechilde sa mère, et d'Ega, maire

(1) *Vita S. Liephardi apud Boll.* 10 *feb.*

du palais de Neustrie. Saint Eloi et saint Ouen conservèrent à la cour du jeune Clovis le crédit qu'ils avoient eu à celle de Dagobert et de Clothaire : ils s'en servirent pour la défense de la religion, attaquée alors par une nouvelle secte.

L'AN 639. — *Herésie du monothélisme.* — L'eutychianisme, frappé tant de fois des foudres de l'Eglise, reparut tout à coup dans l'Orient sous le masque d'une nouvelle hérésie qu'on nomma monothélisme, parce qu'elle ne reconnoissoit qu'une volonté en Jésus-Christ : ce qui étoit donner atteinte à la foi, selon laquelle nous sommes obligés de croire qu'il est vrai Dieu et vrai homme. Il sembloit indifférent à l'erreur par quel endroit elle attaquât le dogme de l'Incarnation, puisqu'en venant à bout d'en détruire la moindre partie, elle le détruisoit tout entier. Le monothélisme parut formidable dès sa naissance par la protection qu'il trouva auprès de l'empereur et du patriarche de Constantinople, et par la connivence du pape Honorius ; car c'est un triomphe pour l'erreur, quand ceux qui sont spécialement chargés de la réprimer dissimulent et gardent le silence.

L'AN 639. — *Un hérétique monothélique dogmatise dans la Gaule.* — Un de ces nouveaux sectaires, jugeant après la mort de Dagobert les conjonctures favorables, vint dans la Gaule y répandre son hérésie. Il s'arrrêta d'abord à Autun, et commença à y dogmatiser secrètement. Mais le mauvais levain ne tarda pas à fermenter ; et le danger de la nouvelle doctrine se fit connoître par les troubles qu'elle excita. Saint Eloi, quoiqu'il ne fût que laïque, n'omit rien pour arrêter les progrès de l'hérésie. Il étoit

persuadé, selon la maxime de Tertullien, que tout homme doit être soldat, quand il s'agit de combattre pour la foi. C'est pour-quoi ayant pris des mesures avec saint Ouen et les autres catholiques les plus zélés, il agit si efficacement auprès des évêques et des grands du royaume, que le roi ordonna à ce sujet la tenue d'un concile à Orléans (1). C'est le sixième de ceux qu'on sait avoir été tenus en cette ville.

L'AN 639. — *Sixième concile d'Orléans.* — L'hérétique y fut conduit. On lui fit d'abord diverses questions pour tâcher de le faire tomber en contradiction : mais c'étoit un esprit artificieux et fort versé dans les chicanes de la dispute. Il trouvoit toujours quelque faux-fuyant; et, quand il paroissoit le plus pressé, c'étoit pour lors qu'il s'échappoit plus adroitement, semblable à un serpent glissant, qui coule d'autant plus aisément des mains qu'on le serre plus étroitement. Mais un savant évêque du concile, nommé Salvius, prenant la parole, fit triompher la vérité, confondit le novateur, et malgré ses artifices le convainquit d'hérésie en présence de toute l'assemblée.

Les pères du concile, l'ayant donc condamné d'une voix unanime, ordonnèrent qu'on publiât dans toutes les villes la sentence portée dans le concile contre ses erreurs : après quoi, ils le firent honteusement chasser des Gaules. La séduction fait peu de progrès, quand tous les évêques s'accordent ainsi à en punir les premiers auteurs, et quand les seigneurs laïques qui ont le plus de crédit secondent leur zèle.

(1) *Vita Eligii ab Audoeno*, l. 1, c. 35.

On ne sait pas de quel siége étoit évêque Salvius, dont nous venons de parler *.

Zèle de saint Eloi contre les novateurs. — Saint Eloi fit aussi chasser de Paris un novateur qui pervertissoit le peuple de cette capitale; et, après avoir long-temps tenu en prison un autre séducteur qui se disoit évêque, il le fit bannir hors du royaumes; car il avoit une si grande horreur des hérétiques et des schismatiques, qu'il les poursuivoit partout, et ne cessoit par ses discours de précautionner les fidèles contre la contagion de la nouveauté.

L'AN 640. — *Concile contre la simonie, assemblé par les soins de saint Eloi et de saint Ouen. Saint Ouen élu évêque de Rouen, et saint Eloi de Noyon.* — Mais comment le troupeau auroit-il pu être sain? La simonie infectoit une partie des pasteurs, et désoloit l'Église gallicane, surtout depuis le règne de Brunehaut. Saint Eloi et saint Ouen, qui agissoient toujours de concert, se servirent encore de tout leur pouvoir, pour effacer du corps mystique de Jésus-Christ une tache si honteuse. Ils eurent le crédit de

* Le P. Le Cointe, suivi par M. Fleury, croit que Salvius, qui confondit le monothélite au sixième concile d'Orléans, étoit évêque de Valence, et il le nomme martyr. Je trouve bien un Salvius, évêque de Valence, à qui un catalogue des évêques de cette ville, cité par le P. Colombi, donne la qualité d'un saint prélat, *miræ sanctitatis episcopus*; mais cet évêque est placé dans ce catalogue avant Gallus, qui assista en 552 au cinquième concile d'Orléans. Quant à la qualité de martyr que lui donne le P. Le Cointe, il pourroit bien l'avoir confondu avec saint Salve, qu'on croit évêque d'Angoulême, et qui fut martyrisé proche de Valenciennes au commencement du neuvième siècle, comme nous le verrons.

faire assembler à ce sujet un concile, lequel étant appuyé de l'autorité royale, renouvela les défenses, tant de fois réitérées, d'acheter ou de vendre l'épiscopat. Les pères du concile ne s'en tinrent pas là. Pour donner un modèle d'une sainte élection, ils nommèrent Eloi évêque de Noyon et de Tournai, et Ouen ou Dadon son ami, évêque de Rouen. On ne pouvoit faire un choix plus utile à la religion. Ils étoient encore laïques l'un et l'autre: on ne pensa qu'à leur mérite, ou plutôt on crut qu'on pouvoit les dispenser des règles de l'Église pour le bien de l'Église même. Mais ils voulurent de leur côté les observer autant qu'il seroit en eux, en demeurant quelque temps dans les divers degrés de la cléricature.

Saint Ouen fut ordonné prêtre par Déodat, évêque de Mâcon. Après quoi il fit quelques excursions dans les provinces au-delà de la Loire, comme pour apprendre à combattre les ennemis de Dieu, avant que de devenir un des chefs de son peuple. On a peu d'empressement pour se charger de l'épiscopat, quand on en considère plus le poids que les honneurs.

Ordination de saint Ouen et de saint Eloi. — Les deux amis s'étant ainsi éprouvés, et ayant pris des mesures pour recevoir ensemble l'ordination épiscopale, se rendirent à Rouen le 14 de mai, la troisième année de Clovis II, c'est-à-dire l'an 640, et furent ordonnés le dimanche avant les rogations, qui étoit cette année le 21 de mai. C'est le parti que nous avons cru devoir prendre dans la contestation qui s'est élevée parmi les savants, touchant l'époque

de l'ordination de saint Eloi et de saint Ouen, que quelques critiques rapportent à l'an 646 *.

Saint Romain, évêque de Rouen. — Saint Ouen succéda dans le siége de Rouen à saint Romain, et saint Eloi à saint Achaire dans celui de Noyon. Saint Romain avoit été élevé à la cour de Clothaire II, et il fut ordonné évêque de Rouen vers l'an 627, après la mort d'Hidulfe. Il acheva de détruire les temples des idoles qui restoient dans son diocèse, et même dans Rouen, où, si nous en croyons l'auteur de sa vie, il abattit un temple de Vénus, dans lequel il se commettoit d'infâmes abominations (1). Mais outre que l'autorité de cet historien, qui écri-

* La manière dont saint Ouen s'exprime, en marquant le jour et l'année de son ordination, a donné lieu à la dispute; voici ses paroles : *Convenientes in civitatem Rhotomagensem quarto decimo die mensis tertii, tertio anno Clodavoi, die dominico ante litanias consecrati sumus.*

Les uns ont conclu de ce texte que saint Eloi et saint Ouen furent ordonnés l'an 646, parce qu'en effet le dimanche avant les Rogations étoit cette année le 14 de mai, et ils font vivre Dagobert jusqu'en 644, afin que l'an 646 ne soit que la troisième année de Clovis II : ainsi, ils ne comptent les seize années du règne de Dagobert que depuis la mort de Clothaire II, arrivée l'an 628; les autres, convaincus par des preuves certaines que Dagobert mourut l'an 638, rapportent la troisième année de Clovis II, et l'ordination de saint Ouen et de saint Eloi, à l'an 640, et ils expliquent le texte de saint Ouen; qui dit bien que lui et Eloi arrivèrent à Rouen le 14 de mai, et non qu'ils furent ordonnés ce jour-là, mais le dimanche avant les Rogations, lequel cette année étoit le 21 de mai. Il est vrai que l'église de Rouen et celle de Noyon placent l'ordination de ces saints évêques au 14 de mai; mais c'est apparemment le texte de saint Ouen mal entendu qui a donné naissance à cette opinion.

(1) *Vita S. Romani.*

voit long-temps après, n'est pas grande, il est difficile de se persuader que nos rois eussent souffert si long-temps dans une grande ville l'exercice public de l'idolâtrie, contre laquelle ils avoient publié tant d'ordonnances. La célébrité du nom de saint Romain rend plus probables les miracles que cet écrivain en rapporte. Il dit que le saint évêque arrêta par ses prières une inondation soudaine de la Seine, qui menaçoit de submerger la ville : mais il ne parle pas du dragon qu'on prétend qu'il tua avec le secours d'un meurtrier. C'est cependant en mémoire de ce bienfait qu'on délivre tous les ans de la prison et de la mort un criminel, qui est choisi par le chapitre de la cathédrale, et à qui on fait lever la fierte *, c'est-à-dire la châsse de saint Romain. Une tradition populaire autorisée par un privilége si singulier doit certainement paroître respectable à la critique : mais ce n'est pas y donner atteinte, que de dire que le dragon n'est probablement que le symbole de quelque mal, dont saint Romain auroit délivré son peuple **. C'est apparemment la raison pourquoi tant de saints sont représentés avec des dragons terrassés ou enchaînés. Saint Romain est honoré le 23 d'octobre.

* Le nom de *fierte* a été formé de celui de *feretrum*, et signifie la même chose.

** Quelques auteurs croient que le dragon ou l'hydre dont saint Romain délivra son peuple n'est autre chose que l'inodation qu'il arrêta. En effet, suivant la force du mot grec, on a pu nommer un débordement d'eau, *hydra*, *une hydre*. C'est ce que remarque saint Isidore dans ses étymologies : *Constat*, dit-il, *hydram esse locum evomentem aquas vastantes vicinam civitatem... Nam hydra ab aquis dicta.*

Saint Achaire, évêque de Noyon. — Saint Achaire, auquel succéda saint Eloi, avoit été tiré du monastère de Luxeu, pour remplir le siége de Noyon, vacant par la mort d'Ebrulfe. Ce diocèse, uni depuis saint Médard à celui de Tournai, étoit devenu par-là un des plus grands de toute la Gaule; et il s'étendoit jusqu'aux extrémités de la Flandre. Achaire travailla avec courage à cultiver un si vaste champ, et y fit travailler saint Amand, qui n'étoit pas encore attaché au siége de Maestricht. Mais nonobstant les travaux de ces saints évêques, saint Eloi trouva encore en plusieurs endroits de son diocèse de quoi exercer son zèle contre l'idolâtrie.

Mission de saint Eloi à Gand et à Anvers. — Gand, Anvers, et quelques autres villes encore plus éloignées de Noyon, dépendoient de cette église. Il y restoit un grand nombre de païens dont la conversion devoit coûter bien des peines, puisqu'ils s'étoient roidis contre les exhortations de saint Amand. Ce fut même la grandeur du travail, qui fit jeter les yeux sur Eloi : mais ce fut aussi ce qui contribua le plus à le consoler de la nécessité où il se vit d'accepter l'épiscopat (1). Il alla prêcher l'évangile à Gand, à Anvers, et sur les côtes de la mer, où les Suèves * et les Frisons s'étoient établis. Il eut d'abord beaucoup à souffrir de ces barbares, mais il triompha par sa douceur de leur

* Nous avons vu dans la Vie de saint Colomban qu'il y avoit aussi des Suèves établis proche le lac de Zurich; c'étoient diverses colonies de la même nation.

(1) *Audoen.*, *l.* 2, *c.* 3.

férocité. Il se fit aimer : il lui fut aisé de persuader.

Le fruit répondit partout à ses travaux. Il abattit les temples, et apprit à ces peuples à ériger des monastères et à y servir le Seigneur. Ils accouroient par troupes, pour confesser leurs péchés et recevoir la pénitence. Tous les ans le saint évêque baptisoit à Pâque une grande multitude de ceux qu'il avoit convertis pendant l'année. On voyoit mêlés parmi des bandes de jeunes enfants des hommes avancés en âge, de vieilles femmes et des vieillards décrépits renaître sous ses mains dans les sacrés fonts, et se revêtir ensuite d'habits blancs pour marque de leur nouvelle naissance. C'est ainsi que saint Eloi recueillit une riche moisson dans un champ auparavant si stérile. Saint Thillon, vulgairement saint Theau, fut un des plus laborieux ouvriers qu'il employa à ses missions.

Saint Thillon. — Thillon, après s'être formé à la vertu dans la maison et sous les yeux d'Eloi, s'étoit retiré avec sa permission au monastère de Solignac, sous la conduite de saint Remacle. Mais dès qu'Eloi, qui en connoissoit les talents, se vit élevé à l'épiscopat, il jugea qu'il avoit besoin de lui, et il le manda pour travailler sous ses ordres dans son diocèse. Thillon le fit avec zèle et avec fruit. Il est plus connu en Flandre sous le nom de saint Thilman; et les habitants d'Issengheim, proche de Courtrai, l'honorent comme leur apôtre particulier. Nous aurons encore occasion de parler de lui.

Saint Eloi fait la recherche des reliques de saint Quentin. — Saint Eloi fit, dès le commencement de son épiscopat, la recherche des reli-

ques de saint Quentin. Nous avons vu qu'une dame romaine nommée Ensebie, qui avoit tiré de la rivière de Somme le corps de ce saint martyr, l'avoit enterré sur une colline proche la ville de Vermandois. On y avoit depuis bâti une église; mais on ignoroit en quel lieu de cette église étoit caché ce précieux dépôt (1). Un chantre du roi, appelé Maurin, qui, par une artificieuse hypocrisie, se faisoit passer pour un saint, entreprit de le découvrir : mais Dieu confondit avec éclat sa présomption. A peine avoit-il commencé à fouiller la terre, que la bêche s'attacha à sa main, et il mourut misérablement le lendemain. Un événement si singulier, arrivé peu de temps avant l'épiscopat de saint Eloi, ne l'effraya point. Il répondoit à ceux qui le détournoient de l'entreprise : « J'ai » une foi vive en mon créateur et une ferme » confiance qu'il ne me privera pas d'un trésor » si désiré. Il ajouta : Seigneur Jésus, vous » savez que si vous ne me découvrez pas le » corps de votre saint martyr, quelque indigne » que je sois de cette grâce, je ne pourrai cependant me résoudre à être l'évêque de ce » peuple ; mais je m'exilerai moi-même, et je » m'en irai dans quelque province éloignée » chercher la mort. »

Saint Eloi n'en demeura pas là. Pour faire au ciel une sainte violence, il fit vœu de ne prendre aucune nourriture qu'il n'eût trouvé ces saintes reliques; et, après s'être préparé par un jeûne de trois jours, il mit la main à l'œuvre, avec quelques-uns de ses clercs pour

(1) *Audoen. Vit. Elig.*, c. 6.

les chercher. On remua d'abord la terre en plusieurs endroits de l'église, sans rien trouver, et ceux que le saint évêque employoit à ce travail, commençoient à désespérer du succès de l'entreprise. Il leur commanda de creuser dans un endroit au bas de l'église, où l'on ne s'étoit pas encore avisé de chercher le cercueil du saint. Ils y fouillèrent jusqu'à la profondeur de plus de dix pieds en terre, sans rien découvrir. Alors ils perdirent toute espérance; car la troisième nuit depuis qu'on avoit entrepris cette recherche étoit fort avancée : mais Eloi, plein de foi, quittant sa robe, prit un pic, et creusant dans cette fosse un peu à côté, il rencontra un ancien tombeau, qu'il reconnut bientôt pour être celui de saint Quentin; car, dès qu'il y eut fait une ouverture, il en sortit une odeur si exquise, que toute l'église en fut parfumée, et une lumière si éclatante, que ceux qui étoient hors de l'église la prirent pour quelque nouveau phénomène qui paroissoit au ciel.

Saint Eloi trouva encore dans le corps du saint martyr les clous d'une grandeur extraordinaire que les bourreaux y avoient enfoncés. Il les en ôta pour les conserver comme des reliques. Il tira aussi les dents de la mâchoire, et, en les arrachant, il fit sortir une goutte de sang. Il garda pareillement les cheveux du saint martyr, qu'il trouva encore d'une grande beauté. Il plaça ensuite le corps derrière l'autel, et lui fit une châsse très-riche. Une main de saint Quentin, qu'on montre dans son église, fait juger qu'il devoit être d'une taille presque gigantesque. Cette invention miraculeuse aug-

menta tellement la dévotion des peuples envers ce saint martyr, que l'église ne pouvant plus suffire au concours des fidèles, saint Eloi fut obligé de la faire agrandir et embellir. Elle devint en peu de temps très-célèbre; et c'est encore aujourd'hui une des plus illustres collégiales de France.

Saint Eloi fit pareillement la découverte du corps de saint Piaton, qu'il trouva aussi percé de gros clous à Seclin, proche de Lille. Il paroît aussi qu'il se trouva à Beauvais, à l'élévation des reliques de saint Lucien, que saint Ouen nomme le collègue de saint Quentin; et à Soissons, à celle des corps des saints martyrs Crépin et Crépinien, dont il orna magnifiquement le tombeau, aussi-bien que celui de saint Lucien. Le zèle d'un si grand évêque pour l'honneur des saintes reliques est une apologie du culte que nous leur rendons.

Fondations de divers monastères. — Mais Eloi ne se borna pas à révérer les saints : il n'omit rien pour porter les peuples à les imiter. Dans ce dessein il s'appliqua, aussi-bien que saint Ouen son ami, à faire refleurir l'état monastique. Il savoit que rien n'est plus édifiant dans l'église qu'une communauté de religieux fervents, comme rien n'y seroit plus scandaleux que des moines sans règles et sans piété. Ces deux prélats donnèrent donc leurs soins à peupler leurs diocèses de saintes communautés; et leur exemple fut comme un levain de piété qui fermenta dans toute la France. Eloi fit bâtir à Tournai un monastère en l'honneur de saint Martin, et un autre à Noyon en l'honneur de saint Loup de Troyes, qui porte aujourd'hui le

nom de saint Eloi. Il fit bâtir aussi un monastère de filles dans la même ville.

Fondation de plusieurs monastères sous l'épiscopat de saint Ouen. — Saint Ouen, de son côté, attira auprès de lui les plus saints abbés de son temps, comme saint Germain, saint Vandrille, saint Philibert, et quelques autres, qui, par ses secours et ses conseils, établirent dans cette partie de la Neustrie, c'est-à-dire dans la troisième Lyonnaise, plusieurs célèbres monastères, qui sont encore un des ornements de cette province.

Saint Germer. — Germer, issu d'une noble famille française, naquit à Vardes, sur les confins des diocèses de Rouen et de Beauvais. Comme ses belles qualités répondoient à son illustre naissance, Dagobert ne tarda pas de l'appeler à sa cour. Mais la grâce et son heureux naturel l'y préservèrent des piéges qui y sont tendus à la vertu, et il acheva de se détromper du monde, dans le lieu où il a le plus de quoi séduire (1). Le mariage où s'étoit engagé Germer ne fut pas un obstacle à sa perfection. Il eut le bonheur d'épouser une femme d'une rare piété; aussi ne manqua-t-il pas d'éprouver que la vertu d'une fille en est la dot la plus précieuse et la plus nécessaire pour une heureuse alliance. Domaine, c'est le nom de son épouse, est honorée comme sainte dans quelques églises du Vexin. Il en eut un fils nommé Amalbert, et deux filles, dont l'une consacra à Dieu sa virginité, et l'autre mourut sur le point de se marier.

Monastère de l'Isle, fondé par saint Germer.

(1) *Vita Germ.*

— Germer étant encore laïque, fonda proche de sa terre de Vardes, par le conseil de saint Ouen, le monastère de l'Isle, qui fut détruit par les Normands: après quoi il renonça à tous ses biens en faveur de son fils, avec l'agrément de Dagobert. La mort de ce prince acheva de rompre tous les liens qui attachoient encore au monde ce vertueux courtisan. Ayant obtenu le consentement de sa femme et celui du roi Clovis II, il reçut la tonsure des mains de saint Ouen, qui l'établit peu de temps après abbé de Pentale. C'étoit un monastère fondé par le roi Childebert I, entre Brionne et Pontaudemer, en faveur de saint Samson de Dol. Comme cette communauté étoit alors fort déchue de sa première régularité, saint Ouen espéroit que Germer, dont il connoissoit la vertu et la prudence, auroit assez d'autorité pour y établir la réforme. Le nouvel abbé parut en effet un maître expérimenté en commençant : mais il reconnut bientôt que la commission la plus difficile est de gouverner des moines discoles et réfractaires. La sévérité dont il étoit quelquefois obligé d'user irrita tellement quelques-uns, qu'ils formèrent le noir dessein d'assassiner celui qui vouloit leur faire garder leur règle : c'est un crime que de mauvais moines ont peine à pardonner.

Germer, ayant eu avis de l'attentat qu'on méditoit contre sa personne, crut devoir renoncer à la charge d'abbé, qui d'ailleurs lui pesoit beaucoup. Il se retira sur le bord de la Seine, proche le monastère, dans une grotte, d'où l'on prétendoit que saint Samson avoit autrefois chassé un serpent. Il se trouvoit heureux

dans cette retraite, lorsque la nouvelle qu'il reçut de la mort de son fils Amalbert, l'obligea d'en sortir. C'étoit un jeune seigneur qui promettoit beaucoup par sa piété et par ses talents. L'auteur du martyrologe gallican lui donne même la qualité de saint : mais je ne trouve pas qu'on lui rende aucun culte. Germer le fit enterrer dans le monastère de l'Isle : et, dans un lieu de Beauvoisis, où le corps avoit été quelque temps déposé, il fit bâtir une église de Saint-Jean, où il mit douze moines, qui devoient y prier pour le repos de l'âme de son fils.

Fondation du monastère de Flai, dit Saint-Germer. — La mort d'Amalbert fit rentrer Germer dans la possession des biens qu'il lui avoit cédés : mais il ne les reprit que pour les donner à Dieu. Il en dota le monastère de Flai en Beauvoisis, aujourd'hui appelé Saint-Germer du nom de son fondateur. L'église en étoit dédiée à la sainte Trinité, et en l'honneur de la mère de Dieu, de saint Jean et de saint Pierre. Saint Germer, qui en fut le premier abbé, ne le gouverna que trois ans et demi : il mourut le vingt-quatrième de septembre, vers l'an 658. Il fut enterré dans l'église de Flai : mais la crainte des Normands ayant dans la suite fait porter son corps à Beauvais, il est dans la cathédrale de cette ville. Le monastère de Saint-Germer étoit passé à des chanoines dès le neuvième siècle : il fut rebâti dans l'onzième pour des moines par Drogon, évêque de Beauvais.

L'AN 643. — *Saint Vandrille.* — Saint Vandregisile ou Vandrille jeta les fondements du monastère de Fontenelle, sous le règne de Clovis II : mais on ne sait pas précisément l'an-

née, parce que la chronique de ce monastère qui marque l'an 645, et l'indiction III, se contredit visiblement (1), en joignant ces époques avec la onzième année de Clovis II, qui désigne l'an 648 *. Vandrille étoit originaire du territoire de Verdun, et parent de Pépin, maire du palais. Une si puissante protection lui fraya une route aisée aux honneurs. Le roi Dagobert voulut se l'attacher, et lui donna une charge ** importante à sa cour. Mais Vandrille ne soupiroit qu'après la retraite; et, sous le vain éclat des dignités mondaines, il ne découvroit que péril et que misère. Les liens du mariage que ses parents l'avoient obligé de contracter ne l'arrêtèrent point. Il entretint son épouse du mérite de la continence, et lui découvrit le dessein qu'il avoit de renoncer au monde. Elle lui répondit (2) : « Seigneur, que ne parliez-vous » plus tôt? Sachez que je ne désire rien tant » que de me donner à Dieu : je vous prie seulement de ne pas différer ce que vous avez résolu. »

Vandrille, ravi de trouver de pareilles dis-

* Le P. Mabillon et le P. Pagi croient qu'il faut s'en tenir à l'époque de la onzième de Clovis, et rapporter la fondation de Fontenelle à l'an 648; cependant l'époque de l'indiction III, dont se sert aussi l'auteur de la Chronique, convient à l'an 645 qu'il marque, et nullement à l'an 648.

** Le premier auteur de la Vie de saint Vandrille nomme cette charge *exacturam*, ce qui peut marquer la levée des impôts. Le second dit que saint Vandrille fut comte du palais, et qu'il garda la virginité avec son épouse; ce que le premier auteur ne dit point.

(1) *Chron. Fontan.*, *t.* 3, *Spicil.*, *p.* 192. — (2) *Vita Vandreg.*, *t.* 1, *bibl. Labb.*, *p.* 784, *et apud Mabill.*

positions dans la personne qui pouvoit être un obstacle à ses pieux desseins, se coupa les cheveux et donna le voile à sa femme, qu'il mit dans un monastère, où elle vécut très-saintement; après quoi, pour se décharger d'un autre fardeau, il distribua une partie de ses biens aux pauvres, et l'autre à diverses communautés. Dégagé par là de tous ses liens, il se retira au monastère de Montfaucon, bâti quelque temps auparavant dans le diocèse de Reims sur les confins de celui de Troyes. Mais le monde, qu'il fuyoit, l'y poursuivit, et ne l'y laissa pas long-temps tranquille.

Vers L'AN 643. — *Vandrille est rappelé à la cour.* — Comme Vandrille avoit embrassé l'état monastique sans la permission du roi Dagobert, ce prince lui envoya ordre de sortir de son cloître, et de revenir à sa cour y faire les fonctions de sa charge. Ce second sacrifice lui coûta plus que le premier. Il obéit cependant, et son retour dans le palais n'édifia pas moins les courtisans que sa fuite les avoit édifiés. Dagobert en fut touché; et, connoissant à son humilité et à son obéissance que l'esprit de Dieu le conduisoit, il lui permit de suivre sa vocation. Ainsi il retourna à son monastère, qu'il quitta quelque temps après, pour en aller établir un sur la rivière du Doux, dans un lieu du diocèse de Bâle, qui avoit été consacré par la retraite d'un disciple de saint Colomban, appelé saint Ursicin ou Ursits, dont ce monastère et la ville qui s'y est formée ont pris le nom. Vandrille y mena la vie la plus austère, jusqu'à se plonger dans la rivière au fort de l'hiver, pour éteindre le feu des passions que le démon s'efforçoit de

rallumer dans un corps exténué par les jeûnes et les veilles. Il passa ensuite au monastère de Bobio, et alla à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres, d'où, étant revenu dans les Gaules, il demeura deux ans dans le monastère de Saint-Romain, sur le Mont-Jura. Après quoi il fut averti en songe d'aller dans la Neustrie.

Il se rendit donc à Rouen auprès de saint Ouen, qu'il avoit connu particulièrement à la cour. Ce saint évêque, qui estimoit ses talents, l'ordonna sous-diacre comme malgré lui, ensuite diacre, et quelque temps après il le fit ordonner prêtre par saint Omer, évêque de Terouane. Saint Ouen auroit bien voulu l'attacher à son clergé : mais la vie monastique avoit plus d'attraits pour Vandrille; et il cherchoit dans ces cantons quelque solitude qui y fût propre, lorsqu'Erchinoald, qui avoit succédé dans la charge de maire du palais de la Neustrie à Ega, mort l'an 641, lui donna dans le pays de Caux la terre de Fontenelle, ainsi nommée à cause de la fontaine et d'un petit ruisseau qui coule dans la vallée où le monastère est bâti.

Fondation du monastère de Fontenelle dit Saint-Vandrille. — Vandrille, aidé de son neveu saint Godon, y bâtit un des plus beaux monastères qu'on vît alors dans la Belgique et dans la Neustrie. Il renfermoit trois belles églises : la première de Saint-Pierre, étoit longue de deux cent quatre-vingt-dix pieds, et large de trente-sept ; la seconde de Saint-Paul, étoit d'une architecture admirable; la troisième étoit dédiée en l'honneur de saint Laurent. Il y avoit encore dans ce monastère trois oratoires; un de saint

Pancrace, un autre de saint Saturnin, et un troisième de saint Amand de Rhodez. Saint Vandrille envoya à Rome, pour obtenir des reliques de ces saints, son neveu Godon, qui en rapporta aussi plusieurs exemplaires des saintes écritures et des écrits de saint Grégoire le grand. Saint Ouen fit la dédicace de ces églises, et y plaça les reliques. Saint Vandrille avoit tant de respect pour ce saint évêque, qu'il ne sortoit pas de son monastère sans lui en avoir fait demander la permission (1). L'humilité de l'abbé attira la bénédiction du ciel sur sa communauté, qui devint bientôt si nombreuse, qu'on y vit jusqu'à trois cents moines. Le monastère de Fontenelle n'est plus connu aujourd'hui que sous le nom de saint Vandrille son fondateur. Il le gouverna près de vingt ans : après quoi il mourut âgé de quatre-vingt-seize ans, le second de juillet, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Vers l'an 643. — *Saint Gand.* — Saint Godon, neveu de saint Vandrille, se retira au diocèse de Troyes, dans un lieu nommé Oye, sur les confins de la Champagne et de la Brie. Il y bâtit un monastère dont il fut abbé, et qui, ayant été ruiné plusieurs fois, n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré. Saint Godon, qu'on appelle vulgairement saint Gond ou saint Gand, est honoré le 26 de mai (2).

Saint Filibert, fondateur de Jumièges. — Le monastère de Jumièges proche de Caudebec, au même diocèse de Rouen, fut bâti par saint Filibert quelques années après celui de Fonte-

(1) *Vit. Vandreg.* — (2) *Bolland.* 26 *maii.*

nelle; et il devint encore plus célèbre, puisqu'on assure qu'on y compta jusqu'à neuf cents moines. Filibert étoit natif du territoire d'Eause; et il fut élevé à Aires, dont son père Filobaude étoit devenu évêque *. Les talents de Filibert engagèrent ses parents à le produire à la cour de Dagobert, où il ne tarda pas de lier une étroite amitié avec saint Ouen, alors référendaire (1). Il fut bientôt détrompé des vanités du monde par les exemples et par les leçons de ce pieux courtisan, qui venoit de fonder le monastère de Rebais. Filibert s'y retira, et il en fut élu abbé après la mort de saint Aile, vers l'an 650. Mais il se forma bientôt contre lui une faction de moines mécontens, que le ciel punit la plupart avec éclat. Cependant, comme ces troubles domestiques avoient rendu au saint abbé sa charge plus pesante, il résolut d'y renoncer. Il quitta même Rebais; et, après avoir visité les plus célèbres monastères de la Gaule et de l'Italie, il vint à Rouen, dont saint Ouen son ami étoit alors évêque. Il se flatta qu'il seroit plus heureux dans un nouvel établissement. Ainsi ayant obtenu du roi la terre de Jumièges, il y bâtit le fameux monastère de ce nom en l'honneur de la sainte Vierge. Nous parlerons encore de saint Filibert et des autres fondations qu'il fit dans la Neustrie et dans le Poitou, où la persécution l'obligea de se retirer.

Fondation du monastère de Montfaucon. — On ne montra jamais plus de zèle pour établir

* M. Fleury, t. 8, p. 49, se trompe, lorsqu'il dit que le père de saint Filibert fut évêque d'Eause.

(1) *Vita Filiberti, apud Duchesne, t. 1, et apud Mabill.*

des monastères : ce que nous allons dire de ceux qui furent bâtis vers le même temps dans les autres provinces de la Gaule en servira de preuve. Celui de Montfaucon, où saint Vandrille se retira d'abord, fut fondé dans le diocèse de Reims par un saint prêtre nommé Balderic ou Baudri. Quelques auteurs le font fils d'un roi Sigebert : ce qu'il est difficile de concilier avec l'histoire, quelque parti qu'on prenne. Baudri avoit une sœur nommée Bove ou Beuve, qui voulut aussi se consacrer à Dieu. Son frère lui fit bâtir à Reims en l'honneur de saint Pierre un monastère de filles qui subsiste encore. Sainte Beuve en fut la première abbesse, et sainte Dode sa nièce fut la seconde. Elles sont honorées le 24 d'avril, et saint Baudri le 16 d'octobre. Ce dernier mourut à Reims, où il étoit venu pour voir sa sœur; et son corps demeura en cette ville jusqu'à ce que les moines de Montfaucon vinrent l'enlever furtivement : ce qui se fit avant les ravages des Normands. Car on possédoit alors ses reliques à Montfaucon, où des chanoines avoient déjà pris la place des moines.

Saint Frodebert. — Saint Frodebert établit dans la même province un monastère proche de Troyes sa patrie. Ragnésigile, évêque de cette ville, qui l'avoit élevé, ayant connu son attrait pour la vie monastique, l'envoya à Luxeu, afin qu'il s'y perfectionnât dans la pratique des vertus religieuses (1). On y admira l'abstinence de Frodebert, et encore plus son humilité et sa patience, que les railleries des autres moines

(1) *Vit. Frodob. apud S. Boll. 8 janu.*

mirent souvent à l'épreuve. Bertoalde, évêque de Langres, avoit envoyé au même monastère, pour s'y instruire, un jeune homme nommé Theudolen, qui malgré sa jeunesse étoit abbé de Saint-Seine. Theudolen tournoit sans cesse en ridicule la simplicité de Frodebert, et en faisoit le divertissement des frères. C'est un genre de persécution que la vertu trouve quelquefois dans les plus saintes communautés. Saint Valdebert, abbé de Luxeu, s'en étant aperçu, tança sévèrement les moines railleurs, et fit l'éloge de la candeur et de l'humilité de Frodebert.

Fondation du monastère de Celle. — Ce saint religieux, après avoir passé ainsi plusieurs années à Luxeu, retourna à Troyes; et ayant obtenu de Clovis II une terre nommée l'Ile-Germanique, il y bâtit en l'honneur de saint Pierre un monastère, qui subsiste encore sous le nom de *Moutier-la-Celle*. Saint Frodebert y mourut fort âgé sur la fin du septième siècle le premier de janvier : on en fait cependant la fête le 8 du même mois, jour de la translation de ses reliques. On voit par sa vie que l'église de Saint-Quentin de Troyes, qui est aujourd'hui un prieuré, étoit alors un monastère de filles.

Saint Ciran. — Saint Ciran * ou Sigiran fonda deux monastères dans le Berri. Il étoit né en cette province, d'une illustre famille. Ses parents, lui ayant donné une éducation convenable à sa naissance, le mirent auprès d'un

* Comme le nom de *Ciran* a été formé de *Sigirannus*, il semble qu'on devroit écrire *Siran* par un S; mais j'ai cru devoir suivre l'usage, qui est le maître de l'orthographe aussi-bien que du langage.

seigneur nommé Flaocate, qui le produisit à la cour (1). Ciran s'y fit estimer par sa modestie et par sa sagesse, et il y exerça la charge d'échanson du roi. Pendant ce temps-là, Sigelaïc son père, étant devenu évêque de Tours, voulut le marier avec la fille d'un riche seigneur nommé Adoal; mais le jeune courtisan parut plus détrompé du monde qu'un évêque déjà avancé en âge. Il avoit résolu de garder la continence; et il vivoit à la cour sans autre ambition que d'en sortir, pour se consacrer à Dieu, quand la volonté de ses parents ne l'y retiendroit plus. Dès que son père fut mort, il alla à Tours, moins pour en recueillir la succession, que pour se donner lui-même à Dieu sous les auspices de saint Martin. Modegisile, qui avoit succédé à Sigelaïc dans le siége de Tours, l'adopta dans son clergé, et lui donna la charge d'archidiacre. Ciran l'exerça avec une fermeté et une vigilance qui lui attirèrent peut-être les mauvais traitements qu'il eut à souffrir, quoiqu'on les colorât d'un autre prétexte. Etienne, comte de Tours, le fit mettre en prison, l'accusant de folie à cause des saintes profusions qu'il faisoit de ses biens en faveur des pauvres. C'est ainsi que les prétendus sages du monde traitent la sagesse de l'Evangile.

La patience et les autres vertus de Ciran furent sa justification. Ayant été bientôt mis en liberté, il donna le reste de son patrimoine aux pauvres, et fit le pèlerinage de Rome avec un saint évêque irlandais, nommé Flavius. A son retour il alla trouver Flaocate son ancien pro-

(1) *Vit. Sigiranni, t.* 2, *bibl. Labb.*, *p.* 439.

tecteur, qui étoit devenu maire du palais pour le royaume de Bourgogne l'an 641, et qui lui donna deux terres dans le diocèse de Bourges, sur les confins du Berri et de la Touraine. Ciran y bâtit deux monastères ; savoir, celui de Meaubec, et celui de Lonrei qui a pris le nom de Saint-Ciran. L'abbaye de Meaubec a été unie à l'évêché de Quebec, et celle de Saint-Ciran à celui de Nevers.

Vers l'an 643. — *Mort de Flaocate, prédite par saint Eloi.* — Flaocate, fondateur de ces deux monastères, fut un de ces hommes qui paroissent dignes des plus grandes places, avant que de les posséder, et qui se démentent bientôt dans l'élévation. Dès qu'il se vit élu maire du palais par les suffrages des seigneurs et des évêques à qui la reine Nantechilde s'en étoit rapportée, il se servit de sa puissance pour opprimer un seigneur français nommé Willebaud, dont le crédit et la puissance, qui faisoient ombrage au nouveau ministre, étoient tout le crime. Il se fit à cette occasion une espèce de guerre civile, où Willebaud fut tué ; mais Flaocate ne goûta pas long-temps le plaisir de la vengeance. Saint Eloi annonça sa perte prochaine à ceux qui lui annonçoient sa victoire. « Vous dites donc, leur répondit-il, que » Willebaud est mort, et que Flaocate est vi- » vant; et moi je dis que Willebaud vit mainte- » nant dans le ciel, où il reçoit la récompense » de ses mérites, et que Flaocate doit mourir » avant dix jours (1). » Il mourut en effet misérablement sept jours après la prédiction du

(1) *Audoen. Vit. Eleg., l. 2, c. 27.*

saint évêque, et l'onzième jour après la mort de Willebaud. On prétend que ce dernier est honoré comme martyr au territoire de Lyon (1). Saint Ouen loue effectivement la piété de Willebaud : mais Frédégaire, qui étoit aussi contemporain *, l'accuse de quelques violences, qu'il aura sans doute expiées.

Saint Landelin. — A ce trait de la justice de Dieu contre Flaocate, joignons-en un de son infinie miséricorde sur les plus grands pécheurs. La vie de saint Landelin, qui fut vers le même temps fondateur de plusieurs monastères au diocèse de Cambrai, nous le fournit. C'étoit un jeune homme de qualité, qui avoit été baptisé et élevé dans la piété par saint Aubert de Cambrai (2). Ce saint évêque, voyant ses heureuses dispositions, voulut l'engager dans son clergé; mais Landelin se laissa séduire par quelques-

* Quelques savants ont cru que l'auteur de la chronique qui porte le nom de Frédégaire, n'avoit vécu que sous Charlemagne. Ce qui les a trompés, c'est qu'ils ont attribué au premier auteur les continuations qu'on a faites de son ouvrage à plusieurs reprises; mais il est certain qu'il ne l'a conduit que jusqu'à la quatrième année de Clovis II. Le plus ancien manuscrit qu'on ait de cette chronique, et qui est dans la bibliothèque du collége de Louis-le-Grand, en fait foi. Il paroit même que cet exemplaire a été écrit vers le même temps; car on y trouve joint un catalogue des papes qui finit à Théodore, élevé sur le saint siége l'an 641, et c'est une main postérieure et différente qui a ajouté les papes suivants jusqu'à Adrien Ier, qui vivoit du temps de Charlemagne. Au reste, on ne sait point d'où l'on a pris le nom de Frédégaire qu'on a donné à l'auteur de cette chronique; car aucun des manuscrits qu'on en a aujourd'hui ne porte ce nom, que nous lui avons donné avec les autres.

(1) *Chifflet. apud Boll., t. 1, junii, p. 671.* — (2) *Vita S. Landel. apud Boll. 15 januar.*

uns de ses proches, qui lui firent entendre qu'il étoit honteux à un jeune homme qui avoit de la naissance et des talents pour plaire au monde, de renoncer ainsi aux plaisirs du siècle, avant que de les avoir goûtés. Landelin, trop docile à ces pernicieuses leçons, s'enfuit secrètement d'auprès de saint Aubert, pour les pratiquer en liberté. Il fit de si rapides progrès dans le libertinage, qu'oubliant en même temps ce qu'il devoit à Dieu et ce qu'il devoit à sa famille, il se fit voleur de profession. Qu'on va loin en peu de temps dans les voies larges de l'iniquité, quand on n'a plus d'autre guide que les passions fougueuses de la jeunesse!

L'AN 643. — *Fondation du monastère de Lobbes.* — Cependant saint Aubert ne cessoit d'implorer la divine miséricorde pour son élève, lorsqu'un coup salutaire de la grâce le rappela du milieu de ses égarements. Landelin fut tellement frappé de la mort subite et funeste d'un de ses compagnons de débauche, que les sentiments de son éducation se réveillant tout à coup, il revint se jeter aux pieds de saint Aubert, et lui confesser ses crimes plus par ses larmes que par ses paroles. Le saint évêque, qui l'aimoit comme son fils, le reçut avec les sentiments de tendresse que montra le père du prodigue. Il mêla ses larmes avec les siennes, et ne lui prescrivit aucune pénitence, se contentant de le mettre dans un monastère, où il lui conseilla d'expier ses péchés par des austérités volontaires.

Il ne se trompa point en croyant pouvoir s'en rapporter à la ferveur de son pénitent: Landelin en fit plus qu'on n'en auroit exigé. Quand

il eut réparé le scandale de sa vie licencieuse, il reçut la tonsure, fit plusieurs pèlerinages à Rome, et fut enfin promu au diaconat et à la prêtrise. Après quoi ayant pris la bénédiction de saint Aubert, il se retira à Lobbes sur la Sambre, du diocèse de Cambrai, quoique dans le pays de Liége, et y bâtit le monastère de Lobbes en l'honneur de saint Pierre, celui d'Aune, qui est aujourd'hui à l'ordre de Cîteaux, et celui de Vaslers, vers la Thierrache, lequel ne subsiste plus *. Il laissa saint Ursmare à Lobbes et saint Dadon à Vaslers; et, s'étant retiré dans une forêt du Hainault avec deux de ses disciples, saint Adelin et saint Domitien, il y fonda le monastère de Crépin, où il mourut vers l'an 696, dans les pratiques de la plus austère pénitence. Il est honoré le 15 de juin.

Saint Selerin et saint Serené. — On venoit jusque du fond de l'Italie dans la Gaule, pour y pratiquer les exercices de la vie monastique. Deux frères que la grâce unissoit encore plus que la nature, saint Serenic et saint Serenede, nommés vulgairement saint Selerin et saint Serené, y vinrent à ce dessein vers le milieu du septième siècle. Ils étoient de Spolette, et ils reçurent à Rome le diaconat. Mais, se croyant trop honorés dans leur patrie, ils prirent le parti d'aller se cacher dans la Gaule. Ils se retirèrent dans le Maine, et vécurent quelque temps ensemble dans un lieu nommé alors

* Folcuin, dans son Histoire des abbés de Lobbes (*De Gestis abbat. Laubiens.*, c. 4 et 5) attribue à saint Ursmare les fondations des monastères d'Aune et de Vaslers : apparemment que saint Landelin et saint Ursmare firent de concert ces établissements.

Sauge, et depuis saint Serené (1). Selerin y laissa son frère; et, étant passé dans le diocèse de Séez avec un de ses disciples, il y bâtit sur la Sarte, en l'honneur de saint Martin, un monastère qui a été ruiné par les ravages des Normands. Saint Selerin fut enterré en ce lieu, qui porte aujourd'hui son nom; mais dans la suite son corps fut porté à Château-Thierri, où il est honoré le 7 de mai. Celui de son frère saint Serenede a été transféré à Saint-Maurice d'Angers, et il est honoré le 21 de juillet. On remarque que saint Selerin disoit tous les jours le bréviaire romain ou gallican, avec celui de saint Colomban ou de saint Benoît. Ce trait montre que les auteurs qui ont placé saint Selerin vers le milieu du sixième siècle se sont trompés : saint Colomban ne fut connu dans la Gaule que long-temps après.

Vers L'AN 643.—*Saint Théodulfe, surnommé Babolen.* — La plupart des monastères dont nous venons de parler suivoient la règle de saint Colomban. Cet institut étoit plus florissant que jamais sous le gouvernement de saint Valdebert*, abbé de Luxeu, qui eut la consolation de le voir s'étendre dans presque toutes les pro-

* J'ai dit plus haut que saint Valdebert étoit né dans le Ponthieu, et le P. Pagi l'a dit avant moi; mais, si l'on en croit Adson, qui a écrit la vie de ce saint abbé près de trois cents ans après sa mort, Valdebert, quoiqu'issu d'une famille du Ponthieu, naquit dans la Brie, en un lieu nommé *Nantus*. Le P. Mabillon croit que c'est *Nanteuil-Haudoin*, et M. Châtellain est persuadé que c'est *Vinant Vicus-Nantus.* Il n'en est pas moins certain que saint Valdebert n'étoit pas frère de saint Faron et de sainte Fare.

(1) *Vit. Selerin. 7 maii apud Boll.*

vinces des Gaules. Saint Théodulfe, surnommé Babolen, établit quatre monastères suivant cett règle (1); savoir, deux d'hommes dans le Berri, un sur la rivière de la Marmande, et l'autre dans un lieu nommé Goudiac, proche la rivière de l'Aubois; deux de filles, dédiés en l'honneur de la sainte Vierge, le premier à Charenton, aussi sur la Marmande, et le second à Nevers. Il n'y a que ces deux derniers qui subsistent.

Saint Léobard de Savernes.—Un saint moine, nommé Léobard, avoit aussi fondé proche de Savernes en Alsace un monastère qui fut d'abord appelé *la Celle de Léobard*, et quelque temps après *Maur-Munster*, du nom de Maur, qui en fut le cinquième abbé, sous le règne de Thierri de Chelles. Saint Léobard est honoré le 31 de décembre. Il y a lieu de croire qu'il suivit l'institut de saint Colomban, dont on le fait disciple.

Vers L'AN 643. — *Saint Germain, abbé de Grandfel.* — Cet ordre, qui avoit déjà donné à l'Eglise tant de saints confesseurs, eut la gloire de lui donner des martyrs dans la personne de saint Germain et de saint Randan. Germain étoit originaire de Trèves, où il fut élevé dans la piété et les lettres par saint Modoald, évêque de cette ville. Le grand exemple de saint Arnoux l'attira auprès de lui dans sa solitude. Après s'y être édifié quelque temps, il passa au monastère de Romaric, et de là à celui de Luxeu, où il fut bientôt jugé digne de gouverner les autres. Le duc Gondoin ayant

(1) *Vit. S. Eustasii, c. 3, ap. Boll.* 29 *mart.*

fait bâtir le monastère de Grandfel au territoire de Bâle, saint Valdebert y envoya de Luxeu une colonie de moines, auxquels il donna Germain pour abbé. Il le chargea aussi du gouvernement du monastère de Werd, et de celui de Saint-Ursits. Le saint abbé jouit d'une paix tranquille, et la procura à ses inférieurs pendant la vie de Gondoin. Mais après la mort de ce duc, Boniface, surnommé Cathicus, son successeur, persécuta les moines de Grandfel et les vassaux du monastère (1). Il fit même marcher contre eux des soldats. Germain, l'ayant appris, prit en main des reliques et les saints évangiles, et alla ainsi trouver Cathicus avec Randan, prevôt de son monastère. Armé de la sorte, il se fit craindre et respecter du duc, qui parut avoir honte de ses violences. Mais, comme le saint abbé s'en retournoit à son monastère, il fut attaqué par une troupe de scélérats, qui le percèrent de coups de lance avec son compagnon, la veille de la Chaire saint Pierre, c'est-à-dire le 21 de février, jour auquel il est honoré comme martyr avec saint Randoal ou Randan.

Vers L'AN 643. — *Saint Maxime, abbé et martyr.* — On ne sait pas quelle année arriva cette mort précieuse; mais ce dut être vers le milieu du septième siècle. On peut rapporter environ au même temps le martyr d'un saint abbé du diocèse de Vienne, nommé Maxime, honoré le 2 de janvier. Mais les actes que nous en avons sont si pleins d'anachronismes, que nous n'osons compter dessus pour le détail de ses actions.

(1) *Vit. S. Germ. apud Bolland.* 21 *feb.*

Sainte Salaberge. — Le duc Gondoin, dont nous venons de parler, étoit père de sainte Salaberge, qui fut successivement le modèle d'une pieuse mère de famille et d'une sainte abbesse. Nous avons vu comment elle fut guérie en son enfance par saint Eustase, après qu'elle lui eut promis de se consacrer au Seigneur. Mais les intérêts de familles ont le plus souvent les seules règles que suivent les grands du monde pour l'établissement de leurs enfants. On se persuada aisément qu'une promesse faite dans un âge si tendre n'obligeoit pas Salaberge, et on la contraignit de se marier à un jeune seigneur nommé Ricran, qui mourut deux mois après. Dès que Salaberge vit ses liens rompus, elle ne songea qu'à se retirer au monastère de Remiremont (1). On eut recours à l'autorité du roi Dagobert, qui lui fit épouser en secondes noces un seigneur de sa cour, nommé Blandin, et surnommé Bason.

La piété de son mari la consola de la nécessité où elle avoit été de se remarier. On ne vit point dans ce siècle une plus heureuse alliance, parce qu'on n'en vit pas une plus sainte. La vertu, qui unissoit à Dieu les nouveaux époux, rendoit les liens qui les unissoient l'un à l'autre, et plus étroits et plus doux : il ne manquoit à leur bonheur que d'avoir des enfants. Salaberge en demanda à Dieu avec confiance; et, pour en obtenir, elle fit un pèlerinage à Reims au tombeau de saint Remi, et promit que s'il lui en naissoit un, elle le consacreroit au Seigneur. Elle eut cinq enfants, trois filles et deux fils,

(1) *Vita Salaber. apud Duchesne*, t. 1, *et apud Mabill.*, t. 2.

qu'elle offrit avec plaisir à celui qui les lui avoit donnés. Après quoi, comme elle avoit toujours quelque scrupule de n'avoir pas suivi sa première vocation, elle obtint le consentement de son mari pour se faire religieuse, et l'engagea lui-même à renoncer au monde. Blandin, après s'être séparé d'une épouse qu'il aimoit si tendrement, n'eut pas de peine à sacrifier tout le reste, pour ne travailler qu'à sa propre sanctification.

Fondation du monastère de Saint-Jean de Laon. — Salaberge fit d'abord bâtir, sous la direction de saint Valdebert, un monastère au territoire de Langres, où elle se retira, et où plus de cent filles, la plupart de qualité, vinrent se ranger sous sa conduite. L'église étoit presque achevée, lorsque la sainte abbesse fit réflexion que ce monastère étant situé sur les confins des royaumes d'Austrasie et de Bourgogne, il seroit exposé aux ravages des guerres civiles, si fréquentes alors, et par conséquent qu'il étoit peu convenable pour servir de retraite à des filles : c'est pourquoi, en ayant conféré avec son mari et avec saint Valdebert, elle prit la résolution de transférer sa communauté à Laon, ville que sa situation sur le sommet d'une montagne met hors d'état d'être insultée. Salaberge, ayant donc pris les mesures nécessaires pour la transmigration, elle se mit en chemin avec toutes ses reliques. Attilon, évêque de Laon, successeur de saint Chagnoald, et frère de Leudegile, alors évêque de Reims, alla au-devant d'elles avec son clergé en chantant des psaumes, et les reçut comme une troupe d'anges tutélaires. On travailla en

diligence à leur bâtir un monastère, que la réputation de l'abbesse rendit bientôt très-florissant. On y comptoit sept églises, et environ trois cents religieuses, qui se relevoient par troupe pour la psalmodie perpétuelle, sur le modèle des monastères d'Agaune et de Remiremont. Salaberge gouverna cette nombreuse communauté avec douceur et avec fermeté, donnant, par son humilité et sa ferveur, l'exemple de ce qu'elle commandoit de plus difficile. Elle mourut saintement le vingt-deuxième de septembre, vers l'an 656, après avoir eu révélation du jour de sa mort.

Elle eut la consolation d'avoir sanctifié presque toute sa famille par ses exemples et par ses prières. Gondouin son père, Bodon son frère, Blandin * son mari, Austrude sa fille, et ses deux fils Eustase et Baudouin, sont honorés comme saints. On leur donne cette qualité dans un ancien livre de prières, qui a été à l'usage de la reine Emma, mère de Louis V.

Sainte Austrude, abbesse de Saint-Jean de Laon. — Austrude embrassa la vie religieuse, et succéda à sa mère dans le gouvernement du monastère. Eustase, l'aîné, mourut en bas âge; mais Baudouin devint archidiacre, et fut assassiné par des scélérats, comme il alloit plaider pour sa sœur Austrude. Il est révéré comme martyr le 8 janvier.

Saint Bodon, évêque de Toul. — Bodon, autrement Leudvin, frère de sainte Salaberge, étoit un des plus puissants seigneurs de ce

* Il y a un saint Blandin honoré le 1er de mai au diocèse de Meaux (*Bolland.* 1 *maii*) dans un village qui porte son nom; ce pourroit être le mari de sainte Salaberge.

temps-là, et il en devint un des plus saints évêques. Ayant renoncé généreusement au monde, avec sa femme Odila, qui se fit religieuse dans le monastère de Sainte-Salaberge, il fut élevé sur le siége de Toul, qu'il illustra par ses vertus. Il fonda pour des religieuses, dans le pays de Vosge, le monastère appelé de son nom Bon-Moutier (*Bodonis monasterium*); et il y établit abbesse sa fille Tietberge. Mais Bertholde, évêque de Toul, fit rebâtir ailleurs ce monastère sous le nom de Saint-Sauveur, et le donna à des moines, desquels il a passé à des chanoines.

Celui de Sainte-Salaberge a pareillement changé de nom et de destination. Il fut d'abord appelé le monastère de Sainte-Marie, et dans la suite il prit le nom de Saint-Jean, parce qu'une des deux églises étoit dédiée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Il fut possédé par des religieuses jusqu'au douzième siècle, qu'on mit en leur place des moines de saint Benoît. Ce changement se fit à la requête de Barthélemi, évêque de Laon, par l'autorité d'Innocent II, de Louis VI, et de Renauld, archevêque de Reims (1). On conserve dans ce monastère les reliques de sainte Salaberge avec celles de sainte Austrude sa fille, et une partie de celles de son mari et de ses deux fils. On a aussi un psautier qu'on croit avoir été à l'usage de sainte Salaberge. On y voit, à la tête, le symbole de Nicée, dans lequel la procession du Saint-Esprit est exprimée en ces termes : *Et au Saint-Esprit vivificateur qui procède du père, et qui doit être*

(1) *Herman.*, *l.* 3, *de Mirac. S. Mariæ Laud.*, *c.* 22.

adoré avec le père et le fils (1). C'est une preuve de l'antiquité de ce manuscrit.

Fondation d'Estival. — On attribue encore à saint Bodon la fondation du monastère d'Estival en Vosge, qui fut établi d'abord pour douze chanoines, et ensuite successivement possédé par des moines, par des religieuses, et derechef par des chanoines séculiers dépendants de l'abbaye des religieuses d'Andelau. L'abbesse Mathilde le céda enfin aux Prémontrés, qui le possèdent encore. C'est ainsi qu'un grand nombre de collégiales sont devenues des monastères, de même qu'un grand nombre de monastères ont été changés en collégiales.

Commencements de saint Fursi. — L'Irlande, si féconde en saints, fournit en ce temps-là à la France, dans la personne de saint Fursi, un nouvel apôtre, qui y fonda aussi plusieurs monastères. C'étoit un saint moine d'une vertu et d'une naissance également distinguée, lequel étant sorti d'Irlande sa patrie, s'arrêta d'abord en Angleterre dans les états de Sigebercht, roi des Saxons orientaux. Ce prince montroit lui-même une grande piété depuis sa conversion à la foi, qui fut le fruit des instructions qu'il avoit reçues dans la Gaule (2); car ayant été obligé par quelques factieux de se réfugier à la cour de France, qui étoit dès-lors l'asile des princes persécutés, il y abjura l'idolâtrie dont il faisoit profession, et reçut le baptême. Etant monté ensuite sur le trône, il fit régner la religion avec lui, et, pour instruire ses sujets, il établit une école dans son royaume,

(1) *De re Dipl.*, *l.* 5, *p.* 358. — (2) *Bed. hist.*, *l.* 3, *n.* 18.

sur le modèle de celles qu'il avoit vues dans la Gaule. Après quoi il quitta la couronne pour embrasser la vie monastique.

Saint Fursil passe dans la Gaule. Il établit le monastère de Lagni. — Fursi ayant gouverné quelques années le monastère qu'il avoit bâti dans le royaume de Sigebercht, en laissa le gouvernement à saint Foillain son frère, pour se retirer dans la solitude, avec saint Outain son autre frère. Il passa ensuite par la Gaule pour aller à Rome. Les miracles qu'il opéra sur sa route ne tardèrent pas à le faire connoître. Il ressuscita dans le Ponthieu le fils du duc Aymon *, et, sur le bruit de ce miracle, il fut reçu avec honneur par le roi Clovis II, et par Erchinoald, maire de son palais, qui le retinrent dans la Gaule. Ce ministre lui donna le choix de celle de ses terres qui lui agréeroit le plus, pour y fonder un monastère. Fursi choisit Lagni sur la Marne, et il y bâtit un monastère où il y avoit trois églises : la première étoit dédiée au Sauveur ; la seconde l'étoit sous l'invocation de saint Pierre, et la troisième prit, dans la suite, le nom de saint Fursi. Celle de Saint-Pierre est demeurée aux moines ; les deux autres sont aujourd'hui des paroisses.

Mort de saint Fursi. — A peine cet établissement fut-il achevé, que Fursi se mit en chemin pour retourner en Angleterre (1). Il tomba

* Cet Aimon, duc de Ponthieu, est le même qui reçut chez lui saint Josse, dont nous avons parlé. Le Ponthieu étoit alors un duché ; il n'eut dans la suite que le titre de comté.

(1) *Vita Fursæi* 16 *jan.*

malade dans un village nommé Mazeroèles *, près de Dourlens, et y mourut le 16 de janvier, vers l'an 650. Le duc Aimon, à qui cette terre appartenoit, voulut avoir son corps; mais Erchinoald le fit porter à Péronne, qui étoit de sa dépendance, et où il faisoit actuellement bâtir une belle église. C'est aujourd'hui la collégiale qui porte le nom de saint Fursi. Quelques auteurs font saint Fursi évêque, et il est représenté sur le portail de son église de Péronne avec des habits pontificaux : mais l'ancien auteur de sa vie ne lui donne pas cette qualité, non plus que le vénérable Bede.

Vers 646. — *Disciples de saint Fursi.* — Environ quatre ans après la mort de saint Fursi, son corps fut trouvé entier, et transporté dans une chapelle à l'orient de l'autel par saint Eloi de Noyon, saint Aubert de Cambrai, saint Foillain, frère de saint Fursi, et saint Emmien, abbé de Lagni, honoré le 10 de mai **. On peut compter au nombre des disciples de saint Fursi ses deux frères, saint Foillain et saint Outain, qui passèrent dans la Gaule, saint Emmien,

* Il y a proche Mazeroèles un lieu nommé Forshem, comme qui diroit *la maison de Fursi;* car *ham* ou *hem* en tudesque signifie *maison*, *demeure*, et c'est d'où nous est venu le nom de *hameau*.

** Nous avons suivi l'auteur de la première Vie de saint Fursi, rapportée par le P. Bollandus. Celui qui a ajouté un livre des miracles de ce saint abbé fait ici une faute bien grossière : il dit que saint Eloi assista à la translation de saint Fursi avec saint Médard, qui fut un de ses prédécesseurs dans le siége de Noyon, et qui étoit mort environ cent ans auparavant. Une pareille bévue, fût-elle une addition de quelque copiste, m'empêche de compter beaucoup sur tous les miracles que cet auteur dit s'être opérés quand on porta le corps de saint Fursi à Péronne.

qu'il établit abbé de Lagni, et les saints Eloquius et Mummole, abbés du même lieu, saint Etton et saint Madelgisile, dont l'histoire est peu connue.

Outre l'église où saint Fursi fut enterré, Erchinoald avoit fait bâtir un monastère sur le mont des Cygnes, proche de Péronne, en l'honneur de saint Quentin, et pour des moines irlandais. C'est ce qui donna lieu d'appeler cette ville *Perona Scotorum*, ainsi qu'on la trouve nommée dans d'anciennes chartres. On l'appeloit aussi *Cygnopolis*, c'est-à-dire la ville des Cygnes. Le mont des Cygnes est connu aujourd'hui sous le nom du mont Saint-Quentin, dont le monastère subsiste encore.

Vers l'an 646. — *Fondation du monastère de Saint-Pierre, aujourd'hui Saint-Maur-des-Fossés.* — C'est environ le temps que deux autres célèbres monastères furent fondés par les libéralités du roi Clovis II; savoir, celui de Saint-Pierre, aujourd'hui nommé Saint-Maur-des-Fossés, et celui de Fleury, plus connu sous le nom de Saint-Benoît-sur-Loire. Blidegisile, archidiacre de Paris, obtint de ce prince le vieux château des Bagaudes, situé sur la Marne, à deux lieues de Paris, et y bâtit un monastère en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre, qui fut surnommé *des Fossés*, à cause de ceux de ce château. Il en donna le gouvernement à Babolein, qui fut pour ce sujet tiré de Luxeu ou de Solignac. Saint Babolein est honoré le 26 de juin. Il ne faut pas le confondre avec celui de même nom, qui fut abbé de Bobio, comme fait l'auteur de sa vie, écrite long-temps après, et si pleine de fautes, que nous ne croyons pas

en devoir rien tirer pour éclaircir son histoire. Ce monastère fut fondé sous l'épiscopat d'Audobert, prédécesseur de saint Landri, vers le milieu du septième siècle *. Les reliques de saint Maur qui y furent transférées dans la suite le rendirent plus célèbre et le firent changer de nom : mais elles n'empêchèrent pas que les moines ne tombassent dans un relâchement qui obligea dans le seizième siècle le pape Clément VII de les séculariser. C'est aujourd'hui une collégiale de chanoines, dont le doyenné est uni à l'archevêché de Paris.

Vers l'an 646. — *Fondation du monastère de Fleury, dit Saint-Benoît-sur-Loire.* — La fondation du monastère de Fleury fut l'ouvrage de Léodebode, abbé de Saint-Agnan d'Orléans, lequel ayant échangé quelques terres de son patrimoine avec celle de Fleury qui appartenoit au roi, y bâtit un monastère et deux églises. La principale étoit dédiée sous l'invocation de saint Pierre, et l'autre sous celle de la mère de Dieu. On a pu remarquer que la plupart des monastères de ce temps-là choisissoient saint Pierre pour patron : nous en verrons dans la suite bien d'autres exemples. C'est une nouvelle preuve du respect et de l'attachement de nos ancêtres pour le saint siége. Rigomare ** fut le

* La chartre qu'on cite de Clovis II pour la fondation du monastère de Saint-Pierre-des-Fossés ne nous paroît pas avoir grande autorité, et le P. Mabillon n'ose la garantir; elle est datée de la première année de Clovis, c'est-à-dire de l'an 638, lorsque ce prince n'avoit tout au plus que cinq ans, et cependant on lui fait dire dans cette pièce que les moines prieront pour sa femme et pour ses enfants.

** Adrevalde, moine de Fleury, omet Rigomare, et

premier abbé de Fleury, et saint Mummole lui succéda cinq ans après.

On a un testament attribué à Léodebode, par lequel cet abbé lègue ses biens au monastère de Saint-Agnan et à celui de Fleury (1) : mais c'est un acte fabriqué par un faussaire ignorant. Il est daté en même temps de l'an de Jésus-Christ 623, et de la seconde année de Clovis, fils de Dagobert, laquelle répond à l'an 639. Il est signé de saint Ouen, qui ne fut sacré que la troisième année de Clovis, et de Léger d'Orléans, qui le fut encore plus tard : d'ailleurs, on parle dans cet acte de sainte Bathilde, femme de Clovis, lequel n'avoit au plus que six ans. A cela près, dit le père Mabillon (2), ce testament est une pièce de bon aloi. Il se fonde sur le témoignage d'Adrevalde, moine de Fleury, qui, écrivant deux cents ans après, dit qu'on en conservoit l'original dans les archives de son monastère. J'en conclus seulement qu'on conservoit des pièces supposées dans ces archives.

La fondation de tant de monastères dans les états et sous le règne de Clovis II font assez juger combien l'état monastique étoit florissant dans le septième siècle. On le connoîtra encore mieux, par ce que nous apprend un ancien auteur du nombre de religieux et de religieuses qui étoient dans les monastères de Vienne et des environs. « Il y avoit, dit-il (3), trente religieuses » dans le monastère de Sainte-Colombe; quatre

compte Mummole pour premier abbé de son monastère; mais Aimoin met Rigomare le premier.

(1) *Aimoinus, l. 4, hist. Franc.* — (2) *Mabill.*, *t.* 1, *ann.*, *p.* 380. — (3) *Vita S. Clari, c.* 2, *apud Boll.* 1 *jan.*

» cents moines dans les monastères de Grigni;
» près de cinq cents dans celui de Saint-Pierre,
» situé au midi de la ville; cinquante dans celui
» de Saint-Gervais et Protais; cinquante dans
» celui de Saint-Jean-Baptiste, et un pareil nom-
» bre dans celui de Saint-Vincent; trente dans
» celui de Saint-Marcel; vingt-cinq veuves reli-
» gieuses dans le monastère de Sainte-Blandine;
» cent religieuses dans celui de Saint-André,
» hors l'enceinte de la ville; cent dans un autre
» monastère de Saint-André; quarante dans celui
» de Saint-Nicet; et dans le monastère de Saint-
» Martin cent cinquante moines. » C'est-à-dire, qu'il y avoit à Vienne et aux environs plus de douze cents moines, et près de trois cents religieuses, sans parler de plusieurs autres communautés de clercs et de personnes de piété qui vivoient ensemble. Ces communautés étoient au nombre de soixante dans le seul diocèse de Vienne. C'est l'auteur de la vie de saint Clair qui nous apprend ce détail.

Saint Clair, abbé de Saint-Marcel de Vienne. — Clair étoit un saint abbé de Vienne, qui florissoit en ce temps-là. Saint Caldéold, évêque de cette ville, lui donna le gouvernement du monastère de Saint-Marcel : il s'acquitta de cette charge avec édification, et fut renommé pour le don de prophétie dont il fut doué. Se sentant attaqué de la maladie dont il mourut, il alla se promener au jardin, y fit assembler ses moines, et leur dit (1) : « Mes frères, je ne vous
» cacherai point ce que le Seigneur m'a révélé.
» Cette église aura six évêques qui la gouver-

(1) *Vita S. Clari, c. 5, 1 jan. apud Bolland.*

» neront en paix : mais après leur mort, sous
» l'épiscopat du septième, il y aura une cruelle
» persécution de la part des païens, à qui cette
» ville sera livrée par un juste jugement de Dieu.
» Les moines et les autres habitants du pays
» seront partie massacrés partie mis en fuite;
» les saints lieux seront brûlés ou réduits en
» une affreuse solitude. » Les ravages que firent
les Sarrasins dans le territoire de Vienne et
dans plusieurs provinces de la Gaule ne vérifièrent que trop cette prédiction. Saint Clair
est honoré le 1er de janvier, et saint Caldéold
le 14 du même mois.

L'état monastique ne faisoit pas moins de progrès dans le royaume d'Austrasie, sous le règne de Sigebert III. Ce religieux prince donnoit lui-même sur le trône un modèle des vertus qui font l'ornement des cloîtres : il faisoit consister sa magnificence à bâtir des monastères, et répandoit ses trésors dans le sein des pauvres et des serviteurs de Dieu. Il eut surtout une considération particulière pour saint Remacle et pour saint Goar qui se retira dans ses états pour y mener la vie érémitique.

L'an 646. — *Saint Goar*. — Goar naquit dans l'Aquitaine, d'où étant passé dans l'Austrasie, il se bâtit un oratoire et une cellule au-dessus du confluent de la Moselle et du Rhin, avec la permission de Félicius, alors évêque de Trèves. Il y édifia toute la contrée par ses vertus et par ses exhortations. Il s'étoit fait une loi de célébrer tous les jours la messe, et de réciter tout le psautier : après quoi il prenoit son repas avec les pauvres qui lui étoient survenus. Il se distingua par sa charité à exercer l'hospi-

talité; mais la complaisance qu'il avoit de manger quelquefois le matin avec ses hôtes, avant que de les laisser partir, donna occasion de le calomnier auprès de Rustique, qui pouvoit avoir succédé à saint Modoald dans le siége de Trèves. Le saint homme fut obligé d'aller à Trèves pour se justifier. L'évêque fit assembler son clergé pour examiner sa conduite. Goar comparut devant ce tribunal, avec un air humble, mais plein de confiance. Il commençoit à parler pour sa défense, lorsqu'on apporta un enfant qu'on venoit de trouver exposé *. Car celui qui vouloit nourrir ces sortes d'enfants prenoit un certificat de l'évêque, afin de n'être pas inquiété. « Voilà, dit alors le prélat, une belle occasion » à Goar de montrer qu'il est aussi saint qu'on » le publie. Je croirai tout ce qu'on m'a dit » contre lui, à moins qu'il n'oblige cet enfant » nouvellement né à déclarer quel est son » père (1). » Une pareille proposition embarrassa Goar. Après s'être défendu quelque temps, il demanda humblement à Dieu le miracle qu'on souhaitoit, en preuve de son innocence. Mais lui et les assistants furent bien surpris, quand l'enfant dit d'une voix distincte que l'évêque Rustique étoit son père. La confusion du prélat lui fut aussi salutaire qu'elle étoit grande

* Vandelbert nous apprend qu'il y avoit dans les rues de Trèves un grand bassin de marbre, destiné à recevoir les enfants que les mères ne vouloient pas nourrir, et que ce bassin avoit été donné dans la suite à l'abbaye de Prum, où il servoit à se laver les mains. On voit par d'autres monuments que, pour éviter que de malheureuses filles ne fissent mourir leurs enfants, on leur permettoit de les exposer à la porte des églises.

(1) *Vandelb. vita Goaris.*

et juste. Il se jeta les larmes aux yeux aux pieds de l'homme de Dieu, qui le consola, et lui promit de faire pour lui sept années de pénitence.

Un événement si singulier et si miraculeux fit grand bruit à la cour. Le roi Sigebert voulut voir Goar, et lui déclara qu'il avoit résolu de l'élever sur le siége de Trèves, à la place de celui qui avoit déshonoré son ministère. L'humble solitaire refusa constamment cette dignité, et demanda à Dieu avec larmes de l'exempter de ce fardeau. Il tomba aussitôt malade, et ne fit plus que languir pendant sept ans qu'il vécut encore, comme pour accomplir la pénitence qu'il s'étoit engagé de faire pour l'évêque Rustique : il mourut le 6 de juillet vers l'an 649 *. Le lieu consacré par sa pénitence est aujourd'hui

* Les savants continuateurs de Bollandus placent la mort de saint Goar sous Sigebert Ier, et ils s'appuient en cela sur la chronologie des évêques de Trèves de Brouverus : mais 1° je trouve, par cet endroit-là même, de la difficulté dans ce sentiment; car saint Nicet étoit évêque de Trèves quand Sigebert Ier monta sur le trône l'an 561, et Fortunat (*Fortun.*, *l.* 3, *carm.* 11) nous fait assez entendre que saint Magueric fut le successeur immédiat de saint Nicet, dont il étoit le disciple :

Successor dignus haberis ;
Dùm tenet ille polum, tu capis arce locum.

Or, saint Magneric survécut plusieurs années à Sigebert, qui fut assassiné l'an 575. Où placer donc sous le règne de Sigebert Ier l'épiscopat de Rustique, à la place duquel ce prince voulut élever Goar sur le siége de Trèves? 2° Vandelbert dit que saint Goar *fut du temps de Childebert, et qu'il vécut jusqu'au temps de Sigebert.* Se seroit-il exprimé de la sorte s'il eût parlé de Sigebert Ier, qui commença à régner trois ans après la mort de Childebert? Il est plus naturel de croire qu'il parle de Childebert II, mort l'an 596, et de Sigebert III, fils de Dagobert, qui régna en Austrasie depuis l'an 632 jusque vers l'an 654.

connu sous le nom de saint Goar ou Gowers. Rustique fit de son côté une pénitence exemplaire; et quelques auteurs croient que c'est lui dont le martyrologe romain fait mention au 14 d'octobre, sous le nom de saint Rustique, évêque de Trèves : mais il y a (1) un autre Rustique premier du nom, que Baronius pense être celui que l'église honore.

La providence ne permet pas que les saints qui craignent les dignités de l'église les évitent toujours, comme fit saint Goar. Le roi Sigebert trouva plus de condescendance dans saint Remacle, auquel il confia le gouvernement de plusieurs monastères, et qu'il éleva enfin à l'épiscopat. C'étoit l'abbé de Solignac, dont nous avons parlé : mais on a pu remarquer, par un grand nombre d'exemples, que les abbés et les moines quittoient alors aisément leurs monastères pour passer en d'autres. Remacle ayant quitté le sien, alla dans l'Austrasie, où il gouverna d'abord celui de Cougnon, bâti par Sigebert sur le Semoi, proche la ville de Bouillon. Ensuite ayant représenté à ce prince qu'il seroit convenable d'établir des monastères dans la forêt d'Ardenne, si propre à la solitude que demande la vie monastique, Sigebert y en fit bâtir deux, dont il donna encore le gouvernement à Remacle, savoir, Malmedi et Stavelo, fort voisins l'un de l'autre, quoique le premier soit du diocèse de Cologne, et le second de celui de Liége.

L'AN 646. — *Fondation de saint Martin de Metz.* — C'est encore à la magnificence de Sige-

(1) *In notis ad martyr. rom.*

bert qu'on dut la fondation du monastère de Saint-Martin de Metz, où il choisit sa sépulture. Cette abbaye a été détruite au commencement du dernier siècle, et les revenus en ont été attribués à l'église primatiale de Nancy. On assure que Sigebert fonda jusqu'à douze monastères, qui sont aujourd'hui pour la plupart inconnus. Ceux dont nous avons parlé pourroient suffire pour prouver sa piété et sa libéralité envers les églises. Mais il sembloit que ce prince, content d'être un saint roi, méprisât la gloire de paroître un grand roi. Il laissoit tout le maniement des affaires à ses ministres : heureux lui et son peuple s'il en eût toujours trouvé de semblables à Pepin, dont la probité égaloit la prudence! Des hommes de ce caractère sont trop rares : leurs successeurs ne les remplacent point.

Mort du bienheureux Pepin de Landen. — Pepin, surnommé de Landen, étoit mort dès l'an 640, avec la réputation d'un grand et d'un saint ministre d'état. Il fit voir par sa conduite que les vertus chrétiennes ne sont pas incompatibles avec les talents que demande la vraie politique. Il gouverna avec autant de sagesse que d'autorité sous la minorité de Sigebert. Il sanctifia ce jeune roi, dont l'éducation lui étoit confiée ; il sanctifia presque toute sa famille, et se sanctifia lui-même dans un poste aussi capable d'intéresser la conscience que celui qu'il occupoit. « Il étoit, dit l'auteur de sa vie (1), » la demeure de la sagesse, le trésor des con- » seils, la défense des lois, la fin des procès,

(1) *Vita B. Pipini apud Duchesne*, t. 1, p. 596.

» le soutien de la patrie, l'ornement de la cour, » le modèle des grands et l'école des rois. » Il est honoré le vingt-unième de février. On lui donne la qualité de saint dans des litanies publiques et dans quelques martyrologes. Cependant plusieurs écrivains ne lui attribuent que celle de bienheureux. Grimoald, fils de Pepin, lui succéda dans la charge de maire du palais ; et parut avoir hérité de toutes les qualités de son père, excepté de la plus précieuse, je veux dire de sa vertu. Mais il sut adroitement dissimuler : c'est un art qu'on apprend aisément à la cour. Le roi Sigebert, trompé par les apparences, aima le nouveau ministre, jusqu'à en adopter le fils, qu'il désigna pour son successeur à la couronne d'Austrasie, au cas qu'il mourût sans enfants (1). Nous verrons combien ce prince fut en cela mauvais politique; si cependant le bruit qu'on répandit de cette adoption ne fut pas un artifice de Grimoald.

La bienheureuse Itte, femme de Pepin.—Pour la bienheureuse Itte ou Ittuberge, veuve de Pepin, elle étoit bien éloignée d'approuver les projets ambitieux de son fils. Cette pieuse dame ne trouva plus rien dans le monde digne de l'attacher après la mort d'un mari tel que celui qu'elle venoit de perdre. Elle quitta aussitôt la cour, et se retira en Brabant dans une de ses terres, où, pour se consoler d'avoir laissé échapper la couronne de la virginité, elle résolut de garder la continence dans un saint veuvage. Elle avoit deux filles d'une rare piété, sainte Beggue et sainte Gertrude. La première étoit

(1) *Vita Sigeberti apud Boll.* 1 *feb.*, c. 5.

mariée à Ansegise, fils de saint Arnoux de Metz; et la seconde, qui n'avoit alors que quatorze ans, étoit recherchée en mariage par ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, tant par ses qualités personnelles que pour sa naissance et ses richesses. Mais Gertrude ne vouloit d'autre époux que celui des vierges : elle s'en étoit déclarée dès son enfance.

Pepin ayant un jour invité le roi Dagobert à dîner, le prince y alla, accompagné d'un jeune courtisan, fils d'un duc d'Autrasie, lequel pria le roi d'engager Pepin à lui promettre Gertrude en mariage. On la fit venir en présence des conviés; et le roi proportionnant son discours à son âge, lui demanda si elle ne seroit pas bien aise d'avoir pour mari un jeune seigneur tout chamarré d'or. Mais la jeune enfant répondit, avec une vivacité et une fermeté qui surprirent les assistants, qu'elle n'auroit jamais ni celui-là, ni aucun autre que Jésus-Christ pour époux. L'âge ne fit que fortifier en elle ces sentiments; et elle ne songeoit qu'à vivre avec sa mère dans la solitude d'une maison de campagne, lorsque saint Amand, qui faisoit toujours dans la Flandre les fonctions de son apostolat, les y vint visiter.

Fondation du monastère de Nivelle.—Ce saint évêque conseilla à Itte de faire bâtir un monastère à Nivelle pour elle et pour sa fille. Itte fit aussitôt mettre la main à l'œuvre; et quand le monastère eut été achevé, malgré bien des traverses, elle reçut le voile des mains de saint Amand. Ensuite présentant sa fille à l'autel, elle lui coupa elle-même les cheveux en forme de couronne : ce qui marque qu'on coupoit les

cheveux aux vierges en les consacrant à Dieu. Mais on ne les rasoit point : le concile de Lestines (1) ordonna qu'on raseroit les religieuses qui seroient tombées dans quelque faute honteuse. Gertrude reçut le voile quelque temps après, et sa mère la fit aussitôt déclarer abbesse de Nivelle : mais elle garda toujours la meilleure part au gouvernement du monastère, tant qu'elle vécut. Cette pieuse veuve mourut la douzième année après la mort de son mari, c'est-à-dire l'an 652, et fut enterrée à Nivelle dans l'église de Saint-Pierre. Elle est honorée le 8 de mai. Plusieurs auteurs ne lui donnent, comme à Pepin, que la qualité de bienheureuse.

Sainte Gertrude, abbesse de Nivelle. — Gertrude se trouva alors chargée seule du gouvernement d'une nombreuse communauté de filles dans sa vingt-sixième année : mais la maturité des mœurs avoit devancé en elle celle de l'âge. Pleine de charité pour toutes ses sœurs, elle sut corriger avec sévérité celles qui transgressoient la règle; et la bonté qui faisoit son caractère n'affoiblit point son zèle. La sainte abbesse s'appliqua surtout à donner à ses religieuses de pieux et d'habiles directeurs. Elle savoit que c'est principalement de là que dépendent la paix et le bon ordre d'une maison religieuse. Elle employa donc à l'instruction et à la direction de ses filles les deux frères de saint Fursi, saint Foillain et saint Outain, qui étoient passés en Gaule. Elle étudioit elle-même l'Ecriture sainte sous ces pieux maîtres, et elle la savoit presque par cœur. Elle en nourrissoit sa piété, et y

(1) *Can.* 6.

trouvoit toujours de nouveaux motifs de ferveur. L'étude des saintes lettres ne peut manquer d'être utile, même aux personnes du sexe, quand elles la font sous des docteurs soumis à l'Eglise, et que la curiosité ou la vanité ne les fait pas entrer dans des questions qu'elles ne peuvent ni ne doivent approfondir.

Sainte Gertrude, après avoir gardé quelque temps saint Ouen auprès d'elle, lui donna la terre de Fosse, pour y bâtir un monastère. Saint Foillain ou Foignan demeura à Nivelle, où sans doute il y avoit un double monastère pour les moines ou les clercs, qui servoient de directeurs aux religieuses. S'étant un jour mis en chemin pour aller voir son frère, avec trois de ses disciples, il fut assassiné avec eux par des voleurs, vers l'an 655; et il est révéré comme martyr avec ses compagnons, le 31 d'octobre. Saint Ultan ou Outain fut dans la suite abbé du monastère de Péronne, et il mourut vers l'an 680. Il est honoré le premier jour de mai.

Vers L'AN 647. — *Fondation du monastère de Marchiennes.* — On devoit au zèle et aux conseils de saint Amand l'établissement du célèbre monastère de Nivelle, qui est aujourd'hui une illustre collégiale de chanoinesses. Ce saint évêque, qu'on peut regarder avec justice comme le père et le premier fondateur des monastères des deux sexes dans cette partie de la Belgique qu'on a nommée la Flandre, en fonda vers le même temps un nouveau à Marchiennes par les libéralités de saint Adalbalde*,

* La Chronique de Marchiennes fait saint Adalbalde frère d'Erchinoald ou Archambauld, alors maire du palais.

et de sainte Rictrude son épouse. C'étoit une famille toute sainte, et en qui la piété n'étoit pas moins héréditaire que la noblesse. Adalbalde étoit petit-fils d'une pieuse dame nommée Gertrude, qui fut la fondatrice du monastère d'Hamai, et qui est honorée comme sainte le 6 de décembre : ce qui fait assez voir qu'elle est différente de sainte Gertrude de Nivelle, qui consacra à Dieu sa virginité. Il épousa Rictrude, originaire d'Aquitaine, également riche et noble : mais il la rechercha moins pour ses grands biens que pour ses vertus. Aussi le ciel versa-t-il ses plus abondantes bénédictions sur ce mariage. Il en naquit quatre enfants que l'église a mis tous au *nombre des saints*, aussi bien que le père et la mère. Ces enfants sont saint Mauronte, qui fut baptisé par saint Riquier, et dont nous parlerons encore dans la suite ; sainte Eusébie, qui devint abbesse d'Hamai ; sainte Clothesende, qui le fut de Marchiennes ; et sainte Aldesende, morte dans son enfance.

Adalbalde, chef de cette sainte famille, fut assassiné dans un voyage qu'il fit dans la troisième Aquitaine, qui fut nommée la Gascogne, à cause des Basques ou Vascons qui s'y établirent *. Il est révéré comme martyr, suivant l'usage dont nous avons parlé ailleurs de donner cette qualité aux personnes pieuses mises à mort injustement. Sainte Rictrude après l'assassinat

* Saint Adalbade est honoré le 2 de février, sainte Rictrude le 12 de mai, saint Mauronte le 5 de mai, sainte Eusébie le 16 de mars, sainte Clothesende le 30 de juin, sainte Aldesende le 24 de décembre, et saint Jonas, premier abbé de Marchiennes, le 1er d'août.

de son mari, se retira à Marchiennes, où saint Amand avoit établi saint Jonas pour premier abbé. C'étoit un monastère d'hommes : mais en considération de la fondatrice, Jonas y joignit une communauté de religieuses; et après la mort de cet abbé, elles occupèrent seules le monastère de Marchiennes pendant plus de trois cents ans.

Saint Bavon, disciple de saint Amand.—L'infatigable saint Amand continuoit toujours ses missions dans la Belgique, avec des fruits proportionnés à ses travaux apostoliques. Une des plus belles conquêtes qu'il y fit à Jésus-Christ fut saint Bavon. C'étoit un homme de qualité qui avoit mené pendant sa jeunesse une vie très-licencieuse, et le mariage même n'avoit pas mis de frein à ses passions : il en fut plus propre à manifester les infinies miséricordes de Dieu, qui en fit un parfait modèle de pénitence. Bavon, après la mort de sa femme, fut touché des prédications de saint Amand (1); et sans écouter le respect humain, qui est si souvent un obstacle à la conversion des grands, il alla se jeter aux pieds du saint apôtre, et lui confessa tous ses péchés avec larmes. Après quoi, ayant distribué ses biens aux pauvres, il reçut de saint Amand la tonsure cléricale, et le suivit quelque temps dans ses missions pour s'affermir dans le bien, et réparer les scandales qu'il avoit donnés.

Ensuite Bavon se retira à Gand, dans le monastère que ce saint évêque y avoit établi,

(1) *Vita S. Bavonis.*

et que gouvernoit saint Florbert. Ce fut là où ce saint pénitent fit voir ce que peut l'homme le plus foible avec le secours de la grâce. Rien de ce qui peut humilier l'esprit et macérer la chair ne le rebuta. Un esclave qu'il avoit autrefois maltraité et fait empoisonner l'étant venu voir, Bavon se jeta à ses pieds, et voulut qu'il le traitât comme il l'avoit lui-même traité. Il l'obligea donc malgré lui à lui déchirer les épaules à coups de fouet, et à le lier et le traîner en prison comme un criminel. La prudence humaine trouvera ici de l'excès : mais la grâce conduit les âmes généreuses par des routes particulières.

Bavon croyoit n'en pouvoir assez faire pour expier ses péchés. Couvert d'un cilice il couchoit sur la terre, n'avoit pour siége et pour oreiller qu'une pierre, et tenoit ses pieds passés dans des entraves semblables à celles dont se servoient les anciens pour tourmenter les coupables. Sa nourriture n'étoit que du pain d'orge et de l'eau. Avec ces austérités la vie cénobitique lui parut encore trop douce pour un pécheur comme lui. Il s'enfonça dans la forêt voisine, et vécut quelque temps dans le creux d'un gros arbre qu'il arrosoit sans cesse de ses larmes. Il ne rentra dans le monastère qu'à condition qu'on lui bâtiroit une cellule pour y vivre reclus. Il pria saint Amand et saint Florbert de lui permettre de s'y enfermer. Le saint évêque et le saint abbé ayant pris jour, se rendirent à la nouvelle cellule avec le clergé et le peuple, pour faire la cérémonie de la réclusion; et après que saint Amand eut administré l'eucharistie à

Bavon, on l'ensevelit plutôt qu'on ne l'enferma, car la cellule étoit un vrai tombeau, et il y mourut peu de temps après.

Nous voyons par la règle de Grimlaïc qu'il falloit avoir la permission de l'évêque pour se faire reclus; que celui qui vouloit l'être promettoit la stabilité en présence de l'évêque et du clergé assemblé; que la cellule devoit être petite, avoir un petit jardin et un oratoire, si le reclus étoit prêtre; ou sinon être attenante de quelque église, d'où par une fenêtre le reclus pût entendre la messe et recevoir la communion (1). On muroit la porte de la cellule, et l'évêque, pour plus grande précaution, y apposoit son sceau. Saint Bavon succomba bientôt à tant de macérations. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il manda un ami qu'il avoit dans le monastère de Turhault, nommé Domlin; et ayant reçu le corps et le sang de Jésus-Christ, il mourut le 1er d'octobre vers l'an 650, après trois ans de pénitence. Sainte Gertrude de Nivelle eut révélation de sa mort, et elle envoya des linceuls pour l'ensevelir. Il fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Pierre de Gand, qui prit dans la suite le nom de Saint-Bavon. C'est aujourd'hui l'église cathédrale.

Saint Livin. — Un saint évêque irlandais, nommé Livin; qui étoit passé dans le Brabant pour y prêcher la foi, fit en vers latins une belle épitaphe de saint Bavon, à la prière de l'abbé Florbert, à qui il écrivit aussi une lettre en vers, en la lui adressant. On y voit que Livin étoit assez bon poëte. Il y remercie le saint

(1) *Reg. Grimlaici in cod. reg.* 15 *et* 16.

abbé des rafraîchissements qu'il lui envoyoit dans sa mission, et il se plaint éloquemment des persécutions qu'on lui suscitoit dans son ministère apostolique. « Peuple ingrat, dit-il (1), » aux habitants du Brabant, que vous ai-je fait? » Je vous porte des paroles de paix, et vous » me déclarez la guerre; mais la palme du mar- » tyre me fera triompher de votre férocité. Je » ne serai pas trompé dans mon espérance : » c'est Dieu même qui m'en assure; qui oseroit » en douter? » Saint Livin obtint en effet la couronne qu'il se promettoit avec tant d'assurance : en haine des vérités qu'il prêchoit, il fut cruellement mis à mort à Hauthem, dans le territoire d'Alost, avec une sainte femme nommée Craphaïlde, son hôtesse, et un jeune enfant qu'il venoit de baptiser. Ils sont honorés le douzième de novembre, et saint Bavon le premier d'octobre. Saint Amand eut pour disciples plusieurs autres saints dont nous parlerons dans la suite.

Vers L'AN 647. — *Saint Amand élevé sur le siége de Maëstricht.* — Jusqu'alors ce saint évêque n'avoit été attaché à aucun siége. Mais l'an 647, le roi Sigebert, qui l'aimoit comme son père, l'obligea d'accepter l'évêché de Maëstricht, après la mort de saint Jean, surnommé l'Agneau, évêque de cette ville, où le siége de Tongres avoit été transféré. Amand se borna donc à cultiver son diocèse; il en parcouroit sans cesse les villes et les bourgades avec un zèle infatigable. Cependant, au bout de trois ans, la récolte ne répondant pas à ses travaux, il

(1) *Epist. Livini ad Florbert.*

quitta cette église, comme nous le dirons bientôt, pour reprendre le cours de ses missions apostoliques, et pour établir de nouveaux monastères.

Tandis que le nombre des moines et des monastères se multiplioit ainsi de toutes parts, un auteur gaulois dont on ignore le nom publia une nouvelle règle monastique sous le titre de la *règle du maître* *. Comme elle est assez peu connue, et qu'il est cependant hors de doute qu'elle fut observée dans la Gaule en quelques communautés, je rapporterai ici ce qu'elle me paroît avoir de plus singulier par rapport à la discipline religieuse.

Règle du maître. — La règle du maître contient quatre-vingt-quinze chapitres assez étendus (1). Après les dix premiers, qui concernent la conduite intérieure des moines, on règle l'ordre domestique dans un grand détail. La communauté doit être partagée en plusieurs bandes de dix moines, et chaque bande doit avoir deux prevôts, qui veillent jour et nuit sur leurs inférieurs. Ces prevôts ou supérieurs subalternes étoient établis par l'abbé, qui leur mettoit une verge en main, comme un symbole de leur autorité.

Les petites fautes sont punies par le retran-

* Ce qui fait juger que *la règle du maître* a été composée dans la Gaule, c'est qu'il y est parlé de maire du palais, et de moines qui venoient d'Italie. Pour le temps auquel elle fut composée, on sait seulement que ce fut avant le commencement du huitième siècle; car, dans un manuscrit de Corbie cité par le P. Mabillon, on trouve joint à cette règle un catalogue des papes, lequel finit à Jean VI, élevé sur le saint siége l'an 701.

(1) *Apud Holstenium in codice regal., p. 175.*

chement de la nourriture, et les grandes par l'excommunication. Si les moines excommuniés ne font satisfaction à l'abbé dans trois jours, il faut ou les chasser du monastère, ou les emprisonner et les fouetter : *Custoditi usque ad necem cædantur virgis*, dit la règle ; ce qui paroît peu conforme à l'esprit de la charité chrétienne : mais il ne faut pas prendre à la lettre ces expressions *.

Quand un moine est tenté, il doit découvrir avec simplicité sa tentation à l'abbé, qui mettra tous ses religieux en prières pour lui ; si le lendemain la tentation n'a pas cessé, il ordonnera un jeûne ce jour-là à la communauté; si le troisième jour la tentation persévère, l'abbé retranchera le vin de la table, et ensuite l'huile, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de délivrer le moine de la tentation.

Il paroît que les moines communioient tous les jours, et que ceux qui étoient en semaine pour faire la cuisine n'attendoient pas la messe entière; car quand l'abbé avoit communié, on les appeloit : ils se rendoient aussitôt dans l'oratoire, donnoient la paix seulement à l'abbé, et après une courte prière, ils communioient debout. Ayant fait ensuite une courte action de grâce, ils retournoient à leur office, tandis que les autres recevoient la communion : ce qui duroit long-temps, parce que chaque moine, avant d'approcher de la sainte table, embrassoit

* Il pourroit s'être glissé une faute dans ce texte, où il faut peut-être lire *decem* au lieu de *necem*, et alors le sens sera que, *s'ils ne se corrigent dans trois jours, on les renfermera pour dix jours, pendant lesquels ils seront fouettés.*

tous ses frères. C'est ce qu'on appeloit donner la paix.

Quand on étoit assemblé au réfectoire pour le repas, on faisoit descendre du plancher un grand panier plein de provisions, afin, dit la règle, qu'il parût que c'étoit Dieu qui envoyoit du ciel la nourriture à ses serviteurs. Tous les mets, avant que d'être servis aux tables, étoient présentés à l'abbé, qui les bénissoit. On commençoit le repas par donner à chacun un verre de vin pur; on donnoit ensuite quatre autres coups d'une autre boisson qu'on ne nomme point; mais à la fin de la table, le cellerier disoit tout haut : *Si quelqu'un a encore soif, qu'il le dise hardiment.* La nourriture de chaque moine étoit par jour une livre de pain, deux portions cuites, et une crue de fruits, qui étoit pour le souper, quand on ne jeûnoit point.

On ne lisoit à table d'autre livre que la règle, et le lecteur, avant que de lire, buvoit un coup de vin, de peur qu'en crachant il ne jetât quelques particules de l'eucharistie.

L'abstinence étoit fort grande en carême. On ne servoit que du pain d'orge, et qu'une portion cuite avec quelques fruits crus. On ne prenoit son repas que le soir, et le dimanche qu'on dînoit, on ne soupoit point. On diminuoit la boisson à proportion; et depuis le troisième dimanche de carême, qui est nommé *la vigesime*, on ne buvoit plus de vin jusqu'à Pâques. Le vendredi saint, les moines ne se saluoient pas en se rencontrant; on n'allumoit pas ce jour-là de lampes dans le monastère, et on ne prenoit aucune réfection, et si quelqu'un vouloit manger un morceau, il ne communioit pas

ce jour-là ; ce qui montre qu'on communioit alors le vendredi saint, comme il se pratique encore en quelques diocèses de France.

On ne donnoit à ceux qui se disoient malades que du bouillon, des œufs et de l'eau chaude, afin que personne ne fût tenté de feindre quelque infirmité.

Il falloit qu'il y eût dès-lors beaucoup de mauvais moines qui couroient le pays, puisqu'on ordonne de loger les moines étrangers dans une cellule séparée où il n'y eût rien à prendre, et qu'on charge deux moines de la maison de ne les point perdre de vue quand ils entrent dans les offices de la communauté. Si ces hôtes vouloient demeurer plus de deux jours dans le monastère, on les obligeoit de travailler comme les autres.

On ne veut pas que les moines cultivent leurs terres, et les fassent valoir eux-mêmes; mais on ordonne de les affermer, pour éviter la dissipation et les procès. On n'a cependant pas vu que les monastères aient évité par-là les procès.

Selon cette règle, l'abbé pouvoit se choisir son successeur en mourant; et aussitôt qu'il l'avoit choisi, on l'installoit en le revêtant du manteau de son prédécesseur, et lui mettant en main le livre de la règle. Si l'abbé en mourant n'avoit désigné personne, l'évêque diocésain chargeoit un abbé du voisinage de venir passer un mois dans le monastère, où, après avoir bien examiné les caractères, il nommoit l'abbé. On en usoit ainsi pour éviter les troubles des élections capitulaires.

Après la charge d'abbé, la plus importante

étoit celle des portiers, qui devoient être deux vieillards respectables par leur âge et par leur vertu. Ils mangeoient à la table de l'abbé, et ils devoient avoir soin qu'on eût dans le monastère toutes les choses nécessaires, de peur que si les moines étoient obligés de sortir, on ne se prosternât devant eux comme devant des anges, et qu'on ne les obligeât de donner leur bénédiction. Les religieux n'ont plus rien de semblable à craindre : est-ce leur faute, ou est-ce celle des gens du monde ?

FIN DU LIVRE NEUVIÈME.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE GALLICANE.

LIVRE DIXIÈME.

Vers 649. — *Efforts du monothélisme pour infecter l'église d'Occident.* — L'hérésie du monothélisme, qui renfermoit tout le venin de l'eutychianisme, en avoit aussi toute la violence et tout l'artifice. Soutenu par le crédit des empereurs et des patriarches de l'Orient, elle avoit tâché d'infecter de sa contagion l'Église d'Occident ; et elle avoit même pu s'applaudir quelque temps d'avoir endormi celui qui étoit plus particulièrement chargé de veiller à la conservation du dépôt de la foi *. Mais le zèle des autres souverains pontifes, qui appelèrent les évêques des Gaules à leur secours, fit bientôt connoître combien étoient vains les triomphes des sectaires.

Saint Martin Ier, pape, assemble un concile contre le monothélisme. — Dès que le saint pape Martin Ier eut été élevé sur le saint siége l'an 649,

* On parle ici du pape Honorius, qui, sans avoir enseigné l'erreur, donna lieu de soupçonner qu'il la favorisoit.

il convoqua à Rome pour le huitième d'octobre un nombreux concile, où, après avoir proscrit les nouveaux dogmes, il condamna le type de l'empereur Constant. On nommoit ainsi un édit par lequel cet empereur avoit défendu de parler d'une ou de deux opérations, c'est-à-dire qu'il défendoit également de soutenir l'erreur et la vérité; comme s'il pouvoit être permis à un catholique de garder la neutralité entre l'église et l'hérésie qui l'attaque. Ce saint pape ayant donc flétri l'édit qui ordonnoit cette espèce de trève, voulut, après une démarche si hardie et si nécessaire, s'appuyer du consentement de l'Église de France.

Le pape envoie aux évêques des Gaules les actes de son concile. — Pour cela il envoya les actes du concile romain au roi Clovis II, avec une lettre par laquelle il prioit ce prince que, s'il avoit auprès de lui des personnes habiles, il les lui envoyât pour l'aider à réprimer le monothélisme. Saint Eloi et saint Ouen auroient volontiers volé au secours de la foi; mais ils furent retenus dans les Gaules, où leur zèle ne demeura pas oisif (1). Le pape écrivit sur le même sujet au roi Sigebert et à saint Amand de Maëstricht, pour instruire par son moyen les autres évêques du royaume d'Austrasie.

Saint Amand avoit prié le pape de lui apprendre où en étoient les affaires de la religion en Orient, au sujet du monothélisme. Martin, après lui avoir fait un court exposé de ce qui s'étoit passé, lui marque qu'il s'est cru obligé d'assembler un concile général à Rome, où les nou-

(1) *Audoen. vita Elig.*, *l.* 1, *c.* 34.

veaux dogmes avec le type impérial ont été unanimement condamnés, et qu'il lui en envoie les actes avec la lettre synodale. « C'est pourquoi, » ajoute-t-il (1), que votre fraternité ait soin de » donner communication de ces pièces à tous » nos frères les évêques de vos provinces, afin » qu'ils détestent cette hérésie..., et que s'as- » semblant en concile, ainsi qu'il est marqué » dans notre lettre circulaire, il nous en en- » voient les actes avec leurs souscriptions, pour » montrer qu'ils adhèrent à notre décision, et » confirment tout ce que nous avons fait pour » la foi orthodoxe, et pour la destruction de » la nouvelle hérésie. Avertissez aussi, et priez » notre très-excellent fils Sigebert, roi des » Français, de nous envoyer quelques évêques, » que nous puissions faire nos légats auprès de » l'empereur, pour lui porter les actes des con- » ciles qui se seront tenus dans les Gaules » avec ceux de notre concile de Rome. » Le pape espéroit que l'empereur auroit plus de considération pour des évêques qui ne seroient pas sujets de l'empire; et que l'autorité d'une Église aussi illustre que celle de France feroit impression sur les Orientaux.

L'AN 650. — *Concile national de Nantes.* — On ne sait pas le détail de ce qui se passa dans les conciles tenus à cette occasion : mais Flodoard nous aprend que vers le même temps il s'en tint un national à Nantes, de tous les évêques des Gaules, par ordre du souverain pontife, ainsi que cet auteur le marque en termes exprès (2); il y a donc tout lieu de croire que

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 488. — (2) *Flodoard*, *l.* 2, *c.* 1.

ce fut en conséquence des lettres de ce saint pape touchant le monothélisme. On ne voit pas en effet quelle autre affaire importante pouvoit obliger environ ce temps-là le souverain pontife à en demander la tenue. Nous n'en avons plus les actes, mais il est vraisemblable que ce fut dans ce concile que furent dressés les vingt canons de discipline qui sont attribués à un concile de Nantes dont on ne sait pas l'époque. C'est ce qui m'engage à rapporter ici ceux de ces règlements qui m'ont paru pouvoir servir à l'instruction du lecteur.

I. Les dimanches et les fêtes, les prêtres, avant que de célébrer la messe, demanderont au peuple s'il y a dans l'église quelqu'un d'une autre paroisse qui veuille entendre la messe au mépris de son propre prêtre (1); et s'il s'en trouve, ils le mettront hors de l'église, et l'obligeront de retourner à sa paroisse... Ils demanderont aussi s'il y a des personnes qui aient entre elles des inimitiés ; et s'il y en a, on les réconciliera avant la messe.

III. Les prêtres ne pourront plus demeurer avec les personnes que les canons leur avoient permis de garder chez eux, comme la mère, la tante et la sœur, parce que souvent elles, ou du moins leurs suivantes, ont été une occasion de péché ou de scandale. Il est aussi défendu aux femmes d'approcher de l'autel, d'y servir le prêtre, ou même de se tenir dans la balustrade, c'est-a-dire dans le chœur.

IV. Quand un prêtre saura qu'un de ses paroissiens est malade, il ira au plus tôt le visiter;

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 601.

et en entrant il jettera de l'eau bénite sur le malade et dans la chambre, en disant l'antienne *Asperges me*, *Domine*, et les sept psaumes. Ensuite, ayant fait retirer les assistants, il exhortera le malade avec douceur et avec bonté à souffrir patiemment son mal, à confesser ses péchés, à promettre de s'en corriger et d'en faire pénitence, si Dieu lui rend la santé. Il le portera à disposer de ses biens, tandis qu'il a l'usage libre de sa raison, et à ne jamais désespérer de la miséricorde de Dieu.

VI. Défense d'exiger aucune rétribution pour la sépulture. On pourra enterrer les morts dans le parvis des églises, ou sous le portique, mais on ne doit pas souffrir qu'on enterre quelqu'un dans l'église même, et encore moins proche de l'autel sur lequel on consacre le corps et le sang de Jésus-Christ.

VIII. De même qu'un évêque ne peut avoir qu'un évêché, et un mari qu'une femme, un prêtre ne peut non plus avoir plusieurs églises, à moins qu'il n'ait sous lui des prêtres dans chacune, pour y faire l'office divin pendant le jour et pendant la nuit, et y célébrer tous les jours la messe.

IX. Le prêtre bénira les restes des pains offerts et non consacrés; et il distribuera chaque dimanche après la messe les eulogies à ceux qui n'auront pas communié. S'il n'y a pas de reste des pains offerts, il y pourvoira d'ailleurs. (On voit ici que le pain bénit est comme le supplément de la communion.) Pour le bénir, le concile prescrit une oraison par laquelle on demande à Dieu que ce pain soit un remède

contre les maladies du corps et contre celles de l'âme.

X. Il faut instruire les prêtres que les dîmes et les offrandes des fidèles sont la solde des pauvres et des pèlerins, et qu'eux n'en sont que comme les dépositaires et les dispensateurs. Qu'ils sachent qu'ils en rendront compte, s'il en font d'autre usage que celui qui est prescrit par les canons, savoir, d'en faire quatre parts : la première pour l'entretien de la fabrique, la seconde pour les pauvres, la troisième pour les prêtres et les clercs, et la quatrième pour l'évêque.

XI. Le mercredi avant l'ordination, l'évêque doit envoyer des prêtres habiles de son clergé, pour examiner les mœurs, la capacité et l'âge des ordinans, et s'informer de leur pays et de leur famille : il faut surtout les examiner sur le dogme catholique, et voir s'ils rendent compte de leur foi en termes simples et précis. L'examen durera trois jours, et s'ils sont jugés dignes, ils seront présentés le samedi à l'évêque.

XII. Un homme peut répudier sa femme pour un adultère public, mais il ne pourra se remarier à une autre de son vivant; et la femme fera sept ans de pénitence : s'il veut la reprendre, il fera la pénitence avec elle. (Ce n'étoit pas le moyen d'engager bien des maris à reprendre leurs femmes adultères.) La femme pourra en user de la même manière à l'égard d'un mari adultère.

XIII. XIV. On marque trois ans de pénitence pour la simple fornication, cinq ans pour la personne qui n'étant pas mariée pèche avec une

personne mariée, et sept ans pour la personne qui étant mariée pèche avec une autre qui ne l'est pas.

XV. On défend les grands repas dans les assemblées ou confréries. On n'y doit prendre qu'un morceau de pain et un verre de vin.

XVI. Après la mort d'un prêtre, aucun des prêtres voisins n'en briguera l'église vacante auprès des seigneurs laïques, soit par prières, soit par présents. S'il le fait, il sera traité comme les canons ordonnent de traiter un évêque qui, par ambition, a voulu passer à un plus grand siége. Il ne doit point obtenir l'église qu'il a briguée, et doit perdre celle qu'il possédoit.

XVII. XVIII. Pour un homicide volontaire, on fera quatorze ans de penitence avant que d'être admis à la communion du corps de Jésus-Christ, et cinq ans pour un homicide involontaire. Il sera au pouvoir du prêtre de régler au pénitent l'abstinence qu'il doit faire.

XIX. Défenses aux femmes de parler dans les assemblées de la nation, ou devant les tribunaux de la justice, si ce n'est pour plaider leur propre cause. Elles ne devroient s'occuper que des ouvrages de laine qui leur conviennent. On défend en particulier aux religieuses et aux veuves de se trouver aux assemblées générales, si elles n'y sont appelées par le prince ou par l'évêque; ou du moins si quelque affaire importante demande leur présence, il faut qu'elles obtiennent la permission de leur évêque.

XX. On recommande instamment aux évêques de faire abattre et brûler les arbres consacrés aux démons, pour lesquels le peuple avoit encore tant de vénération, qu'il n'osoit en cou-

per la moindre branche, et de faire ôter les pierres qu'on honore par superstition, et auxquelles on acquitte des vœux; de faire connoître à leurs peuples combien l'idolâtrie est un grand mal, et de défendre à tous, sous peine d'excomunication, de porter des vœux, comme une bougie ou quelque autre présent, ailleurs qu'à l'église. Ce dernier canon montre qu'il y avoit encore de l'idolâtrie dans les Gaules, et fait juger par là que ce concile est plus ancien que ne croient ceux qui ne le placent que vers le commencement du dixième siècle *.

Saint Nivard. — Saint Nivard, évêque de Reims, du royaume d'Austrasie, assista au concile national de Nantes, et fit agréer aux évêques le dessein qu'il avoit de rebâtir le monastère de Haut-Villers, ruiné depuis longtemps par les barbares. Il exécuta ce projet, et y établit abbé saint Bercaire, qui l'avoit porté à cette bonne œuvre. Nivard, après avoir brillé à la cour par sa naissance et par ses talents, fut élevé sur le siége de Reims après la mort de Landon, successeur d'Anglebert et de Leudegisile, qui le fut de Sonnace, dont nous avons

* Le P. Sirmond convient qu'on n'a rien de certain sur l'époque du concile de Nantes où furent dressés ces canons; mais il le juge plus ancien qu'on ne le fait communément, et il dit qu'on peut croire que ce concile est le même que celui dont parle Flodoard. Or, ce même critique, qui rapporte le concile dont parle Flodoard environ à l'an 658, reconnoît encore qu'on n'a rien de fixe là-dessus : c'est pourquoi, puisque Flodoard assure que ce concile de Nantes fut tenu par ordre du pape, j'ai cru devoir le rapporter environ à l'an 650, parce que nous savons que le pape écrivit l'an 649 pour faire tenir des conciles dans les Gaules.

parlé (1). Leudegisile fit de riches présents à diverses églises de son diocèse. Saint Nivard, qui étoit encore plus riche, le surpassa en libéralité. Il sembla n'avoir accepté l'épiscopat que pour enrichir son église et devenir pauvre lui-même.

Saint Gombert et sainte Berthe sa femme. — Ce saint évêque avoit un frère nommé Gombert, qui, quoique engagé dans le mariage, fit le même usage de ses biens. Il avoit épousé en secondes noces une pieuse dame nommée Berthe. Ils se séparèrent bientôt d'un commun consentement, pour garder la continence, et pour s'adonner plus librement aux bonnes œuvres. Gombert fonda à Reims un monastère de religieuses en l'honneur de saint Pierre *, proche la porte basilicaire, dite vulgairement la porte *Basée*. Ensuite, suivant le mouvement de son zèle, il se retira sur les côtes de la mer, apparemment pour prêcher la foi aux Frisons encore idolâtres (2). On assure que ces barbares lui coupèrent la tête; et il est honoré comme martyr le 29 d'avril. Sainte Berthe sa femme eut le même sort. Elle fonda le monastère des religieuses d'Avenai, proche de Reims, et fut assassinée par les enfants que son mari avoit eus d'un premier lit. Environ cent ans après sa mort, son corps fut trouvé entier, et le sang coula de ses plaies, comme si elles eussent été récentes. On rapporta le

* Il y avoit à Reims deux monastères de religieuses, dédiés à saint Pierre; l'un fondé par saint Gombert, et l'autre par saint Baudri pour sa sœur sainte Bove. Il n'y a que ce dernier qui subsiste.

(1) *Flod.*, *l.* 2, *c.* 6 *et* 7. — (2) *Flod.*, *l.* 4, *c.* 46 *et* 47.

corps de saint Gombert au monastère d'Avenai, où il fut enterré auprès de sainte Berthe sa femme. Ce monastère est encore aujourd'hui très-florissant.

Vers L'AN 650. — *Concile de Châlons.* — Clovis II fit assembler un concile particulier des évêques de son royaume à Châlons-sur-Saône, dans la basilique de Saint-Vincent, le 24 d'octobre, vers l'an 650. Il ne nous reste que les canons de ce concile, au nombre de vingt. Les évêques marquent dans la préface que s'étant assemblés dans l'église de Saint-Vincent de Châlons, par ordre du roi Clovis, et par zèle pour la religion et pour la pureté de la foi orthodoxe, ils ont prié ce saint martyr d'obtenir une longue vie à ce prince, et demandé à Dieu de les éclairer et de les diriger dans les règlements qu'ils avoient à faire.

Canons du concile de Châlons. — Le premier canon qui ordonne de s'en tenir à la foi de Nicée, selon qu'elle a été exposée par les pères, confirmée par le concile de Calcédoine, semble avoir été fait contre le monothélisme, qui n'étoit qu'un rejeton et comme un masque de l'eutychianisme. Voici ce qui m'a paru de plus digne d'attention dans les autres canons (1).

IV. Qu'il n'y ait jamais deux évêques en même temps pour la même ville.

V. Que les laïques qui ne sont pas encore engagés dans le clergé ne gouvernent ni les paroisses, ni les biens des paroisses. (Cet abus alloit si loin, qu'il y avoit quelquefois des laïques qui exerçoient la charge d'archiprêtre.)

(1) *T. 1, conc. Gall., p* 489.

VII. Que l'évêque ne s'attribue rien de la succession d'un prêtre ou d'un abbé décédé; et que qui que ce soit n'usurpe rien des biens d'une paroisse, d'un hôpital, ou d'un monastère.

VIII. « Pour la pénitence des péchés, dit le » concile, nous la croyons utile aux hommes; » et tous les évêques, d'un commun consentement, jugent que les prêtres ayant reçu la » confession des pénitents, doivent leur imposer la pénitence. »

IX. Défenses de vendre des esclaves chrétiens hors du royaume de Clovis, de peur qu'ils ne tombent sous la puissance des juifs.

X. Que l'évêque soit élu par les comprovinciaux, par le clergé et les citoyens de la ville.

XI. On se plaignit au concile de ce que les juges laïques alloient faire des visites dans les paroisses et dans les monastères comme les évêques, et contraignoient les clercs et les abbés de leur préparer des repas. On interdit aux magistrats ces sortes de visites, à moins qu'ils ne soient invités par l'archiprêtre du lieu, ou par l'abbé.

XII. Pour entretenir la paix et prévenir les divisions monastiques, qu'il n'y ait jamais deux abbés dans un monastère; et s'il arrive que l'abbé élise de son vivant son successeur, celui qui aura été élu n'aura aucun maniement des biens du monastère, ni aucune part au gouvernement avant la mort de l'abbé.

XIII. Que personne ne retienne un clerc étranger, et ne l'ordonne sans le consentement de son évêque.

XIV. On porta aussi des plaintes au concile

contre les seigneurs laïques, lesquels ayant des oratoires dans leurs maisons, trouvoient mauvais que l'évêque eût l'inspection sur la conduite des clercs et sur les revenus de ces oratoires, et qui ne souffroient pas que les clercs en fussent corrigés par l'archidiacre. Le concile déclare que c'est à l'évêque à ordonner ces clercs, et à veiller à ce que les revenus soient employés à desservir ces oratoires, et à y faire l'office.

XV. Défenses, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux moines et aux procureurs des monastères, de se faire protéger par des laïques, et d'aller à la cour sans la permission de leur évêque.

XVI. On renouvelle les canons contre la simonie.

XVII. Défenses aux laïques d'exciter des scandales et des querelles, ou de tirer l'épée dans l'église ou le parvis de l'église.

XIX. Défense aux femmes qui se trouvent à la dédicace des églises ou aux fêtes des martyrs de danser dans l'enceinte de l'église et dans le parvis, ou d'y chanter des chansons déshonnêtes, au lieu de prier ou d'écouter le clergé psalmodier.

XX. Le dernier canon concerne Agapius et Bobon, qui se portoient l'un et l'autre pour évêques de Digne. Le concile les déclare l'un et l'autre déchus de l'épiscopat, comme coupables de plusieurs fautes contre les canons. C'est sans doute à leur occasion que le concile défendit qu'il y eût deux évêques d'une même ville.

Théodose d'Arles interdit des fonctions épiscopales. — Théodose, évêque d'Arles, dont nous avons parlé à l'occasion de sainte Rusticle,

étoit aussi accusé de plusieurs crimes, et l'on s'attendoit qu'il viendroit s'en justifier au concile. Il se rendit en effet à Châlons, mais il n'osa comparoître; et pour éluder le jugement, il s'avisa d'un nouveau stratagème. Il donna un écrit signé de sa main, et de celle de ses comprovinciaux, par lequel il déclaroit qu'il embrassoit la pénitence; mais il ne put parer par là le coup qu'il craignoit. Les pères du concile ayant vu son écrit lui répondirent de même par un autre écrit, que les canons ne permettant pas à ceux qui ont embrassé la pénitence publique de faire les fonctions épiscopales, ils lui ordonnoient de s'en abstenir jusqu'au prochain concile, et de ne rien s'arroger des biens de l'église, jusqu'à ce que l'affaire eût été décidée par les évêques (1).

Evêques du concile de Châlons. — Trente-huit * évêques des états de Clovis, c'est-à-dire des royaumes de Neustrie et de Bourgogne, assistèrent en personne à ce concile, et six par députés. Il s'y trouva six métropolitains, Canderic de Lyon, Landolen de Vienne, qu'on croit être le même que saint Dadolen, évêque de cette Eglise, honoré le 1er d'avril; saint Ouen de Rouen, Armentaire de Sens, saint Vulfolède ou Florent de Bourges, et saint Donat de

* M. Fleury, t. 8, p. 450, dit que ce concile *est souscrit par trente-neuf évêques, six députés d'absents, six abbés et un archidiacre.* Il n'y eut que trente-huit évêques présents, que cinq abbés députés pour des évêques absents, et un archidiacre. Il ajoute : *Les dix premiers sont des archevêques*; il falloit dire *les six premiers.*

(1) *Epist. conc. Cabillon., t. 1, conc. Gall., p. 494.*

Besançon. Latinus de Tours y envoya un député. Les plus remarquables des autres évêques sont saint Eloi de Noyon, saint Malarde de Chartres, saint Chadoind du Mans, saint Pallade d'Auxerre, saint Gratus de Châlons-sur-Saône, honoré le 8 d'octobre; saint Magne d'Avignon, père et prédécesseur de saint Agricole, alors moine de Lerins; Déodat de Mâcon *, qui ordonna prêtre saint Ouen; Bertoald de Langres, dont nous avons parlé à l'occasion de saint Flodebert; Ethérius d'Embrun, et Clair de Grenoble. L'auteur des gestes de Dagobert dit qu'il s'opéroit plusieurs miracles au tombeau de ces deux derniers évêques.

On trouve dans les souscriptions de ce concile un évêque nommé Licérius, qui prend le titre d'évêque de Venasque, parce que les évêques de Carpentras demeuroient souvent dans la ville qui a donné son nom au comtat Venaissin; et un autre appelé Betton, qui prend la qualité d'évêque de Juliobone. On croit communément que c'est l'Islebonne ** dans le pays de Caux. C'est la seule fois que je trouve mention de cet évêché, qui sans doute avoit été érigé pour un temps en faveur de quelqu'un, comme nous

* M. Fleury met Déodat de Mâcon au nombre des saints que l'Église révère; je ne trouve ni auteur ni martyrologe qui lui donne ce titre.

** M. de Valois croit que *Juliobona*, du pays de Caux, est la ville de Dieppe; mais il juge que *Juliobona* dont il est fait mention dans les souscriptions du concile de Châlons, qui étoit ville épiscopale, c'est Troyes, qui se nommoit *Augustobona*, ou que c'est Angers, qui s'appeloit *Juliomagus*. Je souscrirois à ce sentiment, si, dans les catalogues des évêques d'Angers ou de Troyes, on en trouvoit quelqu'un qui se nommât Betton.

l'avons vu de quelques autres siéges semblables, qui ne subsistèrent pas long-temps. Je vais faire connoître quelques-uns de ces évêques.

Saint Vulfolède. — Saint Sulpice-le-Débonnaire. — Saint Vulfolède de Bourges succéda à saint Sulpice-le-Débonnaire, qui de son vivant le choisit pour son coadjuteur, avec l'agrément du roi. Sulpice gouverna l'église de Bourges treize ans, et fut par son amour pour la chasteté, et par son zèle pour la régularité du clergé, un parfait modèle des vertus propres de la vie ecclésiastique. C'est avec raison qu'on l'a choisi dans ces derniers temps pour ériger sous ses auspices des séminaires où l'on élève de jeunes clercs dans la piété et dans la saine doctrine. Il fut enterré à Bourges dans le monastère, dit alors la Nef *, et aujourd'hui Saint-Sulpice, du nom de son fondateur : son tombeau y fut célèbre.

Saint Eloi le visita en allant à Solignac; et comme il faisoit sa prière, on vint exciter sa compassion en faveur de plusieurs criminels qui étoient dans les prisons de Bourges. Il s'y fit conduire aussitôt pour les consoler : mais on lui refusa la porte. A son retour il passa par Bourges; et parce qu'il étoit affligé de n'avoir pu soulager les prisonniers, il se transporta à la prison en arrivant, à la faveur d'un brouillard fort épais, qui empêcha qu'on ne le reconnût. Au premier coup qu'il donna à la porte,

* Ce monastère de la Nef étoit dédié en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Etienne, de saint Clément et de tous les saints. On prétend qu'on lui donna le nom de Nef, parce qu'il étoit situé entre la rivière d'Eure et celle de Lorion.

elle s'ouvrit, et les chaînes des prisonniers se brisèrent (1). Il leur conseilla de se réfugier dans l'église. Eloi étant ensuite allé visiter les églises de la ville, les trouva dans celle de Saint-Sulpice aux prises avec les officiers de la justice qui vouloient les ramener en prison. Il eut beau représenter, on ne l'écouta point. Il se prosterna donc en prières au pied du tombeau de saint Sulpice; et à l'instant les nouvelles chaînes dont on avoit chargé ces malheureux se rompirent, ce qui leur assura la liberté. C'est saint Ouen qui rapporte ce miracle également glorieux à saint Eloi et à saint Sulpice.

Vulfolède, successeur de ce dernier, *en justifia le choix et les espérances par sa conduite* dans l'épiscopat. Il tint le siége vingt ans, et on le nomme vulgairement saint Florent. Une sainte dame, nommée Eustadiole, vivoit de son temps à Bourges dans un monastère de filles qu'elle avoit fondé. Elle fut enterrée dans l'église de Saint-Paul qu'elle avoit fait bâtir; et il se fit plusieurs guérisons miraculeuses à son tombeau (2).

Vers L'AN 650. — *Saint Valdomer ou Garmier.* — Canderic de Lyon étoit successeur de Thierri, qui assista au concile de Reims. Il ordonna sous-diacre saint Valdemor, vulgairement saint Garmier ou Germier *, qui fit voir par son exemple que la vertu s'attire des res-

* M. Châtelain, dans son Vocabulaire hagiologique, dit qu'on le nomme aussi saint Galmier et saint Geaumier, et il ajoute qu'il étoit diacre; il s'est trompé certainement pour le dernier article.

(1) *Audoen.*, *l.* 2, *vita Elig.*, *c.* 14. — (2) *Patriarchium Bituricense bibl. Labb.*

pects dans les conditions les plus viles. C'étoit un simple artisan, serrurier de son métier, qui donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit gagner à la sueur de son front (1). Viventius, abbé de Saint-Just, et depuis évêque de Lyon, charmé de sa vertu, lui offrit une cellule dans son monastère. Garmier acheva de s'y perfectionner dans les exercices de l'humilité et de la prière. Son oraison étoit simple, mais continuelle : il avoit sans cesse dans la bouche ces mots, *au nom du Seigneur*, ou ces autres, *grâces à Dieu toujours*. C'étoient les vives expressions de son amour, qu'il ne se lassoit pas de répéter, et comme des traits enflammés qu'il lançoit vers le ciel. En effet, au sentiment de saint Augustin (2), il y a de pieuses et de sublimes affections renfermées dans ces deux mots, *Deo gratias*. « On ne peut, dit ce saint docteur, » rien proférer de plus court, rien entendre de » plus agréable, rien concevoir de plus grand, » ni rien faire de plus utile, que de le prononcer. » Il nous apprend (3) encore que les fidèles en s'abordant se saluoient les uns les autres par ces paroles, *grâces à Dieu :* ce qui valoit mieux que les frivoles compliments qu'une politesse mondaine a depuis introduits. Saint Germier est honoré le 27 de février. Il fut enterré dans l'église de Saint-Just, où ses miracles ont rendu son tombeau fort célèbre *; mais la

* Nous avons (*apud Duchesne*, *t.* 1, *p.* 513) une ancienne épitaphe de saint Valdomer ou Garmier, qui est

(1) *Vita Valdomeri.* — (2) *Augustu.*, *ep.* 77, *vet. edit. et nov.* 41. — (3) *August. in ps.* 132.

fureur des calvinistes n'a pas épargné ses reliques. On conserve un de ses bras dans une ville du Forêt, qui porte le nom de ce saint.

Saint Malhard de Chartres, qui assista au concile de Châlons, ne peut être l'évêque de ce nom, que la vie de saint Lomer marque avoir assisté aux funérailles de ce saint abbé. Si ce n'est pas une faute dans cette vie, comme nous le croyons, il faudra distinguer deux Malhard, évêques de Chartres, dont l'un est honoré comme saint le 19 de janvier.

Saint Chadoind ou Hardouin du Mans. — Saint Chadoind ou Hardouin du Mans, dont nous avons déjà parlé ailleurs, mourut quelques années après le concile de Châlons, où il assista. Il tint le siége environ trente ans. Nous avons de lui un testament daté de la cinquième année de Clovis, c'est-à-dire de l'an 642, par lequel il institue son héritière l'église cathédrale du Mans, dédiée en l'honneur de la sainte Vierge et des saints martyrs Gervais et Protais. Il fait aussi plusieurs legs au monastère de la Couture et à celui de Saint-Vincent (1). Saint Chadoind est honoré le 20 d'août. Il eut pour successeur

une preuve de l'éclat des miracles opérés à son tombeau; en voici quelques vers:

> *Languidus hinc sospes remeat, hic dæmonis atri*
> *Vis truculenta fugit, vita salusque redit.*
> *Perdunt hic Zabulus vires, incendia maurus:*
> *Cedunt hic meritis tartara sancte tuis.*

M. Duchesne et le P. Le Cointe, qui ont donné au public cette épitaphe, ont mis dans le premier vers que j'ai rapporté, *Languidus hinc hospes remeat*; il m'a paru que le sens demandoit *sospes*.

(1) *Testam. Hadoindi, t.* 3, *Analect.*, *p.* 160.

saint Berar. Le peu que l'on sait des autres prélats de ce concile de Châlons n'est pas certain, ou assez intéressant pour être ici rapporté. Il n'y avoit parmi eux aucun évêque du royaume d'Austrasie. Mais il n'y a guère lieu de douter qu'un roi aussi pieux que Sigebert III n'ait secondé le zèle du pape pour la tenue des conciles au sujet du monothélisme. Ce que ce prince fit vers ce temps-là, en défendant à des évêques de ses états de se rendre à un concile indiqué par un métropolitain qui n'étoit point son sujet, ne nous empêche pas de le présumer. Voici le fait.

Sigebert ne souffre point qu'on tienne de concile dans ses états à son insu. — On a pu remarquer que les conciles dont nous avons parlé dans cette histoire depuis l'établissement de la monarchie, n'ont été tenus qu'avec la permission de nos rois, et souvent même par leur ordre. Cependant Vulfolède, métropolitain de Bourges, qui étoit du royaume de Clovis, en indiqua un de sa province dans le royaume d'Austrasie, sans avoir demandé l'agrément du roi Sigebert. Quelque zélé que fût ce prince pour la discipline de l'Eglise, il ne crut pas devoir souffrir qu'il se tînt dans ses états, pour remédier aux abus, une assemblée d'évêques sans sa permission. Il défendit aux prélats ses sujets de s'y rendre; et il écrivit à saint Didier de Cahors, qui vivoit encore, la lettre suivante, et qui étoit apparemment circulaire pour les autres évêques de la province (1).

Lettre du roi Sigebert à saint Didier. — « Nous

(1) *Apud Duchesne*, *t.* 1, *p.* 887.

» avons appris par le bruit public, et par la re-
» lation de plusieurs de nos sujets, que vous
» avez été convoqués par l'évêque Vulfolède
» notre père, pour tenir un concile dans notre
» royaume, le 1er de septembre, avec les autres
» évêques de votre province. Quoique nous dé-
» sirions de maintenir l'observation des canons,
» à l'exemple de nos prédécesseurs, cependant,
» comme on ne nous a pas donné auparavant
» connoissance de cette assemblée, nous avons
» résolu, et de l'avis de notre conseil, de ne
» pas souffrir qu'on tienne aucun concile à notre
» insu dans nos états, et qu'aucun évêque de
» notre royaume se trouve à celui qui est indi-
» qué pour le 1er de septembre. Dans la suite,
» si l'on nous avertit à temps du sujet du con-
» cile, soit que ce soit pour régler la discipline
» de l'Eglise, ou pour le bien de l'état, ou pour
» quelque autre affaire, nous ne refuserons pas
» qu'on en tienne, mais à condition qu'on nous
» en donne auparavant connoissance. C'est pour-
» quoi nous vous écrivons cette lettre, pour
» nous recommander à vos prières, et vous dé-
» fendre de vous trouver à cette assemblée,
» avant que vous sachiez ma volonté : et afin
» que vous n'en puissiez prétendre cause d'igno-
» rance, nous avons souscrit de notre main.

» *Sigebert*, roi. »

La diversité des royaumes fournissoit à ce prince une raison spéciale de trouver mauvais qu'un métropolitain, qui n'étoit pas son sujet, eût, sans son aveu, indiqué un concile dans ses états. Mais si nos rois, pour maintenir leur autorité, ne souffroient pas que les évêques s'as-

semblassent sans leur agrément, ils se sont toujours fait un plaisir, et souvent un devoir, de leur en accorder la permission, parce qu'ils avoient à cœur de conserver la pureté de la foi et de la discipline. Le roi Sigebert montroit surtout un amour ardent pour tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire de la religion et à la réforme des abus. C'est ce qui l'avoit engagé à nommer à l'évêché de Maëstricht saint Amand, dont il connoissoit le zèle et les lumières.

Vers l'an 650. — *Saint Amand veut renoncer au siége de Maëstricht.* — Ce saint évêque, qui avoit tant de missions auprès des idolâtres, ne diminua rien de ses travaux en les bornant à son diocèse. Il s'appliqua particulièrement à corriger les désordres de son clergé; mais ses travaux furent infructueux, et il éprouva qu'il est plus aisé de convertir des barbares à la foi que de réformer des prêtres scandaleux. Les contradictions qu'il eut à essuyer de la part de plusieurs de ces ecclésiastiques, à qui il vouloit faire observer une exacte discipline, avoient fait renaître dans son cœur le zèle pour les missions et l'amour de la solitude, qui lui servoient de délassement. Il avoit même écrit au pape saint Martin pour demander la permission de quitter son siége.

Ce saint pape estimoit trop les talents de cet homme apostolique pour lui accorder si facilement sa demande. Il lui fit donc une réponse par laquelle, après avoir donné à son zèle les justes éloges qu'il méritoit, il tâche de le soutenir contre le dégoût et le chagrin de voir ainsi ses peines inutiles. « Autant, lui dit-il (1), que les

(1) *Ep. Martini ad Amand*, t. 1, *concil. Gall.*, p. 486.

» travaux apostoliques nous ont donné de con-
» solation, autant avons-nous été affligés de
» l'endurcissement des prêtres de votre nation,
» qui, méprisant le soin de leur salut et le ser-
» vice de notre Rédempteur, se plongent dans
» l'ordure des vices. Mais plus nous avons reçu
» du ciel, plus sommes-nous obligés de travailler
» par nos exhortations à la correction de ceux
» qui s'égarent, au danger même de leur être
» odieux. En effet, on nous a représenté que
» les prêtres, les diacres et les autres ministres
» de votre église qui sont dans les ordres sacrés,
» déshonorent leur caractère par des actions
» honteuses; que c'est là ce qui afflige si sensi-
» blement votre fraternité, et la porte à vouloir
» abdiquer l'épiscopat, pour mener une vie
» tranquille dans le repos et le silence.....

» Mais, mon très-cher frère, que le dégoût
» et le chagrin ne vous fasse pas abandonner la
» sainte œuvre que vous avez entreprise. Consi-
» dérez les outrages et les affronts que Notre-
» Seigneur a soufferts pour nous racheter. Je ne
» veux pas dire que vous ayez pour ceux qui
» sont coupables de ces fautes une indulgence
» qui tende au détriment de la discipline cano-
» nique. Celui qui est tombé une seule fois
» après sa première ordination doit être déposé,
» sans qu'il puisse dans la suite être promu à
» aucun ordre supérieur du sacerdoce. Qu'il lui
» suffise de pleurer toute sa vie ses péchés dans
» les exercices de la pénitence.... Car si l'on a
» soin de n'élever aux ordres sacrés que des
» hommes d'une grande pureté, et qui soient
» sans tache et sans reproches, à combien plus
» forte raison ne doit-on pas souffrir que ceux

» qui sont tombés après leur ordination, administrent les sacrements du salut avec des » mains impures et souillées! »

La lettre du pape ne fit pas changer à saint Amand le dessein qu'il avoit formé de quitter son siége. Il prit la résolution d'aller lui-même à Rome, pour tâcher d'y faire goûter ses raisons, et peut-être fut-il député pour porter au pape le résultat des conciles tenus dans le royaume de Sigebert, pour adhérer à celui de Rome contre le mahométisme. Il partit avec un moine d'Elnon nommé Nicaise. Ils logèrent en chemin à Maizières au territoire de Laon, chez un saint prêtre nommé Humbert, lequel, après avoir été élevé dans un monastère de Laon, étoit venu en ce lieu avec la permission de l'évêque, pour recueillir la succession de ses pères (1). Humbert, édifié de la piété de ses hôtes, entreprit avec eux le voyage de Rome. Saint Amand y fit enfin approuver au pape les raisons qu'il avoit de quitter le siége de Maëstricht, qu'il ne tint qu'environ trois ans. Saint Remacle, alors abbé de Stavelo, fut son successeur.

Saint Amand prêche la foi aux Gascons. — Amand, déchargé des soins de son évêché, reprit le cours de ses missions avec un nouveau zèle. Après avoir visité ses monastères de la Belgique, il alla prêcher la foi aux Basques ou Gascons établis dans la Novempopulanie, qui étoient encore la plupart idolâtres. Comme il leur annonçoit un jour les vérités du salut, un de ses auditeurs l'interrompant voulut faire rire

(1) *Vita Humberti apud Bolland.* 25 *mart.*

aux dépens de la religion et du prédicateur ; par ces sortes de prétendus bons mots où il entre toujours plus d'impiété que d'esprit : mais à l'instant le railleur incrédule fut cruellement tourmenté du démon jusqu'à la mort qui le fit passer dans de plus grands supplices (1). Nonobstant ce miracle, Amand fit assez peu de fruit parmi les Gascons. Il revint donc dans la Flandre, où il fit vers 652, avec saint Aubert, évêque de Cambrai, la dédicace de l'église du monastère de Saint-Guislain.

Vers L'AN 652. — *Saint Guislain.* — C'étoit un saint abbé qui édifioit en ce temps-là toute la Gaule Belgique par ses vertus. On a prétendu qu'il étoit originaire de la Grèce, d'où il passa, dit-on, dans la Gaule : mais son nom, qui est plutôt français que grec, montre le peu de fondement de cette prétention. Guislain se fit d'abord une cellule sur les bords de la rivière de Haine, qui donne son nom au Hainaut. Il s'y associa quelques disciples, et y bâtit une église dédiée à saint Pierre, et un monastère qui fut nommé la Celle des apôtres, et qui depuis a pris le nom de Saint-Guislain, avec la ville qui s'y est formée. Ce saint abbé y vivoit avec ses religieux dans une si grande pauvreté, que saint Amand étant venu les y voir, ils ne trouvèrent rien pour lui donner à dîner, et les laissèrent aller à jeun (2). Mais, comme ils le conduisoient triste et confus, ils prirent dans la rivière de Haine un gros poisson qui se présenta. Ils le regardèrent avec raison comme un don du ciel, et ils engagèrent le saint évêque à

(1) *Milo vita metrica Amandi.* — (2) *Vita S. Guisl. apud Surium 9 octob.*

retourner au monastère pour le manger. Saint Guislain est honoré le neuvième d'octobre. Le martyrologe romain et quelques écrivains récents lui donnent la qualité d'évêque, dont ne parlent point les anciens historiens de sa vie, qui paroissent d'ailleurs fort crédules. Les fables qu'ils débitent touchant un aigle et un ours en sont des preuves; et je pourrois les rapporter pour égayer cette histoire, s'il m'étoit permis d'oublier que je ne dois écrire que pour instruire et que pour me faire croire. C'est néanmoins à cause de ces traditions que les moines de Saint-Guislain avoient soin d'avoir toujours dans leur abbaye un aigle et un ours : ils se faisoient scrupule d'y manquer.

Vers L'AN 652. — *Saint Humbert. Fondation du monastère de Maroilles.* — Saint Amand inspira sans peine l'amour de l'état monastique à Humbert, qui s'étoit rendu son disciple. Ce saint prêtre, ayant fait un second pèlerinage à Rome, se retira au monastère de Maroilles près de Landreci, bâti en l'honneur de la mère de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul, par un seigneur nommé Rodobert, à Famart ou Fanomart, comme qui diroit *Temple de Mars*, apparemment parce qu'il y avoit eu là un temple de cette fausse divinité. Humbert devint dans la suite abbé de ce monastère, et lui donna la terre de Maizières sur l'Oise, qu'il avoit achetée de son aïeule Aurélienne, laquelle s'étoit consacrée à Dieu (1). C'est ce que nous apprenons de la douzième année de Childeric (2). Ces libéralités ont fait passer saint

(1) *Vita Humberti.* — (2) *In Cod. Donat. Miræi*, p. 23.

Humbert pour le fondateur de ce monastère. Il est honoré le 25 de mars. Pour saint Amand, il se retira à son monastère d'Elnon, qu'on nomme aujourd'hui Saint-Amand, et il s'appliqua plus que jamais à faire fleurir les vertus religieuses dans les communautés qu'il avoit établies en cette province. Pour y affermir la régularité, il crut devoir en assurer la paix. C'est dans cette vue qu'à son dernier voyage de Rome, il demanda et obtint plusieurs priviléges en faveur de ces monastères.

Priviléges accordés aux monastères. — C'est en effet le temps où les exemptions commencèrent à devenir plus communes. Le saint siége en accordoit à la prière des abbés et des princes; et les évêques eux-mêmes, sans avoir recours au pape, en gratifioient souvent les moines de leurs diocèses, quand ils étoient édifiés de leur ferveur et de leur soumission. Nous avons dans les formules de Marculfe, qui vivoit en ce temps-là, le modèle d'un privilége accordé à un monastère, par l'évêque diocésain. Il consiste en ce que l'évêque s'oblige de promouvoir aux ordres sacrés les moines que l'abbé et la communauté en auront jugés dignes; de bénir les autels du monastère; de donner le saint chrême tous les ans, le tout gratuitement; de laisser aux moines l'élection de leur abbé, et à l'abbé le soin de corriger ses moines selon la règle, au cas cependant qu'il ait la force de le faire; car, s'il ne pouvoit pas les réprimer, ce seroit alors à l'évêque à châtier les coupables. Du reste l'évêque se désiste de tout autre pouvoir sur les biens du monastère, et sur la personne des moines; et il s'engage même à

n'entrer dans l'enceinte du monastère que quand il en sera requis par l'abbé et les moines, et à en sortir quand il aura terminé l'affaire pour laquelle il aura été appelé, sans demander ni prendre autre chose qu'un repas sobre (1). Tel est le précis du modèle que Marculfe nous a laissé d'un privilége monastique. Cet acte est nommé privilége, parce qu'il déroge au droit commun, qui soumet les abbés et les moines aux évêques. Au reste, on peut croire que Marculfe, qui étoit moine, aura donné le modèle du privilége le plus étendu qui fût alors en usage.

Idée des formules de Marculfe. — Saint Landri, qui succéda à Audobert dans le siége de Paris*, vers l'an 651, avoit chargé ce religieux de dresser des formules de tous les actes alors usités. Marculfe exécuta ce dessein en deux livres, étant déjà septuagénaire, comme il le dit, et il dédia l'ouvrage à ce saint évêque. Dans le premier livre, il trace des modèles de tous les actes qui se font au nom du roi, ou qui doivent être présentés au roi. Outre la formule du privilége que nous avons rapportée, on trouve celle de la confirmation que le roi fait de ce même privilége; celle d'un brevet de nomination faite par le roi à un évêché; la requête des citoyens qui postulent un tel pour

* Quelques critiques ont osé nier que saint Landri ait jamais été évêque de Paris; mais les anciens catalogues des évêques de Paris, et la tradition de cette Eglise, sont des preuves que toutes les subtilités de la critique ne peuvent affoiblir. Saint Landri est honoré le 10 juin, et il y a à Paris une église paroissiale de son nom.

(1) *Inter Marculfi Form.*, *l.* 1, *c.* 1.

leur évêque; la permission que donne le roi à un homme libre d'entrer dans le clergé, ou de se faire moine : ce qui montre que l'agrément du roi étoit encore nécessaire pour embrasser l'état ecclésiastique ou religieux; et que, malgré tant de canons pour rétablir la liberté des élections, le roi y avoit toujours beaucoup de part.

Le second livre contient les formules des actes des particuliers. On y voit un acte de divorce, où il est marqué que les parties ne pouvant vivre en paix, il leur est libre de se séparer pour entrer dans un monastère, ou pour se remarier à d'autres. L'Eglise *n'approuvoit pas ce dernier point permis par les lois.* On trouve dans ces formules plusieurs autres choses remarquables touchant les mœurs et les usages de la nation, que nous omettons, parce qu'elles ne concernent pas l'histoire ecclésiastique.

Formules angevines et alsaciennes. — On a aussi un recueil de formules qu'on nomme angevines, et qui sont plus anciennes que celles de Marculfe; et d'autres qu'on appelle alsaciennes, qui sont beaucoup plus récentes. Parmi ces dernières, je remarque une permission que le roi donne à une Église, d'élire un évêque, à la charge qu'on choisisse parmi le clergé ou les moines du diocèse, un homme noble et bien instruit de la loi de Dieu. « Car, » ajoute le roi (1), si on élit un homme de » basse naissance ou vicieux, ou sans le con» sentement du peuple, il nous sera permis de

(1) *Inter form. Alsat. 6, in App. ad cod. can. Pithœi.*

» nous servir de notre autorité royale pour
» nommer un digne évêque à cette Eglise, selon
» la science que le Seigneur nous a donnée. »
On y trouve aussi un privilége d'exemption pour un monastère, avec le droit aux moines d'élire leur abbé, à la charge cependant de le présenter au roi avant que de l'installer.

Saint Landri, qui engagea Marculfe à composer l'ouvrage dont nous avons parlé, s'est apparemment réglé sur ces formules, pour tracer le privilége qu'il accorda l'an 652, au monastère de Saint-Denis, et que nous ne prétendons pas révoquer en doute. Mais on a lieu de soupçonner que l'acte que nous en avons dans les éditions des conciles, a été falsifié, ou même entièrement supposé *. En voici le contenu, pour mettre le lecteur en état d'en juger.

Vers L'AN 652. — *Privilége attribué à saint Landri, pour le monastère de Saint-Denis.* — L'évêque, pour accorder cette exemption au monastère de Saint-Denis, s'appuie de l'autorité d'un concile de Carthage, tenu par Boniface, et de celle de saint Augustin, qui reconnoissoit qu'on doit laisser vivre les moines selon leur règle, et les mettre à couvert des vexations du clergé. « C'est pourquoi (1), dit l'auteur de ce
» privilége, comme les canons nous le permet-
» tent, et que la prière du susdit seigneur, le roi
» Clovis, est pour nous comme un commande-

* M. De Launoi et le P. Le Cointe rejettent ce privilége de saint Landri comme une pièce fausse, ou du moins falsifiée, et le P. Mabillon dans ses Annales n'entreprend pas de la défendre; il dit seulement qu'il ne veut pas entrer dans cette question.

(1) *T. 1, conc. Gall., p. 495.*

» ment, et par respect pour les saints martyrs
» Denis et ses compagnons, sous la protection
» desquels ce prince s'est mis, j'ai accordé à ce
» monastère, ce privilége de ma pleine volonté
» et du consentement de nos frères, afin que les
» moines puissent vivre selon leur règle, et
» qu'ils prient le Seigneur pour nous et pour
» les frères de notre Eglise. Ainsi je défends,
» en vertu du nom du Seigneur, que ni nous,
» ni aucun de nos successeurs, ose violer ce
» privilége, et y donner atteinte en quelque
» manière que ce soit. »

Il marque ensuite qu'il exempte de toute redevance, pour les droits de visite des évêques et pour les synodes, les prêtres et les clercs qui sont dans le monastère de Saint-Denis, et dans quelques églises voisines dépendantes du monastère. Il s'oblige cependant, lui et ses successeurs, à donner à ces églises le saint chrême gratuitement; et, s'il arrive que quelqu'un de ces clercs soit tué ou blessé, ou se plaigne de quelqu'autre outrage, l'évêque cède en ce point toute la juridiction à l'abbé et aux moines. L'article qui regarde les redevances pour les visites et les synodes, fait douter que cet acte soit si ancien; car il paroît que ces droits ne furent établis que long-temps après.

L'AN 653. — *Privilége donné au monastère de Saint-Denis par le roi Clovis II.* — On a moins de raison de révoquer en doute le privilége accordé par le roi Clovis II. On assure que ce prince tint à Clichi, proche Paris, au mois de juin de l'an 653, une assemblée des seigneurs et des évêques de son royaume, où, après avoir fait plusieurs règlements pour le

bien de l'état et de la religion, il confirma le privilége du monastère de Saint-Denis par un acte qu'il fit signer aux évêques et aux seigneurs présents (1). On croit qu'on en conserve l'original même, écrit sur du papier d'Egypte *. Le roi y marque que son respect pour les saints martyrs Denis, Eleuthère ** et Rustique, et aussi pour le lieu où son père Dagobert et sa mère Nantechilde sont enterrés, l'a porté à demander à l'évêque Landri le privilége qu'il a donné en faveur de ce monastère.

Le prince y confirme toutes les donations que Dagobert et les anciens rois ont faites à l'église de Saint-Denis; il défend aux évêques, à leurs successeurs et à toutes autres personnes, d'enlever rien des biens du monastère, des ornements de l'autel et des vases sacrés, pour les porter à la ville : le tout à condition qu'on rétablira la psalmodie continuelle, comme elle étoit du temps de Dagobert, et selon l'usage du monastère de Saint-Maurice d'Agaune. Après la signature du roi et de Béroald référendaire, suivent celles des évêques, au nombre de plus de vingt. Ceux dont on connoît les siéges sont

* Le P. Sirmond, en donnant ce privilége de Clovis, a cru en devoir corriger les barbarismes et les solécismes. Le P. Mabillon l'a imprimé tel qu'il l'a trouvé dans l'acte écrit sur du papier d'Egypte, et son édition est bien différente de celle du P. Sirmond et de celle du P. Doublet.

** Dans l'édition du P. Mabillon, saint Eleuthère, qui n'étoit que diacre, est nommé avant saint Rustique, qui étoit prêtre; mais nous avons remarqué que quelques martyrologes donnent la qualité de prêtre à saint Eleuthère et celle de diacre à saint Rustique : la tradition de l'Eglise de Paris est contraire.

(1) *Gest. Dag.*

Annemond de Lyon, Chaoald de Vienne, Etherius d'Embrun, Rigobert de Tours, Vulfolède de Bourges, Armentaire de Sens, Raurac de Nevers, Éloi de Noyon, Landri de Paris, Pallade d'Auxerre, Clair de Grenoble. Tous ces évêques exprimèrent dans leurs souscriptions qu'ils étoient consentans au privilége, et plusieurs formèrent une croix avant leur nom. On voit la même marque devant les signatures des seigneurs laïques, parmi lesquels on remarque Ébroin, qui fut depuis maire du palais, et Radobert, lequel prend la qualité de maire du palais, quoiqu'Erchinoald, qui l'étoit, vécût encore. C'est ce qui a fait naître quelques soupçons contre la vérité de cet acte *.

L'AN 653. — *La Gaule affligée d'une famine.* — Il paroît au reste que l'abbé Aigulfe, qui

* Le P. Germon, dont la mémoire sera toujours chère à ceux qui l'ont connu, convient, dans ses savantes dissertations sur la diplomatique, qu'il n'est point douteux que Clovis II ait accordé un privilége au monastère de Saint-Denis; mais cet habile critique soutient que l'exemplaire qu'on en produit n'est pas l'original ainsi qu'on le prétend, et que c'est au contraire une pièce falsifiée ou supposée. Entre plusieurs raisons qu'il apporte, celle qui me paroît la plus plausible, c'est qu'on voit parmi les souscriptions celle de Radobert qui prend la qualité de maire du palais. Le P. Germon fait voir qu'Erchinoald étoit alors maire de Neustrie et de Bourgogne, et Grimoald d'Austrasie; à quoi le P. Mabillon répond que Radobert pouvoit être maire du palais de la reine, ou maire d'Aquitaine; mais je ne trouve point de maire d'Aquitaine avant que cette province ait formé un royaume, et il paroit que le maire du palais de la reine n'auroit pas pris simplement la qualité de maire du palais. D'ailleurs, est-il vraisemblable qu'Erchinoald, qui, en qualité de maire du palais, étoit à la tête des affaires, ne se soit pas trouvé à l'assemblée de Clichi, où fut acoordé ce privilége, et qu'il ne l'ait pas souscrit comme les autres seigneurs? C'est sur quoi il ne m'appartient pas de prononcer.

obtint ce privilége, ne le méritoit pas trop, puisque ce fut lui qui laissa abolir l'usage de la psalmodie perpétuelle, et qu'il ne la rétablit point, ainsi que la suite le fait juger. Mais Clovis II, en accordant ces grâces aux moines de Saint-Denis, ne songea apparemment qu'à dédommager ce monastère des richesses que les nécessités publiques l'avoient obligé d'en enlever. La France ayant été affligée d'une grande famine l'an 651, ce prince fut sensiblement touché de la misère de son peuple, et il n'omit rien pour la soulager. Mais son épargne ne suffisant pas à tant de malheureux, il donna ordre à Aigulfe, abbé de Saint-Denis, de rompre l'abside d'argent ou le couronnement dont le roi Dagobert avoit fait orner le tombeau du saint martyr, et d'en distribuer le prix aux pauvres (1). Il savoit que dans des temps de misère Jésus-Christ ne désapprouve point que l'or qui orne ses temples matériels soit employé à nourrir ses membres, et à soutenir les temples vivants du Saint-Esprit.

Vers l'an 653. — *Fondation de l'Hôtel-Dieu de Paris, attribuée à saint Landri.* — L'église de France durant cette calamité rendit volontiers aux pauvres ce qu'elle avoit reçu des personnes riches. Plusieurs saints évêques se distinguèrent par leurs aumônes : on assure entre autres que saint Landri, évêque de Paris, vendit alors ses meubles, et jusqu'aux vases sacrés, et qu'il établit proche de la cathédrale le célèbre hôpital pour les malades, qui est encore aujourd'hui un des plus beaux monu-

(1) *Gest. Dag.*, c. 50.

ments de la charité qu'inspire la religion. Une homélie de saint Eloi nous fait en effet juger qu'une maladie contagieuse succéda à la famine dont nous parlons.

Plusieurs évêques, à l'exemple de saint Landri, donnèrent aux monastères de leurs diocèses plusieurs priviléges semblables à celui de Saint-Denis, comme nous le verrons dans la suite; et ce fut communément la ferveur et la régularité des moines qui les leur méritèrent. Il semble en effet que l'esprit de saint Benoît, le patriarche des moines d'Occident, eût passé dans les Gaules avec ses saintes reliques, qui y furent apportées vers ce même temps, de la manière que nous allons raconter.

Vers L'AN 653. — *Translation des reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique en France.* — Saint Mummole, second abbé de Fleury, lisant un jour dans les dialogues de saint Grégoire la prédiction de saint Benoît touchant la désolation du Mont-Cassin par les Lombards, fut frappé de la pensée que les reliques de ce saint abbé pourroient bien être demeurées ensevelies sans honneur sous les ruines de ce monastère; et dans cette idée, il forma la résolution de les en faire enlever. Il jeta les yeux sur un de ses moines, nommé Aigulfe, natif de Blois, qui lui parut propre pour cette pieuse et hardie expédition (1). Ce qu'il eut de plus merveilleux, est que saint Berar, évêque du Mans, qui faisoit bâtir un monastère de religieuses, eut en même temps, à ce qu'on prétend, la même inspiration touchant les reliques de sainte

(1) *Histor. Transl. Reliq. S. Bened.*

Scholastique : et les moines qu'il envoyoit à ce dessein en Italie se joignirent à Aigulfe. Celui-ci visitant avec soin toutes les ruines du monastère du Mont-Cassin, apprit d'un vieillard que le lieu où reposoit le corps de saint Benoît étoit éclairé la nuit d'une colonne de feu. Il remarqua avec soin cet endroit, et y ayant fouillé, il trouva le cercueil où étoient les corps de saint Benoît et de sainte Scholastique sa sœur. Il en prit les ossements. Ceux de saint Benoît demeurèrent à Fleury, et ceux de sainte Scholastique furent portés au Mans, où saint Berar les plaça dans le monastère de filles qu'il venoit de faire bâtir proche la ville, et dont il dédia l'église en l'honneur de sainte Scholastique. On ajoute qu'il se fit alors un grand nombre de miracles que nous ne rapportons pas, parce qu'ils n'ont été écrits que plusieurs siècles après.

Les écrivains italiens qui envient à la France la gloire de posséder ce trésor s'inscrivent en faux contre cette translation. Ils prétendent qu'il n'est nullement probable que les moines du Mont-Cassin qui, en se retirant à Rome, avoient emporté le poids du pain et la mesure du vin, aussi bien que la règle écrite de la main de saint Benoît, eussent abandonné aux barbares les reliques de leur père. D'autres ont écrit qu'on retrouva le corps de saint Benoît sous le grand autel du Mont-Cassin long-temps après. On cite de part et d'autre des bulles des souverains pontifes, et il ne m'appartient pas de décider de cette grande question. Mais je ne puis dissimuler qu'après avoir pesé les raisons des deux parties, celles des moines français paroissent les mieux fondées. On célèbre

cette translation en plusieurs églises; et Paul Warnefrid, moine du Mont-Cassin, qui écrivoit dans les siècles suivants, en reconnoît la vérité (1). Nous verrons en son lieu comment Aigulfe, qui avoit apporté ces reliques d'Italie, devint le martyr de son zèle pour la discipline monastique.

Vers 653. — *Martyre de saint Emmeram.* — Un saint évêque des Gaules, nommé Emmeram, souffrit un martyre encore plus cruel, à le considérer en lui-même et dans sa cause, qui fut la plus atroce calomnie. Il étoit né à Poitiers d'une famille noble, et ses talents l'avoient fait élever à l'épiscopat, on ne sait dans quelle ville. Mais il remplissoit avec zèle tous les devoirs d'un bon pasteur, lorsqu'il se sentit inspiré de quitter son troupeau, pour aller porter l'évangile aux peuples de la Pannonie, qui étoient encore ensevelis dans les ténèbres du paganisme (2). Ayant donc fait élire un autre évêque en sa place, il partit pour sa mission avec quelques compagnons qu'il s'associa. En passant par la Bavière, il déclara à Théodon, duc de cette province, le dessein qu'il avoit pris d'aller prêcher la foi aux Avares et aux Huns. Théodon, qui étoit en guerre avec ces barbares, l'en détourna, et le pria de s'arrêter en Bavière, où il trouveroit assez d'exercice à son zèle. En effet les Bavarois, encore néophites pour la plupart, faisoient une alliance monstrueuse du christianisme avec leurs superstitions. Emmeram se fixa à Ratisbonne, et y travailla trois ans avec un succès qui répondit

(1) *L. 6, hist. Longo, c. 2.* — (2) *Vita Heimerammi apud Surium à Cyrino Frigesinsi.*

à la grandeur de ses travaux. Après ce temps-là il eut la dévotion de faire un pèlerinage à Rome, et il en demanda la permission au duc Théodon, qui la lui accorda.

Ce duc avoit une fille nommée Otta, qui s'étoit laissé séduire par un jeune homme qu'elle aimoit, nommé Sigisvald, fils d'un juge du pays. Sa grossesse ayant fait connoître sa faute, pour sauver la vie à son amant, elle accusa le saint évêque qui étoit déjà parti pour Rome; et ce départ donna quelque couleur à une calomnie si éloignée d'ailleurs de la vraisemblance. Lantbert, fils du duc Théodon, courut aussitôt après Emmeram avec une troupe de soldats, pour laver dans son sang le déshonneur de sa famille. On peut s'imaginer quelle dut être sur ce point la vivacité d'un jeune seigneur. Dès qu'il eut atteint celui qu'il croyoit coupable, il lui fit les plus sanglants reproches. Le saint eut beau protester de son innocence, et appeler au saint siége; Lantbert n'écouta que son ressentiment. Il le fit attacher à une échelle, et nomma cinq de ses satellites pour le tourmenter. Deux en eurent horreur et disoient en tremblant : *Seigneur Jésus, ne nous imputez pas son sang*. Les autres lui insultoient avec outrage.

Ces cruels satellites commencèrent par lui couper les doigts à toutes les jointures. Ensuite ils lui arrachèrent les yeux, lui coupèrent le nez, les pieds et les mains, et le mutilèrent en d'autres endroits que la pudeur empêche de nommer. Au milieu de ces douloureux supplices Emmeram ne cessoit de louer le Seigneur et de chanter des psaumes. Ses bourreaux lui envié-

rent encore cette consolation, et lui coupèrent la langue, après quoi ils le laissèrent ainsi nageant dans son sang. Les habitants accoururent aussitôt en foule, et mirent le saint évêque, qui respiroit encore, sur un chariot pour le porter au bourg d'Ascheim. Il mourut en chemin, et fut enterré à Ascheim dans l'église de Saint-Pierre, et ensuite transféré à Ratisbonne dans l'église de Saint-George. On célèbre sa fête le 22 de septembre.

L'auteur de sa vie ajoute à ce que nous avons rapporté une circonstance que nous avons cru devoir omettre, parce qu'elle n'a nulle vraisemblance. Il dit que saint Emmeram avant son départ permit à la princesse de l'accuser de ce crime; et que prévoyant ce qu'il devoit lui en arriver, il avertit un de ses prêtres de déclarer son innocence quand il auroit appris qu'il auroit été mis à mort pour le péché d'un autre. Si ce fait est véritable, il faut reconnoître que la charité de ce saint évêque ne fut pas assez éclairée. Il n'est jamais permis de se faire accuser d'un crime dont on est innocent; et un pasteur est toujours redevable à son troupeau d'une réputation pure et sans tache, particulièrement sur un article tel que celui dont il s'agissoit. Il vaut mieux s'inscrire en faux contre ces circonstances, qui ne sont attestées que par un auteur qui écrivoit un siècle après. Quoi qu'il en soit, les éclatants miracles que saint Emmeram fit après sa mort justifièrent assez son innocence. L'épitaphe qui fut mise sur le tombeau de ce saint évêque, rapporte son martyre à l'an 652.

Vers L'AN 654. — *Mort et caractère du roi Sigebert III.* — Les ducs de Bavière commençoient

alors à se soustraire de la domination française. La bonté de Sigebert III *, roi d'Austrasie, et les troubles qui suivirent sa mort, leur en facilitèrent les moyens. Ce prince, content de mériter un royaume éternel, parut peu jaloux des droits d'une couronne passagère. Il mit sa gloire à triompher de l'ambition et de la volupté; et après avoir évité constamment les piéges qui sont tendus de toutes parts à la vertu des grands de la terre, il mourut saintement vers l'an 656, le 1er de février, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il fut enterré dans le monastère de Saint-Martin, qu'il avoit fait bâtir proche de Metz; et quand ce monastère fut détruit l'an 1552, par ordre du duc de Guise, qui se préparoit à soutenir le siége dans Metz, contre l'armée de l'empereur Charles-Quint, les reliques de saint Sigebert furent transférées dans l'église primatiale de Nanci, où elles sont aujourd'hui révérées.

L'AN 654. — *Grimoald fait proclamer son fils roi d'Austrasie sous le nom de Childebert.* — Sigebert laissa en mourant un fils en bas âge nommé Dagobert. Ainsi la disposition qu'il avoit faite, en déclarant le fils de Grimoald son successeur, au cas qu'il mourût sans enfants, fut annulée. Mais aussi mauvais politique qu'il étoit prince religieux, il jugea de la fidélité de Grimoald par les obligations que lui avoit ce seigneur; et il eut l'imprudence de confier l'éducation du jeune roi à celui même qui espéroit le trône pour son fils, si le prince venoit

* Quelques auteurs nomment ce prince Sigebert II, parce qu'il ne comptent pas Sigebert, arrière-petit-fils de Brunehaut, lequel fut cependant proclamé roi.

à manquer. Il ignoroit que l'ambition est un crime qui fait qu'on se pardonne tous les autres, et même l'ingratitude, le plus odieux de tous ; elle rendit bientôt Grimoald rebelle. Il fit tonsurer le jeune Dagobert par Didon, évêque de Poitiers ; et l'ayant fait conduire en Ecosse ou en Italie, il fit proclamer roi son fils, qu'il nomma Childebert. Il fut en effet reconnu roi d'Austrasie, et il accorda en cette qualité quelques priviléges à saint Nivard de Reims (1). Mais les seigneurs français, qui se sont toujours distingués par une fidélité inviolable envers la maison royale, renversèrent bientôt le trône de l'usurpateur ; et s'étant saisis de Grimoald, ils le conduisirent dans les prisons de Paris, où il mourut l'an 659.

Cependant Dagobert ne fut pas rappelé, soit qu'il demeurât caché, ou qu'il eût de nouvelles intrigues. Clovis II, qui étoit déjà roi de Bourgogne et de Neustrie, fut reconnu roi d'Austrasie : mais il n'avoit pas la tête assez forte pour porter le poids de tant de couronnes. On prétend même qu'il fut attaqué sur la fin de sa vie de quelques accès de démence, pour avoir enlevé de l'église de Saint-Denis un os du bras de ce saint martyr. C'est un moine de Saint-Denis qui écrit ce fait, qu'on peut regarder comme une de ces fables auxquelles il paroît trop crédule, quand elles intéressent son monastère. Quoi qu'il en soit, Clovis ne jouit pas long-temps de sa nouvelle puissance. Il mourut au mois de novembre de l'an 656, après dix-huit ans de règne.

(1) *Flodoard.*, *l.* 2, *c.* 7.

Vision de saint Eloi sur la mort de Clovis II et des princes ses enfants. — Saint Eloi eut un mois auparavant une vision qui lui fit prédire la mort de ce prince. « Je voyois, dit-il (1), le » soleil s'avancer vers la troisième heure du » jour, et briller d'une grande clarté lorsqu'il » disparut tout à coup. Je vis en sa place une » lune entourée de trois étoiles, tenir la même » route : elle disparut aussi avant le midi. J'a- » perçus alors les trois étoiles se darder leurs » rayons ; mais bientôt la plus brillante ne » parut plus. Les deux autres continuerent quel- » que temps leur route, mais une d'elles s'é- « clipsa encore ; et celle qui resta devint si lumi- » neuse égaloit la clarté du soleil. » Le saint évêque qu'elle expliqua lui-même sa vision. Le soleil étoit Clovis, qui mourut trente jours après : la lune étoit la reine Bathilde, qui fut quelque temps régente ; et les trois étoiles, les trois fils de Clovis, Clothaire, Childéric et Thierri, dont un seul resta monarque de la France.

La mort d'Erchinoald révélée à saint Eloi. — Saint Eloi eut aussi la révélation de la mort d'Erchinoald, maire du palais, qui suivit de près celle du roi Clovis II. Ce ministre avoit, comme nous avons vu, bâti et doté plusieurs églises ou monastères de ses biens. Mais les fondations que font les grands sont souvent des marques équivoques de leur piété ; et Dieu réprouve des aumônes qui ne sont que des fruits de la rapine et de l'injustice. Erchinoald eut beau rendre aux autels une partie des biens

(1) *Audoen. vita Elig.*, *l.* 2, *c.* 30.

qu'il avoit pris au peuple et au roi, il ne put éviter la colère de Dieu, qui éclata enfin contre lui d'une manière bien sensible. Il avoit mandé à saint Eloi de se rendre auprès de lui pour l'accompagner dans un voyage. Comme le saint évêque ne paroissoit point disposé à quitter son troupeau, pour aller faire sa cour au ministre, les abbés et d'autres personnes de distinction de Noyon le pressèrent de se conformer là-dessus aux désirs d'Erchinoald, de peur qu'il n'encourût son indignation. « Eh! mes frères, » leur répondit-il, pourquoi voulez-vous que » je me donne cette fatigue? Cet homme va là : » mais il n'en reviendra pas en vie (1). »

Saint Eloi ne laissa pas de se rendre à la suite d'Erchinoald, et de l'accompagner, comme il le souhaitoit. Mais peu de jours après qu'ils furent arrivés ensemble à une terre qui étoit le terme du voyage, la prédiction se vérifia. Le saint évêque étant sorti un soir pour se promener dans la cour en récitant quelques psaumes, il vit une colonne de feu tomber du ciel sur la maison, et pénétrer dans la chambre d'Erchinoald. Ayant réfléchi un moment sur ce phénomène, il dit à son diacre que c'étoit un présage de la mort prochaine de ce ministre. Erchinoald fut effectivement frappé à l'instant d'un mal inconnu, qui lui brûloit les entrailles. Saint Eloi, qu'il fit appeler aussitôt, lui conseilla de profiter du peu de temps qui lui restoit pour faire donner aux pauvres des sacs pleins d'or qu'il avoit fait porter avec lui. Mais les avares ne tiennent jamais plus à leurs richesses

(1) *Audoen. vita Elig., l. 2, c. 26.*

que quand il faut les quitter. Ce mauvais riche différa de suivre ce conseil, et mourut ainsi. Saint Eloi fit rapporter son corps avec lui, et prit soin de sa sépulture. L'autorité de saint Ouen ne nous permet pas de révoquer en doute les circonstances funestes de cette mort : il faut cependant convenir que d'autres auteurs contemporains donnent de grandes louanges à Erchinoald.

L'AN 656. — *Clothaire III, sainte Bathilde régente.* — Clovis II laissa en mourant trois enfants, Clothaire, Childéric et Thierri, dont Clothaire, l'aîné, qui lui succéda, avoit à peine cinq ans. C'étoit une foible ressource pour la monarchie, dans un temps où les factions et la puissance des seigneurs français commençoient à les rendre presque aussi redoutables au souverain que des ennemis étrangers. Mais, pour le bonheur de la France, Dieu avoit placé sur le trône une reine dont la prudence, la piété et les autres talents réunirent les cœurs des Français, et, qui par la sagesse avec laquelle elle usa de l'autorité du jeune roi son fils, dont elle étoit dépositaire, laissa à peine apercevoir que c'étoit le temps d'une minorité. Je parle de Bathilde, qui fut une des plus saintes et des plus grandes reines qu'ait eues la France. Les degrés par où elle parvint à la couronne firent bien voir que c'étoit la main de Dieu qui lui en avoit aplani le chemin.

Histoire de sainte Bathilde. — Bathilde étoit née d'une illustre famille de Saxons-Anglais. Elle fut prise durant les guerres alors si fréquentes dans la Grande-Bretagne, et conduite en France, où toute jeune encore, elle fut ven-

duc comme esclave à Erchinoald, maire du palais. Mais c'étoit là que la fortune, ou plutôt la providence l'attendoit, pour l'élever au plus haut degré de la grandeur. Les sentiments de la jeune esclave parurent fort au-dessus de sa condition. Ses malheurs et sa beauté, à qui sa modestie donnoit de nouveaux charmes, la firent considérer de son maître, qui, par égard pour sa qualité, ne lui donna d'autre emploi que de lui verser à boire. Il l'aima bientôt, et voulut l'épouser après la mort de sa femme Lanthilde : mais l'amour ne se commande point. Bathilde, qui s'étoit sans doute aperçue des sentiments que le roi avoit pour elle, ne montra que de l'indifférence et de la répugnance pour épouser le premier ministre, qui de son côté, pour s'assurer de la protection, fut bien aise qu'une reine lui fût redevable de sa couronne. Quoi qu'il en soit, le roi Clovis, qui avoit eu occasion de voir Bathilde chez Erchinoald, fut aussi épris de sa beauté que touché de sa vertu, et il la choisit pour son épouse.

Vertus de sainte Bathilde. — Ce haut rang ne lui fit pas oublier celui dont elle avoit été tirée; et elle ne se servit de son pouvoir que pour soulager les malheureux et protéger les serviteurs de Dieu. Le roi lui donna pour aumônier saint Genès. C'est la première fois que je trouve qu'il soit fait mention de cette charge. La reine se servit de ce saint abbé pour distribuer les charités qu'elle répandoit avec une sainte profusion. Elle fit surtout de grandes libéralités aux monastères de Jumiège, de Fontenelle, de Jouarre, de Fare-Moutier et de Corbion près de Chartres.

La pieuse reine avoit une singulière vénération pour saint Eloi. Pendant sa première grossesse, elle étoit dans de cruelles inquiétudes, parce qu'elle craignoit d'avoir une fille, et que par-là le royaume ne vînt à succomber. Ce sont les expressions de saint Ouen (1), qui marquent combien on étoit persuadé que la couronne de France ne pouvoit appartenir aux filles. Saint Eloi consola la reine en l'assurant qu'elle auroit un fils, qu'il seroit son parrain, et le nomma par avance Clothaire. L'événement justifia la prédiction.

Vers L'AN 659. — *Childéric, roi d'Austrasie.* — Les grandes qualités de Bathilde parurent particulièrement pendant sa régence : et certes, il ne falloit pas un mérite moins éclatant que le sien, ni un talent de gouverner moins singulier, pour savoir comme elle prévenir les troubles, et retenir les grands dans le devoir, surtout en un temps où la puissance des maires du palais avoit affoibli ou même avili celle des rois. Bathilde eut même le crédit de faire reconnoître roi d'Austrasie son second fils Childéric sous la régence d'Imnichilde, veuve de Sigebert, laquelle parut en cette occasion sacrifier les intérêts de son fils Dagobert à ceux de sa fille Bilichilde, qu'elle fit épouser à Childéric, dès qu'il fut en âge.

A cette injustice près, qu'il ne fut peut-être pas au pouvoir d'Imnichilde d'empêcher, cette reine gouverna avec sagesse sous le nom de Childéric. Le temps nous a conservé plusieurs chartres de ce prince, qui peuvent être des

(1) *Vita Elig.*, *l.* 2, *c.* 30.

preuves de sa piété, ou plutôt de celle de la régente (1). Dès la seconde année de son règne, il donna à saint Amand la terre de Barisi au diocèse de Laon, pour y bâtir un monastère, que ce saint évêque soumit à celui d'Elnon. Le jeune roi déclare dans cet acte qu'il ne savoit pas encore signer son nom. Il étoit déjà marié, lorsqu'il confirma et augmenta les donations faites par Sigebert aux monastères de Stavelo et de Malmedi.

Childéric fonda en Alsace le monastère de Grégoriental, sous l'épiscopat de Berthaire, évêque de Strasbourg; et il donna à saint Amand la terre de Nant, alors du diocèse d'Uzès, pour y établir le monastère de ce nom : ce qui fut exécuté malgré les oppositions de l'évêque Mummole. Nant est aujourd'hui du diocèse de Vabres, qui dans son origine étoit aussi un monastère fondé par Raimonde; comme Lavaur en étoit un autre, fondé par saint Elan ou Alain, que quelques écrivains ont confondu avec saint Amand. Nous parlerons en son lieu de l'érection de ces deux monastères et de plusieurs autres en siéges épiscopaux.

Capitation ôtée par sainte Bathilde. — Bathilde fit des fondations encore plus éclatantes : mais avant que de donner ces marques de sa magnificence, elle s'appliqua à en donner de sa bonté et de sa tendresse envers son peuple, qui gémissoit sous le fardeau excessif des impôts. Elle ôta une capitation qu'on levoit sur toutes les personnes, et même sur les enfants, avec tant de rigueur, qu'il y avoit des pères que

(1) *Apud Miræum cod. donat. Belg.*, c. 3.

le désespoir portoit à laisser mourir leurs enfants, dans l'impossibilité où ils se voyoient de pouvoir les nourrir, et de payer encore pour eux (1). Quoique les finances du roi fussent considérablement diminuées par ces retranchements, cette pieuse reine, dont l'économie étoit pour l'état un grand revenu, trouva le moyen de fonder deux célèbres monastères, qui sont encore aujourd'hui d'illustres monuments de sa piété, savoir, celui de Chelles et celui de Corbie.

L'AN 659. — *Fondation du monastère de Chelles.* — Chelles étoit une maison royale à quatre lieues de Paris, où sainte Clothilde avoit autrefois établi un monastère de filles en l'honneur de saint George. Apparemment qu'il étoit alors ruiné : sainte Bathilde le fit rebâtir, ou plutôt en fonda un nouveau dans le dessein de s'y retirer, dès que son fils seroit en état de gouverner par lui-même. Le principal autel étoit dédié en l'honneur de la croix, celui de l'aile droite l'étoit sous l'invocation de saint George, et celui de l'aile gauche sous celle de saint Etienne. La pieuse reine donna à ce monastère un calice d'or fait par saint Eloi; on l'y conserve encore; il est haut d'un pied, et enrichi de pierreries au haut et au bas de la coupe *.

Dès que les bâtiments furent achevés, Balthilde fit prier sainte Theodlechilde ou Telechilde, abbesse de Jouarre, de lui donner quel-

* M. du Saussai a donné, dans sa *Panoplie sacerdotale*, la figure de ce calice de saint Eloi; la coupe en est beaucoup plus longue, et l'ouverture de la coupe plus étroite que dans nos calices ordinaires.

(1) *Vita S. Bathild.*

ques-unes de ses religieuses d'une grande vertu, pour y établir la règle, et elle demanda nommément sainte Bertile, qui fut conduite à Chelles par saint Genès à la tête de la nouvelle colonie.

L'an 659. — *Sainte Bertile, première abbesse de Chelles.* — Bertile étoit née d'une famille noble du Soissonnais. Saint Ouen lui ayant un jour demandé si elle ne vouloit pas servir le Seigneur, elle répondit que dès son enfance elle avoit formé le dessein de lui consacrer sa virginité. Ses parents consentirent qu'elle l'exécutât, et ils la conduisirent eux-mêmes au monastère de Jouarre, dont elle ne fut tirée que pour être la première abbesse de celui de Chelles (1).

Sainte Thelechilde, abbesse de Jouarre. — Sainte Thelechilde * mourut peu de temps après. On croit qu'elle étoit sœur d'Aglibert, évêque de Paris, dont nous parlerons dans la suite. Elle est honorée le dixième d'octobre; et sainte Agliberte, qui lui succéda, l'onzième d'août. Sainte Balde fut la troisième abbesse de Jouarre. La sainteté des abbesses de ce monastère est un préjugé de la ferveur des filles qui le composoient. Il est aussi rare qu'une communauté ne soit pas régulière sous une pieuse supérieure, qu'il est peu ordinaire qu'elle le

* On voit encore à Jouarre une partie de l'épitaphe de sainte Telechilde, laquelle est conçue en ces termes :

> *Hoc membra post ultima teguntur fata sepulchro*
> *Beatæ Theodlechildis inhumatæ virginis,*
> *Genere nobilis, meritis fulgens, strenua moribus*
> *Flagravit in agomate almo.....*

(1) *Vita Bertild. apud Duchesne, t. 1, p.* 668.

soit sous une abbesse qui donne l'exemple du relâchement.

L'an 659. — *Fondation du monastère de Corbie.* — Le monastère de Corbie ne fut pas moins célèbre pour les hommes que Chelles le fut pour les filles. Corbie est un ruisseau, lequel perdant son nom en tombant dans la Somme, le donne au monastère et à la ville, qui ont été bâtis en ce lieu. Cette terre avoit été cédée à un seigneur nommé Gontland : mais comme après sa mort elle eût été réunie au fisc du roi, Bathilde la jugea propre pour y ériger un monastère d'hommes suivant la règle de saint Colomban et de saint Benoît. Elle obtint pour ce sujet de saint Valdebert, abbé de Luxeu, un saint religieux nommé Theoffroi, pour en être le premier abbé. Il fut dans la suite élevé à l'épiscopat, sans qu'on puisse convenir du siége qu'il occupa.

Le monastère de Corbie fut un des plus renommés de toute la France, tant par ses richesses que par les études monastiques qui y fleurirent sous d'habiles maîtres. Il renfermoit trois églises et trois oratoires. La principale église étoit dédiée sous les noms de saint Pierre et de saint Paul, et les deux autres sous ceux de saint Jean l'évangéliste et de saint Etienne. Les trois oratoires étoient consacrés en l'honneur de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'évangéliste et de saint Martin. Nous avons encore l'acte de la fondation de Corbie, signé du roi Clothaire III et de la reine Baltide sa mère (1). On y assigne pour la subsistance des

(1) *T. 1, conc. Gall., p. 509.*

moines plusieurs belles terres au nombre de dix. On y accorde l'exemption au monastère, et aux terres qui en dépendent, avec défenses aux juges royaux d'y exercer leur juridiction. Par un autre acte, le roi exempte de tous droits de douane les moines de Corbie, en quelques lieux du royaume qu'ils aillent pour acheter et faire conduire au monastère les provisions nécessaires. Ce dernier acte est daté d'Estrepigni du 23 de décembre de la cinquième année de Clothaire III, c'est-à-dire de l'an 660.

L'AN 659.—*Fondation d'un monastère de religieuses, à Noyon, en faveur de sainte Godeberte.* — Ce jeune prince avoit quelque temps auparavant donné à sainte Godeberte le palais qu'il avoit à Noyon, avec l'oratoire de Saint-George, pour y établir une communauté de douze religieuses. Godeberte étoit une fille de qualité du territoire d'Amiens. Ses parents ne la voulurent pas marier sans avoir l'agrément du roi Clothaire III. Comme on s'étoit assemblé pour traiter de cette affaire, saint Eloi, qui étoit présent, ayant pressenti les desseins de la jeune vierge, lui mit un anneau au doigt, comme pour l'épouser au nom de Jésus-Christ. Godeberte (1) protesta en même temps qu'elle n'auroit jamais d'autre époux que celui des vierges : ce qui engagea le saint évêque à lui donner le voile, et le roi à lui fonder un monastère. Elle s'y sanctifia par toutes les vertus propres de son état, et Dieu manifesta sa sainteté par plusieurs miracles. Elle est honorée, comme patrone de Noyon, l'onzième d'avril.

(1) *Vita Godebertæ* 11 *april apud Bolland.*

L'AN 659. — *Mort de saint Eloi.* — Sainte Godeberte n'eut pas long-temps la consolation de profiter des instructions de saint Eloi, qui l'avoit consacrée au Seigneur. Ce saint évêque mourut sur la fin de l'an 659*, dans la vingtième année de son épiscopat, et la soixante et onzième de son âge (1). Le Seigneur, qui lui avoit révélé la mort de tant de personnes, ne lui laissa pas ignorer l'heure de la sienne. Se promenant un jour par la ville de Noyon, il remarqua une muraille de l'église de Saint-Médard qui menaçoit ruine. Il fit aussitôt appeler l'architecte, et dit que si on n'y remédioit pas incessamment, on ne le feroit pas de son vivant. Quelques jours après étant tombé malade d'une fièvre lente, il fit assembler ses disciples et ses domestiques, c'étoit le dernier jour de novembre, et leur dit : « Mes chers enfants, recevez les derniers » avertissements de votre père. Si vous m'aimez » comme je vous aime, efforcez-vous de garder » les commandements de Dieu. Que le Seigneur » Jésus soit continuellement l'objet de vos désirs ; » ne soupirez que pour lui : craignez surtout

* Le P. Pagi rapporte la mort de saint Eloi à l'an 658, et il croit avoir une démonstration de son sentiment dans ce que saint Mommolin, successeur de saint Eloi, se trouve avoir signé le privilége de Saint-Pierre-le-Vif, daté de la troisième année de Clothaire III, laquelle répond partie à l'an 658 et partie à l'an 659 : mais 1° les souscriptions de ce privilége, aussi-bien que de celui de Sainte-Colombe, sont fort défectueuses ; 2° le privilége est adressé à saint Eloi, selon le moine Clarius, au concile où il fut donné. Pourquoi saint Eloi n'auroit-il pas signé ce privilége ? Si on le fit dans la suite souscrire à saint Mommolin, on n'a pas de preuve qu'il le souscrivit la troisième année de Clothaire III.

(1) *Audoenus vita Eligii, l.* 2, c. 30.

» ses terribles jugements. Pour moi, je vais vous
» quitter, le Seigneur m'appelle à lui. »

Comme ils ne purent répondre à ces tendres paroles que par leurs larmes, il fit approcher ses domestiques, et leur marqua divers monastères où ils devoient se retirer après sa mort, pour y travailler à leur salut. Sur le soir du même jour, il se mit à genoux malgré sa foiblesse, et pria affectueusement le Seigneur de donner un bon pasteur à son troupeau. Etant à l'agonie, il recueillit ses forces, dit adieu à ses amis et à ses disciples; et après avoir prié quelque temps à voix basse, il s'écria : « C'est maintenant, Sei-
» gneur, que vous laissez aller en paix votre
» serviteur ; souvenez-vous que vous m'avez
» formé comme un vase d'argile : n'entrez pas
» en jugement avec votre serviteur. Christ, ré-
» dempteur du monde, souvenez-vous de moi,
» vous qui êtes seul sans péché. Je remets mon
» âme entre vos mains, recevez-la selon votre
» grande miséricorde. » En disant ces paroles il expira à la première heure de la nuit, le premier de décembre, jour auquel on célèbre sa fête.

On mit aussitôt son corps dans un cercueil ouvert, et on le porta à l'église, où les clercs passèrent le reste de la nuit à chanter des hymmes, et le peuple à pleurer et à gémir. Le lendemain il s'y fit un concours prodigieux. La reine Bathilde arriva à Noyon avec les princes ses fils et avec une nombreuse cour. Elle s'étoit mise en chemin à la première nouvelle de la maladie du saint évêque, et elle fut sensiblement affligée de ne le pas trouver en vie. Pour s'en consoler, elle ordonna qu'on transportât son

corps à son monastère de Chelles. D'autres étoient d'avis qu'on devoit enrichir de ce trésor la capitale du royaume. Mais le clergé et le peuple de Noyon s'opposoient avec courage à ces prétentions, et le ciel se déclara pour eux. Car, comme on se fut mis en devoir de leur enlever le corps de leur pasteur par ordre du roi, on ne put jamais remuer le cercueil

La reine Bathilde, qui mit elle-même la main à l'œuvre pour s'assurer du miracle, ne se rebuta pas; on ordonna un jeûne de trois jours, après lequel on fit de nouveaux efforts aussi inutiles que les premiers. La reine, pour soulager sa douleur, découvrit la face du saint évêque, et la baisa avec une tendre piété. Alors, quoiqu'il fût mort depuis plusieurs jours, et que ce fût en hiver, il coula du sang en abondance de ses narines. La reine et les évêques qui étoient présents en trempèrent des mouchoirs pour les conserver comme des reliques. Il fut enterré à Noyon dans son monastère de Saint-Loup, qui, dans la suite, prit son nom; la reine voulut suivre le convoi à pied, et, malgré le mauvais chemin, on ne put lui persuader de monter à cheval.

Homélies attribuées à saint Eloi. — Il nous reste seize homélies attribuées à saint Eloi. Plusieurs critiques croient qu'elles sont d'un auteur postérieur, et les sectaires surtout les rejettent avec mépris. Mais la plus forte raison qu'ils ont d'en agir ainsi, c'est qu'ils y trouvent la condamnation précise de leurs erreurs. On ne peut établir en termes plus formels la réalité dans l'eucharistie, que le fait l'auteur de ces homélies, quel qu'il soit. « Ainsi que Jésus-

Christ, dit-il (1), a pris véritablement notre » chair, et est né véritablement homme de la » vierge Marie : de même, c'est sa vraie chair » et son vrai sang que nous mangeons et bu- » vons dans le sacrement... La ressemblance du » pain et du vin y reste après la consécration, » de peur que nous ayons horreur du sang.» Il » ajoute : « Plusieurs demandent si chaque fidèle » doit recevoir tous les jours le corps et le » sang de Jésus-Christ, ou se priver pendant » quelques jours de ce sacrement ; » et il répond ainsi à cette question : « Celui-ci honore le sacrement en n'osant le recevoir tous les jours, » et celui-là l'honore aussi en n'osant s'en priver » un seul jour. »

Il recommande aux personnes engagées dans le mariage de garder la continence quelques jours avant les fêtes, afin de recevoir dignement le corps de Jésus-Christ. Sur quoi il dit qu'un auteur qu'il ne nomme pas prétend qu'il n'est pas plus permis à un chrétien d'avoir commerce avec sa femme pendant le carême que de manger de la chair (2). La décision est trop sévère, mais elle sert du moins à nous faire voir combien on étoit persuadé que l'abstinence des plaisirs, même permis, étoit convenable au saint temps du carême, qui est un temps de pénitence.

L'auteur de ces homélies établit aussi le dogme du purgatoire ; il entre dans un grand détail de mœurs (3).

On y voit que dès ce temps-là on portoit à la

(1) *Hom.* 8, *t.* 2, *bibl. PP.*, *p.* 103, *edit. Par.*, *ann.* 1624. — (2) *Homil.* 16, *ibid*, *p.* 124. — (3) *Homil.* 8, *p.* 98.

messe, le jour de la purification, des cierges allumés (1), et il prétend que cette cérémonie avoit été instituée pour l'opposer aux lustrations que faisoient les Romains avec des cierges *, et des lampes au mois de février, en l'honneur du dieu *Februus*, c'est-à-dire, de Pluton. Il dit que les pénitents publics étoient placés dans l'église à la gauche; qu'avant que de leur donner l'absolution le jeudi saint, on exigeoit d'eux que, pour marque d'un sincère repentir, ils levassent la main droite; que le même jour du jeudi saint on lavoit non-seulement les autels, mais encore les murailles et le pavé de l'église (2).

Extrait des sermens de saint Eloi, recueilli par saint Ouen.—Si ces homélies ne sont pas de saint Eloi, comme on peut l'assurer de quelques-unes, elles sont du moins d'un auteur ancien. Mais ce qui doit nous consoler de celles de ce saint évêque qui peuvent être perdues, c'est que nous avons un precis des moralités qu'il prêchoit à ses auditeurs; et cet abrégé, que nous a conservé saint Ouen, n'est autre chose que le traité qu'on a intitulé *de Rectitudine catholicæ*

* Le verset *Lumen ad revelationem gentium*, qu'on chante à la Purification, peut avoir donné lieu aux fidèles de porter ce jour-là des cierges comme des symboles de Jésus-Christ notre vraie lumière. Ce qui n'empêche pas que l'Eglise n'ait eu aussi en vue d'opposer cette pieuse cérémonie aux lustrations des anciens; car il est certain que les idolâtres portoient quelquefois des cierges. Macrobe remarque qu'on cessa d'immoler des hommes aux fêtes de Saturne; qu'on se contenta d'y allumer des cierges, parce qu'on fit réflexion que le mot grec φῶς signifie une lumière aussi-bien qu'un homme.

(1) *Homil.* 2, *p.* 86. — (2) *Hmoil.* 8, *p.* 99. *Homil.* 7. *Hom.* 8, *p.* 102.

conversationis, et qui est attribué à saint Augustin (1). L'autorité de saint Ouen ne laisse aucun lieu de douter que ce ne soit un extrait des sermons de saint Eloi. On y voit les plus beaux traits de la morale chrétienne exposés avec une simplicité qui leur donne une nouvelle force.

Le saint évêque exhorte particulièrement ses auditeurs à penser souvent aux terribles jugements de Dieu. « Examinez, dit-il (2), si en ce » jour vous aurez gardé ce que vous avez promis » au baptême, de renoncer au démon et à ses » œuvres. Celui qui étoit alors en état de répon- » dre l'a promis par lui-même; celui qui n'étoit » pas en âge de le faire a eu quelqu'un qui a » répondu pour lui, à savoir, celui qui l'a levé » des sacrés fonts. » On voit ici l'ancien usage des promesses du baptême que les parrains font pour les enfants.

Ensuite, saint Eloi, après avoir recommandé à son peuple de donner l'aumône, chacun selon son pouvoir, de payer la dîme aux églises, d'apprendre par cœur, et de faire apprendre à leurs enfants le symbole et l'oraison dominicale, de veiller à l'instruction et à la conduite des enfants dont ils sont les parrains, et de pratiquer les autres devoirs du christianisme, il ajoute : « Si » vous observez ces choses, quand au jour du » jugement vous comparoîtrez devant le juge » éternel, vous direz avec confiance : Donnez- » nous, Seigneur, parce que nous vous avons » donné. Faites-nous miséricorde, parce que » nous l'avons faite. Nous avons accompli ce que

(1) *Inter oper. Aug. in append.*, *t.* 6. — (2) *Audoen. vita Eligii*, *l.* 2, *c.* 15, *t.* 5, *Spicileg.*

» vous nous avez commandé : donnez-nous ce
» que vous nous avez promis. »

Superstitions qui étoient encore en usage en quelques provinces de la Gaule au septième siècle. — Le saint évêque combat souvent dans ses discours les restes du paganisme; et le détail où il entre là-dessus mérite d'être rapporté, parce qu'il nous instruit des folles superstitions qui régnoient encore en plusieurs endroits de la Gaule (1). Il défend de consulter les devins et les sorciers; d'observer les augures, les éternuements, les jours de la semaine ou de la lune pour se mettre en chemin, ou pour commencer quelque ouvrage; de se déguiser le premier jour de janvier en vache et en cerf, ou de prendre d'autres figures infâmes et ridicules; de donner ce jour-là des étrennes * superstitieuses; de faire des danses et des bals à la fête de saint Jean, ou des autres saints; d'invoquer Neptune, Pluton, Minerve, Diane, ou les génies; de chômer le jeudi même dans le mois de mai, à moins qu'il n'y ait quelque fête de saint ce jour-là; d'allumer des bougies devant des temples ou devant des pierres, devant des fontaines ou des arbres; de pendre au cou d'un homme, ou de quelque animal, ce qu'on nomme des *amulètes*, quand ils auroient été faits par des clercs, et quoiqu'on prétendît qu'ils ne renfermassent que des choses saintes, même des paroles de l'écriture, parce que ces pré-

* Nous avons vu que le synode d'Auxerre défendit aussi de donner le premier jour de l'an des étrennes, qu'il nomme *diaboliques*, et nous avons marqué en quoi consistoient les superstitions païennes.

(1) *Ap. Auden.*, *l.* 2, *vita Eligii*, *c.* 15, *t.* 5, *Spicileg.*

tendus préservatifs sont moins un remède de Jésus-Christ qu'un poison du diable.

Saint Eloi défend pareillement de faire des enchantements sur des herbes, de faire passer des bestiaux par un arbre creux ou par un trou fait dans la terre, de crier pendant l'éclipse de lune *; de donner au soleil le nom de *seigneur*, et à la lune celui de *dame*; de dire que l'on sera tel que le destin et l'horoscope l'auront marqué, *parce que*, dit-il, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*. Il défend aussi d'avoir recours aux sorciers dans les maladies, d'attacher des bandelettes diaboliques aux arbres et aux fontaines pour recevoir la guérison. « Mais » si quelqu'un est malade, continue saint Eloi, » qu'il ne mette sa confiance qu'en la miséricorde » de Dieu; qu'il reçoive avec foi le corps et le » sang de Jésus-Christ; qu'il demande à l'Eglise » l'huile sainte pour en oindre son corps; *et la » prière de la foi*, comme dit l'Apôtre, *sauvera » la malade;* le Seigneur le soulagera, et il re- » cevra non-seulement la santé du corps mais » encore celle de l'âme. » Ces paroles sont remarquables touchant le sacrement de l'onction des malades et son efficacité.

Saint Eloi exhortoit ses auditeurs à ne pas laisser pourrir les plaies de leurs péchés, mais à avoir au plus tôt recours au remède de la confession, dont il parle souvent. Ce qu'il dit des anges gardiens mérite d'être remarqué. « Sachez, dit-il, que chacun de vous a un ange

* Comme le peuple ignorant et superstitieux croyoit que la lune pendant l'éclipse étoit aux prises avec un dragon, on faisoit grand bruit pour épouvanter le dragon, et l'on crioit : *Vince, luna; lune, soyez victorieuse.*

» gardien, qui observe continuellement ses ac-
» tions. S'il fait le bien, il donne de la joie au
» saint ange à la garde duquel il est confié : s'il
» fait le mal, il chasse ce bon ange et s'attache
» au démon. »

En déclamant contre les concubinaires, il avance une proposition qui paroît bien fausse à s'en tenir aux termes. Il dit que *celui qui entretient une concubine pèche plus grièvement que celui qui commet un adultère*. Mais il semble avoir tiré cette pensée de saint Augustin, qui avance la même proposition, et qui l'explique à raison du scandale, en disant que *l'adultère cherche à cacher son péché; mais que le concubinaire public n'en rougit pas, et croit qu'il lui est permis de faire un si grand mal aux yeux de tout le monde* (1).

Caractère du style de saint Eloi. — Au reste, le style de saint Eloi, qui est partout instructif, est communément assez simple. On y trouve cependant des traits qui ne feroient pas déshonneur à des siècles plus heureux pour l'éloquence. « Considérez, dit-il, les tombeaux des
» riches : qu'ont-ils été, et que sont-ils? Que
» leur ont servi les richesses et les plaisirs du
» siècle? Il ne reste plus d'eux qu'une vile pous-
» sière. Si elle pouvoit parler, cette poussière,
» elle vous diroit : Malheureux! pourquoi vous
» tourmenter tant pour les vaines délices de
» la vie? Pourquoi vous souiller de tant de
» crimes? Considérez nos ossements, et à cette
» vue ayez horreur de vos passions et de votre
» misère. Nous avons été ce que vous êtes :
» vous serez ce que nous sommes. »

(1) *August. serm.* 243 *de temp. circa medium.*

Saint Ouen écrit la vie de saint Eloi. — La vie de saint Eloi fut écrite environ treize ans après sa mort par saint Ouen, le plus intime de ses amis, et qui avoit été témoin de la plupart des faits qu'il raconte. Un écrivain qui faisoit lui-même des miracles est bien croyable lorsqu'il rapporte ceux d'un ami qu'il avoit connu si particulièrement. Il adressa cet ouvrage à un évêque nommé Chrodobert ou Rodobert, et le pria de le corriger. Ce n'est point, comme on le croit communément, Chrodobert ou Robert, évêque de Paris, qui étoit mort en ce temps-là* : ce pouvoit être Robert de Tours qui vivoit encore. L'évêque lui répondit qu'il n'y avoit rien trouvé à retrancher ni à ajouter, et que *l'auteur*, en peignant les vertus de saint Eloi, avoit fait un portrait naturel des siennes propres (1).

Saint Mommolin successeur de saint Eloi. — La prière que saint Eloi avoit faite au lit de la mort, pour obtenir un bon pasteur à son peuple, fut exaucée. Saint Mommolin, premier abbé de Sithiu, fut élu son successeur dans les siéges de Noyon et de Tournai, et il gouverna vingt-six ans ces vastes diocèses. C'étoit un des trois compagnons de saint Omer dans ses travaux apostoliques. Ebertram et Bertin étoient les deux autres : saint Mommolin nomma Ebertram abbé de Saint-Quentin en Vermandois, et saint Omer donna à Bertin le gouvernement de Si-

* Saint Ouen n'écrivit, comme il le dit, qu'après la retraite de sainte Bathilde, et par conséquent qu'après la mort de Robert de Paris, et même après celle de Sigobrand son successeur, qui fut tué sous la régence de cette reine.

(1) *Spicil.*, t. 5, p. 301.

thiu. Mommolin avoit commencé de faire rebâtir ce monastère dans un lieu plus commode : Bertin en acheva les édifices. Cette abbaye n'est plus connue aujourd'hui que sous le nom de Saint-Bertin. Saint Omer fit bâtir sur une colline voisine une église en l'honneur de la sainte Vierge, pour sa sépulture et celle des moines. Il la donna à Bertin par un acte daté du 18 de mai, la sixième année de Clothaire III, c'est-à-dire l'an 662. Cette église est aujourd'hui la cathédrale de Saint-Omer. Omer étoit devenu aveugle, et il étoit obligé de se faire conduire la main pour signer son nom, comme il le marque dans la chartre dont nous venons de parler.

L'AN 659. — *Translation des reliques de saint Vaast.* — Cependant, tout aveugle et infirme qu'il étoit, il se trouva quelques années après à la translation que saint Aubert fit des reliques de saint Vaast, de l'église de la Vierge dans un oratoire sur le Crinchon. Saint Vaast avoit bâti cet oratoire, et y avoit choisi sa sépulture : mais pour lui faire plus d'honneur, on jugea à propos de l'enterrer dans la cathédrale (1). Saint Aubert, septième évêque d'Arras et de Cambrai, fut averti dans une vision de suivre la première disposition de saint Vaast, environ cent vingt-huit ans après sa mort; et il fit cette translation de la cathédrale à l'oratoire, avec une grande solennité. On prétend que saint Omer y recouvra la vue; qu'ayant prié le Seigneur de continuer à l'éprouver, il la perdit une seconde fois. Il mourut saintement vers l'an 667, et fut enterré dans l'église de la Vierge qu'il

(1) *Vita Vedasti apud Bolland. 6 febr.*

avoit fait bâtir. On célèbre sa fête le 9 de septembre.

Mort de sainte Gertrude de Nivelle. — Sainte Gertrude de Nivelle mourut la même année que saint Eloi, âgée de trente-trois ans, un dimanche dix-septième de mars, ce qui désigne l'an 659. Trois ans avant sa mort, sentant que ses austérités avoient extrêmement affoibli sa santé, et qu'il lui restoit peu de temps à vivre, elle quitta le nom et la charge d'abbesse, qu'elle donna à une de ses nièces nommée Vulfetrude, fille de Grimoald, laquelle n'étoit alors âgée que de vingt ans. Mais les exemples qu'elle trouva à Nivelle, et les leçons qu'elle y reçut, lui eurent bientôt appris l'art de gouverner.

Gertrude, dégagée ainsi de tout autre soin, ne songea plus qu'à se préparer à une sainte mort. Dès qu'elle sentit sa fin approcher, elle appela un des moines qui servoient le monastère, et lui dit (1) : « Allez vite trouver Ultain » au monastère de Fosse, et dites-lui : Gertrude m'envoie vous demander quel jour elle » mourra; car elle dit qu'elle craint beaucoup à » l'approche de son dernier terme, et que cependant elle ressent une joie sensible. » Ultain répondit : « C'est aujourd'hui le 16 * de mars : » Gertrude, la servante du Seigneur, mourra » demain pendant la messe. Dites-lui qu'elle ne » craigne pas : saint Patrice et les anges sont » prêts à la recevoir dans la gloire ». Cette nou-

* Le manuscrit porte, *decimus sextus calendas;* il faut *decimus septimus*. Le copiste ignorant aura cru que *decimus sextus calendas aprilis* signifioit le 16 de mars, il signifie le 17.

(1) *Vita sanctæ Gertr. apud Boll.* 17 *mart.*

velle remplit sainte Gertrude de la plus douce consolation. Le lendemain qui étoit un dimanche, elle reçut à la sixième heure du jour, c'est-à-dire à midi, le viatique du corps et du sang de Jésus-Christ; après quoi elle rendit son âme à son créateur. L'auteur qui rapporte les circonstances de cette sainte mort est bien digne de foi, puisqu'il y étoit présent. Quelques écrivains ont confondu sainte Montaine, honorée dans le Berri et à Ferrière, avec sainte Gertrude de Nivelle *.

Vulfetrude, abbesse de Nivelle. — Comme l'abbesse Vulfetrude étoit fille de Griomald, qui s'étoit révolté contre son prince légitime, elle fut enveloppée dans la disgrâce de son père, le quel mourut la même année que Gertrude sa sœur, et elle eut beaucoup à souffrir au commencement de son gouvernement, de la part des reines et des rois régnants. Les évêques même voulurent d'abord lui persuader d'abdiquer la charge d'abbesse, et comme ils virent qu'elle n'y vouloit pas entendre, ils cherchèrent des prétextes pour la déposer (1). Mais la sagesse de sa conduite la fit triompher de l'animosité de ses ennemis, et les rendit dans la suite ses protecteurs ; ce qu'on peut croire sur-

* Ce qui a donné occasion de confondre ces deux saintes, c'est qu'on a une Vie de sainte Montaine, qui est presque mot par mot la même chose que celle de sainte Gertrude (*Vita S. Montanæ*, *t.* 2, *bibl. Labb.*). Nous ne voyons cependant aucun vestige du nom de *Montaine* donné à sainte Gertrude; nous aimons mieux croire que, comme on ne savoit rien de la vie de sainte Montaine, quelqu'un s'est avisé, pour lui faire honneur, de lui attribuer celle de sainte Gertrude de Nivelle.

(1) *Vita Gertrud.*, c. 2.

tout de sainte Bathilde, qui avoit été prévenue contre cette abbesse, et qui se donna alors particulièrement au Seigneur.

Apparition de saint Eloi à un courtisan, qu'il charge de donner des avis à la reine Bathilde. — Saint Eloi, pour qui cette pieuse reine avoit témoigné une si tendre dévotion, ne tarda pas à l'en récompenser. Il y avoit peu de temps qu'il étoit mort, lorsqu'il apparut trois nuits consécutives à un courtisan, et lui commanda d'aller de sa part avertir la reine Bathilde de quitter l'or et les pierreries qu'elle portoit encore sur ses vêtements. Le courtisan, qui craignit pour sa fortune s'il s'acquittoit d'une commission qui pouvoit déplaire à la reine, différa d'obéir. Il fut aussitôt saisi d'une fièvre ardente qu'il regarda comme une punition de sa faute, et il eut bientôt occasion de la réparer; car la reine l'étant venue visiter dans sa maladie, il lui déclara ce qu'il avoit reçu ordre de lui dire, et il recouvra aussitôt la santé (1).

Sainte Bathilde fait orner le tombeau de saint Eloi. —Bathilde se dépouilla incontinent des pierreries et des autres ornements de prix qu'elle portoit, et ne garda que des bracelets d'or (2). Elle envoya sa ceinture, tissue de pierres précieuses, aux moines de Corbion, et distribua le reste en aumônes. Mais elle réserva les plus beaux de ses joyaux pour être employés à une croix qui seroit placée sur le chef de saint Eloi. Elle fit faire aussi un couronnement d'or et d'argent sur son tombeau, disant *qu'il étoit juste d'orner le tombeau de celui qui avoit orné ceux*

(2) *Audoen. vita Eligii*, *l.* 2, *c.* 39. —(2) *Vita Bathild.*

de tant de saints. En effet, un an après la mort de saint Eloi, saint Mommolin, de l'avis de la reine, en ayant transféré le corps dans une espèce de chapelle, derrière l'autel, il fut trouvé sans aucune corruption. Sa barbe même et ses cheveux, qu'on avoit coupés avant que de l'enterrer, parurent avoir cru considérablement. On le revêtit d'habits de soie que donna la reine, et on lui dressa un mausolée magnifique.

Saint Ouen remarque que pendant le carême on mettoit un voile sur le tombeau de ce saint évêque, pour cacher l'éclat de l'or et des pierreries : ce qui nous apprend l'usage qui étoit dès-lors de couvrir, pendant ce temps destiné à la pénitence, ce qu'il y avoit de brillant dans les ornements des églises.

On s'aperçut qu'il découloit une liqueur du voile qui étoit sur le tombeau de saint Eloi, et l'on s'en servit comme d'un excellent antidote contre une maladie contagieuse qui ravageoit alors plusieurs villes des Gaules. Igomare, comte de Térouanne, ayant obtenu de cette liqueur, en appliqua à tous ses vassaux, et promit de donner à l'église de Saint-Eloi la dîme de tous ses biens, avec la plus belle de ses terres, si nul de ceux qui lui appartenoient n'étoit atteint de cette espèce de peste. Ils en furent tous préservés, et il accomplit son vœu avec joie.

Mort de sainte Aure. — Cette maladie fit de grands ravages à Paris. Saint Eloi n'en délivra pas ses propres religieuses; mais pour les avertir de l'approche de l'époux, qui n'a rien de terrible pour des épouses fidèles, il apparut

à un jeune homme dans leur église, et lui commanda de dire à Aure, leur abbesse, qu'Eloi l'attendoit avec une grande partie de ses sœurs. Sainte Aure comprit ce que signifioit la vision: elle mourut en effet de cette contagion, avec cent soixante de ses religieuses : par où l'on juge que la communauté devoit être bien nombreuse.

Zèle de sainte Bathilde pour la régularité des monastères. — C'étoit la piété qu'on voyoit fleurir dans les cloîtres qui y attiroit un si gra nombre de sujets. Sainte Bathilde n'omit r pour l'entretenir. Quelque libérale qu'elle envers les serviteurs de Dieu, elle avoit encore plus à cœur la régularité des monastères que leurs richesses. Elle écrivit aux abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Saint-Agnan, de Saint-Médard, de Saint-Martin, de Saint-Pierre (apparemment de Corbie), pour les exhorter à maintenir parmi leurs moines l'observance exacte de la règle; et afin de les engager à prier plus volontiers pour la paix du royaume et pour la prospérité du roi, elle leur fit donner les priviléges et les exemptions qu'ils demandoient. Elle souhaita surtout que Berthefroi, évêque d'Amiens, en accordât de fort amples au monastère de Corbie.

L'AN 663.— *Privilége du monastère de Corbie.* — L'évêque le fit par un acte où il déclare qu'en se conformant à ce qui s'observe à l'égard des monastères d'Agaune, de Lerins, de Saint-Marcel et de Luxeu, il ordonne, du consentement de ses confrères, qui ont souscrit avec lui, que ni l'évêque d'Amiens, ni aucun clerc de cette église, ne pourra rien usurper

des biens du monastère de Corbie (1); que l'évêque en bénira les autels et y donnera le saint chrême ; qu'il bénira aussi, selon l'ordre du roi, l'abbé qui sera élu canoniquement, et conférera les ordres à ceux des moines que l'abbé lui aura présentés, le tout gratuitement : et enfin que s'il se trouve des moines réfractaires, ce sera à l'abbé de les punir. Berthefroi ajoute en finissant que les moines de Corbie doivent vivre suivant les règles de saint Benoît et de saint Colomban.

Ce privilége est daté d'un lieu nommé Captonac, qu'on croit être Chatou proche d'Argenteuil, du sixième de septembre de la septième année de Clothaire III, c'est-à-dire de l'an 663. L'adresse est aux métropolitains saint Nivon ou Nivard de Reims, saint Genès de Lyon, saint Chaoald ou Ethoald de Vienne, saint Emmon de Sens et saint Ouen de Rouen, et aux évêques saint Omer de Térouanne, saint Aubert de Cambrai, saint Burgondofaron ou Faron de Meaux, un autre Aubert, et saint Drausin de Soissons. Il est signé de seize évêques, parmi lesquels on voit ceux que nous venons de nommer, excepté saint Nivard, saint Omer et saint Faron. Les plus connus des autres sont Berthefoi d'Amiens, qui souscrit le premier, Didon de Poitiers, Gauciobert de Chartres, saint Mommolin de Noyon, Chrodobert de Paris. Disons un mot des plus célèbres de ces évêques, que nous n'avons pas encore fait connoître.

L'an 663. — *Saint Genès et saint Chaumond*

(1) *Privileg. Corb.*, *t.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 502.

de Lyon. — Saint Genès avoit été premièrement abbé, puis aumônier de sainte Bathilde, et il étoit depuis peu élevé sur le siége de Lyon après l'assassinat de l'évêque Annemond, surnommé Delfin, mis injustement à mort par la faction d'Ebroin, devenu maire du palais. Saint Annemond, plus connu sous le nom de saint Chaumond, eut toutes les vertus propres d'un saint évêque, et il est regardé comme le second fondateur du monastère des religieuses de Saint-Pierre de Lyon (1). Il s'attacha et retint auprès de lui un jeune Anglais nommé Vilfrid, qui fut depuis célèbre par sa sainteté. Les bontés du saint prélat lui avoient fait oublier sa patrie pour demeurer dans les *Gaules.* Annemond, charmé de la vertu et des autres belles qualités de son disciple, lui donna la tonsure, et voulut le faire son héritier (2). Mais Vilfrid, après avoir demeuré trois ans à Lyon, *eut la* douleur de voir verser le sang de celui qu'il regardoit comme son père, et la générosité de le suivre jusqu'à la mort. Ebroin, maire du palais, accusa saint Annemond de tramer quelque trahison : sur quoi il envoya des satellites sous prétexte de l'amener au roi; mais comme on craignit qu'il ne fît trop clairement connoître son innocence, les gardes eurent ordre de le tuer avant qu'il arrivât à la cour (3). Il y a lieu de croire qu'on se servit du nom et de l'autorité de sainte Bathilde *, à qui quelques

* Dans quelques éditions de Bède, le meurtre de saint Annemond ou Chaumond est attribué à Brunehaut, morte près de cinquante ans auparavant; c'est une faute de copiste, on lit *Bathilde* dans les meilleures éditions.

(1) *Vide Boll. in vitâ Bathild.* — (2) *Beda, l.* 5, *hist., c.* 20. — (3) *Guill. Malesbur., l.* 3, *gest. pontif. angl.*

auteurs ont calomnieusement attribué cette mort. Saint Annemond ou Chaumond est honoré comme martyr le 28 de septembre. Nous aurons encore ailleurs occasion de parler de Vilfrid.

L'AN 663. — *Saint Emmon de Sens.* — Saint Emmon de Sens mourut l'an 675, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif. Il avoit accordé à ce monastère un privilége semblable à celui de Corbie, et même il assembla à ce sujet un concile où se trouvèrent saint Ouen, saint Faron, saint Eloi, saint Amand, avec trente autres évêques (1). Agilène étoit alors abbé de ce monastère.

Saint Drausin de Soissons. — Saint Drauscion ou Drausin de Soissons, qui signa aussi le privilége de Corbie, étoit né d'une noble famille du Soissonnais. Il fut élevé avec soin par saint Anseric, évêque de Soissons, qui l'aima comme son fils (2). Saint Anseric mourut vers l'an 652. Après sa mort, Bettolène, qui auroit mérité l'épiscopat s'il ne l'eût point acheté, fut placé sur le siége de Soissons. Mais, après avoir gouverné cette église quelques années, il voulut expier la faute qu'il avoit commise. Il abdiqua donc l'épiscopat, et pour réparer en même temps le scandale, il fit élire en sa place Drausin, qu'il avoit fait son archidiacre. Après quoi il se retira dans un monastère, pour finir ses jours dans les exercices de la pénitence. Drausin montra dans l'épiscopat toutes les vertus d'un grand évêque. Il fonda le monastère de Retonde, qui n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré. Il est

(1) *Chroni. S. Petri Vivi, t. 2, Spici., p. 706.* — (2) *Vita Drausci. apud Boll. 5 martii.*

honoré le 5 de mars. On l'invoquoit surtout pour les combats particuliers, et l'on étoit persuadé qui les champions qui avoient veillé une nuit à son tombeau* étoient invincibles (1). Nous avons fait connoître ailleurs la plupart des saints évêques qui ont souscrit le privilége de Corbie.

Vers L'AN 665. — *Meurtre de Sigobrand, évêque de Paris.* — Sainte Bathilde, ayant affermi la fondation de ce monastère par ses exemptions, soupiroit avec plus d'ardeur après la retraite qu'elle s'étoit préparée à Chelles. L'ingratitude de quelques seigneurs qu'elle avoit élevés augmenta son empressement, et lui inspira un nouveau mépris du monde. Sigobrand, successeur de Chrodobert dans le siége de Paris, s'étant rendu odieux par ses hauteurs, quelques seigneurs de la cour vinrent à bout de le faire mourir malgré la reine régente. Elle sentit vivement l'insulte d'un pareil attentat contre son autorité, et elle se pressa de renoncer au gouvernement et au monde. Les seigneurs français, qui craignoient qu'elle ne vengeât la mort de l'évêque, y consentirent sans peine (2). Elle se retira donc à Chelles pour

* On voit encore à Soissons le tombeau de saint Drausin. Il y a lieu de croire que c'est le tombeau de quelqu'un des premiers chrétiens de cette ville, où l'on aura mis ce saint évêque. On y voit gravé, en gros caractères, le monogramme de Jésus-Christ, tel que Constantin le fit mettre sur le *labarum*, et c'est peut-être ce gage de la victoire qui a fait naître l'opinion, qu'en priant devant ce tombeau on vaincroit certainement son ennemi.

(1) *Joan. Sarisberiensis ep.* 159, *apud Boll.* 5 *mart.*, *p.* 404. — (2) *In vet. catalogo episc. Paris. de re diplom. in fine.*

se consacrer à Dieu, descendant du trône avec plus de joie qu'elle n'en avoit eu d'y monter en sortant d'esclavage. Afin qu'il ne manquât rien à son sacrifice, elle pardonna, par le conseil des évêques, aux seigneurs qui l'avoient offensée, et les fit aussi prier de lui pardonner. Elle passa ainsi le reste de ses années dans les exercices de la vie monastique, soumise à la règle et à l'abbesse comme la dernière des religieuses. Elle mourut à Chelles vers l'an 680, le 26 de janvier, jour auquel elle est honorée avec une jeune fille de sept ans, sa filleule, nommée Radegonde *, qui mourut quelques jours avant elle. On cacha d'abord le décès de sainte Bathilde à l'abbesse sainte Bertile, qui étoit malade; mais aussitôt que Bertile l'eut apprise, elle se prosterna en prières avec toute sa communauté, et fit célébrer un grand nombre de messes en plusieurs églises, pour le repos de l'âme de la sainte reine.

Agilbert, évêque en Angleterre et ensuite de Paris. — Sigobrand de Paris eut pour successeur Importunus, et celui-ci Agilbert, que l'ingratitude des Anglais, dont il étoit évêque, avoit obligé de repasser dans la Gaule, sa patrie. Agilbert alla dans sa jeunesse étudier les saintes écritures en Irlande (1). Après qu'il s'y fut rendu habile, il offrit ses services, pour le ministère de la prédication, à Cenwalch, roi de Westsex ou des Saxons occidentaux en Angleterre. Le prince, charmé de sa piété et de son savoir,

* Il y a à Chelles dans un ancien missel une messe pour sainte Bathilde et pour sainte Radegonde. Sainte Bathilde est quelquefois nommée sainte *Bautour* ou *Baudour*.

(1) *Beda, l. 3, hist., c. 7.*

le pria d'accepter l'épiscopat et d'être le pasteur de son peuple. Agilbert se rendit à ses prières, et travailla avec zèle à extirper l'idolâtrie, et à maintenir la pureté de la discipline. Il assista à la fameuse conférence qui se tint en Angleterre, en présence du roi Oswi, contre les Irlandais, sur la célébration de la Pâque. Mais il laissa parler Vilfrid, qu'il avoit ordonné prêtre, et qui savoit mieux la langue que lui. Vilfrid défendit avec érudition la cause de l'église romaine, et dit entre autres choses qu'il falloit s'en tenir à l'usage établi par saint Pierre, puisque Jésus-Christ avoit dit qu'il lui donnoit les clefs du ciel, et qu'il bâtiroit sur lui son Eglise (1). Le roi anglais demanda à celui qui défendoit la pratique des Irlandais, s'il étoit vrai que Jésus-Christ eût parlé de la sorte; et comme il ne put le nier, le prince ajouta: Je » ne veux donc pas me brouiller avec le portier » du ciel, de peur que, quand je me présenterai » à la porte, il ne refuse de me l'ouvrir. »

Il y avoit quatorze ans qu'Agilbert gouvernoit son église, lorsque le roi fit ériger un second évêché à Winchester sans le consulter. Le prélat fut offensé qu'on eût ainsi partagé son diocèse sans son consentement, et repassa dans les Gaules, où il fut élevé sur le siége de Paris vers l'an 667. Le roi anglais le pressant quelque temps après de retourner à sa première église, il s'en excusa, et envoya à sa place son neveu Eleuthère, que les Anglais reçurent avec joie. On croit qu'Agilbert étoit frère de sainte Telechilde, première abbesse de Jouarre.

(1) *Beda*, *l.* 3, *c.* 25.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut enterré à Jouarre. M. du Saussai croit qu'on trouva son corps en 1631 dans la chapelle souterraine de saint Paul, premier hermite (1). Il ajoute qu'il étoit revêtu d'habits pontificaux de soie, ornés de franges, lesquels il avoit vus et touchés; que l'anneau pastoral avoit une agathe, où étoit gravé le portrait de saint Jérôme se frappant la poitrine avec un caillou devant un crucifix. Mais le cartulaire de Jouarre ne s'accorde pas avec ce récit (2). On y marque seulement que l'an 1632 on trouva sous l'autel de la chapelle de Saint-Martin des ossements, qu'on reconnut être d'Agilbert, par une inscription sur une lame de plomb. Il n'est point parlé d'habits pontificaux ni d'anneau : ce qui fait croire que M. du Saussai a pris pour le tombeau d'Agilbert celui de saint Ebregesile de Meaux, dont l'anneau a en effet la figure de saint Jérôme. Quoique quelques auteurs donnent le nom de saint à Agilbert, on ne lui rend aucun culte dans son église. On croit par tradition que saint Ebregesile étoit frère de sainte Agliberte, seconde abbesse de Jouarre.

Princesses anglaises religieuses en France. — Sainte Bathilde n'étoit pas alors la seule princesse qui édifiât l'église dans la retraite du cloître par le mépris des grandeurs mondaines. Des princesses anglaises donnoient en même temps le même exemple dans le monastère de sainte Fare. Comme il y avoit alors peu de monastères de religieuses en Angleterre, les filles de qualité qui vouloient se consacrer au

(1) *Saussaius ad diem* 11 *oct.* — (2) *Hist. eccles. Paris.*, *t.* 1, *p.* 206.

Seigneur passoient dans les Gaules, et se partageoient, surtout, entre les monastères de Jouarre, de Chelles, de Fare-Moutier, et celui d'Andeli, fondé par sainte Clothilde (1). Ercongothe ou Eartongothe, fille d'Ercombert, roi de Kent, avec Edilburge, sa tante maternelle, fille naturelle d'Anne, roi des Anglais orientaux, et Setfride, fille de la femme de ce prince, embrassèrent la vie monastique à Fare-Moutier, sous la conduite de sainte Fare. Ces religieuses étrangères firent paroître tant de piété et de sagesse, que Setfride mérita de succéder à sainte Fare dans le gouvernement du monastère, et Edilburge à Setfride. Sainte Ercongothe fut aussi fort célèbre par ses vertus et ses miracles. Ayant eu révélation de sa mort, elle alla de cellule en cellule se recommander aux prières de ses sœurs; et elle fut enterrée dans l'église de Saint-Etienne.

Sainte Edilburge. — Sainte Edilburge étant abbesse fit commencer une église en l'honneur de tous les apôtres, et voulut y être enterrée. Mais, comme on ne jugea pas à propos d'achever cet édifice, on transféra dans l'église de Saint-Etienne son corps, qui fut trouvé entier et sans corruption sept ans après sa mort. Elle est connue du peuple sous le nom de sainte Aubierge, et honorée le septième de juillet.

Fondation du monastère de Fescamp. — La célébrité de ces monastères de filles fit naître à quelques seigneurs le dessein d'en établir d'autres. Vaningue, qui avoit été comte du palais sous le roi Clovis II, étant dangereuse-

(1) *Bed. hist.*, *l.* 3, *c.* 8.

ment malade, eut une vision dans laquelle sainte Eulalie, pour qui il avoit une dévotion particulière, lui promit encore vingt années de vie, s'il faisoit bâtir un monastère dans sa terre de Fescamp, sous les ordres de saint Ouen. Vaningue ne balança pas à le promettre, et recouvra aussitôt la santé. Il fit prier saint Ouen et saint Vandrille de le venir trouver à Fescamp, pour prendre les mesures convenables (1). Le roi, qui étoit alors Clothaire III, s'y rendit aussi pour se convaincre par ses yeux de la vérité de cette guérison miraculeuse. Vaningue, en exécution de sa promesse, donna la terre de Fescamp, dans le pays de Caux, à saint Ouen, qui y établit un monastère où il assembla plus de trois cents religieuses. Il leur donna pour abbesse une sainte fille nommée Childemarche, qui étoit venue de Bordeaux à Rouen pour vivre sous sa direction; et il soumit ce monastère à la conduite de saint Vandrille, abbé de Fontenelle. Le saint évêque en dédia l'église à la Sainte-Trinité. Telle est l'origine du célèbre monastère de Fescamp, qui, des religieuses pour lesquelles il fut établi, passa ensuite à des chanoines, et enfin à des moines, pour qui Richard, premier duc de Normandie, le fit rebâtir. Vaningue, qui en fut le premier fondateur, est honoré comme saint le 9 de janvier.

Fondation du monastère de Pavilli. — Un autre seigneur nommé Amalbert, donna à saint Filibert, abbé de Jumiège, la terre de Pavilli, dans le pays de Caux, pour y ériger

(1) *Vita S. Vaningi 9 janu. apud Boll. et vita S. Audoeni apud Surium, c. 17.*

aussi un monastère de religieuses. Le saint abbé y fit bâtir trois églises, dont la principale étoit dédiée en l'honneur de la mère de Dieu, et les deux autres l'étoient sous les noms de saint Pierre et de saint Martin. Aurée, fille du fondateur, s'y consacra à Dieu : mais saint Filibert ne crut pas devoir lui confier le gouvernement de la communauté. Il jeta les yeux sur une sainte fille nommée Austreberte, dont il connoissoit la sagesse et la vertu; et l'expérience fit voir qu'il ne pouvoit faire un plus digne choix.

Abrégé de la vie de sainte Austreberte, première abbesse de Pavilli. — Austreberte étoit née au territoire de Térouanne, d'une sainte famille, car on donne la qualité de saint à son père Bathefroi et à sa mère Framechilde ou Frameuse. Ils voulurent la marier dans sa jeunesse; mais elle jugea que l'obéissance qu'une fille doit à ses pères doit céder à celle qu'elle doit à Dieu, quand il lui a fait connoître l'état où il l'appelle. Austreberte, pour éviter le mariage, se réfugia auprès de saint Omer, qui lui donna le voile de vierge, et qui fit sans peine agréer à ses parents le parti qu'elle choisissoit (1). Elle se retira ensuite dans une maison religieuse sur la rivière de Somme, nommée le Port, sous la conduite de l'abbesse Burgoflède. Il y avoit quatorze ans qu'elle étoit dans ce monastère, dont on venoit de l'élire prevôte ou prieure, lorsque saint Filibert la fit prier de venir prendre le gouvernement de celui de Pavilli. Elle refusa d'abord l'honneur et la charge

(1) *Vita Austrebertæ à coævo autore apud Bolland. 10 febr.*

qu'on lui offroit ; et le saint abbé fut obligé d'aller lui-même à son monastère lui faire les plus vives instances. Elle s'y rendit enfin ; mais elle essuya bien des contradictions pour établir la régularité dans la nouvelle communauté, qui n'étoit composée que de vingt-cinq religieuses. Elles se révoltèrent contre elle, et firent des rapports si calomnieux à Amalbert le fondateur, que dans un premier emportement de colère il voulut la percer de son épée ; mais la patience d'Austreberte la fit triompher de tous les obstacles, et l'éclat de sa vertu dissipa enfin tous les nuages. Après avoir gouverné long-temps ce monastère, elle mourut saintement sur la fin du septième siècle, ou au commencement du siècle suivant un dimanche 10 de février, comme elle l'avoit prédit : ce qui peut convenir à l'an 698 ou à l'an 704. Elle fut enterrée dans l'église de son monastère, dédiée en l'honneur de saint Pierre.

Fondation du monastère de Notre-Dame de Soissons. — Ebroin, maire du palais, qui vouloit restituer à Dieu une partie de ce qu'il avoit pris aux hommes, fonda, à la prière de saint Drausin, tant en son nom qu'au nom de sa femme Lentrude et de son fils Bovon, le célèbre monastère des religieuses de Notre-Dame de Soissons (1). Il le fit d'abord bâtir hors de la ville, sur la rivière d'Aisne : mais Lentrude sa femme lui ayant représenté que le lieu n'étoit ni assez commode ni assez sûr, il transféra cette communauté dans la ville ; et sainte Ethérie fut tirée de Jouarre pour en être la pre-

(1) *Vita Drausionis apud Bolland.* 5 *mart.*

mière abbesse. Outre l'église de Notre-Dame, qui étoit celle des religieuses, il y en avoit dans ce monastère une de Saint-Pierre, qui servoit aux moines ou aux clercs, directeurs des religieuses, et qui est aujourd'hui une église collégiale; et une troisième dédiée en l'honneur de sainte Geneviève, pour l'hôpital des pèlerins, qui étoit joint au monastère. Parmi les moines qui se dévouèrent au service des religieuses de Notre-Dame de Soissons, deux parvinrent à une grande sainteté; savoir, saint Vodoald, vulgairement saint Voué, qui vécut reclus dans une tour, et qu'on invoque particulièrement contre les incendies; et saint Leudard, qui étoit boulanger du monastère.

Privilége des religieuses de Notre-Dame de Soissons. — La dixième année de Clothaire III, c'est-à-dire l'an 666, saint Drausin accorda aux religieuses de Notre-Dame de Soissons le privilége d'élire librement leur abbesse, et de faire consacrer les autels de leur église par quel évêque elles jugeroient à propos. Il leur recommande une exacte clôture, et l'observance de la règle de saint Benoît et de celle de saint Colomban (1). L'acte est adressé aux évêques de la province, c'est-à-dire à saint Nivard de Reims, à Landibert de Châlons, à Mommolin de Noyon, à Aubert de Cambrai, à Audibert de Senlis, à Clément de Beauvais, à Berthefroi d'Amiens et à Omer de Terouanne. Il est signé de plusieurs autres évêques, parmi lesquels on remarque saint Genès de Lyon, saint Ouen de Rouen, et saint Léger d'Autun, duquel nous parlerons bientôt.

(1) *Hist. N.-D. de Soissons*, p. 421.

Vers l'an 665. — *Sainte Valdetrude et saint Maldegaire son mari.* — Deux illustres sœurs, sainte Valdetrude et sainte Aldegonde, furent en même temps les fondatrices de deux célèbres monastères ou collégiales de filles, qui devinrent les commencements des villes de Mons et de Maubeuge. Elles étoient filles de Valbert et de Bertile*, et encore plus distinguées par l'éclat de leur vertu que par celui de leur naissance. Sainte Valdetrude, vulgairement sainte Vaudru, fut mariée fort jeune au comte Maldegaire ou Mauger, surnommé Vincent. Jamais alliance ne fut plus heureuse et plus sainte. L'époux et l'épouse, et quatre enfants qui leur naquirent, Landric, Aldetrude, Madelberte, et Dentelin, qui mourut fort jeune, sont tous honorés comme saints (1).

Fondation de Soignies. — Valdetrude, après les heureux fruits de son mariage, porta sans peine son époux à l'amour de la continence. Détrompé du monde, il alla se jeter aux pieds de saint Aubert de Cambrai, et le pria de lui couper les cheveux : après quoi il se retira au monastère d'Haumont. Mais quelques années après, pour se dérober aux visites que sa réputation lui attiroit, il s'enfonça dans les bois de Soignies et y fonda le monastère de ce nom, qui a été depuis changé en une collégiale. Il

* Le P. Mabillon (*t.* 1, *Ann. Bened.*, *p.* 570) se contredit, lorsqu'après avoir marqué que sainte Valdetrude et sainte Aldegonde étoient filles de Valbert et de Bertile, il ajoute ailleurs qu'elles étoient sœurs de sainte Gertrude de Nivelle : *Ad Nivialam monasterium ubi soror utriusque sancta Gertrudis humata erat.* Valbert et Bertile sont honorés comme saints.

(1) *Vita Valdetr. apud Boll.* 9 *april.*

en fut le premier abbé, et son fils Landric le second. Saint Mauger ou Vincent est honoré le 14 de juillet, et saint Landric le 17 d'avril (1). On prétend que ce dernier quitta le siége épiscopal de Metz pour se retirer à Soignies : mais la chronologie des évêques de Metz ne laisse pas de temps pour son épiscopat. Aussi le diacre Paul n'en parle pas dans son histoire des évêques de cette ville.

Fondation du monastère ou collégiale des chanoinesses de Mons. — Valdetrude de son côté ne tarda pas à faire ce qu'elle avoit conseillé à son mari. Comme elle délibéroit sur le lieu de sa retraite, saint Guiflain, qui étoit alors en ces cantons dans une grande réputation de sainteté, alla la trouver, et lui conseilla de se retirer sur une montagne nommée alors le lieu du camp, *Castri Locus*, parce que les Romains y avoient autrefois campé. Elle fit acheter ce terrein par un seigneur d'une grande piété nommé Hidulfe, son allié, qui est honoré comme saint le 23 de juillet. Elle s'y fit d'abord bâtir une cellule avec un oratoire dédié en l'honneur de saint Pierre, reçut le voile des mains de saint Aubert, et assembla en peu de temps un grand nombre de filles de qualité qui se consacrèrent à Dieu sous sa conduite. Ce furent les commencements de la célèbre maison des chanoinesses de Mons en Hainaut. Sainte Vaudru y mourut sur la fin du septième siècle, et elle est honorée le 9 d'avril.

Sainte Aldegonde.— Fondation du monastère ou collégiale des chanoinesses de Maubeuge.

(1) *Vita Landeri.* 17 *apr.*

— Les parents d'Aldegonde voulurent aussi l'engager dans le mariage : mais elle protesta constamment qu'elle n'auroit pas d'autre époux que Jésus-Christ; et après s'être animée par les exemples de sa sœur sainte Vaudru, auprès de qui elle demeura quelque temps, elle reçut aussi le voile des mains de saint Aubert, fonda une communauté de filles dans un lieu nommé Malbode ou Maubeuge. C'est l'origine des chanoinesses de cette autre ville. La sainte abbesse avoit un soin particulier des pauvres. Elle leur distribua de grosses sommes, que sa mère lui avoit données ou qu'elle avoit héritées. Elle disoit qu'il valoit mieux donner un sou de sa main aux pauvres, que d'en promettre cent après sa mort. Sainte Aldegonde mourut vers l'an 684, après avoir été long-temps éprouvée par des maladies et par des calomnies, qui ne servirent qu'à donner un nouveau lustre à sa vertu. Elle est honorée le 30 de janvier.

Il paroît que ces deux illustres sœurs en prenant le voile embrassèrent plutôt l'état canonique que l'état monastique; c'est-à-dire, qu'elles se proposèrent d'imiter la vie régulière des clercs qui vivoient selon les canons. C'est pourquoi les filles qui prirent ce parti furent nommées dans la suite chanoinesses. On les distinguoit de celles qui faisoient profession de la vie monastique, selon la règle de saint Benoît ou de saint Colomban. Leurs usages et leurs habits étoient fort différents. Sainte Aldegonde est représentée dans une ancienne peinture avec le voile de vierge (1), un manteau

(1) *In cod. test. S. Amandi.*

violet semé de fleurs, une robe rouge et une tunique blanche. Il y a lieu de croire que sainte Odile, qui fut quelque temps après abbesse d'Hodembourg en Alsace, suivit le même institut. Outre que l'auteur de sa vie l'assure, une ancienne statue la représente avec de longs cheveux tressés : ce qui semble un ornement peu convenable à une religieuse proprement dite.

Vers l'an 665. — *Sainte Odile.* — La vie de sainte Odile est pleine de traits également singuliers et édifiants; il ne lui manque que d'avoir été écrite par un auteur contemporain. Mais si l'on en peut révoquer en doute quelques circonstances, le fond de l'histoire n'en paroît pas moins certain (1). Odile étoit fille d'Athic, duc d'Alsace, et nièce par sa mère de saint Léger d'Autun. La grâce, qui vouloit l'élever à une sainteté consommée, la fit passer par bien des épreuves. Elle naquit aveugle, et ce malheur lui attira la haine de son père, qui, ne pouvant la souffrir à cause de cette difformité, donna ordre qu'on la fît mourir. La mère crut au contraire qu'un enfant disgracié de la nature n'en mérite que plus d'affection. Elle la fit élever secrètement, et ensuite la mit dans le monastère de la Baume, près de Besançon. La jeune fille y montra beaucoup de piété, et mérita de recouvrer miraculeusement la vue en recevant le saint baptême. Elle crut alors qu'elle pourroit paroître devant son père, et lui en fit demander la permission par son frère, qui s'acquitta avec zèle d'une si juste commission. Mais le père bar-

(1) *Vita S. Othiliæ.*

bare fut tellement choqué de la proposition que lui fit son fils, que, se laissant emporter à toute sa brutalité, il le frappa assez rudement pour qu'il en mourût peu de temps après. Un pareil accident fit sentir au duc Athic l'excès de sa violence et de son injustice. Trop puni par sa propre passion, il détesta les fautes qu'elle lui avoit fait commettre, reçut sa fille avec bonté, et lui donna sa maison d'Hodembourg pour en faire un monastère.

Vers L'AN 665. — *Fondation du monastère des religieuses d'Hodembourg en Alsace.* — C'étoit un château bâti sur la cime d'une montagne, avec une enceinte de murailles d'environ trois lieues de circuit, dont on voit encore des restes, qui font juger de la solidité de l'ouvrage. La magnificence des bâtiments répondoit aux grandes richesses du duc. On y voyoit sept oratoires, dont six subsistent encore : il y en a un dédié en l'honneur des saints de l'Alsace; et un autre qu'on nomme l'oratoire des larmes, parce que le duc s'y retira pour pleurer ses péchés. On assure qu'après sa mort, sa fille eut révélation qu'ils lui étoient pardonnés. Sainte Odile fit bâtir un hôpital au bas de la montagne pour la commodité des pèlerins, et un autre monastère dans la vallée qui fut nommé Nidermunster, et qui est détruit. L'auteur de sa vie dit qu'elle délibéra avec ses religieuses, si elles devoient embrasser l'état monastique ou l'état canonique, et qu'elle prit ce dernier parti. Je sais que cet écrivain n'est pas d'une autorité irréfragable, mais on n'a rien de meilleur à y opposer. On assure la même chose de sainte Attale, nièce et élève de sainte Odile, qui fut

la première abbesse de Saint-Etienne de Strasbourg, fondé par son père Adalbert. On ne convient pas précisément du temps où a vécu sainte Odile. Il est plus probable que ce fut sur la fin du septième siècle, ou au commencement du suivant. Elle est honorée le 13 de décembre. Hodembourg n'est plus guère connu que sous le nom de sainte Othilde ou Odile.

Fondation d'Homblières.—Sainte Hunegonde. — On avoit fondé quelque temps auparavant un monastère pour des religieuses à Homblières en Vermandois. Sainte Hunegonde, ayant porté son mari à la continence, s'y retira, et y donna tous ses biens. Le mari parut d'abord trouver fort mauvais qu'elle eût fait cette démarche; mais dans la suite, il se consacra lui-même au service de cette maison en qualité d'agent, pour les affaires du dehors.

Vers L'AN 665. — *Fondation de Blangi par sainte Berthe.* — Une pieuse dame nommée Berthe, fonda à Blangi, au diocèse de Térouanne, un monastère de religieuses, où elle se retira après la mort de son mari Sigefroi, avec lequel elle avoit vécu vingt ans. Elle y conduisit deux de ses filles, Gertrude et Déotile, et gouverna quelque temps cette communauté, comme sa propre famille (1). Ensuite ayant établi Déotile abbesse, elle se fit recluse dans une cellule proche de l'église, d'où elle pouvoit entendre la messe, recevoir la communion, et donner des avis spirituels aux religieuses. Ce monastère est aujourd'hui occupé par des moines aussi-bien que celui d'Homblières, qui a été

(1) *Vita Berthæ.*

transféré à Saint-Quentin. On rapporte la fondation de Blangi à la douzième année de Thierri, c'est-à-dire environ à l'an 685.

Fondation du monastère de Ham dans le Cotentin. — Ce fut sous le règne de ce prince que Fromond, évêque de Coutance, fit bâtir aussi un monastère de filles à Ham dans le Cotentin, en l'honneur de la sainte Vierge, dont il fit la dédicace le 15 d'août. C'est ce que nous apprend une ancienne inscription qu'on a trouvé en ce lieu sur une pierre qui paroît avoir servi d'autel*. Ce monastère est aujourd'hui un prieuré de Saint-Pierre.

On voit par l'établissement de tant de communautés pour les filles, et par la sainteté des abbesses qui les gouvernoient, quel devoit être alors dans l'église de France le nombre, aussi-bien que la régularité des vierges consacrées à Dieu. Il n'y avoit pas moins de ferveur parmi les moines. Les nouveaux établissements qu'on continuoit de faire pour eux en sont des preuves. Je crois devoir les rapporter, au dan-

* M. l'abbé Raguet, distingué par son érudition, a examiné sur les lieux cette inscription, et croit qu'il faut la lire ainsi :

CONSTANTIENSIS URBIS RECTUR DOMNUS FRODOMONDUS PONTIFEX IN HONORE ALME MARIA GENETRICIS DOMINI HOC TEMPLUM HOCQUÆ ALTARE CONTRUXSIT FIDELITER ATQUÆ DEDICAVIT MENSE AUGUSTO MEDIO ET HIC DIES FESTUS CELEBRATUS SIT PER ANNUS SINGULUS, etc.

On voit par d'autres fragments de l'inscription que c'étoit un monastère de religieuses, et que le roi donna le terrain où il fut bâti par l'évêque. L'année du règne de Thierri étoit marquée ; mais elle se trouve effacée, aussi-bien que quelques autres mots qu'on a peine à déchiffrer.

ger peut-être d'ennuyer le lecteur par le récit de faits presque semblables. Mais l'histoire du septième siècle de l'église de France ne fournit rien de plus édifiant; et l'on doit à la gloire des saints faire connoître les mouvements de leur piété. La sainteté de ces illustres fondateurs fait plus d'honneur aux monastères que les grands biens dont ils les ont dotés. Ceux des lecteurs qui ne s'intéresseroient pas à ces détails doivent faire réflexion que d'autres ne peuvent manquer d'y prendre part, ne fût-ce que celle que l'amour de la patrie fait prendre à ce qui concerne les églises de sa province.

Saint Trudon. — Saint Trudon, vulgairement saint Tron, bâtit vers l'an 665, dans la Hasbaye sa patrie, le monastère qui porte aujourd'hui son nom. Il étoit né dans la Gaule Belgique, d'une famille française de la première noblesse (1). Dès son enfance, il montra un tendre amour pour les pauvres, jusqu'à se dépouiller souvent de ses habits pour les revêtir. Ayant perdu dans sa jeunesse ses parents, il alla consulter saint Remacle de Maëstricht sur l'usage qu'il devoit faire du riche héritage qu'ils lui avoient laissé. Ce saint évêque lui conseilla de se mettre sous la discipline de saint Cloud, évêque de Metz, et de donner ses biens à cette église. Il suivit un conseil si désintéressé; et saint Cloud l'ayant fait instruire dans les lettres divines et humaines, l'ordonna prêtre, et le renvoya dans son pays prendre soin de ses biens, ou plutôt de ceux qu'il avoit donnés à l'église de Saint-Etienne de Metz.

(1) *Donat vita Trud.*

Vers l'an 665. — *Fondation du monastère de Sarcing, dit* Saint-Tron. — Trudon se retira dans une de ses terres, nommée Sarcing, et y bâtit un monastère, dont l'église fut dédiée en l'honneur de saint Quentin et de saint Remi, par saint Théodard de Maëstricht, successeur de saint Remacle, lequel, sur la fin de sa vie, avoit renoncé à son siége pour se retirer à Stavello. Saint Trudon soumit son monastère, non à l'évêque diocésain, mais à celui de Metz. Cependant, par la suite, les droits de l'église de Metz passèrent à celle de Liége, où le siége avoit été transféré de Maëstricht. Il paroît que la communauté établie par saint Trudon n'étoit d'abord que pour des clercs qui vivoient selon l'ordre canonique; et l'on n'a aucune preuve qu'il ait embrassé la vie monastique.

Il fonda un autre monastère auprès de Bruges, pour des hommes : il est aujourd'hui occupé par des religieuses, et porte le nom de Saint-Tron, aussi bien que celui de Sarcing. Saint Trudon mourut dans ce dernier, sur la fin du septième siècle, âgé de près de quatre-vingts ans, le 23 de novembre, jour auquel on célèbre sa fête. Sa vie fut écrite environ cinquante ans après sa mort.

Saint Cloud, évêque de Metz. — Saint Cloud, dont nous venons de parler, étoit fils de saint Arnoux. Il s'étoit, comme lui, engagé dans le mariage avant son épiscopat, et il fut élu évêque de Metz après la mort de saint Godon. Il suffit, pour en faire le plus bel éloge, de dire qu'il parut dans cette place avoir hérité des vertus de son père, aussi bien que de son siége; qu'il

tint plus de quarante ans. Il est honoré le 8 de juin.

Saint Bertoux, abbé de Renti. — La Belgique se peuploit de toutes parts de nouveaux monastères. Saint Bertulfe ou Bertoux en établit un à Renti dans l'Artois. Etant sorti d'Allemagne pour professer plus librement la religion chrétienne, il se mit au service du comte Vambert (1). Ce seigneur fut si édifié de sa vertu et de sa fidélité, qu'il lui donna la terre de Renti, où il avoit bâti un monastère et une église en l'honneur de saint Denis, avec trois autres églises dédiées en l'honneur de saint Pierre, de saint Martin et de saint Waast. Bertulfe, plus jaloux d'avoir une fervente communauté que d'en avoir une nombreuse, n'y assembla qu'onze moines. Il se distingua surtout par sa libéralité envers les pauvres; et c'est en mémoire de ses charités qu'on le peint avec une bourse à sa ceinture, dont il donne l'aumône, et que tous les ans le jour de sa fête, cinquième de février, on distribue mille pains aux pauvres de l'église de Saint-Waast de Renti.

Saint Vilmer. — Saint Vilimer ou Vilmer fut aussi en même temps, dans le Boulonnais sa patrie, le fondateur de plusieurs monastères, et un modèle des vertus qu'on y doit pratiquer. Il s'engagea dans les liens du mariage : mais, ayant épousé une fille qui étoit déjà fiancée à un autre, il fut obligé de la lui céder. Cet événement qui le chagrina acheva de le détromper du monde. Il se retira au monastère d'Haumont en Hainaut, et y fut employé aux offices les plus

(1) *Vita Bertulfi*, 5 *febr.*

vils. L'humilité avec laquelle il s'en acquitta, et les progrès qu'il fit dans les lettres, le firent juger digne d'être promu à la prêtrise (1).

Les honneurs qu'on lui rendit alors lui firent prendre la résolution d'aller se cacher dans quelque solitude. Il se retira dans des bois près de Mont-Cassel, n'ayant emporté avec lui qu'une hache, et ce qui étoit nécessaire pour dire la messe. Mais la vertu ne se cache guère mieux que la lumière. Sa réputation lui attira bientôt des disciples, qui se bâtirent des cabanes auprès de la sienne. Il chercha donc un autre asile à son humilité, et passa dans le territoire de Boulogne, où il se fit d'abord une cellule au coin d'un bois qui étoit de la succession de son père. Il y bâtit ensuite une église en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre, et deux monastères, un pour les filles, nommé Villière, et depuis Vière, qui ne subsiste plus; et l'autre pour les hommes, qui est nommé *Samer*, par corruption, à ce que l'on croit, de *saint Vilmer.* Il acheva de s'y sanctifier, en travaillant à la sanctification des moines qu'il gouvernoit. Il vécut jusque vers l'an 710, et il est honoré le 20 de juillet.

Saint Mauronte. — Fondation du monastère de Breuil. — Saint Mauronte fonda un monastère dans le même pays. Il étoit fils de saint Adalbalde et de sainte Rictrude, et par son mérite et sa noblesse, il s'étoit aisément frayé une route aux honneurs de la cour. Il étoit près d'épouser une fille de première qualité, lorsque les exhortations de saint Amand et les

(1) *Vita S. Vulmari, apud Mabill.*

exemples de sainteté qu'il trouva dans sa famille l'arrachèrent au monde. Il se retira d'abord au monastère d'Hamai, où sa sœur, sainte Eusibie, vulgairement sainte Isoye, étoit abbesse. Ensuite il fonda le monastère de Breuil au diocèse de Terouanne, et se montra digne par ses vertus d'une famille où la sainteté paroissoit héréditaire.

Saint Evremond fonde le monastère de Fontenai. — Un autre saint courtisan donnoit les mêmes exemples à la Neustrie. Saint Evremond connut toute la vanité du monde dans l'endroit même où il y a le plus de quoi éblouir, je veux dire à la cour, et ayant fait consentir sa femme à prendre le voile de religieuse, il se retira dans le diocèse de Bayeux, où il fit bâtir plusieurs églises ou monastères, et nommément celui de Fontenai sur l'Orne (1). La renommée de ses vertus fit naître à saint Aunobert, évêque de Seez, l'envie de l'attirer dans son diocèse. Il le fit prier d'y passer, et l'établit abbé d'un lieu appelé *Mont-Major*. Saint Evremond y mourut fort âgé. Il est honoré le 10 de juin. Pendant les courses des Normands, ses reliques furent transférées à Creil dans le Beauvoisis, où sa tête, qui a échappé à la fureur des calvinistes, est encore l'objet de la vénération des peuples dans l'église collégiale de ce lieu.

Mais l'état monastique n'étoit en nul endroit si florissant que dans les solitudes des Vosges, sur les confins de la Bourgogne et de l'Alsace. Trois saints évêques des Gaules se retirèrent presque en même temps dans ces déserts, et y

(1) *Vita Evremundi, apud Boll.* 10 *junii.*

bâtirent chacun un monastère. Saint Gondelbert ou Gombert de Sens, qui fut apparemment prédécesseur d'Emmon, quitta son siége, et alla se cacher au monde dans cette retraite. Y ayant obtenu une terre du roi Childeric, qui régnoit en Austrasie, il y bâtit un monastère en l'honneur de saint Pierre, et le nomma *Senones*, du nom de son église de Sens. Il est honoré le 21 de février. On ne convient ni du temps de son épiscopat, ni de celui de sa retraite *.

Saint Dié établit le monastère de Jointure, dit Saint-Dié. — Saint Deodat ou saint Dié, évêque de Nevers, imita son exemple, et après avoir essuyé bien des contradictions en divers endroits où il vouloit s'établir, il mena quelque temps la vie solitaire dans une caverne des montagnes des Vosges. Ensuite il se bâtit une cellule et un oratoire en l'honneur de saint Martin. Enfin, Childéric lui ayant donné dans ces montagnes un lieu nommé le Val Galilée, il y bâtit un monastère aujourd'hui nommé Saint-Dié, et alors *Jointure*, à cause de la jonction du ruisseau Rotback avec la rivière de Meurte (1). Saint Dié eut plusieurs disciples célèbres par leur sainteté, entre autres saint Arbogaste et saint Florent, Irlandais, qui furent successivement évêques de Strasbourg, après avoir mené la vie érémitique. Saint Dié mourut un dimanche 19 juin, l'an 679.

Saint Hidulfe établit le monastère dit Moyen-

* La chronique de Senones met la retraite de saint Gondelbert en 720 ; mais le règne de Childéric prouve qu'on doit la mettre plus tôt.

(1) *Vita Deod. apud Boll.* 19 juin.

Moutier. — Saint Hidulfe, évêque de Trèves; ou selon d'autres seulement corévêque, abdiqua aussi l'épiscopat, et alla se consacrer à Dieu dans la même solitude, où il lia une amitié étroite avec saint Dié. Ayant obtenu des abbés d'Estival et de Senones un terrain entre leurs monastères, il en bâtit un nouveau, qui fut nommé *Moyen-Moutier*, parce qu'il étoit situé entre le monastère de Senones, d'Estival, de Jointure et de celui de Bon-Moutier *, bâti par saint Bodon, évêque de Toul, et nommé dans la suite *Saint-Sauveur*. Hidulfe gouverna jusqu'à trois cents moines. On peut comprendre dans ce nombre les religieux de Jointure que saint Dié lui recommanda en mourant. Saint Dié est honoré le 19 de juin, et saint Hidulfe l'onzième de juillet. Ceux qui le font évêque de Trèves placent son épiscopat entre saint Numérien et saint Basin.

Vers L'AN 671. — *Martyre de saint Hidulfe, abbé de Lerins.* — Mais parmi les exemples édifiants de tant de vertus qu'on voyoit fleurir dans l'état monastique, il y eut aussi de grands scandales, qui firent voir que quand, dans une profession sainte, on abandonne le Seigneur, on porte souvent le crime à de plus grands excès que les mondains même. Le monastère de Lerins étoit fort déchu de la ferveur qui en avoit fait si long-temps le modèle des autres communautés. Pour y rétablir l'ordre, le roi

* Ces cinq monastère du pays des Vosges formoient comme une croix par leur situation : Bon-Moutier en faisoit le haut au septentrion, celui de Senones à l'orient et celui d'Estival à l'occident en formoient la traverse, et celui de Jointure au midi faisoit comme le pied de la croix ; Moyen-Moutier étoit situé au milieu.

en fit élire abbé Aigulfe, moine de Fleury, celui-là même qui avoit montré son courage et son zèle dans la translation des reliques de saint Benoît (1). Comme la division, qui est toujours la cause ou l'effet du relâchement, s'étoit glissée dans ce monastère, le nouvel abbé n'omit rien pour y remettre la paix et la régularité, compagnes inséparables, et son zèle fut d'abord heureux; mais il éprouva bientôt que l'ouvrage le plus difficile est la réforme d'une communauté déréglée.

Deux moines discoles, Arcade et Colombe, vinrent à bout de soulever une partie de leurs frères contre le saint abbé, et afin de s'en délivrer, ils prirent des mesures pour le faire enlever de Lerins. Aigulfe, qui avoit employé d'abord les voies de la douceur, les voyant inutiles, eut recours à des remèdes violents, mais nécessaires, et chassa Arcade du monastère. Ce moine révolté alla chercher de la protection au dehors, tandis que Colombe cabaloit au dedans. On ne tarda pas de voir les tristes succès de leurs intrigues. Arcade ayant fait accroire à un seigneur nommé Mommole, qu'il y avoit de riches trésors à Lerins, revint avec lui dans cette île, accompagné d'une troupe de satellites, dont il se fit le conducteur, comme un nouveau Judas, pour prendre son maître. On se saisit d'Aigulfe et des moines qui lui demeurèrent fidèles, et, après plusieurs mauvais traitements, on leur coupa la langue. Ensuite, Arcade et Colombe, comme pour dérober aux yeux du public le noir attentat qu'ils mé-

(1) *Acta Aigulfi.*

ditoient, les firent embarquer, et les conduisirent dans l'île Capraria *, où ils les laissèrent dans un monastère deux ans entiers, pendant lesquels ils continuèrent leur route vers Ephèse. Un si long espace de temps eût été capable d'amortir une haine moins envenimée que celle d'un moine révolté contre son supérieur ; mais Arcade et Colomb crurent n'avoir rien fait pour se venger, tandis qu'ils pouvoient faire quelque chose de plus. Ils vinrent reprendre leurs prisonniers après deux ans, et les conduisirent dans l'île Amatis, entre celles de Sardaigne et de Corse, où ils les firent cruellement massacrer, le troisième de septembre, environ l'an 676 **. Saint Aigulfe, qu'on nomme vulgairement saint Ayou, est honoré comme martyr avec ses compagnons, qu'on met au nombre de trente-deux. Les reliques de ce saint abbé sont révérées à Provins, dans la *Brie;* quoique le monastère de Lerins se glorifie de les avoir encore.

Martyre de saint Brecaire, abbé de Montirendé. — Saint Aigulfe ne fut pas le seul abbé à qui ses religieux servirent de bourreaux: Saint Bercaire eut le même sort quelques années

* On croit que l'île que les anciens nommoient *Capraria* est une des îles Canaries, nommée *Palma*, où il y a en effet une montagne qu'on appelle la *montagne des Chèvres.*

** Il est difficile de déterminer l'époque du martyre de saint Aigulfe; la chronique de Maillezais le rapporte au règne de Thierri, et les actes de saint Aigulfe marquent qu'il arriva sous Clovis II. S'il est vrai, comme on l'assure, que saint Ouen, à son retour d'Italie, avertit ce saint abbé des embûches qu'on lui dressoit, il faudroit mettre sa mort vers l'an 676.

après. Ce saint abbé d'Hautvilliers avoit établi, après la mort de saint Nivard de Reims, deux nouveaux monastères, l'un pour les hommes, dans la forêt de Der, au diocèse de Châlons-sur-Marne, nommé pour ce sujet Moutier-en-Der, et par corruption *Montirendé;* et l'autre pour des filles, qui ne subsiste plus, à une lieue et demie du premier. Bercaire donna à Montirendé les grands biens qu'il avoit hérités de ses parents, et fixa sa demeure dans ce monastère, qu'il gouverna avec une vigilance et une fermeté qui lui méritèrent la couronne du martyre (1). Ayant un jour repris de quelque faute un religieux nommé Daguin, son filleul, celui-ci entra dans une telle fureur, que la nuit suivante, qui étoit celle du jeudi saint, il alla poignarder le saint abbé dans son lit. Mais à peine l'assassin eut-il commis cet attentat, que, troublé par l'horreur de son crime, il se découvrit lui-même, et donna le signal pour assembler la communauté. On se saisit de lui, et on le conduisit à saint Bercaire qui respiroit encore, pour savoir de quelle peine on puniroit un forfait si atroce; mais le saint abbé se rappelant l'exemple de Jésus-Christ, qui avoit pardonné à ses bourreaux, ordonna qu'on ne lui fît souffrir aucune peine. Il exhorta seulement ce malheureux à faire pénitence, et à aller pour cela en pèlerinage à Rome. Bercaire vécut encore deux jours, et mourut le jour de Pâque, qui, cette année, étoit le 26 de mars, ce qui marque l'an 695. On célèbre sa fête le 16 d'octobre.

Nous avons l'acte par lequel le roi Childéric

(1) *Passio Bercar. ab Adsono.*

donne ce qui est nécessaire pour la fondation de Montirendé (1). Cet acte est daté de Compiègne, le 4 de juillet de la troisième année du règne de Childéric en Neustrie, c'est-à-dire de l'an 673, et signé de Childéric, de Réole de Reims, successeur de saint Nivard, de saint Léger d'Autun, de saint Mommolin de Noyon, d'Attelane de Laon, et de Vulfoade, maire du palais, successeur d'Ebroin, qui mérita d'être honteusement dépouillé de cette charge, de la manière que nous allons le raconter, en reprenant le fil de l'histoire que nous n'avons interrompu que pour rapporter de suite l'établissement de tant de monastères.

Caractère d'Ebroin, maire du palais. — Tandis que sainte Bathilde tint les rênes du gouvernement, son autorité et sa piété furent un frein aux passions d'Ebroin. Mais la retraite de cette princesse dans le monastère de Chelles, lui laissa une libre carrière. C'étoit un homme violent et artificieux, mauvais maître, et plus mauvais sujet, toujours prêt à sacrifier les intérêts de sa conscience à ceux de sa fortune. Il prit d'abord un masque de piété, et fit quelques fondations d'éclat pour en imposer au public; mais bientôt il ne se donna plus la peine de pallier ses injustices. Il pouvoit tout; il osa tout, et ne régla plus l'usage de son autorité que sur les caprices de son ambition et de son avarice. Ses crimes furent quelque temps heureux: il régnoit sans être sur le trône, et il dominoit avec empire sur le peuple, sur les grands, et sur le roi même, lorsqu'un revers

(1) *Camuzat Promp. Tricassi. et apud gall. chistia.* c. 4, p. 326.

subit le fit décheoir de ce haut rang, et l'humilia sans le convertir.

L'AN 671. — *Ebroin relégué à Luxeu, où il prend l'habit religieux.* — Clothaire III étant mort environ la seizième année de son règne*, c'est-à-dire vers l'an 671, Ebroin voulut placer sur le trône de Neustrie Thierri, frère de Clothaire : il paroît qu'il le fit proclamer (1). Mais les seigneurs français craignirent d'être encore soumis à la tyrannie de ce ministre, si un prince lui étoit redevable de la couronne, et ils s'accordèrent à reconnoître pour leur roi Childéric, qui gouvernoit depuis long-temps, avec sagesse et avec bonté, le royaume d'Austrasie. Ebroin se crut alors perdu, et il se rendit justice. Il demanda en grâce au nouveau roi qu'il se contentât de le dépouiller de tous ses biens, et qu'il lui laissât la vie avec la permission de se retirer dans quelque monastère pour faire pénitence. Saint Léger d'Autun, qui avoit eu beaucoup de part à la proclamation de Childéric, intercéda auprès de lui pour le malheureux Ebroin. Le prince lui accorda la vie, et l'envoya dans le monastère de Luxeu, avec ordre de s'y faire moine (2). Heureux, lui et les Français, si, avec l'habit de religion, il en eût pris l'esprit!

* Un des continuateurs de Frédégaire ne donne que quatre ans de règne à Clothaire III; l'auteur de la Vie de saint Vandrille lui en assigne quatorze, et une chartre de Vandemire, au moins seize. Ce qu'il y a de certain, c'est que Clothaire, qui n'avoit guère que quatre ans quand il parvint à la couronne, en régna plus de quatre, puisqu'on supposa qu'il avoit eu un fils; ce qu'on n'auroit pas pu dire, avec la moindre vraisemblance, s'il étoit mort âgé seulement de huit ou neuf ans.

(1) *Cont. Fredeg.*, c. 94. — (2) *Anonym. vita Leodeg.*

La tempête l'eût jeté dans le port, et il auroit épargné bien des maux à la France. Mais on n'a guère vu que les disgrâces guérissent l'ambition et l'orgueil ; elles ne servent souvent qu'à les irriter. La femme d'Ebroin se retira au monastère de Notre-Dame de Soissons, qu'elle et son mari avoient fondé.

Quelques seigneurs coupèrent en même temps les cheveux au prince Thierri, et le présentèrent en cet état à son frère Childéric, qui lui demanda ce qu'il vouloit qu'on fît de lui. Il répondit fièrement : *Faites ce qui vous plaira ; mais j'attends la vengeance que Dieu retirera de l'injustice que l'on commet à mon égard* (1). Childéric se contenta de le faire garder dans le monastère de Saint-Denis, jusqu'à ce que ses cheveux fussent recrus. Ce prince déclara Vulfoade maire de son palais, apparemment pour la Neustrie, car il paroît que saint Léger le fut pour la Bourgogne. Un des écrivains de sa vie le dit en termes formels (2). Il est du moins certain que ce saint évêque eut grande part au gouvernement dans les commencements du régne de Childéric en Neustrie, et que personne ne mérita mieux que lui la confiance du prince par ses talents et ses vertus.

Commencements de saint Léger.—Léger étoit issu d'une famille française de la première noblesse, et neveu de Didon, évêque de Poitiers. Ses parents l'ayant conduit à la cour dans son enfance, Clothaire III, qui régnoit alors, le remit entre les mains de ce prélat, afin qu'il lui donnât une éducation digne de sa naissance (3). Léger

(1) *Anonym. vita Leodeg. apud Duchesne, t.* 1. — (2) *Ursin. vita Leodeg.* — (3) *Ursin vita Leodeg.*

fit en peu de temps de grands progrès dans les lettres et dans la vertu. Didon l'ordonna diacre à l'âge de vingt ans, et lui donna, quelque temps après, la charge d'archidiacre, dont il s'acquitta avec un zèle réglé par la prudence. Ensuite il le fit abbé du monastère de Saint-Maixent. Léger gouverna sa communauté avec sagesse, et sut faire aimer la règle, parce qu'il sut se faire aimer lui-même. Il avoit en effet toutes les qualités propres à gagner les cœurs et à s'attirer l'estime. La majesté de sa taille avantageuse, et la beauté de son visage donnoient de nouveaux agréments à la vivacité de son esprit et aux charmes de son éloquence naturelle, tandis que sa prudence dans les affaires, son zèle pour les intérêts de Dieu, la connoissance des canons et des lois civiles, le faisoient trouver digne des premières places de l'Eglise et de l'état. C'est le jugement qu'en porta sainte Bathilde.

Episcopat de saint Léger. — Il y avoit six ans qu'il gouvernoit le monastère de Saint-Maixent, lorsque cette princesse l'appela à la cour pour profiter de ses conseils : mais peu de temps après elle s'en priva pour le bien de l'Eglise, et le nomma évêque d'Autun, afin de mettre fin à un schisme scandaleux, qui duroit depuis deux ans que le saint évêque Ferreol étoit mort (1). Deux prétendants se disputoient l'épiscopat avec l'acharnement que peut inspirer l'ambition pour les dignités ecclésiastiques. Les deux partis en étant venus aux mains, l'un des prétendants avoit été tué, et le victorieux regardoit la chaire épiscopale comme sa conquête,

(1) *Anonym. vita Leodeg.*

lorsque saint Bathilde, pour faire cesser le scandale, nomma saint Léger à cet évêché.

Canons d'un synode assemblé par saint Léger. — Les talents et la vertu de ce saint évêque réunirent bientôt en sa faveur les esprits divisés. Mais non content d'avoir rendu la paix à son Eglise, il s'appliqua à y rétablir la discipline, qui souffre toujours la première des divisions. Il assembla à ce sujet un synode à Autun, où il fit divers règlements *. Mais nous n'avons plus que ceux qui concernent la réforme des monastères, et dont voici les plus remarquables.

V. Défenses aux moines et aux abbés d'avoir des compères, c'est-à-dire d'être parrains.

VI. Défenses de voyager en quelque ville sans des lettres de leur abbé, adressées à l'archidiacre du lieu.

X. Défenses d'avoir quelque familiarité avec les femmes étrangères, et de permettre aux personnes du sexe l'entrée de leur monastère.

XV. On recommande aux abbés et aux moines d'observer dans leur conduite ce que prescrit l'ordre canonique ou la règle de saint Benoît. (Ce qui peut marquer qu'il y avoit dès-lors

* Il est parlé, dans un testament attribué à saint Léger, d'un concile de cinquante-quatre évêques, qui se tint *in christiaco* : le P. Mabillon croit qu'il faut lire *cressiaco*, *cressi*, et que les canons attribés à saint Léger ont été faits dans ce concile; mais 1° le prétendu testament de saint Léger est une pièce supposée. 2° Si ces règlements avoient été faits dans ce concile, pourquoi n'en auroient-ils pas porté le nom, et les auroit-on plutôt attribués à saint Léger qu'aux autres évêques? Je ne vois rien dans ces canons qui n'ait pu être ordonné par le synode d'un évêque particulier; mais le P. Mabillon vouloit apparemment, en prétendant qu'ils ont été portés dans un nombreux concile, faire plus d'honneur à la règle de saint Benoit, qui y est recommandée.

des communautés qui vivoient selon l'ordre canonique, et d'autres selon l'ordre monastique, gardant communément la règle de saint Benoît.) L'abbé qui violera ces règlements sera excommunié un an, le prevôt deux ans, et le simple moine sera fustigé ou excommunié trois ans.

On trouve quelques autres canons attribués à ce synode de saint Léger. On y ordonne que les clercs qui ne réciteront pas fidèlement le symbole des apôtres et la profession de foi d'Athanase, soient condamnés (1). Ce qui marque que, dès ce temps, le symbole que nous nommons de saint Athanase étoit attribué à ce saint docteur. On déclare qu'on ne doit pas regarder comme catholiques les laïques qui ne communioient pas à Pâques et à Noël. On défend aux prêtres, sous peine de déposition, de dire la messe après s'être remplis de viandes et de vin, et aux femmes d'approcher de l'autel (2).

Saint Léger appelé à la cour pour prendre part au gouvernement de l'état. — Il y avoit dix ans que saint Léger gouvernoit l'église d'Autun, lorsque Childéric étant monté sur le trône de Neustrie, de la manière que nous l'avons dit, l'appela à sa cour pour lui donner part au gouvernement. Ce saint évêque y montra qu'une vertu éclairée est la première qualité d'un ministre d'état, et le grand art de gouverner. Il se servit de son crédit pour abolir plusieurs usages pernicieux qui s'étoient introduits au préjudice des anciennes lois, et pendant près

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 506; *ibid*, *p.* 507. — (2) *T.* 6, *conc. Labb.*, *p.* 1187.

de trois ans qu'il eut part aux affaires, il fut également agréable au prince et au peuple qui lui donnoit mille bénédictions. Mais un si rare mérite, joint à une si grande ferveur, excita bientôt la jalousie des autres courtisans; et la droiture du saint évêque ne le mit pas assez en garde contre les artificieuses intrigues des envieux. On commença par jeter adroitement des semences de défiance dans l'esprit du roi, qui avoit d'ailleurs peine à souffrir les reproches que lui faisoit Léger sur son mariage avec Bilichilde, fille de son oncle Sigebert. La défiance fit bientôt oublier les services : la reconnoissance n'est pas la vertu favorite des grands. Enfin on vint à bout de faire craindre au roi le plus fidèle de ses serviteurs, sans que la vertu du saint évêque pût le rassurer.

Hector, patrice de Marseille, intente un procès contre saint Preject, évêque d'Auvergne. — Sur ces entrefaites, Léger, à qui les devoirs de ministre ne faisoient pas oublier ceux d'évêque, demanda à Childéric la permission d'aller célébrer à Autun la fête de Pâque, et l'invita à cette solennité. Le roi, qui savoit dissimuler, eut la complaisance de s'y rendre; et Hector, patrice* de Marseille, s'y rendit aussi pour répéter quelques terres qu'il prétendoit avoir été données, à son préjudice, par sa belle-mère Claudia à l'église d'Auvergne, et à un hôpital que cette dame avoit fondé. Saint Leger, qui étoit ami d'Hector, le reçut chez lui; et, comme il savoit que la religion n'est respectable aux mondains

* Les gouverneurs de Marseille prenoient la qualité de patrice; on a pu en remarquer plusieurs exemples dans cette histoire.

qu'autant qu'elle leur paroît désintéressée, il ne craignit pas d'appuyer contre l'Eglise les prétentions d'une fille déshéritée par sa mère (1). On envoya ordre à saint Preject, alors évêque d'Auvergne, de se rendre à Autun pour défendre sa cause.

Preject se mit en chemin, malgré la répugnance qu'il avoit de s'absenter de son église à la fête de Pâque, et, dès qu'il fut arrivé, on l'obligea de comparoître la veille même de cette solennité, et de répondre aux objections de sa partie. Son plaidoyer fut court : il dit seulement que les terres de son église étoient sous la protection de la reine Imnechilde, veuve de Sigebert. C'en fut assez : comme le roi considéroit fort cette princesse dont il avoit épousé la fille, cette réponse arrêta toute la procédure. Mais ce qui acheva de faire gagner son procès à l'évêque d'Auvergne, c'est que Léger fut accusé en même temps de tramer avec Hector quelque conspiration contre le roi. Un reclus du monastère de Saint-Symphorien, nommé Marcolme, grand hypocrite, appuyoit cette calomnie par une malice d'autant plus artificieuse qu'elle étoit couverte du voile de la piété (2). Le roi, dont il servoit en cela la passion, le regardoit comme un prophète ; mais la suite de sa vie fit tomber le masque, et découvrit l'imposteur.

Childéric, prévenu par ces délations, ne voulut pas assister la nuit de Pâque à l'office divin dans la cathédrale où célébroit saint Léger. Il fit officier saint Preject dans l'églisede Saint-Symphorien, et y reçut la communication pascale, la

(1) *Prior vita. S. Præjecti apud Boll.* 25 *janu.* — (2) *Anonym. vit. Leodeg.*

haine dans le cœur contre saint Léger. Ensuite après son déjeuner, il vint à demi ivre dans l'église cathédrale, demandant à haute voix où étoit Léger, comme pour le faire fuir en l'intimidant. On lui dit qu'il étoit dans le baptistère. Il y entra; mais l'odeur du saint chrême et la clarté des lumières parurent calmer sa fureur : car, quoique saint Léger répondît, *me voici*, il passa sans l'apercevoir, et entra dans le palais épiscopal où le repas étoit préparé.

L'AN 674. — *Saint Léger pris prisonnier et envoyé à Luxeu.*— Après l'office, le saint évêque l'y alla trouver; et tâchant de l'adoucir, il lui demanda pour quel sujet il n'avoit pas assisté à l'office de la nuit, et pourquoi il gardoit de la rancune dans un si saint jour. Childéric répondit seulement qu'il avoit quelque sujet de se défier de lui, et refusa de s'expliquer plus clairement. Alors, Léger, qui avoit été averti qu'on en vouloit à sa vie, ne doutant plus des mauvais desseins du roi contre sa personne, prit le parti de s'enfuir secrètement avec le patrice Hector. On les suivit, et on ne tarda pas à les atteindre. Hector s'étant mis en défense, fut tué avec quelques personnes de sa suite, et Léger fut arrêté prisonnier. Le roi délibéra s'il le feroit mourir; mais les seigneurs et les évêques lui conseillèrent de le reléguer au monastère de Luxeu; ce qui fut exécuté.

Le saint évêque y trouva son ennemi Ebroin, lequel cachoit sous un habit de moine les vives passions qui le dominoient encore; et il étoit aisé de s'apercevoir à la conduite de ces deux illustres exilés, que l'un souffroit pour la justice, et l'autre pour ses crimes. Ils vécurent cepen-

dant d'assez bonne intelligence. La même disgrâce réunit souvent ceux que la faveur avoit rendus rivaux et ennemis.

Childéric donna le soin de l'église d'Autun à Ermenaire, abbé de Saint-Symphorien, et depuis évêque d'Autun. Il étoit ami de saint Léger : cependant toutes les fois qu'il alloit au palais, il exhortoit le roi à le laisser toujours à Luxeu, ce qui faisoit croire qu'il briguoit son siége, et sacrifioit l'amitié à l'ambition (1). Mais il n'en usoit ainsi que parce qu'il savoit que les ennemis du saint évêque, n'étant pas satisfaits de son exil, conseilloient au roi de le rappeler, pour le faire déposer juridiquement.

Martyre de saint Preject et de saint Amarin. — Pendant ce temps-là, saint Preject, ayant fait sans peine confirmer par l'autorité du roi les donations que le patrice Hector contestoit à son église, s'en retourna fort satisfait en Auvergne (2). Un de ses amis, nommé Amarin, abbé d'un monastère dans les montagnes des Vosges, se rendit auprès de lui pour le féliciter du succès qu'il avoit eu, et en obtenir quelques secours pour sa communauté, qui étoit dans une grande indigence. Preject le reçut avec la générosité d'un bon ami et d'un saint évêque, et, pour l'entretenir plus librement, il le mena à une maison de campagne nommée Volvic, à deux lieues de Clermont. Après y avoir goûté quelque temps le plaisir de se revoir, ils songeoient à se séparer, lorsque la fureur de quelques scélérats les réunit pour toujours.

Un certain Agricius forma une conspiration

(1) *Anonym. vita Leodeg.* — (2) *Vita Præjecti, apud* 25 *janu.*

de quelques seigneurs d'Auvergne contre leur évêque, apparemment pour venger la mort du patrice Hector, dont on le faisoit coupable. Il se mit à la tête d'une troupe de satellites, pour l'aller attaquer dans sa maison de campagne. Ils marchoient armés et au son des trompettes, comme dans une guerre ouverte. Dès que saint Preject entendit les trompettes, il se prosterna en prières avec l'abbé Amarin; mais la plupart de ses domestiques prirent lâchement la fuite. Alors Amarin dit au saint évêque : « Seigneur, » cédons-leur la place, si vous le trouvez bon; » peut-être que le Seigneur nous délivrera. » L'évêque répondit : « Mon chère frère, ne parlez » pas ainsi, parce que si vous laissez aujourd'hui » échapper cette couronne, vous ne la retrou- » verez plus. » Ils continuèrent à prier. Ces satellites étant entrés égorgèrent d'abord Amarin, qu'ils prirent pour l'évêque. Ils se retiroient lorsque saint Preject leur dit : *Voici celui que vous cherchez*. Aussitôt un d'eux, nommée Ratdbert, le perça d'un coup de poignard, pendant qu'il prioit pour ses persécuteurs. Un de ses serviteurs, nommé Elidius, fut aussi tué avec lui.

Ces trois saints, dont on rapporte la mort à l'an 674, sont honorés comme martyrs le 25 de janvier. Il se fit plusieurs miracles à leurs tombeaux : et saint Avite, qui succéda à saint Preject, fit bâtir un monastère à Volvic dans le lieu de leur martyre, et y établit abbé, Godon, qui étoit parent de saint Preject. Ce dernier est plus connu sous le nom de saint Prix ou Priez, et saint Amarin sous celui de saint Damarin.

L'AN 674. — *Abrégé de la vie de saint Preject.* — Saint Preject étoit originaire d'Auvergne. Saint Genès, évêque de cette province, lui donna le soin de la paroisse d'Yssoire, et Félix son successeur le chargea du gouvernement d'un monastère. Après la mort de Félix, la plus saine partie du clergé et du peuple souhaitoit Preject pour leur évêque; mais l'archidiacre Cairoald ou Carivalde acheta l'épiscopat à prix d'argent, et mourut quarante jours après(1). Si d'anciens monuments lui avoient donné la qualité de saint *, ainsi que l'a cru M. Savaron, il faudroit dire qu'il a expié ce péché dans le peu de temps qu'il y survécut. Ensuite on voulut élire un sénateur fort riche, nommé Genès; mais celui-ci, se croyant indigne de l'épiscopat, fit réunir tous les suffrages en faveur de Preject; et le roi agréa cette élection.

Chamalière, premier monastère de filles en Auvergne. — Il n'y avoit pas encore de monastères de filles dans la province d'Auvergne: saint Preject engagea Genès, qui n'avoit point d'enfants, à en fonder un à Chamalière, proche de la ville d'Auvergne, pour lequel il fit une règle composée de celle de saint Benoît, de saint Cesaire et de saint Colomban. Il fit bâtir un second monastère proche la même ville, et

* Un ancien auteur anonyme, qui a écrit un livre des églises et des autels de la ville de Clermont, marque: *Ecclesia S. Galli, ubi altare S. Mariæ, ubi requiescunt S. Gallus et S. Urbicus, S. Antholianus et S. Gerivaldus.* M. Savaron croit que Gerivald est le même que Gairoald; mais, outre que la différence de ces deux noms est assez grande, la Vie de Gairoald ne nous porte pas à croire qu'on lui ait donné la qualité de saint après sa mort.

(1) *Vita S. Præjecti.*

un hôpital dans un lieu nommé alors Colombier, où il mit des médecins, et assigna des revenus pour l'entretien de vingt malades. Saint Preject avoit composé l'histoire du martyre des saints Cassi, Victorin, Antholien, et des autres qui souffrirent en grand nombre avec eux dans l'Auvergne, sous Chrocus; mais on n'a pas encore recouvré cet ouvrage. Ce saint évêque avoit même commencé à lever de terre les corps de ces martyrs, pour les transférer en diverses églises : la mort l'empêcha d'exécuter ce projet, qui fut suivi par saint Avite, second du nom, son successeur, honoré le 21 de janvier.

L'AN 674. — *Martyre de saint Théodard de Maëstricht.* — Saint Théodard, qui avoit succédé à saint Remacle dans le siége de Maëstricht, fut aussi assassiné dans un bois proche de Spire, comme il alloit à la cour de Childéric défendre les biens de son Eglise contre les usurpateurs. Il ne paroît pas qu'on se soit mis en devoir de punir ces attentats : la force et la violence tenoient, pour ainsi dire, les lois captives. Tout étoit en confusion dans la France par les diverses factions des seigneurs : comment la voix de l'innocence opprimée se seroit-elle fait entendre parmi tant de tumultes? La Gaule narbonnaise, qui obéissoit toujours aux rois goths d'Espagne, ne fut pas non plus exempte de pareils troubles. Il venoit d'y arriver une révolution, dont je ne puis me dispenser de parler, parce que plusieurs évêques s'y trouvèrent impliqués.

Troubles dans la Gaule narbonnaise par la révolte de quelques évêques et de quelques seigneurs contre le roi Vamba. — Après la mort

du roi Receswinthe, Vamba, vieux capitaine, fut élevé malgré lui sur le trône des Goths. Les larmes qu'il versa pour refuser cette dignité l'en firent juger plus digne; et un seigneur goth alla jusqu'à tirer l'épée contre lui, pour l'obliger d'accepter la couronne. Il la reçut à Tolède avec l'onction royale des mains de l'évêque Quirice. On voit par là qu'on sacroit alors les rois d'Espagne, ce qu'on ne fait plus aujourd'hui. A peine Vamba avoit-il commencé de porter le diadème, qu'il en sentit tout le poids par la nécessité où il se vit de punir quelques sujets rebelles (1).

Hilderic, comte de Nismes, ayant formé un parti avec Gumilde, évêque de Maguelonne, et l'abbé Ranimire, se révolta contre l'autorité de Vamba. Ils tâchèrent de gagner Arège, évêque de Nismes : mais voyant que ce saint évêque demeuroit fidèle à son prince, ils le firent déposer; et après l'avoir envoyé prisonnier en France, ils installèrent Ranimire sur son siége. Ils appelèrent en même temps à leur secours les juifs chassés depuis long-temps de la partie des Gaules qui obéissoient aux Goths.

Vamba envoya aussitôt le duc Paul, un de ses plus braves généraux avec des troupes, pour étouffer le mal à sa naissance : mais l'ambition rendit Paul perfide. Il se laissa éblouir par l'éclat du diadème que lui offrirent les rebelles; et se fit proclamer roi des Goths, ne rougissant pas de se faire imposer sur la tête la couronne que le roi Recarède avoit placée sur le tombeau de saint Félix de Gironne. Argebaud, évêque

(1) *Julianus de exped. Vambæ apud Duchesne*, t. 1, p. 821.

de Narbonne, fit d'abord quelques efforts pour retenir son peuple dans la soumission à son prince légitime; mais il se laissa ensuite lui-même entraîner au torrent, plutôt par foiblesse que par inclination pour le parti rebelle.

Paul, enivré de ces premiers succès, ajouta à son nom celui de Flavius, que prenoient les rois goths; et il écrivit au roi Vamba une lettre fort insolente, en ces termes (1) : « Si, plus » agile que les chèvres et les cerfs, vous avez » déjà passé les sommets escarpés des monta- » gnes; si comme un lion vous avez franchi les » plus épaisses forêts pour venir à nous; si vous » avez vomi le venin des vipères et des serpents, » faites-le-nous savoir. Descendez jusqu'aux dé- » troits, et vous y trouverez à qui parler. »

Vamba fit voir en effet que sans avoir le venin des serpents, il avoit la vitesse d'un cerf et le cœur d'un lion. Persuadé que dans ces mouvements subits tout dépend de la diligence, il en fit une extrême pour surprendre les révoltés. A peine avoit-on appris sa marche, qu'on reçoit nouvelle qu'il a forcé les passages des Pyrénées, et qu'on le voit aux portes de Narbonne. Il attaque brusquement la place et il l'emporte d'assaut le même jour qu'il en a formé le siége. Le commandant de la place, nommé Vittimire, se réfugia l'épée à la main derrière l'autel de la sainte Vierge, menaçant quiconque oseroit l'approcher. Il fut cependant désarmé et fait prisonnier.

Paul se sauva à Nismes avec Gumilde, évêque de Maguelonne, et les autres seigneurs de leur

(1) *Ep. Pauli apud Duchesne, t. 1, p. 820.*

parti: mais Vamba les fit suivre par un gros détachement de ses troupes, et y marcha lui-même (1). La ville fut prise avant son arrivée, et l'on y fit un grand carnage; Paul se sauva dans l'amphithéâtre de Nismes, comme dans une citadelle, et quitta les marques de la royauté le 1er de septembre, le même jour qu'un an auparavant Vamba les avoit reçues par le commun suffrage des seigneurs. Dans cette extrémité on députa Argebaud, évêque de Narbonne, pour aller implorer la clémence de Vamba, qui, égalant en bravoure les plus grands rois, les surpassoit en bonté. L'évêque y alla revêtu des habits pontificaux, avec lesquels il venoit d'offrir le saint sacrifice; et, ayant rencontré le prince à quatre milles de Nismes, où il venoit en diligence, il descendit de cheval, et se prosterna devant lui. Le roi l'ayant fait relever, l'évêque lui dit d'une voix entrecoupée de sanglots : « Prince, nous avons péché contre » le ciel et contre vous. Notre révolte et notre » perfidie nous rendent indignes de pardon : » mais votre clémence nous le fait espérer. » Ayez pitié de nous : épargnez le sang de vos » citoyens; si vous ne vous pressez d'arrêter » le carnage, il ne restera personne pour dé» fendre la ville. »

L'AN 674. — *Clémence de Vamba.* — Le généreux Vamba fut attendri, et répondit à l'évêque: « J'accorde en votre considération la » vie aux rebelles; cependant je ne laisserai pas » leur crime impuni. » L'évêque insista pour obtenir la grâce entière: mais le roi parut entrer

(2) *Julian. de exped. Vambæ.*

en colère, et ne la promit qu'à lui seul. Il envoya donc tirer les rebelles des cavernes de l'amphithéâtre. On lui amena le malheureux Paul, marchant à pied entre deux hommes à cheval, qui le tenoient chacun par une partie de ses cheveux. Le brave Vamba fit quelques reproches aux chefs de la rébellion ; mais les larmes qu'il ne put retenir en les voyant humiliés trahirent son cœur et en firent voir toute la tendresse.

Trois jours après il assembla son conseil, et étant monté sur son tribunal en présence de toute l'armée, il fit juger les rebelles selon les lois. Ils furent condamnés à mort, ou, si le prince vouloit leur accorder la vie à avoir les yeux crevés; mais Vamba se contenta d'un supplice moins douloureux : il leur fit couper les cheveux et la barbe, et les condamna à une prison perpétuelle. Il fit restituer aux églises les trésors que les rebelles en avoient enlevés, et renvoya au tombeau de saint Félix, la couronne que Paul en avoit fait ôter, pour servir à son couronnement. Ainsi la paix fut rendue à l'église et à l'état dans ces provinces, tandis que la France se vit replongée dans de nouveaux malheurs.

L'AN 674. — *Assassinat du roi Childéric.* — Childéric continuoit par ses cruautés et par ses violences d'aigrir les esprits des Français. Il donna ordre à deux ducs d'aller tirer Léger du monastère de Luxeu pour lui faire son procès; et il fit attacher un noble Français, nommé Bodillon, à un poteau, où il le fit fouetter comme un esclave (1). Bodillon, outré d'un af-

(1) *Contin. Fredeg.*, c. 95.

front auquel il auroit préféré mille morts, résolut de s'en venger; il attaqua le roi comme il étoit à la chasse dans la forêt de Livri, le poignarda avec la reine Bilichilde, et un jeune prince leur fils, n'ayant pas horreur de verser le sang de son souverain, pour satisfaire sa vengeance, passion la plus injuste et la plus furieuse, surtout parmi les nobles, qui, au mépris des lois du christianisme, la regardent souvent comme la première loi de leur état. Childéric, Bilichilde et le jeune prince furent enterrés au monastère de Saint-Germain-des-Prés, où l'on découvrit leurs tombeaux dans le dernier siècle.

Saint Léger, tiré de Luxeu, travaille à faire reconnoître Thierri pour roi.—Pendant ce temps-là on avoit fait sortir saint Léger de Luxeu; et un des ducs chargés de l'exécution des ordres du roi, avoit commandé qu'on le tuât aussitôt qu'il seroit hors du monastère, espérant plaire par là au prince; mais la présence du saint évêque et l'air de sainteté qui éclatoit sur son visage désarmèrent ce seigneur, qui lui avoua son projet, et lui en demanda pardon. Il le conduisoit à la cour, lorsqu'on apprit la mort de Childéric, qui changea bien la face des affaires (1). Un événement si tragique et si inopiné augmenta les troubles et les factions du royaume, car l'assassinat d'un prince, quelque méchant qu'on le suppose, est toujours un plus grand mal que tous ceux auxquels on s'est flatté de remédier par un si horrible attentat. Les deux ducs à la garde desquels étoit Léger, ayant délibéré avec ce saint évêque, s'accordèrent par

(1) *Anonym. vita Leodeg.*

ses conseils à reconnoître pour roi Thierri, frère de Childéric, et ils prirent tous trois ensemble la route d'Autun.

Ebroin dresse des embûches à saint Léger. — Ebroin, qui à la première nouvelle de la mort du roi avoit jeté le froc, et étoit sorti de Luxeu, les atteignit bientôt; et, comme il craignit que Léger ne fût un nouvel obstacle à sa fortune, il lui dressa des embûches en chemin. Il l'eût fait prisonnier à une journée d'Autun, si saint Genès de Lyon ne l'en eût empêché, ou plutôt s'il l'eût trouvé moins bien escorté. Ce fourbe prit donc encore le parti de dissimuler, et il arriva à Autun à la suite du saint évêque, qui fut reçu de son peuple avec toutes les démonstrations de la plus sincère allégresse.

Ebroin forme un parti pour un prétendu fils de Clothaire III. — Dès le lendemain Léger et les seigneurs français en partirent pour aller rendre leurs hommages à Thierri. Mais Ebroin, qui vouloit vendre le sien, et tâcher de recouvrer la charge de maire du palais, les quitta en chemin pour aller nouer de nouvelles intrigues avec ses partisans. Il ne fut pas long-temps sans apprendre que les Français, par le conseil de saint Léger, avoient élu pour maire du palais Leudèse, fils d'Erchinoald. Alors il ne garda plus de mesure, et se mit à la tête d'une faction, qui reconnut pour roi un certain Clovis, que l'on prétendoit être fils de Clothaire III (1).

L'impunité des crimes et la licence du pillage grossirent en peu de temps ce parti, qui fit par-

(1) *Chron. Fredeg.* 95.

tout de grands désordres. Vaimer, duc de Champagne, Didon, évêque de Châlons-sur-Saône, et Bobon, déposé de l'évêché de Valence, en étoient les principaux chefs après Ebroin, et l'amitié de celui-ci les avoit rendus ennemis de Léger (1). Ce saint évêque, qui avoit connu par expérience combien la faveur des courtisans est fragile, n'avoit pas fait un long séjour à la cour de Thierri, et il étoit revenu à Autun, où il ne songeoit plus qu'à gouverner son Eglise. Didon et Vaimer espérèrent de l'y surprendre, et promirent à Ebroin de l'enlever, s'il vouloit leur prêter main forte; Ebroin, qui croyoit gagner tout en perdant son rival, leur donna un détachement considérable de troupes, avec lequel ils marchèrent pour assiéger Autun.

Saint Léger assiégé dans Autun par les partisans d'Ebroin.—Le clergé et les amis de Léger, voyant cet orage se former, lui conseillèrent de s'y soustraire, et de s'enfuir avec ses trésors. Il répondit: *Pourquoi enleverois-je d'ici ce que je ne puis emporter au ciel? J'aime mieux, à l'exemple de saint Laurent, les donner aux pauvres.* Il se fit aussitôt apporter toute sa vaisselle d'argent, et la fit rompre pour la distribuer aux pauvres et aux monastères, réservant seulement les vases qui pouvoient servir aux autels, qu'il envoya à diverses églises. Ensuite ayant indiqué un jeûne de trois jours, il fit des processions avec son clergé autour des murailles, et donna ses ordres pour la défense de la ville. Mais comptant moins sur les forces des habitants que sur leur zèle pour son service, il les fit tous as-

(1) *Vita Leodeg.*

sembler dans la cathédrale; et, après avoir demandé pardon à tous ceux qu'il pouvoit avoir offensés, il remercia son peuple de l'ardeur qu'il témoignoit pour ses intérêts, et lui déclara qu'il n'étoit plus nécessaire de combattre les ennemis, parce qu'il étoit résolu de se livrer à eux, s'il étoit la victime qu'ils demandoient.

Ces paroles tirèrent les larmes des yeux de tous les assistants : mais plus le saint évêque se vit tendrement aimé de son peuple, plus il se crut obligé d'en épargner le sang aux dépens du sien. Pour s'assurer si c'étoit à lui qu'on en vouloit, il fit descendre du haut des murailles l'abbé Méroald, qui, s'étant rendu au camp des ennemis, demanda à l'évêque Didon pour quel sujet il assiégeoit la ville, et il le conjura de se souvenir de cette sentence de l'Évangile : *Si vous ne pardonnez pas aux autres, votre père céleste ne vous pardonnera pas*. Didon répondit qu'ils ne leveroient pas le siége, à moins qu'on ne leur livrât Léger, ou qu'il ne jurât foi et hommage à Clovis, ce prétendu fils de Clothaire, que les factieux avoient reconnu pour leur roi.

L'AN 675. — *Saint Léger se rend à Didon qui lui fait inhumainement arracher les yeux.* — Léger fit réponse qu'il sacrifieroit plutôt sa vie que de manquer à la fidélité qu'il avoit jurée à Thierri. Aussitôt les assiégeants recommencèrent l'attaque avec plus de furie. Le saint évêque, voyant le péril où étoit la ville, dit adieu à son clergé, et après s'être fortifié en se communiant du corps et du sang de Jésus-Christ, il prit la généreuse résolution d'aller se livrer à ses ennemis, comme une victime d'expiation,

pour sauver son peuple. Il sortit de la ville et se fit conduire à l'évêque Didon, un des chefs qui commandoient les assiégeants. Il sembloit qu'il devoit en attendre un meilleur traitement : mais ce cruel prélat oublia ce qu'il devoit à la religion et à l'humanité, pour devenir le bourreau de son confrère. De quoi n'est-on pas capable quand on est livré au crime dans une dignité aussi sainte que l'épiscopat? Didon, ayant conféré avec le duc Vaimer, ordonna qu'on arrachât sur-le-champ les yeux à Léger. Le saint évêque souffrit ce cruel supplice avec une patience héroïque. Il ne permit pas qu'on le liât; et ne cessa de chanter des psaumes tant qu'il dura, sans que la douleur lui arrachât un seul soupir : il fut mis ensuite à la garde du duc Vaimer.

Le troupeau ne fut guère mieux traité que le pasteur. On rançonna la ville d'Autun, et le siége épiscopal fut donné à Bobon, cet indigne prélat qui avoit été excommunié et déposé de l'évêché de Valence. Tels étoient ceux que ces factieux jugeoient dignes de l'épiscopat. L'évêque Didon tourna ensuite ses armes contre la ville de Lyon, pour faire à saint Genès le même traitement : mais sur le bruit de sa marche, les habitants de cette grande ville prirent les armes pour la défense de leur liberté, et mirent en fuite l'armée des rebelles (1).

L'AN 675. — *Ebroïn donne ordre de faire mourir saint Léger, ce qui n'est pas exécuté.* — La prise de Léger consola Ebroïn de cet échec de son parti; mais elle ne satisfit pas sa haine

(1) *Ursin. vita Leodeg.*

implacable. Un cœur moins barbare que le sien auroit été attendri des maux du saint évêque : ils ne firent qu'irriter le désir qu'il avoit de perdre celui que son ambition lui faisoit regarder comme son rival. Pour goûter le plaisir entier de la vengeance, sans en avoir l'odieux, il envoya ordre au duc Vaimer de conduire son prisonnier dans le fond d'une forêt, et, après qu'il l'y auroit laissé mourir de faim, de faire courir le bruit qu'il s'étoit noyé. Vaimer se mit en devoir d'exécuter cet ordre barbare; mais il n'étoit pas encore assez accoutumé au crime, pour avoir perdu tout sentiment d'humanité. Après avoir laissé plusieurs jours le saint évêque sans manger, il fut touché de compassion, et le reconduisit en sa maison, où il lui fit donner des rafraîchissements. Il fut même si frappé, lui et sa femme, des vertus et des discours de Léger, qu'il lui rendit la somme dont il avoit rançonné la ville d'Autun; et le saint évêque la renvoya à ses concitoyens par l'abbé Berton. Léger fut ensuite renfermé dans un monastère qu'on ne nomme point, et où Ebroin, qui avoit des affaires plus pressantes, le laissa près de deux ans.

Factions des prétendants à la mairie du palais. — La France étoit alors dans la plus terrible confusion par les factions des seigneurs qui se portoient pour maires du palais. Vulfoade, qui avoit eu cette charge sous Childéric, n'omettoit rien pour s'y maintenir. Leudèse, que Thierri y avoit élevé, avoit un puissant parti, étant soutenu des amis de son père Erchinoald. Ebroin, le plus factieux des trois, n'avoit supposé un fils à Clothaire III que pour

exercer impunément sa tyrannie à l'ombre de ce fantôme. L'Austrasie, où il avoit fait proclamer ce prétendu roi, étoit surtout le théâtre de ses cruautés. Elles firent ouvrir les yeux aux Austrasiens sur leurs vrais intérêts.

Dagobert II rétabli sur le trône. — Dagobert II, qui par les intrigues de Grimoald avoit été exclus du trône du saint roi Sigebert son père, étoit toujours relégué en Hybernie. Ses parents et ses amis songèrent à le rappeler après la mort de Childéric. On écrivit à saint Vilfrid d'York, qui savoit le lieu de sa retraite, et qui l'avoit généreusement assisté dans sa disgrâce (1). Le saint évêque ne pouvoit recevoir une plus agréable nouvelle. Il fournit ce qu'il put trouver d'argent à Dagobert, et engagea les princes anglais à lui donner du secours, avec lequel étant repassé en Austrasie, le droit de sa naissance et ses belles qualités le firent recevoir des peuples comme leur roi légitime.

Ebroin fait sa paix avec Thierri, moyennant la charge de maire du palais qu'il obtient. — Alors Ebroin, voyant qu'il ne pourroit soutenir plus long-temps le parti du prétendu fils de Clothaire III, le trahit et se déclara pour Thierri, qui le fit maire de son palais en la place de Leudèse, tué en trahison par Ebroin. Ce fut à ce prix que cet ambitieux vendit sa soumission à son roi; et cette charge qui le rendoit plus puissant que celui qu'il venoit de reconnoître pour son maître, le flatta surtout par le mal qu'elle le mettoit en état de faire à ses ennemis (2). Il chercha cependant quelques prétextes pour pal-

(1) *Eddius Steph. vita Vilfridi.* — (2) *Cont. Fredeg.*, c. 96.

lier sa haine, ou plutôt pour la rendre plus cruelle. Il fit semblant de vouloir venger la mort de Childéric, quoiqu'elle n'eût été à personne plus agréable qu'à lui. Mais on vouloit rendre coupable saint Léger, pour le rendre plus malheureux.

Ebroin fait souffrir plusieurs tourments à saint Léger, et fait mourir Guérin, frère du saint évêque. — Ce saint évêque fut aussitôt tiré du monastère où il étoit prisonnier, et fut conduit à la cour avec le comte Guérin son frère, qui étoit enveloppé dane sa disgrâce. On les fit comparoître devant le roi et ses ministres pour être jugés. Léger, entendant la voix d'Ebroin, lui dit : « Parce que votre orgueil veut l'emporter » sur tous les Français, vous verrez bientôt s'é- » clipser le faux éclat de cette gloire dont vous » êtes indigne (1). »

La liberté du saint évêque irrita la fureur du ministre. Il commanda aussitôt qu'on séparât les deux frères, de peur qu'ils ne s'encourageassent l'un l'autre. Comme on emmenoit Guérin, Léger lui cria : « Courage, mon cher frère ; il faut que » nous souffrions tout ceci, parce que les maux » de cette vie n'ont aucune proportion avec » la gloire future. Nos péchés sont grands, il » est vrai ; mais la miséricorde de Dieu, tou- » jours prête à les pardonner, est encore plus » grande. Le temps de nos souffrances sera » court, celui de notre récompense sera éter- » nel. » Guérin, sans autre forme de procès, fut attaché à un poteau et lapidé. Pendant ce cruel supplice, il disoit : « Seigneur Jésus, qui n'êtes

(1) *Anonym. vita Leodeg.*

» pas venu appeler les justes, mais les pécheurs,
» recevez l'âme de votre serviteur; et, puisque
» vous daignez m'accorder une mort semblable
» à celle des martyrs, ô Dieu de bonté, cou-
» ronnez cette grâce par le pardon entier de
» mes péchés. »

Leger désiroit ardemment de mourir avec son frère, et il regardoit une prompte mort comme un bienfait; mais la cruauté de ses ennemis le réserva à de plus longs supplices. Ebroin le fit d'abord marcher nus pieds dans une pièce d'eau pleine de cailloux aigus, qui lui ensanglantèrent la plante des pieds. Ensuite il lui fit cruellement déchiqueter le visage, couper les lèvres et la langue, pour lui ôter la consolation de chanter les louanges de Dieu. Enfin, il le fit dépouiller honteusement, et conduire ainsi par les rues, pour le couvrir de confusion; après quoi, il le donna à la garde du comte Vaningue, dont nous avons parlé. Vaningue le mit sur un méchant cheval, pour le conduire en sa maison, éloignée de la cour de deux journées.

Saint Léger ne perdit pas l'usage de la parole, quoiqu'on lui eût coupé la langue. — A la première couchée, l'abbé Winobert, qui avoit suivi le saint évêque pour l'assister, fut sensiblement affligé de le trouver étendu sur la paille, et couvert de méchants haillons; mais il fut également surpris et consolé de l'entendre parler, quoiqu'on lui eût coupé la langue (1). Il en versa des larmes de joie, et courut annoncer cette merveille à Ermenaire, abbé de Saint-Symphorien, et depuis évêque d'Autun. Erme-

(1) *Anonym. vita Leodeg.*

naire obtint de Vaningue la permission de voir Léger, et s'étant convaincu du miracle, il lui rendit des honneurs comme à un martyr, s'estimant heureux de pouvoir lui procurer quelque soulagement dans l'état malheureux où il étoit réduit. Il pansa ses plaies, et lui fit donner des rafraîchissements et des habits, sans craindre de s'exposer au ressentiment d'Ebroin. Léger, qui avoit quelque mécontentement d'Ermenaire, qu'on accusoit de briguer son siége, lui pardonna le passé, et lui donna sa bénédiction.

Saint Léger est conduit au monastère de Fescamp. — Vaningue, qui avoit une grande piété, et qui voyoit les miracles que Dieu opéroit par son prisonnier, ne put se résoudre à exécuter les ordres qu'il avoit de le maltraiter ; au contraire il n'omit rien pour lui adoucir sa prison. Ce fut à ce dessein qu'il le fit conduire au monastère qu'il avoit fondé à Fescamp. Léger s'y attira la vénération des religieuses. Elles ne pouvoient se lasser de l'entendre, parce qu'elles trouvoient toujours dans ses discours de quoi admirer et de quoi s'édifier. Quoiqu'aveugle, il avoit la consolation d'offrir tous les jours le saint sacrifice.

Sigrade, mère de saint Léger. — Sigrade, mère de saint Leger *, vivoit encore, et elle avoit part à ses souffrances. Ebroin, qui persécutoit toute cette famille, ayant confisqué les

* Quelques critiques croient que sainte Sigrade n'étoit pas la mère de saint Léger, mais seulement sa parente. Mais, outre que l'auteur de la Vie de sainte Odile marque qu'elle étoit sa mère, saint Léger lui dit assez clairement dans l'incription de sa lettre : *Dominæ et sanctissimæ genitrici Sigradæ, quæ anteà per cognationem carnis modo per conjunctionem spiritûs facta es vera mater.*

biens de cette dame, lui ordonna, pour mieux s'assurer d'elle, de se retirer au monastère qu'il avoit fondé à Soissons. Sigrade y embrassa la vie religieuse, avec une ferveur qui lui laissa moins sentir ses disgrâces que celles de ses enfants.

Lettre de saint Léger à sa mère. — Saint Léger lui écrivit une fort belle lettre pour la consoler, ou plutôt il la lui fit écrire par quelqu'un à qui il la dicta. Après lui avoir montré les avantages des souffrances par l'autorité des saintes écritures, il lui parle de ceux de la vie religieuse. « Nulle langue, lui dit-il (1), ne peut » exprimer la joie que vous devez ressentir dans » le Seigneur. Vous avez quitté ce qu'il falloit » abandonner... le Seigneur a exaucé vos prières; » il a vu les larmes que vous avez répandues en » abondance en sa présence. Il vous a retranché » ce qui paroissoit vous retarder dans la voie » du salut, afin que, dégagée des liens qui vous » attachoient au monde, vous viviez à Dieu, et » vous goûtiez combien le Seigneur est doux.... » O heureuse mort qui donne la vie! Heureuse » perte des biens, qui mérite des richesses éter» nelles! Heureuse tristesse, qui procure la joie » des anges! Vous avez déjà éprouvé les miséri» cordes du Seigneur : il vous a inspiré le mépris » du monde pour vous faire pratiquer les obser» vances d'une sainte règle. Il a délivré vos en» fants des misères du siècle, et leur a donné » l'espérance d'une vie éternelle; au lieu que » vous auriez dû les pleurer comme morts, si » en mourant vous les eussiez laissés sur la » terre. »

(1) *Ep. Leodeg. ad matr.*, *t.* 1, *bibl. nov.*, *p.* 777.

Le reste de sa lettre est plein des plus beaux traits de fermeté dans l'affliction, d'amour pour les ennemis, et le détachement des choses créées. Sigrade est honorée comme sainte au monastère de Notre-Dame de Soissons, où l'on conserve ses reliques avec celles de saint Guerin son fils.

Les principaux persécuteurs de saint Léger, déposés de l'épiscopat. — Si les saints étoient sensibles au plaisir de voir humilier leurs ennemis, Léger auroit pu goûter cette satisfaction avant sa mort. Il y avoit deux ans qu'il étoit dans le monastère de Fescamp, lorsque le roi Thierri, voulant faire juger et déposer plusieurs évêques, fit tenir un concile au village de Morlai *, au mois de septembre de la cinquième année de son règne, c'est-à-dire environ l'an 678. La vengeance divine y éclata sur les deux premiers auteurs de la persécution contre saint Léger, à savoir, Didon ** de Châlons-sur-Saône, et Vaimer, à qui Ebroin avoit fait donner l'évêché de Troyes. Didon fut déposé dans ce concile, et condamné à être honteusement rasé; après quoi il fut relégué, et eut enfin la tête tranchée. Vaimer fut pareillement déposé, condamné à être fustigé et ensuite pendu (1) : sort aussi indigne de deux évêques, que digne des crimes dont l'un et l'autre avoient déshonoré l'épiscopat. Il paroît que la cause de leur mort

* Le P. Mabillon croit que ce lieu est situé en Champagne.

** Le P. Daniel nomme cet évêque *Didier*, parce qu'on le nommoit aussi *Desideratus*; mais *Desideratus* doit-il être rendu par Didier comme *Desiderius*?

(1) *Ursinus et Anonym. vit. Leodeg.*

fut quelque entreprise contre l'état. Leur conduite précédente fait assez voir qu'ils étoient capables des plus noirs attentats.

D'autres évêques furent encore déposés dans le même concile, et nommément Chamlin d'Embrun, qui avoit supposé de faux ordres de Thierri pour se faire ordonner. Il eut la tunique déchirée en plein concile : c'étoit une marque ignominieuse de déposition. Le roi lui laissa cependant la libre disposition de ses biens ; et au lieu de l'exil perpétuel auquel il avoit été condamné, il lui permit de se faire moine à Saint-Denis, sous la conduite de l'abbé Chanderic (1).

Les métropolitains Genès de Lyon, Chadon, dont on ne connoît pas le siége, à moins qu'il ne faille lire Dadon, c'est-à-dire saint Ouen de Rouen, saint Blidramme de Vienne, Landobert de Sens, et Ternisc de Besançon, assistèrent à ce concile ; et sans doute que les saints évêques qui s'y trouvèrent n'eurent aucune part à ce qui s'y fit contre saint Léger (2).

L'AN 678. — *Ebroin fait déposer saint Léger.* — Ebroin restoit seul de ses persécuteurs ; c'en étoit assez pour achever la couronne de son martyre. Comme les respects qu'on rendoit à la vertu de Léger étoient pour ce ministre des reproches et des preuves de sa tyrannie, il entreprit de le faire paroître aussi coupable qu'il étoit indignement traité, et de lui ôter la plus douce consolation qu'il eût dans sa disgrâce, et qui étoit d'offrir le saint sacrifice. Il le fit donc citer au concile pour y être juridiquement

(1) *Placitum Theodorici de re Diplom.*, p. 469. — (2) *Ibid. et de re Diplom.*, p. 298.

déposé et interdit de la célébration des saints mystères. Léger y comparut avec la confiance qu'inspire l'innocence et le désir de souffrir de nouveaux outrages. Il parla avec une grande liberté au roi Thierri, et lui prédit bien des choses qui devoient lui arriver. On le pressa de s'avouer complice de la mort de Childéric. Il répondit constamment qu'il ne l'étoit en aucune manière, et que le Seigneur le savoit (1). On ne put en trouver de preuves, mais la haine d'Ebroin en tint lieu.

Ainsi, comme le grand nombre de ceux qui composoient ce concile suivoient les impressions de ce ministre, on déclara le saint évêque déchu de l'épiscopat; et pour marque de déposition, on lui déchira aussi la tunique depuis le haut jusqu'au bas. Après cet inique jugement, il fut remis entre les mains de Chrodobert, comte du palais, qui fut chargé de le conduire dans sa maison de campagne, au territoire d'Arras, et d'y exécuter les ordres qu'on lui enverroit.

Saint Léger conduit en Artois pour y être mis à mort. — Chrodobert partit aussitôt avec son prisonnier, et il le traita avec plus d'humanité que n'en avoient montré les évêques ses juges. Le voyant extrêmement fatigué pendant le voyage, il lui fit apporter à boire sur le chemin. Pendant qu'on étoit allé en chercher, Dieu, qui prenoit plaisir à glorifier son serviteur à proportion de ses outrages, fit paroître autour de sa tête un cercle éclatant de lumière. Ses gardes qui le virent furent saisis d'une frayeur respectueuse, et lui demandèrent ce que c'étoit. Le

(1) *Anonym. vita Leodeg.*

saint évêque se prosterna aussitôt en prières, pour remercier Dieu de ce qu'il daignoit le consoler et l'animer par ce miracle. Les assistants étoient comme hors d'eux-mêmes, et s'exhortant à mieux servir le Seigneur dans la suite, ils se disoient les uns aux autres : *Cet homme est un véritable serviteur de Dieu.*

Il sembla que la bénédiction du ciel fût entrée avec Léger dans la maison de Chrodobert, tant on y vit de changement pour les mœurs. Les serviteurs et les maîtres, touchés de la plus vive componction, demandoient avec empressement la pénitence, et confessoient humblement leurs péchés. La seule présence du saint évêque inspiroit l'amour de la vertu, qui paroissoit d'autant plus respectable, qu'on la voyoit en lui plus indignement outragée.

Martyr de saint Léger. — Les ordres de la cour ne tardèrent pas d'arriver. Ils portoient qu'on le fît mourir incessamment, et qu'on jetât son corps dans quelque puits écarté, de peur qu'on n'honorât ses reliques comme celles d'un martyr. La femme de Chrodobert étoit inconsolable de ce qu'on faisoit servir son mari à ce cruel ministère. Léger pour la consoler lui dit : « Ne pleurez pas ma mort, elle ne vous sera pas » imputée. Au contraire, si vous prenez soin de » ma sépulture, ce sera pour vous une source » de bénédictions (1). » Chrodobert ne voulut pas être présent à l'exécution. Il en chargea quatre satellites, qui conduisirent Léger dans un bois voisin, où ils avoient remarqué auparavant un puits pour y jeter son corps : mais

(1) Anonym. vita Leodeg.

ils ne purent le retrouver. Après donc qu'ils eurent marché long-temps par des routes écartées, saint Léger s'arrêta, et leur dit : « Mes » enfants, qu'est-il nécessaire de vous fatiguer » en allant plus loin? Faites ici ce que vous » avez ordre de faire. »

On vit alors ce que la sainteté peut sur les âmes les plus féroces. Trois des bourreaux du saint évêque se jetèrent à ses pieds, le conjurant humblement de leur donner sa bénédiction, et de leur pardonner sa mort. Le quatrième plus brutal demeura debout, tenant l'épée nue, avec une contenance insolente. Léger leur fit une courte exhortation, leur donna sa bénédiction, et s'étant mis à genoux, il dit : « Sei- » gneur Dieu, père de Jésus-Christ, soyez béni » de m'avoir conduit à ce dernier combat. Je » vous conjure, ô mon Dieu, de me faire part » de votre miséricorde, et de me rendre digne » de participer aux mérites des saints dans la » vie éternelle. Mais, Seigneur, pardonnez à » mes persécuteurs. Je ne les regarde que comme » des instruments dont vous voulez bien vous » servir pour me couronner. » Après cette prière, il se leva, et tendit le cou. Le bourreau qui se nommoit Vadhard lui coupa aussitôt la tête. On assure que le tronc du corps demeura quelque temps debout, au grand étonnement des satellites : ce que voyant le bourreau, il lui donna un coup de pied pour le faire tomber. Ce malheureux en fut puni, et périt misérablement peu de temps après.

Ainsi finirent, par une mort glorieuse, les longues souffrances de saint Léger, que l'église de France met au nombre de ses plus illustres

martyrs et de ses plus grands évêques. On rapporte plus probablement sa mort à l'an 678 et au second octobre*, jour auquel on honore sa mémoire avec celle de saint Guérin ou Gérin son frère.

Saint Léger est enterré à Sarcin. — La femme de Chrodobert fit secrètement enterrer le saint évêque dans l'oratoire de sa maison de campagne nommée alors Sarcin, aujourd'hui Saint-Léger, sur les confins de l'Artois et de la Picardie; et ce sacré dépôt demeura trois ans et demi en ce lieu. Au reste, rien n'est plus authentique que tout ce que nous avons rapporté des combats et des souffrances de saint Léger, puisque nous l'avons tiré de deux auteurs contemporains qui ont écrit sa vie, par ordre et sur les mémoires de deux évêques qui en devoient être les mieux instruits.

Testament attribué à saint Léger. — On a un testament attribué à saint Léger, par lequel il lègue plusieurs terres à l'église de Saint-Nazaire sa cathédrale : mais les dates de cette pièce en montrent la supposition **. Elle paroît n'a-

* L'auteur anonyme, qui a écrit la Vie de saint Léger par ordre d'Ermenaire, évêque d'Autun, son successeur, marque sa mort le 3 d'octobre, et il paroit qu'on célébroit autrefois sa fête ce jour-là; mais Ursin, qui a écrit par ordre d'Ausvald, évêque de Poitiers, marque le second d'octobre, et Vandelbert, dans son martyrologe, assigne le même jour.

> *Mox sextum Nonarum Leodegarius ornat,*
> *Seditione potens quem dux populusque peremit.*

** Ce testament est daté de l'an 653 de l'incarnation, sous le règne de Thierri, indiction X; mais 1° l'ère de l'incarnation n'étoit pas alors en usage dans les actes. 2° Clovis régnoit encore en 653, et Thierri ne commença

voir été fabriquée, que parce qu'on savoit par d'autres monuments que ce saint évêque avoit fait ces legs à son église (1).

Saint Rambert ou Ragnebert mis à mort par ordre d'Ebroin. — Le sang innocent n'assouvit pas la soif d'un tyran qui en est altéré. Le cruel Ebroin versa sous les plus légers soupçons celui de plusieurs autres seigneurs français, qui n'étoient coupables que parce qu'ils faisoient ombrage à son ambition : mais on leur supposa d'autres crimes. Ragnebert, fils du duc Radebert, fut accusé d'avoir conspiré contre Ebroin; et, comme il ne daigna pas se justifier d'une accusation si calomnieuse, le maire du palais étoit résolu de le faire mourir sur-le-champ. Saint Ouen, qui s'étoit toujours maintenu dans les bonnes grâces de ce ministre, obtint un délai. Ragnebert fut envoyé en exil dans le fond de la Bourgogne, et mis à la garde d'un seigneur nommé Theudefroi. Mais Ebroin donna des ordres secrets et réitérés de le faire mourir. Ragnebert fut donc conduit dans un désert proche le mont Jura, et percé d'un coup de lance. Il se fit à son tombeau des miracles qui l'ont fait honorer comme saint. Il fut enterré dans l'église du monastère de Bebron, qui a pris depuis le nom de Saint-Ragnebert ou Rambert (2).

Il sembloit qu'Ebroin, pour s'épargner le

à régner en Bourgogne et en Neustrie que l'an 671. 3° L'an 653 étoit l'indiction XI. 4° Saint Léger n'étoit pas encore évêque en 653.

(1) *Recueil des pièces pour l'histoire de Bourgogne*, p. 3. — (2) *Passio S. Ragneberti apud Duchesne*, t. 1, p. 625.

reproche que la seule vue des gens de bien fait aux scélérats, eût entrepris d'exterminer tous ceux qui se distinguoient par leur piété. Il y eut, en effet, peu de saints en ce temps-là qui n'aient eu part à ses persécutions. Saint Amé de Sens, ou de Sion en Valais *; saint Lambert de Maëstricht; sainte Anstrude, abbesse de SaintJean de Laon; saint Vilfride, évêque d'York; le saint roi Dagobert II; saint Filibert de Jumiège, et plusieurs autres, éprouvèrent sa tyrannie.

Saint Amé relégué par Ebroin. — Saint Amé, évêque de Sens, ou, selon quelques autres, de Sion en Valais, fut relégué à Peronne dans le monastère de Saint-Outain, avant l'an 678, où nous avons vu l'évêque Landobert placé sur son siége (1). Après la mort d'Outain, Amé fut envoyé prisonnier dans le monastère de Breuil, au diocèse de Terouanne, fondé par saint Mauronte, ce fils de sainte Rictrude, dont nous avons parlé. Mauronte céda le gouvernement de son monastère à cet illustre prisonnier, qui y mourut renommé par ses vertus et ses miracles. Il est honoré le 13 de septembre comme le patron de la ville de Douai, où ses reliques reposent dans l'église qui porte son nom. Saint Mauronte mourut vers l'an 701 à Marchienne,

* Le moine Hucbald, dans la Vie de sainte Rictrude, dit que saint Amé étoit évêque de Sion en Valais, et en effet, on trouve vers ce temps-là un *Amatus* qui fut évêque de Sion, après avoir été abbé de Saint-Maurice; mais le moine Hugues, dans la chronique d'Auxerre, dit que saint Amé étoit évêque de Sens, et l'on n'a là-dessus rien d'assez certain.

(1) *Vita S. Amati apud Surium*, 13 *septemb.*

où sa sœur, sainte Clothesinde, étoit abbesse, après sainte Rictrude sa mère. On célèbre sa fête le 5 de mai.

Vers L'AN 678.— *Saint Lambert de Maëstricht, chassé de son siége par Ebroin.* — Saint Lambert de Maëstricht, successeur de saint Théodard, joignoit à une naissance illustre une rare piété. C'en fut assez pour lui faire encourir la disgrâce d'Ebroin : ce ministre ne tarda pas à le chasser de son siége, pour y placer un nommé Pharamond, digne par ses crimes de l'amitié d'un si méchant homme (1). Le saint évêque se retira au monastère de Stavello, où il vécut comme un simple religieux; il ne se distinguoit des autres que par sa ferveur et son humilité. Il avoit coutume de se lever avant les moines pour aller prier dans l'église; mais, de peur de les éveiller, il marchoit nu-pieds dans le dortoir, portant ses sandales dans ses mains. En ayant un jour laissé tomber une, l'abbé, qui entendit le bruit, ordonna à celui qui l'avoit fait, qu'il croyoit être un de ses moines, d'aller prier à la croix, dans le préau du cloître. C'étoit une pénitence usitée dans le monastère. Ce saint évêque y alla aussitôt, et malgré le froid et la neige qui tomboit, il y demeura jusqu'au matin. L'abbé, l'ayant alors reconnu, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon. Lambert passa sept ans dans cette retraite; après quoi, il fut rétabli dans son siége, où, comme nous le verrons, il trouva d'autres tyrans qu'Ebroin, qui lui procurèrent la couronne du martyre.

(1) *Vita Landeberti.*

Saint Philibert de Jumiège persécuté par Ebroin. — Saint Philibert, abbé de Jumiège, ne craignit pas non plus de s'exposer par son zèle au ressentiment d'Ebroin. Il reprenoit avec une généreuse liberté ses violences, et il l'exhortoit à rentrer, pour en faire pénitence, dans le monastère d'où il étoit sorti (1). Ebroin, peu accoutumé à recevoir de tels avis, ne les lui pardonna pas; mais pour s'en mieux venger, il eut recours à l'artifice. Il suborna quelques personnes du clergé de Rouen, qui entreprirent, par des calomnies artificieuses, de perdre le saint abbé dans l'esprit de saint Ouen, son évêque. Ce saint prélat s'y laissa surprendre, et fit emprisonner Filibert à Rouen, dans un lieu appelé aujourd'hui *la Poterne*, où l'on voit une chapelle de saint Philibert; mais saint Ouen reconnut bientôt son innocence, et le fit élargir.

Cependant Philibert, pour ne pas aigrir ses ennemis par sa présence, se retira dans le Poitou auprès de l'évêque Ansoald, successeur de Didon, et il bâtit par ses libéralités un nouveau monastère dans l'île Herio. C'est celui qui est aujourd'hui nommé par corruption *Nermoutier* pour *Hermoutier* *. Pendant son

* M. de Valois croit que le nom de *Nermoutier*, ou *Noirmoutier*, a été donné à cause de l'habillement des moines de Saint-Filibert, qui suivoient, dit-il, l'institut de saint Colomban; mais nous avons vu que les moines de saint Colomban étoient habillés de blanc. Il est vrai que dans la suite les moines de Noirmoutier prirent l'habit noir. On nomma *l'abbaye Blanche* une maison de Bernadins qui s'établirent dans l'île, et l'ancien monastère de Saint-Filibert fut appelé le *Prieuré Noir*.

(1) *Vita S. Filiberti et S. Aicadri.*

absence, saint Ouen donna le gouvernement de Jumiège à Chrodobert, et ensuite à l'archidiacre Ragentram, qui fut depuis évêque d'Avranches. Mais, comme cette nombreuse communauté, où l'on prétend qu'il y avoit neuf cents moines, obéissoit avec répugnance à cet abbé, et regrettoit toujours son père, saint Ouen le fit prier d'y revenir. Filibert y retourna après huit ans d'absence, et l'on vit alors que si les saints font quelquefois des fautes, ils savent les réparer. L'évêque et l'abbé se demandèrent mutuellement pardon, et s'embrassèrent avec une tendresse que la grâce et leur ancienne amitié fit aisément renaître dans leur cœur.

Sainte Austrude persécutée par Ebroin. — La retraite où vivoit sainte Austrude, abbesse de Saint-Jean de Laon, après sainte Salaberge sa mère, ne la mit pas à couvert des vexations du maire du palais. On l'accusa de se mêler des affaires d'état, et de favoriser le parti des Austrasiens (1). Ebroin, auprès de qui on étoit criminel dès qu'on étoit soupçonné, alla aussitôt pour la chasser de son monastère. Les cris lamentables que jetèrent les religieuses ne l'arrêtèrent pas : il fallut que le ciel attestât, par un miracle, l'innocence de la sainte abbesse, en faisant paroître un globe de feu qui intimida son persécuteur. On croit que ce fut Ebroin qui fit aussi massacrer saint Viotre et saint Amour, dans le comté de Bourgogne, et saint Bourbaz ou Vulbauld, dans le Bugei. Mais ce Vulbauld pourroit n'être pas différent de Ville-

(1) *Vita Austrud. apud. Mabill.*

bauld, que Flaocate fit mourir, et que quelques auteurs croient être honoré comme saint (1).

Saint Vilfrid persécuté par Ebroin. — Ebroin étendit sa persécution au-delà même du royaume. Saint Vilfrid, dont nous avons parlé à l'occasion de saint Chaumond, étant retourné en Angleterre sa patrie, y avoit été élu évêque d'York; et comme plusieurs évêques bretons et irlandais n'étoient pas alors dans la communion du saint siége, il étoit passé en France pour y recevoir l'ordination épiscopale par le ministère d'évêques catholiques. Il fut sacré à Compiègne, dans une assemblée de douze évêques (2). Ebroin ne pardonna pas à Vilfrid les services qu'il avoit rendus à Dagobert II, pour lui faire recouvrer le trône de ses pères. Ce saint évêque étant persécuté par le roi Ecfrid, à qui on l'avoit rendu suspect, appela au saint siége, et vint aborder en France avec un évêque anglais nommé Vinfrid. Ebroin l'ayant appris, envoya des émissaires sur les côtes pour arrêter Vilfrid; mais ils se trompèrent à la ressemblance du nom, et prirent l'évêque Vinfrid.

Vilfrid échappé de ce danger, alla faire mission dans la Frise, où il convertit à la foi le roi Algise avec un grand nombre de ses sujets. Ebroin ayant découvert le lieu de sa retraite, envoya de riches présents à Algise, avec une lettre par laquelle il le prioit de lui livrer l'évêque anglais (3). Algise reçut gracieusement les députés d'Ebroin, et leur fit préparer un grand festin, au milieu duquel s'étant fait lire la lettre qu'ils avoient apportée, il la jeta au feu en di-

(1) *Chatel. dict. Hagiol.* — (2) *Vita Vilfridi.* — (3) *Vita Vilfrid ab Eddio Stephano ips. socio.*

sant : *Que Dieu détruise le règne des perfides, et qu'ils soient traités comme cette lettre.* Ainsi les envoyés d'Ebroin retournèrent couverts de confusion.

Dagobert II tâche d'arrêter Vilfrid dans ses états. — Vilfrid, ayant fait quelque temps mission dans la Frise, prit la route de Rome, passa par l'Austrasie, et y vit Dagobert II, qui le reçut avec la joie que peut inspirer la plus vive reconnoissance. Ce prince fit l'éloge du saint évêque en présence de toute sa cour, et déclara que c'étoit à sa prudence et à son zèle pour ses intérêts qu'il étoit redevable de sa couronne. Il s'efforça même de l'arrêter dans ses états, et le pressa d'accepter l'évêché de Strasbourg, comme un siége très-considérable, ainsi que s'exprime un ancien auteur. Il étoit alors vacant par la mort de saint Florent; mais Vilfrid ne voulut pas renoncer à sa patrie et à son église, et continua son voyage vers Rome. Il fut accompagné d'Adéodat de Toul, député par un concile de France au sujet du monothélisme(1).

Concile de France au sujet du monothélisme. — Cette hérésie continuoit de troubler l'église, malgré la vigilance et le courage des souverains pontifes qui s'opposoient à ses progrès. Les souffrances du saint pape Martin I, qui étoit devenu la victime de son zèle, n'avoient pas ralenti celui de ses successeurs, Eugène, Vitalien, Adéodat et Donus. Le pape Agathon, en montant sur le saint siége l'an 678, avoit mandé qu'on tînt des conciles contre cette secte dans les

(1) *Eddius vita Vilfridi.*

diverses provinces de l'occident, et qu'on en envoyât des députés à celui qu'il avoit convoqué à Rome pour l'an 679. Tout ce qu'on sait de ceux qui se tinrent alors en France, c'est qu'on députa à Rome Félix, évêque d'Arles, Adéodat, évêque de Toul, et Taurin, diacre de Toulon, sans doute pour en porter les actes, et rendre témoignage de la foi de l'église gallicane, comme on avoit fait trente ans auparavant sous le pontificat de saint Martin I (1).

L'AN 578. — *Belle réponse de Pertharite, roi des Lombards.* — Adéodat se joignit à Vilfrid pour faire ce voyage, apparemment par ordre de Dagobert son roi. En passant par l'Italie, ils furent reçus avec beaucoup d'humanité par Pertharite, roi des Lombards. Ce prince raconta à Vilfrid toutes les avances qu'on lui avoit faites, pour l'engager à le faire mourir lorsqu'il passeroit par ses états, et la belle réponse qu'il avoit faite à ce sujet aux envoyés d'Angleterre. « Lorsque j'étois jeune, leur dit-il (2), je fus obligé » de me retirer auprès du roi des Huns, qui » étoit païen, et qui me jura par ses idoles qu'il » ne me livreroit pas à mes ennemis. Quelque » temps après, on vint lui offrir plein un boisseau d'or, s'il vouloit me remettre entre leurs » mains. Il rejeta ces offres avec indignation, » et répondit que ses dieux ne manqueroient » pas de le punir s'il violoit son serment dont » ils étoient témoins. A combien plus forte raison, étant chrétien, suis-je obligé de ne » point trahir un saint évêque, moi qui ne

(1) *T. 6, conc., p.* 697. — (2) *Eddius ibid, apud Mabill.*

» voudrois pas perdre mon âme pour tous les » trésors du monde? »

L'AN 679. — *Le saint roi Dagobert II, mis à mort par les intrigues d'Ebroin.* — Saint Vilfrid, étant arrivé à Rome, obtint aisément du pape son rétablissement dans son siége d'York, et il assista avec les députés de France au concile contre le monothélisme. Après quoi il reprit la route de la France : il n'eut pas la consolation d'y revoir le roi Dagobert son ami. Les intrigues d'Ebroin avoient formé contre lui une conspiration, où des ducs et des évêques étoient entrés; et ce prince fut cruellement assassiné dans la forêt de Voire le 23 décembre l'an 679 : du moins un ancien calendrier met sa mort ce jour-là, et lui donne la qualité de roi et de martyr (1). Il n'y a guère lieu de douter que ce ne soit lui qui est honoré à Stenai* le 4 de septembre sous le nom de saint Dagobert martyr.

Il semble que la mauvaise fortune qui avoit presque toujours accompagné ce prince durant sa vie, ait poursuivi sa mémoire après sa mort. Son nom, entièrement effacé de nos annales, seroit demeuré dans l'oubli, si les savants auteurs du grand ouvrage intitulé *Acta Sanctorum* ne l'eussent, pour ainsi dire, ressuscité, en faisant revivre dans notre histoire un de

* Stenai, que les auteurs latins nomment *Satanacum*, *Stadinum*, ou *Astenidum*, n'étoit alors qu'une maison de plaisance, *Villa*, que le voisinage des forêts rendoit commode pour la chasse. Ce fut Godefroi de Bouillon qui en fit une forteresse. La maison de campagne, qu'on avoit changée en une place forte, a peut-être été rebâtie, proche de Stenai, dans le lieu qu'on nomme *Nova Villa*, *la Neuville*.

(1) *In Psalterio Emmæ Reginæ.*

nos rois, inconnu même aux Français depuis plusieurs siecles.

Saint Vilfrid tombe entre les mains des ennemis de Dagobert II. — Peu s'en fallut que saint Vilfrid ne fût enveloppé dans le malheur d'un prince qu'il avoit si généreusement servi. En repassant par la Gaule à son retour de Rome, il tomba entre les mains d'une troupe de rebelles commandés par un évêque, qui, l'ayant reconnu, lui fit les plus sanglans reproches. « Vous êtes bien hardi, lui dit-il (1), d'oser passer par la France! Vous méritez la mort pour avoir contribué au rétablissement d'un roi qui a désolé les villes, qui a accablé son peuple d'impôts comme Roboam, et qui n'a marqué que du mépris pour les églises et pour les évêques. Mais il a payé par sa mort la peine due à ses crimes. » Il faut se souvenir que c'est un rebelle et une créature d'Ebroin qui parle ainsi de son roi. Vilfrid ne chercha pas à justifier Dagobert : il étoit inutile de le tenter dans ces circonstances. Il ne songea qu'à s'excuser lui-même, pour se tirer des mains de ses ennemis. » Je dis la vérité en Jésus-Christ, répondit-il à l'évêque, et je prends saint Pierre à témoin que je ne ments point. C'est pour obéir à un précepte du Seigneur, que j'ai secouru et nourri ce prince exilé dans une terre étrangère, afin qu'il fût la consolation de son peuple, et le défenseur des églises, comme il me l'avoit promis. Je vous le demande à vous-même, seigneur évêque, si un prince anglais se réfugioit auprès de votre sainteté,

(1) *Eddius vita Vilfridi.*

» feriez-vous autre chose que ce que j'ai fait? »
Cette réponse faite avec douceur et humilité désarma l'évêque. Il fit relâcher Vilfrid, et ordonna qu'on le laissât aller en paix.

Caractère de Dagobert II.—Malgré les calomnies des rebelles, Dagobert II méritoit de trouver des sujets plus fidèles. Chassé dès son enfance de son royaume et de sa patrie, il apprit dans les souffrances d'un long exil à ne point abuser de la bonne fortune qui parut se réconcilier avec lui. Mais il étoit, pour ainsi dire, de la destinée de ce prince d'être la victime de l'ambition et de la puissance des maires du palais. Grimoald lui ravit la couronne, et Ebroin la vie. Au reste, dans le peu d'années qu'il régna, il fut un protecteur zélé, et un bienfaiteur libéral des églises. Il a laissé surtout en Alsace d'illustres monuments de sa piété : l'église de Strasbourg lui doit une partie des grandes richesses qu'elle possède. Mais il fit plus pour elle que de lui donner de belles terres. Il eût soin de lui donner de saints évêques : car après la mort de Rothaire, il plaça successivement sur ce siége saint Arbogaste et saint Florent.

C'étoient deux saints moines irlandais qui vinrent en Alsace apparemment avec Dagobert II. Mais, loin de chercher à profiter de la nouvelle fortune de ce prince, ils ne se proposèrent que de mener la vie solitaire dans les forêts des Vosges. Toute leur ambition étoit d'y vivre cachés aux yeux des hommes, lorsqu'on les obligea d'accepter l'épiscopat. L'éclat de leurs vertus et de leurs miracles donnèrent un nouveau lustre à cette église. On prétend que saint Arbogaste ressuscita un fils de Dagobert nommé

Sigebert, qui fut apparemment assassiné avec lui dans la suite, et que saint Florent guérit la princesse Rothilde, fille du même roi.

Fondations faites par Dagobert en Alsace. — Dagobert II fonda en faveur de saint Arbogaste le monastère de Surbourg dans la Basse-Alsace, dédié sous le nom de la sainte Vierge et de saint Martin. C'est aujourd'hui une collégiale. On lui attribue aussi la fondation de Kœnigsbruck, dans la forêt d'Haguenau, occupé de nos jours par des religieuses; celle du prieuré de Saint-Marc ou de la Celle de saint Sigismond, et du monastère d'Haselach. C'étoit le lieu de la retraite de saint Florent de Strasbourg, qui est aussi devenu un chapitre de chanoines. Saint Florent de son côté établit à Strasbourg un monastère ou un hospice pour les Irlandais ou Ecossais : c'est la collégiale de Saint-Thomas. Ce saint évêque y fut enterré; mais ses reliques ont été transférées à Haselach.

Sainte Irmine, fille de Dagobert II.—Dagobert ne laissa pas d'enfants héritiers de sa couronne. Mais deux de ses filles, Irmine et Adèle, héritèrent de quelque chose de plus précieux, je veux dire de sa piété. Sainte Irmine avoit été fiancée à un seigneur nommé Herman : mais la mort de celui qu'on lui destinoit pour époux la porta à en choisir un immortel. Elle consacra sa virginité à Jésus-Christ; et le roi son père lui fit bâtir le monastère d'Oéren, au diocèse de Trèves, dont elle fut abbesse. Elle est honorée le 24 de décembre.

Adèle s'engagea dans le mariage, et après la mort de son mari elle se retira dans un monastère qu'elle avoit fait bâtir sur la Moselle et

dont elle fut abbesse. Elle fut aïeule de saint Grégoire d'Utrecht.

Mort de saint Amand. — Parmi tous ces troubles, saint Amand, après avoir rempli toute la Gaule de l'éclat de ses vertus, et du fruit de ses travaux apostoliques, goûtoit à Elnon les douceurs de la solitude dans une heureuse vieillesse (1). Il y mourut la même année que Dagobert II, âgé de quatre-vingt-dix ans, un dimanche 6 de février, ce qui désigne l'an 679. Quelques années auparavant il avoit fait avec une grande solennité la dédicace de l'église qu'il avoit fait bâtir à Elnon, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. Saint Réole de Reims, successeur de saint Nivard; saint Mommolin de Noyon, saint Vindicien d'Arras et de Cambrai, successeur de saint Aubert, y assistèrent avec trois abbés, saint Bertin de Sithiu, Adalbert de Saint-Bavon, et Jean de Blandin. Saint Amand avoit fait un testament pour disposer de son corps après sa mort: c'étoit le seul legs qu'il pût faire dans le dénuement où il vivoit. Il pria les évêques et les abbés de souscrire cet acte, comme ils firent *. Il est daté

* Dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, après le testament de ce saint, on trouve son portrait, et ceux des prélats qui l'ont signé. Saint Amand y est représenté avec une crosse assez semblable à celles de nos évêques; mais sa mitre est fort plate, comme sont les anciennes mitres, et n'est point terminée en pointe. Il tient une plume semblable à celles dont nous nous servons pour écrire. Il a un carré autour de la tête; ce qui est la marque ordinaire des saints vivants. Cependant, il y a lieu de croire que cette peinture ne fut pas faite de son vivant; car les autres évêques ont des cercles autour de la tête, comme étant déjà morts. Je remarque ceci pour

(1) *Milo vita Amandi.*

du 17 d'avril, de la seconde année de Thierri. Saint Amand y ordonne qu'on l'enterre dans son monastère d'Elnon, et fait de terribles imprécations contre ceux qui voudroient lui donner une autre sépulture. Ce testament fut écrit par un de ses disciples, nommé Baudemond, celui-là même qui a composé la vie de ce saint évêque, et à qui quelques-uns donnent la qualité de saint. Nous avons déjà remarqué que le monastère d'Elnon n'est connu aujourd'hui que sous le nom de Saint-Amand.

Saint Réole de Reims. — Saint Réole, évêque de Reims, qui signa le testament de saint Amand, succéda dans ce siége à saint Nivard, dont il avoit épousé la nièce. Une fille qu'il eut de ce mariage se fit religieuse à Notre-Dame de Soissons, et en sa considération il donna quelques terres à ce monastère (1). Il fit bâtir, avec l'agrément d'Ebroin, celui d'Orbais, et il tira pour cela six moines de Rebais. Saint Réole est honoré comme saint à Orbais, où l'on conserve ses reliques. Nous ne croyons pas ce que le continuateur de Frédégaire dit de ce saint évêque et d'Agibert de Paris; savoir, qu'à l'insti-

faire voir que le carré et le cercle autour de la tête ne sont pas des marques certaines pour distinguer les vivants et les morts, comme on le croit communément. Saint Mommolin a la tonsure sur le devant de la tête comme les moines irlandais; il avoit en effet été moine à Luxeu. Saint Réole n'a pas de crosse; il tient en main le bâton pastorale de saint Remi : c'est un bâton plus long que les bâtons ordinaires, et dont le haut est terminé en forme de petite potence. C'est ainsi, en effet, qu'est faite la crosse de saint Remi, qu'on montre encore à Saint-Remi de Reims.

(1) *Flod.*, *l.* 2, *c.* 10.

gation d'Ebroin ils firent un faux serment pour tromper le duc Martin, en jurant sur des châsses où il n'y avoit point de reliques (1). L'autorité de cet écrivain n'est pas assez grande pour faire soupçonner deux saints évêques d'une si noire perfidie.

La même année que mourut saint Amand, c'est-à-dire l'an 679, un saint religieux du monastère de Lonrei, qu'on nomme aujourd'hui Saint-Ciran, eut une vision dont je crois devoir parler, parce que, quand même on n'y reconnoîtroit rien de miraculeux, elle peut servir à nous instruire de plusieurs choses. Baront, c'est le nom de ce moine, après avoir mené une vie assez licencieuse dans le siècle, avoit embrassé l'état monastique avec son fils nommé Aigloalde; et il tâchoit de réparer par la pénitence les désordres de la vie passée, lorsqu'il trouva de nouveaux motifs de ferveur dans une vision qu'il crut surnaturelle.

Vision de saint Baront. — S'étant un jour recouché après matines, il fut pris d'une fièvre violente : il appela aussitôt son fils, et lui donna ordre de faire venir le diacre Eodon, qui le trouva sans parole et sans sentiment. On crut qu'il alloit expirer ; et la communauté s'assembla dans sa cellule pour y réciter des prières. Mais, sur le soir, le malade paroissant s'éveiller comme d'un profond sommeil, dit trois fois : *Gloire à vous, Seigneur!* Il raconta ensuite que s'étant endormi après matines (2), deux démons se saisirent de lui; mais que l'ange Raphaël, étant venu à son secours, le tira de leurs mains,

(1) *Cont. Fredeg.*, c. 97. — (2) *Raptus Baronti apud Bolland.* 25 *mart.*

et le conduisit au tribunal de Dieu. Il vit à diverses portes du paradis plusieurs moines de sa connoissance qui attendoient leur jugement. Un d'eux lui fit des reproches de ce que la lampe ne brûloit pas toute la nuit dans le monastère : ce qui marque que l'usage de tenir toujours une lampe allumée dans toutes les églises étoit dès-lors établi. Baront étant arrivé à une quatrième porte, l'ange Raphaël appela saint Pierre pour le défendre contre le démon, qui prétendoit que ce moine devoit lui appartenir, parce qu'il avoit eu trois femmes, et avoit commis plusieurs autres péchés. Saint Pierre répondit que Baront s'étoit confessé aux prêtres, qu'il avoit fait pénitence et donné des aumônes, et qu'enfin il s'étoit fait moine dans son monastère. Ce que l'apôtre disoit, parce que le monastère de Lonrei étoit dédié en son honneur. Le démon ne voulant cependant pas lâcher sa prise, saint Pierre voulut lui décharger sur la tête un coup de ses trois clefs. Le saint apôtre donna des avis à Baront, et lui ordonna de distribuer aux pauvres douze sous qu'il s'étoit réservés, sans en rien dire à personne. Baront fut conduit ensuite en enfer, où il vit un grand nombre de clercs impudiques. Il reconnut l'évêque Didon et l'évêque Wilfrède. Enfin, après d'autres incidents, que nous croyons devoir omettre, on le conduisit à son monastère. Alors, revenant tout à coup de sa léthargie ou de son extase, il raconta sa vision à tous les moines assemblés dans sa cellule. C'étoit le 25 de mars, et la sixième année de Thierri : celui qui l'a écrite étoit présent au récit qu'il en fit.

Réflexions sur cette vision. — On peut sans

incrédulité penser que ce ne fut qu'un songe naturel. Ce qu'on fait dire à saint Pierre touchant la confession faite aux prêtres n'en sera pas moins propre à montrer la tradition de ce siècle. On doit aussi remarquer les trois clefs qu'on donne ici au prince des apôtres, à qui on n'en donne communément que deux : d'anciennes peintures sont conformes en cela à cette vision. Mais rien n'est plus arbitraire que les allégories qu'on prétend y voir. L'évêque Didon, qui étoit en enfer, est sans doute Didon de Châlons-sur-Saône, le persécuteur de saint Léger. On ne sait de quel siége Wilfrède * étoit évêque.

Cette vision, vraie ou fausse, anima de plus en plus Baront à la piété. Il se retira en Italie, avec la permission de son abbé, et y mena la vie solitaire avec quelques compagnons. Il est honoré comme saint le 25 de mars, et l'on a bâti un monastère en son honneur.

L'an 680. — *Ebroin s'efforce d'obscurcir l'éclat des miracles de saint Léger.* — Cependant Ebroin ne goûtoit pas sans troubles et sans remords le fruit de tant de crimes. Dieu manifestoit par plusieurs miracles la gloire de saint

* Dans le manuscrit de saint Remi de Reims, que le P. Mabillon croit être de plus de huit cents ans, on lit *Vulfoleode*. Nous n'osons soupçonner que Baront ait voulu désigner Vulfolend de Bourges, qui étoit un saint évêque ; nous aimons mieux lire *Wilfrède* avec les auteurs des *Acta SS.* On voit dans le même manuscrit de Reims un portrait de Baront ; il y est représenté avec une soutane blanche et un scapulaire tirant sur le noir, qui ne lui vient que jusqu'aux genoux, et dont les côtés sont joints par des bandes comme le scapulaire des chartreux. On a sujet de croire que c'étoit l'habit des moines, du moins dans le temps que ce livre fut copié.

Léger; c'en étoit assez pour confondre et alarmer son tyran. Il dépêcha à son tombeau un de ses affidés, pour s'éclaircir sur les lieux de la vérité des prodiges qu'on publioit. Cet envoyé s'y étant rendu, y vit un homme qui avoit été aveugle, et qui l'assura y avoir recouvré la vue. Il n'en vouloit rien croire, et frappant du pied avec mépris la tombe du saint martyr : *Non*, dit-il, *ce mort ne sauroit faire de miracles.* Il fut bientôt puni de son insolence, et il mourut malheureusement, avant que d'avoir pu raconter ce qu'il avoit vu à celui qui l'avoit envoyé (1). Cet événement ne servit qu'à endurcir le cœur d'Ebroin. Il défendit, sous de rigoureuses peines, qu'on publiât les vertus et les miracles de saint Léger. Mais s'il put obscurcir pendant quelque temps la gloire du saint évêque, il ne put arrêter le bras de la justice divine qui étoit élevé pour venger tant de sang innocent.

L'AN 681. — *Ebroin est assassiné par les seigneurs français.* — Un seigneur nommé Hermenfroi, ayant su que ce cruel ministre avoit résolu sa perte, le prévint, et l'assassina un dimanche, l'an 681, comme il sortoit de sa maison ponr aller à matines. Ainsi périt misérablement ce persécuteur de tant de saints, ce tyran du royaume, et du roi même, qui parut ne connoître d'autre dieu que sa fortune.

Après la mort d'Ebroin, saint Léger sembla revivre; et ceux que la crainte ou la complaisance avoit retenus dans le silence, devinrent les plus éloquents à publier ses louanges. Le

(1) *Vita Leodeg.*

roi Thierri reconnut lui-même son injustice et l'innocence du saint évêque ; et, après avoir fait vérifier juridiquement les miracles qu'on publioit, il honora comme un saint martyr celui qu'il avoit condamné comme un parricide. On assure même que ce fut pour expier ce crime, qu'il dota, avec une magnificence royale, le monastère que Saint-Vindicien d'Arras faisoit alors bâtir dans le lieu où saint Aubert, son prédécesseur, avoit transféré les reliques de saint Vaast (1). C'est l'origine du célèbre monastère de Saint-Vaast d'Arras.

L'AN 682. — *Contestation entre quelques évêques à qui aura les reliques de saint Léger.* — Un jour que Thierri tenoit dans son palais une assemblée des évêques et des seigneurs, le discours étant tombé sur les vertus et les miracles de saint Léger, Ansoald, évêque de Poitiers, pria le roi de lui permettre d'en transférer les reliques dans son diocèse, disant qu'il étoit juste de lui donner le corps d'un saint évêque qui étoit son parent, et qui avoit été élevé dans l'église de Poitiers. Ermenaire d'Autun soutint qu'il étoit plus conforme à la justice de le donner à l'église et au peuple dont il avoit été le pasteur. Saint Vidicien, évêque d'Arras et de Cambrai, qui étoit présent, prétendit que le saint martyr ayant souffert la mort dans son diocèse, on ne devoit pas transférer ses reliques d'un lieu où le Seigneur les glorifioit par tant de prodiges (2).

Le roi et les autres évêques, ne voulant pas décider ce différend, prirent le parti de consulter

(1) *T. 4, Gall. christ.* — (2) *Vita Leodeg.*

Dieu. On ordonna à ce sujet un jeûne et des prières. Ensuite on écrivit les noms et les prétentions des trois évêques sur trois billets qu'on mit sous la nappe qui couvroit l'autel; et l'on convint que celui des prétendants dont on tireroit le billet le premier auroit les reliques de saint Léger. Le lendemain après une messe solennelle, célébrée à cette intention, les évêques ordonnèrent à un des officiants de tirer un des billets de dessous la nappe de l'autel. Il tira celui de l'évêque de Poitiers : ce qui fit juger que le ciel décidoit en sa faveur.

Translations des reliques de saint Léger à saint Maixent. — Aussitôt ce prélat dépêcha en Artois Audulfe, abbé de Saint-Maixent, et ancien disciple de saint Léger, pour lever le saint corps avec la révérence convenable. Dès que le sujet de son arrivée à Sarcin fut connu, il s'y fit un concours prodigieux, aussi-bien que pendant toute la marche. Le clergé et les moines venoient de toutes parts en procession, pour faire honneurs aux saintes reliques. Le nombre des miracles qui s'opérèrent à cette translation fut si grand, que l'abbé Audulfe dit que, s'il avoit voulu les écrire tous (1), son ouvrage auroit excédé en grosseur un psautier. Il se contenta d'en faire une relation abrégée, qu'il envoya dans le Querci, à la prière de l'abbesse Ermenane, qui pouvoit être sœur d'Ermenaire, évêque d'Autun. Voici quelques-uns de ces miracles attestés par les deux auteurs contemporains de la vie de saint Léger.

(1) *Anonym. vit. Leodeg.*

Divers miracles opérés pendant cette translation. — Au territoire de Chartres une fille nommée Radingue, qui depuis sept ans étoit sourde, muette et paralytique, recouvra la santé en touchant le cercueil de saint Léger. On conduisoit au supplice par les rues de Tours une femme accusée de la mort de son mari, comme les reliques de saint Léger y passoient, elle s'écria : *Bienheureux Léger, secourez-moi, parce que je meurs innocente.* Aussitôt la chaîne qui lui serroit le cou et les mains se brisa; et elle la jeta sur le cercueil du saint évêque. On ne chercha point d'autres preuves de son innocence. Robert, évêque de Tours, accompagna par honneur les saintes reliques jusqu'à Ingrane, où un boiteux fut guéri. Ansoald de Poitiers, qui s'étoit rendu à son église, alla en procession avec son clergé au devant jusqu'à Gilnac. Il les déposa d'abord dans l'église de Sainte-Radegonde, où un paralytique fut guéri, et ensuite dans celle de Saint-Hilaire, où une fille aveugle recouvra la vue.

Après que la dévotion du peuple de Poitiers eut été satisfaite, Ansoald porta ce saint dépôt sur ses épaules avec ses clercs jusques hors de la ville, et il le suivit ensuite jusqu'à un village voisin, où il le remit entre les mains des moines de Saint-Maixent, qui reçurent avec les plus grands honneurs et la plus vive reconnoissance le corps de leur ancien abbé. Une mère éplorée apporta en ce lieu son fils, qui étoit à l'extrémité : on crut même qu'il étoit mort en chemin. Elle le mit devant le corps du saint, en criant : *Seigneur, rendez-moi mon fils.* Trois

heures après l'enfant s'éveillant, comme d'un profond sommeil, s'écria : *Ma mère, où êtes-vous?* et se trouva entièrement guéri.

Comme les moines de Saint-Maixent emportoient les reliques à leur monastère, une pauvre femme aveugle conduite par son mari, qui étoit borgne, alla sur le chemin invoquer saint Léger. La femme recouvra la vue : mais le mari, qui fut incrédule, la perdit entièrement; et sa femme, qu'il conduisoit en venant, lui servit de guide à son retour. Cette translation se fit au mois de mars de l'an 682.

Ansoald de Poitiers, qui étoit parent de saint Léger, n'épargna rien pour orner son tombeau. Il commença par faire bâtir à saint Maixent une fort belle église d'une structure toute différente des autres; et, quand elle fut achevée, il s'y rendit avec son clergé pour y placer le corps du saint martyr dans le mausolée qu'il lui avoit fait préparer. Le même prélat et l'abbé Audulfe chargèrent le moine Ursin d'écrire la vie de saint Léger. Ermenaire, évêque d'Autun, et l'abbesse Ermenane la firent aussi écrire par un autre moine qui avoit été témoin d'une partie de ce qu'il rapporte. Rien ne montre mieux combien le culte de saint Léger devint célèbre, que le nombre des églises qui furent bâties en son honneur, et que l'empressement qu'on marqua pour obtenir de ses reliques. Il y a jusqu'à six églises différentes qui se disputèrent la gloire d'avoir son chef *.

* Les religieuses de Notre-Dame de Soissons, les moines de Saint-Vaast d'Arras, ceux de Mourbach en Alsace, ceux de Jumiége, ceux de Meimac en Limosin, et ceux de Préaux en Normandie, se glorifient tous de posséder

Vers 683. — *Mésintelligence entre les Austrasiens et les Neustriens.* — La mésintelligence continuoit entre les Austrasiens et les Neustriens après la mort de Dagobert II, et même après celle d'Ebroin. Les Austrasiens n'avoient pas de roi : mais Pepin d'Heristale *, qui les commandoit en qualité de duc, avoit plus d'autorité qu'un roi; et il ne lui manquoit que le droit de la naissance pour mériter de l'être. Varatton, maire de Neustrie, montroit de la modération; et il étoit facile de paroître en avoir en succédant à Ebroin. Il ne trouva d'ennemi et de concurrent que dans la personne de son fils, nommé Gislemare, qui porta l'ambition jusqu'à supplanter son propre père de la mairie du palais (1). Aussitôt Gislemare marcha contre Pepin ** pour signaler les commencements de son ministère par quelque exploit. Mais à peine avoit-il allumé le flambeau de la guerre civile,

le chef de saint Léger. Il ne nous appartient pas de décider dans laquelle de ces six églises est la véritable relique, qui ne peut être qu'en une, si elle est entière comme on paroît le supposer.

* Heristale est une terre sur la Meuse, où Pepin fit bâtir un palais; on lui en donna le surnom pour le distinguer de Pepin de Landen, son aïeul maternel, et de Pepin le Bref, son petit-fils.

** Dans le texte du Continuateur de Frédégaire, on lit, *contra hostem Pipini ducis consurgens*; le P. Pagi croit qu'il faut lire, *contra hostem Pipinum ducem, etc.* Ce savant homme ignoroit-il qu'*hostis* dans la basse latinité signifie une armée? C'est d'où nous sont venus les mots gaulois l'*host* ou l'*ost*, pour dire l'armée, et *osteyer* pour dire faire la guerre.

(1) *Cont. Fredeg.*, c. 98.

qu'il fut éteint dans son sang; et Varatton par la mort de ce fils rebelle recouvra sa charge.

Dans ces troubles de la cour de Thierri, saint Ouen, le prélat le plus accrédité et le plus respectable de ses états, s'employa à réunir les esprits des seigneurs (1). Il fit même un voyage à Cologne pour ménager un accommodement avec les Austrasiens. A son retour il se rendit à Clichi, proche Paris, pour instruire le roi du succès de sa négociation.

L'AN 683. — *Mort de saint Ouen.* — Ce saint évêque y mourut le 24 d'août, l'an 683, selon l'opinion la plus probable *, après quarante-trois ans, trois mois et quelques jours d'épiscopat. Toute la cour lui donna des larmes sincères; et, comme on jugea à propos de rendre son corps à son église, le roi Thierri, la reine Clothilde, Varatton maire du palais et les autres

* L'année de la mort de saint Ouen n'est pas moins controversée que celle de son ordination. Le premier auteur de sa vie n'en marque pas d'autre époque que la mairie de Varatton, qui succéda à Ebroin l'an 681. Fridegode, auteur d'une seconde Vie de saint Ouen, en voulant marquer la mort de ce saint évêque par tous les caractères chronologiques qui peuvent fixer une époque, répand de nouvelles ténèbres sur ce point de notre histoire. Il dit que saint Ouen mourut la seizième année de Thierri, sous la mairie de Varatton, l'an 677, ou selon quelques exemplaires 678, un dimanche 24 d'août, après trente-trois ans trois mois et dix jours d'épiscopat. C'est dommage que ces époques se contredisent; car 1° Varatton n'étoit pas maire du palais en 678; 2° le 24 d'août n'étoit pas un dimanche l'an 677, ni l'an 678; 3° ce n'étoit pas la seizième année de Thierri. S'il étoit certain que saint Ouen fût mort un dimanche 24 d'août, il faudroit placer sa mort l'an 682; mais le continuateur de Frédégaire la rapporte à l'an 683, ou même à l'an 684.

(1) *Vita Audoen.*

seigneurs, accompagnèrent le convoi jusqu'à Pontoise. Un grand nombre d'évêques, d'abbés, de clercs, de moines, le suivirent même jusqu'à Rouen. Saint Ouen fut mis au tombeau qu'il s'étoit préparé dans l'église du monastère de Saint-Pierre, nommé aujourd'hui Saint-Ouen, et bâti par Clothaire premier, du temps de saint Fliu.

Caractère de saint Ouen. — Saint Ouen fut un des plus grands ornements de son siècle, si fécond tout à la fois en scandales et en exemples de vertus : saint évêque, tendre ami, protecteur des moines, père des pauvres, favori des princes, il respecta toujours la grandeur, nonobstant les vices des grands ; et parmi tant de révolutions, sans autres intrigues que sa droiture et sa vertu, il sut maintenir constamment son crédit à la cour, même auprès d'Ebroin. Il ne manqua à ce saint évêque que de trouver un digne historien de sa vie. Son attachement pour le saint siége lui fit entreprendre un pèlerinage à Rome la quatrième année du pontificat d'Adéodat, c'est-à-dire l'an 675. Il se fit accompagner dans ce voyage par un saint moine irlandais de Jumiége, nommé Sidonius, et vulgairement Saens. Saint Ouen charmé de sa vertu l'établit abbé d'un monastère qu'il avoit fait bâtir à quatre lieues de Rouen, dans le pays de Caux, en un lieu nommé *Campsoudain*. Ce monastère qui prit le nom de Saint-Saens, n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré dépendant de Saint-Vandrille. Saint Saens est honoré le 14 de novembre.

Privilége accordé à saint Ouen. — On assure que le roi Thierri avoit tant de considération

pour saint Ouen, qu'il défendit qu'on ordonnât d'évêque dans l'étendue de la métropole de Rouen, et qu'on établît d'abbé ni d'abbesse sans le consentement de ce saint évêque (1). On sait d'ailleurs que nos rois avoient dès-lors beaucoup de part à la nomination des abbés et des abbesses. Les monastères même, qui avoient des priviléges pour se choisir leurs abbés, ne procédoient point à l'élection sans l'agrément du prince.

Erembert III, abbé de Corbie. — Chrodécaire, second abbé de Corbie, étant mort, les moines députèrent vers le roi Thierri pour lui demander la permission d'élire un d'entre eux, selon le privilége que le roi et les évêques leur avoient accordé. Thierri leur laissa la liberté de choisir; et ils élurent Erembert, du consentement de leur premier abbé Théofroi, qui étoit alors évêque on ne sait de quel siége (2).

Privilége du monastère de Saint-Martin de Tours. — Le monastère de Saint-Martin de Tours avoit un privilége semblable à celui de Corbie : Crotbert ou Robert, évêque de Tours, l'avoit accordé par un acte qui fut signé d'un grand nombre de prélats. Cependant, pour le rendre encore plus authentique, Egiric, abbé de Saint-Martin, fit le voyage de Rome, et pria le pape Adéodat de le confirmer : ce que le pape fit par une lettre adressée à tous les évêques des Gaules. Il y marque d'abord qu'il avoit délibéré s'il devoit accorder ce privilége : « Parce » que, dit-il, ce n'est pas l'usage ni la coutume

(1) *Vita Audoen.* — (2) *T.* 1, *conc. Gall*, *p.* 505.

» de notre sainte Église de soustraire les saints
» lieux au gouvernement de l'évêque. Mais,
» après avoir vu l'acte par lequel l'évêque Crot-
» bert laisse une entière liberté aux moines, et
» le consentement des autres évêques des Gaules,
» qui ont souscrit ce privilége, nous n'avons pas
» cru que ce qui est autorisé par tant de prélats
» fût contraire à la raison et aux canons. » Ainsi
il soustrait le monastère de Saint-Martin de
Tours au gouvernement de l'évêque diocésain,
permettant seulement à ce prélat d'y faire le
saint chrême et les ordinations des prêtres et
des lévites. Comme il n'est point parlé des autres
ordres, l'annaliste des bénédictins croit qu'on
peut en conclure que le pape permet à l'abbé de
Saint-Martin de conférer à ses moines les ordres
inférieurs (1). Mais, quoique le terme de lévite
dont se sert ici Adéodat, signifie communément
les diacres, on peut comprendre sous ce nom
tous les clercs ou ministres inférieurs; et c'est
en effet ce qu'il signifioit dans l'ancienne loi.
Quelques martyrologes font mention l'onzième
d'avril de l'abbé Egiric, qui obtint ce privilége.

Saint Ansbert élu évêque de Rouen. — Saint
Ouen avoit prié en mourant le roi Thierri de
lui donner pour successeur Ansbert, abbé de
Fontenelle. Ce prince et le clergé de Rouen
crurent ne pouvoir mieux réparer la perte que
l'Eglise venoit de faire, qu'en plaçant ce saint
abbé sur ce siége. Mais, comme sa modestie,
qui n'étoit pas moins grande que ses autres
vertus, faisoit craindre qu'il ne refusât, on usa
d'industrie pour l'attirer à Clichi, où le roi le

(1) *Mabill.*, *t.* 1, *Annal.*, *p.* 623.

fit ordonner par saint Lambert, évêque de Lyon, et prédécesseur d'Ansbert dans le gouvernement de Fontenelle. Ce célèbre monastère a donné plusieurs autres saints évêques aux premiers siéges de France.

Vers L'AN 683.—*Vie de saint Ansbert à la cour et dans le cloître.* — Personne n'étoit plus propre qu'Ansbert à remplacer saint Ouen. La nature et la grâce sembloient avoir réuni en lui les qualités propres à le faire aimer de Dieu et des hommes. Il étoit né à Chaussi dans le Vexin, d'une noble famille française, et il avoit tous les talents nécessaires pour réussir à la cour, excepté l'ambition. Ses parents le fiancèrent à Andragisine, fille de Robert, garde des sceaux. Mais Andragisine, qui vouloit conserver sa virginité, pria le Seigneur de lui ôter la beauté qui la faisoit rechercher. Elle fut aussitôt couverte d'une lèpre très-difforme qui fit différer le mariage (1). Quand elle fut guérie, elle obtint sans peine le consentement d'Ansbert et celui de ses parents pour se consacrer à Dieu ; et elle reçut le voile de vierge des mains de saint Ouen. Elle fut ensuite abbesse de Loroer, proche de Beauvais; et elle est honorée le 14 d'octobre comme patrone de cette ville, sous le nom de sainte Agadrème. On doit la distinguer d'une sainte du même nom, native de Blois, que saint Aigulfe de Lerins établit abbesse d'Arluc.

L'exemple d'Andragisine toucha Ansbert. Il demeura cependant encore ququele temps dans le palais, où il géra la charge de garde des sceaux, apparemment après la mort de Robert.

(1) *Aigradus vita Ansb. apud Boll. 9 febr.*

Mais la possession des honneurs lui en ayant fait mieux sentir la vanité, il s'enfuit de la cour comme d'une prison, où les chaînes que l'on porte, pour être d'or, n'en sont que plus pesantes. Il se retira secrétement au monastère de Fontenelle; et saint Vandrille qui vivoit encore, l'y reçut avec joie. Il en fut élu abbé l'an 681 après la promotion de saint Lambert, et ensuite évêque de Rouen, comme nous l'avons dit.

Saint Lambert évêque de Lyon. — Saint Lambert de Lyon n'étoit pas moins recommandable qu'Ansbert, par sa naissance et par ses vertus. Il étoit originaire du diocèse de Térouanne et neveu de Robert, garde du sceau de Clothaire III. C'étoit pour lui une belle entrée à la cour. La porte des honneurs y paroissoit lui être ouverte, lorsqu'il renonça à toutes les espérances dont le monde le flattoit, pour embrasser la croix de Jésus-Christ sous la discipline de saint Vandrille. Il ne se distingua des autres moines que par sa ferveur et son humilité. Après la mort de saint Vandrille, arrivée au mois de juillet l'an 667, on ne jugea personne plus digne de lui succéder que Lambert. Il exerça cette charge près de quatorze ans, avec une réputation qui donna un nouvel éclat à son monastère. Il en fut tiré l'an 681 * pour être élevé sur le siége de Lyon, après la mort de saint Genès.

Saint Hermenland. — Les exemples et la

* Un fragment de la Vie de saint Lambert nous apprend qu'il gouverna le monastère de Fontenelle treize ans et huit mois. Or, il y avoit succédé à saint Vandrille qui mourut le 22 de juillet l'an 667, et par conséquent saint Lambert fut élevé sur le siége de Lyon au mois de mars de l'an 681.

renommée de Lambert avoient attiré au monastère de Fontenelle plusieurs personnes de la première qualité, qui donnèrent encore plus d'éclat à l'état monastique par leur piété que par leur noblesse. Saint Hermenland fut de ce nombre. Il étoit né à Noyon, d'une illustre famille, et fut élevé à la cour de Clothaire III, qui le fit son échanson. Ses parents le fiancèrent, comme malgré lui, à une fille de qualité; et le jour étoit arrêté pour son mariage, lorsque prenant une généreuse résolution de renoncer aux honneurs et aux plaisirs du monde, il demanda au roi la permission de se retirer. Le prince, qui l'aimoit, eut de la peine à la lui accorder : mais il céda à ses instances. Hermenland se rendit aussitôt au monastère de Fontenelle, où saint Lambert, après les épreuves ordinaires, le reçut au nombre de ses religieux, et saint Ouen lui conféra quelque temps après l'ordre de prêtrise (1).

Vers L'AN 683. — *Saint Paquier, évêque de Nantes, demande des moines à saint Lambert pour établir un monastère.* — Pendant qu'Hermenland ne pensoit qu'à pratiquer l'humilité et l'obéissance dans sa solitude, saint Paquier, évêque de Nantes, conçut le dessein de fonder un monastère dans son diocèse, et il envoya prier saint Lambert de lui donner de ses disciples pour l'établir. Lambert répondit aux envoyés : « Quelque peine que j'aie de me priver » de mes enfants, je ferai volontiers ce que » souhaite le saint évêque et son peuple, pourvu » que je sache qu'on veuille leur donner un » lieu où ils ne soient ni troublés ni vexés : car

(1) *Vita Hermenl. apud Bolland.* 25 *mart.*

» notre vie, étant occupée à la contemplation
» des choses célestes, a besoin du repos. Peut-
» être nos frères auroient-ils la paix du vivant
» de l'évêque qui les appelle : mais si ce prélat
» laisse ce monastère sous la puissance de son
» successeur, ils seront exposés à bien des vexa-
» tions, et peut-être chassés, comme nous sa-
» vons qu'il est arrivé dans plusieurs monastères.
» C'est pourquoi si le saint évêque Paquier veut
» faire cet établissement, il faut qu'il le mette
» sous la puissance et la protection du roi, afin
» que nos frères prient en repos pour le roi et
» pour la paix du royaume. »

Fondation du monastère d'Aindre. — Les envoyés donnèrent les assurances nécessaires; et Lambert destina pour cette colonie douze de ses moines, à la tête desquels il mit Hermenland. En arrivant à Nantes, ils allèrent faire leur prière dans l'église cathédrale. L'évêque les reçut avec une bonté paternelle, et leur donna le choix du lieu qu'ils trouveroient le plus propre pour le monastère. Hermenland choisit une île de la Loire, nommée l'Aindre, et y assembla en peu de temps une florissante communauté, où il y avoit deux églises, l'une de Saint-Pierre, et l'autre de Saint-Paul.

Sur la fin de sa vie, Hermenland abdiqua la charge d'abbé, et les moines élurent un d'entre eux nommé Adalfrède; mais le choix ne fut pas heureux. Adalfrède, qui avoit été un assez bon religieux, devint un fort mauvais abbé. Pour se dédommager de la mortification et de la pauvreté qu'il avoit pratiquées étant simple moine, il commença aussitôt qu'il fut en charge, par se faire bâtir un palais pour sa demeure; et

laissa manquer les moines du nécessaire, tandis qu'il ne s'épargnoit aucune des douceurs de la vie la plus mondaine. Les murmures des moines ne le touchèrent point : mais ils attirèrent sur lui la vengeance du ciel; et une prompte mort fut la punition de ses excès. Hermenland, qui s'étoit retiré dans un oratoire de Saint-Léger, à la porte du monastère, y mourut saintement le 25 de mars, après s'être communié du corps et du sang de Jésus-Christ. L'Eglise de Nantes célèbre sa fête le 25 de novembre, qui est apparemment le jour de la translation de ses reliques, dont une partie repose aujourd'hui dans l'église collégiale du château de Loches. Saint Hermenland est plus connu sous le nom de saint Herbland ou Herblond. Son monastère a été depuis détruit par les Normands qui saccagèrent Nantes.

Saint Mauronce, abbé de Glonne, dit Saint-Florent-le-Vieux. — Entre plusieurs faveurs qu'Hermenland reçut de Dieu, il vit l'âme d'un saint abbé nommé Mauronce, portée au ciel à l'instant même de sa mort, et il avertit sa communauté de se mettre en prières. Mauronce étoit abbé de Glonne, lieu sanctifié par la retraite de saint Florent, et c'est ce qu'on nomme aujourd'hui *Saint-Florent-le-Vieux*. — Il est honoré le 9 de janvier comme second patron du monastère; et saint Paquier de Nantes l'est le 10 de juillet.

Etablissement du monastère de Donzère. — Saint Lambert envoya une autre colonie de ses moines établir un monastère à Donzère en Provence, entre Montélimart et Trois-Châteaux. Ce monastère demeura long-temps soumis aux

abbés de Fontenelle. Il fut ensuite donné à l'évêque de Viviers, et puis à l'abbé de Tournus (1). Enfin il fut détruit par les Sarrasins qui ravagèrent la Provence.

Vers l'an 683.—*Saint Condé.* — Saint Condé fut aussi un des disciples de saint Lambert. Il passa d'Angleterre en France, et pratiqua quelque temps les exercices de la vie monastique à Fontenelle. Ensuite, avec la permission de son abbé, il se retira dans une île * de la Seine, et y bâtit deux églises, après que le roi Thierri lui eut donné cette île. On honore sa mémoire le 21 d'octobre.

Saint Erembert évêque de Toulouse. —Il étoit ordinaire alors de voir de saints moines élevés à l'épiscopat; et il n'étoit pas fort rare de voir de saints évêques renoncer à l'épiscopat pour embrasser la vie monastique. Saint Erembert, disciple de saint Vandrille et de saint Lambert, donna ces deux exemples. Il étoit né dans le territoire de Troyes, et se consacra à Dieu dans le monastère de Fontenelle. Il en fut tiré pour être élevé sur le siége de Toulouse; mais, après avoir rempli quelques années tous les devoirs d'un bon pasteur, il abdiqua l'épiscopat pour retourner dans sa chère solitude. Cependant, quelque soin qu'il prît de se cacher, le monde admira encore plus l'évêque redevenu un simple religieux, qu'il n'avoit admiré le religieux de-

* Cette île, qu'on nommoit *Belsinnaca*, a été submergée par les eaux de la Seine; elle n'étoit pas éloignée d'une maison de plaisance de nos rois, nommée *Arelaunum*, parce qu'elle étoit située dans la forêt de ce nom, qu'on appelle aujourd'hui la forêt Bretonne.

(1) *Vita Ansberti. Preuves de l'histoire de Tournus.*

venu un grand évêque. Il est honoré le 14 de mai.

Saint Aicadre, abbé de Jumiège. — Le monastère de Jumiège n'étoit pas moins florissant que celui de Fontenelle, surtout depuis le retour de saint Philibert, qui y étoit revenu après la mort d'Ebroin ; mais ce saint abbé n'y demeura pas long-temps : après avoir rétabli la paix et consolé ses frères, il s'en retourna gouverner ses monastères de Poitou, et nomma abbé de Jumiège saint Aicadre, vulgairement saint Achard. Aicadre étoit du Poitou : il fut élevé dans le monastère de Saint-Jouin *, et il gouvernoit celui de Quinci ** dans la même province, qui avoit été fondé pour lui par ses parents, lorsque saint Philibert le choisit pour abbé de Jumiège. Il justifia ce choix par sa piété, par sa prudence et par son exacte régularité, dont voici un trait.

Les moines de Jumiège se faisoient faire la tonsure tous les samedis, avant l'heure de none, c'est-à-dire avant trois heures après midi, parce que c'étoit le temps où commençoit la célébrité du dimanche. Saint Aicadre, ayant un jour attendu trop tard tard, s'aperçut, pendant qu'on lui faisoit la tonsure, que l'heure de la

* On n'est pas assez instruit de l'Histoire de saint Jouin, dont ce monastère porte le nom ; on croit qu'il étoit frère de saint Maixent, évêque de Poitiers, et de saint Maximin de Trèves. Mais Loup de Ferrières n'en parle pas dans la Vie de saint Maximin.

** On honore à Quinci un saint Benoît, qu'on suppose avoir été évêque de Samarie, et être passé en France, où il mena, dit-on, la vie érémitique ; mais un ancien calendrier, écrit sous le règne de Charlemagne, ne lui donne que la qualité de prêtre.

faire étoit passée. Il la laissa imparfaite, et il alla en cet état demander pardon à la communauté du mauvais exemple qu'il avoit donné (1). Ce que je remarque pour faire voir qu'on cessoit alors le travail le samedi à trois heures après midi, et qu'on regardoit comme une œuvre servile de faire les cheveux et la barbe.

On assure que saint Aicadre eut révélation qu'une maladie contagieuse lui enleveroit la moitié de ses religieux; qu'il les assembla tous, et les avertit de se préparer à la mort par la confession et la communion; et qu'en effet il perdit en trois jours quatre cents quarante-deux de ses moines : l'on montre encore l'endroit où l'on prétend qu'ils furent enterrés (2). On souhaiteroit que ces faits fussent rapportés par des auteurs contemporains; mais la vie de saint Aicadre n'a été écrite qu'après les ravages des Normands. Ce saint abbé mourut l'an 687, et saint Filibert l'an 684. Outre les monastères dont nous avons parlé, on croit que Philibert gouverna aussi le monastère de Luçon, qui a été érigé en siége épiscopal, et dont on attribue la fondation à un certain Lucius, et celui de Saint-Michel en l'Herme, bâti par Ansoald de Poitiers.

Saint Rouin. — Saint Rodingue, vulgairement saint Rouin, fondateur du monastère de Beaulieu en Argonne, étoit mort quelques années auparavant dans une grande vieillesse. Après avoir gouverné long-temps la communauté qu'il avoit formée, il fit élire son successeur; et, abdiquant la charge d'abbé, il se retira dans le

(1) *Vita Aicadri.* — (2) *Vita Aicadri.*

fond d'un bois avec un seul compagnon, pour y mener la vie érémitique (1). Il revenoit le dimanche au monastère célébrer la messe et exhorter ses religieux. Il mourut saintement dans sa solitude, le 17 de septembre, après avoir reçu le saint viatique avec les sentiments d'une tendre piété.

Fondation de Monti-Villiers. — La partie de la Neustrie qu'on nomme aujourd'hui Normandie étoit peut-être alors la province de France la plus féconde en saints religieux, et elle se peuploit tous les jours de nouvelles communautés de l'un et de l'autre sexe. Varatton, qui étoit maire du palais après Ebroin, donna à saint Filibert la terre de Villiers pour y bâtir un monastère de filles. Le saint abbé exécuta ce projet, et y assembla une florissante communauté. C'est aujourd'hui le célèbre monastère de Monti-Villiers, proche le Hâvre, qui fut rétabli en l'honneur de la sainte Vierge par Richard II, duc de Normandie. Car les Normands, devenus chrétiens, firent paroître autant de zèle pour rebâtir les monastères dans leur province, qu'ils avoient auparavant montré de fureur pour les détruire.

Saint Leufroi. — Quelques années après la fondation de Monti-Villiers, saint Leufroi établit un nouveau monastère pour les hommes dans le diocèse d'Evreux, sa patrie. Il apprit la grammaire dans le monastère de Saint-Taurin, et il alla achever ses études à Chartres, d'où étant revenu en son pays, il enseigna quelque temps, par charité, les premiers élé-

(1) *Vita Rodingi.*

ments aux enfants(1). Après s'être éprouvé par cet exercice également humble et pénible, il se retira dans un petit monastère nommé Varenne, qu'il abandonna bientôt, parce qu'il ne fut pas édifié qu'on y laissât entrer les femmes. La réputation de saint Sidoine ou Saens l'attira dans sa communauté. Ce fut là où saint Ansbert de Rouen eut occasion de connoître sa vertu. Ce saint évêque lui conseilla de retourner dans son pays, et d'y ériger un monastère.

Fondation du monastère dit la Croix-Saint-Leufroi. — Leufroi suivit ce conseil, et pour cet établissement il choisit un lieu où saint Ouen avoit autrefois planté une croix, en mémoire d'une croix miraculeuse qu'il avoit vue au ciel étant dans cet endroit. L'église en fut dédiée en l'honneur de la croix des saints apôtres et de saint Ouen, et le monastère fut nommé *la Croix-Saint-Ouen*. Le saint abbé y joignit un hôpital pour recevoir les pauvres; car plusieurs monastères avoient alors des hôpitaux adjoints. C'étoit à quoi ils employoient les biens dont les fidèles les enrichissoient : on ne pouvoit en faire un meilleur usage. Cependant Leufroi eut quelques contradictions à essuyer de la part de l'évêque d'Evreux, qui en fut puni du ciel. Il gouverna sa communauté quarante-huit ans, et mourut dans une grande vieillesse. Il fut d'abord enterré dans l'église qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de saint Paul, d'où il fut ensuite transféré dans la grande église de Sainte-Croix. Mais les ravages des Normands ayant obligé les moines de porter ses reliques à Paris, elles y

(1) *Vita Leufredi apud Bolland. 20 jun.*

sont demeurées au monastère de Saint-Germain des-Prés, avec celles de saint Agofroi son frère honoré comme lui le 20 de juin.

L'AN 687. — *Concile de Rouen.* — Saint Ansbert, évêque de Rouen, soutenoit par ses exemples et par ses règlements la ferveur des moines et du clergé de sa province. Il tint la cinquième année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 687, un concile à Rouen, où l'on fit divers canons fort utiles à l'Eglise; mais on n'en sait pas le détail. Il paroît cependant que le principal objet du concile fut de confirmer les priviléges accordés par les rois précédents aux moines de Fontenelle, de se choisir un abbé.

Evêques du concile de Rouen. — Seize évêques assistèrent à ce concile, avec quatre abbés et trois archidiacres. Les évêques sont saint Ansbert, qui y présida; Ratbert, qu'on croit être Robert de Tours; saint Réole de Reims; Airade de Chartres; Ansoald de Poitiers; saint Aquilin d'Evreux, honoré le 19 d'octobre; saint Gerebauld de Bayeux, honoré le 7 de décembre; saint Aunobert de Séez, honoré le 16 de mai. Les autres évêques, dont on ne connoît pas les siéges, sont, Cadoen, Arnonius, Didier, Fulvius ou Salvius, Fulchram, Jean, Vilibert et Taurin. On croit que Didier est l'évêque de Rennes de ce nom, qui fut assassiné avec Rainfroi, son archidiacre, dans un lieu de la haute Alsace, qui a été depuis nommé *Saint-Didier*. Il est honoré le 18 de septembre.

Saint Aquilin d'Evreux. — Saint Aquilin d'Evreux, qui assista à ce concile, étoit originaire de Bayeux. Il servit quelques années dans les armées de Clovis II. Sa femme, inquiète sur

le danger où étoit son mari, promit à Dieu qu'elle garderoit un an la continence, s'il revenoit de la guerre sain et sauf. Aquilin, à son retour, approuva non-seulement ce vœu, mais il proposa à sa femme de passer dans la continence le reste de leurs jours (1). Elle y consentit avec plaisir, et ils ne songeoient qu'à vivre ensemble dans tous les exercices de la pénitence et de la charité chrétienne, lorsqu'Aquilin fut élevé sur le siége d'Evreux, après la mort de saint Eterius ou Eturnus, honoré le seizième de juillet.

Aquilin sut allier les exercices de la vie solitaire avec les travaux de l'épiscopat. Il se fit bâtir hors de la ville une petite cellule, où il alloit de temps en temps réparer dans le recueillement ce qu'il croyoit avoir perdu dans le commerce du monde. Ce saint évêque veilloit sur ses sens avec la plus timide circonspection : son âge et ses austérités ne le rassuroient point. Il craignoit surtout que la vue de quelque objet séduisant ne fît entrer la mort dans son âme par ses yeux, et il demandoit à Dieu de lui en ôter plutôt l'usage, que de permettre qu'ils fussent pour lui une occasion de pécher. Il perdit en effet la vue quelques années avant sa mort : affliction qu'il regarda comme une grâce qui mettoit sa vertu à l'abri de bien des tentations. Il tint le siége d'Evreux quarante-deux ans. Didier fut son successeur : c'est celui qui fit quelques vexations à saint Leufroi. Le martyrologe romain marque la fête de saint Aquilin au dix-neuvième d'octobre; mais on la célèbre à Evreux le 15 de février.

(1) *Vita S. Aquil. apud Surium.* 29 *oct.*

Saint Vigile, évêque d'Auxerre.—Le royaume de Neustrie se vit bientôt replongé dans de nouveaux troubles, après la mort de Varatton, maire du palais, arrivée l'an 684. Ce ministre avoit gouverné avec assez de modération : mais il est difficile de ne point abuser de sa puissance, quand on en a une plus grande qu'on ne devroit avoir, comme l'avoient alors les maires du palais. On accuse Varatton d'avoir fait assassiner dans la forêt de Cuise, proche Compiègne, Vigile, évêque d'Auxerre, apparemment parce qu'il le soupçonna d'être entré dans la révolte de son fils Gislemare (1). C'étoit un saint prélat qui depuis vingt-cinq ans gouvernoit avec édification son église, où il avoit succédé à saint Pallade, dont nous avons parlé. Il fut enterré dans un monastère de religieuses qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de la sainte Vierge, avec un hôpital proche d'Auxerre. Il est honoré comme martyr l'onzième de mars, qui est le jour de sa mort : on n'en sait pas l'année.

L'an 687. — *Bercaire, maire du palais.* — Bercaire ou Berthaire, gendre et successeur de Varatton dans la charge de maire du palais, commit bien d'autres violences. C'étoit un ministre fier et entreprenant; mais ses forces ne répondoient pas à son audace. Il causa par son orgueil et son imprudence une nouvelle révolution dans la Neustrie, dont il fut la première victime, comme je vais le dire en peu de mots pour éclaircir la suite de cette histoire.

Caractère de Pepin d'Héristale. — Des sei-

(1) *Hist. episc. Altissiod.*

gneurs et des évêques de Neustrie, persécutés par Ebroin ou par Bercaire, s'étoient réfugiés auprès de Pepin d'Héristale, lequel depuis la mort de Dagobert II continuoit de gouverner l'Austrasie avec un pouvoir absolu (1). Ils ne pouvoient trouver une plus puissante protection. Il ne manquoit à ce duc que le nom de roi : mais la modestie qui l'empêcha de le prendre servoit encore à affermir la grande autorité que sa naissance et son mérite personnel lui donnoient. Il étoit fils du duc Angésise et de sainte Beggue, petit-fils de saint Arnoux par son père, et du bienheureux Pepin de Landen par sa mère; et il avoit hérité de ces illustres ancêtres toutes les qualités propres à soutenir la gloire qu'ils lui avoient transmise. Il avoit de l'ambition, mais elle n'étoit pas aveugle; et si elle lui fit faire des démarches trop hardies, elles ne parurent point téméraires ; et l'on peut dire que son élévation n'a été ni le fruit de la violence, ni l'effet du caprice de la fortune. Ce fut l'amour des peuples et l'estime des grands qui le portèrent si près du trône, qu'il auroit, à la vérité, dû respecter davantage. Mais s'il eut trop de puissance pour un sujet, il eut aussi, ce semble, trop de vertus pour un usurpateur.

L'AN 687. — *Guerre entre les Austrasiens et les Neustriens.* — Pepin donna un asile aux seigneurs neustriens disgraciés (2), et il s'employa pour les remettre en faveur auprès de Bercaire et du roi Thierri, à qui il envoya pour ce sujet des députés. Bercaire reçut la députation avec

(1) *Cont. Fredeg.* —(2) *Ann. Metens.*

hauteur; et; comme il ne voulut entendre à aucun accommodement, l'on se prépara à la guerre de part et d'autre. La bataille se donna à Testri, sur la petite rivière de Daumignon, entre Saint-Quentin et Péronne. Les Neustriens y furent entièrement défaits. Bercaire fut tué, et le roi s'enfuit à Paris, où Pepin le poursuivit, et obligea les Parisiens de le lui livrer avec la ville (1). Sa modération dans la victoire y donna un nouvel éclat, et lui gagna les cœurs. Un grand nombre de fuyards s'étoient réfugiés dans l'église de Saint-Quentin du Vermandois, et dans celle de Saint-Fursi de Péronne. Les abbés de ces deux églises intercédèrent pour eux; et Pepin se fit un plaisir de leur accorder la vie et la liberté avec leurs biens. Ce seigneur devenu par le gain de cette bataille, et encore plus par sa clémence, maître absolu de l'empire français, n'oublia pas entièrement qu'il étoit né sujet. Content de la qualité de maire d'Austrasie et de Neustrie, il voulut bien conserver le titre et les honneurs du roi à Thierri. Mais ce prince acheva d'avilir ce beau nom dans une molle oisiveté, laquelle, quoique forcée, parut assez conforme à ses inclinations.

Vers L'AN 690. — *Saint Ansbert de Rouen relégué en Hainaut.* — L'envie et la malignité trouvèrent le moyen d'envelopper saint Ansbert de Rouen dans cette révolution. On l'accusa quelques années après d'avoir tramé des intrigues contre le nouveau gouvernement; et, comme tout est suspect dans une conquête récente, Pepin se laissa surprendre à ces déla-

(1) *Ann. Metens. apud Duchesne*, t. 3.

tions, et le relégua dans le monastère d'Hautmont en Hainaut (1). Le saint évêque y reprit sans peine les observances de la vie monastique qu'il avoit quittées malgré lui. Il sanctifia le loisir de la retraite par la composition de quelques ouvrages, et nommément d'un livre de questions adressées à un reclus nommé Siwin. Il s'attira bientôt par son humilité et par sa ferveur la vénération des moines et des peuples des environs. C'en fut assez pour réveiller la haine des envieux, qui tâchèrent de persuader à Pepin de l'envoyer dans un exil plus incommode. Ansbert, l'ayant appris, députa Halidulfe, abbé d'Hautmont, avec quelques autres personnes de distinction, vers le duc, pour détruire les calomnies dont on l'avoit noirci dans son esprit, et pour lui faire connoître que bien loin d'intriguer pour recouvrer son siége, il avoit accepté l'épiscopat malgré lui, par ordre du roi, et par l'élection des citoyens. Pepin, qui avoit de la droiture, reconnut qu'on l'avoit surpris; et, se souvenant de saint Vandrille son parent, dont Ansbert avoit été disciple, il ordonna que le saint évêque fût rétabli avec honneur dans son siége.

Mort de saint Ansbert. — Mais la providence avoit résolu de finir autrement son exil. Il tomba malade en apprenant la nouvelle de son rappel, et ne soupira plus qu'après sa véritable patrie. Il ordonna que son corps fût enterré à Fontenelle, et il députa vers Pepin pour lui demander cette grâce. Cependant sentant son mal s'augmenter, il fit dire une messe solennelle

(1) *Aigradus vita Ansberti.*

le 9 de février, à laquelle il communia : après quoi s'étant armé du signe de la croix, il rendit son esprit à son Créateur le même jour, l'an 695.

Il fut d'abord inhumé à Hautmont, parce que la permission de le transférer à Fontenelle n'étoit pas encore arrivée. On la reçut dix-sept jours après; et l'on fit la translation avec une grande solennité, et un grand concours de peuple attiré par les miracles qui s'y opérèrent. Hibert ou Hildebert, alors abbé de Fontenelle, le fit enterrer dans l'église de Saint-Paul, à la gauche du tombeau de saint Vandrille, l'onzième de mars de la même année 695 (1); et quelque temps après le même abbé fit bâtir une belle église en l'honneur de ce saint évêque, et chargea le moine Aigrade d'en écrire la vie.

L'AN 692. — *Sainte Beggue, mère de Pepin, se retire dans un monastère qu'elle fait bâtir.* — L'élévation de Pepin, qui gouvernoit toute la France avec une sagesse qui le faisoit juger digne de sa fortune, ne put rendre le monde plus aimable aux yeux de Beggue sa mère. Cette pieuse dame alla à Nivelle la trente-troisième année après la mort de sainte Gertrude sa sœur, c'est-à-dire l'an 692, et pria l'abbesse et sa communauté de l'aider dans le dessein qu'elle avoit de fonder un monastère. L'abbesse lui donna des reliques et des exemplaires des saintes écritures, avec une partie du lit où étoit morte sainte Gertrude (2). Elle joignit à ces présents quelques religieuses des plus ferventes et des plus anciennes de Nivelle, pour établir la règle dans le monastère que Beggue faisoit bâtir à

(1) *Vita Ansberti in fine et in prolog.* — (2) *Vita S. Gertr., c. 4, 17 mart. ab Aut. coœvo.*

Andenne, et qui est aujourd'hui occupé par des chanoinesses. La portion du lit de sainte Gertrude fut placée à côté d'un autel dédié en l'honneur de sainte Geneviève. Sainte Beggue s'y fit religieuse, et y mourut deux ans après que les bâtiments furent achevés. Elle est honorée le 17 de décembre. On prétend que c'est de sainte Beggue que les Béguines de Flandre ont tiré leur nom *.

La princesse Adèle, fille de Dagobert II, de laquelle nous avons parlé, vint quelques années après à Nivelle pour s'éclaircir de la vérité des miracles qu'on publioit de sainte Gertrude. Elle demanda à une religieuse quel jour venoit cette année la fête de cette sainte (1). On lui répondit que c'étoit le vendredi de la cinquième semaine de carême; ce qui convient à l'an 696. C'étoit la coutume quand il venoit une fête solennelle en carême de faire après la messe le repas qu'on ne faisoit les autres jours de jeûnes qu'après vêpres. Mais, Adèle qui doutoit un peu du pouvoir et des miracles de sainte Gertrude, dit : « A Dieu ne plaise que pour cette » solennité je prenne quelque réfection extraor- » dinaire. » La religieuse répondit : « Si sainte » Gertrude a quelque puissance auprès de Dieu, » elle saura bien vous y obliger. » Le jour de la fête étant venu, les moines, les religieuses et

* D'autres croient que les *Béguines* ont été ainsi nommées d'un saint prêtre appelé Lambert, et surnommé *le Bègue*, qui prêcha cet institut, et qui porta un grand nombre de filles à l'embrasser : *A cujus cognomine*, dit Gilles, moine d'Orval, *mulieres et puellæ quæ vivere castè proponunt*, Béguines *gallicæ cognominantur*.

(1) *Vita Gertr.*

les séculiers qui s'y étoient rendus, firent un bon repas incontinent après la messe, et mangèrent de toutes les viandes dont on peut user en carême. Adèle fut la seule qui ne voulût pas prendre sa réfection, dans la crainte de rompre son jeûne.

Sainte Gertrude ressuscite un enfant. — Elle avoit avec elle un fils encore enfant, lequel, pendant le dîner de la communauté, étant allé jouer autour d'une fontaine qui étoit dans l'enceinte du monastère, s'y laissa tomber, et s'y noya. Les religieuses sortant du réfectoire l'y trouvèrent mort, et leurs cris apprirent bientôt à la mère ce funeste accident. Celle qui avoit disputé avec cette princesse sur le pouvoir de sainte Gertrude auprès de Dieu, prit cet enfant, et après avoir recommandé à la mère d'avoir une foi vive, elle le porta auprès du lit * de la sainte : il ressuscita aussitôt en présence des assistants. Alors Adèle, confuse de son incrédulité, reconnut avec joie le pouvoir de sainte Gertrude, et ne se fit plus un scrupule de manger avant l'heure le jour de sa fête. Elle prit aussitôt son repas avec toute sa maison, et le lendemain, elle fit chanter une messe d'actions de grâces en l'honneur de sainte Gertrude. « Afin que personne ne révoque en doute ce » miracle, dit l'auteur qui le rapporte, je prends » Dieu à témoin que j'ai vu de mes yeux ce que

* Le P. Mabillon entend ici par le mot de *lit*, le tombeau de sainte Gertrude. En effet, les anciens auteurs nomment souvent *lit* le cercueil ou le tombeau des saints. Je crois cependant qu'on doit prendre ici cette expression dans sa signification naturelle, parce que nous avons vu qu'on conservoit à Nivelle le lit dans lequel sainte Gertrude étoit morte.

» j'ai écrit, et que les circonstances dont je n'ai » pas été témoin oculaire, je les ai apprises de » personnes dignes de foi (1). » On voit par ce récit que le repas des jours de jeûne ne se faisoit encore alors que le soir ; mais que les jours des fêtes solennelles qui arrivoient pendant le carême, on faisoit ce repas après la messe ; ce qui peut marquer que l'on se dispensoit de jeûner ce jour-là, ou seulement qu'on relâchoit quelque chose de la rigueur du jeûne.

La princesse Adèle, dont nous venons de parler, renonça au monde après la mort de son mari. Elle se retira dans un lieu proche de Trèves, nommé *Palatiolum*, aujourd'hui Pfaltz, sur la Moselle, et y fit bâtir un monastère de filles en l'honneur de la sainte Vierge et des princes des apôtres, qu'elle gouverna jusqu'à sa mort. Nous avons d'elle un testament, par lequel elle lègue ses biens à ce monastère, dont elle laisse la libre disposition aux évêques de Trèves (2). Poppon, archevêque de cette ville, y mit, vers le milieu du onzième siècle, des chanoines à la place des religieuses, qui étoient devenues chanoinesses.

Sainte Sigouleine.—Une autre jeune et pieuse veuve du territoire d'Albi, nommée Sigouleine, prit le même parti qu'Adèle. Ayant perdu son mari lorsqu'elle étoit encore à la fleur de son âge, elle résista courageusement à la volonté de ses parents, qui vouloient l'engager dans de secondes noces. Son père, touché enfin de ses prières et de sa piété, lui fit bâtir un monastère proche d'Albi, en un lieu nommé *Trochalris*,

(1) *Aut. vitæ S. Gertr. in fine.* —(2) *Testam. Adelæ apud Brouv.*

qu'on ne connoît plus. Elle s'y rendit célèbre par plusieurs miracles. Comme elle étoit inquiète si ses péchés lui étoient pardonnés, elle les écrivit tous dans un papier qu'elle donna cacheté à un moine qui l'étoit venu visiter, le priant de le mettre sur l'autel, et de dire pendant un an, tous les jours, la messe, pour en obtenir la rémission, pendant qu'elle de son côté travailleroit à les effacer par ses larmes. Le moine fit ce qu'elle souhaitoit; et, au bout de l'an, ayant ouvert le papier en présence de l'évêque Sigebalde, frère de la sainte, il n'y parut aucun vestige d'écriture : ce qui fit juger que les péchés qu'elle y avoit écrits étoient pardonnés. Elle mourut après avoir exhorté ses sœurs à conserver avec soin la foi et la chasteté, et après avoir reçu le viatique des mains de l'évêque son frère. Elle est honorée dans la cathédrale d'Albi, où reposent ses reliques. Son monastère a été détruit. On ne sait de quel siége Sigibalde, dont on a parlé, étoit évêque, mais on trouve, vers ce temps-là, un évêque de Metz de ce nom.

Martyre de sainte Maxelende. — On rapporte à ce même temps le martyre de sainte Maxelende dans le Cambresis. C'étoit une jeune vierge qu'un seigneur nommé Hardouin aimoit passionnément. Il la demanda en mariage avec importunité : mais, comme elle avoit résolu de consacrer à Dieu sa virginité, elle rejeta constamment les propositions qu'on lui fit, et ses refus ne servirent qu'à irriter la passion de son amant (1). Il alla chez elle avec une troupe de

(1) *Balderic in chron. Camerac.*

gens armés pour l'enlever. La généreuse vierge résista avec tant de courage, que l'amour d'Hardouin se changeant en haine et en fureur, il la perça d'un coup d'épée. On assure que dès qu'il vit son sang, il perdit la vue en punition de son crime. Maxelende fut d'abord enterrée à Pommereul, proche le Cateau-Cambresis, dans l'église de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Sulpice; mais trois ans après, saint Vindicien, évêque d'Arras et de Cambrai, transféra ses reliques à Caudri, où elle avoit répandu son sang pour la défense de sa virginité. Hardouin, qui l'avoit versé, assista à cette translation avec de grands sentiments de repentir, et il mérita de recouvrer la vue. Sainte Maxelende est honorée comme martyre, le 13 de novembre. Son père, qui vivoit encore, fit bâtir une belle église dans le lieu de son martyre.

Martyre de sainte Saturnine. — On révère à Sains, entre Cambrai et Arras, une sainte vierge nommée Saturnine, qui remporta une semblable couronne, en combattant pour la conservation de sa chasteté; mais on ne sait rien de certain sur le temps où elle a vécu. L'affoiblissement de l'autorité royale pouvoit donner lieu à ces violences. Les lois sont bien foibles pour réprimer le vice, quand on se flatte de l'impunité.

Vers L'AN 692. — *Mort du roi Thierri.* — La mort du roi Thierri, arrivée vers l'an 692, n'apporta pas de changement aux affaires auxquelles il n'avoit plus de part. Ce fut un prince foible, qui ne fit guère de bien et de mal que par les impressions de ses ministres. Mais on lui fit la justice de ne lui pas attribuer le mal qu'a-

voit fait Ebroin, comme on ne lui attribua point le bien que fit Pepin. Il fut enterré à Saint-Vaast d'Arras, qu'il avoit fondé, et où l'on voit son épitaphe* qui n'est pas d'une grande antiquité (1). Ses deux fils, Clovis III et Childebert III, régnèrent successivement après lui, ou plutôt ils portèrent la couronne et le titre de roi; car c'étoit toujours Pepin qui régnoit en effet; et comme il se servit de son autorité pour le bien de l'état et de la religion, on parut oublier qu'il avoit usurpé le pouvoir dont il faisoit d'ailleurs un si bon usage.

L'an 693. — *Concile de Tolède souscrit par les évêques de la Gaule narbonnaise.* — Pepin fit assembler, l'an 692, un concile où l'on dressa plusieurs règlements fort utiles à l'église, et pour la défense des pauvres et des veuves. C'est ce que d'anciens écrivains nous apprennent de ce concile en termes généraux, sans marquer aucun détail des affaires qu'on y traita (2). Nous savons d'ailleurs que quelques provinces de la France étoient alors affligées d'une peste, qui empêcha l'année suivante les évêques de la Gaule narbonnaise de se trouver au seizième concile de Tolède. Le concile ordonna que ces évêques, qui étoient de la domination des Goths, s'assembleroient à Narbonne, et souscriroient les canons qui avoient été dressés à Tolède. Ils

* Cette épitaphe est en vers léonins, assez bons dans ce mauvais goût; ce qui fait juger que c'est un ouvrage récent. D'ailleurs, on y marque que Thierri mourut l'an 694. Or, il est certain que ce prince ne passa pas l'an 691, et quelques auteurs placent même sa mort plus tôt.

(1) *Duchesne*, t. 1, p. 689. — (2) *Annal. Metens. ad ann.* 692.

sont au nombre de treize, et contiennent des règlements contre les juifs, contre l'idolâtrie, contre la sodomie, contre la négligence intolérable de quelques prêtres, qui, pour offrir le sacrifice, se contentoient de couper un morceau de leur pain qu'ils alloient consacrer. Le concile ordonne que l'on offre un pain entier, qui soit petit et fait exprès, et qu'on en conserve avec soin les restes dans un vase propre. Il recommande qu'on veille à la réparation des églises, et que, dans chacune d'elles, on dise chaque jour, excepté le vendredi saint, une messe pour le roi Egica, et pour toute sa famille. Ce prince assista à ce concile, et parut fort zélé pour la réforme des abus.

Saint Willebrord, apôtre des Frisons. — Pepin n'avoit pas moins de zèle que ce roi goth, et sans porter la couronne, il avoit plus d'autorité. Il s'intéressoit surtout à la propagation de la foi parmi les nations barbares de la Germanie, et il se déclaroit le protecteur des missionnaires qui y travailloient. Saint Willebrord étoit à la tête de ces ouvriers évangéliques. Il étoit Anglais, et il avoit été élevé avec soin par saint Wilfrid, dans son monastère de Rippon. De là étant passé en Irlande, pour s'y édifier de la vertu de deux Anglais, Egbert et Wigbert, qui s'y étoient retirés, ils lui conseillèrent d'aller prêcher l'évangile en Frise. Willebrord accepta avec joie cette mission; et s'étant associé onze compagnons, du nombre desquels étoient saint Suitbert et saint Adalbert, il passa en Frise vers l'an 691. Mais pour être en état d'y faire plus de fruit, il alla implorer la protection de Pepin. Ce duc le reçut avec bonté, et l'envoya à Rome,

pour y faire autoriser sa mission par le saint siége.

Episcopat de Willebrord.—Willebrord fit un si grand nombre de conversions parmi les Frisons, que, quatre ans après, Pepin l'envoya de nouveau à Rome avec des lettres, par lesquelles il prioit le pape de l'ordonner évêque pour les peuples qu'il avoit convertis. Le pape Sergius l'ordonna évêque le 22 de novembre de l'an 696, dans l'église de Sainte-Cécile, dont ce jour-là on faisoit la fête, et lui donna le nom de Clément en l'honneur de saint Clément, dont la fête se célébroit le lendemain (1). On voit par quelques autres exemples que les papes changeoient quelquefois, en ordonnant des évêques, les noms de ceux qui en avoient de barbares. Cette dignité mit le saint missionnaire en état de recueillir de plus abondants fruits de ses travaux, en quoi il fut toujours secondé de la protection et des libéralités de Pepin. Willebrord, car on continua de le nommer ainsi, fixa son siége à Utrecht, dont il fut le premier évêque.

Saint Vulfram va prêcher en Frise. — Saint Vulfram, évêque de Sens, fut pressé par son zèle d'aller travailler à la même moisson. Il étoit né à Milli en Gâtinois, et il servit quelque temps dans le clergé du palais à la cour des rois Clothaire et Thierri. Ce fut sous le règne de ce dernier qu'il fut élevé à l'épiscopat. Ayant donc conçu le pieux dessein d'aller travailler à la conversion des Frisons, il se rendit au monastère de Fontenelle, et pria l'abbé Hildebert

(1) *Bed.*, *l.* 5, *c.* 12.

de lui donner quelques-uns de ses plus fervents religieux pour l'accompagner dans cette sainte expédition. Avec ce renfort, il s'embarqua pour la Frise, où la vue des superstitions diaboliques qui y régnoient donna une nouvelle vivacité à son zèle.

Les Frisons avoient la coutume d'immoler des hommes à leurs dieux en certains jours. Vulfram eut horreur de cette barbarie, et il vit avec la plus sensible douleur qu'on alloit faire mourir sur un gibet un jeune homme nommé Ovon, choisi pour être une de ces victimes (1). Il n'omit rien pour fléchir les idolâtres, en leur représentant l'inhumanité de ces sacrifices. On se moqua de ses représentations, et on lui répondit que, si le Dieu qu'il prêchoit étoit si puissant, il pouvoit ressusciter celui qu'ils alloient pendre en l'honneur des dieux qu'ils adoroient. Ovon fut donc attaché au gibet, où il demeura pendu six heures entières. Pendant ce temps-là, Vulfram ne cessa de prier pour lui en présence des idolâtres, dont les railleries se tournèrent en sentiments de respect et d'admiration, quand après six heures la corde, s'étant rompue, le supplicié fut trouvé plein de vie. Le saint évêque délivra cinq de ces malheureuses victimes, et il en ramena trois avec lui, qui se firent moines à Fontenelle. Ovon fut de ce nombre; il excella dans l'art de transcrire des livres.

Les miracles de Vulfram firent plus d'impression sur les esprits des barbares que ses discours. Il baptisa le fils du duc Ratbode, lequel

(1) *Jonas Font. vita Vulfran. apud Boll.* 20 *mart. et apud Surium.*

mourut peu de jours après son baptême : Ratbode lui-même connut la vérité, et se disposa au baptême. On assure qu'il étoit déjà descendu dans les sacrés fonts pour le recevoir, lorsqu'il s'avisa de demander à Vulfram si les princes ses prédécesseurs étoient dans le paradis ou dans l'enfer. Vulfram lui dit qu'il ne falloit pas douter que les princes ses ancêtres, étant morts sans baptême, ne fussent dans la damnation éternelle (1). Alors Ratbode retira le pied qu'il avoit déjà dans les sacrés fonts, et dit qu'il aimoit mieux se voir en enfer avec les princes Frisons, que d'être avec un petit nombre de gueux dans le royaume céleste. Etrange folie que de se condamner soi-même à des supplices éternels, pour ne pas condamner la mémoire de ses pères ! Ratbode, qui avoit connu la vérité, ne put être tranquille dans le parti de l'infidélité. Il voulut encore conférer sur la religion avec saint Willebrord ; mais, comme il cherchoit moins à s'éclaircir qu'à s'autoriser dans son incrédulité, les nouvelles lumières qu'il reçut ne servirent qu'à l'aveugler davantage.

Vulfram, ayant ainsi travaillé quelques années au salut des Frisons, repassa dans la Gaule, abdiqua l'épiscopat, et fit élire Géric, évêque de Sens, en sa place ; après quoi il embrassa l'état monastique à Fontenelle, où il ne montra pas moins de goût pour les exercices de la vie contemplative, qu'il avoit fait paroître de talents pour ceux de la vie apostolique. Il mourut fort âgé, le 20 mars, jour auquel l'église honore sa mémoire. Il fut d'abord enterré dans l'église de

(1) *Appendix ad vitam apud Boll.*

Saint-Paul de ce monastère, et dans la suite transféré en celle de Saint-Pierre, où il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau. Dans la suite les comtes de Ponthieu firent porter les reliques de saint Vulfram à Abbeville, où elles sont révérées dans l'église collégiale dédiée en son nom. Cette ville honore ce saint évêque comme son patron *.

Privilége accordé par un évêque de Chartres à un monastère de son diocèse. — On ne convient ni du temps auquel saint Vulfran mourut, ni de celui auquel il quitta son siége. Mais il paroît que saint Géric ou saint Géoric son successeur, assista la seconde année de Childebert III, c'est-à-dire vers l'an 698, à une assemblée d'évêques qui souscrivirent le privilége accordé par Aicard ou Agirard de Chartres, à un monastère dédié à la Vierge, et bâti par la mère d'Adéodat son prédécesseur, dans une ville de son diocèse sur la Loire : ce qui semble désigner Blois. Outre ce qui est commun avec les autres priviléges que nous avons rapportés, celui-ci porte que s'il arrive en ce monastère quelque scandale auquel l'abbé ne puisse remédier, il assemblera les autres abbés du diocèse de Chartres ou des environs ; et que si tous ensemble ne peuvent apporter remède au mal, on invitera l'évêque

* L'an 1662, M. Faure, évêque d'Amiens, fit solennellement l'ouverture de la châsse de saint Vulfram ; il y trouva deux actes écrits sur du parchemin : le premier, de Richard, évêque d'Amiens, qui avoit déposé les reliques dans cette châsse l'an 1205 ; le second, de la même date, de Guillhaume, comte de Montreuil et du Ponthieu, avec un exemplaire de la Vie de saint Vulfram, par Jonas, moine de Fontenelle. Les os de saint Vulfram étoient entiers et bien conservés, et l'on jugea, à les voir, que ce saint évêque étoit d'une grande taille.

de venir interposer son autorité pour le faire, sauf le privilége du monastère (1). Cet acte dont on prétend conserver l'original, est daté du 6 de mars, la seconde année de Childebert III, c'est-à-dire environ l'an 698; il est signé de quatorze évêques, et de Chainon, abbé de Saint-Denis. Après Aicard de Chartres, qui souscrit le premier, les évêques dont on connoît les siéges sont Géoric de Sens, dont le nom est mutilé; Griphon de Rouen, successeur de saint Ansbert d'Autun; Agilbert ou Engilbert du Mans; Ansoald de Poitiers; Soubéric d'Orléans; Tournoald de Paris; Constantin de Beauvais.

Engilbert du Mans. — Engilbert du Mans avoit succédé à saint Berard ou Beraire, vers l'an 680. Il étoit issu d'une illustre maison d'Aquitaine, et il eut le mérite nécessaire pour soutenir la gloire de sa famille et celle de son siége, qui avoit été illustré par plusieurs grands évêques. Il fut dans une grande faveur auprès du roi Thierri, et sous les règnes de Clovis III et de Childebert III ses enfants. On assure même que Thierri lui accorda le droit de faire battre monnoie au Mans, et l'on en produit un acte que je n'ose garantir, parce que je trouve que le roi y donne à Engilbert la qualité d'*archevêque du Mans* (2). Pour justifier ce titre, on prétend qu'Engilbert étoit archichapelain du roi. Il resteroit à examiner si les archichapelains portoient alors le *pallium* et le titre d'archevêque, comme ils firent sous les rois de la seconde race. Au reste, il est certain que plusieurs

(1) *De re Diplom.*, *l.* 6, *c.* 23, *p.* 478. — (2) *Gest. episc. Cenom.*, *t.* 3, *Analect.*; *p.* 200.

évêques et abbés de France ont eu le droit de faire battre monnoie *.

Sainte Adenette. — Engilbert fit bâtir un monastère de religieuses en l'honneur de Saint-Aubin, à une lieue du Mans, et dota celui de Tuffé, fondé sous son prédécesseur par une pieuse dame nommée Loppe, et y institua abbesse sa sœur Adebelgamie. Il donna de grands biens au monastère des religieuses de Sainte-Marie, qui ne subsiste plus, et qui étoit bâti entre les murs de la ville et la Sarthe. Il y établit abbesse sainte Adenette ou Adrechilde sa parente, qu'il tira de Notre-Dame de Soissons, et qui gouverna aussi le monastère du Pré, proche le Mans. Le même prélat, en considération d'Adenette, accorda au monastère de Sainte-Marie un privilége daté de la onzième année de Thierri, c'est-à-dire environ de l'an 684, et signé de trente-deux évêques. Les siéges de la plupart de ces prélats nous sont inconnus. On y peut remarquer saint Blidramme de Vienne, successeur de saint Déodat, et prédécesseur de saint Agrate; Ermenaire d'Autun, successeur de saint Léger; saint Vindicien d'Arras et de Cambrai; saint Aquilin d'Evreux; un Landebert, qui pourroit être saint Lambert de Maëstricht, et un Hildebert, qui est peut-être saint

* On peut voir dans le glossaire du savant M. Ducange divers types de monnoies, frappées au coin des évêques ou même des abbés. On y trouve le type d'une monnoie du Mans; mais on ne marque pas si c'est par l'autorité de l'évêque ou du comte qu'elle étoit battue. Au reste, la monnoie du Mans étoit estimée : un denier manseau valoit deux deniers angevins et un normand et demi. C'est d'où est venu le proverbe qui applique aux habitants de ces provinces ce qui n'a été dit que de la valeur de leurs monnoies.

Hildevert de Meaux *, lequel succéda à saint Faron vers l'an 672. Mais je ne sais si l'on peut compter beaucoup sur ce privilége. Ce qui pourroit le rendre suspect, c'est que, dans l'édition du père Mabillon (1), il est daté de la onzième année du règne de Thierri, et que cependant l'acte par lequel on suppose que ce prince l'a confirmé, est daté de la troisième année de son règne.

Saint Flaceau.— Sous l'épiscopat d'Engilbert florissoient dans le Maine deux saints moines; savoir, saint Flaceau et saint Ricmire. On ne sait rien de saint Flaceau sinon qu'il étoit directeur des religieuses du monastère de Sainte-Scholastique, et qu'il se sanctifia dans cette occupation, toujours sainte et pénible, pourvu qu'on n'en fasse pas un amusement.

Saint Ricmire. — Ricmire étoit originaire de Touraine. Il y gouverna quelque temps une petite communauté de moines qu'il s'étoit associés: mais il fut attiré dans le Maine par la réputation d'Engilbert, évêque du Mans, qui le reçut avec bonté, et lui offrit un riche domaine pour y

* Nous avons dit plus haut que les reliques de Hildevert de Meaux reposent à Gournai en Normandie. Le P. Le Cointe prétend que ce sont celles d'un saint Hildevert, abbé de Saint-Riquier. Mais la chronique de ce monastère ne met pas Hildevert au nombre des abbés qui l'ont gouverné; c'étoit saint Guitmare, abbé de Saint-Riquier, qu'on honoroit à Gournai avant l'arrivée de saint Hildevert de Meaux. L'éclat des miracles de ce dernier y a fait négliger le culte de saint Guitmare. L'église paroissiale de Sainte-Croix à Paris, dans la cité, n'étoit dans son origine qu'une chapelle de Saint-Hildevert, laquelle servoit à un hôpital des insensés; car on invoque ce saint évêque pour la guérison de ce mal.

(1) *T. 3, Analect., p. 205, 207.*

fonder un monastère. Ricmire, qui crut que les grandes richesses étoient peu convenables à des moines, répondit qu'il ne cherchoit qu'une retraite où il pût imiter la pauvreté de Jésus-Christ. L'évêque, l'ayant ordonné prêtre, lui permit de travailler au salut des âmes dans son diocèse, et de s'établir là où il le jugeroit à propos. Ricmire se fixa à l'extrémité du Maine vers la Touraine, proche le Loir (1). Il y bâtit un monastère; et une riche veuve du voisinage lui donna deux métairies. L'évêque en consacra l'église en l'honneur de saint Pierre, après avoir exigé un acte, par lequel le nouveau monastère seroit soumis à l'évêque et à l'église du Mans. Engilbert fit ce saint abbé supérieur du monastère de filles qu'il bâtit en l'honneur de saint Aubin. Ricmire fut fort recommandable pour l'austérité de sa vie et pour le don des miracles. Pendant tout le carême, il ne mangeoit que du pain fait d'orge qu'il avoit moulu lui-même. Il rendit la vue à un aveugle en faisant le signe de la croix sur ses yeux. Il mourut le 17 de janvier, et fut enterré dans son monastère. Sa vie fut écrite peu de temps après sa mort, sous le gouvernement d'Arrius, qui lui succéda dans la charge d'abbé.

Saint Siviard, qui mourut peu de temps avant l'épiscopat d'Engilbert, donna aussi au Maine un excellent modèle des vertus monastiques. C'étoit un jeune homme de qualité, qui à l'exemple de son père Sigran ou Sigiram, embrassa la vie religieuse au monastère de Saint-Calais (2).

(1) *Vita Ricmiri à coætaneo script. apud Boll.* 17 *januar.* —(2) *Vita Siviardi apud Bolland.* 1 *mart.*

Il se rendit surtout recommandable par son amour pour la chasteté, et par le soin qu'il eut dès sa jeunesse de veiller à la conservation d'une vertu si précieuse et si fragile. Il succéda à son père dans la charge d'abbé, et mourut la huitième année de Thierri. Il est honoré le premier jour de mars. On donne aussi la qualité de saint à Sigram.

Rien ne faisoit plus d'honneur à l'état monastique, que de voir tant de personnes de la première noblesse s'y engager, et donner libéralement leurs biens pour établir de nouvelles communautés: car c'est l'édification que donnent les religieux, qui leur attire des aumônes et des sujets. Un seigneur flamand nommé Jean, et sa sœur appelée Eulalie, plus unis encore par la grâce que par la nature, s'accordèrent à faire bâtir chacun un monastère à Hasnon : l'un pour les hommes, que Jean gouverna; et l'autre pour les filles, dont Eulalie fut la première abbesse. Saint Vindicien, évêque d'Arras, en dédia les églises en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, un dimanche dernier jour d'avril, ce qui peut désigner l'an 691. Depuis les ravages des Normands il n'y a que le monastère d'hommes qui subsiste à Hasnon.

Sainte Landrade. — Sainte Landrade imita la résolution d'Eulalie, et ne voulut d'autre époux que Jésus-Christ. Après avoir rebuté plusieurs partis avantageux qui la recherchoient en mariage, elle vécut quelque temps recluse dans une chambre de la maison paternelle, où elle ne se nourrissoit que de pain et d'eau, persuadée que la mortification est après l'éloignement des occasions la plus sûre gardienne

de la chasteté. Ensuite elle s'enfonça dans une solitude entre Maëstricht et Tongres, et s'y bâtit un monastère qui fut nommé Belise, dont saint Lambert de Maëstricht dédia l'église en l'honneur de la sainte Vierge. C'est aujourd'hui une collégiale de chanoinesses.

Saint Menelée. — Saint Menelée vivoit vers le même temps en Auvergne, où il rétablit le monastère de Menat, qui avoit été autrefois très-florissant. Ce saint abbé étoit originaire d'Anjou; il quitta la maison paternelle dès son enfance; et nous pourrions en dire bien des choses édifiantes, si sa vie avoit plus d'autorité. On célèbre sa fête le 22 de juillet.

Vers L'AN 700. — *Saint Amand de Lerins.* — C'est ainsi que parmi tant de scandales qui régnoient alors, le Seigneur ne cessoit de donner à l'église de France de nouveaux modèles de vertus, particulièrement dans l'état monastique. Saint Amand, abbé de Lerins, et saint Médéric ou Merri, abbé de Saint-Martin d'Autun, en sont de nouvelles preuves. Saint Amand rétablit si bien la régularité dans le monastère de Lerins après le grand scandale qui y étoit arrivé par le meurtre de saint Aigulfe, qu'on assure, sur la foi de quelques anciens mémoires, qu'il y gouverna jusqu'à trois mille sept cents moines; ce qui ne nous paroît guère croyable. Ce qu'on ajoute de la ferveur des moines a plus de probabilité que ce qu'on dit de leur nombre. Saint Agricole, qui succéda dans le siége d'Avignon à saint Magne son père, avoit été tiré de cette communauté. Il mourut vers l'an 700, après avoir tenu le siége quarante ans. Il est honoré le quatrième de septembre.

Fondation des monastères de Saint-Chaffre et de Mauzac. — Le duc Calmélius, allant à Rome en pèlerinage, passa par Lerins, et fut si édifié de la régularité des religieux, qu'à son retour il en demanda quelques-uns pour établir un monastère qu'il fonda dans le Velay, et qu'il nomma de son nom Calméliac. C'est celui qu'on appelle aujourd'hui *Moustier - Saint - Chaffre.* Calmélius se retira ensuite en Auvergne, et y établit le monastère de Mauzac, où il se fit moine. Le martyrologe gallican honore sa mémoire le 22 de novembre.

Saint Merri et saint Frou son disciple. — Pour saint Merri, quoique nous n'ayons pas d'époque certaine de sa mort, on la rapporte communément à la fin de ce siècle, ou au commencement du suivant. Il embrassa la vie monastique à Autun sa patrie, dans le monastère de Saint-Martin, fondé par la reine Brunehaut; et il s'y rendit recommandable par une rare abstinence (1). Il ne mangeoit que deux fois la semaine; encore sa nourriture n'étoit-elle que du pain d'orge et de l'eau. Ses frères rendirent justice à sa vertu, et l'élurent pour leur abbé. Il avoit tous les talents nécessaires pour remplir cette charge : cependant son humilité et son amour pour la solitude lui en firent bientôt trouver le poids insupportable. Il l'abandonna pour aller se cacher dans un lieu désert proche d'Autun; et il fallut toute l'autorité de son évêque, pour l'obliger à reprendre le gouvernement de son monastère, qu'il continua d'édifier pendant plusieurs années. Les pèlerinages étoient

(1) *Vita Mederici apud Mabill. in actis SS. Bened.*

alors une dévotion fort en vogue. Un saint moine nommé Frodulfe ou Frou, qui étoit filleul de Merri, lui conseilla d'aller à Paris visiter le tombeau de saint Germain, qui avoit été abbé de Saint-Symphorien d'Autun, avant que d'être élevé sur le siége de Paris. Merri goûta la proposition, et il se mit en chemin avec Frou. Mais le saint abbé tomba malade au monastère de Champeaux, proche de Melun, qui est aujourd'hui une collégiale. Voyant que sa santé ne se rétablissoit pas, il se fit mener à Paris dans un chariot, et il choisit pour sa demeure une cellule proche un oratoire de Saint-Pierre, qui étoit alors hors de la ville; et pendant deux ans et neuf mois qu'il y demeura, il n'y fit que prier et que souffrir. C'en étoit assez pour se sanctifier. Il y mourut de la mort des justes le 24 d'août, jour auquel les martyrologes marquent sa fête. Le nom de ce saint abbé devint bientôt si célèbre, que l'oratoire où il étoit enterré fut changé en une église paroissiale et collégiale, qui porte aujourd'hui son nom. Saint Frou, filleul et disciple de saint Merri, est honoré à Paris le 22 d'avril.

Vers 700. — *Saint Patu de Meaux.* — Un saint ecclésiastique de l'église de Meaux nommé Patu, y mourut aussi vers le même temps. Quelques auteurs lui donnent la qualité d'évêque, parce qu'ils prétendent qu'il fut élu évêque de Meaux après la mort d'Herlingue, successeur de saint Hildevert. Mais puisqu'ils ajoutent qu'il mourut le jour même de son élection, il n'est pas probable qu'il ait été ordonné. Tout ce qu'on en peut dire de certain, c'est qu'il est honoré comme saint le 3 d'octobre. Il paroît

que saint Ebregesile fut élu en sa place. Il étoit frère de sainte Agliberte, seconde abbesse de Jouarre ; et il fut enterré en ce monastère dans la chapelle de Saint-Paul, premier ermite. On fait sa fête le dernier jour d'août.

L'édification que donnèrent à l'Eglise de France, sur la fin du septième siècle, tant de saints moines et de saints évèques, n'empêcha point que de grands scandales ne déshonorassent le clergé et l'état monastique au commencement du huitième siècle. Tant de vertus d'une part, et tant de désordres de l'autre, forment un contraste bien triste, que la vérité de l'Histoire nous oblige cependant d'exposer aux yeux du lecteur.

FIN DU LIVRE DIXIÈME.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE GALLICANE.

LIVRE ONZIÈME.

Vers L'AN 700. — *Triste état de l'Eglise de France au huitième siècle.* — La discipline de l'Eglise violée, ses biens envahis, son autorité méprisée, l'épiscopat avili et déshonoré; ce sont les tristes objets que nous présente l'Histoire du huitième siècle de l'Eglise gallicane où nous allons entrer. Il sembla que le même coup qui avoit abattu en France l'autorité royale, eût donné atteinte à celle de l'Eglise; que la molle indolence des rois fainéants, que la volupté endormoit sur le trône, eût passé jusqu'aux ministres des autels. L'épiscopat étoit sans force et sans vigilance; on ne tenoit plus de conciles : les évêques n'eussent pu y faire de canons sans y trouver leur condamnation. On ne cherchoit dans le sanctuaire que l'or du sanctuaire; et des biens destinés pour être la nourriture des pauvres, devenoient souvent l'aliment des plus honteuses passions.

Usurpation des biens ecclésiastiques. — Mais par une juste vengeance de Dieu, ce mauvais

usage des biens ecclésiastiques servit de prétexte aux seigneurs laïques pour les usurper. C'étoit l'ardente piété des ministres des autels qui avoit porté les fidèles à les enrichir; mais les richesses éteignirent ce feu sacré dans plusieurs, et dès qu'ils eurent perdu cette piété, qui les rendoit si respectables, ils perdirent bientôt une partie des biens temporels qu'elle leur avoit procurés. Le laïque n'avoit cependant pas lieu d'insulter à l'Eglise pour les désordres qu'elle condamnoit dans ses pasteurs; car si le clergé, ce sel de la terre, étoit ainsi corrompu, la dépravation des mœurs étoit encore plus grande parmi les personnes du siècle. C'est à regret que je me vois obligé de dévoiler ici ces scandales; je tâcherai du moins de le faire d'une manière qui puisse servir à l'instruction du lecteur, et qui ne lui fasse regarder les désordres que je lui peindrai, que comme des ombres propres à relever l'éclat des vertus héroïques que Dieu y opposa. Car l'Eglise de France eut encore de grands et de saints évêques dans ces temps malheureux; mais leur exemple, assez efficace pour servir de condamnation aux méchants, ne l'étoit pas assez pour arrêter le torrent

Vers 700. — *Saint Bonet, évêque d'Auvergne.* — Saint Bonet, évêque d'Auvergne, étoit du nombre de ces saints évêques. Cependant il renonça à l'épiscopat au commencement de ce siècle, dans la crainte qu'il eut de n'y être pas entré par les voies canoniques. Il étoit né dans l'Auvergne d'une famille de sénateurs, et son mérite personnel donnoit un nouvel éclat à sa naissance. Après s'être rendu habile dans la grammaire et la jurisprudence, il se produisit

à la cour du saint roi Sigebert, qui le fit son premier échanson, et ensuite son référendaire et garde du sceau royal. Après la mort de Sigebert, Thierri III, qui régna en Austrasie, lui donna le gouvernement de la province de Marseille (1). Bonet s'acquitta de cette importante charge, plutôt en évêque qu'en magistrat. On le loue surtout d'avoir porté un décret, par lequel il défendoit de condamner personne à être vendu captif, et de s'être appliqué à racheter ceux qui avoient été réduits de la sorte en esclavage.

Vers L'AN 700. — *Episcopat de saint Bonet.* — Saint Avite, second du nom, évêque d'Auvergne, qui avoit succédé à saint Preject vers l'an 674, étoit frère de Bonet. Sentant sa fin approcher, après quinze ans et quelques mois d'épiscopat, c'est-à-dire vers l'an 689, il le nomma pour son successeur, du consentement de son clergé, et envoya pour faire confirmer cette élection, des députés à Pepin, alors dépositaire de l'autorité de Thierri. Le roi, ou plutôt Pepin qui gouvernoit sous son nom, agréa ce choix; et la manière dont Bonet se comporta dans l'épiscopat, ne laissa aucun lieu de douter que Dieu ne l'y eût appelé. Il regarda sa dignité plutôt comme un fardeau que comme un honneur. Il redoubla ses austérités et ses jeûnes, particulièrement en carême, où il prolongeoit quelquefois l'abstinence jusqu'au quatrième jour. Une tendre piété lui faisoit verser des larmes avec tant d'abondance pendant l'office divin, que la partie de sa chape qui lui

(1) *Vita S. Bonit. ab Aut. coœvo, apud Boll.* 15 *januar.*

enveloppoit la tête * en étoit toute trempée. Aussi ses prières étoient-elles bien efficaces pour désarmer la colère de Dieu : en voici un trait.

Saint Bonet obtient une pluie miraculeuse. — Une grande sécheresse désoloit l'Auvergne, et menaçoit les habitants d'une cruelle famine. Saint Bonet pour obtenir de la pluie eut recours à la prière et au jeûne, et il y fit recourir son peuple. Il ordonna que ceux à qui les forces le permettoient, demeurassent deux ou trois jours sans manger; que les autres jeûnassent au moins jusqu'au coucher du soleil, ou se réduisissent au pain et à l'eau. Il fit en même temps une procession solennelle avec son clergé, pour implorer la divine miséricorde. A peine la procession étoit-elle entrée dans l'église de Saint-Laurent, qu'il tomba une pluie si abondante, qu'il ne put ce jour-là retourner avec son clergé à la cathédrale. L'auteur qui raconte ce fait y étoit présent.

Saint Bonet opéra plusieurs autres miracles, qui ne le rassurèrent pas sur la manière dont il étoit entré dans l'épiscopat. Comme il avoit été désigné par son frère, qui l'avoit fait nommer son successeur de son vivant, il craignit d'avoir péché contre les canons ; et il alla consulter saint Thillon ou saint Theau, renommé alors dans l'Auvergne et dans le Limousin (1).

* L'auteur latin nomme ce vêtement *amphiballum* ; c'étoit un vêtement extérieur qui enveloppoit tout le corps, et même la tête : ce qui me porte à croire que c'étoit ce qu'on a appelé chape; car on conserve d'anciennes chapes de quelques saints évêques où l'on voit un capuchon.

(1) *Vita S. Boniti.*

Thillon jugea l'élection de Bonet peu canonique, et lui conseilla d'abdiquer l'épiscopat. Ce saint évêque suivit sans peine un conseil conforme aux sentiments de son humilité. Il fit élire, par le peuple et par le clergé, Nodobert pour son successeur, et envoya par l'archidiacre Cautin le décret d'élection au roi, qui l'agréa.

Saint Bonet fait le pèlerinage de Rome. — Saint Bonet se retira ensuite au monastère de Manlieu, fondé dans l'Auvergne par saint Genès, évêque de cette province. Après s'y être exercé quelque temps dans la pratique des vertus propres de la vie monastique, il entreprit, malgré son grand âge, d'aller visiter les tombeaux des saints apôtres. En passant à Lyon, il réconcilia l'évêque Godin avec le duc de Bourgogne. Il séjourna quelque temps dans le monastère de l'Isle-Barbe, et y fit plusieurs miracles. Il visita celui d'Agaune, auquel il fit des aumônes considérables. En Italie, il fut reçu avec bonté par Aribert II, roi des Lombards. Ce prince s'entretenoit avec ce saint évêque, lorsqu'il reçut un courrier qui lui apprit que ses ennemis marchoient pour le surprendre. En partant, pour se mettre à la tête de son armée, il dit à saint Bonet : « Mon père, priez le Sei- » gneur pour moi qu'il daigne m'accorder la » victoire à cause de votre arrivée (1). » Aribert gagna en effet la bataille, et c'est apparemment la victoire qu'il remporta contre le jeune Luitpert, qu'il prit prisonnier, et qu'il fit mourir ensuite dans le bain. On la rapporte à l'an 702.

Vers L'AN 707. — *Mort de saint Bonet.* —

(1) *Gaulus de Gest. Longob.*

Saint Bonet ayant satisfait sa dévotion à Rome, revint avec une troupe de captifs qu'il avoit rachetés. Il s'arrêta à Lyon à son retour, où après avoir demeuré quatre ans, il mourut de la goutte, vers l'an 707, le 15 de janvier, jour auquel on célèbre sa fête. Il fut enterré à Lyon dans le monastère des religieuses de Saint-Pierre; et un paralytique recouvra la santé à ses funérailles. Six ans après sa mort, Nodobert son successeur députa vers Godin, évêque de Lyon, pour redemander ses reliques, mais Godin ne voulut pas priver son église de ce précieux dépôt. Procule, qui fut le troisième * successeur de saint Bonet, fut plus heureux, et les obtint de Fulcoald ou Foucauld, alors évêque de Lyon. Elles furent placées dans l'église de Saint-Maurice, aujourd'hui nommée de Saint-Bonet ou de Saint-Ferréol, et il se fit un grand nombre de miracles à cette translation. La vie de saint Bonet ou de saint Bon, comme on l'appelle quelquefois, a été écrite par un auteur témoin de la plupart des faits qu'il rapporte. Il ne parle pas de la chasuble qu'on prétend avoir été donnée à ce saint évêque par la sainte Vierge, et que l'on conserve encore à Clermont comme une précieuse relique; mais il nous apprend ce que nous ne savions pas d'ailleurs, que les hérésies de Novatien ** et de Jo-

* Il y a dans le latin, *tertio loco post virum Dei sublimatus;* sur quoi le P. Bollandus prétend que Nodobert, qui succéda immédiatement à saint Bonet, est compté pour son second successeur, et Procule pour le troisième. Ce savant homme se trompe : outre que, suivant cette explication, les catalogues des évêques d'Auvergne placent un nommé Bubus entre Nodobert et Procule.

** Le P. Mabillon dit dans ses Annales que ce furent

vinien s'insinuèrent alors dans la ville d'Auvergne, et que l'on avoit écrit pour les combattre une lettre qui étoit conservée dans le monastère de Manlieu.

Vers L'AN 707. — *Saint Thillon ou Theau.* — Thillon ou Theau, que saint Bonet avoit consulté, ne lui survécut pas long-temps : c'est ce cher disciple de saint Eloi, dont nous avons parlé. Après qu'il eut travaillé quelque temps avec ce saint évêque à la conversion des peuples de la Flandre, l'amour de la retraite le rappela dans sa solitude de Solignac, d'où l'obéissance et le zèle l'avoient fait sortir (1). On assure qu'il eut durant quelques années le gouvernement de ce monastère : mais son nom ne se trouve pas dans le catalogue des abbés de Solignac.

Les observances de cette communauté ne satisfirent pas la ferveur de Thillon. Il se retira dans les montagnes d'Auvergne, pour y mener la vie érémitique, ayant même changé son nom en celui de Paul, afin de se mieux déguiser : mais la bonne odeur de ses vertus, qui se répandoit au loin, le fit bientôt découvrir; et le concours de ceux qui se rendoient auprès de lui, l'obligea de bâtir un monastère, qu'il nomma Bragette. Sur la fin de ses jours il retourna au monastère de Solignac, pour terminer sa carrière dans le lieu où il l'avoit

les hérésies d'Arius et de Jovinien qu'on renouvela alors, et que la lettre en question avoit été écrite par saint Bonet; mais la Vie de ce saint évêque, telle qu'il l'a donnée lui-même dans les actes des Bénédictins, marque le novarianisme, et non l'arianisme; et elle ne dit pas que saint Bonet fût auteur de la lettre.

(1) *Vita Thillonis.*

commencée. On l'y reçut avec joie, et l'abbé Gondebert lui fit bâtir près du monastère une cellule avec un oratoire dédié en l'honneur de saint Eloi. Thillon conservoit une vive reconnoissance et une tendre dévotion pour ce saint évêque, son ancien maître, qui l'avoit délivré du double esclavage de la servitude et de l'idolâtrie. Il mourut saintement dans une grande vieillesse, après avoir prédit sa mort. Il est honoré le septième de janvier.

Vers L'AN 707. — *Saint Moran, évêque de Rennes.* — Saint Moderan ou Moran, qui fut élevé sur le siége de Rennes vers le commencement du huitième siècle, abdiqua aussi l'épiscopat pour vaquer à Dieu dans la solitude. Il avoit succédé au comte Agathée, qui, à la faveur du pouvoir que lui donnoit sa charge, s'étoit emparé de l'évêché de Rennes et de celui de Nantes. Moran, après avoir réparé les désordres que cet usurpateur avoit faits dans son église, eut la dévotion de visiter les tombeaux des saints Apôtres à Rome. Il en obtint la permission de Chilpéric III (1). Mais il crut devoir commencer par visiter à Reims celui de l'apôtre des Français. Bernard, gardien des reliques du monastère de Saint-Remi, lui donna quelques parcelles de la robe, du cilice et du suaire de ce saint évêque. Il les reçut avec reconnoissance, et les porta avec lui dans son voyage de Rome.

Miracle des reliques de saint Remi. — S'étant arrêté une nuit au pied du mont Bardon, il pendit son reliquaire à un chêne, et l'oublia le lendemain en partant. Dès qu'il s'en fut aperçu,

(1) *Flodoard, l.* 1, *c.* 20.

il envoya son clerc Vulfade pour le prendre : mais celui-ci ne put jamais atteindre à la branche où il étoit pendu. Moran qui l'y avoit mis étant venu lui-même, ne fit non plus que des efforts inutiles (1). Alors reconnoissant quelque chose de miraculeux, il alla célébrer la messe au monastère de Bercetto, qui étoit proche, et promit d'y laisser une partie de ces reliques s'il pouvoit les ravoir. Etant retourné à l'arbre, il les atteignit sans peine, et accomplit sa promesse. Luitprand, roi des Lombards, qu'il alla saluer, ayant appris cet événement, lui donna le monastère de Bercetto en considération de saint Remi, qui avoit voulu que ses reliques y fussent honorées.

Saint Moran abdique l'épiscopat. — Moran ayant visité les saints lieux à Rome, ne revint à Rennes que pour abdiquer l'épiscopat, et se faire élire un successeur. Après quoi il retourna gouverner le monastère de Bercetto, qu'il soumit à celui de saint Remi. Il mourut saintement vers l'an 720, et il est honoré le 22 d'octobre.

Vers L'AN 707. — *Saint Basin, évêque de Trèves.* — *Saint Lutwin.* — On a lieu de croire que saint Basin, évêque de Trèves, renonça aussi à son siége, pour aller reprendre les observances de la vie religieuse au monastère de Saint-Maximin, d'où il avoit été tiré *. Saint Lutwin, son neveu et son successeur, fut du moins élu et ordonné du vivant de Basin, comme on le

* Nous avons une Vie de saint Basin, écrite dans l'onzième siècle par l'abbé Nizon ; mais c'est un ouvrage plein de fautes, et qui ne nous a pas paru mériter que nous en fissions un extrait.

(1) *Flodoard, ibid.*

voit par un acte où l'un et l'autre prennent la qualité d'évêque. Lorsque Lutwin fut élevé à l'épiscopat, il étoit moine au monastère de Medeloc ou Mitlhac, qu'il avoit fondé, ou du moins rétabli à six lieues de Trèves. Il avoit été marié, et il eut un fils nommé Milon, qui se porta pour son successeur, et qui scandalisa autant l'Eglise que son père l'avoit édifiée. Nous aurons bientôt occasion d'en parler.

L'Eglise se croyoit assez dédommagée de se voir privée de ces dignes prélats, par l'édification qu'ils donnoient à leurs troupeaux en renonçant ainsi aux honneurs de l'épiscopat, pour se dévouer aux austérités de l'état monastique. Elle fut plus sensible à la perte qu'elle fit en ce temps-là de quelques autres saints évêques, que la violence et la cruauté de quelques-uns de ses enfants lui enlevèrent; elle ne se consola que par la gloire qu'ils eurent de verser leur sang pour la justice; car la licence et la dépravation des mœurs dans les chrétiens, plus funestes à la religion que les persécutions des idolâtres, lui procurèrent aussi des martyrs.

Saint Lambert de Maëstricht. — Saint Lambert, évêque de Maëstricht, fut une de ces illustres victimes. Il avoit échappé, comme nous avons vu, aux fureurs du cruel Ebroin. Son zèle à remplir tous les devoirs d'un bon pasteur lui fit trouver d'autres persécuteurs, et lui attira la haine de deux seigneurs qui étoient frères, et qui se nommoient Gal et Riold (1). C'étoient deux hommes violents et emportés, qui ne

(1) *Vita Lamberti ab anonymo coætaneo apud Canisuim, t. 2, antiq. lect., p. 181.*

connoissoient d'autres lois que les caprices de leurs passions. Ils déclarèrent une guerre ouverte au saint évêque, pillèrent ses biens, et lui firent mille outrages, à lui et à tous ceux qui lui appartenoient. On tâcha en vain d'adoucir leur brutalité : tout fut inutile. Alors les domestiques de Lambert, et surtout ses neveux, outrés des insultes qu'on leur faisoit, et encore plus de celles qu'on faisoit à leur maître et à leur oncle, ne prirent conseil que de leur ressentiment, et s'étant mis en devoir de repousser ces injustes violences, ils tuèrent les deux persécuteurs ; mais la persécution ne finit pas.

Un parent de ceux qui avoient été mis à mort, nommé Dodon, et qui étoit fort puissant à la cour de Pepin, crut qu'il lui seroit également honteux, ou de ne pas venger leur sang, ou de ne le venger que sur les domestiques qui l'avoient versé : il résolut la mort du saint évêque, et vint de nuit à main armée l'attaquer à Liége, qui n'étoit alors qu'une maison de campagne.

Martyre de saint Lambert. — Au bruit des armes, saint Lambert, qui s'étoit couché après avoir récité l'office de la nuit avec ses clercs, se jeta hors du lit, et dans le premier mouvement, il prit une épée pour se défendre ; mais il la jeta aussitôt, et eut recours à des armes plus convenables à un évêque. Il exhorta ses domestiques et ses neveux à souffrir avec résignation la mort, pour expier le sang qu'ils avoient versé. Après quoi, il se retira dans l'oratoire qui étoit en sa maison, et prit en main un psautier. Le premier verset qu'il y lut, fut

celui-ci : *Le Seigneur vengera la mort de ses serviteurs.* Il se prosterna les bras étendus en forme de croix ; et il étoit encore en cette posture, lorsque les assassins ayant forcé la maison, il fut percé d'un javelot dont il mourut sur la place. Ceux de ses gens qui échappèrent du carnage, portèrent son corps à Maëstricht, où il fut mis à la hâte dans le tombeau de son père, qui se nommoit Aper. Il se fit un grand nombre de miracles à Liége, dans l'oratoire de Saint-Cosme et de Saint-Damien, où le saint évêque avoit été mis à mort. Il est honoré comme martyre le 17 de septembre.

L'AN 707. — *Cause du martyre de saint Lambert.* — On est partagé sur le temps et le sujet de sa mort. Sigebert, et quelques autres qui l'ont copié, la rapportent à l'an 698, et prétendent que saint Lambert n'encourut la disgrâce de Dodon, frère d'Alpaïde, que parce qu'il exhorta Pepin à quitter cette concubine; mais l'auteur contemporain de la vie du saint évêque auroit-il omis cette raison, si elle eût été véritable? D'ailleurs Sigebert se trompe certainement pour l'année (1); car la chronologie des évêques de Maëstricht fait voir que l'on doit rapporter le martyre de saint Lambert à l'an 707 ou 708.

Martyre de saint Gaudin de Soissons.—Saint Gaudin, évêque de Soissons, devint aussi la victime de son zèle. On assure que quelques-uns de ses diocésains ne pouvant souffrir les reproches qu'il leur faisoit, le précipitèrent dans un puits, en haine des vérités qu'il leur annon-

(1) *Sigebert in chronic. ad an.* 698.

çoit. Le martyrologe anglican en fait mention l'onzième de février.

Martyre de saint Tetric d'Auxerre. — Il y eut encore plus d'inhumanité dans le meurtre de saint Tetric, évêque d'Auxerre, qui reçut pareillement la couronne du martyre par un cruel assassinat. Son zèle pour la manutention de la discipline le rendit si odieux à son archidiacre, nommé Ragenfroi, que ce méchant homme ayant trouvé le saint évêque qui dormoit dans sa maison sur un banc, n'eut pas horreur de lui plonger un poignard dans le sein. Il mourut ainsi la seizième année de son épiscopat. Il avoit été abbé du monastère de Saint-Germain, et il fut élevé sur le siége d'Auxerre après la mort de Scopilion, successeur de saint Vigile, dont nous avons parlé.

L'AN 708. — *Règlements de saint Tetric pour la célébration de l'office divin.* — Saint Tetric avoit fort à cœur que l'office divin se fît avec décence. La première année de son épiscopat, c'est-à-dire au plus tard l'an 693, il régla dans un synode de son clergé l'ordre dans lequel les abbés et les archiprêtres des diverses églises de son diocèse devoient se rendre à sa cathédrale de Saint-Etienne, pour y célébrer l'office chacun sa semaine avec leurs clercs et leurs moines. Voici le rang qu'il avoit marqué. Pour le mois de janvier; la première semaine, la basilique de Saint-Germain; la seconde semaine, la basilique de Saint-Amatre; la troisième semaine, la basilique de Saint-Pierre; la quatrième semaine, la basilique du monastère de Saint-Julien; et ainsi des autres églises.

pour les mois suivants (1). Personne n'est marqué pour le mois de septembre, peut-être à cause des vendanges. Le rang ne recommence qu'au mois d'octobre.

Saint Tetric ordonna que ceux qui étoient ainsi en semaine pour faire l'office, s'ils étoient exacts à s'y rendre, reçussent une rétribution compétente de l'économe de l'église; mais s'ils venoient trop tard pour l'office, ou s'ils s'en acquittoient avec négligence, qu'ils fussent privés de vin pendant quarante jours; que si le vidame ou le cellerier venoient de leur côté à soustraire quelque chose de la nourriture prescrite pour chacun des assistants, ils fussent eux-mêmes renfermés au monastère pour faire un an de pénitence au pain et à l'eau. Le vidame étoit chargé de défendre les biens de l'Eglise; et cette dignité, dont on a conservé le nom dans quelques églises, n'est plus qu'un titre sans fonction. Il se fit plusieurs miracles par l'intercession de saint Tetric, et il est honoré comme martyr dans son Eglise le 12 d'avril. On rapporte cependant sa mort au 28 de mars. Flocoald fut son successeur dans le siége d'Auxerre, et saint Hubert fut celui de saint Lambert dans le siége de Maëstricht.

L'AN 708.—*Saint Hubert, évêque de Maëstricht ou de Liége.* — Hubert étoit, à ce qu'on croit, originaire d'Aquitaine. Il fut engagé dans le mariage, dont il eut un fils nommé Florbert qui lui succéda. On prétend qu'Hubert poursui-

(1) *Histor. Episc. Altissiodor.*, c. 24, t. 1, *bibliot. n. Labb.*, p. 428.

vant un cerf à la chasse, vit au milieu de son bois l'image d'un crucifix, et que ce fut la cause de sa conversion. C'est du moins la raison pour laquelle les chasseurs l'ont pris depuis pour leur patron. Il faut cependant convenir que tout ce qu'on raconte de ce saint avant son épiscopat est fort incertain. Il fut disciple de saint Lambert, et consola par ses vertus cette Eglise désolée de la mort tragique de son pasteur. Il s'appliqua surtout à convertir les habitants des Ardennes, la plupart encore idolâtres, et plus féroces que les bêtes de leurs forêts (1). Mais son zèle triompha de tous les obstacles. Il abolit aussi les restes de l'idolâtrie dans la Toxandrie * et dans le Brabant; et sa prédication fut autorisée par de fréquents miracles. On croit que sainte Ode, qui est honorée dans le diocèse de Liége, étoit tante de saint Hubert.

Translation des reliques de saint Lambert et du siége de Maëstricht à Liége. — Ce saint évêque ayant été souvent averti en songe de transférer le corps de saint Lambert de Maëstricht, où il étoit enterré, à Liége où il avoit été mis à mort, indiqua un jeûne au clergé et aux moines de son diocèse, pour s'assurer de la volonté de Dieu, et il fit cette translation avec une grande solennité la troisième année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 720 le 28 d'avril, qui, cette année, étoit un dimanche. Il fit bâtir une magnifique

* La Toxandrie ou Taxandrie étoit une province de la Belgique, qui faisoit partie de ce qu'on nomme aujourd'hui le Brabant. Il y a encore un lieu qu'on nomme Tessanders Loo.

(1) *Vita Huberti ab ipsius discip. scripta apud Surium* 3 *nov.*

église à Liége pour placer ces saintes reliques. Le concours des peuples qui y vinrent de toutes parts en pèlerinage fut si grand, qu'il s'y forma une ville qui est devenue une des plus considérables du monde chrétien. C'est l'origine de la ville de Liége. Saint Hubert crut y devoir transférer le siége épiscopal qui avoit été placé à Maëstricht après la ruine de Tongres. Ce saint évêque est honoré le 3 de novembre. On l'invoque particulièrement pour la guérison de la rage *.

Apparition de saint Michel. — Fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. — Quelques années auparavant avoit commencé un autre célèbre pèlerinage à l'extrémité opposée des Gaules, à l'occasion de ce que nous allons dire. L'archange saint Michel apparut à saint Aubert, alors évêque d'Avranches, et lui ordonna de faire bâtir une église en son honneur, sur un rocher nommé *la Tombe* ou *le péril de la mer*, dans le coude que forment les côtes de la Normandie et de la Bretagne (1). L'évêque, après s'être fait réitérer l'ordre trois fois, fit bâtir sur ce rocher une église en l'honneur de saint Michel, dont il fit la dédicace le 16 d'octobre. La fête en fut si célèbre, que plusieurs églises, même d'Angleterre, en faisoient tous les ans la mémoire. Un canon du concile d'Oxford, dans le treizième siècle, ordonne à tous les curés de

* On prescrit plusieurs observances et cérémonies à ceux qui, étant mordus par des bêtes enragées, vont en pèlerinage au monastère de Saint-Hubert. On peut consulter là-dessus les dissertations du P. Roberti, qu'il a intitulées : *Questiones Hubertinæ.*

(1) *Sigebert in chronic. ad an* 709.

la célébrer dévotement. Saint Aubert mit des chanoines pour desservir cette église : mais, dans la suite, Richard premier, duc de Normandie, y établit des moines de saint Benoît. C'est la fameuse abbaye qui a pris le nom du Mont-Saint-Michel, pèlerinage célèbre encore aujourd'hui par la dévotion du peuple fidèle. Saint Aubert d'Avranches est honoré le 18 de juin. On rapporte à l'an 709 l'apparition de saint Michel, laquelle donna lieu à cet établissement. La dévotion pour honorer ce saint archange s'accrut en même temps en d'autres provinces de France : car on bâtit la même année le monastère de Saint-Michel, vulgairement Saint-Mihel, au territoire de Verdun. Le comte Vulfoad en fut le fondateur, et l'acte de la fondation est daté de la quinzième année de Childebert III, c'est-à-dire de l'an 709.

Mort de saint Bertin.—Saint Bertin, abbé de Sithiu, mourut vers le même temps, et à ce qu'on croit, la même année 709. Ce saint abbé avoit passé l'âge de cent ans sans rien relâcher de ses austérités, ni de sa vigilance sur sa nombreuse et fervente communauté. Il gouvernoit à Sithiu près de trois cents moines, dont cent cinquante faisoient l'office dans l'église de Saint-Pierre, en l'honneur duquel étoit dédié le monastère ; et cent quarante dans celle de Notre-Dame, qui étoit bâtie auprès du cimetière des moines, et qui est aujourd'hui l'église cathédrale de Saint-Omer. Comme la caducité empêchoit Bertin de se trouver à tous les exercices, il craignit que la régularité n'en souffrît ; et il se démit du gouvernement du monastère entre les mains de Rigobert son disciple. Mais celui-

ci ne fut pas long-temps sans sentir la pesanteur de cette charge; et il témoigna qu'il aimoit mieux obéir que commander. Ainsi Bertin lui substitua Herlefroi. Saint Bertin mourut âgé de cent douze ans (1). Il fut enterré dans une des églises du monastère, dédiée en l'honneur de Saint-Martin; et son culte y devint si célèbre, qu'il a donné son nom au monastère de Sithiu, qui n'est plus connu que sous le nom de Saint-Bertin. Il est honoré le 5 de septembre.

Vers 709. — *Fondation du monastère d'Hunecourt.* — L'éclat des vertus de ce saint abbé avoit engagé plusieurs personnes distinguées à lui faire de grandes libéralités. Un seigneur nommé Amalfrid avoit fondé dans le Cambresis le monastère d'Hunecourt en faveur de sa fille Auriane, qui en fut abbesse. Il le donna à saint Bertin par un acte daté du huitième de février de la douzième * année de Thierri, qui confirma cette donation le premier d'avril, la quatorzième année de son règne. Le monastère d'Hunecourt, qui apparemment étoit double pour des moines et pour des filles, étoit dédié en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Pierre, de saint Martin et de sainte Pauline.

Saint Vindicien d'Arras. — L'Artois et la Flandre continuoient d'illustrer l'église de France par un grand nombre de saints évêques et de saints abbés. Saint Vindicien, évêque de Cambrai et d'Arras, étoit un des plus célèbres.

* Les Bollandistes, en rapportant cet acte sur saint Vindicien, mettent la onzième année de Thierri; le P. Mabillon met la douzième. Il faudroit voir l'original pour décidr entre ces savants hommes.

(1) *Folcardus in vitâ S. Bertini.*

Il avoit surtout du zèle pour la multiplication et la discipline des monastères. Il contribua par ses conseils à la fondation de celui d'Hunecourt. Il acheva celui de Saint-Vaast, commencé à ce qu'on croit par saint Aubert son prédécesseur, et il y établit saint Hadulfe pour premier abbé. Il dédia les églises des deux monastères d'Hasnon, qui furent bâtis de son temps entre Saint-Amand et Marchiennes. Saint Vindicien mourut après trente-six ans d'épiscopat vers l'an 712, l'onzième de mars, jour auquel on célèbre sa fête.

Il avoit été disciple de saint Eloi, et voulut être enterré dans l'oratoire bâti sur le Mont-Saint-Eloi près d'Arras. On ne convient pas de son successeur : il est plus probable que ce fut saint Amebert ou Ablebert, honoré le 15 de janvier. Amebert étoit fils du comte Vitgère et de sainte Amalberge, frère de sainte Renelde et de sainte Gudule ou Goule, patrone de Bruxelles (1). Comme nous ne savons rien d'assez certain sur l'histoire d'une si sainte famille pour en faire un long détail, nous nous contenterons de dire qu'Almaberge, ayant fait consentir Vitgère à garder la continence, elle se retira au monastère de Maubeuge, et Vitgère à celui de Lobbes; et que Gudule, qui avoit été élevée par sainte Gertrude sa marraine, mena la vie religieuse dans une maison de ses parents auprès de Morzelle sur les confins du Brabant et du pays d'Aloast, où elle mourut saintement. Pour Renelde, elle vécut recluse sur les confins du Hainaut et du Brabant dans la terre de Zanchte,

(1) *Bolland. ad diem* 15 *jan.*, *t.* 5, *p.* 1079.

dont elle avoit donné la propriété au monastère de Lobbes; elle fut massacrée dans l'église de ce lieu, où elle s'étoit réfugiée dans une excursion de quelques peuples barbares de la Germanie. Le martyrologe romain fait mention d'elle au 16 de juillet.

Saint Bain, évêque de Térouanne, et abbé de Fontenelle. — L'église de Térouanne eut aussi l'avantage d'avoir dans ce temps-là plusieurs saints évêques. Saint Bain *, qui fut abbé de Fontenelle après Hilbert, succéda à Drausion dans ce siége, et s'y rendit recommandable par les vertus propres d'un saint évêque. Il est honoré le 10 de juin. Ravenger fut son successeur, après lequel Erkembode fut tiré du monastère de Saint-Bertin pour gouverner cette Eglise. Il avoit succédé à Herlefroi dans le gouvernement de ce monastère. Il est honoré le 12 d'avril.

Saint Winoch. — Saint Winoch étoit venu de l'Armorique dans la Belgique, pour s'y édifier des excellents modèles de vertus qu'on y trouvoit, et il en augmenta le nombre. Il étoit neveu ou du moins proche parent de saint Josse et de saint Judicael, princes bretons, dont nous avons parlé. Les exemples qu'il trouvoit dans sa famille lui inspirèrent aisément le mépris des grandeurs mondaines. Pour renoncer à toutes les espérances dont sa naissance pouvoit le flatter, il sortit de son pays avec trois compagnons, et vint se mettre à Sithiu sous la conduite de saint Bertin. Ce saint abbé fut si charmé de la ferveur des trois moines étranger, qu'il

* Il est difficile de déterminer si saint Bain fut abbé de Fontenelle, avant ou après son épiscopat.

leur permit de se bâtir des cellules hors du monastère, pour y vivre ensemble, et jeter les fondements d'une nouvelle communauté (1). Un seigneur du pays, nommé Heremar, édifié de la vie pénitente qu'ils menoient, leur donna la terre de Vormouth, située à deux lieues de Sithiu, et plus commode pour leur dessein que le lieu où ils s'étoient d'abord fixés. Ils y bâtirent un hôpital et un monastère, dont saint Bertin nomma saint Winoch premier abbé. Sa charité et sa vigilance rendirent bientôt sa communauté florissante. Il y mourut vers l'an 717, et l'on célèbre sa fête le 6 de novembre. On assure qu'il ressuscita un enfant noyé; et en mémoire de ce miracle on fait tous les ans une procession, où l'on trempe sa châsse dans la rivière de Colme.

Origine de la ville et du monastère de Berg-Saint-Winoch. — Le monastère de Vormouth fut entièrement détruit par les ravages des Normands sur la fin du neuvième siècle. Mais Baudouin le Chauve, comte de Flandre, ayant fait bâtir le fort de Berg dans le lieu où saint Winoch s'arrêta d'abord quelque temps après être sorti de Sithiu, il y fit transférer les reliques du saint abbé, et y bâtit une église, qui fut premièrement desservie par des chanoines, et depuis par des moines de saint Benoît, qui la possèdent encore aujourd'hui. C'est l'origine du monastère et de la ville de Berg-Saint-Winoch.

Sainte Ulphe et saint Domice. — C'est environ le temps où vivoient au diocèse d'Amiens sainte Ulphe et saint Domice son directeur. Sainte Ulphe s'étant enfuie de la maison paternelle,

(1) *Vita Vinnoci apud Mabill.*

pour éviter les importunités de ceux qui la recherchoient en mariage, et qui la menaçoient de l'enlever, se retira dans un lieu solitaire, à quelques lieues d'Amiens (1). Elle y trouva un saint prêtre nommé Domice, que l'âge et la vertu mettoient à couvert des soupçons de la plus maligne médisance. Elle le choisit pour son directeur, et se bâtit une cellule auprès de la sienne. Domice alloit toutes les nuits à matines avec elle dans une église assez éloignée, qu'on croit être celle qu'on nomme aujourd'hui de Saint-Acheul, et qui avoit autrefois servi d'église cathédrale. Sainte Ulphe reçut le voile de vierge des mains de Chrétien, évêque d'Amiens, successeur de Dominique, et prédécesseur de Raimbert. C'est ce qui nous fait connoître le temps auquel elle a vécu : car on croit que Dominique se trouva l'an 720 à la translation des reliques de saint Lambert; et il est certain que Raimbert tenoit le siége d'Amiens l'an 744, comme on le voit par une lettre que le pape Zacharie écrivit. Saint Domice est honoré le 23 d'octobre, et sainte Ulphe le 31 de janvier. Enguerrand, seigneur de Boves, fit bâtir au treizième siècle, dans le lieu que sainte Ulphe avoit sanctifié par sa retraite, un monastère de religieuses, qui fut nommé *le Paraclit*, et qui a été transféré dans la ville d'Amiens.

Évêques régionnaires dans la Belgique. — Il y avoit alors peu d'évêques titulaires dans la Flandre ; et ce qui en diminuoit encore le nombre, c'est que le siége de Cambrai étoit uni à celui d'Arras, et celui de Tournai à celui de

(1) *Vita Ulphiæ apud Boll.* 31 *januar.*

Noyon. Plusieurs saints évêques nommés régionnaires, parce qu'ils n'étoient attachés à aucun siége, y suppléèrent, et vinrent dans ces provinces pour y travailler à la moisson évangélique. Les saints Wiron, Plechelme et Sylvin furent de ce nombre, sans compter les abbés de Lobbes, qui étoient en même temps revêtus de la dignité épiscopale.

Saint Wiron et saint Plechelme. — Saint Wiron étoit né en Ecosse, où son mérite le fit nommer à l'épiscopat : mais son humilité ne put se résoudre à l'accepter; et il fit un voyage à Rome avec deux compagnons, Plechelme prêtre, et Othger diacre, pour faire agréer au pape qu'il renonçât à l'élection. Le pape ayant examiné l'affaire, jugea que Wiron étoit d'autant plus digne de l'épiscopat qu'il le craignoit davantage. C'est pourquoi il l'ordonna évêque avec Plechelme, et les renvoya en Ecosse. Wiron, y ayant gouverné quelque temps son Eglise, passa dans la Gaule avec les mêmes compagnons (1). Pepin d'Héristale, maire du palais, souhaita de les voir sur la réputation de leur vertu, et leur donna proche Ruremonde le mont Saint-Pierre, aujourd'hui nommé le mont Sainte-Odile ou Odilieberg, où il y avoit un oratoire consacré sous le nom de la sainte Vierge, et un monastère dédié en l'honneur de saint Pierre. Pepin, que les affaires de l'état dont il étoit chargé, n'empêchoient pas de penser aussi à l'affaire de son salut, choisit saint Wiron pour le directeur de sa conscience. Il alloit souvent visiter ce saint évêque dans sa

(1) *Vita Wiron apud Bolland.* 8 *maii.*

retraite, pour lui confesser ses péchés; et par un esprit de pénitence, il faisoit quelquefois le voyage pieds nus. Il n'eut pas moins d'estime pour saint Plechelme, à qui il se confessoit aussi quelquefois. Saint Wiron est honoré le 8 de mai; saint Plechelme, le 15 de juillet, et leur compagnon saint Othger, le 10 de septembre.

Saint Sylvin. — Saint Sylvin, originaire de Toulouse, exerça les fonctions épiscopales et apostoliques dans le diocèse de Térouanne, avec de grands fruits. L'austérité de sa vie étoit elle-même une exhortation à la pénitence. Il persuadoit par ses discours, parce qu'on jugeoit à sa conduite, qu'il étoit vivement persuadé des vérités qu'il annonçoit. Il mourut vers l'an 718 à Auchi, depuis nommé *Auchi-les-Moines*, proche d'Hesdin. C'étoit en ce temps-là un monastère de filles, fondé par Aldasquaire et par Anéglie sa femme, pour leur fille Siccède, qui s'en trouvoit alors abbesse. Saint Sylvin y fut enterré, et l'abbesse invita les moines de Centule, c'est-à-dire de Saint-Riquier, d'en venir faire les funérailles (1). Le monastère des religieuses d'Auchi, ayant été ruiné par les Normands, fut rétabli pour des moines qui le possèdent encore aujourd'hui : mais il est en quelque sorte des dépendances de Saint-Bertin, dont l'abbé d'Auchi doit toujours être tiré. Les moines d'Auchi nient le droit, ceux de Saint-Bertin ont la possession. Saint Sylvin est honoré le 17 de février. Sa vie a été écrite par un évêque nommé Antenor, qui l'avoit connu particulièrement, et dont on ignore le siége.

(1) *Vita S. Sylvini, ab Anien. apud Bolland.* 17 *febr.*

J'ai dit que les abbés de Lobbes étoient aussi évêques en même temps. Saint Ursmar, qui fut établi abbé de ce monastère par saint Landelin, fut le premier qui réunit les deux dignités. Il fut célèbre dans toute la Flandre par un grand nombre de miracles et par les fruits de ses travaux apostoliques (1). Il mourut l'an 713, et il est honoré le 18 d'avril. Il eut pour successeur saint Ermin, honoré le 25 du même mois, qui fut aussi évêque en même temps, aussi-bien que ses successeurs, jusqu'à l'abbé Anson, qui succéda l'an 776 à saint Théodulfe, qui a écrit la vie de saint Ursmar.

Saint Hagulfe. — Saint Hagulfe, abbé de Saint-Vaast, réunit aussi en sa personne la dignité d'évêque et d'abbé. Car, ayant été élevé sur le siége d'Arras et de Cambrai, il ne quitta pas le gouvernement de son monastère. Il est honoré le 19 de mai (2). Quelques auteurs prétendent qu'il étoit fils d'un saint martyr nommé Ragnulfe, honoré dans l'Artois, et dont le martyrologe romain fait mention au 27 de mai; mais l'histoire de Ragnulfe nous est entièrement inconnue. Il y a lieu de croire qu'il n'est révéré comme martyr que pour avoir été mis injustement à mort après avoir mené une vie sainte.

Saint Evermare. — C'est à ce titre qu'on donne pareillement la qualité de martyr à un noble Frison nommé Evermare, qui fut tué dans une forêt du territoire de Tongres, avec sept de ses compagnons, par un homme chez qui il avoit logé la nuit précédente (3). On ho-

(1) *Vita Ursmari ab Ansonne apud Bolland.* 18 *apr.* — (2) *Bolland. in vita Hagulfi*, 19 *maii.* — (3) *Vita Evermar. apud Bolland.* 1 *maii.*

nore aussi à Lillers en Flandre deux frères écossais, Luglie et Luglien, qui furent assassinés dans une forêt de ces cantons, vers le même temps. Un saint moine nommé Paterne, originaire de Coutance, eut le même sort. Etant allé au monastère de Saint-Pierre-de-Sens pour se perfectionner sous l'abbé Chrodolin, il fut massacré dans un bois, et il est révéré comme martyr à Brai-sur-Seine. Le martyrologe romain en fait mention le 12 novembre. De pareils attentats étoient bien fréquents dans ces temps de troubles, où la foiblesse des rois causoit comme une espèce d'anarchie. Pepin, qui pouvoit seul remédier à ces désordres, en ressentit lui-même les funestes effets.

L'AN 714. — *Maladie et mort de Pepin d'Héristale.* — Ce duc des Français étant tombé dangereusement malade l'an 714, dans son palais de Jupil sur la Meuse, son fils Grimoald alla prier au tombeau de saint Lambert pour sa guérison. Mais ce jeune seigneur y fut cruellement assassiné par un Frison nommé Rangaire, et l'on crut que c'étoit par ordre de Ratbode, duc de Frise, dont Grimoald avoit épousé la fille (1). Pepin, inconsolable d'une mort si tragique, ne parut recouvrer la santé que pour avoir le loisir d'en tirer vengeance, et de faire déclarer maire du palais de Dagobert III son petit-fils Théodat, encore enfant (2). Car aussitôt après, étant retombé malade, il mourut le 16 de décembre de la même année 714, après vingt-sept ans et six mois de gouvernement.

Caractère de Pepin. — On a pu juger par ce

(1) *Chron. Fredeg.* — (2) *Ann. Metens.*

que que nous venons de dire de ce prince des Français, car c'est le nom que les historiens lui donnent, qu'il fut aussi bon maître que mauvais sujet. Son ambition le porta trop près du trône ; mais la modération ou la politique l'arrêtèrent. Il parut en quelque sorte respecter la couronne, dans le temps même qu'il en usurpoit les droits les plus sacrés ; et il n'y porta la main que pour la mettre à son gré sur la tête des princes de la famille royale, qu'il plaçoit sur le trône comme des idoles sans mouvement, seulement pour y recevoir les hommages des peuples. Mais, s'il ne fut pas roi, il osa commander aux rois, et il sut gouverner le peuple et les grands, sans exciter la jalousie de ceux-ci, ni les murmures de celui-là. Ce qu'il y eut de plus singulier dans son bonheur, c'est qu'après avoir fait à ses ancêtres encore plus d'honneur qu'il n'en avoit reçu, il eut pour descendants une suite de héros, qui portèrent la gloire de la nation française au plus haut point.

Zèle et fondations de Pepin. — Rien ne contribua plus à affermir l'autorité de Pepin, que la protection constante qu'il accorda à la religion. Il crut avec raison qu'un prince, pour se faire obéir, doit commencer par faire rendre à Dieu l'obéissance qui lui est due. Il eut un grand zèle pour la propagation de la foi, et il se fit un devoir et un plaisir de protéger les missionnaires, qui la portèrent de son temps aux nations idolâtres de la Germanie. Plusieurs saints établissements sont aussi des marques de sa piété et de sa magnificence. Il fonda dans le Vexin le monastere de Fleuri, qu'il soumit à celui de Fontenelle, chargeant saint Bain, qui en étoit

alors abbé, de le gouverner. Il contribua avec sainte Irmine, fille de Dagobert II, à la fondation du monastère d'Epternac, en faveur de saint Willebrord. Il donna à saint Suitbert, compagnon de ce dernier, une île du Rhin nommée Keiserwerts, c'est-à-dire l'île de César, où ce saint missionnaire bâtit un monastère, qui fut gouverné après sa mort par saint Velleic, honoré le 2 de mars. Pepin redoubla ses aumônes sur la fin de sa vie; et étant au lit de la mort, il donna à saint Willebrord la terre de Susteren sur la Meuse, entre Maëstricht et Ruremonde, et ce saint évêque y établit un monastère, qui est aujourd'hui une collégiale de chanoinesses.

Charles Martel, fils de Pepin. — Commencements de Charles Martel. — Outre l'ambition, on reproche à Pepin des foiblesses, et on l'accuse d'avoir eu une concubine nommée Alpaïde; mais d'habiles écrivains soutiennent qu'elle fut son épouse légitime avant Plectrude sa seconde femme. Quoi qu'il en soit, il eut d'Alpaïde un fils nommé Charles, qui fut dans la suite surnommé Martel, seul capable de soutenir toute la gloire de sa maison. Mais ce jeune prince trouva dans Plectrude, sa belle-mère, toute la haine d'une marâtre. Elle la porta jusqu'à le faire emprisonner après la mort de son père, de peur qu'il ne prétendît à la mairie du palais, donnée à Théodald encore enfant. Mais Charles ayant été assez heureux pour s'échapper de sa prison, sa naissance et ses belles qualités, auxquelles ses malheurs donnoient un nouveau lustre, ne tardèrent pas à lui former un puissant parti, qui le rendit en peu de temps maître

de l'Austrasie (1). D'un autre côté, les seigneurs de Neustrie, gouvernés par Théodald, ou plutôt par Plectrude son aïeule, eurent honte d'obéir à un enfant et à une femme. Ils les surprirent dans la forêt de Cuise, c'est-à-dire dans celle de Compiègne, et après avoir dissipé leurs partisans, ils créèrent Ragenfroi maire du palais.

Daniel, surnommé Chilpéric, sur le trône des Français. — Dagobert III étant mort l'an 716, sur ces entrefaites les mêmes seigneurs élevèrent sur le trône Daniel, fils de Childéric, qu'ils tirèrent d'un monastère où il avoit été relégué après la mort de son père, et ils le nommèrent Chilpéric. Ce prince, qui n'avoit pas été accoutumé dans le cloître à une vie molle, montra plus d'activité et de courage que ses prédécesseurs, à qui l'on a donné le surnom de rois fainéants. Dès qu'il se vit sur le trône, il prit des mesures pour enlever l'Austrasie au duc Charles, qui la gouvernoit avec une autorité absolue. Mais ce jeune héros, qui avoit encore plus d'ambition que Pepin son père, et qui n'avoit pas moins de bravoure, ne regarda la guerre qu'on lui déclaroit que comme une occasion qu'on lui fournissoit d'étendre ses conquêtes sur toute la France.

L'AN 717. — *Guerre entre les Austrasiens et les Neustriens.* — Après quelques événements qui ne sont pas de cette histoire, Charles se mit en campagne l'an 717, pour pénétrer dans les états de Chilpéric. Il trouva à son passage

(1) *Ann. Metens.*

les portes de Reims fermées. Il s'approcha d'une porte sur laquelle demeuroit saint Rigobert, évêque de cette ville, et il le pria de la lui faire ouvrir, disant qu'il vouloit seulement aller faire sa prière dans l'église de la sainte Vierge, qui étoit la cathédrale (1). Saint Rigobert répondit que puisque lui Charles et Ragenfroi se disputoient le gouvernement, il n'ouvriroit les portes de la ville qu'à celui en faveur duquel le ciel se déclareroit par la victoire. Cette réponse irrita le jeune conquérant, et il jura que, s'il revenoit victorieux, il chasseroit l'évêque de son siége.

Saint Rigobert chassé du siége de Reims. — La bataille se donna à Vinci dans le Cambresis, un dimanche 21 * de mars, l'an 717. Après un combat opiniâtre et sanglant, Charles la gagna, et poursuivit ses ennemis jusqu'à Paris (2). La victoire n'est guère le temps de la modération pour un jeune héros. A son retour, il chassa saint Rigobert de son siége, quoique ce saint évêque fût son père par le baptême, et il mit en sa place un nommé Milon, qui n'avoit que la

* Le P. Daniel dit, 1° que cette bataille se donna un dimanche 19 de mars l'an 717. Cet habile historien n'avoit pas fait réflexion que le 19 de mars ne tomboit pas le dimanche l'an 717, mais le 21, comme le marquent en effet le continuateur de Frédégaire et l'auteur de la Vie de saint Rigobert. 2° Il dit que l'évêque de Reims fit fermer les portes de cette ville au duc Charles, lorsqu'il marchoit pour combattre Eudes, duc d'Aquitaine, vers l'an 718. Mais la Vie de saint Rigobert nous apprend que cela arriva pendant la campagne de Vinci, et que ce fut au retour de cette victoire que le saint évêque fut chassé de son siége.

(1) *Vita Rigoberti apud Bolland.* 4 *januar.* — (2) *Cont. Fredeg.*, c. 106.

tonsure cléricale *, et qui jouissoit déjà des revenus de l'église de Trèves, auxquels il joignoit encore ceux de l'église de Reims. Pasteur mercenaire qui, ne cherchant dans les dignités ecclésiastiques que les biens qui y sont annexés, ne se mit pas même en peine de se faire promouvoir aux ordres sacrés, dont il étoit en effet très-indigne. Ce Milon est le fils de Lutwin, dont nous avons parlé. Il ne voulut ressembler à son père que par la qualité d'évêque de Trèves, qu'il s'arrogea comme par droit de succession; mais en héritant ainsi de son siége, il n'hérita d'aucune de ses vertus.

Saint Rigobert avoit succédé à saint Réole dans le siége de Reims, au commencement du dix-huitième siècle. Il s'attira par ses vertus l'amitié et l'estime de Pepin d'Héristale, et montra particulièrement du zèle pour la réforme des chanoines de sa cathédrale, et pour la réparation des lieux saints. Ayant été chassé de son évêché, il se réfugia en Gascogne, hors de la domination du duc Charles. Ses miracles le firent respecter dans cet exil, et engagèrent les Gascons à lui restituer deux cloches qu'il reconnut pour avoir été enlevées à son église. Je ne parle de ces cloches que pour faire remarquer que l'usage des cloches ** devint alors plus com-

* Le pape Adrien Ier et Flodoard, parlant de ce Milon, l'appellent *sola tonsura clericum*. Je ne vois pas bien pourquoi le P. Le Cointe fait le procès à un auteur qui a dit que Milon *étoit un simple tonsuré*.

** L'auteur de la Vie de saint Rigobert nomme ces cloches *nolas*; car, comme on croit que l'invention des cloches est venue de Nole en Campanie, on les a appelées *Nolas* ou *Campanas*. Cependant, *nola* se prend souvent pour signi-

mun. Nous verrons ailleurs la suite de l'histoire de ce saint évêque.

Charles sut si bien profiter de la journée de Vinci, et de quelques autres victoires, qu'il contraignit Eudes, duc d'Aquitaine et de Gascogne, chez qui le roi Chilpéric s'étoit sauvé, de lui livrer ce prince. Il le traita en roi, comme son père avoit traité Thierri; c'est-à-dire, qu'il lui laissa les honneurs dus à la royauté, mais qu'il en usurpa les droits et la puissance (1). Pour Ragenfroi, maire du palais, il l'obligea de se contenter du comté d'Anjou, qu'il voulut bien lui céder. C'est ainsi que ce jeune conquérant devint maître de toute la monarchie, qu'il gouverna encore quelque temps sous le nom des rois, afin de se rendre par là moins odieux aux peuples.

Biens ecclésiastiques donnés à des laïques. — Au reste, il ne respecta pas plus l'autorité de l'église qu'il n'avoit respecté l'autorité royale. Comme il n'avoit pas de quoi récompenser ceux qui l'avoient servi dans cette guerre, il distribua libéralement des abbayes et des évêchés à des laïques, et particulièrement aux officiers de son armée : ce qui fit à la discipline ecclésiastique une plaie qui saigna long-temps, et qui devint la source féconde de tous les maux qui affligèrent alors l'église de France, comme nous le verrons bientôt.

Savaric d'Auxerre, évêque guerrier. — Mais, si l'on vit en ce temps-là des guerriers devenir évêques, on vit encore avec plus de scandale

fier *clochette*. Charlemagne se sert dans ses capitulaires du nom de *clocca*, qui vient du tudesque.

(1) *Cont. Fredeg.*, c. 107.

des évêques devenir guerriers par goût, porter le casque et l'épée plus volontiers que la mitre et la crosse, et ne pas rougir de tremper dans le sang des chrétiens des mains destinées à offrir le sacrifice non sanglant de la réconciliation. Savaric, évêque d'Auxerre, fut de ce nombre. C'étoit un homme de qualité plus propre à commander une armée qu'à gouverner une église (1). De mauvais évêque qu'il étoit, il devint un bon général, leva des troupes, et s'étant mis à leur tête pendant les troubles qui suivirent la mort de Pepin, il s'empara de l'Orléanais, du Nivernois, du territoire d'Avalon et de celui de Tonnerre, et se fit comme un état de ces provinces, où il dominoit en souverain. L'ambition d'un seigneur laïque eût été satisfaite de ces rapides conquêtes : celle de l'évêque d'Auxerre ne le fut point. Il marcha droit à Lyon pour se rendre maître de cette grande ville : mais la justice divine l'attendoit sur le chemin. Il fut frappé d'un coup de foudre dont il mourut sur-le-champ, après cinq ans et quatre mois d'un épiscopat dont il ne songea guère à remplir les devoirs. Son corps fut cependant rapporté à Auxerre, et enterré honorablement avec ceux de ses prédécesseurs, dans la basilique de Saint-Germain.

Haimmare, évêque d'Auxerre, grand capitaine. — Une punition si éclatante n'effraya pas Haimmare qui lui succéda *. Il fut encore plus

* Le P. Le Cointe (*Ad ann.* 715, *n.* 45) dit qu'Haimmare succéda dans le siége d'Auxerre à Flocoald. Il se trompe; l'Histoire des évêques d'Auxerre marque que Savaric succéda à Flocoald et Haimmare à Savaric.

(1) *Histor. Espisc. Altissiodor., c.* 26, *t.* 2, *bibl. nov. Labb., p.* 429.

grand homme de guerre que Savaric : mais il sut mieux choisir les ennemis qu'il avoit à combattre; et il déploya surtout son courage contre les Sarrasins, qui commencèrent alors à infecter la Gaule, où ils renouvelèrent en même temps et la cruauté des premiers tyrans et les ravages des anciens peuples barbares, ainsi que nous le dirons bientôt.

Abbés guerriers. — Les abbés n'avoient pas l'âme moins martiale. Se lassant de ne faire la guerre qu'aux ennemis du salut, ils voulurent la faire aussi aux ennemis de l'état, et plusieurs d'eux trouvèrent le casque moins pesant que le froc. On vit alors ces hommes qui avoient fait jusqu'à ce temps-là profession de vivre dans la retraite et la pauvreté, paroître à la cour avec plus d'éclat que les seigneurs laïques; et comme ils avoient souvent acheté leurs abbayes, ils s'en approprioient les biens, ou les dissipoient en dépenses superflues, tandis qu'ils faisoient pratiquer la plus rigoureuse pauvreté à leurs religieux, qui, de leur côté, se dédommageoient par leur irrégularité de ce qu'ils avoient à souffrir de l'indigence. On peut juger par-là quelle licence s'introduisit alors dans les monastères. Les saints abbés ne font pas toujours de saints religieux; mais des abbés scandaleux font presque toujours de mauvais moines.

L'AN 718. — *Abbés de Fontenelle.* — Ragenfroi, maire du palais, avoit chassé du monastère de Fontenelle l'abbé Benigne, et il avoit établi à sa place un moine nommé Vandon, qui le suivit à la guerre. Mais le duc Charles ayant appris que Ragenfroi s'étoit sauvé après la bataille de Vinci sur le cheval de Vandon, il fit

emprisonner cet abbé, et rendit à Benigne le gouvernement du monastère. Benigne eut pour successeur Hugues, évêque de Rouen, qui fut en même temps évêque de Paris et de Bayeux, abbé de Fontenelle et de Jumiège (1). C'est un des premiers exemples que je trouve de la pluralité des bénéfices, même à charge d'âmes; et c'est dans la personne d'un saint évêque que je le trouve. Mais sa haute naissance, le malheur des temps, et le saint usage qu'il fit de ces revenus ecclésiastiques, et surtout le plus grand bien de l'église qu'il se proposoit, purent lui servir d'excuse.

Précis de la vie de saint Hugues, évêque de Rouen. — Hugues étoit neveu du duc Charles, et fils de Drogon, l'aîné des enfants de Pepin d'Héristale, et d'Aldetrude, fille de Varatton, maire du palais de Neustrie. Il fut élevé dans la piété auprès d'Ansflède, veuve de Varatton. S'étant engagé dans le clergé, il fut d'abord primicier de l'église de Metz; et nous avons l'acte de la donation qu'il fit alors d'une terre au monastère des saints apôtres, hors les murs de Metz, où saint Arnoux, son trisaïeul, étoit enterré, et où il vouloit faire transférer le corps de Drogon son père (2). L'acte est daté de Metz le 24 de juin, la cinquième année de Dagobert III, c'est-à-dire environ l'an 715.

Charles n'oublia pas dans la distribution des bénéfices un neveu qui pouvoit faire tant d'honneur à l'église et à sa famille. Il lui donna l'évêché de Rouen après la mort de Raniland, et les

(1) *Chron. Fontan.* — (2) *Vita S. Hugonis Rothom. apud Bolland.* 9 *april.*

abbayes de Fontenelle et de Jumiège, avec l'administration des églises de Bayeux et de Paris. Mais Hugues, loin de s'enrichir de ces biens, donna aux églises, et nommément au monastère de Fontenelle, plusieurs belles terres qu'il avoit obtenues du duc Charles. Il mourut saintement le 9 d'avril l'an 730, à Jumiège, où il fut enterré. Mais dans la suite ses reliques furent transférées à Aspres, entre Cambrai et Valenciennes, dans l'église de la sainte Vierge. On ne sait s'il conserva jusqu'à sa mort l'administration des évêchés de Paris et de Bayeux : mais sa sainteté n'est nullement douteuse; et le martyrologe romain honore sa mémoire le neuvième d'avril (2). Plusieurs écrivains l'ont confondu avec un autre Hugues, fils de Charlemagne.

Teutsinde, abbé de Fontenelle et de Saint-Martin de Tours. — Rudbert fut successeur de saint Hugues dans le siége de Rouen, et il paroît que Teutsinde * le fut dans le gouvernement de Fontenelle. C'étoit un abbé courtisan, qui dissipa en peu de temps tout ce que ses prédécesseurs avoient amassé. Il donna à ses parents et aux officiers du roi la troisième partie des biens du monastère : ce qui réduisit les moines à une grande indigence. Mais ils ne purent que murmurer contre leur abbé, lequel ne voulant pas faire son devoir, ne laissoit pas d'avoir du zèle pour le faire faire aux autres par la vigilance

* La chronique de Fontenelle marque que Landon, archevêque de Reims, fut successeur de saint Hugues dans le gouvernement de Fontenelle; mais Landon est plus ancien, et c'étoit alors Milon qui se portoit pour archevêque de Reims.

(1) *Vita Bolland.* 9 *april.*

d'un prevôt qui suppléoit à la sienne. Il étoit en même temps abbé de Saint-Martin de Tours; et il disoit quelquefois aux moines déréglés de ce monastère, que s'ils ne changeoient de conduite, il feroit venir de Fontenelle son prevôt Erinhaire qui sauroit bien les ranger.

Privilége de Saint-Martin de Tours. — On voit par-là que les priviléges accordés au monastère de Saint-Martin de Tours n'avoient pas empêché que le relâchement ne s'y glissât. Gontram, qui en étoit abbé, en avoit obtenu un nouveau vers l'an 710, d'Ibbon, évêque de Tours, en confirmation de celui de l'évêque Chrotbert et du pape Adéodat. Ibbon y marque que les moines de Saint-Martin suivoient la règle de Saint-Benoît; et il dit que saint Martin est après les apôtres le plus illustre confesseur des Gaules. Il conjure ses successeurs de ne jamais donner atteinte aux exemptions qu'il accorde, s'ils ne veulent pas que saint Martin les exclue de sa compagnie, et Jésus-Christ de son royaume. Il recommande surtout que dans l'élection de l'abbé on n'ait égard ni à la naissance, ni aux richesses, mais seulement à la piété (1). L'exemple de Teutsinde nous montre que les intentions de l'évêque de Tours furent mal suivies sur ce dernier article.

Missionnaires français et anglais en Allemagne. — Pendant que la discipline ecclésiastique tomboit ainsi dans les Gaules, il se formoit une fervente église dans la Germanie par les travaux de plusieurs saints missionnaires français

(1) *Apud Mabill. de re Diplom., l. 6, p. 487, et in appent. 2, annall.*

et anglais. Saint Rupert ou Robert, français de naissance, fut un des premiers ouvriers que le père de famille envoya travailler à cette vigne (1). Il fixa d'abord le siége de son épiscopat à Wormes : mais les infidèles, qui restoient encore en grand nombre dans cette ville, vinrent à bout de le chasser. Théodon II, duc de Bavière, l'ayant appris, lui députa des seigneurs de sa cour, pour l'inviter à venir lui annoncer le royaume de Dieu (2). Robert lui envoya d'abord quelques-uns de ses prêtres, pour préparer les voies du Seigneur; et les ayant suivis peu de temps après, il eut la consolation de baptiser le duc avec un grand nombre de courtisans et de personnes du peuple. Ensuite descendant le Danube, il prêcha la foi dans tout le Norique jusqu'à la Basse-Panonie, convertit une grande multitude d'idolâtres à Lork, et établit son siége épiscopal dans la ville nommée alors Juvanie, aujourd'hui Saltzbourg.

Le duc Théodon recommanda en mourant à son fils Théodebert de protéger le saint évêque dans ses travaux apostoliques. Rupert voyant la moisson croître sous les mains des ouvriers, retourna chercher du secours dans sa patrie, et en ramena douze compagnons avec une sienne nièce nommée Erndrude, pour laquelle il fit bâtir près de Salzbourg un monastère aujourd'hui appelé Nunnberg, c'est-à-dire le Mont des Nonnes. Le saint évêque mourut saintement à Juvanie, après avoir célébré la messe le jour de Pâque, qui, cette année, étoit le 27 de mars :

(1) *Vita Ruperti apud Bolland.* 27 *martii.* —(2) *Vide Pagi ad annall.* 692, *n.* 8.

ce qui désigne l'an 718. Il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'il avoit fait bâtir pour sa cathédrale. Avant que de mourir il avoit désigné Vital son successeur, et prédit à sa nièce Erndrude qu'elle ne lui survivroit pas long-temps, comme il arriva en effet (1). Elle est honorée le 30 de juin.

Saint Corbinien : sa vie solitaire. — La France fournit en même temps un autre apôtre à l'Allemagne dans la personne de saint Corbinien, natif de Châtres, à six lieues de Paris. Il eut dès sa jeunesse un grand attrait pour la solitude; et ce fut pour le suivre qu'il s'enferma dans une cellule auprès de l'église de Saint-Germain-de-Châtres. Il n'y vivoit que des aumônes des fidèles, donnant lui-même aux pauvres tout ce qui excédoit son nécessaire (2). Sa réputation s'étendit en peu de temps dans toute la Gaule; en sorte que Pepin, qui vivoit encore alors, l'envoya visiter par un seigneur, et se recommanda à ses prières. Corbinien ayant ainsi passé quatorze ans, voulut se dérober aux honneurs que lui attiroit sa vertu. Il se rendit à Rome, où après avoir fait sa prière devant la confession de saint Pierre, il alla se jeter aux pieds du pape. C'étoit Grégoire II, si nous en croyons Aribon, auteur de la Vie de saint Corbinien. L'humble solitaire lui rendit compte des motifs qui lui avoient fait quitter sa solitude. Le pape en fut édifié : mais ayant reconnu dans l'entretien ses talents et sa vertu, il ne jugea pas devoir laisser cette lumière sous le boisseau, et

(1) *Vita secunda Ruperti apud Bolland.* 27 *mart.* — (2) *Vita S. Corbin. ab Aribone Frising. apud Surium*, 8 *sept.*

lui déclara qu'il vouloit l'ordonner évêque. Ce fut un coup de foudre pour Corbinien, qui, n'étant venu de si loin que pour fuir les honneurs, se vit obligé par obéissance d'accepter cette dignité. Le pape lui donna aussi le *pallium*, avec une commission du saint siége, pour prêcher partout la parole de Dieu.

Son apostolat dans la Gaule. — Corbinien revint dans la Gaule, et y exerça avec de grands fruits le ministère de la parole, pour lequel il avoit en effet un rare talent. Le duc Charles *, sur les merveilles qu'on lui rapporta du nouveau missionnaire, voulut le voir, et le manda à sa cour. Corbinien, en y allant, trouva sur son chemin un voleur nommé Adalbert, que les ministres de la justice conduisoient au supplice. Le saint évêque descendit aussitôt de cheval, et les conjura de lui accorder la vie de ce malheureux, ou du moins d'en suspendre l'exécution jusqu'à ce qu'il eût demandé sa grâce au prince. Voyant qu'il ne pouvoit obtenir aucun délai, il s'approcha du criminel, et ayant fait écarter les assistants, il lui fit faire une confession générale de tous les péchés qu'il avoit commis pendant sa vie, en pensées, paroles et actions. C'est ainsi que s'exprime Aribon, auteur du huitième siècle; et c'est un exemple bien marqué de la confession auriculaire, même des péchés secrets. Le voleur lui ayant donné de grandes marques de repentir, Corbinien lui

* Aribon, qui a écrit la Vie de saint Corbinien, dit que ce fut Pepin qui le manda à sa cour. Mais comme il assure que ce fut Grégoire II qui l'ordonna évêque, et qu'il ne fit ce voyage qu'après son ordination, il est certain que Pepin étoit mort alors. Ainsi, Aribon a mis Pepin pour Charles, ou Grégoire II pour Constantin.

fit le signe de la croix sur la tête et la poitrine, et remonta aussitôt à cheval pour continuer son voyage en diligence. Il ne put se rendre à la cour que le lendemain au soir. La première chose qu'il fit en arrivant, fut de se jeter aux pieds du duc pour lui demander le corps du criminel en quelque état qu'il fût. Charles l'accorda volontiers; et ce malheureux, quoique pendu depuis trois jours, fut trouvé plein de vie, et amené à la cour, où l'on ne pouvoit se lasser de le voir. La grâce fit en même temps en lui un autre miracle non moins surprenant; car sa vie fut, dans la suite, aussi édifiante qu'elle avoit été scandaleuse par le passé, et il se fit le disciple de celui qui l'avoit délivré de la mort.

Saint Corbinien fait un second voyage à Rome. — Comme un miracle si notoire attiroit à saint Corbinien de nouveaux honneurs, il se retira, pour les éviter, dans son ancienne cellule de Châtres. On ne l'y laissa pas tranquille, et peut-être d'ailleurs avoit-il quelque scrupule de ne plus vaquer au ministère dont il avoit été chargé. Quoi qu'il en soit, il fit un second voyage à Rome, pour prier le pape de le décharger de l'épiscopat, et de lui permettre de vivre à Rome du travail de ses mains, sous la protection de saint Pierre. Il prit des chemins détournés par l'Allemagne, afin d'éviter le concours et les respects des peuples. Mais la vertu s'attire partout les honneurs qu'elle craint. Le duc Théodon, nouvellement converti par saint Ruper, connut son mérite, et un de ses fils, nommé Grimoald, s'efforça de le retenir dans ses terres. Corbinien crut devoir continuer sa route, et il fut reçu avec distinction du roi des

Lombards. Dès qu'il fut arrivé à Rome, il exposa au pape Grégoire II les raisons qui lui faisoient souhaiter d'être déchargé du ministère évangélique, et il le conjura de lui accorder quelque morceau de terre dans quelque bois écarté, qu'il pût cultiver de ses mains. Grégoire assembla à ce sujet son clergé et les évêques qui se trouvèrent à Rome. Ils furent tous d'avis que Corbinien devoit retourner travailler à la vigne du Seigneur. Alors le pape l'ayant fait entrer dans l'assemblée, il se soumit avec humilité aux nouveaux ordres qu'on lui donna, et reprit sa route par l'Allemagne.

Corbinien oblige le duc Grimoald de rompre un mariage incestueux. — Grimoald avoit envoyé l'ordre sur les passages, qu'on ne laissât pas passer outre le serviteur de Dieu, qu'il n'eût promis de le venir trouver. Corbinien obéit; mais avant que d'arriver à la cour du prince, il lui fit dire qu'il ne le verroit pas qu'il n'eût chassé la veuve de son frère Théodoald, qu'il avoit épousée contre les canons. Elle se nommoit Piltrude, et sa rare beauté lui donna un empire absolu sur le cœur de Grimoald : il ne pouvoit se déprendre de ses charmes; elle vouloit encore moins le quitter, et le feu de la passion réciproque sembloit tirer une nouvelle vivacité des obstacles. Le saint évêque voyant qu'il ne pouvoit leur persuader de se retirer, refusa constamment de les voir pendant quarante jours; mais il ne cessa de prier pour eux et de leur faire donner les avis convenables. Au bout de ce temps, le Seigneur le consola : Grimoald et Piltrude lui firent dire qu'ils étoient disposés à faire pénitence, et à

rompre leur mariage incestueux. Alors il les fit venir en sa présence, et après qu'ils eurent confessé humblement leurs péchés, il leur imposa la pénitence, fit sur eux le signe de la croix, et mangea ensuite avec eux.

Saint Corbinien fixe son siége à Frisingue. — Saint Corbinien fixa son siége à Frisingue, sur la petite rivière de Mosach, proche l'Isère. Il ne s'y occupoit qu'à extirper les restes de l'idolâtrie, lorsque Piltrude, qui se repentoit déjà d'avoir fait pénitence et de s'être séparée de Grimoald, suscita au saint évêque des persécutions qui l'obligèrent de se retirer à Mais dans le Tyrol, sous la protection de Luitprand, roi des Lombards.

Mort de saint Corbinien. — Dieu se servit des armes des Français pour punir l'inconstance de Grimoald et de Piltrude. Le duc Charles ayant porté la guerre en Bavière, l'an 725, Grimoald perdit ses états et la vie, et Piltrude fut amenée en France avec sa nièce Sonnichilde, que le duc Charles épousa après la mort de Rotrude, sa première femme (1) : ce qui n'empêcha pas que Piltrude ne fût ensuite chassée de France, et réduite à une telle indigence, qu'à peine avoit-elle un âne pour lui servir de monture. Les enfants de Grimoald furent même exclus de sa succession. Hucbert, son neveu, qui lui succéda, commença par rappeler avec honneur saint Corbinien à Frisingue, où ce saint évêque mourut saintement vers l'an 730. Comme il avoit eu révélation du jour de sa mort, il fit préparer le bain, s'y lava le

(1) *Cont. Freg.*, c. 108. *Vita Corbiniani.*

corps ; puis s'étant revêtu de ses habits pontificaux, il célébra la sainte messe pour se donner lui-même le viatique. Après quoi, étant rentré dans sa maison, il demanda un peu de vin, et en ayant goûté, il fit le signe de la croix sur son front, et rendit ainsi son esprit, sans qu'il parût avoir été malade.

Quoiqu'il eût ordonné qu'on l'enterrât dans l'église de Saint-Valentin de Mais, il fut d'abord enterré à Frisingue : mais les pluies continuelles qui suivirent sa mort pendant trente jours, firent craindre qu'il ne fût irrité de ce qu'on n'avoit pas exécuté sa dernière volonté. On transféra donc son corps à Mais, d'où il fut ensuite rapporté à Frisingue par l'évêque Aribon, qui fut son successeur après Erembert et Joseph, et qui a écrit sa vie. Il se fit grand nombre de miracles aux deux translations. On célèbre la fête de saint Corbinien le huitième de septembre.

Vers L'AN 718. — *Missionnaires anglais travaillent à Frise, sous la protection des princes français.* — Tandis que saint Rupert et saint Corbinien cultivoient ainsi la Bavière et les provinces voisines, de zélés missionnaires anglais ne travailloient pas avec moins d'application à la conversion des Frisons et des autres peuples de la Germanie, sous la protection des princes français. Car la politique ou l'amour de la religion porta le duc Charles à accorder à saint Willebrord, et aux hommes apostoliques qui travailloient sous ses ordres, les mêmes secours que leur avoit donné son père Pepin. Il ne fallut rien moins qu'un si puissant protecteur pour empêcher Ratbode, ce duc de Frise dont nous avons parlé, de se porter aux dernières vio-

lences contre les ouvriers évangéliques; mais la mort de Ratbode, arrivée l'an 719, laissa une libre carrière aux progrès de l'évangile. Saint Willebrord reçut alors un puissant renfort dans la personne d'un Anglais nommé Vinfrind, plus connu sous le nom de saint Boniface, qui lui fut donné dans la suite.

Commencements de saint Boniface, nommé alors Vinfrid. — Vinfrid naquit en Angleterre vers l'an 680, au pays de Westsex, c'est-à-dire des Saxons occidentaux, et entra fort jeune dans un monastère qui a été l'origine de la ville d'Excester. Il passa ensuite en celui de Neutcelle, où il fit de grands progrès dans les lettres et dans la piété, sous la conduite de l'abbé Vnbert, qui le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans (1). Vinfrid étoit déjà renommé dans toute l'Angleterre pour ses rares talents, lorsqu'il se sentit inspiré de les consacrer au salut des infidèles dans la Frise. Il arriva l'an 716, dans des circonstances peu favorables. La guerre étoit allumée entre le duc Charles et le duc Ratbode, et il fut impossible au missionnaire de faire entendre sa voix parmi le bruit des armes. Il repassa en Angleterre, où il fut élu abbé de son monastère. Cette charge prescrivoit des bornes trop resserrées à son zèle; il s'en démit peu de temps après, c'est-à-dire l'an 718, entre les mains de Daniel, évêque de Winchester, et reprit le dessein d'aller travailler au salut des idolâtres. Mais afin d'attirer les bénédictions du ciel sur sa mission, il voulut la faire autoriser par le saint siége; et il partit pour Rome cette

(1) *Othlon vita Bonif.*

même année, malgré la rigueur de l'hiver, et les larmes de ses moines qui vouloient le retenir.

Le saint pape Grégoire II, qui occupoit alors la chaire de saint Pierre, le reçut avec bonté, et lui demanda s'il avoit des lettres de son évêque qui rendissent témoignage de sa conduite : ce qui fait voir que l'usage recommandé par tant de canons aux clercs et aux moines, de ne point entreprendre de longs voyages sans des lettres de leur évêque, subsistoit encore *. Boniface tira deux lettres de l'évêque Daniel, l'une cachetée, adressée au pape, et l'autre qui étoit adressée à tous les fidèles, pour les exhorter à exercer l'hospitalité, à l'exemple d'Abraham et de Lot, envers le prêtre Vinfrid (1). Le pape avant lu ces lettres, marqua beaucoup d'estime et d'amitié au saint missionnaire, le retint à Rome pendant l'hiver, et eut avec lui de fréquents entretiens. En le congédiant, il lui donna par écrit, en forme de lettre, ne ample et honorable commission de prêcher l'évangile à toutes les nations infidèles. Après un exorde à la louange de l'homme apostolique, cette commission est conçue en ces termes :

« Au ** nom de la Trinité indivisible, et par

* Nous avons dans Marculfe (*l.* 2, *form.* 94) une formule de ces lettres de recommandation, que les évêques donnoient à ceux de leurs diocésains qui faisoient le pèlerinage de Rome.

** Comme cette commission dans l'inscription est marquée adressée au prêtre Boniface, quelques-uns croient que le pape changea dès-lors le nom de Vinfrid en celui de Boniface. Mais ce titre a été mis sans doute par celui qui a recueilli les lettres de ce saint, parce qu'il ne fut plus

(1) *Epist.* 31, *inter Bonif.*

» l'autorité inébranlable de saint Pierre, prince » des apôtres, dont nous sommes chargés de » gouverner le siége et d'enseigner la doctrine, » nous vous commandons et donnons commis- » sion d'annoncer les mystères du royaume de » Dieu à toutes les nations infidèles où vous » pourrez pénétrer, animé du feu sacré que » Jésus-Christ est venu apporter, et dont vous » paroissez brûler. Au reste, nous voulons que » dans l'administration du sacrement pour ini- » tier à la foi ceux qui croiront, vous suiviez » la formule prescrite par les rituels de notre » siége apostolique » (1). La lettre est datée du 15 de mai, indiction seconde, la troisième année de l'empire de Léon (l'Isaurien), c'est-à-dire de l'an 719. Le pape prend dans l'instruction le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu.*

Vers L'AN 719. — *Saint Boniface, nommé alors Vinfrid, prêche dans la Thuringe et dans la Frise.* — Vinfrid remplit par son zèle et par ses talents l'étendue de la mission qu'il avoit reçue. Il alla d'abord prêcher en Thuringe, où la religion étoit dans un triste état. De là il passa en Frise, pour aider saint Willebrord à recueillir l'abondante moisson qu'on pouvoit y faire depuis la mort de Rathode. Il travailla trois ans sous les ordres de Willebrord, qui fut si charmé des talents du nouvel apôtre, qu'il voulut l'ordonner évêque d'Utrecht en sa place. Il lui fit à ce sujet les instances les plus pressantes; mais Vinfrid s'en excusa sur ce qu'il

guère connu que sous le nom de Boniface; car l'auteur contemporain de la Vie de saint Boniface assure qu'on ne lui donna ce nom qu'à son ordination.

(1) *Ep.* 118, *inter Bonifacianas.*

étoit trop jeune, n'ayant pas encore cinquante ans, et sur ce qu'ayant reçu sa mission du pape pour prêcher la foi aux peuples barbares, il ne pouvoit accepter l'épiscopat sans un ordre du saint siége (1). *C'est pourquoi*, lui dit-il, *je vous conjure de me laisser aller vers les nations auxquelles j'ai été envoyé.* Willébrord lui donna sa bénédiction, et Vinfrid, en se dérobant aux honneurs, alla chercher de nouveaux travaux dans l'intérieur de la Germanie.

Commencements de saint Grégoire d'Utrecht. — En y allant, il visita le monastère de Pfaltz, bâti proche de Trèves par la princesse Adèle, fille de Dagobert II, laquelle en étoit abbesse *. Elle le reçut avec toutes les marques de charité et d'estime, et le fit manger à sa table. Le saint missionnaire voulut de son côté, pendant le repas, lui donner la nourriture spirituelle par l'explication des saintes écritures. Il fit chercher

* Il paroît difficile de fixer l'époque de l'arrivée de saint Boniface au monastère de la princesse Adèle, à qui il rendit visite en allant dans la Hesse. Saint Ludger, dans la Vie de saint Grégoire d'Utrecht, dit que saint Boniface alla dans la Hesse et dans la Thuringe, après avoir demeuré treize ans dans la Frise; mais il me paroît que c'est une faute de copiste, et qu'il faut lire *trois ans*, comme le marque en effet Villebaud dans la Vie de saint Boniface. D'ailleurs, saint Grégoire avoit environ quinze ans lorsqu'il s'attacha à saint Boniface qui alloit en Hesse; or, saint Grégoire mourut âgé de près de soixante-dix ans, au plus tard l'an 776, et par conséquent il a dû s'être fait disciple de saint Boniface l'an 721 ou 722. Le P. Mabillon (*Mabill.*, *t.* 2, *Ann.*, *p.* 41 *et* 172) place le premier voyage de saint Boniface en Frise l'an 715, et il met ensuite qu'il alla au monastère d'Adèle la treizième année après sa première arrivée; *c'est-à-dire*, ajoute-t-il, *l'an* 722 : la contradiction où il tombe se fait assez sentir.

(1) *Villibaldus vita S. Bonif.*

un lecteur. Un petit-fils d'Adèle, nommé Grégoire, se présenta, qui n'avoit alors que quatorze ou quinze ans : il ne faisoit que sortir des écoles du palais, et il étoit venu voir à Pfaltz l'abbesse sa grand'mère. Il étoit fils d'Albéric, qui est apparemment ce fils de la princesse Adèle qui fut ressuscité par sainte Gertrude, comme nous l'avons dit. On lui donna un livre, et, ayant reçu la bénédiction, il lut couramment. Vinfrid, c'est-à-dire saint Boniface, lui dit : « Vous lisez bien, mon fils, si vous entendez » ce que vous lisez » (1). Il répondit qu'il savoit bien lire, et voulut recommencer. Vinfrid lui répliqua : « Ce n'est pas, mon fils, ce que je » veux dire : je demande que vous m'expliquiez, » dans la langue de vos parents, ce que vous » avez lu. » Grégoire avoua qu'il n'étoit pas assez habile pour le faire.

Grégoire se fait disciple de saint Boniface. — Alors Vinfrid expliqua la lecture ; et le jeune homme fut si vivement touché de son discours, que dès qu'il fut fini, il dit à l'abbesse son aïeule qu'il vouloit suivre le saint homme, pour apprendre sous lui les Saintes-Ecritures. L'abbesse rejeta bien loin cette proposition. Elle lui dit qu'elle ne connoissoit pas cet étranger, et qu'elle ne savoit où il alloit. Grégoire persista, et dit à sa grand'mère que si elle ne vouloit pas lui donner un cheval pour suivre le saint missionnaire, il le suivroit à pied. Adèle, qui craignit de s'opposer aux vues de la providence sur son petit-fils, lui donna des serviteurs et des chevaux pour suivre l'homme de Dieu. Ce furent

(1) *Ludger. vita S. Gregor. apud Surium, 25 aug.*

les commencements de la sainteté de Grégoire, depuis administrateur de l'église d'Utrecht.

Comme ce jeune seigneur avoit été nourri délicatement et d'une manière convenable à sa haute naissance, il eut beaucoup à souffrir dans cette première mission qu'il fit avec saint Boniface. Le pays étoit ruiné par les guerres, et dépourvu de toutes les commodités de la vie. Les missionnaires eurent beaucoup de peine à y subsister, même en travaillant de leurs mains. Mais le jeune Grégoire soutint ces premières épreuves avec un courage capable de confondre ceux qui avoient vieilli dans les travaux de la vie apostolique.

L'AN 722. — *Mission de saint Boniface dans la Hesse.* — Ce fut alors que Vinfrid alla porter la lumière de l'évangile aux Hessiens, qui étoient encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. Les fruits répondirent à ses travaux, et le consolèrent de ce qu'il avoit souffert. Il eut la consolation de baptiser en peu de temps plusieurs mille de ces idolâtres. Il envoya à Rome un de ses disciples pour rendre compte au pape du succès de cette mission, et pour lui demander des instructions sur quelques articles. Le pape dans sa réponse, après l'avoir félicité des bénédictions que Dieu répandoit sur ses travaux, lui témoigna qu'il auroit souhaité de le voir. Il n'en fallut pas davantage : le saint missionnaire prit les désirs du souverain pontife pour des ordres, et fit un second voyage à Rome, accompagné d'un grand nombre de ses disciples. En y arrivant, il alla faire sa prière dans l'église de Saint-Pierre : puis il alla loger à l'hôpital.

Boniface fait un second voyage à Rome. —

Grégoire II, ayant su son arrivée, ne différa pas de lui donner audience. Comme ce saint pape brûloit d'un zèle ardent pour la propagation de la foi, il crut qu'il ne pourroit rien faire de plus avantageux aux missions de la Germanie, que d'élever à l'épiscopat un si digne ouvrier. C'est pour cela qu'en conférant avec lui dans la basilique de Saint-Pierre, il lui demanda compte de sa foi sur la Trinité et sur les autres mystères de la religion : non qu'il doutât de la catholicité de Vinfrid ; mais il vouloit suivre en cela la discipline de l'Église romaine ; et il étoit persuadé qu'on ne peut prendre trop de précautions pour s'assurer de la saine doctrine de ceux qui sont chargés de l'enseigner aux autres. Vinfrid dit au pape qu'il s'expliqueroit mieux par écrit que de vive voix, et il demanda quelque temps pour composer une profession de foi détaillée. Il la présenta peu de jours après au pape, lequel en ayant été satisfait, le fit appeler à une seconde audience dans l'église de Latran. Après un fort long entretien qui roula sur la manière de convertir les idolâtres, le saint pape lui déclara qu'il avoit résolu de l'élever à l'épiscopat.

L'an 723. — *Il est ordonné évêque.* — Vinfrid craignit de résister à la volonté de Dieu, s'il refusoit une dignité qui, en lui imposant une nouvelle obligation de travailler au salut des idolâtres, le mettoit en état de le faireavec plus de fruit. Le pape l'ordonna évêque le trentième de novembre, jour de saint André, l'an 723, et changea son nom barbare de Vinfrid en celui de Boniface, que nous lui donnerons dans la suite. Dans la cérémonie de l'ordination, ou

immédiatement après, il prêta au pape le serment suivant, qu'il avoit signé de sa main, et qu'il mit ensuite sur le corps de saint Pierre ; ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'église de ce saint apôtre. En voici la teneur (1).

Serment que saint Boniface prêta au pape à son ordination. — « Au nom du Seigneur Dieu
» Notre Seigneur Jésus-Christ, la sixième année
» du règne de l'empereur Léon, la quatrième de
» son fils Constantin, indiction sixième * : je,
» Boniface, évêque par la grâce de Dieu, pro-
» mets à vous saint Pierre, prince des apôtres, et
» votre vicaire ** le bienheureux pape Grégoire,
» aussi bien qu'à ses successeurs, par l'indivi-
» sible Trinité, et par votre sacré corps, de con-
» server toujours la pureté de la foi catholique
» dans l'unité d'une même créance, à laquelle il
» est hors de doute que le salut de tous les
» chrétiens est attaché : que je ne me laisserai ja-
» mais aller à rien entreprendre contre l'unité de
» l'église universelle ; mais que j'aurai toujours
» une entière fidélité, un sincère attachement
» pour vous et pour les intérêts de votre Eglise,
» à qui le Seigneur a donné la puissance de lier
» et de délier, et à votre susdit vicaire et à ses
» successeurs : que je n'aurai jamais aucune com-
» munion avec les évêques que je verrai s'écarter

* La sixième indiction étoit passée depuis le mois de septembre ; ainsi, il faut lire *la septième indiction.* On croit qu'il s'est aussi glissé une faute dans le nombre des années de Léon.

** Le pape est quelquefois nommé le vicaire de Jésus-Christ, et quelquefois le vicaire de saint Pierre.

(1) *T.* 3, *conc. Gall.*, *p.* 512.

» des routes anciennes, tracées par les saints
» pères : que si je puis, je les empêcherai ; sinon,
» que je les dénoncerai au pape mon seigneur.
» Si je fais ou attente quelque chose contre cette
» promesse; que je sois trouvé coupable au ju-
» gement de Dieu, et que je reçoive le châtiment
» d'Ananie et de Saphire, qui ont voulu vous en
» imposer. Moi Boniface, petit évêque, ai signé
» de ma main le formulaire de cette promesse,
» et la mettant sur le sacré corps de saint Pierre,
» comme il est prescrit, ait prêté ce serment,
» que je promets de garder. » On voit par la teneur de cette promesse, que l'union avec l'Église romaine doit être regardée comme le sceau de la catholicité.

Lettres de Grégoire II à Charles Martel. — Le pape Grégoire en congédiant saint Boniface, lui donna un recueil des canons qui devoient lui servir de règle, et deux lettres de recommandation. La première est adressée à Charles, duc des Français, avec cette inscription : *au Seigneur et notre glorieux fils, le duc Charles* *. Le pape lui donne avis qu'il a ordonné évêque Boniface, dont il fait l'éloge, et qu'il l'envoie prêcher la foi aux peuples de la Germanie. « C'est
» pourquoi, dit-il, nous le recommandons très-
» particulièrement à votre bienveillance, et nous
» vous prions de l'aider dans tous ses besoins,

* Le P. Daniel dit que l'inscription de la lettre du pape est conçue en ces termes : *Au duc Charles, maire du palais*, qu'il rapporte en caractères italiques; mais il a pris le titre que le P. Sirmond, dans son édition des conciles, a donné à cette lettre, *Epistola Gregorii ad Carlum ducem domûs regiæ Francorum*, pour l'inscription même du pape, qu'on lit ainsi : *Domino glorioso filio Carolo duci Gregorius papa.*

» et de le défendre contre tous les ennemis,
» sur lesquels le Seigneur vous donne la vic-
» toire. »

La seconde lettre étoit adressée aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux ducs, aux gouverneurs* des villes, aux comtes, et à tous les chrétiens. Après leur avoir recommandé dans les termes les plus pressants de protéger Boniface, et de pourvoir à tous ses besoins : « Si
» quelqu'un, dit le pape, ce qu'à Dieu ne plaise,
» vient à s'opposer à ses travaux, et à le trou-
» bler dans son ministère, lui et ses successeurs
» dans l'apostolat, qu'il soit frappé d'anathème
» par la sentence divine, et demeure sujet à la
» damnation éternelle. » La lettre est datée du 1er décembre, c'est-à-dire du lendemain de l'ordination de saint Boniface, de l'indiction sixième, et de la septième année de l'empereur Léon. Mais ces dates sont encore ici défectueuses, et ne s'accordent pas**.

Grégoire II écrivit une troisième lettre du même jour au clergé et au peuple de Thuringe, par laquelle en leur marquant qu'il a ordonné

* Il y a dans le texte de la lettre *castaldis;* c'est un terme de la basse latinité, qui signifie le gouverneur d'un château, un châtelain.

** Le P. Chifflet, dans son Histoire de l'abbaye de Tournus, p. 253, rapporte plusieurs exemples pour montrer que dès le neuvième siècle on ne commençoit souvent l'indiction qu'avec l'année. Ces lettres de Grégoire II pourroient prouver de même qu'on suivoit quelquefois cet usage dès le huitième siècle, et alors tout s'accordoit dans les dates; mais ce qui nous empêche de prendre ce parti, c'est que plusieurs siècles encore après, les papes ont constamment commencé l'indiction au mois de septembre.

iface pour être leur évêque, ainsi qu'ils l'a-
nt souhaité, il leur notifie les ordres qu'il
ı donnés pour le gouvernement de cette
e, afin d'autoriser sa conduite sur ces
les.

Nous lui avons recommandé, dit-il (1), de
pas faire d'ordinations illicites, et de ne
admettre aux ordres sacrés celui qui seroit
ame, ou qui auroit épousé une femme qui
oit pas vierge; non plus que ceux qui ne
ɔient pas lettrés, qui auroient fait péni-
:e publique, qui auroient quelque défaut
ıble en quelque partie de leur corps, qui
ient attachés au barreau, ou sujets à quel-
servitude, et diffamés par quelque en-
:. Quant aux Africains qui prétendroient
promus aux ordres sacrés, qu'il se donne
ırde de les y admettre; parce que quel-
uns d'eux sont manichéens, et qu'on en
vent trouvé d'autres qui avoient été re-
sés. Qu'il ne diminue en rien, mais qu'il
plutôt d'augmenter le patrimoine des
s, aussi bien que tout ce qui sert au
ministère et à l'ornement des autels.
lu revenu de l'église et des oblations des
; il fasse quatre parts; qu'il en garde une
ui, qu'il distribue la seconde aux clercs,
troisième soit pour les pauvres et les
ıs, et la quatrième pour la réparation
lises. Qu'il fasse les ordinations des prê-
des diacres seulement aux jeûnes du
:me, du septième et du dixième mois;
ımencement et au milieu du carême,

tol. Greg. II, t. 1, *conc. Gall.*, *p.* 514.

» le samedi au soir; et que hors le cas de né-
» cessité, il n'administre le baptême qu'à Pâque
» et à la Pentecôte. »

On voit par cette lettre quelles étoient encore alors les règles de la discipline en vigueur dans l'Eglise romaine, touchant les ordinations et l'emploi des biens ecclésiastiques. On rapporte environ au même temps trois autres lettres du même pape, qui sont sans date. Il adresse la première à quelques seigneurs de Thuringe, pour les féliciter de leur constance dans la foi, malgré les sollicitations des idolâtres, et les exhorter à suivre les instructions de Boniface, qu'il leur envoie pour être leur évêque.

La seconde est écrite au peuple de Thuringe: « Nous vous avons envoyé, dit le pape (1),
» notre frère le très-saint évêque Boniface, pour
» vous baptiser, et vous enseigner la foi de
» Jésus-Christ; obéissez-lui en tout..... Faites
» bâtir une maison où votre père et votre évêque
» puissent demeurer, et des églises où vous
» puissiez prier. »

La troisième lettre est adressée aux Altsaxons; c'est-à-dire, en langue tudesque, aux anciens Saxons. Le pape les exhorte paternellement à renoncer à l'idolâtrie, à demeurer fermes dans la religion chrétienne, que plusieurs d'eux avoient embrassée, et il leur marque qu'il leur envoie l'évêque Boniface pour les consoler, et pour les instruire de la foi en Jésus-Christ.

Charles Martel protège saint Boniface.—Saint Boniface, muni de toutes ces lettres, retourna à sa mission par la Gaule, et présenta la lettre

(1) *T. 1, conc. Gall., p. 515.*

du pape au duc Charles, qui la reçut avec respect. Ce prince écrivit en conséquence une lettre circulaire aux évêques, aux ducs, aux comtes et aux autres officiers de sa dépendance pour leur notifier qu'il avoit pris l'évêque Boniface sous sa protection, et pour défendre à qui que ce fût de le troubler dans ses fonctions (1).

Saint Boniface prêche dans la Hesse. — Boniface repassa ensuite chez les Hessiens pour y achever l'œuvre du Seigneur, si heureusement commencée. Il confirma les néophytes dans la foi par l'imposition des mains, et s'appliqua à abolir les restes du paganisme. Il y avoit à Geismar, qui est aujourd'hui une ville de la Hesse, un arbre d'une grandeur extraordinaire, qu'on nommoit *le chêne de Jupiter* *, et qui étoit l'objet de plusieurs superstitions. Boniface entreprit de l'abattre (2). Les païens qui étoient présents invoquèrent leur dieu contre le saint missionnaire, et ils ne doutoient pas que sa vengeance n'éclatât contre lui; mais l'arbre tomba presque aux premiers coups dont il fut frappé, et se fendit en quatre parties, ce qui acheva de détromper les idolâtres. Saint Boniface se servit du bois de cet arbre pour construire un petit oratoire en l'honneur de saint Pierre, comme pour faire un trophée à Dieu des dépouilles mêmes du démon.

* Le sieur Baillet, dans la Vie de saint Boniface, dit qu'on nommoit cet arbre *la force de Jupiter*, parce qu'il y a dans le texte latin *robur Jovis*. Ignoroit-il que *robur*, en parlant d'un arbre, signifie un chêne, et que le chêne étoit consacré à Jupiter?

(1) *Epist. Caroli, t.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 517. — (2) *Villebald. vita Bonif.*, c. 8.

L'an 724. — *Saint Boniface prêche dans la Thuringe.* — Ayant ainsi partagé la Hesse, il alla dans la Thuringe, désolée alors par la tyrannie de ses ducs, Théobalde et Hédènes, en sorte qu'une grande partie de cette province s'étoit soumise aux princes idolâtres et Saxons, et avoit embrassé leur religion. Il s'étoit aussi élevé parmi les chrétiens de faux docteurs plongés dans tous les désordres de l'impudicité. Boniface les confondit, et les décrédita en les démasquant. Pour ôter toute autorité aux chefs de l'erreur, il n'y a souvent qu'à les faire connoître, et qu'à lever aux yeux du peuple qu'ils séduisent, le voile de l'hypocrisie, sous lequel ils cachent leurs désordres. Par là Boniface fit en peu de temps refleurir la foi dans cette province. Il bâtit même des églises et des monastères en divers endroits.

Mais les succès d'un ouvrier évangélique ne manquent guère d'exciter la jalousie de ceux qui travaillent dans le champ voisin, et qui veulent quelquefois recueillir les fruits d'une terre qu'ils n'ont pas ensemencée : c'est ce que Boniface ne tarda pas d'éprouver.

Saint Boniface est troublé dans ses fonctions. — Un évêque du voisinage, qu'on croit être celui de Cologne, après avoir négligé de défricher les terres où travailloit le nouvel apôtre, prétendit, quand il les vit si bien cultivées, qu'elles étoient de son diocèse. Boniface crut que le bien de la mission l'obligeoit de soutenir ses droits. Il eut recours au pape, et en lui rendant compte des progrès de l'évangile, il l'instruisit des contradictions qu'il avoit à essuyer. Grégoire lui fit une réponse obligeante,

où, après l'avoir félicité du fruit de ses travaux, il l'exhortoit à ne point se laisser intimider par les menaces des hommes; mais à mettre toute sa confiance au Seigneur, qui ne manque pas de bénir les droites intentions de ses serviteurs. Il ajoutoit : « Quant à l'évêque qui a négligé de » prêcher la foi à cette nation, et qui prétend » aujourd'hui qu'une partie de la province est » de son diocèse, nous avons écrit des lettres » paternelles à notre très-excellent fils le patrice » Charles, pour l'engager à le réprimer, et nous » sommes persuadés qu'il y donnera ses soins (1). « La lettre est datée du 5 de décembre, et de la huitième année de l'empire de Léon, c'est-à-dire de l'an 724.

Saint Boniface, animé par la protection du saint siége, redoubla ses soins et ses travaux pour la conversion des nations germaniques. Il eut la consolation de voir les anciens chrétiens concourir à cette bonne œuvre par les secours temporels qu'ils lui fournissoient. La charité peut-elle se proposer un plus digne objet? Un saint missionnaire, à l'exemple de saint Paul, ne demande rien, et n'a besoin de rien pour lui-même. Mais il a toujours des besoins pour ses chers néophytes, et il peut, comme saint Paul, les demander pour eux. Boniface trouva en Angleterre et en France de pieux et de généreux amis, qui ne le laissèrent manquer d'aucun des secours propres à faciliter les progrès de la foi. Ethelbert, roi de Kent, le duc Charles et Pepin son fils, lui donnèrent

(1) *Gregor. II, epist.* 8, *ad Bonif.*, *t.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 518.

des marques de leur libéralité. De pieuses abbesses avoient soin de le fournir d'habits et de livres. En remerciant l'abbesse Eadbulge des livres qu'elle lui avoit envoyés, il la prie de lui écrire, en lettres d'or, les épîtres de saint Paul, afin de frapper par cet éclat les yeux des infidèles, et leur inspirer plus de respect pour les saintes Ecritures (1). Le vrai zèle ne néglige rien; et les plus petites choses qui contribuent au salut du prochain, lui paroissent grandes.

Instructions de l'évêque Daniel à saint Boniface. — Daniel, évêque de Vinchester, donna d'autres secours à Boniface. Il lui adressa une instruction détaillée et pleine des plus sages avis, sur la manière dont il devoit s'y prendre pour détromper les idolâtres. « Ne combattez » pas directement, leur dit-il, les généalogies » qu'ils font de leurs faux dieux. Accordez-leur » qu'ils ont été engendrés comme les hommes, » par le commerce ordinaire du mari et de la » femme, afin d'en tirer avantage pour montrer » que ces dieux et ces déesses, étant nés de la » même manière que les hommes, ils ont commencé d'être, et sont plutôt des hommes que » des dieux. Quand ils auront été contraints d'avouer que leurs dieux ont eu un commencement, puisqu'ils ont été engendrés par d'autres, demandez-leur s'ils croient que le monde » a commencé dans le temps, ou s'il a existé de » toute éternité. S'il a eu un commencement, » qui l'a créé. Sans doute qu'après la création » du monde, ils ne trouveront aucun lieu où » leurs dieux engendrés aient pu demeurer; car

(1) *Bonif.*, *ep.* 28.

» j'appelle monde, non-seulement le ciel et la
» terre, mais encore tous les espaces que l'ima-
» gination peut représenter à l'esprit (1).

» S'ils disent que le monde est sans commen-
» cement, appliquez-vous à réfuter cette opinion
» par plusieurs raisonnements ; et cependant
» demandez-leur qui commandoit au monde,
» qui le gouvernoit avant la naissance des
» dieux, et comment ils ont pu soumettre à
» leur puissance ce monde qui existoit avant
» eux. Où et quand le premier dieu et la pre-
» mière déesse ont été engendrés et établis. S'ils
» engendrent encore aujourd'hui d'autres dieux
» et d'autres déesses. S'ils n'en engendrent plus,
» quand ont-ils cessé d'engendrer ? S'ils engen-
» drent encore, le nombre des dieux doit être
» infini : or, dans cette multitude on ne peut
» connoître celui qui est le plus grand, et cha-
» que dieu doit craindre d'en rencontrer un plus
» puissant que lui.

» Il faut aussi leur demander s'ils servent
» leurs dieux pour une félicité temporelle ou
» pour un bonheur éternel. Si c'est pour une
» félicité temporelle, qu'ils disent en quoi les
» païens sont plus heureux que les chrétiens,
» et quel avantage ils prétendent procurer par
» leurs sacrifices à des dieux qui sont maîtres
» de tout. Pourquoi ces dieux permettent-ils que
» des hommes qui dépendent d'eux, aient de
» quoi leur donner ce qui leur manque ? Si leurs
» dieux ont besoin de quelque chose, que ne se
» font-ils offrir des présents plus précieux que
» les victimes qu'on leur immole ? S'ils n'ont

(1) *Epist. Daniel. inter Bonif.*, *epist.* 67.

» besoin de rien, à quoi bon tant de sacrifices?
» Il faut leur faire ces objections et d'autres
» semblables, non en leur insultant d'une ma-
» nière propre à les irriter, mais avec beaucoup
» de modération et de douceur....

» Dites-leur encore : Si les dieux sont tout-
» puissants et vraiment justes, non-seulement
» ils récompensent ceux qui les honorent, mais
» il punissent ceux qui les méprisent, et s'ils
» font l'un et l'autre en cette vie, pourquoi
» épargnent-ils les chrétiens qui renversent
» leurs idoles, et détournent presque le monde
» entier de leur culte? Pourquoi, tandis que les
» chrétiens possèdent des terres fertiles en vin
» et en huile, les dieux n'ont-ils laissé aux païens
» que des terres toujours glacées, où cependant
» chassés de tous les autres pays, ils croient ré-
» gner? Ne manquez pas non plus de tirer
» avantage contre les idolâtres de l'étendue du
» monde chrétien, en comparaison de laquelle
» ils sont en si petit nombre : mais de peur qu'ils
» ne se prévalent de l'antiquité de l'empire de
» leurs dieux sur ces nations, il faut leur faire
» connoître comment tout l'univers est demeuré
» plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie, jus-
» qu'à ce qu'elles aient été dissipées par la grâce
» de Jésus-Christ, et par la connoissance d'un
» seul Dieu. »

Saint Boniface consulte le saint siége sur plusieurs doutes. — Saint Boniface sut mettre à profit des avis si sages pour la conversion de ces peuples, dont il fit en peu de temps une chrétienté florissante. Il députa le prêtre Denval pour en rendre compte au pape, et pour le consulter sur quelques doutes concernant son

nistère. Grégoire II, après l'avoir félicité des
its de son apostolat, le loue de ce qu'il a
ours au saint siége dans ses doutes. « Comme
aint Pierre, dit-il (1), a été le principe de
épiscopat et de l'apostolat, vous faites pru-
lemment de vous adresser à son siége; et
ous répondrons à vos doutes, non de nous-
mêmes, mais par la grâce de *celui qui nous*
end disertes les langues des enfants. » Le
pe résolut ensuite les questions proposées.

Réponse du pape aux doutes de Boniface. —
s deux premières concernent le mariage. Gré-
ire dit qu'il seroit à souhaiter qu'on n'en
ntractât pas entre parents : mais il veut qu'on
e de quelque indulgence envers ces barbares
ouvellement convertis, et il leur permet de se
arier dans le cinquième degré. La réponse à
cinquième question paroît singulière : la
oici.

« II. Si par quelque infirmité, une femme n'a
pu rendre le devoir conjugal à son mari,
vous demandez ce que fera le mari. Il seroit
bon qu'il demeurât ainsi, et gardât la conti-
nence : mais s'il ne peut la garder, qu'il se
marie plutôt. » Cette décision n'a paru étrange
quelques théologiens que parce qu'ils n'ont
as fait réflexion qu'il s'agit d'un empêchement
ui a ôté le pouvoir de consommer le mariage;
ar le pape ne dit pas, *si la femme ne peut*; il
it : *si la femme n'a pu, si non valuerit* *. Voici
es réponses aux autres questions.

* C'est à quoi M. Fleury (*t.* 9, *p.* 212) n'a pas fait assez
attention, quand il a dit que *cette décision, prise à la*
igueur, seroit contraire à l'évangile et à saint Paul.

(1) *Greg. II, ep. ad Bonif., t,* 1, *conc. Gall., p.* 519.

III. Si un prêtre est accusé par le peuple, et qu'on ne puisse prouver le crime par des témoins certains, il faut s'en rapporter au serment de l'accusé.

IV. On ne doit pas réitérer la confirmation donnée par l'évêque.

V. On ne doit pas mettre sur l'autel deux ou trois calices pour la consécration du sang, mais un seul.

VI. Touchant les viandes immolées, il faut s'en tenir à la règle prescrite par saint Paul. *Si quelqu'un vous dit : voilà qui a été immolé aux idoles, abstenez-vous-en à cause de celui qui vous l'a appris, et pour avoir égard à la conscience.* (1. *ad Cor.* 10, 28.)

VI. On ne doit pas permettre à ceux ou à celles qui dans leur enfance ont été offerts par leur parents dans des monastères, de sortir ou de se marier. (La discipline changea dès le siècle suivant; et l'on ordonna que les enfants qui avoient été offerts par leurs parents en bas âge, auroient le droit de choisir leur état, quand ils seroient en âge de discrétion. Le dixième concile de Tolède avoit défendu qu'on offrît des enfants dans les monastères, avant qu'ils eussent atteint l'âge de dix ans.) Dans la Gaule et l'Italie on les offroit dès l'enfance *.

* Voici la manière dont on offroit un enfant pour être moine ou chanoine. On lui faisoit une couronne, et on le présentoit au prêtre, après l'évangile, portant le pain et le vin pour le sacrifice. Quand le prêtre avoit reçu l'offrande des mains de l'enfant, les parents prenoient la main de cet enfant, l'enveloppoient avec la nappe de l'autel, et promettoient que ni par eux, ni par d'autres personnes, ils ne le porteroient jamais à quitter l'ordre où il entroit; ensuite ils mettoient sur l'autel cette promesse

VIII. Ceux qui ont été baptisés par des prêtres indignes ou adultères, sans avoir été interrogés sur la foi, ne doivent pas être rebaptisés, si le baptême a été administré au nom de la Trinité.

IX. Mais pour ceux qui ayant été enlevés à leurs parents dans leur enfance, ne savent s'ils ont été baptisés ou non, il faut les baptiser.

X. On doit accorder aux lépreux la communion du corps et du sang du Seigneur; mais il faut les empêcher de manger avec ceux qui sont sains.

XI. Quand il y a une maladie contagieuse dans une église ou dans un monastère, c'est une folie que de vouloir fuir; car personne ne peut éviter la main de Dieu.

XII. Enfin, le pape déclare à saint Boniface qu'il peut manger et converser avec les prêtres et les évêques dont la conduite est scandaleuse; et il lui permet pour un plus grand bien d'en agir de même avec les seigneurs qui le protégent.

La lettre est datée du vingt-deuxième de novembre, de la dixième année de Léon et de l'indiction dixième c'est-à-dire de l'an 726.

Lettre de saint Boniface à l'evêque Daniel. — Avant que de recevoir cette réponse du pape, saint Boniface avoit consulté sur le dernier article l'évêque Daniel son ami, dont il connoissoit les lumières. Il lui marquoit qu'il trouvoit en France et en Germanie plusieurs faux évêques qui semoient l'ivraie avec le bon grain de

écrite, qui contenoit communément quelque legs fait au monastère en faveur de l'enfant qu'on y recevoit, ainsi qu'on le voit par quelques anciennes formules qui nous restent de ces offrandes (*Lanfranc Decret.*, *c.* 17).

la parole, et qui enseignoient diverses erreurs. « Quelques-uns, dit-il (1), s'abstiennent des » viandes que Dieu a créées pour la nourriture; » d'autres ne se nourrissent que de lait et de » miel, et rejettent le pain et les autres mets. » C'est de tout temps que de faux docteurs ont prétendu se faire honneur par une sévérité outrée, et cacher le déréglement de leurs mœurs sous ce masque trompeur, qui n'impose plus qu'aux simples. « Il y en a même, continue » saint Boniface, qui soutiennent qu'on peut » élever au sacerdoce des homicides et des » adultères qui persévèrent dans leurs péchés. » Quand nous allons à la cour de France pour » demander de la protection dans notre minis- » tère, nous sommes obligés de communiquer » avec ces mauvais pasteurs, quoique nous ne » le fassions pas au sacrifice de la messe, ni à » la participation du corps et du sang de Jésus- » Christ, et que nous évitons aussi de nous » trouver à leurs assemblées. Je voudrois savoir » ce que vous pensez là-dessus de ma conduite....

» Je ne puis, sans la protection du prince des » Français, gouverner le peuple, défendre les » prêtres et les clercs, les moines et les servantes » de Dieu, ni empêcher les superstitions païennes » dans la Germanie, sans son autorité. Or, » quand je vais le trouver, je suis contraint de » communiquer avec des évêques du caractère » de ceux dont j'ai parlé; et je crains que cela » ne me soit cependant imputé à péché, parce » que je me souviens qu'au temps de mon ordi- » nation, j'ai juré sur le corps de saint Pierre

(1) *Epist.* 3, *Bonif. ad Daniel.*

» que j'éviterois la communion de ces sortes de
» personnes, si je ne pouvois les faire rentrer
» dans les voies canoniques. Mais d'un autre
» côté je crains encore plus le dommage qui en
» reviendroit à la mission, si je n'allois plus à
» la cour du prince des Français. Je prie votre
» paternité d'avoir la bonté de mander à son
» fils ce qu'elle en pense. »

Saint Boniface en finissant sa lettre, console Daniel de ce qu'il avoit perdu l'usage des yeux. « Mon père, lui dit-il, vous avez, comme saint
» Antoine le disoit de Dydime, les yeux dont
» on voit Dieu, les anges et les joies de la cé-
» leste Jérusalem... Car que sont les yeux du
» corps dans ces temps si dangereux, sinon
» des fenêtres par lesquelles nous voyons des
» péchés et des pécheurs, et ce qui est pis, par
» où les péchés entrent dans nos âmes? »

Réponse de Daniel à Boniface. — On voit par la réponse de Daniel, qu'il étoit versé dans la science ecclésiastique. Il décide que Boniface peut, par nécessité et pour le bien des églises, communiquer dans les usages de la vie civile avec les mauvais pasteurs, dont il lui avoit écrit. Il apporte là-dessus plusieurs autorités; après quoi il ajoute: « Nous vous avons écrit ceci en
» tremblant, parce que nous avons appris que
» vous avez porté cette affaire à des personnes
» d'un rang plus élevé que nous (1). » Il parle du pape, que saint Boniface avoit consulté.

A en juger par ces lettres, il y avoit alors parmi le clergé de France un grand nombre de pasteurs scandaleux, ou de séducteurs hypo-

(1) *Epistol. Daniel. in notis Serrarii ad ep. Bonif.*

crites; et la cour du duc Charles étoit surtout infectée de ces mauvais évêques. Les guerres que les Français eurent en ce temps-là à soutenir contre les nations barbares, ne firent qu'accroître la licence et les désordres.

Révolution arrivée en Espagne par la conquête des Sarrasins. — Il étoit arrivé en Espagne une révolution qui exposa bientôt le royaume et l'église de France aux plus grands malheurs. L'incontinence de Rodrigue, dernier des rois goths, en fut la première cause. Ce sont les passions des princes qui détruisent les états, comme c'est leur sagesse et leur valeur qui les établissent. Rodrigue devint si éperdument amoureux de la fille du comte Julien, que désespérant de triompher de sa vertu par les sollicitations, il en vint à la violence. Les larmes de cette fille, qui apprirent son malheur à son père, ne furent pas moins éloquentes pour en demander vengeance, que l'avoit été le sang de l'ancienne Lucrèce dans une pareille occasion; et Julien porta son ressentiment plus loin que Brutus; car comptant pour rien le désastre de sa patrie, pourvu qu'il pût écraser sous ses ruines l'auteur de l'outrage qu'il avoit reçu, il sacrifia au plaisir de se venger sa liberté et celle de sa nation, en appelant à la conquête de l'Espagne les Sarrasins d'Afrique.

Caractère des Sarrasins. — C'étoit une nation barbare, en qui une impétuosité féroce tenoit lieu de bravoure. Sa religion conforme à ses mœurs, étoit un mahométisme mêlé d'idolâtrie. Ces peuples, trop stupides pour découvrir les impostures de Mahomet, étoient assez grossiers pour goûter sa voluptueuse morale; et à l'exem-

ple de leur prophète, ils prêchoient l'Alcoran les armes à la main. Le faux zèle et l'avidité du pillage les firent voler à une aussi belle et aussi facile conquête que celle de l'Espagne le paroissoit dans les conjonctures.

Les Sarrasins s'emparent de la Gaule Narbonnaise. — Les Goths, affoiblis par leurs vices autant que par leurs divisions, n'étoient plus ces conquérants si redoutés. Les Sarrasins subjuguèrent en peu de temps ces anciens vainqueurs des Romains, et détruisirent en Espagne l'empire des Goths, qui avoit subsisté avec tant de gloire durant plus de trois cents ans. Ils portèrent bientôt après leurs armes dans la Gaule Narbonnaise, qui étoit une partie de la monarchie espagnole. Cette province leur résista plusieurs années. Mais enfin ils prirent Narbonne onze ans après leur arrivée en Espagne, c'est-à-dire l'an 722, passèrent les hommes au fil de l'épée, emmenèrent captifs les femmes et les enfants. Ils allèrent ensuite mettre le siége devant Toulouse (1). Eudes, duc d'Aquitaine, qui s'étoit fait comme un état indépendant dans les provinces au-delà de la Loire, courut au secours de cette place, et obligea les Sarrasins de lever le siége : mais il ne put empêcher qu'ils ne fissent les années suivantes plusieurs excursions dans les Gaules, sous la conduite d'Abdérame, portant partout la désolation et le ravage. Ils s'attachoient particulièrement à saccager les églises et les monastères, espérant y trouver plus de butin et moins de résistance qu'ailleurs.

(1) *Chron. Moissiacense. Vide Pagi ad ann.* 721.

Vers L'AN 727. — *Les Sarrasins ravagent le monastère de saint Chaffre, et font mourir ce saint abbé.* — Un corps de ces barbares ayant pénétré dans le Vellai, y pilla le monastère de Calméliac ou Carméri, qui étoit alors gouverné par saint Théoffroi, vulgairement saint Chaffre (1). Ce saint abbé étoit natif de la ville d'Orange, et avoit été élevé dès sa jeunesse sous la conduite d'Eudon son oncle, abbé de Carméri, qui le désigna son successeur. Il y avoit plusieurs années que saint Chaffre remplissoit cette charge avec édification, lorsqu'on apprit l'irruption des Sarrasins dans le Vellai. Il fit cacher tous ses religieux dans des bois sur une montagne voisine, et voulut demeurer seul dans le monastère. Les Sarrasins l'y trouvèrent en prières devant l'autel, et le battirent si cruellement qu'ils l'y laissèrent pour mort. Plusieurs de ces barbares étoient plus idolâtres que mahométans; et comme le lendemain ils vouloient célébrer une de leurs fêtes par un sacrifice, ils furent étrangement surpris de voir celui qu'ils croyoient mort, paroître au milieu d'eux pour leur reprocher leurs superstitions. Le sacrificateur ne répondit au saint abbé qu'en lui jetant une grosse pierre à la tête, dont il lui fit une plaie mortelle. Un grand orage étant survenu en même temps, fit fuir les Sarrasins; et saint Chaffre, qui vécut encore quelques jours, eut la consolation de voir revenir tous ses religieux, sans qu'il leur fût arrivé aucun mal. On rapporte sa mort à l'an 728. Il est honoré le dix-neuvième d'octobre. Le monastère de Caméri et

(1) *Vita S. Theofred.*

la petite ville qui s'y est formée ne sont plus connus que sous le nom de *Monastier-Saint Chaffre;* car c'est ainsi qu'on a défiguré le nom de Théoffroi.

L'AN 731. — *Les Sarrasins ravagent l'Aquitaine.* — Eudes, qui avoit conclu la paix avec les Sarrasins, les avoit invités à le venir secourir contre le duc Charles; mais il fut bientôt contraint lui-même d'implorer le secours de ce prince contre ces ennemis, aussi perfides que puissans. Abderame passa les Pyrénées avec une formidable armée, pour envahir toute la Gaule. Il marcha vers la ville de Bordeaux, la prit, brûla toutes les églises, et fit massacrer un grand nombre de chrétiens. Il pilla ensuite les plus belles villes de l'Aquitaine, tandis qu'une partie de ses troupes ravageoit la Provence et la Bourgogne. Elles pénétrèrent jusqu'à Marseille; et ce fut sans doute alors que les religieuses du monastère de Saint-Cyr, ou de Saint-Sauveur, bâti proche de cette ville par Cassien, firent une action bien héroïque pour la défense de leur chasteté.

Courage héroïque des religieuses de Marseille pour la conservation de leur virginité. — Elles étoient au nombre de quarante. Eusébie, qui étoit leur abbesse, ayant appris l'arrivée des Sarrasins, et craignant que la beauté de plusieurs de ses sœurs ne les exposât à la brutalité de ces barbares, elle les exhorta à sacrifier cette dangereuse beauté à la conservation de leur pudeur, et à se défigurer le visage d'une manière qui ne fût propre qu'à inspirer de l'horreur. En même temps, pour leur donner l'exemple, elle se coupa elle-même le nez; et toutes eurent le

courage de l'imiter (1). C'étoit un bien hideux spectacle; mais ces courageuses vierges ne parurent jamais plus belles aux yeux de Dieu. Les Sarrasins ayant donc enfoncé le monastère, leur brutale passion, frustrée de sa proie par ce pieux stratagème, se changea en fureur. Ils massacrèrent ces saintes filles, qui allèrent ainsi parées recevoir de leur divin époux la double palme de la virginité et du martyre. On voit le tombeau d'Eusébie dans le monastère de Saint-Victor de Marseille, et elle y est représentée le nez coupé. Les quarante religieuses furent enterrées dans une même chapelle, dite *de la confession.*

Martyre de saint Porcaire II, abbé de Lerins, et de presque tous ses religieux. — Les Sarrasins allèrent ensuite exercer leur rage sur le célèbre monastère de Lerins, qui avoit alors repris cet esprit de ferveur dont nous avons vu ailleurs qu'il étoit déchu. Les autres barbares qui avoient ravagé la Gaule dans le cinquième siècle, avoient toujours épargné ce saint désert : mais cette île, qui n'avoit encore été arrosée que des larmes de tant de saints solitaires, fut alors toute inondée de leur sang. Saint Porcaire, second du nom, en étoit abbé, et il y gouvernoit plus de cinq cent quarante moines (2). Dieu lui ayant révélé que son monastère étoit sur le point d'être saccagé, il assembla ses religieux, et leur proposa le choix, ou de se sauver par la fuite, ou de cueillir la palme du martyre par une mort généreuse. Ils répondirent presque tous qu'ils préféroient la gloire de mourir pour Jésus-Christ

(1) *Vita Ruffii, hist. de Marseille, t. 2, p. 128 et p. 58.* — (2) *Vita S. Porcarii.*

à une fuite honteuse. Porcaire, consolé par le courage des siens, commença par cacher les reliques du monastère. Ensuite il fit embarquer pour l'Italie trente-six jeunes religieux, et seize enfants qui étoient élevés dans la communauté, dans la crainte qu'il eut qu'ils ne pussent résister aux tourments. Tous les autres, qui étoient encore au nombre de plus de cinq cents, se préparèrent au martyre, et reçurent le pain des forts, afin de se fortifier pour le combat. Il n'y en eut que deux, à savoir, Eleuthère et Colomb, qui, voyant venir les barbares, furent saisi de frayeur, et allèrent se cacher dans un antre du rivage.

L'AN 731. — *Les Sarrasins saccagent le monastère de Lérins, et font mourir les moines.* — Les Sarrasins étant débarqués, pillèrent le monastère, brisèrent les croix et les autels, et se saisirent des moines. Comme ils ne trouvèrent pas les trésors dont ils s'étoient flattés, ils tâchèrent par les tourments de les leur faire découvrir. Mais la pauvreté évangélique étoit le plus précieux trésor de ces saints religieux. On sépara d'abord les plus âgés, et l'on fit à ceux-là les plus magnifiques promesses, pour les engager à renoncer à la foi. Les vieillards affligés ne cessoient de prier pour les jeunes. Ils furent exaucés; et les uns et les autres montrèrent un courage à l'épreuve des tourments et des caresses. On commença par faire mourir les vieillards par diverses sortes de supplices, à la vue des jeunes, pour les intimider. Mais le sang de leurs pères n'ayant servi qu'à leur donner un nouveau courage, ils furent tous massacrés pour la foi, à l'exception de quatre jeunes religieux des mieux

faits, qui furent embarqués dans le vaisseau du commandant, et réservés pour l'esclavage. Colomb *, qui étoit caché avec Eleuthère, eut honte de sa lâcheté. Il sortit de son antre pour avoir part au combat et à la couronne de ses frères, et il reçut avec eux la palme du martyre.

Le vaisseau qui portoit les quatre jeunes moines ayant abordé au port d'Agai en Provence, ils obtinrent la permission de descendre à terre, sous prétexte de quelques besoins : mais voyant que les barbares occupés aux pillage ne les observoient point, ils s'enfoncèrent dans un bois, et s'y cachèrent si bien qu'on ne put les découvrir. Echappés ainsi, comme par miracle, ils se rendirent à Ariuc, monastère de filles au diocèse d'Antibes, bâti et gouverné par les abbés de Lerins; et dès qu'ils surent que les barbares s'étoient entièrement retirés, ils retournèrent à Lerins.

Ce fut pour eux un bien triste spectacle que de voir la terre jonchée des corps morts de leurs frères. Après avoir mêlé leurs larmes au sang de ces saints martyrs, dont ils envioient le sort, ils leur donnèrent la sépulture avec Eleuthère qui étoit sorti de sa grotte. Ils allèrent ensuite en Italie chercher les jeunes religieux que saint Porcaire y avoit envoyés, réparèrent le monastère, et en élurent abbé Eleuthère, que la providence parut avoir conservé à ce dessein. Le martyrologe romain fait mention au 12 d'août de saint Porcaire et de ses compagnons, au nombre de cinq cents. Plu-

* Ce Colomb de Lerins n'est apparemment pas le moine de ce nom qui, plus de cinquante ans auparavant, fut un des bourreaux de saint Aigulfe.

sieurs auteurs se sont trompés en confondant ce saint abbé avec celui de même nom, dont saint Cesaire d'Arles fut disciple.

Autres ravages des Sarrasins. — Les Sarrasins pénétrèrent dans le Viennois et dans la Bourgogne; et comme un torrent de flammes, ils ravagèrent tout sur leur passage. Ce fut alors que se vérifia sur la ville de Vienne la prédiction de saint Clair, dont nous avons parlé ailleurs. Ils saccagèrent cette place *, et ruinèrent les monastères de Grigni et les autres, qui étoient en grand nombre aux environs de Vienne. L'église que saint Mamert avoit fait bâtir sur les bords du Rhône, pour y placer les reliques de saint Ferréol, avec la tête de saint Julien, fut brûlée. C'est ce qui engagea Willicaire, alors évêque de Vienne, de transférer dans la ville ce précieux dépôt, qui fut sauvé de l'incendie; et il fit bâtir à la hâte une petite église pour le placer.

Je ne décrirai pas en détail tous les maux que ces barbares firent à la France. Il suffit de dire, pour en donner une idée, qu'ils prirent Avignon, Viviers, Valence, Besançon, Lyon, Autun, Mâcon et Châlons-sur-Saône, et que le feu consumoit presque tout ce que le fer avoit épargné. On n'évitoit la mort que par la fuite; mais on la trouvoit souvent dans une cruelle indigence, suite nécessaire de tant de ravages. C'est par ce terrible fléau que Dieu punissoit les désordres qui régnoient alors en France, jusque dans le sanctuaire et dans le cloître.

* Quelques auteurs récents prétendent que Vienne ne fut pas prise par les Sarrasins, et qu'il n'y eut que les monastères de ruinés; mais la prédiction de saint Clair est aussi expresse sur la prise de Vienne que sur la ruine des monastères.

Plusieurs saints moines, martyrisés par les Sarrasins. — Ces barbares, partie idolâtres et partie mahométans, en vouloient surtout aux lieux saints. Ils ruinèrent au territoire de Lyon le monastère de l'Ile-Barbe; ils pillèrent celui de Luxeu, et y mirent à mort l'abbé Mellin ou Milet, avec un grand nombre de moines. Le monastère demeura quinze ans sans abbé, et la psalmodie perpétuelle y cessa. Ils saccagèrent le monastère de Bèze * et celui de Saint-Seine. Ils firent mourir dans ce dernier deux saints moines, nommés Altigien et Hilarin, qui y sont honorés comme martyrs le 23 août.

VERS L'AN 731. — *Saint Ebbon de Sens délivre cette ville, assiégée par les Sarrasins.* — Ces Sarrasins, animés par le carnage et par le butin, s'avancèrent jusqu'à Sens, et y mirent le siége. Mais la sainteté de saint Ebbon, qui en étoit évêque, fut un rempart pour cette ville qu'ils ne purent forcer. Ebbon compta sur le secours du ciel, qu'il intéressa par de ferventes prières, sans rien cependant négliger de ce que la prudence humaine peut suggérer pour une généreuse défense. Le seigneur l'exauça. La division se mit parmi les ennemis; et le saint évêque, à la tête des assiégés, fit une si vigoureuse sortie, qu'il les mit en fuite (1).

Précis de la vie de saint Ebbon. — Ebbon étoit né à Tonnerre d'une famille noble et riche.

* La chronique de Bèse (*chron. Besuense*, *t.* 1, *Spicileg.*, *p.* 527) parle de la ruine de ce monastère par les Sarrasins; mais il y a un anachronisme de cent ans. Elle rapporte ce fait à l'an 831, il faut lire 731 : c'est apparemment une faute de copiste.

(1) *Vita S. Ebbon ap. Mabill. in Actis Bened.*

On lui offrit la charge de comte dans son pays : mais il renonça à tout pour suivre Jésus-Christ; en embrassant la vie religieuse au monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Il en fut élu abbé après la mort d'Agilène, et évêque de Sens après celle de saint Geric son oncle. Saint Ebbon se retira sur la fin de ses jours à Arce, environ à six lieues de Sens, dans une espèce d'ermitage. Il ne sortoit de sa retraite que le samedi pour se rendre à son église et instruire son peuple le dimanche. Il est honoré le 27 d'août. Il avoit deux sœurs, Ingoare et Leuthérie, qui se consacrèrent à Dieu, et qui, avec l'agrément de leur frère, donnèrent leurs biens au monastère de Saint-Pierre-le-Vif, où elles furent enterrées avec lui (1).

Saint Emilien. — Un autre saint évêque nommé Emilien, vulgairement saint Milan (2), qu'on croit avoir été évêque de Nantes, se distingua aussi dans ces guerres contre les Sarrasins. Il leva des troupes, et s'étant mis à leur tête, il marcha contre ces barbares. Mais il fut tué dans le combat à Saint-Jean-de-Luz; et comme il n'avoit pris les armes que pour la défense de la religion, il est honoré comme martyr le 25 de juin. Nous n'en parlons pas plus au long, parce qu'il me paroît qu'on ne peut guère compter sur les actes que nous en avons.

L'AN 732. — *Charles Martel marche contre les Sarrasins, et les met en déroute.* — Pendant qu'un corps de Sarrasins faisoit dans la Bourgogne les ravages dont nous venons de parler, Abdérame, le plus fameux de leurs chefs, suivi

(1) *Chron. S. Petri Vivi, t. 2, Spicileg.* — (2) *Bolland. 25 junii.*

d'une armée de plus de quatre cent mille de ces barbares, poussoit ses conquêtes dans l'Aquitaine avec une rapidité que rien ne pouvoit arrêter. Il pénétra jusqu'à Poitiers, dont il se rendit maître. Il y brûla l'église de Saint-Hilaire, et il se préparoit à aller brûler celle de Saint-Martin de Tours. Sa marche étoit comme le cours d'un torrent impétueux qui porte la désolation et le ravage partout. La frayeur s'étoit emparée de tous les cœurs, excepté de celui du duc Charles. La grandeur du péril excita le courage et la vigilance de ce héros. Le danger où il vit sa patrie lui fit oublier sa querelle personnelle, et le fit voler avec une puissante armée au secours du duc d'Aquitaine son ennemi, ou plutôt au secours de toute la France. Il livra la bataille entre Tours et Poitiers, mais plus près de Poitiers; et après un combat aussi sanglant qu'opiniâtre, il remporta la plus signalée victoire dont l'histoire fasse mention. On prétend qu'il demeura trois cent soixante et quinze mille barbares sur le champ de bataille, et que les Français ne perdirent que quinze cents ou même que mille hommes (1).

Il parut en effet que le Dieu des armées avoit combattu pour son peuple, et que les mains qu'un saint pontife avoit levées au ciel n'avoient pas eu moins de part à la victoire que les bras des combattants. Le saint pape Grégoire II avoit envoyé à Eudes, duc d'Aquitaine, des eulogies *, c'est-à-dire quelque présent

* Il s'est glissé dans cet endroit, dans le texte d'Anastase le bibliothécaire, quelque faute qui le rend obscur.

(1) *Paul. Diac. de geste Longob. Anast. bibliot. in Greg. II.*

béni. Eudes, avant le combat, les fit distribuer par petits morceaux à ses soldats; et l'on remarqua qu'aucun de ceux qui en avoient eu ne reçut pas la moindre blessure. Anastase le bibliothécaire assure que le duc d'Aquitaine en remerciant le pape, lui fit le détail de ces particularités, et lui marqua le nombre prodigieux des Sarrasins qui avoient été tués. Mais cet historien se trompe en paroissant distinguer la journée où arriva ce miracle, de celle dont nous parlons, et en ne faisant mention que d'Eudes *. Quelque part qu'ait eu ce duc à cette grande victoire, la principale gloire en est due au duc Charles. On croit même que c'est de là que le surnom de *Martel* lui a été donné, parce qu'il fut comme le marteau qui écrasa ces barbares.

Voici comme on lit dans l'édition du Louvre, de 1649 : *In benedictionem à prædicto viro ei directis tribus spongiis quibus ad usum mensæ pontificis apponuntur, in horâ quâ bellum committebatur, idem Eudo populo suo per modicas partes tribuens ad sumendum eis, nec unus vulneratus est, nec mortuus ex his qui participati sunt.* On voit évidemment par ce texte que le pape envoya des eulogies qu'Eudes distribua à ses soldats pour en manger, *ad sumendum;* ce qui me porte à croire qu'il ne faut pas lire *spongiis*. Peut-être faudroit-il mettre *directis tribus sportulis eorum quæ ad usum mensæ pontificis apponuntur*.

* Quelques-uns de nos auteurs, sur l'autorité d'Anastase le bibliothécaire, croient devoir distinguer deux grandes victoires remportées sur les Sarrasins. La première, dont ils font tout l'honneur au duc d'Aquitaine, est celle où ils supposent que les trois cent soixante-quinze mille barbares demeurèrent sur la place, et la seconde est celle que gagna Charles Martel auprès de Poitiers. Mais il ne paroît nullement probable que si les Sarrasins avoient perdu près de quatre cent mille hommes quelques années auparavant, ils eussent été en état d'envahir l'Aquitaine, et de remettre sur pied une armée aussi formidable que celle qu'ils opposèrent à Charles Martel.

L'AN 732. — *Le monastère de Guéret délivré du pillage des Sarrasins.* — Les Sarrasins qui échappèrent au carnage, se retirèrent dans la Gaule Gothique. Quelques troupes de ces fuyards se répandirent dans le Limousin, brûlant les lieux saints, et mettant à mort les chrétiens comme pour venger le sang de leurs frères. Ils allèrent droit au monastère de Varacte, nommé aujourd'hui Guéret, dans la Marche, dont saint Pardou étoit abbé. C'étoit un vénérable vieillard, plus respectable encore pour ses vertus que pour son grand âge. Dès que ces moines eurent appris la marche des barbares, ils préparèrent un chariot couvert pour le conduire dans quelque lieu écarté. Comme ils le pressoient d'y monter pour sauver sa vie, il répondit qu'il avoit toujours regardé son monastère comme son tombeau, et qu'il y étoit entré pour n'en jamais sortir. Ses moines ne jugèrent pas à propos de l'imiter; ils prirent tous la fuite, et saint Pardou demeura seul avec un domestique, plus hardi que les moines. Le saint abbé voyant que les Sarrasins approchoient de son monastère, se mit en prières; et à l'instant même les barbares firent halte, comme si une force invisible les avoit arrêtés. Puis ayant conféré quelque temps entre eux, ils continuèrent leur route sans entrer dans le monastère (1).

Précis de la vie de saint Pardou. — Saint Pardou étoit fils d'un laboureur du village de Sardène, proche Guéret. Comme il jouoit avec des enfants de son âge, un accident lui fit perdre la vue pour quelque temps. Il sut si bien mettre

(1) *Vita Pardulfi Abbat. bibl. nov. Labb.*, *t.* 2, *p.* 599.

à profit cette disgrâce, qu'il parvint à une haute sainteté, et fit voir que la vertu se fait respecter dans les conditions les plus viles. Lanthaire, comte de Limoges, ayant bâti un monastère aux sources de la rivière de Gartempe dans un lieu nommé Varacte, et depuis par corruption Guéret, il souhaita d'en établir saint Pardou premier abbé; et il lui fit tant d'instances, que le saint homme malgré ses répugnances accepta cette charge. Il y redoubla les austérités de la pénitence. Depuis qu'il fut entré dans son monastère, il n'en sortit jamais. Il ne se chauffa jamais, si ce n'est au soleil, par la fenêtre de sa cellule. Il ne mangea ni chair ni volaille, ne porta point de linge, et n'usa du bain que pour cause d'infirmité. Il ne prenoit souvent sa réfection qu'une fois la semaine. Pour tourmenter sa chair, il se piquoit avec un poinçon, et en carême il se faisoit frapper de verges par un de ses disciples : ce qui marque que la flagellation volontaire étoit dès-lors en usage. Il mourut âgé de près de quatre-vingts ans, vers l'an 737. Il est honoré le sixième d'octobre. Le monastère de Guéret devint célèbre dans le pays, et il a donné son nom à la ville qui s'est formée en ce lieu.

Sainte Pesaine.—C'est apparemment pendant ces incursions qu'il faut placer la mort d'une sainte vierge du Poitou nommée Pesaine, qu'un chef des barbares avoit ordonné qu'on lui menât : mais elle mourut comme on la lui conduisoit, s'estimant heureuse de se voir par là délivrée des dangers auxquels sa chasteté auroit été exposée. Elle est honorée le 25 de juin.

L'AN 733.—*Charles Martel exile saint Eucher, évêque d'Orléans.*—Charles Martel ternit la gloire

de sa victoire par les vexations qu'il fit à quelques évêques. On lui avoit rendu suspecte le fidélité d'Eucher, évêque d'Orléans. Il passa par cette ville au retour de son expédition contre les Sarrasins, et donna ordre au saint évêque de le suivre à Paris, d'où il l'exila à Cologne la seizième année de son épiscopat : ce qui peut désigner l'an 733; car il avoit été nommé à l'évêché d'Orléans par Charles, qui devint maître absolu dès l'an 717, quoique Ragenfroi et Chilpéric aient fait dans la suite encore quelques efforts pour maintenir leur autorité.

Précis de la vie de saint Eucher d'Orléans. — Saint Eucher avoit été baptisé par Ansebert, successeur d'Ermenaire dans le siége d'Autun (1). Il embrassa la vie monastique dans le monastère de Jumiège, sous la conduite de saint Aicadre ou de Coschin, qui en fut le troisième abbé. Il ne pensoit qu'à s'y sanctifier, lorsque Savaric ou Soaberic son oncle, évêque d'Orléans, étant mort, il fut élu d'un commun consentement du clergé et du peuple, et Charles approuva cette élection. Mais la sagesse du saint évêque ne le mit pas à couvert des traits de la calomnie. Il fut accusé de tramer quelque intrigue contre le duc Charles; et on conseilla à ce prince de l'exiler, lui et sa parenté. Charles n'osa d'abord le faire. Il répondit à ceux qui lui en parloient : « Vous » avez que c'est une famille fort puissante et » toute guerrière. Ce que vous proposez souffre » bien des difficultés, et je ne puis l'exécuter. »

Mais après la fameuse victoire dont nous avons parlé, il ne garda plus tant de mesures.

(1) *Vita S. Euch. apud Bolland.* 20 *feb.*

Il fit donc conduire ce saint évêque à Cologne, où il avoit résolu de le laisser jusqu'à sa mort. Dieu, qui prend souvent plaisir à glorifier ses serviteurs que la calomnie a humiliés, rendit glorieux l'exil d'Eucher. Ce saint évêque y devint si agréable au peuple et au clergé de Cologne, qu'il disposoit de leurs biens comme des siens propres. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les défiances de Charles : il craignit qu'Eucher ne se servît de ce crédit pour nouer quelques intrigues contre le gouvernement, dont il avoit sujet d'être mécontent. C'est pourquoi il le fit transférer dans le comté d'Hasbaye, et le mit à la garde du duc Chrodebert, qui n'eut pas moins de considération pour son prisonnier, que l'on en avoit eu à Cologne. Ce seigneur lui permit de se retirer au monastère de saint Trudon, vulgairement saint Tron. Eucher ne s'y occupa qu'à la prière ; il y employoit souvent les jours et les nuits. Il y mourut la sixième année de son exil, c'est-à-dire vers l'an 738 ; et il fut enterré dans l'église du monastère. Les miracles qui se firent à son tombeau furent des preuves éclatantes de sa sainteté. On honore sa mémoire le 20 de février.

Vers L'AN 733.—*Exploits militaires d'Haimmare, évêque d'Auxerre.—Sa mort.*— Pendant les incursions des Sarrasins, Haimmare, évêque d'Auxerre, se mit à la tête d'un corps d'armée pour leur résister. Il servit utilement Charles Martel dans les guerres contre ces barbares et contre Eudes, duc d'Aquitaine, sans cependant négliger ses propres intérêts, car il étendit sa domination sur presque tout le duché de Bourgogne. Sa puissance le rendit suspect. Le

duc Charles ayant cru avoir sujet de se défier de sa fidélité, le fit conduire prisonnier dans un château de la forêt d'Ardenne. Un neveu de l'évêque l'en tira adroitement : mais comme ils s'enfuyoient, ils furent poursuivis et mis à mort dans le territoire de Toul (1). Haimmare tint le siége d'Auxerre quinze ans : mais parce que ses expéditions militaires l'empêchoient de faire les fonctions épiscopales, il avoit permis que, de son vivant, on ordonnât évêque d'Auxerre en sa place un nommé Théodran, lequel le porta à donner plusieurs belles terres à l'église qu'il avoit si mal servie, comme pour la dédommager en quelque sorte par là. Théodran eut pour successeur Quintilien, qui étoit abbé de Saint-Germain d'Auxerre, et fils de saint Quintilien, lequel fonda pour les pèlerins bretons le monastère de Meleret, aujourd'hui nommé *Montier*. Ce dernier est connu du peuple sous le nom de saint Quinquelin.

Caractère et mort funeste de Gui, abbé de Fontenelle. — Vidon ou Gui, abbé de Fontenelle, qui avoit les mêmes inclinations qu'Haimmare d'Auxerre, eut le même sort quelques années après. C'étoit un homme de qualité qui n'avoit de goût que pour la guerre et pour la chasse, où il étoit fort adroit. Il marchoit toujours l'épée au côté, et nourrissoit des meutes de chiens aux dépens du monastère (1). Il étoit en même temps abbé de Saint-Vaast d'Arras, quoiqu'il ne fût que simple clerc, et n'eût jamais professé la vie monastique. Mais il ne fit pas long-temps un si mauvais usage des biens ecclé-

(1) *Hist. Episc. Altissio.*, c. 27. — (2) *Chron. Fontan. Spicileg.*, t. 3.

siastiques; car un an après qu'il en eut été pourvu, il fut accusé d'être entré dans une conspiration contre le gouvernement; et Charles l'ayant mandé à sa cour, lui fit trancher la tête dans le Vermandois, l'an 739. On ne sait rien de bien certain touchant cette conspiration. Quelques anciens actes font cependant juger qu'elle fut tramée par la princesse Sonnichilde, apparemment en faveur de ses enfants, et par Gairède ou Gérard, comte de Paris (1). Mais la puissance de Charles étoit trop affermie pour qu'il eût rien à craindre de pareilles entreprises.

Nouveaux exploits de Charles Martel. — Le reste de la vie de ce prince ne fut qu'une suite de victoires et de conquêtes. Il porta la guerre en Aquitaine après la mort du duc Eudes, arrivée l'an 735, et conquit ce duché, qu'il rendit cependant à Hunalde, fils d'Eudes, à la charge d'un tribut qui fut mal payé, comme nous le verrons (2); car le fils ne fut pas plus fidèle que le père l'avoit été, et le ressentiment qu'il eut de se voir tributaire de Charles lui fit aisément oublier le bienfait qu'il avoit reçu.

Vers le même temps les Sarrasins, malgré leurs dé faites, se jetèrent sur plusieurs places de Provence. Charles y courut aussitôt, et reprit les villes dont ils s'étoient emparés, et entre autres Avignon et Arles. Il fit plus : il reconquit sur eux toute la Septimanie, à l'exception de Narbonne, qu'il tint bloquée; et après avoir brûlé Nismes, Agde et Beziers, il revint couvert de gloire se reposer de tant d'exploits militaires, et en méditer de nouveaux (3).

(1) *Mabill. de re Dipl.*, p. 363. — (2) *Cont. Fredeg.* — (3) *Cont. Fredeg. in Appendice.*

Progrès de la religion dans la Germanie. — Les conquêtes du royaume de Jésus-Christ n'étoient pas moins rapides dans la Germanie, surtout depuis que Charles Martel avoit dompté les Frisons et brûlé les temples de leurs idoles. Saint Boniface, qui travailloit dans cette province avec un zèle que le succès animoit, et que les traverses ne rebutoient point, rendit compte de l'état de sa mission à Grégoire III, qui avoit succédé, dès l'an 731, à Grégoire II. Après avoir renouvelé les protestations de son dévouement aux ordres du saint siége, il prioit le nouveau pape de lui donner la résolution de quelques doutes qu'il lui proposoit, et il lui demandoit du secours dans ses travaux apostoliques, parce que le troupeau étant augmenté, un seul pasteur ne pouvoit plus suffire à le conduire.

Grégoire III, qui avoit hérité du zèle de son prédécesseur pour la conversion des nations idolâtres, reçut favorablement la lettre et les demandes de saint Boniface. Pour partager sa sollicitude, il lui ordonna, dans la réponse qu'il lui fit *, d'établir de nouveaux évêchés dans les lieux où il le jugeroit convenable, en prenant garde toutefois d'avilir l'épiscopat (1). Mais en diminuant par là les travaux du saint missionnaire, il crut devoir augmenter sa dignité : il lui conféra le titre et l'autorité d'archevêque ; et lui envoya le *pallium* qui en étoit la marque, lui recommandant de ne le porter que pour la

* Cette lettre de Grégoire III à saint Boniface est sans date ; mais on voit par la suite de l'Histoire qu'elle fut écrite au plus tôt l'an 732, et au plus tard l'an 733.

(1) *Epistol. Gregor. III, t. 1, conc. Gall., p.* 521.

célébration de l'office divin, ou l'ordination d'un évêque.

Saint Boniface avoit envoyé à Rome un prêtre accusé de plusieurs crimes, et il supposoit que le pape l'en avoit absous. « Soyez persuadé du » contraire, dit Grégoire. Si vous trouvez ce » prêtre coupable, punissez-le selon les canons, « lui et tous ses semblables. Il ne nous a fait » aucune confession ; il nous a seulement dit » qu'il étoit prêtre, et nous a demandé des » lettres de recommandation auprès de notre » fils le duc Charles. »

Vers L'AN 733. — *Réponses de Grégoire III aux questions de saint Boniface.* — Par la même lettre, le pape donne à saint Boniface la résolution des doutes qu'il lui avoit proposés. En voici le précis.

I. Il faut rebaptiser au nom de la sainte Trinité ceux que vous dites avoir été baptisés par des païens. (Sans doute que ces idolâtres n'avoient pas prononcé les paroles qui constituent la forme du baptême.)

II. Tâchez d'empêcher qu'on ne mange de la chair de cheval domestique ou sauvage, et imposez pénitence à ceux qui le font. (C'étoit pour civiliser les mœurs des nations barbares de la Germanie, qu'on vouloit leur ôter ces usages.)

III. Vous demandez si l'on peut offrir le sacrifice pour les morts. Telle est la pratique de la sainte Eglise. On donne des offrandes pour les vrais fidèles qui sont décédés, et le prêtre fait mémoire d'eux à l'autel. Mais il n'est pas permis de prier ni d'offrir le sacrifice pour ceux qui sont morts dans l'impiété, quand même ils auroient été chrétiens.

IV. Quant à ceux qui doutent s'ils ont été baptisés, ou qui l'ont été par un prêtre qui sacrifioit à Jupiter, ou qui mangeoit des viandes immolées, nous ordonnons qu'on les rebaptise. (Le pape supposoit encore ici que le prêtre des idoles n'avoit pas baptisé au nom de la Trinité.)

V. Chacun doit observer la parenté jusqu'à la septième génération. (Si cette décision concerne le mariage, comme on ne voit guère lieu d'en douter, Grégoire III ôte la dispense donnée par son prédécesseur de contracter après le quatrième degré.)

VI. « Tâchez, si vous le pouvez, ajoute le » pape, de porter celui dont la femme est » morte, à ne se remarier pas plus de deux » fois. » (On voit ici que l'église romaine ne faisoit encore alors que tolérer les quatrièmes noces.)

Ceux qui ont tué leur père, leur mère, leur frère ou leur sœur, ne recevront la communion du corps et du sang de Jésus-Christ qu'à l'article de la mort. Ils s'abstiendront de manger de la chair et de boire du vin toute leur vie, et ils jeûneront tous les lundis, les mercredis et les vendredis.

VIII. Imposez la pénitence des homicides aux chrétiens qui vendent aux païens leurs esclaves pour être immolés; et n'omettez rien pour empêcher une si grande impiété.

IX. N'ordonnez pas d'évêque qu'il n'y ait avec vous deux ou trois évêques, afin que l'ordination soit agréable à Dieu.

« Voilà, mon très-cher frère, les règles que » vous devez observer, si vous voulez recevoir

» la récompense de vos travaux. » Le pape marque en finissant qu'il joint à cette lettre le privilége que Boniface avoit demandé. Ce pouvoit être pour quelqu'un des monastères qu'il établit en ce temps-là dans la Germanie. Il en érigea un en l'honneur de saint Michel à Fritzlar dans la Hesse, et l'autre à Hamanabourg, lieu dont on ignore aujourd'hui la situation. Il en avoit fondé un dès le commencement de sa mission en Thuringe auprès de la ville d'Erfort (1).

L'AN 738. — *Troisième voyage de saint Boniface à Rome. Il est nommé vicaire du saint siége.* — Saint Boniface fit un troisième voyage à Rome l'an 738 pour conférer avec le pape Grégoire III sur l'état de sa mission. Le pape, qui vouloit l'honorer de plus en plus et augmenter une autorité dont il faisoit un si bon usage, lui donna la qualité de vicaire du saint siége avec des lettres de recommandation, par lesquelles il mandoit à tous les évêques, à tous les prêtres et à tous les abbés, qu'ils eussent à permettre à ceux de leurs inférieurs qui voudroient se consacrer aux missions, de s'associer aux travaux apostoliques de Boniface.

Ce saint pape écrivit aussi aux principaux seigneurs de la Germanie, pour leur recommander d'obéir à Boniface, et de recevoir les évêques qu'il leur donneroit (2). Il les exhorte à extirper les restes des superstitions païennes qui infectoient encore la Germanie. Il adressa une lettre particulière aux évêques de cette province, pour les avertir que Boniface étant revêtu

(1) *Othon. vita Bonif.* — (2) *Greg. III, epist.* 2, *t.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 523.

de la qualité de vicaire du saint siége, ils étoient obligés de se rendre aux conciles qu'il convoqueroit; et que les canons ordonnent d'en tenir deux fois chaque année. Il leur recommande de se conformer aux règlements qui y seront portés, et de rejeter la doctrine des Bretons et des hérétiques. On ne sait quelle est cette doctrine des Bretons, à moins que ce ne soit la diversité des usages sur la célébration de la Pâque que quelques moines entêtés pouvoient encore retenir.

Saint Boniface établit des évêchés dans les états du duc de Bavière. — Boniface, en conséquence du pouvoir dont il avoit été revêtu, divisa en quatre évêchés les états d'Ottilon, duc de Bavière, avec l'agrément de ce duc. Il établit Jean évêque de Saltzbourg, Erembert de Frisingue, lequel étoit frère de saint Corbinien; Gaibalde de Ratisbonne, et Vivilon * de Passau (1). Les villes de Frisingue et de Saltzbourg avoient déjà eu des évêques dans la personne des saints Rupert et Corbinien. Il paroît cependant qu'avant l'érection de ces nouveaux évêchés, on ne les regarda pas comme des siéges épiscopaux; apparemment, parce que les saints missionnaires qui s'y fixèrent, ayant été ordonnés pour prêcher la foi aux idolâtres, n'étoient pas censés évêques titulaires.

Vers l'an 738. — *Nombre des idolâtres convertis par saint Boniface.* — Ces nouveaux évê-

* Vivilon avoit été ordonné évêque à Rome; mais saint Boniface lui assigna son territoire, et fit de lui quelques plaintes au pape, qui lui manda de faire observer à cet évêque la discipline de l'Eglise romaine.

(1) *Villibald. vita S. Bonifacii.*

ques furent assez occupés à cultiver les terres que Boniface défrichoit tous es jours : car les travaux de ce saint missionnaire et les fruits qu'il en retira pourroient paroître incroyables, si l'on ne savoit qu'un ministre de l'Evangile, qui a un vrai zèle, procure plus de gloire à Dieu, et rend plus de service au prochain, qu'un millier d'autres qui en manqueroient. Et de fait, saint Boniface, en écrivant au pape sur l'établissement des évêchés dont nous venons de parler, lui manda que par ses prédications et par la protection de Charles, prince des Français, il avoit déjà converti de l'idolâtrie et fait entrer dans le sein de l'Eglise cent mille âmes. Ces heureuses nouvelles donnèrent à Grégoire III une joie qui le consola des maux qu'il avoit alors à souffrir. Il confirma l'érection des nouveaux siéges, et manda à Boniface de tenir un concile sur les bords du Danube, et d'y présider en qualité de vicaire du siége apostolique (1).

Persécutions qu'avoit alors à souffrir l'Eglise catholique. — Il sembloit que par ces nouveaux accroissements de la foi, Dieu voulût dédommager l'Eglise de ce qu'elle perdoit parmi les anciens fidèles. En effet, la chrétienté étoit en tous lieux dans une étrange désolation, par la barbarie des infidèles, par la fureur des hérétiques et par le libertinage des mauvais chrétiens. Les Sarrasins opprimoient l'église d'Espagne et une partie de celle des Gaules. Un empereur iconoclaste persécutoit cruellement celle d'Orient; et Rome, le centre de la catholicité, avoit tout à la fois à se défendre des surprises de ce prince

(1) *Ep. Greg. III, ad Bonif.*, *t.* 1, *conc. Gall. p.* 527.

hérétique, qui tendoit des piéges à sa foi, et des entreprises des Lombards, qui en vouloient à sa liberté. Dans une si triste situation l'éclat des victoires de Charles Martel fit juger au pape que ce prince pourroit seul défendre l'Eglise contre tant d'ennemis. Il implora donc sa protection : mais Charles, qui avoit d'autres intérêts, parut peu sensible à ceux du saint siége. C'est ce qui engagea le pape à lui écrire la lettre suivante (1).

A Monseigneur et Très-Excellent Fils Charles, vice-roi.

« Nous sommes tellement accablés de douleur, que nous ne cessons jour et nuit de verser des larmes, en voyant l'église de Dieu abandonnée de toutes parts par ceux de ses enfants qui devroient en prendre la défense. » Pourrions-nous étouffer nos gémissements? » Ce qui nous étoit resté l'an passé dans le territoire de Ravenne pour la nourriture des pauvres et l'entretien du luminaire, nous le voyons consumé par le fer et par le feu de Luitprand et d'Hilbrand, rois des Lombards. » Les armées qu'ils ont envoyées dans la Romagne ont fait et font encore les mêmes ravages. » Ils ont détruit toutes les maisons * données à saint Pierre, et nous ont enlevé le peu de bien qui restoit à notre Eglise.

* Il y a dans le texte *salas;* ce mot signifie une maison seigneuriale, un château. On a depuis donné ce nom au principal appartement d'une maison, et c'est d'où le nom de *salle* nous est venu.

(1) *Greg. III, ep. 5, ad Carol., t. , conc., p.* 525.

» Quoique dans ces malheurs nous ayons eu
» recours à vous, très-excellent fils, jusqu'à pré-
» sent nous n'en avons reçu aucune consola-
» tion..... Au contraire, ces rois barbares en
» prennent occasion de nous insulter. Ils disent :
» Que ce Charles dont vous implorez l'assistance
» vienne à votre secours ; que les Français, en
» qui vous espérez, éprouvent s'ils peuvent vous
» tirer de nos mains. O quelle douleur pour
» nous, en entendant ces insultes, de voir de
» tels enfants de l'Eglise abandonner leur mère
» et son peuple ! Sachez, très-cher fils, que saint
» Pierre a assez de puissance pour défendre sa
» maison et ses citoyens : mais il veut éprouver
» et connoître quels sont ses fidèles enfants. Au
» reste, n'ajoutez pas foi aux faussetés que font
» répandre les rois lombards..... Envoyez plutôt
» ici quelque fidèle député qu'on ne puisse cor-
» rompre par présents, et qui voie de ses yeux
» la persécution que nous souffrons, l'humilia-
» tion et la désolation de l'Eglise, pour vous
» en faire le rapport. Notre fils très-chrétien,
» nous vous en prions en présence du Seigneur
» et par la pensée de son terrible jugement : se-
» courez pour Dieu et pour le salut de votre
» âme, l'église de Saint-Pierre et ceux qui sont
» spécialement son peuple. Ne fermez pas l'o-
» reille à ma prière, afin que le prince des apô-
» tres ne vous ferme pas la porte du ciel. Je vous
» en conjure au nom du Dieu vivant, qui est
» la vérité même, et par les sacrées clefs de la
» confession de saint Pierre que je vous ai en-
» voyées : ne préférez pas l'amitié des rois lom-
» bards à celle du prince des apôtres. »

Le pape ajoute en finissant : « Nous prions

» votre bonté en présence de Dieu notre juge,
» de nous consoler au plus tôt, et de nous en-
» voyer d'heureuses nouvelles, afin que pleins
» de joie nous priions le Seigneur jour et nuit
» pour vous et pour vos vassaux devant les tom-
» beaux des princes des apôtres Pierre et Paul. »

Autre lettre de Gregoire III à Charles Martel sur le même sujet. — Une lettre si pathétique ne put déterminer Charles à rompre avec les rois lombards les engagements que la politique avoit formés. Grégoire ne se rebuta point, et fit de nouvelles instances par une seconde lettre.
« Au milieu des maux qui nous accablent, dit-il,
» nous avons cru nécessaire de vous écrire une
» seconde lettre dans la confiance que nous
» avons que vous nous aimez, et que vous aimez
» saint Pierre, comme le doit un bon fils; et
» que par respect pour lui vous obéirez à nos
» ordres pour la défense de l'église de Dieu. » Il rapporte ensuite en peu de mots comment l'église de Saint-Pierre avoit été pillée, et dit au duc Charles qu'en prenant sa défense il pourra acquérir une vie immortelle.

Grégoire III offre à Charles Martel le patriciat de Rome. — Le pape fit plus : désespérant de toucher Charles par les motifs de la piété, il s'appliqua à intéresser sa politique et à flatter son ambition. C'étoit le plus puissant ressort qu'il pût faire jouer. Il lui envoya l'an 741 une solennelle ambassade avec des clefs de la confession de saint Pierre, quelques parcelles de ses chaînes et plusieurs autres présents, dont le plus estimable aux yeux d'un prince ambitieux étoit l'offre que les ambassadeurs avoient ordre de faire à Charles de la part du pape et des Ro-

mains; savoir, de se soumettre à sa domination, et de le reconnoître pour consul et patrice de Rome, s'il vouloit prendre leur défense (1). Une pareille proposition ne pouvoit manquer de flatter un prince du caractère de Charles Martel, qui n'avoit pas moins d'ambition que de bravoure. Il combla de présents les envoyés du pape, et députa à Rome Grimon, abbé de Corbie, et Sigebert alors moine et depuis abbé de Saint-Denis, pour prendre sur les lieux les mesures convenables.

L'AN 741. — *Mort de Charles Martel.* — Mais la mort du pape et celle de Charles déconcertèrent ces grands projets. Ce prince connut bientôt qu'au lieu de penser à acquérir de nouveaux états, il falloit quitter ceux qu'il possédoit. Après les avoir partagés entre Carloman et Pepin, il alla visiter le tombeau de saint Denis, et y offrit de riches présents pour mériter la protection de cet apôtre de la Gaule. Ensuite étant retourné à Quierci, maison royale sur l'Oise, il y mourut le vingt-deuxième d'octobre l'an 741, après avoir gouverné les Français vingt-cinq ans. Outre Carloman et Pepin, il laissoit plusieurs enfants * qu'il exclut de la succession, excepté Gripon ou Grifon, à qui sa mère Sonnichilde fit assigner pour son domaine un démembrement de l'Austrasie et de la Neustrie : mais les Français ne suivirent pas cette disposition, et ne voulurent avoir que deux

* Ces autres enfants de Charles Martel sont Bernard, Jérôme, Remi et Gripon, et deux filles, Hadeloge et Chiltrude, qui épousa, malgré ses frères, Ottilon, duc de Bavière.

(1) *Cont. Fredeg.*

maîtres. Charles Martel fut enterré dans l'église de Saint-Denis.

Caractère de Charles Martel. — Ce fut un prince en qui la valeur parut suppléer au défaut des autres vertus. Artisan de sa propre fortune, il fut en même temps la terreur des nations barbares, l'admiration des Français, le soutien du royaume, et le tyran des rois, qu'il tint toujours dans une espèce d'esclavage. Il aplanit par là le chemin du trône à ses enfants, qui avoient assez de mérite pour soutenir la réputation d'un père le plus grand héros de son siècle. Mais il manqua à la gloire de Charles Martel de ne pas assez respecter dans la nomination aux bénéfices les règles de la discipline ecclésiastique jusqu'alors inviolables : car, pour subvenir aux frais des guerres continuelles qu'il avoit à soutenir, il distribua libéralement les abbayes et les évêchés aux gens de guerre : ce qui rendit sa mémoire si odieuse au clergé et aux moines, que l'on inventa la fable de la prétendue vision de saint Eucher d'Orléans touchant la réprobation de ce prince.

Fable sur la damnation de Charles Martel. — On publia que ce saint évêque avoit eu révélation dans son exil, que Charles étoit condamné aux feux éternels ; et que saint Boniface et Fulrade, abbé de Saint-Denis, pour s'assurer de la vérité de la vision, ayant ouvert son tombeau par l'ordre de saint Eucher, l'avoient trouvé vide, et noirci par le feu (1). Mais, outre que l'auteur de la Vie de saint Eucher et les historiens contemporains ne font nulle mention d'un

(1) *Vide Boll. in vita Eucherii.*

fait si extraordinaire, il est fort probable que saint Eucher étoit mort avant Charles Martel *. Cette fable a cependant été crue long-temps; et des évêques dans des conciles n'ont pas fait difficulté de la rapporter comme une vérité (1). Ils la reçurent d'autant plus aisément, qu'elle pouvoit leur être utile pour maintenir leurs biens contre les usurpations des laïques.

Martin, moine de Corbie, confesseur de Charles Martel. -- Malgré ces préjugés vulgaires contre la mémoire de Charles, il ne laissa pas d'avoir part à plusieurs saints établissements, comme s'il eût voulu rendre à l'église une partie des biens qu'il lui avoit enlevés. Il avoit une considération particulière pour un saint moine de Corbie, nommé Martin, et il l'avoit choisi pour son confesseur : apparemment qu'il n'en suivoit pas toujours les avis. Martin mourut l'an 726, et il est honoré à Saint-Priech dans le Limousin (2).

Saint Pyrmin, apôtre d'Alsace. — Le duc Charles fut le protecteur de deux saints abbés qui florissoient de son temps; savoir, de saint

* J'ai placé, suivant l'opinion la plus probable, l'exil de saint Eucher à l'an 733. Or, il mourut la sixième année de son exil, c'est-à-dire l'an 739, deux ans avant Charles Martel. Ainsi, la révélation qu'on suppose que ce saint évêque eut après la mort de Charles Martel, touchant la réprobation de ce prince, est notoirement une fable. Je sais que quelques critiques reculent de quelques années l'exil d'Eucher, en supposant qu'il ne fut relégué qu'après l'expédition de Charles dans la Septimanie; mais l'auteur de la Vie de saint Eucher parle de l'expédition d'Aquitaine.

(1) *Synod. Caristiac. ann.* 858. — (2) *Ann. Masciac. apud Labb., t.* 2, *n. bibl., p.* 733.

Pyrmin, premier abbé de Richenow, et de saint Othmar, qu'on peut regarder comme le second fondateur de l'abbaye de Saint-Gal (1). Saint Pyrmin étoit corévêque ou évêque régionnaire. Un riche seigneur allemand, nommé Syntlaz, l'ayant invité à venir prêcher la foi dans ses terres, il alla à Rome prendre sa mission du pape, qui le recommanda au roi Thierri de Chelles, sous le nom duquel Charles gouvernoit alors. Le nouveau missionnaire fit partout de grands fruits. Syntlaz ayant offert de lui faire bâtir un monastère, Pyrmin choisit pour cet établissement une île du Rhin, nommée Ow, au-dessus de Constance. Il la purgea des serpents dont elle étoit infectée, et y établit, par la libéralité de Syntlaz et de plusieurs autres seigneurs, le célèbre monastère qui fut nommé Richenow (*Augia dives*), à cause des grandes richesses qu'il possédoit. Saint Pyrmin n'y demeura que trois ans. Comme il étoit fort considéré de Charles Martel, il devint suspect à Théobald, duc d'Allemagne, c'est-à-dire de Suabe, qui étoit alors en guerre avec le duc Charles; il fut contraint de se retirer en Alsace, après avoir établi Heddon abbé de Richenow.

Fondation de Mourbach et de plusieurs autres monastères d'Alsace. — Le séjour de Pyrmin fut pour l'Alsace une source de bénédictions. Le saint abbé y fit un grand nombre de pieux établissements; dans un temps où l'on pilloit les monastères dans presque tout le reste de la Gaule, il eut le crédit d'en fonder plusieurs en cette province, et de les faire richement doter.

(1) *Bern. Guid.*, *t.* 1, *bibl. n.*

On lui attribue l'établissement des monastères de Mourbach, de Schuteren, de Gegenbach, de Swartzhach, de Maurmunster et de Neuvilliers. Ce dernier fut fondé par Sigebald, évêque de Metz. Celui de Mourbach, dont les abbés sont princes de l'empire, est le plus célèbre. Il fut doté par les libéralités du comte Everard, et dédié en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Michel, de saint Pierre, de saint Paul, et de saint Léger, dont Everard étoit parent. Ce monastère est aujourd'hui du diocèse de Bâle; mais il paroît qu'il étoit autrefois de celui de Strasbourg: car Videgerne, évêque de cette ville, en confirma la fondation, et lui accorda des priviléges par un acte daté du jour de l'Ascension, treizième de mai, la huitième année de Thierri de Chelles : ce qui désigne l'an 728, auquel en effet l'Ascension étoit le 13 de mai. Heddon, abbé de Richenow, fut successeur de Videgerne dans le siége de Strasbourg, et ne manqua pas de seconder le zèle de Pyrmin, dont il étoit disciple. On peut regarder saint Pyrmin comme l'apôtre de l'Alsace; et nous ferions volontiers un plus grand détail de ses actions, si sa vie, écrite plusieurs siècles après sa mort, avoit plus d'autorité. On croit qu'il vécut jusqu'à l'an 758.

Précis d'un traité attribué à saint Pyrmin. — On prétend qu'il est l'auteur d'un traité qui contient un abrégé de toute la morale chrétienne. L'auteur fait un grand détail des superstitions alors en usage, et marque ainsi la nécessité de la confession. « Celui, dit-il (1), qui a commis

(1) *Analect.*, *t.* 4, *p.* 589.

» quelques crimes capitaux, doit se confesser,
» et faire une sincère pénitence par le conseil du
» prêtre, avant que de recevoir le corps et le
» sang du Seigneur. Aucun chrétien, ajoute-t-
» il, ne doit se priver de la communion, ni
» différer trop long-temps de la recevoir. » Il croit que notre Seigneur est mort à l'âge de trente ans, et que nous ressusciterons tous au même âge.

Saint Othmar abbé et restaurateur de saint Gal. — Charles Martel accorda aussi sa protection à saint Othmar. Il étoit né de la province nommée alors Allemagne, aujourd'hui la Suabe. Son frère l'ayant mené dans la partie de la Rhétie qui est à présent le pays des Grisons, le mit au service du comte Victor, lequel, charmé de ses belles qualités, le fit élever à la prêtrise, et lui donna le gouvernement de l'église de Saint-Florin. Un seigneur du voisinage nommé Valdram, à qui appartenoit la terre où étoit le tombeau de saint Gal, souhaitoit d'y établir un monastère, et pria Victor de lui céder Othmar pour le gouverner. Victor le lui accorda; et Valdram ayant fait confirmer cet établissement par Charles Martel, Othmar assembla en peu de temps une nombreuse communauté, là où il y avoit seulement auparavant quelques cellules autour du tombeau de saint Gal. Le saint abbé se distingua par son humilité et par sa charité, deux vertus les plus nécessaires à un supérieur. Il faisoit tous ses voyages monté sur un âne. Sa mortification égaloit son humilité. Il se refusoit tout; mais il ne pouvoit rien refuser aux pauvres. Quand il en rencontroit en chemin, il se dépouilloit souvent de ses habits pour les

revêtir. Cependant son monastère n'étoit pas riche : mais les moines les plus pauvres se montroient souvent les plus charitables; et ce fut cette charité qui leur attira tant d'aumônes, et qui contribua le plus à les enrichir. Les richesses n'ont-elles pas quelquefois refroidi la charité? Nous verrons dans la suite à quelles épreuves fut mise la vertu de saint Othmar.

L'AN 741. — *Mort de Grégoire III.* — Grégoire III ne survécut à Charles Martel que quelques semaines. On ne marque pas le jour de sa mort : mais il fut enterré le 28 de novembre de la même année 741. Il est honoré comme saint, aussi-bien que son prédécesseur Grégoire II. Il falloit dans des temps si difficiles de saints pontifes pour faire respecter le saint siége, et soutenir la religion. Le Seigneur continua d'en donner à son église. Saint Zacharie, qui succéda à Grégoire III, hérita de son zèle, et il trouva les nouveaux princes français disposés à le seconder.

Vertus de Carloman et de Pepin. — Les vertus de Carloman et de Pepin consolèrent les Français de la mort de Charles Martel. La bravoure et la sagesse de ces deux jeunes princes sont en effet bien dignes d'admiration ; mais elles le sont moins que la concorde qui les unit constamment, quoiqu'ils eussent des états à partager et qu'ils fussent frères. Carloman, à qui le royaume d'Austrasie étoit échu, montra surtout un grand zèle pour la propagation de la foi, et pour le rétablissement de la discipline. Dès le commencement de son gouvernement, il manda à ce sujet auprès de lui saint Boniface, qui travailloit dans la Germanie avec l'autorité

de vicaire du saint siége; il le pria d'assembler un concile dans ses états, pour corriger les abus introduits dans l'Eglise gallicane depuis plus de soixante ans.

Lettre de saint Boniface au pape Zacharie. — Saint Boniface écrivit au pape Zacharie une lettre, où il prend dans l'inscription la qualité de *serviteur des serviteurs de Dieu.* Après lui avoir témoigné la joie qu'il ressent de son exaltation, et l'avoir assuré qu'il ne lui sera pas moins soumis qu'il l'a été à ses prédécesseurs, il le supplie de confirmer par l'autorité apostolique l'érection de trois nouveaux évêchés qu'il avoit établis en Allemagne (1); le premier à Wirtzbourg, le second à Burabourg, et le troisième à Ephefur ou Erfort, capitale de la Thuringe. Il avoit ordonné évêque de Wirtzbourg Burchard, Vita de Burabourg, et Adelaire d'Erfort. Il ne reste aujourd'hui que les ruines de la ville de Burabourg.

Saint Boniface propose la tenue d'un concile. — Boniface venant ensuite à l'affaire du concile : « Sachez, dit-il, que Carloman, duc des Français, » m'a mandé à sa cour, et m'a prié d'assembler » un concile dans ses états, promettant de corriger les abus, et de rétablir les règles de la » discipline, qui ont été méprisées et violées » depuis environ soixante ou soixante et dix » ans. C'est pourquoi, si ce prince veut sincèrement exécuter ce pieux dessein, je dois être » muni des ordres du saint siége. Les vieillards » disent qu'il y a plus de quatre-vingts ans que » les Français n'ont tenu de concile et n'ont eu

(1) *Epist. Bonif. ad Zachar., t. 1, conc. Gall., p. 529.*

» d'archevêque; et à présent, la plupart des
» évêchés sont donnés à des laïques, ou à de
» faux clercs, fornicateurs ou usuriers, qui ne
» cherchent dans ces places que les biens de
» l'église qu'ils consument sans la servir. »
Quand saint Boniface dit qu'il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'on n'avoit tenu de concile en France, et qu'on n'avoit eu d'archevêque, il entend un concile national, et un archevêque qui fût en même temps vicaire du saint siége, afin qu'il eût plus d'autorité pour la convocation des conciles. Il étoit encore rare qu'on donnât le nom d'archevêque aux simples métropolitains, surtout quand ils n'avoient pas reçu le *pallium*.

» Si donc, continue saint Boniface, par vos
» ordres et à la prière du duc Carloman, j'en-
» treprends la réforme de ces abus, il est né-
» cessaire que je sois soutenu par votre juge-
» ment et par les canons de l'Eglise. Si je trouve,
» par exemple, parmi les Français des personnes
» qui, après avoir passé leur jeunesse dans
» toutes sortes de débauches et de dissolutions,
» aient été néanmoins élevés au diaconat, et
» qui dans cet ordre sacré entretiennent encore
» quatre ou cinq concubines, ou même davan-
» tage, et ne rougissent pas cependant de lire
» l'évangile; ou même qui se soient élevés en-
» suite à la prêtrise, et, ce qui est encore plus
» déplorable, qui aient été nommés et ordonnés
» évêques; il faut bien que je sois autorisé d'un
» ordre de votre part, afin de pouvoir les re-
» prendre et les convaincre de péchés par l'au-
» torité même du siége apostolique. On trouve
» aussi parmi les Français quelques évêques qui
» se glorifient, à la vérité, de n'être ni adultères

» ni fornicateurs; mais ils sont ivrognes, qu
» leurs et chasseurs; ils portent les armes
» guerre, et versent le sang des païens,
» même des chrétiens. Or, comme j'ai l'hon
» d'être légat du saint siége pour corrige
» désordres, il est à propos que vous par
» Rome comme je parlerai ici, et que votr
» gement soit conforme au mien, s'il a
» qu'on envoie de part et d'autre des dép
» à votre tribunal. » Ces traits forment
peinture bien affreuse de la triste situati
se trouvoit alors l'Eglise de France.

Autres affaires dont saint Boniface traite
le pape Zacharie. — Saint Boniface traite da
la même lettre de plusieurs autres affaires
je ne dois pas omettre. Grégoire III lui
commandé d'ordonner pour son success
prêtre qu'il lui avoit marqué. Il représente
Zacharie qu'il ne paroît plus convenable de
tenir à ce choix, parce que le frère de ce pr
avoit tué l'oncle de Carloman *, et que l'affai
n'étoit pas encore accommodée. Ainsi il demande
la permission de choisir celui qu'il jugera le plus
digne, après avoir consulté les évêques.

Un seigneur arrivé de Rome publioit qu
y avoit obtenu la dispense d'épouser la veuve
de son oncle, quoiqu'elle eût été religieuse.
Boniface marque au pape qu'il doute qu'il a
accordé cette dispense, parce qu'il a appris e
Angleterre qu'un tel mariage avoit été déclar
très-criminel dans un concile tenu à Londres
par les disciples de saint Grégoire le grand.

* Cet oncle de Carloman pourroit être le comte Childe-
brand, qui fit continuer la chronique de Frédégaire; ca
il est nommé le frère de Charles Martel.

Superstitions du premier jour de janvier.—Il restoit encore des superstitions qui se pratiquoient le premier jour de janvier : les Français et les Allemands qui avoient voyagé à Rome, s'autorisoient de ce qu'ils y avoient vu en usage. Ils racontoient que ce jour-là on faisoit des danses semblables à celles des païens proche l'église de Saint-Pierre ; qu'on chargeoit les tables de viandes, et que personne n'auroit prêté à son voisin ce jour-là aucune chose de sa maison, et n'auroit souffert qu'on en emportât du feu ; qu'ils avoient vu des femmes ornées de bandelettes aux bras et aux cuisses à la façon des païens, et exposer en vente de ces bandelettes. Boniface prie le pape de réprimer à Rome ces abus, afin que les Français et les Allemands ne puissent plus s'en prévaloir. Enfin, il l'avertit que plusieurs prêtres ou évêques français, convaincus d'adultère par les enfants nés de leurs débauches, publioient en revenant de Rome qu'ils avoient obtenu la permission de servir à l'autel, ce qui seroit contre les canons. Il demande à être éclairci sur tous ces articles, et envoie au pape en présent une serviette à longs poils, et quelque argent dont le saint siége pouvoit alors avoir besoin, à cause des ravages des Lombards. Le prêtre Deneard fut le porteur de cette lettre.

Le pape Zacharie y fit une réponse très-obligeante. Il y confirma l'érection des trois nouveaux évêchés, et permit la tenue du concile, comme le demandoit Carloman pour le rétablissement des règles de la discipline, « qui » sont, dit le pape, entièrement abolies dans

» ces provinces, par la déplorable négligence
» qu'on a depuis si long-temps d'y tenir des
» conciles. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous ac-
» cordons volontiers d'en assembler, et même
» nous l'ordonnons; car on ne connoît plus ni
» ce que c'est que le sacerdoce, ni ce que sont
» ceux qui s'en disent revêtus (1). » Il exhorte
Boniface à déposer les évêques, les prêtres et
les diacres qu'il trouvera coupables d'adultère,
de fornication ou de bigamie, d'homicide ou
de quelque autre excès contre les canons. Il lui
refuse la permission d'ordonner son successeur
de son vivant : mais il lui accorde comme une
grâce singulière le pouvoir de le désigner en
mourant, afin que celui qu'il aura désigné aille
se faire ordonner à Rome.

Sur les autres articles, Zacharie répond que
l'on ne doit pas croire que son prédécesseur
ait permis à qui que ce soit d'épouser la veuve
de son oncle, surtout cette femme ayant porté
le voile de religieuse. « Car, dit-il, le saint siége
» ne permet pas ce qui est contraire aux canons
» et aux règlements des pères, » et qu'ainsi il ne
doit pas ajouter foi aux prêtres adultères, qui
prétendent avoir reçu du saint siége la permis-
sion d'exercer les fonctions de leur ministère.
Pour les superstitions du premier jour de jan-
vier, il dit que lui et son prédécesseur les
ont entièrement abolies. La lettre est datée du
premier d'avril de la seconde année * de l'em-

* On compte les années de Constantin Copronyme de
deux époques; la première, est son association à l'empire,
qui fut faite l'an 721; la seconde, est la mort de l'em-

(1) *Epist. Zachar. ad Bonifac.*, *t.* 1, *conc. Gall.*,
p. 532.

pire de Constantin Copronyme, et de l'indiction XI *.

Quelques autres lettres du pape Zacharie. — Zacharie écrivit en même temps une lettre aux trois nouveaux évêques d'Allemagne pour confirmer l'érection de leurs évêchés. Nous avons la lettre qu'il adresse à Burchard, évêque de Wirtzbourg, laquelle étoit sans doute commune pour les deux autres. Il y défend d'ordonner d'évêques dans ces églises que du consentement de celui qui sera alors vicaire du saint siége dans l'Allemagne (1). Le pape écrivit aussi au prince Carloman une lettre que nous n'avons plus, pour l'exhorter à consommer le projet qu'ils avoient formé touchant le rétablissement de la discipline (2).

Corloman n'avoit pas attendu ces lettres pour convoquer le concile des provinces Germaniques. Il s'assembla par ses ordres et par les soins de saint Boniface, le 21 d'avril de la même année; on ne sait en quel lieu. Les actes qui nous en restent en furent publiés au nom de Corloman, qui y parle en ces termes, dignes tout à la fois de l'autorité d'un puissant prince et du zèle d'un grand évêque.

Premier concile de Germanie, où présida saint

pereur Léon, laquelle mit son fils en possession du gouvernement, ce qui arriva l'an 741. On marquoit souvent l'une et l'autre de ces époques.

* Il faut encore ici reconnoître quelque faute de copiste dans les dates; car l'indiction XI désigne l'an 743, et cependant le concile que le pape exhorte d'assembler est daté du 21 d'avril de l'an 742. La lettre de Zacharie doit avoir été écrite la même année 742.

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 536. — (2) *Ibid*, *p.* 535.

Boniface. — « Au nom de notre Seigneur Jésus-
» Christ, dit-il, moi Carloman, duc et prince
» des Français, l'an de l'incarnation du Sei-
» gneur 742, le 21 d'avril, j'ai fait assembler
» un concile, par le conseil des serviteurs de
» Dieu et des seigneurs de ma cour, les évêques
» de mon royaume avec leurs prêtres, c'est-à-
» dire Boniface, archevêque; Burchard, Regen-
» froi, Vintan, Witbaud, Dadan et Eddon, et
» les autres évêques avec leurs prêtres, afin
» qu'ils me donnassent les conseils nécessaires
» pour rétablir la loi de Dieu et la discipline
» de l'Eglise dont on a violé toutes les règles sous
» les règnes précédents, et afin d'empêcher que
» le peuple chrétien, conduit par de faux pas-
» teurs, ne s'égare et ne périsse. »

Evêques du concile de Germanie. — Nous ne connoissons d'autres évêques de ce concile que ceux qui sont ici nommés; mais ils ne furent pas les seuls qui y assistèrent. Saint Boniface n'avoit pas encore de siége fixe. Burchard étoit évêque de Wirtzbourg, Vintan de Burabourg, Regenfroi de Cologne, Willibaud ou Witbaud d'Aischtstat, Eddon de Strasbourg; c'est celui qui avoit été abbé de Richenow. Dadan étoit sans doute quelque évêque religionnaire *. C'est ici le premier acte public où je trouve les années comptées depuis l'incarnation de Jésus-Christ. On fit dans ce concile plusieurs règlements distingués en sept articles, et énoncés au nom du prince Carloman. Voici comme il parle.

Canons du concile de Germanie. — « I. Par

* Le P. Lecointe et M. Fleury font Dadan évêque d'Utrecht; mais saint Ludger ne le compte point parmi les prédécesseurs de saint Grégoire d'Utrecht.

» le conseil des prélats et des seigneurs de nos
» états, nous avons établi des évêques dans nos
» villes, et leur avons préposé l'archevêque Bo-
» niface, qui est envoyé de saint Pierre. Nous
» avons ordonné qu'on tînt le concile tous les
» ans, et nous avons restitué aux églises l'argent
» qu'on leur avoit pris; nous avons ôté les
» biens de l'église aux faux prêtres, aux diacres
» et aux prêtres fornicateurs : nous les avons dé-
» gradés et contraints d'en faire pénitence (1). »
(On voit par ce canon qu'on avoit déposé et
privé de leurs bénéfices des prêtres scandaleux ;
mais on ne marque pas qu'on ait déposé d'évê-
ques.) Carloman continue ainsi :

« II. Nous avons absolument défendu aux
» serviteurs de Dieu (c'est-à-dire, aux clercs et
» aux moines), de porter les armes, de com-
» battre et d'aller à la guerre, excepté ceux qui
» suivent l'armée pour y faire l'office divin,
» pour célébrer la messe et porter les reliques
» des saints. Ainsi, que le prince ait (à l'armée)
» un ou deux évêques avec des prêtres et des
» chapelains *(c'est la première fois que je
» trouve ce nom). Que chaque préfet (j'entends
» par ce mot capitaine ou colonel) ait un prêtre
» qui puisse juger des péchés de ceux qui se
» confessent, et leur imposer la pénitence. Nous
» avons aussi défendu à tous les serviteurs de

* Comme la plus précieuse relique de l'oratoire de nos rois étoit la chape de saint Martin, l'oratoire où on le gardoit fut nommé *chapelle*, et les prêtres qui le desservoient *chapelains*; c'est l'origine de ces noms qui sont devenus communs à tous les oratoires et à tous ceux qui les desservent.

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 533.

» Dieu de chasser dans les bois avec des chiens, » et d'avoir des éperviers ou des faucons ». (On voit par ce canon qu'il y avoit dès-lors des aumôniers pour confesser les soldats, et que les princes français prenoient grand soin de procurer à leurs troupes les secours spirituels.)

« III. Nous avons aussi ordonné, suivant les » canons, que chaque prêtre fût soumis à son » évêque diocèsain, et lui rendît compte tous » les ans, au carême, de la manière dont il » s'acquitte de son ministère, soit en ce qui » concerne l'administration du baptême et la foi » catholique, soit en ce qui regarde les prières » et l'ordre du service. Et quand l'évêque fait la » visite de son diocèse, selon les canons, pour » donner la confirmation aux peuples, que le » prêtre le reçoive avec ceux qui doivent être » confirmés en ce lieu, et qu'il ait soin de les » y assembler. Que le jour de la scène du Seigneur, il reçoive le nouveau chrême de l'évêque, et que l'évêque veille sur sa conduite, » et s'informe de sa foi, de sa doctrine, et si » ses mœurs sont chastes.

» IV. Nous avons aussi résolu de ne point » admettre aux ministères sacrés les évêques et » les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils » viennent, avant qu'ils se soient fait approuver » du concile.

» V. Nous avons pareillement ordonné que » chaque évêque, aidé du magistrat *, qui est » défenseur de son église, veillât à ce que le

* Il y a dans le texte *Adjuvante Gravione; Gravio* ou *Graphio* signifie proprement un comte, un juge, d'où vient le nom de landgrave, c'est-à-dire comte de la province ou de la terre.

» peuple chrétien n'observât plus de supersti-
» tions païennes, telles que les sacrifices des
» morts, les sortiléges, les enchantements, les
» bandelettes, et les victimes que des hommes
» insensés immolent comme des idolâtres, au-
» près des églises, sous le nom des saints mar-
» tyrs et confesseurs, et ces feux sacriléges qu'ils
» nomment *Ned fratres*, et généralement toute
» sorte de superstitions. » (Le feu nommé *Ned fratres* ou *Nodfir* étoit un feu que le peuple superstitieux regardoit comme miraculeux, parce qu'on le faisoit en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.)

» VI. Nous avons aussi décerné qu'après ce
» concile tenu le 21 d'avril, qui que ce soit
» des serviteurs où des servantes de Dieu, qui
» sera tombé dans le péché de fornication, en
» fasse pénitence en prison au pain et à l'eau.
» Si c'est un prêtre, qu'il passe deux ans en
» prison au pain et à l'eau, qu'il soit fouetté
» jusqu'au sang, et que l'évêque puisse aug-
» menter la peine. Si c'est un autre clerc ou un
» moine qui soit tombé dans le même péché,
» qu'après avoir été fouetté trois fois, il passe
» un an en prison. Qu'on fasse faire la même
» pénitence aux religieuses qui ont reçu le voile,
» et qu'on leur rase la tête. » (On coupoit les
» cheveux aux religieuses en les consacrant à
» Dieu; mais on ne les rasoit point.)

» VII. Nous avons encore ordonné que les
» prêtres et les diacres ne portassent plus des
» saies comme des laïques, mais des chasubles
» comme les serviteurs de Dieu, et n'eussent
» pas de femmes dans leurs maisons; que les
» moines et les religieuses observassent dans

» les monastères et dans les hôpitaux la règle
» de saint Benoît. »

Jusqu'alors la plupart des monastères de la Gaule avoient suivi des usages et des règlements » différents les uns des autres. Mais Corloman par l'avis du concile, entreprit d'établir l'uniformité, et de faire recevoir partout la règle de saint Benoît, qui étoit déjà la plus commune. Mais cet ouvrage ne fut pas sitôt consommé. Tels sont les règlements du concile Germanique, tenu par saint Boniface l'an 742. C'est le premier des cinq conciles qu'il tint pendant sa légation.

L'AN 743. — *Concile de Lestines.* — L'année suivante Carloman en fit assembler un autre le premier jour de mars, à Lestines, maison royale au diocèse de Cambrai. Les évêques, les comtes et les autres officiers d'Austrasie y assistèrent, et saint Boniface y présida en qualité de vicaire du saint siége. Hincmare dit qu'il eut pour adjoints l'évêque George et le sacellaire Jean, envoyés du pape. Il y a lieu de croire qu'il se trompe ; car George ne fut envoyé en France qu'après la mort de Boniface. On ouvrit ce concile par la lecture qu'on y fit des canons du concile Germanique que nous venons de rapporter, et ils furent approuvés d'un consentement unanime : tous promirent de les observer.

I. Les abbés s'engagèrent à recevoir la règle de saint Benoît, et les évêques, les prêtres et les diacres promirent de vivre selon les canons. On dressa ensuite quelques règlements particuliers, qui furent publiés an nom de Carloman en ces termes :

« II. Pour subvenir, dit-il, aux frais des » guerres que nous sommes obligés de faire, » nous avons résolu, de l'avis des serviteurs de » Dieu et du peuple chrétien, de retenir quelque » temps une partie des biens de l'église à cens, » pour l'entretien de notre armée, à condition » que chaque année, par chaque famille d'esclaves *, on paiera de redevance à l'église ou au » monastère un sol ou douze deniers, et que ces » biens retourneront à l'église après la mort de » celui à qui ils auront été ainsi donnés, à moins » que la nécessité n'oblige le prince de les donner à un autre aux mêmes conditions : mais » qu'en cela on ait toujours soin que l'église et » le monastère ne manquent pas du nécessaire; » car en ce cas, il faudra leur restituer les biens » ainsi aliénés. » Ce canon est remarquable.

» III. Nous ordonnons pareillement, selon les » canons, que les évêques aient soin d'empêcher » et de corriger les adultères et les mariages incesteux.

« IV. Nous défendons de livrer aux païens » des esclaves chrétiens. Nous avons aussi renouvelé l'ordonnance de notre père; à savoir, » que quiconque s'adonneroit à quelque superstition païenne, paieroit quinze sols d'amende. » Ce qui nous apprend que Charles Martel a fait une loi contre les superstitions.

Superstitions en usage dans la France et dans la Germanie. — On rapporte au concile de Lestines une formule de renonciation au démon et à ses œuvres, en langue tudesque, qu'on

* On lit dans le texte *de unâ quâque casatâ*; ce mot signifie une famille d'esclaves. On nommoit *Casati homines* les esclaves ou les colons qui cultivoient les terres.

trouve à la fin des actes de ce concile, avec un catalogue des superstitions païennes qui étoient encore en usage. Il y est parlé des sacriléges sur le tombeau des morts (1) (j'entends les viandes qu'on y mettoit comme pour servir de nourriture aux mânes); des sacrifices qu'on faisoit dans les forêts et sur des pierres, en l'honneur de Mercure, de Jupiter; des augures qu'on tiroit de la fiente des oiseaux, de celle des chevaux ou des bœufs, et des éternuements; du feu *Nodfir*, qui se faisoit en frottant l'un contre l'autre des morceaux de bois; de la superstition du peuple qui pendant l'éclipse de la lune, crioit: *ô lune, soyez victorieuse!* parce qu'on s'imaginoit qu'elle étoit alors aux prises avec un dragon qui vouloit la dévorer; de la simplicité de quelques personnes, lesquelles honoroient comme saints tous ceux qui étoient morts; des représentations d'hommes faits avec de la pâte ou du linge, qu'on portoit par les campagnes; des figures de pieds et de mains faites de bois; de ce qu'on croyoit que les femmes mangeoient la lune, et pouvoient enlever les cœurs des hommes, selon les païens; et de quelques autres pratiques superstitieuses que nous ne connoissons plus, comme de celle qui est nommée *le bien de Sainte-Marie*. On trouve joints à ce catalogue deux discours, l'un contre les mariages illicites, et l'autre contre l'observation du sabbat.

Lettre de Zacharie aux évêques et aux seigneurs Français. — Boniface envoya au pape Zacharie une relation de ce qui s'étoit passé dans ces conciles. Le pape, satisfait de ces heureux commen-

(1) *T.* 3, *conc. Hardouini*, *p.* 1922.

cements de reforme, écrivit une lettre adressée à tous les évêques, à tous les prêtres et diacres, aux abbés, aux ducs et aux comtes dans l'étendue des Gaules et des autres provinces de la domination des Français. Il les félicite des heureuses dispositions qu'ils ont montrées pour la réformation du clergé. « Jusqu'à présent, leur » dit-il (1), vous avez eu parmi vous, en puni- » tion de vos péchés, de faux et de mauvais » prêtres. Est-il surprenant que les nations » païennes aient prévalu contre vous, puisqu'il » n'y avoit point de différence entre les laïques » et les ministres du Seigneur? Il n'est nulle- » ment permis à ceux-ci d'aller à la guerre : car » quelle victoire peut-on espérer, quand les » prêtres, des mêmes mains sacriléges dont ils » viennent de célébrer les sacrés mystères, et de » distribuer le corps du Seigneur, versent le » sang des chrétiens, à qui ils auroient dû admi- » nistrer le pain céleste; ou le sang des païens, à » qui ils auroient dû annoncer Jésus-Christ? Au » contraire, si le clergé de votre royaume se rend » recommandable pour sa régularité et sa chas- » teté, comme les canons l'ordonnent, et que » notre frère Boniface vous le prêche de notre » part, aucune nation ne pourra tenir devant » vous. » Le pape en finissant sa lettre recommande aux Français de tenir tous les ans un concile pour remédier aux abus et aux erreurs qui pourroient déshonorer la sainteté de l'église, ou en diviser l'unité.

Expédition de Carloman et de Pepin en Aquitaine. — Les guerres qui empêchoient Carloman

(1) *Ep. Zachariæ, t. 1, conc. Gall., p.* 541.

et Pepin de faire restituer aux églises les biens aliénés, furent celles d'Aquitaine et d'Allemagne. Hunalde, duc d'Aquitaine, se révolta après la mort de Charles Martel, et voulut se rendre aussi indépendant des princes français, qu'Eudes son père avoit prétendu l'être. Mais Carloman et Pepin ne crurent pas devoir souffrir cette entreprise. Ils entrèrent avec une puissante armée dans les états du duc, prirent Loches qui étoit une place forte, et ravagèrent l'Aquitaine : ce qui obligea bientôt Hunalde de se soumettre. Ce fut pendant cette expédition que les deux frères Carloman et Pepin partagèrent à l'amiable leurs états dans un lieu nommé *le Vieux Poitiers* (1).

Expédition de Carloman et de Pepin en Allemagne. — Dès qu'ils eurent rangé le duc d'Aquitaine à son devoir, ils marchèrent contre Théobald, duc d'Allemagne, et contre Ottilon, duc de Bavière, qui vouloient aussi se soustraire entièrement à la domination française. Les deux armées étoient sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'un prêtre nommé Sergius, que le pape Zacharie avoit envoyé à Ottilon, vint trouver les princes français, et leur dit qu'il venoit de la part du saint siége leur défendre de donner la bataille, et leur ordonner de sortir des terres de Bavière : c'étoit un artifice d'Ottilon. Mais quelque respect que Carloman et Pepin eussent pour le saint siége, ils connoissoient les bornes de l'autorité spirituelle, et ils ne donnèrent pas dans le piége qu'on tendoit à leur piété. Ils livrèrent donc la bataille et la gagnè-

(1) *Ann. Metens. ad ann. 742, annal. Tiliani.*

rent. Sergius, avec un évêque nommé Gonzebauld, y fut fait prisonnier et amené à Pepin, qui lui dit (1) : « Seigneur Sergius, on voit » bien présentement que vous n'êtes pas l'envoyé de saint Pierre, ou que vous vous acquittez mal de votre légation. Vous nous » disiez hier que le pape, par l'autorité de » saint Pierre, s'opposoit à notre entreprise sur » la Bavière; et nous vous répondîmes que ni » saint Pierre ni le pape ne vous avoient chargé » de cette commission. Sachez que si saint » Pierre eût connu que la justice n'étoit pas de » notre côté, il ne nous auroit pas secourus » aujourd'hui. Cette protection du prince des » apôtres, et le jugement de Dieu qui s'est déclaré pour nous, ne vous doivent laisser aucun » lieu de douter que la Bavière » et les Bavarois » n'appartiennent à l'empire des Français. »

Révolte d'Hunalde, duc d'Aquitaine. — L'espérance de rompre impunément un traité, paroît souvent aux yeux de la politique une raison légitime de reprendre les armes. Dès qu'Hunalde, duc d'Aquitaine, vit Carloman et Pepin occupés contre les rebelles d'Allemagne, il se révolta une seconde fois, et entra sur les terres des Français, faisant partout le dégât (2). Il s'avança jusqu'à Chartres, qu'il prit et brûla avec l'église cathédrale dédiée en l'honneur de la sainte Vierge. Mais il fut contraint l'année suivante 744 de recevoir la loi des princes français; et comme on ne pouvoit plus se fier à ses serments, on l'obligea de donner des otages qui fussent garants de sa fidélité pour l'avenir.

(1) *Annal. Metenses.* — (2) *Annales Metenses apud Duchesne*, t. 3, p. 273.

Hunalde, duc d'Aquitaine, se fait moine. — Hunalde, ne pouvant plus tromper les Français, tourna sa perfidie et sa cruauté contre ses proches. Il attira auprès de lui son frère Hatton, dont il avoit quelque mécontentement, et lui fit inhumainement crever les yeux. Mais il conçut bientôt tant d'horreur de ce crime, et de celui qu'il avoit commis en faisant brûler l'église de Notre-Dame de Chartres, que pour réparer ces excès, il renonça peu de temps après à toutes les grandeurs du monde; et laissant ses états à son fils Vaifaire, il embrassa la vie religieuse dans le monastère de l'île de Rhé : heureux si en quittant une couronne incertaine sur la terre, pour travailler à s'en assurer une immortelle dans le ciel, il avoit su fixer l'inconstance de son esprit, qui fut plus grande encore que celle de sa fortune, comme nous le verrons.

L'an 744. — *Concile de Soissons.* — Le cours rapide des victoires de Pepin ne lui fit pas négliger les affaires de la religion. Il fit assembler l'an 744 le 2 de mars un concile à Soissons, où assistèrent vingt-trois évêques qui avoient saint Boniface à leur tête. Les canons qu'on y dressa furent aussi publiés par l'autorité de Pepin. Ils renouvellent ceux de Lestines et du concile germanique, et contiennent quelques autres règlements énoncés en dix articles (1).

On y ordonne que la foi de Nicée et les anciens canons des conciles seront publiés dans toute l'étendue du royaume, afin de rétablir la discipline en sa vigueur : que les évêques auront soin qu'on ne vende pas à fausses mesures :

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 543.

que les transgresseurs de ces canons seront jugés par le prince ou par les évêques ou les comtes, et paieront l'amende selon leur condition : que la femme ne se remarie pas du vivant de son mari, ni le mari du vivant de sa femme, *parce que le mari ne peut répudier sa femme que pour cause de fornication.* Ces dernières paroles pourroient faire juger que les pères de ce concile ont cru qu'en ce cas le mari étoit libre de se remarier : ce qui seroit contre le sentiment de l'église. Nous verrons bientôt que plusieurs évêques de France n'étoient pas assez instruits sur l'indissolubilité du mariage.

Saint Boniface avoit trouvé dans les Gaules deux imposteurs qui se disoient évêques, et qui séduisoient le peuple par une piété hypocrite, qui n'étoit qu'un masque propre à cacher aux simples le plus infâme libertinage. L'un se nommoit Adalbert, et l'autre Clément. Adalbert fut condamné comme hérétique dans le concile de Soissons; et l'on y ordonna de brûler les petites croix que ce séducteur avoit plantées en divers lieux, pour y attirer les peuples. Les actes ne font pas mention de Clément : mais on sait d'ailleurs que pour arrêter la séduction, saint Boniface le fit emprisonner avec Adalbert, par l'autorité des princes français.

Le troisième canon du concile de Soissons est le plus remarquable : le voici. « Du conseil des » évêques et des seigneurs, nous avons fait or- » donner dans les villes des évêques légitimes, » et nous avons établi sur eux les archevêques » Abel et Ardobert, afin que les évêques et le » peuple aient recours à leur jugement dans les » besoins de l'église; que les moines et les reli-

» gieuses observent leur règle, et que ces ar-
» chevêques aient soin de leur faire restituer
» les biens aliénés jusqu'au concours du néces-
» saire pour leur entretien; que les abbés, enfin,
» n'aillent plus à la guerre, mais seulement y
» envoient leurs gens. »

L'AN 744. — *Pepin autorisé par le pape pour nommer aux évêchés.* — Pepin, pour nommer aux évêchés, se fit autoriser par le pape, et lui écrivit de ce concile. C'est ce que nous apprend une lettre de Loup de Ferrières, écrite dans le siècle suivant à Amelon, archevêque de Lyon. « Le roi, dit-il (1), m'a ordonné de vous faire
» observer que ce n'est pas une entreprise nou-
» velle lorsqu'il nomme des personnes de son
» palais, surtout pour remplir les grands siéges;
» car Pepin, dont notre roi descend par Char-
» lemagne, ayant exposé les besoins de ce
» royaume au pape dans un concile où pré-
» sidoit le saint martyr Boniface, le pape con-
» sentit qu'il apportât remède à ces maux, en
« nommant après la mort des évêques, pour
» remplir leurs siéges, ceux qu'il en jugeroit les
» plus dignes. »

Saint Boniface voulant concilier plus d'autorité aux nouveaux métropolitains, avoit écrit au pape, avant le concile de Soissons, pour lui demander trois *pallium*; l'un pour Grimon de Rouen, le second pour Abel de Rouen, et le troisième pour Artbert ou Ardobert de Sens. Le pape envoya les trois *pallium* : mais il fut bien surpris quand il reçut une seconde lettre de Boniface, où il ne lui demandoit plus le

(1) *Lupus Ferr. Epist.* 81.

pallium que pour Grimon de Rouen. Il y a lieu de croire que les factions des grands qui avoient usurpé les biens des églises de Reims et de Sens, avoient empêché Abel et Ardobert d'être reconnus évêques, et que l'amour de la paix fit désister saint Boniface. Quoi qu'il en soit, Milon, qui avoit été intrus dans le siége de Reims après l'exil de saint Rigobert, continua à se porter pour évêque de cette église, et quoiqu'il n'eût que la tonsure cléricale, il en usurpa les biens pendant quarante ans. Saint Abel, à qui quelques-uns ne donnent la qualité que de corévêque, est honoré à Binche en Hainault, le 5 d'août.

Suite de l'histoire de saint Rigobert. — Saint Rigobert, son prédécesseur, étoit mort avant le concile de Soissons, dans le territoire de Reims, où il avoit été rappelé, sans cependant être rétabli dans son siége. L'usurpateur Milon ayant été envoyé en ambassade dans la Gascogne, y trouva ce saint évêque qui s'y étoit retiré, et lui proposa de venir à Reims, où il s'engageoit de lui rendre l'évêché, à condition qu'il lui cédât les terres qu'il possédoit de son patrimoine (1). Rigobert le lui promit d'abord ; mais étant revenu à Reims, il craignit que cette convention ne fût pas assez canonique, quoiqu'il ne l'eût faite que pour rédimer une injuste vexation. Il déclara à Milon qu'il avoit donné tout son bien à son église, et qu'il n'étoit plus en son pouvoir d'en disposer en faveur de quelqu'autre. Ainsi l'usurpateur ne lui rendit pas son siége. Saint Rigobert le pria seulement de

(1) *Vita Rigob. apud Bolland. 4 janu.*

lui céder l'autel de la sainte Vierge. Milon, qui se soucioit peu du spirituel, l'accorda sans peine; et le saint évêque, qui demeuroit à Gernicourt, venoit souvent à Reims célébrer les saints mystères sur cet autel. Après quoi il visitoit les églises de Saint-Maurice, de Saint-Remi, de Saint-Thierri sur le Mont-d'Hor, et de Saint-Cyr de Cormici, et ensuite celle de Saint-Pierre de Gernicourt. C'est en ce dernier lieu qu'il mourut saintement, le 4 de janvier, jour auquel l'église honore sa mémoire. Il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau (1).

Grimon de Rouen, et Ardobert de Sens. — Grimon, dont nous avons parlé, avoit succédé dans le siége de Rouen à Ratbert, successeur de saint Hugues, et il remplit tous les devoirs d'un bon pasteur, en instruisant son peuple par ses prédications et par ses exemples (2). C'est apparemment celui qui fut député à Rome l'an 741, étant abbé de Corbie. Je ne trouve rien d'assez certain sur Ardobert de Sens, pour lequel on avoit aussi demandé le *pallium*. Mais il est assez vraisemblable que l'usurpation de son siége, ou du moins des biens de son église, empêcha l'exécution du projet de saint Boniface.

L'AN 744. — *Biens des églises usurpés.* — Les biens de l'église d'Auxerre étoient alors possédés par des seigneurs bavarois, auxquels on les avoit donnés en récompense de leurs services. Ceux des églises de Vienne et de Lyon eurent le même sort. Villicaire, évêque de Vienne, à qui Grégoire III avoit envoyé le *pal-*

(1) *Flodoard.*, *l.* 2. *Vita Rigob. apud Bolland.* 4 *janu.* — (2) *Acta episc. Rothom.*, *t.* 2. *Analect. Mabill.*, *p.* 433.

lium, eut tant de chagrin de voir ainsi son église dépouillée par les laïques, qu'il abandonna son siége pour se retirer au monastère de Saint-Maurice d'Agaune (1). Les villes de Vienne et de Lyon demeurèrent plusieurs années sans évêques. Ainsi malgré les pieuses intentions des princes français, les besoins de l'état et la richesse des églises continuoient à servir de prétextes à ces sortes d'aliénations. On n'en manque guère quand il s'agit de maintenir un bien mal acquis.

Commencements de saint Sturme, premier abbé de Fulde.—La même année que se tint le concile de Soissons, c'est-à-dire l'an 744, saint Boniface jeta les fondements du célèbre monastère de Fulde. Saint Sturme ou Sturmin, qui en fut le premier abbé, étoit originaire du Norique. Ses parents l'offrirent dans son enfance à saint Boniface, qui le fit élever avec soin dans son monastère de Fritzlar, sous la conduite du prêtre Wigbert. Sturme ayant fait de grands progrès dans la piété et dans les lettres, fut promu à la prêtrise, et employé pendant trois ans avec saint Boniface aux fonctions de l'apostolat. Mais au milieu de ces travaux de la vie active, il se sentit un grand attrait pour la solitude, et saint Boniface, à qui il le découvrit, lui permit de suivre cette vocation. Ce saint évêque lui ayant donc associé deux compagnons, et les ayant pourvus des choses nécessaires, leur donna sa bénédiction, et leur dit d'aller chercher dans le pays nommé Buchonie, quelque endroit propre à bâtir un monas-

(1) *Hist. Episc. act. Ado in chr. Anast. in Greg. III.*

tère (1). Après avoir erré trois jours dans une épaisse forêt, ils crurent avoir trouvé un terrain commode pour leur dessein en un lieu nommé Hersfels, et ils s'y bâtirent des cellules d'écorce d'arbres. Sturme en vint rendre compte à saint Boniface, qui jugea que ce lieu étoit trop voisin des Saxons : ainsi le saint homme partit pour en chercher un autre.

Après avoir parcouru bien du pays, monté sur un âne, qu'il avoit peine à défendre la nuit contre les bêtes féroces, il trouva enfin sur les bords de la rivière de Fulde une situation propre à l'exécution de son projet. Saint Boniface, qui en porta le même jugement sur le rapport qu'il lui en fit, résolut d'y bâtir un monastère, avec l'agrément de Carloman, qu'il alla voir pour ce sujet, apparemment en se rendant à Soissons. « Je pense, dit-il à ce prince, à fonder pour » votre salut éternel un monastère dans la partie » orientale de votre royaume, ce que personne » n'a encore fait jusqu'ici. Nous avons trouvé » un lieu propre à ce dessein près de la rivière de » Fulde : nous prions votre piété de vouloir » bien nous le donner. » Carloman l'accorda volontiers, fit expédier l'acte de donation, et il écrivit aux seigneurs du pays pour les porter à céder à l'abbé Sturme les terres qu'ils possédoient en ce lieu, et qui étoient à la bienséance du nouveau monastère. Saint Sturme en prit possession avec sept de ses frères, l'an 744, le douzième jour du premier mois, c'est-à-dire du mois de mars.

On y établit la règle de saint Benoît, selon

(1) *Egil. in vita sanct. Sturmii* 17 *decemb. apud Surium.*

l'ordre du concile germanique; et Sturme, pour mieux connoître l'esprit de cette règle, alla en étudier la pratique dans les plus célèbres monastères d'Italie. La ferveur et l'austérité des moines de Fulde édifièrent toute la contrée. Leur boisson n'étoit dans les commencements que de la petite bière; mais ils virent qu'elle altéroit leur santé, et les infirmités qui survinrent à plusieurs, obligèrent peu d'années après d'y introduire du vin. Fulde est encore aujourd'hui un des plus célèbres monastères d'Allemagne. L'abbé est prince de l'empire, et archichancelier de l'empereur, et il faut faire preuve de noblesse pour y être reçu religieux.

Monastères de filles en Allemagne.—Quelque temps après, saint Boniface songea à établir des monastères pour les filles. Il manda d'Angleterre, à ce dessein, deux saintes religieuses ses parentes, Liobe et Valpurge. Celle-ci étoit sœur des saints Willibaud et Winebaud, que Boniface attira aussi auprès de lui. Willibaud ou Witbaud fut fait évêque d'Aistchstat, et Winebaud fonda un double monastère en ce diocèse dans le bois d'Heidenheim. Il gouverna celui des hommes, sans renoncer aux fonctions de la vie apostolique, et il donna à sa sœur, sainte Valpurge, le gouvernement de celui des filles. Pour sainte Liobe, elle fut abbesse d'un monastère au diocèse de Mayence, nommé Biscofesheim, c'est-à-dire la maison de l'évêque, et elle y forma en peu de temps une fervente et nombreuse troupe de vierges.

Les religieuses de sainte Liobe justifiées d'une affreuse calomnie. — Mais la régularité de cette communauté ne la mit pas à couvert des plus

atroces calomnies. Il y avoit une petite rivière qui passoit dans l'enceinte du monastère ; une malheureuse femme, qui vouloit cacher son crime par un autre beaucoup plus grand, y jeta un enfant qu'elle avoit eu de ses débauches. Quand on eut trouvé le corps de cet enfant, on ne douta pas que ce ne fût le fruit de l'incontinence de quelque religieuse ; et comme la malignité des hommes leur fait aisément croire le mal qu'on publie en cette matière sur le compte des personnes qui font profession de piété, il s'éleva à ce sujet une grande persécution contre ces saintes filles. Liobe eut recours à Dieu : elle fit assembler toutes ses religieuses dans l'église, leur ordonna de réciter le psautier les bras étendus en croix, et ensuite elle fit faire une procession autour du monastère, et elle la réitéra trois fois le même jour. Mais à peine la procession étoit-elle rentrée dans l'église la troisième fois, que la femme qui étoit coupable fut saisie du démon, et confessa son crime en présence d'une grande foule de peuple. Sainte Liobe est honorée le 28 de septembre, sainte Valpurge le 25 de février, saint Winebaud le 18 de décembre, saint Willibaud le 7 de juillet, et saint Richard, père de ces saints, le 7 de février.

L'an 745. — *Deuxième concile de Germanie, tenu par saint Boniface.* — Les soins que demandoient ces nouveaux établissements n'empêchoient pas saint Boniface de continuer ceux qu'il donnoit à la réforme du clergé, et au rétablissement des autres règles de discipline. Il tint, l'an 745, un second concile dans la Germanie, où il fit condamner derechef les deux

imposteurs Aldebert et Clément, et déposer Gewileb ou Gevilieb, évêque de Mayence, pour les causes suivantes.

Gewileb de Mayence déposé. — Gerolde, évêque de Mayence, père de Gewileb, porta les armes contre les Saxons dans l'armée de Carloman, et fut tué en combattant. Pour consoler le fils, qui servoit dans le palais, on le fit clerc, et on lui donna l'évêché de son père, dont les services lui tinrent lieu de mérite. Quelque temps après, Carloman ayant entrepris une nouvelle expédition contre les Saxons, Gewileb l'y accompagna. Les deux armées étant en présence des deux côtés du Wezer, Gewileb envoya secrètement un de ses gens dans le camp des ennemis, pour tâcher de découvrir celui qui avoit tué son père. L'espion ayant appris qui il étoit, lui dit que son maître souhaitoit d'avoir avec lui une conférence. Le Saxon, qui ne se défioit de rien, se rendit au lieu marqué : l'évêque s'avança au-devant de lui dans la rivière, et le perça d'une épée qu'il tenoit cachée, en lui disant : *C'est ainsi que je venge la mort d'un père que j'aimois tendrement* (1). Cette querelle particulière engagea une action générale, où les Saxons furent encore défaits.

Gewileb s'applaudissant d'avoir tué le meurtrier de son père, retourna à l'église, et continua à s'acquitter de son ministère, sans que personne parût le trouver mauvais, tant étoit grande l'ignorance des premières règles de la discipline ecclésiastique. Mais saint Boniface montra dans le concile, qu'un ministre qui s'é-

(1) *Otblon. in vita S. Bonif.*

toit souillé du sang humain ne pouvoit plus faire les fonctions du sacerdoce. Il reprocha de plus à Gewileb qu'il lui avoit vu prendre le divertissement de la chasse avec des oiseaux et des chiens, ce que les canons défendoient à un évêque. Gewileb refusa d'abord de se soumettre à la sentence de déposition qui fut portée contre lui, et il publia qu'il feroit le voyage de Rome pour s'en plaindre : sur quoi saint Boniface jugea à propos de prévenir le pape par une lettre où il lui exposoit les motifs de la sentence.

On croit que ce fut de ce même concile que saint Boniface écrivit une lettre à Ethelbalderoi, des Merciens, pour l'exhorter à se corriger de ses débauches. Ce prince, qui avoit plusieurs belles qualités, en ternissoit l'éclat par un scandaleux concubinage, cherchant jusque dans les monastères de religieuses des victimes à son infâme passion. Le saint archevêque lui représenta avec autant de zèle que de sagesse l'énormité de son crime, et les malheurs qu'il ne pouvoit manquer de s'attirer par une conduite si opposée à la loi de Dieu; et afin de lui inspirer l'amour de la chasteté par l'exemple même des nations barbares, il rapporte plusieurs traits qui montrent l'estime que les idolâtres eux-mêmes font de cette vertu.

Lettre de saint Boniface à Ethelbalde, roi des Merciens. — « En Saxe, dit-il (1), si une fille » ou une femme mariée se laisse corrompre, on » les oblige souvent de se pendre elles-mêmes : » après quoi on brûle leur corps, et l'on pend

(1) *Bonif. Ep.* 19.

» sur leur bûcher leurs amants. Quelquefois les
» femmes s'attroupent pour venger l'honneur
» de leur sexe, dépouillent la coupable, jusqu'à
» la ceinture, et la conduisent en la fouettant *
» par les villages, jusqu'à ce qu'elle expire sous
» leurs coups. C'est l'amour de la pudicité qui
» les arme et qui leur inspire cette sévérité. Parmi
» les Vinides, qui sont d'ailleurs un mauvais
» peuple, les femmes ont tant de respect pour
» les liens sacrés du mariage, qu'elles craignent
» de survivre à leurs maris. On en voit qui se
» donnent la mort pour être brûlées dans le
» même bûcher. Si les Gentils en agissent de
» la sorte, vous qui êtes un prince chrétien, ne
» rougirez-vous pas des désordres où l'amour
» criminel vous a engagé? Il est temps que vous
» ayez pitié de vous-même et de votre peuple,
» que votre mauvais exemple entraîne dans la
» perdition. Car si la nation anglaise continue
» de s'abandonner aux impudicités que les Ita-
» liens, les Français et les païens même nous
» reprochent, elle deviendra bientôt inconstante
» dans la foi, et foible à la guerre contre ses
» ennemis; et il nous arrivera ce qui est arrivé
» aux Espagnols, aux Provençaux et aux Bour-
» guignons, dont Dieu a puni les impudicités
» par les ravages des Sarrasins. »

Saint Boniface se plaint ensuite à Ethelbalde de ce qu'il violoit les priviléges des églises et des monastères, dont il enlevoit les biens, et de

* Corneille Tacite (*de morib German.*) parle de cet usage; mais il dit que c'est le mari qui conduit sa femme en la fustigeant. *Paucissima in tam numerosâ gente adulteria quorum pœna presens et maritis permissa. Accisis crinibus nudatam expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.*

ce qu'il ne réprimoit pas les violences et les concussions de ses officiers. Pour lui faire mieux goûter ces avis, il fit signer sa lettre par cinq évêques * du concile, et il la lui fit présenter par un prêtre anglois, nommé Heresfrid, dont il connoissoit la prudence et le courage. On voit par cette lettre que la corruption des mœurs et le dérèglement de la discipline étoient encore plus grands en Angleterre qu'en France.

Un zèle qui se proposoit pour objet la réforme de tous les abus et l'extirpation de toutes les erreurs, ne pouvoit guère manquer de trouver bien des contradictions. Boniface eut des persécutions à essuyer, et de la part des ecclésiastiques dont il entreprenoit de corriger les mœurs, et de la part des novateurs dont il combattoit l'illusion. Ceux qui s'étoient laissés séduire par les prestiges et par la sainteté apparente d'Aldebert et de Clément, crièrent de toutes parts à l'injustice contre lui, et s'élevèrent avec insolence contre le jugement du concile qui avoit condamné leurs faux docteurs. Etrange séduction de l'erreur! depuis que ces deux imposteurs avoient été flétris par la sentence des évêques, ils en étoient devenus plus chers et plus respectables à leurs partisans. C'étoit pour eux comme un nouveau titre de sainteté et de mérite.

Saint Boniface voyant donc le mal s'accroître par les remèdes qu'il y avoit apportés, eut

* Saint Boniface marque, dans sa lettre au prêtre Heresfrid, que les huit évêques qui composoient ce concile avoient signé la lettre adressée au roi Etelbalde; mais dans l'édition de Sarrarius, je ne trouve les noms que de six évêques.

recours au saint siége, et pria le pape de juger lui-même les deux novateurs qui trouvoient tant de défenseurs. Il envoya à ce sujet un député à Rome, et il écrivit à Gemmule, diacre de l'église romaine, pour l'engager à poursuivre l'expédition de cette affaire. Il lui envoyoit en même temps une coupe d'argent, et quelques autres présents.

Le zèle du saint pape Zacharie le sollicitoit assez, quand il s'agissoit des intérêts de la religion. Il jugea que les remèdes les plus prompts seroient les plus efficaces contre la séduction. Ainsi, afin d'ôter tout prétexte aux défenseurs d'Aldebert et de Clément, il voulut bien instruire de nouveau leur cause; et pour rendre le jugement plus solennel, il convoqua un concile à Rome des évêques d'Italie. Nous en avons les actes que je crois devoir rapporter ici, pour faire mieux connoître les deux séducteurs qui troubloient l'Eglise de France.

L'an 745. — *Concile de Rome pour confirmer le jugement de saint Boniface au sujet d'Aldebert et de Clément.* — Le concile s'assembla au palais de Latran, dans la basilique de Théodore. Les évêques et les prêtres y étant assis, l'évangile au milieu d'eux, les diacres et les autres clercs se tenant debout, George, notaire régionnaire *, et nomenclateur **, dit : « Le prêtre Deneard,

* Il y avoit à Rome sept notaires régionnaires, établis, à ce qu'on croit, par saint Clément, pour recueillir fidèlement les actes des martyrs dans les différents quartiers de la ville qui leur étoient assignés. Les notaires régionnaires ont pris dans la suite le nom de protonotaires.

** Le nomenclateur étoit chargé d'écrire les noms de ceux que le pape vouloit faire manger à sa table, et de les inviter de sa part avant qu'il fussent sortis de l'église.

» envoyé du saint archevêque Boniface, est à » la porte, et demande à entrer. On répondit : » Qu'il entre. Deneard étant entré, dit au » pape : Mon seigneur, votre serviteur mon » seigneur l'évêque Boniface ayant assemblé » par votre ordre un concile dans le royaume » des Français, et ayant trouvé deux faux » évêques hérétiques et schismatiques, savoir, » Aldebert et Clément, il les a déposés, et de » concert avec les princes des Français, il les » a fait mettre en prison. Ils demeurent impé- » nitents, et continuent de séduire le peuple. » C'est pourquoi je vous présente cette lettre » que mon seigneur vous écrit, afin que vous » la fassiez lire dans le concile (1). » Théophanius, notaire régionnaire et sacellaire*, la prit, et en fit la lecture.

Saint Boniface après avoir dit au pape qu'il y a près de trente ans qu'il travaille sous les ordres du saint siége, lui marque que depuis le concile qu'il a tenu par ses ordres dans le royaume des Français, il a eu beaucoup à souffrir de la part des clercs déréglés, et surtout de la part des deux hérétiques en question; et qu'il prie le pape de les condamner lui-même à la prison, afin que personne ne puisse plus avoir de commerce avec eux. « Car, » ajoute-t-il, j'ai eu à leur sujet bien des per- » sécutions et des malédictions à essuyer de la » part des peuples. Ils disent touchant Alde-

* Le sacellaire avoit l'intendance sur le fisc ou le trésor de l'Eglise. Les empereurs et les rois avoient aussi dans leurs palais des sacellaires, qui étoient comme les gardes du trésor.

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 552.

je leur ai enlevé un saint apôtre, n, et un faiseur de miracles. Votre jugera par ses actions. »

e d'Aldebert. — « Dès sa jeunesse il se faire honneur par son hypocrisie. qu'un ange du Seigneur lui avoit des reliques des extrémités du monde, depuis ce temps-là il obtenoit de Dieu qu'il demandoit. Il vint à bout par de artifices de séduire des femmes char- péchés, et surtout les gens grossiers ampagne; et il trouva des évêques qui nèrent pour de l'argent. La dignité pale lui inspira tant d'orgueil, qu'il osa r aux saints apôtres, et même s'élever sus d'eux; car il déclamoit contre ceux sitoient leurs tombeaux. Il dédia même ratoires en son propre nom, planta des , et érigea des petites chapelles dans les agnes et auprès des fontaines, où il as- loit les peuples, qui, au mépris des évê- et des anciennes églises, y accouroient oule, se disant les uns aux autres : *Les tes de saint Aldebert nous sauveront.* Il a l'insolence de donner de ses ongles et de cheveux pour être honorés, et portés ame des reliques avec celles de saint Pierre. fin, pour mettre le comble à ses crimes, sque les peuples venoient se prosterner à pieds pour lui confesser leurs péchés, il r disoit : *Je sais tous vos péchés, parce que s choses cachées me sont connues. Il n'est pas écessaire que vous les confessiez. Vos péchés assés vous sont remis : soyez en repos, et etournez en paix dans vos maisons.* » On ne

sait qu'admirer davantage dans ce récit, ou l'impudence de cet imposteur, ou la simplicité de ceux qui s'y laissoient séduire.

Caractère de Clément. — « Pour l'autre sectaire » nommé Clément, continue saint Boniface, il » rejette les canons de l'église et les écrits de » saint Jérôme, de saint Augustin et de saint » Grégoire; et il prétend, au mépris de ce » qu'ont décerné les conciles, que quoiqu'il ait » eu deux enfants d'un commerce adultère, il » peut être élevé à l'épiscopat. Il veut introduire » le judaïsme dans l'église; et il soutient qu'un » chrétien peut, s'il le veut, épouser la veuve » de son frère. Il attaque la foi des saints pères, » enseignant que Jésus-Christ, lorsqu'il est » descendu aux enfers, en a délivré tous ceux » qui y étoient détenus, fidèles ou infidèles. Il » avance plusieurs autres dogmes horribles et » contraires à la foi touchant la prédestination » de Dieu. Je vous prie donc de mander au duc » Carloman, que par son autorité cet hérétique » soit retenu en prison. » Saint Boniface l'avoit toujours fait arrêter par provision, comme le prêtre Deneard l'a dit ci-dessus. La sévérité dont on use envers les docteurs de l'erreur, est charité et compassion envers ceux qui sont exposés à la séduction. Telle étoit la lettre de saint Boniface au pape Zacharie, laquelle fut lue dans le concile. Après quelques réflexions sur ce qu'elle contenoit, le pape termina la première session.

Seconde session. — Dans la seconde, le prêtre Deneard présenta au concile une vie d'Aldebert, que cet imposteur avoit fait composer de son vivant, et faisoit répandre pour se faire honneur. Théophanius, notaire régionnaire et

sacellaire, en fit encore la lecture. Elle commençoit ainsi : « Au nom de Notre-Seigneur » Jésus-Christ, commence la vie du saint et » bienheureux serviteur de Dieu saint Aldebert, » évêque illustre en tout, et donné au monde » par un choix spécial de Dieu. Il naquit de » parents simples; mais il fut couronné par la » grâce de Dieu, et sanctifié dans le ventre de » sa mère : car sa mère étant enceinte de lui, vit » comme un veau qui sortoit de son côté droit. » Ce veau désignoit la grâce qu'Aldebert reçut » dans le sein de sa mère, etc. »

On lut le reste de cet écrit fanatique, aussi bien qu'une lettre que le même séducteur publioit avoir été écrite par Jésus-Christ, et dont voici le titre. « Au nom de Dieu, commence la » lettre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils de » Dieu, laquelle est tombée du ciel à Jérusalem, » et fut trouvée à la porte Ephrem par l'archange » Michel. Elle a été lue et copiée par le prêtre » Léora, qui l'a envoyée à la ville Jérémie à un » autre prêtre nommé Thalassius : Thalassius » l'a envoyée à la ville Arabie à un autre prêtre » nommé Léobanius : Léobanius l'a envoyée à » la ville Vetfavie. Le prêtre Machérius l'ayant » reçue, l'a envoyée au Mont-de-Saint-Michel-» Archange : car cet ange l'a portée à Rome au » tombeau de saint Pierre, où sont placées les » clefs du royaume céleste : et les douze prêtres* » qui sont à Rome ont passé trois jours en » veilles, en jeûnes et en prières, etc. » De pareilles pièces firent aisément connoître la folie

* Il y a dans le texte latin *duodecim papati* ou *papas papatis* s'est dit dans la basse latinité, pour signifier un clerc, un prêtre (*Analect.*, *t.* 2, *p.* 682).

de ce visionnaire. C'est où mène communément l'esprit d'erreur : mais les personnes qui se sont une fois entêtées d'un faux docteur, sont encore moins sensées que lui.

Troisième session. — Dans la troisième session, qui fut la dernière, le pape demanda au prêtre Deneard « s'il avoit encore quelque écrit » sacrilége à faire lire devant le concile. Deneard » répondit : Oui, mon seigneur, j'ai l'oraison » qu'Aldebert a composée pour son usage. Le » notaire Théophanius la lut ; elle commençoit » ainsi : Seigneur, Dieu tout-puissant, père de » Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, » alpha et omega ; qui êtes assis sur le septième » trône,..... je vous invoque. » Et ensuite : « Je » vous prie et vous invoque, ange* Uriel, ange » Raguel, ange Tubuel, ange Michel, ange » Inias, ange Tubuas, ange Sabaoc, ange » Simiel. » Quand on eut achevé de lire de » cette oraison, le pape dit : « Très-saints frères, » que pensez-vous de cette prière ? Les évêques » et les prêtres répondirent : Il n'y a d'autre » chose à faire des écrits qu'on nous a lus, que » de les jeter au feu, et d'anathématiser leurs » auteurs ; car, excepté le nom de Michel, ce ne » sont pas des noms d'anges, mais de démons, » que ce novateur a invoqués dans ses prières... » Le pape Zacharie dit : Votre sainteté a raison » de juger que tous les écrits de ce séducteur

* Dans d'anciennes litanies, qui étoient en usage en France sous le règne de Charlemagne, puisqu'on y prie pour ce prince et pour ses enfants, Urihel ou Uriel, Raguel et Tobihel, sont encore invoqués comme de saints anges, quoique le concile dont nous parlons eût déclaré que c'étoient des noms de démons : tant il est difficile de déraciner les superstitions populaires.

» méritent le feu. Il me paroît cependant plus
» convenable de les garder pour la confusion
» de ces hérétiques. » Le concile déposa du sacerdoce les deux imposteurs Aldebert et Clément, leur dit anathème et à tous ceux qui suivoient leurs erreurs.

Lettre de Zacharie.—Le pape en envoyant les actes du concile à saint Boniface, répondit par une même lettre à trois lettres qu'il avoit reçues (1). Il le console des maux qu'une incursion des Saxons et des Frisons avoit causés à la nouvelle chrétienté, et lui conseille d'indiquer un jeûne et des litanies pour apaiser la colère de Dieu. Il remercie le Seigneur de l'heureux succès des conciles tenus par l'autorité de Carloman et de Pepin. Il confirme tout ce que Boniface y a fait, et répond ensuite à quelques autres articles de ses lettres. « Quant à ce que
» vous nous avez marqué, dit-il, que les princes
» des Français ont choisi pour vous faire un
» siége métropolitain, une ville dont le terri-
» toire s'étend jusqu'aux terres des païens et
» aux nations Germaniques, où vous avez prê-
» ché, nous avons approuvé avec joie ce dessein,
» parce qu'il vient de Dieu. Le Seigneur rendra
» inutiles les efforts de quelques faux évêques,
» qui tâchent d'en empêcher l'exécution, et il
» affermira ce qui a été réglé conformément
» aux saints décrets. Puisque les princes des
» Français vous ont soutenu en cela de leur
protection, je prie le Seigneur qu'il les en
» récompense. »

Comme saint Boniface, quoique revêtu de la

(1) *Ep. Zachar. ad Bonif.*, *t.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 558.

qualité d'archevêque et de légat du saint siége, n'avoit pas encore de siége fixe dont il fût titulaire, on avoit jeté les yeux sur Cologne pour l'ériger en métropole en sa faveur après la mort de l'évêque Regenfroi. Mais on changea d'avis, comme nous le verrons; et l'on préféra Mayence, dont le siége se trouva vacant par la déposition de celui qui l'occupoit.

Dans la même lettre, le pape confirme la déposition d'un autre évêque *, qui déshonoroit son ministère par ses débauches, et qui étoit né de l'adultère d'un clerc. Mais il déclare valide la consécration qu'il a faite des autels, et le baptême qu'il a administré selon la forme de l'église. Sur ce que saint Boniface lui avoit mandé qu'il n'avoit pu obtenir des princes français de faire restituer les biens des églises et des monastères; mais qu'en dédommagement ils avoient accordé que chaque famille d'esclaves paieroit tous les ans une rente de douze deniers à l'Eglise; il répond qu'il faut s'en contenter, jusqu'à ce que le Seigneur ait donné entièrement la paix à l'Eglise et à l'état, exposé aux ravages des Sarrasins, des Frisons et des Saxons. Zacharie ajoute qu'il écrit aux princes des Français pour les prier de ne point donner d'églises ou de monastères à ceux qui ayant été déposés du sacerdoce, ne veulent pas se faire moines, mais s'en vont à la cour briguer des

* *On croit*, dit M. Fleury (*l. 9, p. 337*) *que ce faux évêque est Gevilieb de Mayence;* mais je ne trouve pas qu'on ait accusé Gevilieb ou Gevileb d'autre chose que d'être homicide et chasseur. D'ailleurs, le pape parle de Gevileb, dans un autre article de la même lettre, comme d'un mauvais évêque, différent de ceux dont il avoit déjà fait mention.

bénéfices où ils puissent vivre en laïques, et dissiper les biens ecclésiastiques. Nous avons vu, par plusieurs exemples, qu'on renfermoit dans des monastères les évêques qu'on avoit déposés.

Le pape marque ensuite à saint Boniface qu'il lui envoie la sentence prononcée au concile de Rome contre les deux hérétiques Aldebert et Clément, afin qu'il la fasse lire en France, pour détromper ceux que ces imposteurs auroient séduits. Quant à Gevileb de Mayence, qui alloit à Rome pour faire casser la sentence de déposition portée contre lui, Zacharie fait entendre qu'il ne se laissera pas surprendre par l'exposé que cet évêque pourra lui faire. C'est là ce que contient de plus remarquable cette lettre de Zacharie, qui est datée du dernier jour d'octobre, la vingt-septième année de l'empire de Constantin Copronyme, et de l'indiction XIV, c'est-à-dire de l'an 745.

Lettre du diacre Gemmule à saint Boniface. — Le diacre Gemmule écrivit en même temps à saint Boniface, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé au concile de Rome, et pour le remercier des présents qu'il lui avoit faits (1). En reconnoissance, il lui envoie quelques épiceries ou aromates fort rares encore dans les pays barbares, mais assez inutiles pour l'usage d'un missionnaire aussi mortifié que saint Boniface.

Vers L'AN 745. — *Dispute sur la validité du baptême administré par un prêtre ignorant.* — Il s'étoit élevé quelque temps avant le concile de

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 561.

Rome une contestation entre les missionnaires de Bavière au sujet du baptême administré par un prêtre qui, ne sachant pas le latin, prononçoit ainsi la formule : *Baptizo te in nomine Patria, et Filia, et Spiritua sancta.* Saint Boniface improuva ce baptême, et fut d'avis de rebaptiser ceux qui l'avoient reçu. Mais Virgile et Sidoine, deux prêtres missionnaires qui travailloient sous ses ordres, portèrent l'affaire au pape, qui décida en leur faveur, et jugea le baptême valide (1). Il paroît, quoi qu'en dise un nouveau critique, que Virgile dont il s'agit ici, et saint Virgile, depuis évêque de Saltzbourg; et Sidoine, celui de ce nom qui fut dans la suite évêque de Constance et abbé de Richenow. Saint Boniface se soumit humblement à la décision du pape. Mais cette diversité de sentiments ne laissa pas de jeter quelques semences de division entre lui et ces deux missionnaires, comme nous le verrons dans la suite.

Gevileb, qui avoit été déposé du siége de Mayence, se fit enfin justice à lui-même, et se soumit à la sentence portée contre lui. Il restitua même à l'Eglise les biens qu'il retenoit, et passa le reste de ses jours dans la pénitence. Alors quoique Zacharie eût déjà envoyé les lettres qu'on lui avoit demandées pour l'érection de Cologne en métropole * en faveur de saint Bo-

* Comme les villes de Cologne et de Mayence étoient les métropoles civiles des deux Germanies, M. de Marca et quelques autres savants croient qu'elles étoient aussi anciennement métropoles ecclésiastiques, et que le Pape n'a fait que leur rendre le rang qu'elles avoient perdu en un temps où la hiérarchie étoit dans une grande confusion.

(1) *Epist. Zachariæ, t. 1, conc. Gall., p. 550.*

niface, on jugea que la ville de Mayence convenoit mieux, et l'on en écrivit au pape. En attendant sa réponse, comme le siége étoit vacant, Carloman fit toujours élire saint Boniface.

Cinquième concile assemblé par saint Boniface. — Vers le même temps ce saint archevêque fit assembler un nouveau concile, qui est le cinquième et le dernier qu'il ait tenu en qualité de légat du saint siége. Il y fit recevoir les canons des quatre premiers conciles généraux, et fit souscrire aux évêques une profession de foi qu'il envoya au pape (1). Zacharie en eut une joie sensible. « Nous avons reçu, écrit-il à » Boniface (2), l'écrit touchant la foi catholique, » que vous nous avez envoyé, de concert avec » les évêques du royaume de France. En le lisant, » nous avons été comblés de la plus pure joie, » de voir que le Seigneur a daigné les réunir à » nous dans une parfaite unanimité, pour la » consolation de l'Eglise leur mère. »

Lettre de Zacharie à plusieurs évêques de France. — Le pape écrivit en même temps aux évêques, pour les féliciter de leur réunion à l'église romaine. Il leur dit entre autres choses : « Vous m'êtes un grand sujet de joie, mes très- » chers frères. Votre foi et votre union avec » nous est précieuse et connue de Dieu et des » hommes. Depuis que vous êtes retournés à » saint Pierre le prince des apôtres, que Dieu » vous a donné pour maître, vous ne faites plus, » par la grâce de Dieu, qu'une même société, et » qu'une même bergerie. » Ces paroles font connoître qu'il y avoit eu de la division entre le

(1) *Willibald. vita Bonifac.* — (2) *Zachar. ep. ad Bonif., t. 1, conc. Gall., p.* 573.

pape et ces évêques : on n'en sait pas le sujet. Peut-être ces prélats ne voulurent-ils pas d'abord reconnoître l'autorité de légat apostolique, dont saint Boniface étoit revêtu pour toute l'étendue des Gaules : car Zacharie paroît insister sur cet article. « Vous avez en notre place, leur dit-il, » le très-saint archevêque notre frère Boniface, » légat du siége apostolique : montrez votre » constance contre ceux qui ont des sentiments » contraires. »

Noms des évêques à qui cette lettre est adressée. — Cette lettre est adressée à Ragenfroi de Rouen, à Raimbert d'Amiens, à Déodat de Beauvais, à Elisée de Noyon, à Fulcaire de Tongres, à David de Spire, à Etherius de Térouanne, à Treuvard de Cambrai et d'Arras, à Burchard de Wirtzbourg, à Genebaud de Laon second du nom, à Romain de Meaux, à Agilulfe de Cologne, à Heddus de Strasbourg. Tous ces évêques avoient sans doute souscrit la confession de foi envoyée au pape : mais l'on ne doit pas croire que tous aient eu quelque démêlé avec le saint siége. On ne peut surtout le prétendre de saint Burchard, ce fidèle disciple de saint Boniface.

Ragenfroi de Rouen avoit succédé à Grimon, et il étoit en même temps abbé de Fontenelle. Mais comme il laissoit manquer les moines du nécessaire, ils députèrent à Pepin pour le conjurer d'avoir pitié d'eux, en considération de saint Vandrille son parent et leur fondateur (1). Pepin, touché de leurs justes plaintes, crut devoir les délivrer de la tyrannie de Ragenfroi ;

(1) *Chronic. Fontanell.*

et il leur permit d'élire un autre abbé. Mais ils prièrent ce prince de leur rendre Vandon qui étoit encore en exil, où Charles Martel l'avoit envoyé : ce que Pepin leur accorda. Nous verrons que Ragenfroi fut aussi mauvais évêque qu'il étoit mauvais abbé.

Agilulfe de Cologne est honoré comme saint le 9 de juillet. Il succéda dans ce siége à Regenfroi, qui assista au premier concile Germanique sous saint Boniface : ce qui marque qu'on se trompe en faisant Regenfroi successeur d'Agilulfe *.

Elisée de Noyon tint ce saint siége après saint Enuchius, honoré à Noyon le 10 de septembre, et le 4 du même moi à Tournai, dont l'évêché étoit aussi uni à celui de Noyon. Fulcaire de Tongres ou de Liége, où le siége avoit été transféré, succéda à saint Floribert, honoré le 26 d'avril, fils et successeur de saint Hubert, dont nous avons parlé.

Précis des canons qui furent faits dans le cinquième concile de Germanie. — Nous n'avons pas les canons qui furent faits dans le concile dont nous venons de parler. Mais nous avons une lettre de saint Boniface à Cutbert, archevêque de Cantorbéri, où il lui fait un détail exact de ce qui se passa dans un concile, qui ne peut être autre que celui dont il s'agit **.

* M. Robert et Messieurs de Sainte-Marthe ont fait cette faute dans le *Gallia Christiana*.

** M. Fleury, qui suit encore ici le P. Le Cointe, croit que le concile dont saint Boniface parle dans sa lettre à Cutbert est le premier concile de Germanie, daté de l'an 742; mais, 1° pour se convaincre que ce sont deux conciles différents, il ne faut que comparer les décrets que

« Nous y avons, dit-il (1), confessé la foi catholique, l'union avec l'Eglise, et la soumission qui lui est due et que nous avons promis à saint Pierre et à son vicaire de garder toute notre vie. Nous avons résolu qu'on tiendroit le concile tous les ans, et que les métropolitains demanderoient le *pallium* au saint siége, et suivroient, selon les canons, tous les préceptes de saint Pierre, afin d'être comptés au nombre des ouailles qui lui sont confiées. Nous avons tous souscrit cette confession de foi, et l'avons envoyée au tombeau de saint Pierre. Le clergé et le pontife de Rome l'ont reçue avec joie, et nous en ont félicité.

» Nous avons ordonné qu'on lira tous les ans dans le concile les décrets et les canons de l'église : que le métropolitain qui a le *pallium* exhortera les autres prélats à remplir leurs devoirs, et s'informera de ceux qui ont du zèle pour le salut du prochain, ou qui le négligent. Nous avons défendu la chasse avec des chiens dans les bois, ou avec l'oiseau. Nous avons ordonné que tous les ans en carême, chaque prêtre rendroit compte à son évêque de son ministère; que l'évêque visi-

rapporte saint Boniface, avec ceux que nous avons de ce premier concile de Germanie. 2° Il est certain que dans le concile dont parle saint Boniface à Cutbert, plusieurs évêques se réunirent au saint siége, et Zacharie leur écrivit une lettre pour les en féliciter. Or, Regenfroi, évêque de Cologne, assista au premier concile de Germanie, et Agilulfe, son successeur, se trouva à celui dont saint Boniface parle à Cutbert, comme on le voit par la lettre que Zacharie écrivit à ces évêques. Ce sont donc deux conciles différents.

(1) *T.* 6, *conc. Labb.*, *p.* 1566, *ep. Bonif. ex edition. Grethser.*

oit tous les ans son diocèse pour donner confirmation, pour enseigner son peuple, pour retrancher les restes de l'idolâtrie : et us avons fait défenses aux serviteurs de eu, c'est-à-dire aux clercs et aux moines, porter des habits pompeux, des saies et s armes.

Nous avons aussi décerné que selon les nons, ce sera au métropolitain à veiller r les mœurs des évêques qui lui sont sou-is, et à les avertir s'ils venoient à négliger soin de leurs peuples : que les évêques ant de retour du concile, tiendront un sy-ode avec leurs prêtres et leurs abbés, pour eur recommander l'observation des canons u concile : que si l'évêque ne peut corriger uelque abus dans son diocèse, il en fera son apport au concile devant l'archevêque, afin qu'on y remédie. Comme l'Eglise romaine n'a fait promettre avec serment à mon ordina-ion, que si je ne pouvois corriger les évêques et les peuples que je verrois s'écarter de la oi de Dieu, je les dénoncerois au siége apostolique et au vicaire de saint Pierre; les évêques, si je me trompe, doivent pareillement dénoncer au métropolitain, et celui-ci au pape, ce qu'ils ne peuvent corriger dans leurs diocèses. »

Saint Boniface, après avoir ainsi exposé ce qu'il a fait dans le concile, se compare à un pilote qui gouverne un vaisseau pendant la tempête; et il fait entendre que malgré tous ses travaux pour rétablir la discipline dans l'Eglise gallicane, il en avoit jusqu'alors recueilli assez peu de fruit. « Je suis semblable, dit-il encore, à

» un chien qui voyant les voleurs enfoncer et
» piller la maison de son maître, ne peut qu'a-
» boyer et faire du bruit, parce que personne
» ne vient à son secours. »

Abus qui règnent dans l'église d'Angleterre.
— Boniface dans la même lettre marque à l'archevêque Cutbert, qu'il seroit à propos que le concile et les princes d'Angleterre défendissent aux femmes et aux vierges consacrées à Dieu de faire le pèlerinage de Rome, comme elles faisoient souvent, parce que ces voyages étoient un écueil à la pudicité de plusieurs. « Il y a,
» dit il, peu de villes en Lombardie, en France
» et en Gaule *, où il n'y ait quelque Anglaise
» prostituée : ce qui est un scandale et une
» honte pour toute votre église. » Il lui parle ensuite contre les laïques qui envahissent les biens et le gouvernement des monastères à la place des abbés et des abbesses; contre le luxe des habits, et contre l'ivrognerie des évêques anglais, qui, non contents de s'enivrer, faisoient gloire d'enivrer les autres, en les contraignant de boire dans de grandes coupes.
» Le vice, ajoute-t-il (1), est particulier aux
» païens et à notre nation; car les Français, les
» Gaulois, les Lombards n'y sont pas sujets. »

Enfin, saint Boniface se plaint de la servitude où l'on réduisoit les moines en Angleterre, en les obligeant de travailler à des ouvrages publics et aux bâtiments que le roi faisoit faire; ce qui

* Saint Boniface distingue la France de la Gaule, parce qu'on ne donnoit encore le nom de France qu'à l'Austrasie et à la Neustrie. L'Aquitaine et les provinces narbonnaises conservoient le nom de Gaule.

(1) *Ep. Bonif. ad Cutbert ex edit. Gretseri.*

est, dit-il, inouï dans toute autre nation. Ces traits qu'emploie saint Boniface, forment une triste peinture de l'état où étoit réduite l'église d'Angleterre, et nous font juger que le mal y étoit encore plus grand que dans celle de France, où le zèle de ce saint archevêque n'omettoit rien pour remédier aux désordres.

Nous avons une ancienne collection de trente-six canons qui lui sont attribués, et dont nous rapporterons ici ceux qui nous paroissent les plus propres à faire connoître de plus en plus la discipline de ce siècle (1).

Canons attribués à saint Boniface. — I. Aucun prêtre ne doit quitter l'église qui lui a été confiée, sans avoir obtenu l'agrément de son évêque.

IV. Aucun prêtre ne doit aller nulle part sans le saint chrême, sans l'huile bénite et sans l'eucharistie, afin que chacun d'eux soit toujours prêt à faire ses fonctions, s'il en est requis.

V. Les prêtres doivent garder le saint chrême sous le sceau, et ne le donner à personne par forme de remède, parce que c'est un sacrement.

XI. XII. XIII. Les évêques veilleront à ce que les abbés et les abbesses gardent la chasteté. S'ils ne peuvent les corriger, ils en avertiront le prince *. Ils feront observer aux moines la règle, et aux chanoines les canons. Ils auront une attention particulière sur les monastères

* Il y a dans le texte *imperatori indicare faciat*. Comme il n'y avoit pas alors d'empereur dans l'Occident, on pourroit soupçonner quelques-uns de ces canons d'être plus récents que saint Boniface; mais on donnoit quelquefois le nom d'empereur aux rois.

(1) *Spicileg.*, *t.* 9, *p.* 62.

de filles, pour empêcher l'abbesse et les religieuses de s'abandonner à des débauches scandaleuses. (De pareils règlements supposent bien du désordre dans les communautés de filles en ces malheureux temps.)

XV. On ne recevra dans les monastères de chanoines *, de moines ou de religieuses, qu'autant de sujets que les revenus peuvent en nourrir.

XXII. Les hommes ne prendront pas le bain avec les femmes.

XXIII. Il n'est pas permis aux prêtres de dire la messe sur un autel le jour que l'évêque l'y a dite.

XXVI. Les parrains et les marraines doivent savoir par cœur le symbole et l'oraison dominicale.

XXVII. On doit faire en langue vulgaire les interrogations qui précèdent le baptême.

XXVIII. Quand on baptise quelqu'un dans le doute s'il est baptisé ou non, on doit dire ainsi la formule : *Si vous n'êtes pas encore baptisé, je vous baptise.* (C'est la première fois que je trouve un sacrement administré sous condition.)

XXIX. Les prêtres avertiront les malades de demander l'extrême onction.

XXX. Ils avertiront tous les fidèles d'observer les jeûnes des quatre-temps.

XXXI. Chaque prêtre aura soin de réconcilier les pécheurs aussitôt après avoir entendu leur confession. (Saint Boniface, si zélé pour le rétablissement de la discipline, ne croyoit donc pas que pour donner l'absolution on dût tou-

* Nous avons déjà remarqué qu'on nommoit *monastères* les collégiales de chanoines qui vivoient en communauté.

jours attendre que le pénitent eût fait la pénitence enjointe.)

XXXIV. Les prêtres avertiront le peuple de jeûner le samedi de la Pentecôte, comme le samedi saint. (Il y a cependant plusieurs églises où l'on ne jeûne pas la veille de la Pentecôte.)

XXXVI. Le dernier article contient une liste des principales fêtes qu'on doit chômer, et dont les prêtres doivent avertir le peuple le dimanche précédent. La voici : à Noël, quatre jours; la Circoncision, l'Épiphanie, la Purification; à Pâque, trois jours, outre le dimanche; l'Ascension, la Nativité de saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, l'Assomption de sainte Marie, la Nativité de sainte Marie, saint André. Il n'est pas parlé dans cette liste de la Pentecôte, parce qu'on avoit averti qu'il falloit la célébrer comme Pâque, et jeûner la veille. L'éditeur qui le premier a donné cette collection au public, en conclut qu'il y avoit alors peu de fêtes. Mais il ne s'agit ici que des fêtes les plus solennelles, et qu'il falloit célébrer, comme porte le titre, *primo modo*. C'est la première fois que je trouve la Nativité de la Vierge au rang des fêtes. Il paroît même que dans plusieurs églises de France, l'institution en est plus récente *.

Le principal objet des canons que publia saint Boniface, étoit la réformation du clergé, dont il déploroit les désordres. On lui demanda

* D'anciens catalogues de fêtes, publiés au neuvième siècle, ne font pas encore mention de la nativité de la Vierge, et le saint évêque Fulbert de Chartres en parle comme d'une fête assez nouvelle de son temps. On croit que l'Eglise d'Angers fut une des premières à la célébrer, et que c'est la raison pourquoi, en Anjou et dans quelques provinces voisines, on nomme cette fête l'*Angevine*.

un jour s'il étoit permis de se servir de calices de bois pour les sacrés mystères; il répondit en soupirant : *Autrefois l'église avoit des calices de bois et des prêtres d'or; aujourd'hui elle a des calices et des prêtres de bois* (1). Il n'omit rien pour lui rendre sa splendeur par la régularité de ses ministres ; mais il trouva bien des contradictions. Il lui fut plus difficile de réformer les évêques et les prêtres, que de faire goûter les plus sévères maximes de l'évangile à un prince de la terre ; car il contribua plus que personne à inspirer à Carloman la rare piété qui donna alors un exemple si édifiant au monde chrétien.

L'AN 747.— *Retraite du prince Carloman.* — Ce jeune prince ayant soumis les Allemands rebelles, l'an 746, sembloit n'avoir plus qu'à goûter les fruits de tant de victoires, lorsqu'il en remporta sur lui-même une beaucoup plus difficile et plus glorieuse. Il conçut le généreux dessein de renoncer à la grandeur et à la gloire du monde, pour travailler dans la retraite à mériter celle du ciel. Il s'ouvrit de son projet à son frère Pepin, et lui déclara que, pour l'exécuter, il désiroit d'aller à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres. Pepin aimoit tendrement Carloman ; mais les états qu'il lui laissoit lui adoucirent peut-être un peu la peine de leur séparation. Il fit préparer les plus riches présents, et il les donna à Carloman son frère, pour les offrir au tombeau de saint Pierre. Ce prince, après avoir recommandé son fils Drogon à Pepin, se rendit à Rome accompagné d'une

(1) *Valafrid Strabo de offic. eccl., c. 24, t. 10, bibl. PP., p. 680. Edit. Par. 1624.*

suite nombreuse de seigneurs et de domestiques, comme pour rendre plus éclatant le sacrifice qu'il alloit faire. Il passa par le monastère de Saint-Gal, et ayant pitié de la pauvreté des moines, il écrivit à Pepin pour le prier de leur assigner des revenus. Le pape Zacharie vit avec la plus sensible consolation le rare exemple que donnoit à l'église le prince français. Il lui coupa les cheveux, et lui donna l'habit clérical. Entre les présents que Carloman offrit à la confession de saint Pierre, Anastase le bibliothécaire nous apprend qu'il y donna un arc ou un couronnement d'argent du poids de cent quarante marcs.

Vers L'AN 747. — *Carloman se retire au Mont-Cassin.* — Ce prince ayant renoncé à toutes les grandeurs du monde, demeura quelque temps dans le monastère qu'il fit bâtir sur le mont Soracte *, aujourd'hui nommé le mont Saint-Sylvestre. Mais pour éviter les visites et les honneurs que lui rendoient les Français qui venoient à Rome, il résolut, par le conseil du pape, de se retirer secrètement au Mont-Cassin. Il ne prit avec lui qu'un de ses confidents, et sans se faire connoître, il alla se présenter à la porte de ce célèbre monastère. L'abbé, nommé Pétronax, étant venu lui parler, il se prosterna à ses pieds, et confessant qu'il étoit homicide et coupable des plus grands crimes, il demanda en grâce qu'il fût permis d'en faire pénitence en ce lieu. Pétronax lui demanda son pays; il

* Le Mont Soracte, proche de Rome, étoit autrefois consacré à Apollon, *Custos Soractis Apollo.* On le nomme aujourd'hui le Mont-Saint-Oreste, ou Saint-Sylvestre, parce qu'on croit que ce pape s'y cacha pendant la persécution.

dit qu'il étoit Français, et qu'il s'étoit exilé volontairement de son pays, dans la crainte de perdre la céleste patrie. Il fut reçu avec son compagnon au nombre des novices, et après un an d'épreuves, ils firent leur profession selon la règle de saint Benoît, entre les mains de l'abbé Optat, successeur de Pétronax, qui avoit rétabli ce monastère.

Carloman, qui ne s'étoit pas fait connoître, ne cherchoit à se distinguer que par sa ferveur et son humilité. Son jour étant venu de servir à la cuisine selon la règle, il s'acquitta avec plaisir de ce vil emploi; mais il s'en acquitta fort mal. Le cuisinier, lui voyant gâter les mets qu'il préparoit, s'emporta contre lui jusqu'à lui donner un soufflet; à quoi il répondit seulement : *Que le Seigneur et Carloman vous le pardonnent* (1). Le cuisinier le frappa une seconde fois, et il fit la même réponse : mais son compagnon l'ayant vu maltraiter une troisième fois par ce brutal, perdit patience, et prenant un pilon qu'il trouva sous sa main, il en déchargea un grand coup au cuisinier, en lui disant : *Méchant serviteur, que ni le Seigneur ni Carloman ne te le pardonnent.*

Carloman est reconnu dans le monastère. — L'abbé en fit un crime au moine étranger, et lui demanda en présence de toute la communauté, pourquoi il avoit osé frapper un officier du monastère. Il répondit : « C'est que je l'ai » vu traiter le plus indignement la personne la » plus distinguée par sa noblesse et par sa » vertu, que je connoisse au monde. » On le fit

(1) *Annales Metenses. Rhegino.*

expliquer : « Celui que vous voyez, c'est Car-
» loman, autrefois prince des Français, que
« l'amour de Jésus-Christ a fait renoncer à la
» gloire et au royaume du monde. » Les moines
étonnés se jetèrent aussitôt aux pieds de Carlo-
man pour lui demander pardon. Mais il se pros-
terna lui-même devant eux, tâchant de leur
persuader qu'il n'étoit pas ce que son compa-
gnon disoit, mais seulement un pécheur et un
homicide. Il fut reconnu malgré lui, et les in-
nocents artifices de son humilité donnèrent un
nouvel éclat à sa vertu : il se disoit homicide
à cause du sang qu'il avoit versé dans tant de
guerres. Rheginon, abbé de Prom, et d'an-
ciennes annales, rapportent ce fait. Cependant
quelques critiques le révoquent en doute, sous
prétexte qu'il n'est pas probable qu'un si grand
prince ait pu être long-temps inconnu ; mais
peut-être fut-il traité de la sorte peu de jours
après son arrivée au Mont-Cassin.

Humilité de Carloman. — Quoi qu'il en soit,
Carloman continua de vivre comme un humble
religieux ; et l'abbé Optat, pour satisfaire son
humilité, l'occupa aux ministères les plus ab-
jects, comme à cultiver le jardin et à garder les
brebis et les oies. Dans ce vil exercice, il savoit
mettre à profit ce qui lui arrivoit, pour s'humilier
et se confondre. Un jour, n'ayant pu empêcher
un loup de lui enlever une oie, il s'écria :
« Voilà cependant, Seigneur, celui à qui vous
» aviez confié un royaume! Comment aurois-je
» pu gouverner et défendre mes peuples, moi
» qui n'ai pu conduire et garantir de vils ani-
» maux (1)? »

(1) *Annales Massiacen., t. 2, bibl. nov., p. 734.*

Révolte de Gripon. — La retraite de Corloman éveilla l'ambition de Gripon son frère, que les Français avoient exclu de la succession de Charles Martel. C'étoit un jeune prince ambitieux et remuant : Carloman et Pepin avoient été obligés de le tenir prisonnier dans un château des Ardennes, de peur qu'il ne leur suscitât des guerres civiles. Il parut que la prison l'avoit rendu plus sage ; et Pepin, qui vouloit donner des marques de sa modération, le fit élargir après l'abdication de Carloman, et l'ayant fait venir à sa cour, il lui donna de belles terres qui auroient pu le consoler de ses disgrâces, si l'on pouvoit vivre content dans un état privé, quand on se voit exclus de la souveraineté où l'on croit avoir droit de prétendre. Gripon, qui avoit plus d'ambition que de prudence, ne fut pas long-temps sans remuer : il se flatta qu'il pourroit se faire déclarer duc d'Austrasie en la place de Carloman. C'est pourquoi, s'étant attaché de jeunes seigneurs, il se retira en Saxe, et s'y mit à la tête d'une armée.

Lettre de saint Boniface à Gripon. — Saint Boniface, toujours attentif à tout ce qui pouvoit procurer le progrès de la foi dans ces provinces, écrivit à ce jeune prince pour le prier de protéger les missionnaires de Thuringe, et de défendre les moines et les religieuses contre la violence des païens. Il le fait souvenir en même temps de la caducité des biens de la terre (1) : sur quoi il cite cette sentence du psalmiste un peu différemment de notre version : *Omnis homo sicut fœnum dies ejus, et sicut flos agri,*

(1) *Epist. Bonif. ad Grip., t. 1, conc. Gall., p.* 575.

ita floriet; c'est-à-dire, l'homme sèche comme l'herbe des prairies, et son éclat n'a pas plus de durée que celui d'une fleur.

Gripon ne tarda pas à éprouver la vérité de cet oracle. Pepin marcha contre lui, et déconcerta aisément tous ses projets. Carloman, du fond de sa retraite, fut alarmé du bruit de la guerre qui s'allumoit entre les deux frères. Il pria le pape d'accommoder ce différend. Zacharie en écrivit aux évêques des Gaules, pour les engager à se faire les médiateurs de la paix (1). Il marque qu'il leur écrit à la sollicitation de Carloman et de l'abbé Optat. Il les prie aussi d'engager Pepin à faire restituer au monastère du Mont-Cassin le corps de saint Benoît enlevé furtivement. Si cette lettre est véritablement de Zacharie, comme on le croit, c'est une preuve sans réplique qui assure à la France la possession des reliques de ce saint. Mais c'est un moine de Fleuri qui la rapporte, et il ajoute des circonstances qui sont fausses. Il dit, par exemple, que Pepin chargea Remi, archevêque dn Rouen, d'enlever de Fleuri le corps de saint Benoît, et qu'il en fut empêché par un miracle. Or, Remi n'étoit pas alors archevêque de Rouen : il ne fut élevé sur ce siége que l'an 755.

Pepin, en considération du pape et de son frère Carloman, traita Gripon avec bonté, et lui donna pour apanage la ville du Mans avec douze comtés. L'ambition de Gripon ne lui permit pas long-temps de paroître content de ce petit état. Il se réfugia d'abord auprès de Vaifaire, duc d'Aquitaine; et voyant qu'il n'y étoit

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 575.

pas en sûreté, il voulut passer en Italie à la cour d'Astolfe, roi des Lombards; mais il fut tué dans une rencontre au passage des Alpes; et sa mort, en rendant Pepin maître absolu de la monarchie, éteignit jusqu'aux étincelles des guerres civiles.

Pepin consulte le pape sur plusieurs points de discipline. — Ce prince s'appliqua à dédommager l'église de la protection qu'elle avoit perdue par la retraite de Carloman. Pour remédier à divers abus qui s'étoient glissés, il consulta le saint siége, de concert avec les évêques de son royaume, sur plusieurs points de discipline contenus en vingt-sept articles, qu'il envoya au pape Zacharie, vers l'an 747, par le prêtre Ardobanius.

Vers L'AN 747. — *Réponse du pape Zacharie à la consultation de Pepin.* — Zacharie répondit à la consultation par une lettre dont l'inscription est conçue en ces termes : « Au très-excellent » et très-chrétien seigneur Pepin, maire du pa- » lais, et à nos très-chers frères tous les évêques, » abbés et seigneurs qui sont dans le pays des » Français.

» J'ai une très-grande joie en Notre-Seigneur, » leur dit-il (1), en apprenant par la relation » de notre très-cher fils Pepin, la bonne con- » duite de vous tous, et les saintes dispositions » avec lesquelles vous travaillez de concert à » entretenir comme il convient les églises situées » dans vos provinces, et à maintenir la conduite » régulière des évêques, des prêtres et des ab- » bés. » Le pape exhorte ensuite les clercs et les

(1) *T. 1, conc. Gall., p. 562.*

moines à ne combattre contre les ennemis de la patrie que par leurs prières, à l'exemple de Moïse, et à laisser aux princes séculiers et aux autres laïques le soin de faire la guerre. Après » quoi il ajoute : « Comme notre très-cher fils » Pepin nous a demandé par votre avis des ré- » ponses sur les questions qu'il nous a propo- » sées, nous avons marqué au bas de chaque » article ce que nous avons reçu de la tradition » des pères ; ce que les canons ont statué, et » ce que nous-mêmes, avec l'inspiration de » Dieu, avons pu décerner par l'autorité apos- » tolique. » On rapportera ici les questions de Pepin, et les réponses du pape qui ont paru les plus remarquables.

I. *Quels honneurs sont dus au métropolitain?* Pour réponse, le pape rapporte d'anciens canons, par lesquels il montre que le métropolitain doit être regardé comme le chef de la » province. « A quoi, dit le pape, nous ajou- » tons, par l'autorité apostolique, que l'évêque » et les prêtres cardinaux doivent porter les » habits de leur dignité : pour ceux qui dans » ces états voudroient pratiquer la vie monas- » tique, ils ne doivent pas laisser de prendre » des habits plus décents quand ils prêchent le » peuple qui leur est soumis. » (Cet habit plus » décent étoit apparemment le surplis.) Pour » les moines, continue le pape, ils ne doivent » porter que des habits de laine. » On voit ici que les évêques et les prêtres cardinaux, c'est-à-dire qui avoient des titres ou des églises à desservir dans les villes, portoient dès-lors des habits qui dénotoient leurs dignités.

IV. *Quelle obéissance les prêtres de la cam-*

pagne doivent-ils à l'évêque et aux prêtres cardinaux ? Le pape répond par un canon du concile de Néocésarée, que les prêtres de la campagne ne peuvent pas offrir le sacrifice, ni donner la communion dans l'église de la ville en présence de l'évêque et des prêtres de cette ville.

V. *Est-il permis aux religieuses de chanter ou de lire des leçons à la messe, ou à l'office du samedi saint, et de chanter* alleluia, *ou quelque responsoire ?* Zacharie répond par un rescrit du pape Gelase, que cela ne leur est nullement permis, et que les femmes ne doivent en aucune manière servir à l'autel. L'usage a cependant prévalu, que les religieuses chantassent à la messe l'introït, le graduel et les autres prières, excepté les collectes et les leçons, qui sont l'épître et l'évangile.

VI. *Les veuves peuvent-elles faire le salut en demeurant dans leurs maisons ?* Le pape répond que les évêques ne doivent pas donner le voile aux veuves; mais qu'il faut leur laisser la liberté de se remarier. Que si elles ont promis de garder la continence et manquent ensuite à leur promesse, elles en répondront à Dieu.

VII. Un laïque qui chasse sa femme et en prend une autre, ou qui épouse celle qui a été répudiée, est excommunié. Zacharie cite là-dessus le quarante-huitième canon des apôtres.

X. Les clercs qui sont dans les monastères, dans les hôpitaux, dans les basiliques des martyrs, doivent demeurer sous la puissance de l'évêque.

XI. *Quels sont les clercs qui doivent garder la continence avec leurs femmes ?* Zacharie ré-

pond par un canon du concile d'Afrique, qui n'y oblige que les évêques, les prêtres et les diacres : mais il marque que pour les autres clercs il faut suivre la coutume de chaque église. Nous avons vu que l'Eglise romaine obligeoit les sous-diacres à garder la continence.

XIII. Un moine qui a vécu long-temps dans le cloître, et qui est ensuite promu à la cléricature, ne doit pas abandonner le genre de vie qu'il a professé.

XIV. Si les prêtres et les diacres tombent en quelque crime, ils ne peuvent pas recevoir la pénitence par l'imposition des mains, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être mis en pénitence publique. (Nous avons remarqué que la discipline de l'Eglise gallicane avoit été différente.)

XV. Si quelqu'un bâtit un oratoire dans ses terres en l'honneur de quelque saint, l'évêque diocésain ayant reçu en bonne forme les actes de la fondation, consacrera l'oratoire : mais on ne pourra y établir de baptistère, ni y mettre un prêtre cardinal. Si le fondateur veut y faire célébrer la messe, il demandera un prêtre à l'évêque.

XVIII. Ceux qui s'engagent dans le clergé sans être mariés ne peuvent plus se marier, excepté les lecteurs et les chantres.

XXII. Défense de se marier avec un parent, en quelque degré de parenté que ce soit, ou d'épouser sa commère ou sa fille spirituelle.

XXIII. XXIV. On doit, selon le concile d'Ancyre, faire pénitence toute la vie pour un homicide volontaire, et cinq ans pour l'homicide involontaire. (On en faisoit autrefois sept ans.)

Telles sont les principales réponses que donna

Zacharie sur les articles que Pepin lui fit proposer par l'avis des évêques de France.

Le pape, en les envoyant au prince, écrivit à saint Boniface, et le chargea de faire assembler un concile pour y publier ces articles, et d'y examiner de nouveau Aldebert, Clément et un nommé Goldolsatius, déposés de l'épiscopat, afin que, s'ils paroissoient venir à résipiscence, on pût, avec l'agrément du prince, user envers eux de l'indulgence que permettent les canons (1). Au cas qu'ils demeurent opiniâtres, et continuent de soutenir qu'ils ne sont pas coupables, le pape souhaite qu'on les lui envoie à Rome avec deux ou trois prêtres d'une prudence consommée, afin qu'il puisse discuter à fond leur cause. On ne sait quelle fut la suite de l'affaire de ces imposteurs. La lettre du pape est datée du 5 de janvier de l'an 747 ou 748 : car les caractères qui marquent l'année se contredisent encore ici, l'indiction XV désignant l'an 747; et la vingt-huitième année de Constantin Copronyme, l'an 748.

L'an 748. — *Concile de Duren.* — Pepin fit assembler cette même année 748 un concile à Duren, entre Cologne et Aix-la-Chapelle, pour travailler au rétablissement des églises ruinées, à la révision des causes des pauvres, des veuves et des orphelins, et à la réparation de tous les torts qui pouvoient avoir été faits (2). C'est tout ce que l'histoire nous apprend de ce concile. On a cependant lieu de croire que les articles dont nous venons de parler y furent publiés et acceptés par les évêques, suivant l'in-

(1) *Zachar., ep. ad Bonif., t. 1, conc. Gall., p.* 569. — (2) *Ann. Metenses ad ann.* 748.

tention du pape. Mais saint Boniface n'y présida pas; car l'auteur contemporain de sa vie marque seulement qu'il se trouva aux cinq conciles dont nous avons parlé.

L'AN 748. — *Nouvelles lettres de saint Boniface au pape Zacharie.* — Ce saint archevêque eut alors à essuyer quelques contradictions chagrinantes, qui lui firent souhaiter d'abdiquer l'épiscopat, et que le pape nommât un autre légat dans les Gaules, pour y présider aux conciles. Les deux missionnaires, Virgile et Sidoine, dont nous avons parlé, furent ceux qui exercèrent le plus sa patience. Il écrivit contre eux et contre quelques autres une lettre au pape, dont saint Burchard fut le porteur. Il s'y plaignoit que Virgile s'efforçoit de le mettre mal dans l'esprit d'Ottilon, duc de Bavière; qu'il débitoit des propositions erronées; « enseignant qu'il y avoit un autre monde, d'autres » hommes sous la terre, un autre soleil et une » autre lune. » Il joignit à cette lettre quelques questions touchant l'administration du baptême, sur lesquelles il prie le pape de l'éclaircir. Il lui envoya en même temps un volume qu'il avoit composé sur l'unité de la foi catholique, et qui étoit adressé à tous les évêques, et il le pria de nommer un autre légat en sa place.

Par une autre lettre, saint Boniface faisoit connoître au pape que les Français n'ayant pas persévéré dans le dessein d'ériger Cologne en métropole, il occupoit le siége de Mayence; mais qu'il prioit le pape de lui permettre d'établir un autre évêque en sa place, s'il trouvoit quelqu'un qui en fût digne.

Réponse de Zacharie à Saint Boniface. —

Zacharie dans sa réponse l'exhorte d'abord à combattre avec un nouveau courage pour la foi orthodoxe. Ensuite répondant aux questions proposées sur le baptême, il déclare, selon ce qui en avoit été réglé par un concile d'Angleterre, que quiconque n'a pas été baptisé par l'invocation des trois personnes de la Trinité, n'a pas reçu le baptême, quelque saint que fût le ministre : mais aussi que quoique le ministre fût hérétique et coupable de toutes sortes de crimes, le baptême est valide, s'il a proféré les paroles marquées dans l'Evangile (1). Il approuve que saint Boniface ait fait baptiser dans le doute ceux qui l'avoient déjà été par des prêtres sacriléges, qui immoloient des taureaux et des boucs aux faux dieux; parce que ces prêtres étant morts, on ne pouvoit savoir s'ils avoient baptisé au nom des trois personnes de la Trinité; et il veut qu'il en agisse ainsi, lorsqu'après une exacte recherche il ne pourra s'assurer si le baptême a été conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit : ce que Grégoire III avoit déjà décidé, comme le marque Zacharie.

Faux prêtres dans la Germanie. — Saint Boniface avoit trouvé dans le cours de ses missions un grand nombre de faux prêtres et de faux évêques qui n'avoient jamais été ordonnés par des prélats catholiques. C'étoient la plupart des esclaves fugitifs, qui pour mieux se déguiser, prenoient la tonsure, et se transformoient en ministres du Seigneur, assemblant les peuples dans les cabanes des paysans, où ils pussent cacher leur ignorance et leurs infâmes

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 570.

débauches. Dans l'administration du baptême, ils ne faisoient point faire les renonciations ordinaires, et n'enseignoient pas les premiers principes de la créance chrétienne qu'ils ignoroient. Le pape recommande à saint Boniface de sévir contre ces ministres de Satan, et de les faire enfermer dans des monastères pour y vivre en pénitence. Il parle nommément contre un prêtre écossais nommé Samson, qui enseignoit que l'imposition des mains de l'évêque pouvoit tenir lieu de baptême, et il ordonne de le chasser de l'église.

Le pape ajoute à saint Boniface : « Nous » avons vu le livre que vous avez composé sur » l'unité de la foi catholique et sur la doctrine » évangélique, et que vous avez adressé à tous » les évêques, prêtres et diacres : sachez que » nous en avons été très-satisfaits. C'est la grâce » du Saint-Esprit qui vous a porté à composer » cet ouvrage. Vous nous avez prié par une autre » lettre d'envoyer un évêque en votre place pour » tenir les conciles en France et en Gaule. Mais » tandis que par la grâce de Dieu vous vivrez, il » n'est pas nécessaire que nous fassions ce » changement. Nous avons aussi reçu avec une » sensible joie la profession de la foi et de l'u- » nité catholique que vous nous avez envoyée » conjointement avec nos très-chers frères les » évêques de France ; et nous avons rendu mille » actions de grâces à Dieu tout-puissant, de ce » qu'il a daigné les rappeler à nous, et donner » cette consolation à l'église leur mère spirituelle. » Saluez-les tous de notre part par le baiser » de paix. Nous leur avons écrit des lettres apos- » toliques pour les en féliciter. » J'ai rapporté

ci-dessus le précis de cette lettre du pape aux évêques de France.

Touchant Virgile et Sidoine, dont Boniface s'étoit plaint, le pape lui marque qu'il leur a écrit des lettres menaçantes, et qu'il mande au duc Ottilon de les lui envoyer à Rome. Il recommande cependant à Boniface d'assembler un concile, et d'y excommunier et dégrader Virgile, s'il est convaincu d'enseigner la mauvaise doctrine qu'on lui reproche touchant un autre monde et un autre soleil. Si ce Virgile est le saint évêque de Saltzbourg de ce nom, comme nous le croyons, on doit juger qu'il se sera disculpé sans peine des accusations auxquelles saint Boniface avoit peut-être ajouté foi trop aisément. Pour Sidoine, qui est probablement celui qui devint dans la suite évêque de Constance, il justifia assez par sa mauvaise conduite les reproches que saint Boniface lui fait.

Le pape Zacharie connoissoit trop bien le zèle et le mérite de saint Boniface, pour lui permettre de quitter, comme il le demandoit, le siége de Mayence, et la légation du saint siége. Il l'exhorte dans la même lettre, avec une tendresse paternelle, à continuer ses fonctions : « Mon très-cher fils, lui dit-il, vous êtes encore » légat et envoyé du saint siége, comme vous » l'avez été. Le zèle pour le salut des âmes nous » porte à conseiller à votre sainteté de ne jamais » quitter le siége de Mayence que vous occupez. » Si cependant vous trouviez un homme digne » de vous succéder, vous l'ordonnerez évêque, » afin qu'il serve l'Eglise dans le ministère qui » vous a été confié. Nous prions Notre-Seigneur

» et Rédempteur, par l'intercession de Marie sa
» sainte mère toujours vierge et Notre-Dame,
» et par celle des saints apôtres Pierre et Paul,
» de vous conserver en parfaite santé. Priez
» pour nous. » La lettre est datée du 1er de mai,
de la septième année de Constantin, depuis la
mort de son Père, indiction Ire, c'est-à-dire
l'an 748.

Autre lettre du pape Zacharie. — Par une
autre lettre le pape marque qu'il érige la ville de
Mayence en métropole, à la prière des Français,
et en considération des travaux de saint Boniface,
qui depuis vingt-cinq ans qu'il est évêque,
n'a cessé de s'employer infatigablement à l'œuvre
du Seigneur. « Nous ordonnons, lui dit-il (1),
» par l'autorité de saint Pierre apôtre, que la
» susdite église de Mayence soit à perpétuité
» métropole, pour vous et pour vos succes-
» seurs : qu'elle ait sous elle cinq villes, savoir,
» Tongres, Cologne, Worms, Spire et Utrecht,
» et toutes les autres de la Germanie que vous
» avez converties à la foi. » La lettre est datée
du 3 de novembre. Il s'est glissé une faute dans
la date de l'année qui est marquée 751. Mais,
comme le pape dit qu'il écrivoit cette lettre
vingt-cinq ans depuis l'épiscopat de Boniface,
qui fut ordonné évêque l'an 723, il est certain
qu'elle fut écrite l'an 748.

L'AN 748. — *Saint Boniface consulte le pape
Zacharie sur plusieurs articles.* — Saint Boniface,
animé par les lettres du pape, continua
à s'acquitter avec zèle des fonctions de son
ministère; mais il n'étoit pas sans scrupule sur

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 581.

la manière dont il s'y comportoit. Pour se rassurer, il consulta son oracle ordinaire, c'est-à-dire le saint siége. Il envoya vers l'an 750 le prêtre Lul, son disciple, au pape Zacharie avec une lettre, où il lui dit : « Je prie instamment » votre Sainteté et votre Piété paternelle de » recevoir avec bonté le porteur de cette lettre, » nommé Lul, qui est un prêtre de mon clergé. » Il a des affaires secrètes à vous communiquer » de ma part, tant de vive voix que par écrit. » Puisse-t-il, pour la consolation de ma vieillesse, » me rapporter les réponses que votre Paternité » y fera par l'autorité de saint Pierre! » Il expose ensuite que Grégoire II, en l'ordonnant évêque, lui avoit commandé, ou de corriger les faux prêtres et les séducteurs, ou de s'abstenir de leur communion. « Je me suis, dit-il (1), conformé en partie à cet ordre; mais je n'ai pu » l'exécuter dans toute son étendue. A la vérité » je n'ai jamais consenti aux œuvres de ces ecclé- » siastiques scandaleux, mais je n'ai pu me dis- » penser d'avoir quelque commerce avec eux; » car le besoin des églises m'ayant obligé de » me rendre à la cour du prince des Français, » j'y ai trouvé des évêques tels que je n'aurois » pas voulu en trouver, et je n'ai pu les éviter, » quoiqu'après tout, je ne me reproche pas » d'avoir jamais communiqué avec eux aux » saints mystères. » Saint Boniface avoit déjà » consulté Rome et l'évêque Daniel sur cet article. Son inquiétude là-dessus montre à quel point il craignoit de communiquer avec des hérétiques ou des excommuniés.

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 576.

Il ajoute « Pour ce qui est des archevêques et
» du *pallium*, que j'avois écrit qu'ils devoient
» demander au saint siége, comme l'avoient
» promis les Français, je vous prie de me par:
» donner de ce qu'ils ont différé et diffèrent
» encore d'accomplir leur promesse. Je ne sais
» ce qu'ils prétendent; mais s'il n'eût tenu qu'à
» moi, ils l'eussent accomplie. » Il marque en
finissant qu'il avoit résolu de se retirer dans sa
vieillesse avec la permission du pape dans son
monastère de Fulde, et d'y choisir sa sépulture;
parce que ce lieu étoit situé au milieu des
quatre nations auxquelles il avoit annoncé la
parole de Dieu. Ces quatre nations sont apparemment les Thuringiens, les Bavarois, les Frisons et les Saxons. En parlant de Fulde, il dit
que ce monastère n'avoit point d'esclaves; qu'on
n'y buvoit point de vin, ni rien qui pût enivrer:
ce qui étoit vrai de son temps. Mais, comme
nous avons dit, les infirmités de plusieurs
moines peu accoutumés à la bière, obligèrent
peu de temps après d'y introduire l'usage du
vin.

L'AN 751. — *Réponse du pape Zacharie aux questions de saint Boniface.* — Zacharie, en
répondant à saint Boniface, le rassure sur la
crainte qu'il avoit d'avoir offensé le Seigneur
par le commerce qu'il avoit eu avec quelques
mauvais évêques français; puisque le bien de
l'Eglise l'y avoit obligé, et qu'il n'avoit pas
consenti à leur iniquité. Il ajoute (1) : « Pour ce
» qui est des évêques français qui n'ont pas de-
» mandé le *pallium*, comme ils l'avoient promis,

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 578.

» s'ils le font, ils mériteront d'être loués; s'ils
» ne le font, c'est leur affaire. Pour nous, nous
» donnons gratuitement ce que nous avons
» reçu gratuitement. » On voit ici que cette
marque de dignité autrefois si ambitionnée,
n'étoit plus recherchée avec empressement : on
savoit gré aux métropolitains qui la deman-
doient.

Zacharie répond ensuite aux questions sui-
vantes, que saint Boniface lui avoit proposées
dans un écrit séparé, dont Lul étoit porteur. Il
demandoit s'il étoit permis de manger des geais,
des corneilles et des cigognes. Zacharie répond
qu'on doit bannir ces oiseaux de la table des
chrétiens, et encore plus la chair de castor, de
lièvre et de cheval sauvage. Cette décision est
fondée sur ce que le lièvre est mis dans l'an-
cienne loi parmi les animaux immondes; car,
quoique les chrétiens sussent que ces obser-
vances légales ne les obligeoient plus, ils avoient
toujours quelque aversion pour ces viandes.
C'est pourquoi saint Boniface demanda aussi
s'il étoit permis de manger du lard cru, et
après combien de temps on devoit le manger.
Le pape répond que les pères n'ont rien marqué
là-dessus, mais qu'il lui conseille de n'en pas
manger qui n'ait été desséché par la fumée : que
si on le mange cru, il faut attendre après Pâques
à le manger. Ces règlements, ainsi que nous l'a-
vons déjà remarqué, n'étoient que pour civiliser
les barbares de la Germanie qui se nourrissoient
souvent de viandes dont les nations polies avoient
horreur.

Saint Boniface avoit aussi demandé quelles
étoient les cérémonies usitées par les saints

pères pour le feu pascal. Le pape répond que le jeudi saint, pendant qu'on fait le saint chrême, on allume dans un lieu secret de l'église, qui représente le tabernacle intérieur, trois grandes lampes, dont l'huile a été ramassée de diverses lampes de l'église; que ces trois lampes doivent contenir assez d'huile pour être allumées jusqu'au troisième jour; et que le prêtre, en ayant pris du feu pour la bénédiction des fonts baptismaux, doit faire un nouveau feu. « Pour ce qui » regarde les cristaux, ajoute le pape, nous » n'avons là-dessus aucune tradition, comme » vous le dites. » Ces cristaux servoient en quelques églises de miroirs ardents, pour faire un nouveau feu le samedi saint.

Saint Boniface avoit consulté le pape sur la manière dont il falloit en user avec les personnes qui tombent du mal caduc * (1), et sur ce qu'il convenoit de faire à des chevaux qui avoient la même maladie. « Les hommes, dit le pape, » qui ont ce mal de naissance, ne doivent pas » habiter dans les villes, mais à la campagne. » On ne doit pas néanmoins les éviter, quand » ils demandent l'aumône. Pour ceux qui ne » sont pas nés avec ce mal, il faut les souffrir » dans les villes, et tâcher de les guérir. Cependant, ils ne s'approcheront de la communion » qu'après tous les autres. (C'étoit à cause de la

* Cette maladie est nommée dans le texte *morbus regius*, que plusieurs dictionnaires expliquent de la jaunisse; mais, comme je ne pouvois me persuader que le pape parlât ici de la jaunisse, j'ai consulté un habile médecin, qui m'a répondu que *morbus regius* étoit une maladie épileptique.

(1) *Ep. Zachar.*, *t.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 578.

» communion du sang qu'on prenoit dans le
» même calice.) Pour les chevaux qui sont
» atteints de ce mal, si on ne peut les guérir,
» il faut les jeter dans des fosses ou dans des
» puits. Il faut aussi séparer les animaux mor-
» dus par des chiens ou par des loups enragés,
» ou, s'ils sont en petit nombre, les jeter dans
» des fosses.

» Votre fraternité a aussi demandé s'il est
» permis aux religieuses de se laver les pieds
» tant le jeudi saint que les autres jours. C'est
» le précepte du Seigneur; celui qui l'accomplit,
» avec foi, mérite. Hommes et femmes, nous
» n'avons qu'un même Seigneur. Il y a, comme
» vous savez, plusieurs choses à reprendre
» dans les bénédictions que font les Gaulois :
» ils n'agissent pas en cela selon la tradition
» apostolique, mais par ostentation. » On ne
devine pas ce que le pape condamne ici.

« Vous souhaitez aussi, continue-t-il, de
» savoir si l'on peut ordonner un prêtre avant
» trente ans. Ce seroit le mieux de n'ordonner
» le prêtre qu'à cet âge; mais si la nécessité y
» oblige, on peut ordonner des prêtres et des
» diacres à vingt-cinq ans. » Saint Boniface
s'étoit encore accusé de n'avoir pas toujours
fait les ordinations dans les temps marqués par
les canons. « Comme vous l'avez fait par zèle
» pour la foi, lui dit le pape, nous prions le
» Seigneur qu'il vous le pardonne. » Il l'exhorte
à ne cesser de travailler à la correction de Milon,
et des autres qui font un si grand dommage à
l'Eglise. (C'est l'usurpateur des siéges de Reims
et Trèves, qui se maintenoit depuis plus de
trente ans malgré tant de conciles.) Le pape

parle contre un évêque guerrier et fornicateur, qui, après avoir été déposé, vouloit retenir les biens de l'Eglise. Il marque à Boniface qu'il ne doit faire aucune difficulté de recevoir pour les églises un sou de chaque famille d'esclaves, et d'exiger des cens des Sclavons qui demeurent dans le pays des chrétiens. Enfin, comme saint Boniface avoit prié le pape de lui marquer les endroits du canon de la messe où il falloit faire des croix, Zacharie lui dit qu'il a marqué les endroits sur un papier qu'il a donné à Lul, et qui doit servir de modèle. La lettre est datée du troisième de novembre de l'onzième année du règne de Constantin depuis la mort de son père, et de l'indiction cinquième, c'est-à-dire de l'an 751.

Privilége accordé au monastère de Fulde. — Zacharie accorda en même temps à saint Boniface le privilége qu'il lui avoit demandé pour son monastère de Fulde. Nous en avons l'acte par lequel le pape soumet ce monastère immédiatement à la juridiction du saint siége, défendant à tout évêque, sous peine d'excommunication, d'y célébrer même la messe, s'il n'est invité par l'abbé (1). Il paroît que ce privilége n'étoit pas alors regardé comme insolite, puisque le pape ajoute que ce monastère sera sur le pied des autres qui jouissent des priviléges du saint siége *.

* Le P. Thomassin et le P. Mabillon croient que le monastère de Fulde est le premier qui ait été soumis immédiatement au saint siége. Ils prétendent que les monastères, qui avoient eu jusqu'alors des priviléges du saint siége pour être exempts de la juridiction de l'évêque diocésain, étoient soumis au métropolitain ou au concile;

(1) *T.* 1, *conc. Gall.*, *p.* 581.

Les moines de Fulde n'abusèrent point de ces exemptions, leur humilité et leur ferveur édifièrent tout le pays, et leur attirèrent tant de sujets, que, du vivant même de saint Sturme, on y compta jusqu'à quatre cents religieux. C'est ainsi que l'état monastique commençoit à fleurir dans l'Allemagne, tandis qu'en France l'irrégularité et la licence de plusieurs abbés le faisoit beaucoup décheoir de son ancienne splendeur. Cependant, malgré le relâchement que nous avons vu s'être glissé dans la plupart des monastères de filles, Dieu y suscita de grands exemples de vertu pour l'édification ou la confusion des vierges sacrées qui oublioient la sainteté de leur profession.

Vers L'AN 751. — *Sainte Opportune, abbesse de Monstreuil.* — Sainte Opportune, qui vivoit en ce temps-là, c'est-à dire vers le milieu du huitième siècle, étoit alors dans la Neustrie un modèle de la perfection religieuse. Issue d'une noble famille du territoire d'Hyesme, elle se consacra à Dieu à Monstreuil *. C'étoit un monastère proche de Séez, dont ce lieu n'a conservé que le nom. La naissance et les vertus d'Opportune la firent bientôt élire abbesse, et elle justifia ce choix par sa prudence et par sa piété (1). Elle menoit une vie fort austère, ne

mais il me paroît que Zacharie ne prétend rien accorder à Fulde, qui ne fût déjà en usage, puisqu'il dit que ce lieu doit jouir des exemptions qu'ont ceux qui jouissent des priviléges apostoliques : *Juxta id quod subjecti apostolicis privilegiis consistunt.*

* Monstreuil a été ainsi nommé du mot latin *monasteriolum;* c'est la raison pourquoi il y a en France tant de lieux nommés Monstreuil.

(1) *Vita S. Opportunæ apud Bolland.* 22 *april.*

mangeant le plus souvent que du pain d'orge, ne buvant jamais de vin, et n'usant de poisson que le dimanche : mais autant qu'elle étoit sévère à elle-même, autant avoit-elle de douceur pour ses sœurs. Elle étoit nièce de Lanthilde, abbesse d'Almenesches, autre monastère proche de Séez, et sœur de saint Godegrand, qui étoit alors évêque de cette ville ; mais elle eut la douleur de se voir enlever, par le plus noir attentat, un frère qu'elle aimoit tendrement.

Vers l'an 571. — *Saint Godegrand, évêque de Séez.* — Ce saint évêque ayant eu la dévotion d'aller visiter à Rome les tombeaux des saints apôtres, confia le soin de son église, pendant son absence, à un de ses amis et de ses parents, nommé Chrodobert. C'étoit un loup ravissant qu'il mettoit dans la bergerie. Chrodobert pilla les églises, et ne pensa qu'à s'enrichir de la dépouille du troupeau. Le retour de Godegrand lui fit craindre les peines qu'il avoit méritées par ses violences; et pour éviter le châtiment dû à tant de crimes, il n'eut pas horreur d'en commettre un nouveau plus horrible encore que tous les autres. Il suborna un assassin pour verser le sang du saint évêque ; et afin qu'il ne manquât à cet attentât aucun des traits de la plus noire perfidie, il choisit le filleul même de saint Godègrand pour faire le coup. Ce malheureux l'attendit sur le chemin de Séez à Almenesches, où il savoit qu'il devoit aller, et après l'avoir embrassé avec des démonstrations d'amitié et de respect, il lui déchargea sur la tête deux coups d'épée, dont il mourut sur-le-champ le troisième de septem-

bre, jour auquel il est honoré comme martyr dans son église (1).

A cette triste nouvelle, le premier mouvement de sainte Opportune fut de se prosterner en prières, pour demander instamment à Dieu de la réunir au plus tôt dans le ciel à un frère qu'elle avoit si tendrement aimé sur la terre : puis ayant couru au lieu où s'étoit commis l'assassinat, elle mêla ses larmes au sang de Godegrand, et après avoir donné quelque temps un libre cours a sa douleur, elle le fit enterrer dans son monastère. Elle ne survécut pas longtemps à son affliction, étant morte avant l'an révolu. Dès qu'elle sentit sa fin approcher, elle exhorta ses sœurs à la pratique des vertus religieuses, fit célébrer la messe, et demanda le saint viatique, qu'elle reçut avec les sentiments d'une tendre piété. Comme on récitoit pour elle les prières des agonisans, elle s'écria pleine de joie : *Voici la sainte Vierge qui arrive!* et étendant les bras comme pour l'embrasser, elle expira. Elle fut enterrée auprès de son frère; et les miracles opérés à son tombeau ont rendu son culte très-célèbre. Adalhelme ou Adhelme, nommé à l'évêché de Séez, voyant qu'on lui disputoit cette place, fit vœu que s'il l'obtenoit, il écriroit la vie et les miracles de sainte Opportune : ce qu'il a en effet exécuté. Nous verrons dans la suite de cette histoire comment les reliques de la sainte abbesse ayant été portées à Paris, ont donné lieu d'y fonder l'église collégiale et paroissiale qui porte son nom. On cé-

(1) *Vita S. Opportunæ apud Bolland.* 22 *april.*

lèbre sa fête le 22 d'avril. Adalhelme donne la qualité de sainte à Lanthilde, abbesse d'Almenesches.

Le prédécesseur de Godegrand dans le siége de Séez fut saint Lothaire, vulgairement saint Lohier, qui avoit mené la vie érémitique avant son épiscopat, et qui est honoré le 15 de juin. Cette même église met au nombre des saints évêques qui l'ont gouvernée avant lui, les saints Latuin, Landri, Milheard, Ravenère et Annobert, dont j'ai mieux aimé ne rien dire que d'en dire des choses peu certaines.

Je joins à l'histoire de sainte Opportune celle d'une autre sainte abbesse, nommée Glodesinde ou Glosine, quoiqu'on ne convienne pas du temps où celle-ci a vécu. Mais comme l'ancien auteur de sa vie marque qu'elle florissoit sous le règne de Childeric, quelques auteurs croient qu'il parle de Childeric III *, sous le nom duquel Pepin gouverna quelque temps la France.

* Le P. Le Cointe croit qu'il faut entendre Childéric III, et il s'appuie particulièrement sur ce que dit l'auteur de l'Histoire de la seconde translation de sainte Glosine, savoir que Drogon, évêque de Metz, qui vivoit au neuvième siècle, trouva encore des personnes qui avoient vu la sainte abbesse; mais d'un autre côté l'auteur de la première Vie de sainte Glosine, insérée dans le recueil des *Acta SS.*, marque que, quand elle fut enterrée dans l'église des saints Apôtres, le corps de saint Arnoux n'y étoit pas encore. Cette difficulté a fait croire au P. Mabillon qu'il falloit lire Chilpéric au lieu de Childéric; mais Chilpéric ne régna jamais en Austrasie, où étoit la ville de Metz. Les savants continuateurs de Bollandus jugent qu'il faut lire Childebert; ce qu'ils entendent de Childebert II. Il faudroit prendre ce parti, s'il étoit vrai que sainte Glosine eût été enterrée avant saint Arnoux. Sa vie, selon l'édition du P. Labbe, ne le dit pas clairement.

Vers L'AN 751. — *Sainte Glosine, abbesse.* — Glosine fut fiancée dans sa jeunesse à un seigneur nommé Obolène, lequel étant sur le point de l'épouser, fut emprisonné, et eut la tête tranchée. Ce triste événement acheva de la détacher du monde, et de la confirmer dans la résolution qu'elle avoit déjà formée, de n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ. Elle résista aux prières et aux menaces de son père, qui vouloit la marier avec un autre, et de peur qu'on n'usât de quelque violence, elle se réfugia dans l'église de Saint-Etienne de Metz (1). Elle y passa six jours en jeûne et en prières. Le septième jour, Dieu la consola par une vision céleste, dans laquelle un ange parut lui donner le voile. Sa constance, ou plutôt la grâce, ayant changé le cœur de ses parents, elle bâtit proche de Metz un monastère, où elle assembla jusqu'à cent religieuses, qu'elle gouverna pendant six ans avec une prudence au-dessus de son âge. Elle mourut âgée de trente ans, et fut enterrée, comme elle l'avoit ordonné, dans l'église des Saints-Apôtres, laquelle a pris le nom de Saint-Arnoux. Elle est honorée le 25 de juillet.

(1) *Vita S. Glossendis apud Labb., t. 1, bibl. nov., p. 724, et apud Bolland. 25 julii.*

FIN DU LIVRE ONZIÈME ET DU TOME CINQUIÈME.

SOMMAIRE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.